Digitized by Google

OL 10.1

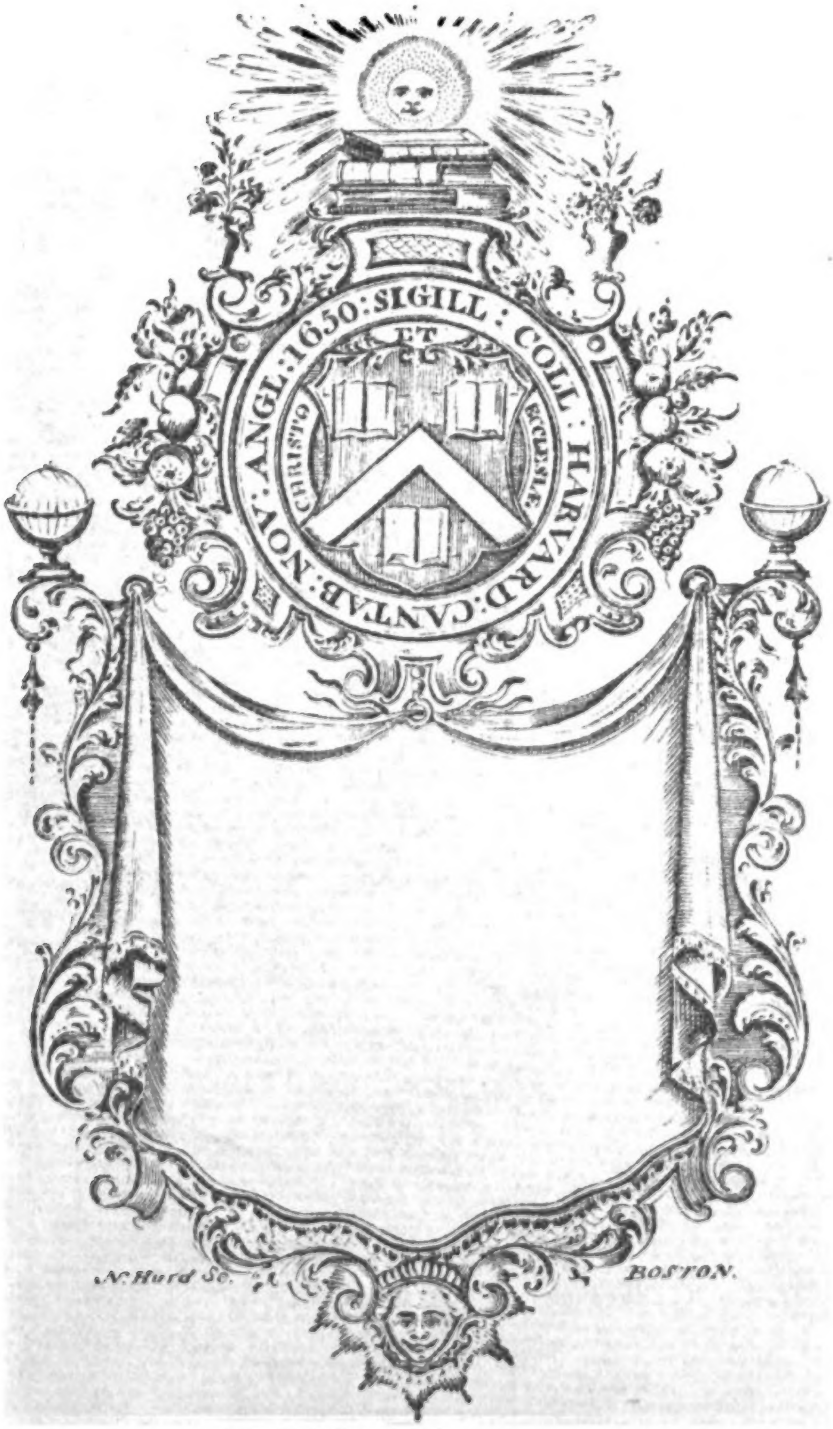

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL ASIATIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME II.

Digitized by Google

39-VI
3-32

Digitized by Google

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ÉD. BIOT, BORÉ, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, D'ECKSTEIN, DUBEUX, FRESNEL, GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER PURGSTALL, HASE, AMÉDÉE JAUBERT, STANISLAS JULIEN, MAC GUCKIN DE SLANE, J. J. MARCEL, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD, GUILLAUME DE SCHLEGEL, L. AM. SÉDILLOT, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME II.

PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLIII.

Digitized by Google

~~Jm 1201~~
02 10.1

Digitized by Google

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET-AOUT 1843.

LETTRE

Sur les écoles et l'imprimerie du pacha d'Égypte,
par M. A. Perron.

A M. J. MOHL, A PARIS.

Kaire, 22 octobre 1842.

Vous m'avez demandé, monsieur, de chercher à vous procurer la liste des ouvrages de littérature ou d'histoire qui ont été imprimés à Boulac depuis quelques années. J'ai fait, pour obtenir cette liste, toutes les démarches et enquêtes possibles, et la note que je vous envoie renferme l'indication de tous les livres originaux, arabes, persans et turks qui, autant qu'on le sait actuellement, ont été publiés ici, et imprimés à l'imprimerie de Boulac, la seule qui existe en Égypte depuis l'origine de cet établissement. Je ne vous parle pas des ouvrages traduits des langues européennes, c'est-à-dire le plus

Digitized by Google

grand nombre traduits du français, et quelques-uns de l'anglais, pour l'usage des écoles et l'instruction des armées, sous le rapport de l'art militaire. Le nombre de ces livres est assez considérable, et l'établissement qui a produit le plus d'espèces d'ouvrages, et tous traduits du français, est l'École de médecine. En ce moment, nous terminons l'impression de trois ouvrages nouveaux, et six autres sont ou en traduction ou sous presse. Moi-même je viens de terminer la traduction du premier volume de mes Leçons de chimie, et sous peu j'espère en présenter un exemplaire à la Société Asiatique.

Dans la liste que je vous fais parvenir, vous trouverez beaucoup de livres de *nahow* et de religion; de littérature proprement dite, point; de littérature édifiante, religieuse, plusieurs; d'histoire arabe, point; de grammaire arabe, la majorité, etc. en turk et en persan, la plupart sont des vers, et surtout des vers érotiques.

D'après ces différents genres d'ouvrages, qui ont été jugés, par ceux qui les ont fait imprimer, comme les plus en harmonie avec les goûts des musulmans en Égypte, en Turquie et en Perse, il me paraît évident qu'en Orient l'amour des lettres et des sciences proprement dites est à peu près nul. En effet, qui, chez les musulmans, s'occupe de lecture? Le nom d'uléma est aujourd'hui un titre vide de sens. Que lisent les ulémas, autre que le Coran et les livres du droit musulman, c'est-à-dire les livres qui traitent des ventes, des mariages, du divorce,

Digitized by Google

des ablutions et autres matières de ce genre? Qu'enseigne-t-on à la mosquée El-Azhar, la Sorbonne égyptienne, autre que ce droit musulman, autre que de très-courts commentaires du Coran? Mais non; on y enseigne aussi le *tawhyd*, ou science de l'unité de Dieu, que personne ne conteste; le *mantyk*, ou la logique, c'est-àdire la dialectique et tout le vieux fatras syllogistique, enthymématique, dilemmatique, etc. que nous a légué Aristote; toutes les puériles subtilités qu'on nous débitait encore à nous, il y a quelque vingt ans, dans la Philosophie de Lyon, et avec lesquelles on croyait donner de la logique aux esprits les plus illogiques.

On enseigne encore à El-Azhar le *nahow*, ou principes de grammaire arabe générale, la *science* des conjugaisons, la *science* des tropes, la *science* des variétés de sens des mots, soit dans leurs significations primitives et naturelles, soit dans leurs significations modifiées par leurs constructions dans les phrases. Il y a dix à douze *sciences* de cette force-là; et, quand on a appris ces *sciences* plus ou moins bien, on s'appelle *uléma*, on est cité à la ville et à la campagne.

On enseigne aussi la *science* de l'*arowd*, c'est-à-dire la science de la prosodie; et quand on sait cela, on fait des vers et on se croit poëte; et si l'on a eu le bonheur de bâtir un *târykh* ou chronogramme pour une fontaine, pour un grand uléma qui vient de mourir, pour un autre grand uléma qui vient de le remplacer comme chef d'une mosquée, par

Digitized by Google

exemple, alors on a un nom, on a même des jaloux. Un chronogramme, monsieur; mais, aujourd'hui, c'est un titre de gloire! Est-ce que les anciens poëtes savaient faire des chronogrammes? *

Et des pièces de vers de quarante, cinquante rimes, à l'éloge d'un individu nouvellement mis en place, et qui n'aurait jamais eu ni mérité d'éloges sans sa place d'aujourd'hui? On en fait à foison; et quiconque a le bonheur d'être vanté en vers, ne manque jamais d'être comparé au soleil, aux étoiles, à la lune, aux pléiades. Mais les vers les plus admirés sont ceux où il y a le plus de mots à double, à triple sens.

N'allez pas croire, monsieur, qu'il n'y a pas un poëte ici; il y en a quelques-uns; et le premier d'entre eux, sans contredit, est le schaykh Ali-Derwysch. J'ai causé avec ce schaykh; et, selon moi, il mérite le premier rang parmi les poëtes actuels. Il y a en lui une vivacité d'esprit, une élégance d'expression, une causticité de verve, qui en font certainement l'homme le plus remarquable que j'aie vu ici. Il excelle surtout dans la satire. Il en a composé une, il y a déjà nombre d'années, sur la mule d'un schaykh, qui est, en vérité, digne d'être citée. Je cherche à me procurer la collection des vers du schaykh Aly; si vous pensez que quelques pièces puissent plaire aux lecteurs du Journal Asiatique, je vous en ferai part.

En fait de schaykhs qui aient de la lecture et des connaissances historiques, je ne connais guère que

Digitized by Google

le schaykh Mohhammed el-Tounsy, l'auteur du Voyage au Soudan, dont je vous ai envoyé un fragment, et le schaykh el-Tamymy el-Maghraby, le précepteur actuel des fils d'Ibrahim-pacha. Nous avions encore, comme schaykh vraiment remarquable et instruit, le schaykh Mohhammed Ayâd; mais, depuis trois ans, il est à Saint-Pétersbourg, où il a été appelé par l'empereur Nicolas, et où il est traité avec les plus grands égards.

L'instruction de l'Égypte et son développement intellectuel sont entièrement, aujourd'hui, dans les écoles établies par le pacha; et déjà, dès à présent, il surgit au sein de nos élèves une puissance scientifique qui, si elle continue à vivre quelque temps encore, sera assez forte pour dominer les croyances scientifiques des ulémas, et faire tomber leur vieille rouille scolastique. Déjà nos élèves, par la confiance que leur ont donnée leurs études expérimentales dans les sciences exactes, battent en brèche les vieux livres et les doctrines surannées des ulémas, qui sont intimement persuadés que le dernier mot des connaissances humaines est dans les livres arabes, tout comme le dernier mot de Dieu sur la religion définitive de ce monde est dans le Coran. Le temps est passé où les schaykhs avaient la magistrature de la science; les enfants des écoles spéciales les ont débordés.

Mais l'ulémaïsme résiste, et, saintement, les ulémas condamnent et méprisent tous les livres que nous traduisons et imprimons : « C'est, disent-ils, la

Digitized by Google

science des infidèles ; c'est la science bâtie sur l'irréligion, sur le *koufr.* » Forcés dans leurs faibles retranchements scientifiques, battus derrière le rempart de leurs livres usés et qui ne doivent plus être que les témoignages restés d'une époque morte, ils anathématisent. Et croyez-vous qu'ils lisent nos ouvrages? Ils s'en gardent bien ; il est plus facile de condamner sans entendre. Il en est de cela comme des livres de Moïse et de l'Évangile. Ils combattent sans cesse les chrétiens et les juifs ; ils parlent sans cesse du *Tawrah* ou Pentateuque et de l'Évangile, et pas un seul d'entre eux n'en a jamais lu une seule ligne ; pas un ne se doute de ce que c'est.

J'étais, il y a deux ou trois mois, chez le vénérable schaykh El-Djawhary, vieillard à barbe blanche comme la neige. Je soupais chez lui ; dix à douze personnes étaient à table ; car la maison du bon vieillard est, comme la maison de Dieu, ouverte à toute heure. Après le repas, entre le café et la pipe, on vint à parler d'études, des écoles, et mon schaykh Mohhammed el-Tounsy dit quelques mots des livres qu'il révisait pour l'école de médecine. On me demanda ce qu'était la chimie actuelle en Europe ; car ici on n'entend pas autre chose, par *chimie*, que *l'art de faire de l'or*. Certains individus prétendent savoir ce secret merveilleux ; mais je n'ai jamais pu en décider un seul à opérer devant moi. Bref, je devisais là-dessus, lorsqu'un de nos commensaux se prend à dire : « Et à quoi servent toutes ces sciences mondaines? Ayez la crainte de Dieu ; c'est là tout ce

Digitized by Google

qu'il faut à l'homme. » Et en articulant ces paroles, notre homme voulait faire valoir sa piété, et se donner un relief de saint personnage. Je pris aussitôt un air sévère; et « Que signifient, lui dis-je, ces paroles irréligieuses? Pourquoi insulter ainsi ces ulémas ici présents, et tous les savants dont s'honore l'islamisme depuis qu'il a paru dans le monde? A ton sens, l'étude des sciences mondaines est au moins une peine inutile; alors l'étude des poëtes arabes anciens, des chroniques de la gentilité, des temps qui ont précédé la venue du prophète, — est inutile, même dangereuse. — Je te fais mes sincères compliments, répliquai-je; tu fais très-bien l'éloge de l'ignorance, et tu es, beaucoup plus que tu ne penses, un enfant du *djâhilyeh*[1]. Dis-moi, sais-tu ce que c'est que Dieu? Dieu n'est-il pas la toute-science? Et voudrais-tu me dire lequel est le plus près de Dieu, de l'ignorant ou du savant? — Mais l'étude des sciences humaines conduit à l'impiété. — L'étude des sciences humaines conduit l'homme réfléchi à l'admiration des œuvres du Créateur, à l'admiration des merveilles du monde et des merveilles de l'intelligence humaine. Et ils ont donc perdu leur temps, ils ont donc mal fait, ces pères de la foi musulmane, qui ont étudié les poëtes arabes païens pour arriver à l'élucidation du texte coranique? S'ils fussent restés comme toi, qui de vous aujourd'hui comprendrait le Coran?

[1] Vous savez que par ce mot on désigne *les temps* qui précédèrent l'islamisme, c'est-à-dire *les temps d'ignorance*.

Digitized by Google

Tu ignores que Dieu, en permettant l'apparition de tant de poëtes avant l'époque de la révélation islamique, préparait les Arabes à l'intelligence du livre qui devait renfermer les principes de ta religion. C'est dans les vers des poëtes du Djâhilyeh que se trouve l'origine du langage brillant et poétique du Coran. Ils valaient donc moins que toi, ils étaient donc moins bons musulmans que toi ceux qui, dans les siècles passés de l'islamisme, ont cultivés les sciences et les lettres? Et cet érudit, ce savant qui porta le même nom que notre vénérable hôte, qui passa au moins dix ans de sa vie à parcourir les tribus arabes des déserts, pour recueillir la langue arabe et en composer un dictionnaire, le *Ssahhâhh*, ce Djawhary était donc un fou, un mauvais musulman? Messieurs, je vous conseille (dis-je à tous ceux qui nous écoutaient) d'imiter cet homme à la crainte de Dieu, et vous pouvez être assurés que la décadence de l'islamisme marchera à grands pas. L'éloge de l'ignorance est le plus sinistre symptôme de maladie sociale. »

Ces paroles toutes simples frappèrent les assistants. Le bon schaykh El-Djawhary rayonnait de plaisir; il regarda, sans parler, mon antagoniste, qui se leva et alla s'asseoir à l'autre extrémité du divan. Il ne nous dit plus un seul mot.

Je parlai ensuite des époques auxquelles commencèrent à décliner les études arabes; je citai surtout le VIIIe siècle de l'hégire et les efforts infructueux de Djilâl el-Dyn el-Souyowty pour revivifier le goût

Digitized by Google

des études. On s'aperçut bientôt que mon homme à la crainte de Dieu était parti.

Tout ce récit, monsieur, nous ramène toujours à ce que je voulais vous dire il y a un moment, qu'il n'y a plus d'études aujourd'hui en Orient; que le goût des lettres y est à peu près éteint, et que l'amour des livres sérieux y est perdu. De tous les livres dont je vous donnerai la liste tout à l'heure, celui qui s'est le mieux vendu, ce sont les Mille et une Nuits. Oh! tous les livres d'anecdotes, et surtout si elles sont suffisamment croustillantes, s'il y a des géants, des goules, des événements bien invraisemblables seront recherchés et achetés. Le livre de Kalilah et Dimnah s'est très-bien vendu aussi, grâce à ses historiettes. Les livres sur la grammaire ont été imprimés par le gouvernement, pour l'usage des écoles; les livres de religion, de prières ont aussi bon débit.

Du reste, dans les sociétés des hommes les plus renommés par leur piété et leur dévotion, les sornettes les plus lubriques sont toujours bien accueillies. La pudeur du langage a un code très-souple et très-large, et les *plaisanteries* les plus licencieuses, les récits érotiques, les anecdotes sodomiques, tout est de recette dans les réunions des ulémas les plus révérés par leur odeur de religion.

Rarement, très-rarement on parle de littérature, et surtout d'histoire, dans les sociétés; et les livres qui en traitent sont peu recherchés. Les centaines d'élèves ou *moudjâwéryn* qui suivent les leçons de

Digitized by Google

grammaire, de droit-canon, de théologie, de logique, de religion, données par les schaykhs à la mosquée El-Azhar, ne savent seulement pas les noms des livres de littérature les plus communs. Recevant tous les jours du pain aux frais du gouvernement, ou de certaines donations faites par les pays d'où ils viennent, ou par quelques personnes riches, ils ne s'occupent que d'études assez limitées; ils ne veulent guère que savoir, en définitive, ce que la loi musulmane renferme pour les ventes, les mariages, etc. et, munis de cela, ils retournent à leurs villages, où, en leur qualité de schaykhs, ils sont jurisconsultes. Là, ils gagnent quelques piastres par leurs consultations, ils reçoivent quelques dons des paysans auxquels ils débitent quelques prêches le vendredi, et ils vivent dans la paresse et la plus parfaite insouciance. J'en ai vu qui ne savaient seulement pas chercher un mot dans le dictionnaire. Mais ils jeûnent exactement aux jours prescrits, ils font chaque jour leurs cinq prières, et ils sont révérés, considérés, et partout on leur baise la main, on vient leur demander des versets du Coran, qu'on les prie d'écrire sur de petits bouts de papier qu'on fait avaler comme médicament aux malades; et tout cela, par le lucre modique qu'ils en recueillent, les aide à vivre.

Si le schaykh de la mosquée El-Azhar, qui a l'inspection et l'intendance de cette espèce de collége, où des hommes de toute l'Égypte, même du Maghreb et du Soudan, viennent étudier, avait un peu l'amour des lettres, de la conservation de la langue

Digitized by Google

arabe, qui se perd, de la conservation des ouvrages anciens, il devrait imposer à chaque élève de la mosquée, et même à chaque schaykh qui donne des leçons dans cette mosquée, l'obligation de copier, tous les mois, un cahier (20 pages) d'un manuscrit. Le schaykh intendant d'El-Azhar s'occuperait de faire rechercher les anciens manuscrits, et en distribuerait les fragments aux élèves, pour les copier. Il rassemblerait ensuite ces copies; et, de cette manière, il formerait à la mosquée une des plus riches bibliothèques orientales, et sans autre dépense que celle du papier nécessaire. Il en résulterait de plus que les moudjâwéryns prendraient, malgré eux, une teinture de la littérature et de l'histoire, qu'ils en causeraient entre eux, s'instruiraient ainsi facilement, et que ceux qui se sentiraient quelque penchant pour ce genre d'études, trouveraient moyen de satisfaire leurs désirs. Les livres manuscrits se multiplieraient; on en pourrait vendre aux étrangers; du prix de ces ventes on recouvrerait les premiers frais; et, de plus, on aurait de quoi se procurer, même au dehors, les ouvrages arabes qui n'existent plus en Égypte.

Il n'y a pas le moindre doute que son altesse le vice-roi n'applaudît à une pareille vue, et ne s'efforçât de seconder les honorables intentions du schaykh. Cette entreprise, toute simple qu'elle est, ferait époque dans l'histoire, et serait une des plus belles gloires du prince sous le règne duquel elle s'exécuterait. Le pacha attache la plus grande importance

à tout ce qui peut favoriser le développement intellectuel de l'Égypte, et il sait parfaitement que les livres sont des puissances qui continueront son œuvre lorsqu'il ne sera plus, et témoigneront, dans l'avenir, de ses efforts pour les progrès de son pays.

Je terminerai en vous donnant quelques mots sur la manière dont les entreprises de publication s'opèrent ici.

Tout individu peut faire imprimer un ouvrage à l'imprimerie de Boulac. Voici les conditions et les formalités à remplir :

Le *moultézem* (celui qui fait l'entreprise) présente au divan ou ministère de l'instruction publique le livre qu'il se propose de publier. On convient du format, qui est ordinairement grand in-8°, ou petit in-4°, et du nombre de lignes à la page; ce nombre est toujours impair. Quant aux caractères, il n'y en a qu'un; celui dont on se sert pour les intitulés des chapitres est, assez souvent, le caractère *fârsy*. Toutefois, quelques livres persans, tels que le Gulistan, etc. ont été imprimés en entier avec le caractère fârsy. On n'imprime jamais avec les *motions* ou le *schekl;* il n'y a pas de caractères fondus pour cela : car on ne saurait pas imprimer ici sans que chaque lettre fût fondue de manière à avoir avec elle, en une seule pièce, tous les schekl qu'elle peut exiger.

Lorsque les premières propositions sont consenties, on fait imprimer une page du livre, pour calculer la justification et fixer la nature du papier à

employer. On compte dès lors, approximativement, combien de feuilles doit avoir le livre, et on convient du prix du papier. Cela fait, le moultézem sait quelles seront ses autres dépenses. Il est important pour lui que l'impression s'exécute le plus rapidement possible, et, pour éviter toute contestation, on désigne une limite de temps proportionnée, bien entendu, à la longueur du livre. Parfois, et même trop souvent, cette limite est dépassée; mais, dans ce cas, c'est le moultézem qui supporte toute la perte entraînée par les retards. Voici comment. Supposons que l'impression doive durer trois mois: le ministère calcule alors quels sont, pour trois mois, les appointements de l'inspecteur ou *nâzhir* de l'imprimerie, ceux du schaykh correcteur des épreuves, du schaykh réviseur, du prote, du plieur, de tous les ouvriers qui travailleront à l'impression du livre; on ajoute à tout cela le prix du papier, de l'encre, etc. et le total est l'expression des dépenses supportées par le ministère pour l'impression projetée. Si ces dépenses s'élèvent, par exemple, à 12,000 piastres (environ 3,000 francs), on l'augmente de moitié pour le profit du gouvernement, et alors le marché se conclut à 18,000 piastres; sauf à y joindre, bien entendu, et dans les proportions premières du marché, ce qu'il faudra de plus en papier, durée de travail, etc.

Quelque considérables que puissent paraître les frais d'une entreprise d'impression, le moultézem a toujours des profits qui arrivent à la moitié de ses

Digitized

avances, si le livre qu'il a publié se vend convenablement. Pour en faciliter le placement, il en expédie à Constantinople, à Smyrne même, au Gharb, etc. Toutefois, les spéculations de ce genre sont rares, surtout actuellement. Je ne sais pas depuis quelle époque il ne s'en fait plus. Le gouvernement lui-même n'en a fait qu'un très-petit nombre. Il a porté plus particulièrement son attention, à cet égard, sur ce qui devait servir aux besoins des études; il semble même, à voir le nombre d'ouvrages traduits qui ont été imprimés, que la fondation de l'imprimerie a eu pour but dominant la production des livres nécessaires à l'instruction dans les écoles et dans l'armée; et, jusqu'à ces derniers temps, où les écoles ont subi de graves modifications par la réduction considérable du nombre des élèves, ces livres étaient imprimés au moins à mille exemplaires chacun. Aujourd'hui, ces publications, et l'impression des registres et états pour les diverses administrations, occupent uniquement les presses de Boulac.

Une presse lithographique, faisant partie de l'imprimerie, reproduit, pour les différents ouvrages, les figures, planches et dessins nécessaires à l'élucidation des textes, aux démonstrations mathématiques, physiques, chimiques, militaires, etc. Mais la gravure manque totalement; elle n'a pas encore été tentée ici.

Les caractères employés pour l'impression sont de deux espèces seulement, le *neskhy* simple et le *fârsy*

Digitized by Google

ou caractère persan. Vous les avez vus dans les livres sortis de Boulac. Le premier, ou caractère ordinaire, sert pour le texte courant, et est absolument le même que celui qui est en usage à Constantinople. Il est préféré partout à vos caractères européens qui, aux yeux des musulmans, sont trop larges, trop lâches et n'ont nullement l'allure orientale. On ne trouve de bien que le petit caractère arabe de l'Imprimerie royale de France. Tous les autres sont jugés détestables et sans grâce; leur seul aspect fait souvent refuser d'acheter les livres arabes imprimés en Europe. Le caractère de votre Firdousy n'a pas trouvé plus de bienveillance. Le caractère employé par les Anglais, qui affecte une tournure plus élégante, est encore jugé plus mauvais, moins oriental que celui des livres publiés en France.

Puisque nous parlons de l'instruction en Égypte, c'est-à-dire de ce qui fait le plus beau titre de gloire de Mohhamed-Aly, je vais vous écrire encore quelques mots sur l'état actuel des écoles.

Depuis le retour de Syrie, les écoles ont subi une réduction considérable dans le nombre des élèves; et, sous ce rapport, la coalition européenne, qui a forcé le pacha à se concentrer dans un cercle d'action plus resserré, a fait un mal énorme à l'instruction, c'est-à-dire à la civilisation de l'Égypte.

Obligé de réduire les écoles, le pacha a vu avec peine qu'on l'obligeait à restreindre les influences dont il avait préparé et multiplié les effets aussi largement qu'il lui avait été possible pendant plus de

Digitized

vingt années; car il est clair que, plus il sortait d'élèves des écoles, plus les ramifications de progrès et les puissances de développement intellectuel, moral et physique, croissaient, se répandaient, s'insinuaient sur tous les points de l'Égypte et des autres pays qui se trouvaient sous la main du vice-roi.

Les écoles sont les mêmes qu'elles étaient avant la retraite de Syrie; il n'y a eu de supprimé que l'école spéciale de musique militaire, et encore est-elle remplacée par des leçons données par un professeur particulier, à la citadelle, à un certain nombre de soldats destinés aux musiques des régiments; ensuite l'école de cavalerie de Gizeh forme des trompettes et des musiciens pour la cavalerie. Il n'est pas de voyageur qui n'ait admiré la musique de l'école de Gizeh.

Voici les désignations des écoles : école de cavalerie, d'artillerie, à Toura; d'infanterie, à Abou-Zabel; école de médecine et école d'accouchement, au Kaire; école des arts et métiers, à Boulac; polytechnique, à Boulac; vétérinaire, à Choubrah; d'agriculture, jointe à celle de Choubrah; de langues française, arabe et turque, au Kaire; école préparatoire, au Kaire. Cette école prépare des élèves pour chacune des écoles spéciales; on y enseigne la langue arabe, les éléments du français, des éléments de mathématiques, de géographie et d'histoire. Les élèves doivent y rester trois ans. Quatre écoles primaires, dont une est au Kaire et dont les trois autres sont dans les provinces, disposent les élèves à entrer à

Digitized by Google

l'école préparatoire. On y enseigne la lecture, l'écriture et les éléments de la langue arabe. Dans le local même de l'école primaire du Kaire, il a été institué, depuis quelques mois, une section d'enseignement mutuel arabe pour de jeunes enfants. L'essai en est fait sur un petit nombre d'élèves; il marche parfaitement. C'est une heureuse innovation et qui me paraît promettre les résultats les plus avantageux, en abrégeant l'interminable durée de l'enseignement des éléments de la lecture et de l'écriture, etc. car ici, d'après les habitudes, l'étude des éléments pour les enfants dévore des années.

Il existe aussi une école particulière à Khanka, près d'Abou-Zabel, à environ trois heures du Kaire : c'est l'école des princes. Là sont instruits plusieurs des fils de son altesse, et, avec eux, un certain nombre de jeunes garçons fils de pachas, de beys, de mamelouks de son altesse, etc. L'étude du français y fait partie de l'instruction.

Dans toutes les écoles, le matériel d'enseignement est fourni par le gouvernement. Chaque élève, selon la classe dans laquelle il se trouve, a des émoluments mensuels fixes, et qui augmentent à mesure qu'il passe, après examen et chaque année, d'une classe à une autre classe plus avancée. En sortant de l'école, lorsqu'il a terminé ses études, il a droit à un grade qui équivaut à celui de sous-lieutenant dans l'armée. De plus, dans les écoles, les élèves sont nourris, vêtus, logés, éclairés, instruits aux frais du gouvernement. Les livres leur sont fournis

Digitized by Google

sur leurs appointements, dont on retient un cinquième par mois jusqu'à l'acquittement du prix de ces livres, qui leur sont cédés à peu près à l'égal de ce que chaque volume coûte à l'imprimerie.

Je clos ici cet aperçu rapide; quelques détails seulement sur les indications que je vous ai données m'entraîneraient beaucoup trop loin.

Voici la liste des livres dont je vous ai parlé au commencement de cette lettre [1].

Je ne vous ai pas mis dans cette liste quelques autres ouvrages qui sont de composition récente, et parmi lesquels je ne connais que ceux du schaykh Réfâ; ce sont une géographie, son voyage en France et ses mœurs des peuples de l'Europe.

Je vous ai dit, dans le courant de ma lettre, que les publications des livres d'origine arabe, turque ou persane, sont actuellement très-rares en Égypte. La raison en est que, maintenant, il y a trois imprimeries établies à Constantinople, et que, les frais d'impression y étant moindres qu'à Boulac, les publications s'y font en grand nombre. Les livres étaient primitivement envoyés d'ici en Turquie, pour y être vendus; aujourd'hui cette branche de commerce a changé de direction; les livres viennent

[1] Ici se trouve dans la lettre de M. Perron une liste de cent et un ouvrages de littérature arabe, turque et persane, imprimés à Boulak; mais le hasard a voulu que M. Bianchi reçût en même temps de M. Dantan une liste semblable, que M. Bianchi a complétée et accompagnée de détails bibliographiques, et cette circonstance a déterminé la commission du Journal à renvoyer, pour cette liste, au travail de M. Bianchi, qui se trouve ci-après, pag. 24. — J. M.

Digitized by Google

de Constantinople en Égypte. C'est bien dommage qu'il n'y ait pas ici quelqu'un qui puisse juger quels sont les livres arabes les plus intéressants à publier. Il y aurait certainement profit et honneur, pour le gouvernement d'Égypte, à publier un grand nombre d'ouvrages arabes; ils trouveraient des acheteurs en Orient et en Occident, et sauveraient de leur perte les monuments littéraires de l'islamisme. Je souhaite de tout mon cœur que cette pensée de gloire surgisse dans l'esprit du vice-roi.

Agréez, monsieur, mes biens sincères amitiés.

PERRON,

D. M. P. Directeur de l'école de médecine du Kaire.

Digitized by Google

CATALOGUE GÉNÉRAL

Des livres arabes, persans et turcs, imprimés à Boulac en Égypte depuis l'introduction de l'imprimerie dans ce pays.

Ce n'est que depuis 1822 que l'imprimerie a été introduite en Égypte par ordre du vice-roi actuel Mehemmed-Aly. On trouve dans le tome XVI, page 409, de la traduction française de l'Histoire de l'empire Ottoman, par M. de Hammer, une première liste des ouvrages sortis de l'imprimerie de Boulac, dressée par ordre chronologique, et qui se compose de trente-huit articles. Une seconde liste des mêmes ouvrages, au nombre de cinquante-cinq, dressée par M. Reinaud, et classée par ordre de matières, se trouve également dans le tome VIII du Nouveau Journal Asiatique de l'année 1831. Mais, à partir de l'époque où s'arrêtent ces deux premières nomenclatures, aucun ouvrage publié en Europe n'a fait connaître encore l'état de l'imprimerie égyptienne, ni le nombre total et la nature des publications qu'elle a pu produire jusqu'à ce moment.

Ce nombre, cependant, mérite de fixer l'attention des orientalistes, puisque, pour les dix années qui viennent de s'écouler, il a été presque quintuple de celles qui suivirent immédiatement l'introduction de l'imprimerie en Égypte, jusqu'en 1830.

Jusqu'à ce jour, il n'a existé dans toute l'Égypte qu'un seul dépôt des livres imprimés, et c'est encore, dans ce moment, à l'imprimerie de Boulac même, que ces livres se conservent amoncelés en pyramides, sans que le directeur lui-même les connaisse, et sans qu'il soit jamais venu à l'idée de personne d'en dresser et publier une simple liste. Cette circonstance explique la difficulté et le retard qu'a éprouvés, jusqu'à ce moment, la publication d'un catalogue exact et complet de tous ces ouvrages. D'ailleurs, l'impression des meilleurs et des plus importants a, depuis quelque temps, moyennant un faible droit, été abandonnée par le gouvernement à des éditeurs particuliers qui les publient et les expédient pour leur propre compte à Constantinople, Smyrne, Salonique et autres lieux, où ils se vendent trois ou quatre fois plus cher. Il résulte de cette disposition que la plupart des ouvrages sortis des presses de Boulac ne se retrouvent plus aujourd'hui au Caire ni dans le reste de l'Égypte.

Le travail suivant, que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'appréciation de la Société asiatique, se compose en substance : 1° des nomenclatures bibliographiques publiées par MM. de Hammer et Reinaud, de 1822 à 1830; et 2° de la traduction que j'ai faite d'un catalogue écrit en arabe, et qui a été rédigé conformément à l'ordre et au plan que j'avais indiqué moi-même lorsque j'en fis la demande, l'année dernière, en Égypte. C'est à l'obligeance de M. Dantan, premier drogman du consulat général

de France en Égypte, et à M. Geoffroi, drogman chancelier au Caire, que je dois la communication du texte arabe de ce catalogue. Ce document, comprenant la totalité des livres imprimés depuis 1830 jusqu'à la fin de l'année 1842 (1258 de l'hég.), se compose, à lui seul, de 188 articles, nombre qui, ajouté aux 55 articles des nomenclatures antérieures de MM. de Hammer et Reinaud, porte à 243 articles l'ensemble de ce catalogue général de la bibliographie égyptienne. Au nombre des livres imprimés depuis 1830, une cinquantaine environ appartiennent aux traductions arabes ou turques d'ouvrages français sur les mathématiques, la mécanique, la géodésie, toutes les parties de l'art militaire, la fabrication de la poudre, les diverses branches de la médecine, la chirurgie, la physiologie, la pharmacie, l'art vétérinaire, la marine, l'administration en général, et en particulier celle des hôpitaux; les règlements sanitaires, la peste, l'agriculture européenne et celle qui est particulière à l'Égypte, enfin l'histoire naturelle et la botanique.

Presque toutes ces traductions ont été faites par les Égyptiens que Mehemmed-Aly envoya très-jeunes en France, il y a environ dix-huit ans. Parmi ces traducteurs on remarque souvent les noms du cheïkh Refâ'a, de Georges Vidal, d'Acim-effendi, de Yousouf-Fara'oun, d'Edhem-bey, de Hassan-effendi, de Hanna-Anhouri, de Saïd Ahmed-Rachidi et autres[1].

[1] En parlant de la mission égyptienne en France et des hommes utiles qu'elle a produits, on ne saurait trop rappeler que c'est au zèle

Digitized by Google

Le nom de notre compatriote Clot-bey revient aussi, dans ce catalogue, toutes les fois qu'il mentionne des ouvrages relatifs aux quarantaines, au traitement de la peste, à celui des maladies cutanées et à l'inoculation de la vaccine.

Les géographies naturelle, descriptives et générales, ainsi que l'histoire de l'Égypte et d'une partie de l'Europe, ont également fixé l'attention des auteurs et traducteurs égyptiens. Au nombre des ouvrages que l'on doit à ceux-ci, nous citerons particulièrement : le texte arabe et la traduction turque du Voyage en France du cheïkh Refâ'a; une partie de l'Histoire d'Italie de Botta; le premier volume des Mémoires du duc de Rovigo, traduit en turc; un extrait, également en turc, du Mémorial de Sainte-Hélène; une histoire en arabe des philosophes anciens; une histoire des anciens Égyptiens, par le cheïkh Refâ'a; un Abrégé de la géographie, par le même; l'Histoire de Charles XII, traduite en arabe par Mehemmed Moustafa; une histoire des rois de France, accompagnée d'un synchronisme de l'histoire mahométane, par Esse'oud-effendi; enfin un Précis fort remarquable sur la formation et les progrès de l'ordre social et politique en Europe, traduit et extrait des ouvrages européens par le chef actuel du bureau des traductions.

persévérant et au patronage éclairé de M. Jomard que cette institution a dû, depuis dix-huit ans, sa création parmi nous, sa conservation, et les succès qu'elle ne cesse d'obtenir dans l'intérêt et la gloire des deux pays.

Digitized by Google

Tout le reste des articles de ce catalogue, c'est-à-dire la partie la plus considérable, appartient à la littérature orientale proprement dite, et comprend les traités sur la grammaire et la lexicologie, tant arabes et persans, que turcs; les vocabulaires rédigés en vers pour l'enseignement de la jeunesse; les livres de théologie et de jurisprudence, ainsi que la traduction et le commentaire en turc du Multeca ou code universel, par Mehemmed Mevcoufati; un grand nombre d'ouvrages sur la rhétorique, la logique, la métaphysique, l'histoire, la politique, la morale, la science de la mysticité ou de la contemplation divine; enfin les livres de littérature légère ou de pur agrément, et les divans ou recueils de poésies d'auteurs persans et turcs, tant anciens que modernes.

Tel est l'aperçu sommaire des matières que renferme ce catalogue, et dont, après la lecture des articles suivants, on appréciera mieux encore et l'importance et l'utilité. Je dois remarquer ici que souvent, en m'occupant de ce travail, l'obscurité et l'incorrection même de quelques titres arabes m'ont fait regretter de n'avoir pas toujours eu à ma disposition, pour les consulter, la totalité des ouvrages que ce catalogue mentionne. Pour obvier autant que possible à cet inconvénient, j'ai pris sur moi d'ajouter, à un grand nombre d'articles, des annotations qui m'ont paru indispensables, soit comme moyen de rectification, soit pour établir une corrélation utile entre plusieurs articles de ce catalogue de la

Digitized by Google

bibliographie égyptienne et ceux de l'imprimerie turque de Constantinople qui ont été publiés, depuis plus de vingt-cinq ans, par Eichhorn, dans l'Histoire littéraire; par M. de Hammer, dans les Mines de l'Orient, et par moi, à la suite d'une Notice sur un ouvrage de médecine.

D'après les travaux effectués, dans ces derniers années, par le bureau des traductions en Égypte, on peut espérer de voir bientôt encore ce catalogue s'enrichir de nouveaux articles aussi remarquables par leur importance que par le choix des sujets. Le nombre des manuscrits d'ouvrages en tous genres prêts à être livrés à l'impression s'élève déjà, assure-t-on, dans ce moment, à plusieurs centaines, parmi lesquels on cite :

1° Une traduction en arabe des œuvres complètes de Montesquieu.

2° Par M. Chabassy, professeur d'anatomie descriptive, les traductions, également en arabe, des ouvrages suivants :

L'Anatomie descriptive, de Cruveilhier;
Discours sur les devoirs du médecin, et classification des branches de la médecine;
L'art de disséquer, par Lauth;
La quatrième livraison du Dictionnaire des dictionnaires de médecine, par Fabre.

3° Par M. Essaouy, professeur d'anatomie générale, etc.

La Pathologie interne, de Roche et Sanson;
L'Anatomie générale, de Bichat;

Digitized by Google

4° Par M. Mohammed Chassey, professeur de clinique et de pathologie interne :

Traité sur la diagnostique et le traitement des maladies (2 volumes, sous presse);

Traité de thérapeutique, de Martinet.

Sous presse également, le texte des Séances de Hariri, مقامات حريرى, *Maqâmâti Harîri.*

Lors même que l'utile création d'une mission égyptienne en France n'aurait produit que de tels résultats, ce serait encore un glorieux paragraphe de plus, que la reconnaissance et l'admiration de l'avenir pourraient ajouter à l'histoire future du régénérateur de l'Égypte. Puisse l'exemple de ce progrès scientifique et littéraire donné à la métropole par l'Égypte, sous le gouvernement de Mehemmed-Aly, être bientôt imité, et contribuer enfin au succès des réformes aussi indispensables à la prospérité de l'empire ottoman qu'au maintien de son existence politique!

Plus tard, nous donnerons également le catalogue général des livres turcs, arabes et persans imprimés à Constantinople depuis l'introduction de l'imprimerie (en 1728) jusqu'à nos jours. Là aussi il y a eu progrès dans ces dernières années; mais, il faut en convenir, ils ne sauraient encore se comparer à ce qui s'est fait en Égypte.

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES TURCS, ARABES ET PERSANS IMPRIMÉS À BOULAC DEPUIS 1238 DE L'HÉGIRE (1822) JUSQU'À CE JOUR.

1. *Dizionario italiano e arabo, che contiene in succinto tutti i vocaboli che sono più in uso e più necessari per imparar a parlare le due lingue correttamente.* Un vol. in-4°, impr. en 1238 (1822).

Ce dictionnaire est divisé en deux parties. La première renferme tous les mots vulgaires disposés par ordre alphabétique. Dans la seconde, se trouve une partie de ces mêmes mots, classés suivant les objets auxquels ils se rapportent.

2. قانون الصباغه *Qânoun essibâghat*, Traduction d'un livre sur la teinture de la soie, d'après le traité de Macquer; ouvrage dédié par le traducteur à Dom Raphael. Un vol. grand in-4°, imprimé le 26 de zilqa'dè 1238 (4 août 1823).

3. خمبره جدولى *Khoumbara djedveli*, Table du jet des bombes. Un vol. in-8°, impr. au mois de rebiul-akhyr 1239 (nov. 1823). Ouvrage déjà publié à Constantinople en 1216 (1802). Voir le n° 240 de ce catalogue.

4. قانون نامهٔ احمد افندى *Qânoun-nâmèï ahmed effendi*, Règlements militaires d'Ahmed-effendi, imprimé au mois de redjeb 1238 (1823).

5. تلخيص الاشكال *Telkhys ul-echkiâl*, Exposition des figures, ou traités des mines en usage à la guerre. Un vol. in-8°, en turc, impr. en 1239 (1824), par Hussein Rifki de Taman. Ouvrage déjà publié à Constantinople en 1215 (1801).

6. الاى تعليمى *Alâï ta'lîmi*, École du régiment et évolutions de ligne. Un vol. in-8°, en turc, imprimé en 1240 (1824).

7. اورطه تعليمى بيانى *Ortha ta'lîmi beïâni*, École du bataillon. Un vol. in-8°, en turc, imprimé en 1240 (1824).

Digitized by Google

8. الجرومية *Aldjaroumiiè*, Traité de grammaire arabe, par l'imam Mohammed ben-Davoud. Un vol. in-12, imprimé à la fin de ramazan 1239 (mai 1824).

Ce traité est un des premiers qui aient attiré l'attention en Europe, lorsqu'après la naissance des lettres et des arts on s'y occupa des langues orientales. Le P. Thomas Obicini de Novare a donné de ce traité une traduction latine accompagnée d'un commentaire.

9. القانون الثانى فى درس العسكرى *Elqânoun essâni fi dersul'askeri*, Seconde règle des leçons militaires. Un vol. in-8°, en arabe, imprimé en 1239 (1824).

10. تعليم نامهٔ پیاده‌کان *Ta'lîm nâmèï piâdèguiân*, École du fantassin. Un vol. in-8°, en turc, avec planches, impr. à la fin de zilca'dè 1239 (juillet 1824).

11. قانون نامهٔ طوبجیان بحریهٔ جهادیه *Qânoun nâmèï thopdjiâni bahriièï djihâdiiè*, Traduction des règlements d'artillerie de la marine militaire, en turc. Un vol. in-8°, avec quatre planches, sans indication de date ni de lieu d'impression.

12. جوهریهٔ بهیّهٔ احمدیّه فى شرح الوصیة المحمدیّه *Djevheriei behiièï ahmediiè fi cherhil-veciietil-mohemmediiè*, les Perles précieuses d'Ahmed, servant de commentaire aux préceptes de Mahomet.

Ceci est un commentaire sur l'Exposition de la religion musulmane, ou Catéchisme de Berkevi, composé par Cazi Zâdè Istambollu Ahmed-effendi. Cet ouvrage, dont le texte et le commentaire forment un vol. in-8°, impr. en 1240 (1825), avait déjà été publié à Constantinople en 1219 (1805). M. Garcin de Tassy a donné une traduction française abrégée de cet ouvrage, sous le titre d'*Exposition de la foi musulmane*.

13. مجموعة المهندسين *Medjmou'at ul-muhendicîn*, le Recueil des géomètres. Un vol. in-12, en turc, imprimé à la fin de djemaziul-akher 1240 (février 1825), par Husseïn Rifki; ouvrage déjà publié à Constantinople vers 1801.

14. اصول هندسه *Ouçouli hendecè*, Éléments de géométrie;

Digitized by Google

ouvrage traduit de l'anglais de Bonney Castle, par Hussein Ryfki, accompagné de planches; ouvrage déjà publié à Constantinople vers 1801.

15. رسالة الصرف مع حواشى *Riçâlet ussarf ma' havâchi*, ouvrage grammatical arabe, accompagné de gloses marginales. Un vol. in-4°, imprimé en 1240 (1825).

16. جداول موقع عقرب الساعة على الشهور القبطيّة *Djedâvil mevqa' 'aqreb essâ'at 'alelhcchouhour el qybthiiet*, Calendrier copte, ou Tables de la chute de l'aiguille des heures pour les mois coptes. Un vol. in-18; 1241 (1825).

17. معرّبة سنة شمسيه *Mu'arribet senet chemsiiet*, Concordance de l'année solaire avec l'année lunaire, par Jahïa el-hekim. Un vol. in-8°. 1241 (1825).

18. لغم رساله‌سى *Laghoum riçâlèci*, Traité des mines en usage à la guerre. Un vol. in-8°, en turc, avec planches. 1241 (1825).

19. جوهر التوحيد *Djevher uttevhîd*, la Perle de l'union ou de l'unité), traité arabe en vers sur la mysticité. Imprimé au mois de djemâzi-ulewel 1241 (décembre 1825).

20. هندسه ومساحه رساله‌سى *Hendecè vè meçâha riçâlèci*, Géométrie et Arpentage. Un vol. en turc, avec planches lithographiées; 1241 (1825).

21. فى اصول العلوم الطبيّه *Fi ouçoul el'ouloum utthybbiiè*, Éléments des sciences médicales, en arabe, d'après le traité de Fr. Vacca, professeur à l'université de Pise. Deux vol. in-8°; 1242 (1826).

22. كتاب الانشا *Kitâb ul-inchâ*, Épistolaire, en arabe, en deux parties. La première renferme des lettres à toutes sortes de personnes, la seconde contient des actes en tous genres. Un vol. in-8°.

23. بديع الانشا والصفات فى المكاتبات والمراسلات *Bedî'ul-inchâ vessifât fil mekiâtibât vel-murâceiât*, Singularité de l'art

Digitized by Google

épistolaire et modèle de lettres en tous genre, par le cheïkh Mer'y ben Youçouf ben Eboubekr ben Ahmed el-Moucaddeci. Un vol. in-8°. 1242 (1826). Formulaire de lettres arabes très-estimé.

24. شرح الاجرومیه *Chehrul-adjaroumïiè*, Commentaire sur la Djaroumïa. Un vol. in-8°, en arabe; 1241 (1826).

25. السلّم المرّوق *Essullem el-murevvyq*, l'Échelle brillante, traité en vers arabes sur l'art de penser. Un vol. imprimé vers la fin du mois de djemâziul akher 1241 (fév. 1826).

26. مشارع الاشواق الى مصارع العشاق ومشير الغرام الى دار السلام *Mechâri' ulechvâq ila meçâry' ul'ochchâq oua muchîr elghourâm ila dâr usselâm*, les Routes des désirs vers les rendez-vous des amants, et le Guide de la passion vers le séjour de la paix; traité, en arabe, du mérite et des devoirs de la guerre sacrée, c'est-à-dire de la guerre que les musulmans sont obligés de faire aux peuples qui ne sont pas de leur religion. Un vol. in-8°; 1242 (1826).

27. رياض الكتبا وحياض الادبا *Riâz elkoutébâ oua haïâz ul-oudèbâ*, les Jardins des écrivains, et les Bassins ou Sources des gens bien élevés, formulaire de lettres et de requêtes de tous genre, en turc, par Haïret-effendi. Un vol. gr. in-4°. 1242 (1826).

Ce recueil, écrit avec art, mais dans un style un peu trop emphatique, se compose de huit jardins ou livres, dont le premier renferme les lettres adressées au sultan; le second, celles adressées aux principaux fonctionnaires du sérail; le troisième, celles adressées au grand vizir; le quatrième, celles adressées au mufti, et le cinquième contient les pièces relatives aux mollas et aux professeurs de collége, etc.

28. Vers turcs adressés au pacha actuel d'Égypte, Mehemmed Aly, au sujet de ses exploits. Un vol. in-12; 1243 (1826).

29. لمع يسيرة فى علم الحساب *Lem' un-ïecîrat fi 'ylmel-hyçâb*, Traité du calcul, en arabe, par le cheïkh Chehâb-eddin

Ahmed ibn-Mohammed ibn-'Ymad. Un volume in-8°; 1242 (1826).

30. رسالة فى قوانين الملاحة عملا *Riçâlet fi qavânîn el-melâhat 'amelâ*, Traité de la navigation pratique, en turc, d'après le Traité français de l'amiral Truguet. Un vol. in-12. 1242 (1826). Ouvrage déjà imprimé à Constantinople vers 1787.

31. اصول المعارف فى تصفيف سفاين دونمها وفنّ تدبير حركاتها *Ouçoul elme'ârif fi tasfîfi sefâïni donanma vè fenni tedbîri harekiâtiha*, Traité de l'alignement des vaisseaux de guerre et de leurs manœuvres. Un vol. in-4°, en turc. 1242 (1826). Accompagné de 13 planches gravées.

32. مفتاح الدريّه فى اثبات القوانين الدّريّه *Miftâh-ud-derïiet fi isbâtil qavânîn ed-deriè*. La Clef de la Porte pour la détermination des règles du dialecte persan employé dans le style épistolaire et les pièces de chancellerie. Un vol. in-4° en arabe, imprimé à la fin du mois de rebi ul-akhyr 1242 (novembre 1826).

33. كتاب التقاط الازهار فى محاسن الاشعار *Kitâb ultiqâth el-ezhâr fi mehâçin ul' achâr*, la Guirlande de fleurs des beautés de la poésie, recueil de poésies arabes. Un vol. in-8°; 1242 (1827).

Ces fragments avaient déjà été recueillis et publiés avec une traduction et des notes par M. J. Humbert de Genève, sous le titre d'*Anthologie arabe*.

34. محاسن الاثار وحقايق الاخبار *Mehâcin-ul-açâr vè haqâïq ul-akhbâr* (les Beautés des faits historiques et les vérités de la tradition). Ce sont les Annales de l'empire ottoman par Vassif effendi (Voyez le n° 62 de ce catalogue). Un vol. in-4° en turc; 1243 (1827).

35. تاريخ انورى *Tarykhy envèri*. Chronique ottomane en turc par Anveri effendi. Cette chronique embrasse l'histoire

Digitized by Google

de Turquie depuis l'an 1173 (1759) jusqu'en 1183 (1769). Un vol. in-4°.

Ce n'est ici que la deuxième partie de l'ouvrage, la seule que M. Reinaud ait eue sous les yeux. Cette partie commençait à la page 132 et finissait à la page 265.

36. قانوننامهٔ بحريهٔ جهاديه *Qânounnâmèi bahrïèï djihâdïiè*, Règlement de la marine militaire. Un vol. in-8° en turc; 1242 (1827).

37. Ouvrage portant le même titre et sur le même sujet que le précédent. Un vol. in-8° en turc; 1242 (1827).

38. سياست نامهٔ جهاديّهٔ بحريه *Siâcet nâmèï djihâdïièi bahrïè*, Code de discipline pour les troupes de la marine, par Osman Noureddîn. Un vol. in-4°; 1242 (1827).

39. مراح الارواح *Mirâh ul-ervâh* (le Repos des esprits); Cours complet de grammaire arabe parAhmed ben Aly ben Maçoud. Cette partie traite de la formation des mots. *Le Mirâh ul-ervâh* se compose en outre : 1° de l'*Issi*, par le cheïkh Yzzet-Eddin ben Ibrahim; 2° du *Mascoud*, œuvre présumée de l'imam Yousouf Hanefi. (Cette partie contient l'introduction des verbes.) 3° du *Binâ*, ou construction grammaticale, et 4° des *Emsilèt*, ou tables des conjugaisons. Ce cours de grammaire, imprimé à Boulac au mois de rebi ul-evvel 1244 (septembre 1828), avait déjà été publié à Constantinople en 1233 (1818).

40. Ouvrage grammatical arabe, sans nom d'auteur. Un vol. in-8°; 1244 (1828).

41. Ouvrage sur le même sujet que le précédent. Un vol. in-8° en arabe; 1244 (1828).

42. Ouvrage sur le même sujet que le précédent. Un vol. in-8° en arabe; 1244 (1828).

43. *Conjugaisons arabes*. Un vol. in-8°.

44. *Traité du prétérit et de l'imparfait*, en arabe. Un vol. in-8°; 1244 (1828).

Digitized by Google

45. Les six traités précédents réunis en un seul volume.

46. كتاب كلستان *Kitâbi Gulistân*, le Gulistan de Sa'adi. Un vol. in-8° en persan; 1244 (1828) Voir le n° 209 de ce catalogue.

47. كتاب پند نامه *Kitâbi pend nâmè*, le Livre des conseils, en vers persans, par Ferid eddin Atthar. Un vol. in-8°; 1244 (1828). Voir les n°s 14 et 149 de ce catalogue.

48. خدمت الجاوش *Khydmet el-djâouch*, Service du sergent. Un vol. in-8°, en arabe; 1244 (1828).

49. قترينه تاريخى *Caterîna tarykhi*, Histoire de l'impératrice Catherine II de Russie, précédée d'un court aperçu de l'histoire de la Russie depuis son origine, par Castera; traduite du français en turc par Jacovaki Argyropoulo, employé du Divan. Un vol. petit in-folio; 1244 (1829). Voir le n° 60 de ce catalogue.

50. الجلد الرابع من كتب شانى زاده فى علم الطبّ *El-Djild errâbi'min koutoubi châni zâdè fy 'ylm utthybb*, le quatrième d'entre les cinq livres de Châni Zâdè, en turc, sur les opérations chirurgicales. Un vol. in-8°; 1246 (1830); ouvrage déjà imprimé à Constantinople en 1235 (1820), et sur lequel l'auteur de ce catalogue a publié une notice en 1821.

51. قانون نامهٔ انقياد واطاعت عسكريّه *Qânoun nâmèï inqyâd vè 'ythâ'ati 'askerïiè*. Deuxième édition de l'ouvrage d'Ahmed Khalil effendi, Code de discipline militaire, imprimé pour la première fois en 1238 (1823) et cité sous le n° 4 de ce catalogue. Un vol. in-4°, réimprimé à Boulac au mois de chevval 1245 (mars 1830).

52. درّيكتا *Dourri ïektâ*, la Perle intacte, traité dogmatique sur la religion musulmane. Un vol. in-4°, imprimé à Boulac au mois de cha'ban 1245 (février 1830); ouvrage déjà imprimé à Constantinople en 1243 (1827). Voir le n° 117 de ce catalogue.

Digitized by Google

53. تحفهٔ وهبی *Tohfeï Vehbi.* Dictionnaire persan-turc, par Vehbi. Un vol. in-folio imprimé en 1245 (1830); ouvrage déjà publié à Constantinople en 1213 (1798). Voir le n° 154 de ce catalogue.

54. خدمت الاونباشیه *Khydmet ul-onbâchiïè.* Le service du caporal. Un vol. en arabe; 1246 (1830).

55. سیر ویسی *Sïeri Vèïci,* Chronique de Vèïçi; vie militaire du prophète, et exposition des miracles qu'il a opérés pour attester sa mission. Un vol. en turc; 1245 (1830).

56. تقویم سنهٔ ۱۲۳۵ *Taquîmi senéï.....* Calendrier turc pour l'année 1235 (1830)[1].

---

57. طوپچیه بغیر اشکال *thopdjïè beghaïri echkiâl,* le Manuel de l'artilleur; ouvrage sans figures. Un vol en turc, imprimé en 1246 (1831). Prix : 24 piastres 12 paras[2].

58. طوپچیه با اشکال *Thopdjïè bâ echkiâl,* le même ouvrage que le précédent, accompagné de figures ou planches. Un vol. en turc; 1246 (1831). Prix : 45 piastres 14 paras.

59. اصول الهندسه *Ouçoul ul-hendècè,* Éléments de géométrie en turc. Un vol. 1246 (1831). Deuxième édition. Prix : 26 piastres 30 paras.

60. قانون سواری *Qânouni souvâri,* Règlement pour la cavalerie. Un vol. en turc; 1246 (1831). Prix : 18 piastres.

61. ایکنجی قترینه نام روسیه ایمپراتریچه نك تاریخی *Ikindji Qaterîna nâm Roucia imperâthorischanuñ tarykhi,* Histoire de Catherine II, impératrice de Russie, traduite du français, de Castera, par Jacovaki Arghiropoulo, interprète du Divan;

[1] Ici se termine l'ensemble des deux catalogues de MM. de Hammer et Reinaud.

[2] La piastre turque (غروش *ghourouch*), de 40 paras l'une, vaut dans ce moment (1843) environ 22 centimes.

Digitized by Google

deuxième édition en un vol. in-folio, revue et corrigée par Sa' ad Oullah Amedi-effendi, imprimée à Boulac, vers le milieu de djemâzi ul-evvel de l'année 1246 (1831). Prix : 15 piastres. Voir le n° 49 de ce catologue.

62. نخبت وهبى *Nekhbeti Vehbi*, Vocabulaire turc, persan, arabe, extrait du dictionnaire de Vehbi, ouvrage déjà mentionné sous le n° 53 de ce catalogue. Un vol. impr. en 1246 (1831). Prix : 6 piastres.

63. تاريخ واصف *Tarykhy Vâcyf*, deuxième édition des Annales de Vacyf effendi. Un vol. in-folio en turc, impr. en 1246 (1831). Prix : 29 piastres. La première édition de cet ouvrage se trouve mentionnée, avec son titre turc, sous le n° 34 de ce catalogue.

Ces Annales, qui avaient déjà été imprimées à Constantinople en 1804, embrassent l'histoire de l'empire ottoman, depuis l'année 1752 jusqu'en 1775. L'auteur Ahmed Vacyf effendi, l'un des historiographes en titre وقايع نويس (*vaqâi nuvîs*), qui remplit les fonctions d'ambassadeur en Espagne, et de reïs effendi à Constantinople, a continué le manuscrit de ces annales jusqu'en 1802, un peu avant la mort de Selim III. Il est à regretter que cette dernière partie n'ait pas encore été imprimée. C'est des Annales de Vacyf-effendi que M. Caussin de Perceval a extrait le Précis historique de la guerre des Turcs et des Russes, qu'il a publié en un vol. in-8°, en 1822.

64. مجموع الهندسه *Medjmou' ul-hendècè*, Traité complet de géométrie en turc. Un vol. impr. en 1247 (1832). Prix : 26 piastres.

65. تاريخ بوناپارته *Tarykhi Bonaparta*, Extrait du Mémorial de Sainte-Hélène. Un vol. trad. du français en turc, imprimé en 1247 (1832). Prix : 4 piastres.

66. فى تعليم الحربه والمزراق *fi ta' lîm ul-harba vel-mizrâq*, Théorie du maniement de la baïonnette et de la lance. Un volume en turc ; 1248 (1833). Prix : 15 piastres.

67. روضة الابرار *revzat ul-ebrâr*, le Jardin des gens de

Digitized by Google

bien, fragments historiques composés par Abd ul-Aziz effendi. Un vol. imprimé en turc; 1248 (1833). Prix : 35 piastres.

68. اخلاق علامى *Akhlâqi 'ylâmi*, Principes de morale. Un vol. en turc, imprimé en 1248 (1833). Prix : 24 piastres.

69. ترجمهٔ سير الحلبى *Terdjemèï sïer el-Halebi*, Traduction et commentaire en turc de l'ouvrage de Ibrahim el-Halebi sur la vie et les actions du prophète, par Seïd Ahmed 'Ylm. Un vol. imprimé au mois de zilhidjè 1248 (1833). Prix : 25 piastres.

70. زيل سير نبوى *Zeïli sïeri Nebevi*, Appendice à la vie du prophète. Cet ouvrage, composé par Fazil Nâby, commence à l'an 3 de l'hégire et continue jusqu'à la mort du prophète. Un vol. en turc, imprimé en 1248 (1833).

71. سليمان نامه *Suleïmân nâmè*, Histoire du sultan Soliman. Un vol. en turc, imprimé en 1248 (1833). Prix : 17 piastres.

72. رسالة المعادن *Riçâlet ul-me'âdin*, Traité des mines; traduit du français en arabe par le cheïkh *Refâ'a*. Un vol. imprimé en 1248 (1833). Prix : 5 piastres.

73. تشريح بشرى *Techryhi becheri*, Anatomie du corps humain; traduit du français en arabe par Hanna Anhouri. Un vol. imprimé en 1248 (1833). Prix : 37 piastres 20 paras.

74. قانون الصحّة *Qânoun ussyhat*, des Règles de l'hygiène et de la médecine appliquées au corps humain; traduit du français en arabe par Georges Vidal. Un vol. impr. en 1249 (1834). Prix : 40 piastres.

75. رسالة فى علم البيطاريه *Riçâlet fi 'ylm ul-baïthârïè*, Traité de l'art vétérinaire, traduit du français en arabe par Yousouf Fira'oun. Un volume en arabe, imprimé en 1249 (1834). Prix : 7 piastres 36 paras.

76. سبحهٔ صبيان *Sibhèï sybiân*, le Rosaire des enfants, vo-

Digitized

cabulaire arabe-persan-turc. Un volume imprimé en 1249 (1834). Prix : 5 piastres 20 paras. (Ouvrage dejà imprimé à Constantinople en 1217 (1802).

77. قلايد المفاخر فى اخلاق بلاد اوروبا *Qalâïd ul-mefâkhyr fi akhlâqi bilâdi ourobâ*, ouvrage qui traite des mœurs et usages des peuples de l'Europe. Un volume en arabe, par le cheïkh Refa'a, impr. en 1249 (1834). Prix : 15 piastres. (Ceci est, je pense, l'ouvrage de Depping, intitulé *Mœurs et usages des nations.*)

78. رسالهٔ فى علم جرّ الاثقال *Riçâlèï fi 'ylmi djerri ulesqâl*, Traité de la mécanique, trad. du français en turc par Edhem bey. Un volume imprimé en 1249 (1834). Prix : 25 piastres.

79. انشاء عزيز افندى *inchâï 'azîz efendi*, Formulaire de lettres missives composé par Aziz effendi. Un vol. en turc, imprimé en 1249 (1834). Prix : 16 piastres.

80. تاريخ ايطاليا *Tarykhi Ithâliâ*, le premier volume de l'Histoire d'Italie par Botta, traduit en turc par Hassan effendi. Un vol. imprimé en 1249 (1834). Prix : 30 piastres.

81. تشريح بيطارى *Techrîhi baïthâri*, Traité d'anatomie vétérinaire (d'après Girard), traduit du français en arabe par Yousouf Fara'oun. Un volume imprimé en 1249 (1834). Prix : 30 piastres.

82. تاريخ بوناپارته *Tarykhi Bonâparta*, traduction du premier volume des Mémoires du duc de Rovigo. Un volume en turc, imprimé en 1249 (1834). Prix : 20 piastres.

83. قوماندارى سوارى *Qomândâri souvâri*, commandements de la cavalerie. Un volume en turc, imprimé en 1250 (1835). Prix : 25 piastres.

84. قانون البارود *Qânoun el-bâroud*, Traité de la fabrication de la poudre. Un volume en turc, imprimé en 1250 (1835). Prix : 14 piastres 30 paras.

85. داخليه *Dâkyhlïè*, Règlement pour les manœuvres de

Digitized

l'infanterie à l'intérieur. Un volume en arabe, imprimé en 1250 (1835). Prix : 16 piastres.

86. قاموس يعنى علم لغة العرب المتن عربى والشرح تركى *Qâmous ï'ani 'ylmiloghat el'arab el-metn 'arabi voaûhcherheh tourki;* le Camous, grand dictionnaire arabe expliqué en turc par Acim effendi. Trois volumes in-folio imprimés en 1250 (1835). Prix : 260 piastres. (C'est le grand et riche dictionnaire de Firouz abadi, qui avait déjà été imprimé à Constantinople de 1814 à 1817 sous le titre de الاقيانوس البسيط فى ترجمة القاموس المحيط *El-Oqiânous el-bacîth fi terdjemet el-Qâmous el-mouhyth*).

87. بتولوجيه يعنى رسالة فى الطبّ البشرى *batologïa ïa'ni riçâlet fitthibb el-becheri*, Traité de pathologie. Un volume en arabe, trad. de Bayle par Hanna Anhouri, imp. en 1250 (1835). Prix : 54 piastres.

88. قانون للاسبيتاليه *Qânoun lilosbîtâlïa*, Règlement pour les hôpitaux. Un volume en turc imp. en 1250 (1835). Prix : 9 piastres.

89. انشاء العطار *Inchâ' ul-'atthâr*, Formulaire de lettres missives composé par le cheïkh Ahmed el-Atthâr. Un vol. en arabe imprimé en 1250 (1835). Prix : 6 piastres.

90. رحلة الشيخ رفاعه يعنى اخبار بلاد اوروبا *ryhlet uch-cheïkh Rafâ'a ï'ani akhbâri bilâd ourobâ*, Voyage en France du cheïkh Refâ'a. Un vol. en arabe imprimé en 1250 (1835). Prix : 15 piastres. (M. Caussin de Perceval a donné dans la 2e série, tome IX du Journal asiatique, une analyse de cette relation de voyage.)

91. لغاريتمه *Logharîtma*, Traité des logarithmes. Un vol. imprimé en 1250 (1835). Prix : 12 piastres. (Ouvrage déjà imprimé à Constantinople, en 1232 (1817).

92. رسالة فى علم الجرحة البشرية *Riçâlet fi 'ylmel-dje'râhat el becheri*, Traité de chirurgie, traduit du français en arabe par Hanna Anhouri. Un volume imprimé en 1250 (1835).

Digitized by Google

93. رسالة فى علم الطبّ البيطارى *Riçâlè fi'ylm utthybb el-baïthâri*, Traité de médecine vétérinaire traduit du français en arabe par Yousouf Fara'oun. Un volume imprimé en 1250 (1835). Prix : 8 piastres 10 paras.

94. الطاعون *Etthâ'oun*, la Peste, traité sur les quarantaines, par Clot-bey. Petit cahier en arabe, imprimé en 1250 (1835). Prix : 30 paras.

95. قانون نامهٔ بيطارى *Qânoun nâméï baïthâri*, Traité des règles de l'art vétérinaire. Un volume en turc et en arabe, traduit du français par Yousouf Fara'oun, imprimé en 1250 (1835). Prix : 3 piastres.

96. مناسك الحج *Menâcik ul-hâdj*, Des devoirs ou pratiques du pèlerinage, ou Guide des pèlerins qui vont à la Mecque, par El-hadj Mohammed Edib. Un volume en turc, imprimé en 1250 (1835). Prix : 6 piastres. Cet ouvrage avait déjà été imprimé à Constantinople en 1232 (1817) sous le double titre de نهجت المنازل *Nehdjet ul-menâzil*, la Grande voie des stations, et de كتاب مناسك الحج *Kitâb menâcik ul-hadj*.

En 1825, l'auteur de ce catalogue a traduit et inséré, dans le 2e volume des Mémoires de la société de Géographie, toute la partie de cet ouvrage relative à la géographie.

97. شرح حافظ *Cherhi Hâfiz*, Commentaire turc sur le divan de Hâfiz par Sou'di. Trois volumes imprimés en 1250 (1835). Prix : 100 piastres.

98. جغرافيه صغيره *Djoghrâfiaï saghyrè*, Petit traité de géographie en arabe, traduit du français par Refâ'a effendi. Un vol. imprimé en 1250 (1835). Prix : 11 piastres.

99. سنوسيه *Sinoucïè* ou رساله فى علم التوحيد *Riçâlè fi'ylm-uttevhîd*, Catéchisme sur l'unité de Dieu, composé par Senoci. Un petit cahier en arabe, imprimé en 1250 (1835). Prix : 1 piastre.

100. داخليه *Dâkhlïè*, Règlement des manœuvres de l'in-

Digitized by Google

fanterie pour le service à l'intérieur. Un volume en turc, imprimé en 1251 (1836). Prix : 31 piastres 10 paras.

101. برهان قاطع *Burhâni qâthy'*, l'Argument tranchant. C'est le dictionnaire persan d'Ibn-khalef, arrangé et traduit en turc par Ahmed Emîn, imprimé en 1251 (1836). Un volume in-folio. Cet ouvrage avait déjà été imprimé à Constantinople en 1214 (1799).

102. همايون نامه *Humâïoun nâmè*, Le livre impérial, nom donné à cet ouvrage par allusion à la dédicace qu'en fit l'auteur à sultan Soliman Ier, empereur des Ottomans. C'est la traduction turque du livre de *Kelîlè vè Dimnè* ou des fables de Bidpay, faite sur la version persane de Hussein Vaëz, par Aly Tchelebi, professeur à Angora, dans le collége fondé par Amurad II. Un vol. en prose et en vers turcs, imprimé, en 1251 (1836), en caractères neskhy et ta'liqs. Prix : 67 piastres. (En 1816, M. de Sacy, dans la préface du texte arabe de son *Kelîlè vè Dimnè*, page 51, a donné une note explicative sur le *Humâïoun nâmè* d'Aly Tchelebi.)

103. طوبخانه وجبخانه *Thopkhânè vè djebkhânè*, De l'arsenal et des munitions de guerre. Un volume en turc, imp. en 1251 (1836). Prix : 13 piastres 20 paras.

104. قانون اوّل وثانى سوارى *Qânouni evvel vè sânii souvâry*, Premier et second Règlements pour l'instruction de la cavalerie. Un volume en turc, imprimé en 1251 (1836). Prix : 16 piastres 20 paras.

105. قانون ثالث سوارى *Qânouni sâlici souvâri*, Troisième Règlement pour l'instruction de la cavalerie. Un vol. en turc, composé par Kiâni-bey, imprimé en 1251 (1836).

106. تحفة الضابطان *Tohfet uzzâbithân*, le Manuel des officiers, théorie de l'infanterie et de la cavalerie. Un vol. en turc, composé par Kiâni-bey, et imp. en 1251 (1836). Prix : 11 piastres.

107. قانون رابع وخامس سوارى *Qânouni râbi, vè khâmici*

Digitized by Google

souvâri, Quatrième et cinquième Règlements pour l'instruction de la cavalerie. Un volume imprimé en turc, en 1251 (1836). Prix : 18 piastres.

108. كتاب الف ليله وليله *Kitâb elf lèïlè voua leïlè*, le texte arabe des Mille et une Nuits. Deux vol. in-4°, imprimés en 1251 (1836). Prix : 100 piastres.

109. معرفت نامه *Ma'rifet nâmè*, sorte d'Encyclopédie traitant successivement des croyances musulmanes, de la cosmologie, de l'anatomie, etc. composée par Ibrahim Hakki. Un vol. petit in-fol. en turc, impr. en 1251 (1836). Voir le n° 175 de ce catalogue.

110. قواعد حربيّه *Qavâ'ydi harbïïè*, Principes de l'art militaire. Un volume, en turc, imprimé en 1251 (1836). Prix : 15 piastres.

111. فضائل الجهاد *Fezâïl ul-djihâd*, des Avantages et Mérites de la guerre sacrée. Un vol. en arabe, impr. en 1251 (1836). Prix : 10 piastres.

112. اشكال سوارى *Echkiâli souvâri*, Planches ou Figures pour l'instruction de la cavalerie. Un vol. gravé en 1251 (1836). Prix : 40 piastres.

113. مثنوى *Mesnevi*, ouvrage de Morale et d'Ascétisme, composé en vers appelés *mesnevi*, dont chacun rime avec celui qui le suit immédiatement. C'est la traduction turque et le commentaire du célèbre ouvrage de Djelâl-eddin Roumi, par Kefravi, en trois vol. imprimés en 1251 (1836). Prix : 300 piastres.

114. كتاب كليله ودمنه *Kitâb kelîlè vè dimnè*, Traduction des Fables de Bidpay, en arabe, par Abdoullah el-Moqaffa. Un vol. imprimé en 1251 (1836). Prix : 17 piastres 30 paras. M. de Sacy a également publié un texte arabe de cet ouvrage en un vol. in-4°, impr. en 1816, à l'Imprimerie royale de France.

115. رساله فى علاج الجرب *Riçâlè fi ylâdj ul-djerb*, du Trai-

Digitized by Google

tement de la gale, par Clot-bey. Un petit cahier imprimé en arabe en 1251 (1836). Prix : 30 paras.

116. الهيئة الظاهره *Elheïet uzzâhirè*, ou علم الطبّ البيطارى *'ylm-utthibb el-baïthâri*, Traité de Médecine vétérinaire, trad. du français par Youçouf Fara'oun. Un vol. impr. en arabe, en 1251 (1826). Prix : 6 piastres 30 paras.

117. حلية النّاجى *Huliet unnâdji*, l'Ornement du sauvé ou du prédestiné, traité de la prière et des conditions nécessaires à l'accomplissement des devoirs religieux. Deux vol. en arabe, imprimés en 1251 (1836). Ouvrage déjà imprimé à Constantinople en 1244 (1828).

118. شرح الازهرى *Cherh ul-ezheri*, Commentaire sur le Traité de syntaxe arabe de Azhâri. Un vol. imprimé en 1252 (1837). Prix : 4 piastres.

119. درّيكتا *Dourri ïekta* (la Perle unique ou intacte), 2e édition du traité dogmatique selon le rit de l'imam Abou Hanifè, imprimé pour la première fois à Boulac, en 1830. (Cet ouvrage avait été également imprimé à Constantinople en 1827.) Un vol. en turc, imprimé en 1252 (1837). Prix : 5 piastres.

120. تذكرة الحكام فى طبقات الامم *Tezkeret ul-hukkiâm fy thabaqât el-umem*, Biographie et classification des peuples. Un vol. en turc, 1252 (1837). Prix : 45 piastres.

121. اجرومّيه *Adjeroumiïa*, 2e édit. du Traité de Syntaxe arabe de ce nom, composé par Ibn-Abi-Erroumi Essahâdji. Un petit cahier imprimé en 1252 (1837). Prix : 1 piastre. Voir le n° 8 de ce catalogue.

122. الهندسة الوصفيه *Elhendecet ul-vasfiïè*, Traité de la géométrie descriptive, trad. du français en arabe par Youmi effendi. Un vol. imprimé en 1252 (1837). Prix : 5 piastres 12 paras.

123. رسالة فى الهندسه *Riçâlet fil hendecè*, autre Traité de

Digitized by Google

Géométrie, traduit du français par Edhem-bey. Un vol. en en turc, imprimé en 1252 (1837). Prix : 28 piastres 5 paras.

124. تاريخ قدما الفلاسفه *Tarykhi qoudemâ el-felâcefè*, Histoire des anciens philosophes, traduite du français par Refâ'a-effendi. Un vol. en arabe, imprimé en 1252 (1837). Prix : 28 piastres 5 paras.

125. قانون الصباغة *Qânoun ussybâghat*, l'Art de la teinture. Un vol. en arabe, imprimé en 1252 (1837). 2e édit. Prix : 10 piastres 20 paras.

126. فيزولوجيا *Fîzologia*, Traité de Physiologie, traduit du français en arabe par Aly Heïbè. Un vol. impr. en 1251 (1837). Prix : 10 piastres 20 paras.

127. مقالات الهندسه *Meqâlât ul-hendecè*, Axiomes de Géométrie, traduits du français en turc par Edhem-bey. Un vol. imprimé en 1252 (1837). Prix : 6 piastres 36 paras.

128. ابن عقيل شرح الفيه *Ibn 'Aqyl cherul al-fia*, Commentaire d'Ibn 'Aqyl sur le Traité en vers intitulé l'*Alfia* d'Ibn Malek. Un vol. en arabe, imprimé en 1252 (1837). Prix : 15 piastres.

129. اقرابادين *Aqrâbâdîn*, Pharmacopée, ou Traité de la préparation des remèdes, traduit du français en arabe par Yacoub. Un vol. imprimé en 1252 (1837). Prix : 22 piastres 20 paras.

130. تعطيم الجدرى *Ta'thym al-djederi*, Inoculation de la vaccine, par Clot-bey. Un vol. en arabe, imprimé en 1252 (1837). Prix : 30 piastres.

131. المقالة الاوّله من الهندسه *El-meqâlet el-evvelè min el-hendecè*, Axiome élémentaire sur la Géométrie, traduit du français par 'Ysmet-effendi. Un vol. en arabe, imprimé en 1252 (1837). Prix : 2 piastres 30 paras.

132. خواب نامه *Khâb nâmè*, le Livre de l'interprétation

Digitized by Google

des songes, par Vissyi. Un vol. en turc, imprimé en 1252 (1837). Prix : 3 piastres.

133. ديوان راغب *Dîvâni Râghyb*, le Divan ou Recueil des poésies de Râghyb-effendi. Un vol. en turc, en caractères ta'liqs, imprimé en 1252. Prix, 27 piastres.

134. ديوان سامى *Dîvâni Sâmî*, le Divan ou Recueil des poésies de Sâmi. Un vol. en turc, imprimé en caractères ta'liqs, en 1252 (1837). Prix: 23 piastres.

135. متن الالفيّه *Metn ul-alfïia* le texte de l'Alfïia, grammaire arabe en vers, par Ibn Malek. Un vol. imprimé en 1253 (1838). Prix: 3 piastres 20 paras.

M. de Sacy a donné également un texte de ce même ouvrage en un vol. in-8°, imprimé aux frais du comité des traductions orientales de Londres. Ce texte est mentionné dans le tome XII de la seconde série du Journal Asiatique.

136. كتاب الشذور الذهب *Kitâb-echchozor uzzeheb* (le Livre des parcelles d'or), Traité de syntaxe arabe, par Ibn Hacham. Un vol. imprimé en 1253 (1838). Prix: 18 piastres 20 paras.

137. كتاب فصوص *Kitâbi fuçous*, Traité des croyances musulmanes et des sentences du Prophète, par Muhaïi-eddin. Un vol. en turc, impr. en 1253 (1838). Prix: 82 piastr.

138. طوطى نامه *Thouthi nâmè*, le Livre du perroquet, contes et apologues, traduits du persan en turc par Sary Abdoullah-effendi. Un vol. imprimé en 1253 (1838). Prix: 64 piastres.

139. ترتيب الدواوين *Tertîb uddevâvîn*, de la Formation des Conseils (Divans), règlement pour l'administration. Un vol. en arabe, imprimé en 1252 (1838). Prix: 5 piastres.

140. التشريح العام *Ettechryh ul 'âmm*, Traité d'Anatomie générale, traduit du français en arabe par Ibrahim Ennebravi. Un vol. impr. en 1253 (1838). Prix: 8 piastres 20 paras.

Digitized by Google

141. شرح القطر *cherh ul-qathar,* Traité de syntaxe arabe, composé par Ibn-Hacham. Un vol. imprimé en 1253 (1838). Prix: 16 piastres 25 paras.

142. ديوان پرتو افندى *Dîvâni Pertev-effendi,* Divan ou Recueil des poésies de Pertev-effendi, ancien kiaïa-bey ou ministre de l'intérieur sous le règne du sultan Mahmoud. Un vol. en turc, en caractères ta'liqs, imprimé en 1253 (1838). Prix: 16 piastres 20 paras.

143. الترجمان *Etterdjumân*, l'Interprète, vocabulaire arabe-turc. Un vol. impr. en 1253 (1838). Prix: 4 piastres 26 paras.

144. حديقة السعدا *Hadîqat ussou'âda* (le Jardin des Bienheureux). Histoire de plusieurs prophètes et saints musulmans. Un vol. en turc, imprimé en 1253 (1838). Prix: 23 piastres.

145. السواد الاعظم مشتمل على اسيال واجوبه *Essouâd el-'azem muchtemil ala eciâl u edjvibè,* Traité de l'orthodoxie dans l'islamisme, par demandes et réponses. Un vol. en arabe, impr. en 1253 (1838). Prix: 3 piastres 30 paras.

146. ديوان وهبى *Dîvâni Vehbi,* Divan ou Recueil des poésies de Vehbi. Un vol. en turc, imprimé en 1253 (1838). Prix: 37 piastres.

147. كلّيّات ابو البقا *Kulliiât Aboul-Baqa*, les Œuvres complètes d'Aboul-Baqa, encyclopédie scientifique, en arabe. Un vol. imprimé en 1853 (1838). 1re édition. Voir le n° 173 de ce catalogue.

148. ديوان غالب *Dîvâni Ghâlib*, Recueil des poésies du cheïkh Galeb. Un vol. imprimé en 1253 (1838).

149. پند نامه *Pend nâmè*, deuxième édition du Livre des conseils, par le cheïkh Atthar. (Voyez les nos 47 et 217 de ce catalogue.) Un vol. impr. en 1253 (1838).

150. ديوان نايلى *Dîvâny Nâïli*, Recueil des poésies de

Digitized by Google

Naïly. Un vol. en turc, imprimé en 1253 (1838). Voir le n° 180 de ce catalogue.

151. قانون الزراعة *Qânoun uzzirâ'at*, Règles et préceptes d'agriculture appliqués particulièrement à l'Égypte. Un vol. en turc, imprimé en 1254 (1839). Prix : 4 piastres.

152. نفر وبلوك *Nefer vè beuluk*, Soldat et Compagnie (École du caporal); deuxième édition de l'ouvrage indiqué au n° 54. Un vol. en turc, imprimé en 1254 (1839). Prix : 18 piastres.

153. المنطق *El-manthyq*, la Logique (de Dumarsais), traduite en arabe par Refâ'a-effendi. Un vol. impr. en 1254 (1839). Prix : 5 piastres 5 paras.

154. تاريخ المصريين *Tarykh el-Mysriin*, Histoire des anciens Égyptiens, par Refâ'a-effendi. Un vol. en arabe, imprimé en 1254 (1839). Prix : 21 piastres.

155. تاريخ اسكندر رومى *Tarykhi Iskenderi Roumi*, Histoire d'Alexandre le Grand. Un vol. en turc, impr. en 1254 (1839). Prix : 17 piastres 30 paras.

156. تحفهٔ وهبى *Tohfeï Vehbi*, deuxième édition du Vocabulaire rimé persan-turc de Vehbi, à l'usage de la jeunesse. Un vol. imprimé en 1254 (1839). Prix : 17 piastres 30 paras. Voir le n° 53 de ce catalogue.

157. ديوان نيازى *Dîvâni Niâzi*, Divan ou Recueil des poësies de Niâzi. Un vol. en turc imprimé en 1254 (1839). Prix : 13 piastres 10 paras.

158. لطايف نصر الدين خواجه *Lethâïfi Nasr-eddîn khodja*, Contes facétieux de Nasr-eddin-khodja. Un vol. en turc, imprimé en 1254 (1839). Prix : 4 piastres.

Nasr-eddîn-khodja est un personnage dont la célébrité est devenue populaire chez les Turcs, par l'originalité de son caractère, de ses bouffonneries et de ses réparties, quelquefois spirituelles,

Digitized by

mais le plus souvent obscènes et de mauvais goût. Nasr-eddîn khôdja, qui naquit à Sivri Hyssar, près d'Angora, vivait au commencement du XIVe siècle.

159. ديوان فضولى *Dîvâni Fuzouli*, Divan ou Recueil des poésies de Fuzouli. Un vol. en turc, impr. en 1254 (1839). Prix : 23 piastres.

160. الطبيعه مع اشكال *Etthaby'a ma' echkiâl*, Histoire naturelle, avec figures; traduite du français par Hanna Anhoury. Un vol. en arabe, imprimé en 1254 (1839). Prix : 29 piastres.

161. جغرافيه الطبيعه *Djoghrâfia etthaby'a*, Géographie naturelle, traduite du français par Ahmed Errachidi. Un vol. en arabe, imprimé en 1254 (1839). Prix : 16 piastres.

162. جغرافيه عمومى فى كيفيّت الارض *Djoghrâfia 'oumoumi fi kéifiiet ul-arz*, Géographie universelle, traduite du français en arabe par Refâ'a-effendi. Un vol. imprimé en 1254 (1839). Prix : 20 piastres.

163. شرح الشمايل *Cherh ucchamâil*, Commentaire sur le *Chamaïl*, ouvrage qui traite des qualités du Prophète; par Hassan effendi. Un vol. imprimé en 1454 (1839). Prix : 44 piastres.

164. الموقوفاتى *el-Mevqoufâti*, Traduction turque et commentaire du Multeca (Code universel) d'Ibrahim Halebi, par Mehemmed Mevqoufati. Un vol. in-fol. imprimé en 1254 (1839). Prix : 118 piastres.

165. الاربطة الجراحيه *el-erbathat el-djerâhiè*, Traité des bandages employés en chirurgie; traduit du français en arabe par Ibrahim Ennebravi. Un vol. imprimé en 1254 (1839). Prix : 14 piastres 30 paras.

166. حاشية الطحطاوى على الدرّ المختار *Hâchiet atthahthâvi 'aledourr el-moukhtâr*, Notes marginales de Thahthâvi, sur l'ouvrage intitulé *Dourr el-moukhtâr* (la Perle choisie);

Digitized by Google

Traité de jurisprudence, d'après le rit de l'imam Abou-Hanifè. Un vol. en arabe, imprimé en 1254 (1839). Prix : 36 piastres.

167. تعريف نامه يعنى كتاب فى ترتيب العساكر *Ta'rîf nâmè i'ani kitâb fi tertîb ul-açâkir,* Enseignement et organisation militaires. Un vol. en turc, impr. en 1254 (1839). Prix : 63 piastres 3 paras.

168. تعليم الاى *Ta'lîmi alâi,* Exercice de l'infanterie (École du bataillon). Un vol. en turc, impr. en 1255 (1840). Prix ; 25 piastres.

169. تعليم اورطه *Ta'lîmi ortha,* Exercice de l'infanterie par compagnie. Un vol. en turc, imprimé en 1255 (1840). Prix : 30 piastres.

170. تعليم الاورطه *Ta'lîm ul-ortha,* ouvrage sur le même sujet que le précédent. Un vol. en arabe, imprimé en 1255 (1840). Prix : 17 piastres.

171. تحفة خيرات *Tohfeti khaïrât,* Vocabulaire turc-persan-arabe, par Haïret-effendi. Un vol. à l'usage de la jeunesse, imprimé en 1255(1840). Prix : 6 piastres.

172. قانون الزراعة *Qânoun uzzirâ'at,* Traité d'agriculture, ou Code agricole, d'après la méthode européenne. Un vol. en arabe, imprimé en 1255 (1840). Prix : 4 piastres.

173. كلّيّات ابى البقا فى جميع العلوم *Kulliâti Aboul Beqâ fy djemy' ul' ouloum,* Deuxième édition de l'Encyclopédie scientifique d'Aboul-Beqa. Un vol. en arabe, impr. en 1255 (1840). Prix 65 piastres 10 paras.

174. لايحة مواعيد المهمّات فى قواعد مهمّات الجهاديّه *Lâïhati mevâ'ydil muhimmât fi qavâ'ydi muhimmât el-djihâdiïè,* des Approvisionnements et des munitions de guerre. Un vol. en turc, impr. en 1255 (1840). Prix : 15 piastres 30 paras.

175. معرفت نامه *M'arifet nâmè,* deuxième édition de

Digitized by Google

l'Encyclopédie déjà indiquée au n° 109 de ce catalogue. Un vol. en turc, imprimé en 1255 (1840). Prix : 76 piastres.

176. علم حال *'ylmi hâl*, catéchisme. Un vol. en turc, imprimé en 1255 (1840). Prix : 1 piastre.

177. ديوان نديم افندى *Dîvâni Nedîm efendi*, Divan, ou Recueil des poésies de Nedim-effendi. Un vol. en turc, imprimé en 1255 (1840). Prix : 20 piastres.

178. تعليم الاطفال *Ta'lîm ul-ethfâl*, Instruction, ou Enseignement primaire, par Yahïa el-Hekim. Un vol. en arabe impr. en 1255 (1840). Prix : 8 piastres 30 paras.

179. نشان رفعة *Nichâni rif 'at*, Divan, ou œuvres poétiques de Rif'at. Un vol. en turc, impr. en 1255 (1840). Prix : 31 piastres.

180. ديوان نايلى *Divâni Nâïli*, Deuxième édition de l'ouvrage indiqué n° 148 de ce catalogue. Un vol. en turc, imprimé en 1255 (1840). Prix : 19 piastres.

181. خمس نركسى *Khamsi nerkeci*, Contes turcs par Abdoull'ah Elkys. Un vol. imprimé en 1255 (1840). Prix : 19 p.

182. المادّة الطبية بيطاريه *El-mâddet etthibbïèt baïthârïiè*, Médecine vétérinaire traduite du français en arabe par Youçouf Fara'oun. Un vol. en arabe, imprimé en 1255 (1840). Prix : 17 piastres.

183. تشريح عامّ بيطارى *Techryhi'âmmi baïthâri*, Traité général d'anatomie vétérinaire. Un vol. en arabe, imprimé en 1255 (1840), et trad. du français par Youçouf Fara'oun. Prix : 6 piastres 30 paras.

184. الامراض العامّه البيطاريه *el-amrâz el-'âmmè el-baïthârïiè*, Partie de l'art vétérinaire qui traite des maladies des bestiaux en général ; traduit du français en arabe par Yousouf Fara'oun. Un v. impr. en 1255 (1840). Prix : 8 piastres.

185 سياحة نامه *Siâhat nâmè*, le voyage du cheïkh Refâ'a,

Digitized by Google

traduit de l'arabe en turc par Roustem-effendi. Un vol. imprimé en 1255 (1840). Prix : 19 piastres 5 paras.

186. شرح ديوان سيدنا على *Cherhi dîvâni Seïdna 'Ali*, Commentaire sur le divan de Seïd Ali ; traduit de l'arabe en turc par Sa'd-eddin ben-Suleïman. Un vol. imprimé en 1255 (1840). Prix : 55 piastres 10 paras.

187. سفينة راغب فى جميع العلوم *Sefînet râghyb fi djemy' ul-'ouloum*, Encyclopédie par Raghyb-effendi. Un vol. en arabe, imprimé en 1255 (1840). Prix : 88 piastres.

188. دده جنكى *Dedè djengui*, Traité de grammaire composé par Darendevi. Un vol. en arabe, impr. en 1255 (1840). Prix : 23 piastres.

189. ديوان عزّة افندى *Divâni 'Yzzet efendi*, Divan, ou recueil des poésies de 'Yzzet-effendi, plus connu sous le nom de 'Yzzet-molla. Un vol. petit in-folio, en turc, imprimé en caractères ta'liqs ; 1255 (1840). Prix : 73 piastres. Ceci est le premier divan de cet auteur ; plus tard, il en a composé un second qui a été imprimé à Constantinople en 1256 (1841), sous le titre de عزّت ملانك خزّان الاثار اسميله مسمّى اولان ايكنجى ديوانى *Hizzet mollânuñ khouzzân ul-âçâr ismilè mucemma olân ikindji dîvâni.*

'Yzzet-molla, qui mourut à Constantinople il y a peu de temps, s'était d'abord fait connaître par son esprit d'opposition et ses vers injurieux même contre sultan Mahmoud. L'une de ses boutades satiriques parut tellement outrageante au souverain, qu'elle valut à l'auteur une disgrâce complète et quelques années d'exil. Cependant, dans les dernières années de sa vie, 'Yzzet-molla étant rentré en grâce, revint dans la capitale, où il se montra sujet aussi soumis et aussi dévoué au sultan, qu'il lui avait d'abord été contraire.

190. روح البيان فى تفسير القران *Rouh ul-beïân fi tefsîr ul-qourân*, Commentaire du Coran, par Ismaïl Haqqy. Deux vol. en arabe, imprimés en 1255 (1840). Prix : 700 piastres.

Digitized by Google

191. شرح المحمديّه *Cherh ul-Mouhammediïè*, Commentaire en turc sur le Mouhammediïè, ou Biographie de Mahomet; trad. de l'arabe par Ismaïl Haqqy. Un vol. imprimé en 1255 (1840). Prix : 200 piastres.

192. الهندسه *el-Hendecè*, Traité de la géométrie de Legendre; traduit du français en arabe par Ysmet-effendi. Un vol. en arabe, imprimé en 1255 (1840). Prix : 21 piastres.

193. نفر و بلوك *Nefer ou beuluk*, Soldat et compagnie, exercice de l'infanterie. Un vol. en arabe, imprimé en 1256 (1841). Prix : 15 piastres 10 paras.

194. قانون للاسبيتاليه مع اشكال *Qânoun lil-osbîtâliè ma' echkiâl*, Traité réglementaire pour les hôpitaux; ouvrage accompagné de planches. Un vol. en arabe, impr. en 1256 (1841). Prix : 9 piastres 5 paras.

195. بركلى شرحى *Birgueli cherhi*, Catéchisme ou exposé de la foi musulmane d'après le rit de l'imam Abou Hanifè, par Mohammed Ibn Pir Ali, connu sous le nom de Birgueli. Un volume en turc, imprimé en 1256 (1841).

196. حاشية الكنغرى *Hâchiet ul-Kinghari*, Notes marginales de Kenghari. Un volume en turc, imprimé en 1256 (1841). Prix : 120 piastres.

197. معالجة الاعين *Mou'âledjet ul-'ouïoun*, Traitement des yeux, ou l'Art de l'oculiste; traduit du français par Ahmed Errachidi. Un volume en arabe, imprimé en 1256 (1841). Prix : 30 piastres.

198. حاشية السلاكوتى فى علم النحو *Hâchiet usselâkiouti fy'ylm ennahou*, Notes marginales sur le Selkiouti (ouvrage de syntaxe arabe), par Abdul Ghafour. Un volume imprimé en 1256 (1841). Prix : 61 piastres.

199. ديوان حافظ *Dîvâni Hâfiz*, le Divan de Hafiz. Un volume en persan, impimé en 1256 (1841). Prix : 35 piastres.

Digitized by Google

200. سزاي كلشنى *Sezâï gulcheni*, Divan de Sezaï. Un vol. en turc, imp. en 1256 (1841). Prix : 30 piastres.

201. رشحات *Rechhât*, les Gouttes ou émanations aqueuses, traité de la science mystique ou de la vie contemplative (علم تصوّف), par Safi Oullah. Un volume en turc, imprimé en 1256 (1841). Prix : 54 piastres.

202. منهاج الفقرا *Menhâdj ul-fouqarâ*, la grande Voie de la direction des faqyrs; ouvrage sur le même sujet que le précédent, composé par Kingharavi. Un volume en turc, imp. en 1256 (1841). Prix : 45 piastres.

203. شرح قصيدة البرده *Cherh qacîdet ul-borda*, Commentaire sur l'hymne appelé *Borda*, composé à la louange du prophète; traduit de l'arabe en turc, par Ahmed Moustafa. Un vol. imprimé en 1456 (1841). Prix : 13 piastres.

204. التحفة السليميه فى علم التوحيد *Ettohfet usselîmiè fi'ylm uttevhîd*, ouvrage sur l'Unité de Dieu, composé par Selim-effendi. Un vol. en turc, imprimé en 1256 (1841). Prix : 5 piastres.

205. فيزولوجيا *fizologîa*, Traité de physiologie vétérinaire, traduit du français en arabe par Yousouf Fara 'oun. Un volume imprimé en 1256 (1841). Prix : 10 piastres.

206. الامراض الظاهره فى الطبّ البيطارى *Elamrâz uzzahirè fitthibb el baïthâri*, Partie de l'art vétérinaire qui traite des maladies apparentes, traduit du français en arabe par Yousouf Fara'oun. Un vol. imp. en 1256. Prix : 20 piastres.

207. محرم افندى فى علم البيان *Mahrem efendi fi'ylm el-beïân*, Traité de rhétorique par Mahrem-effendi. Un vol. en arabe, imprimé en 1256 (1841). Prix : 123 piastres.

208. كتاب جبر المقابله مكمّله ترجمه بيومى افندى *Kitâbi djebr el-muqâbelè mukemmelè teredjemo Buïoumi-efendi*, Cours d'algèbre complet, traduit en arabe par Buïoumi-effendi. Un vol. imp. en 1256 (1841). Prix : 45 piastres.

Digitized by Google

209. كلستان سعدى *Gulistâni Sa'adi*, le Gulistan de Sa'adi. Un volume en persan, imprimé en caractères ta'liqs, en 1257 (1841). Prix : 12 piastres.

210. كتاب الجيولوجيه *Kitâb el-qiologîa*, Traité de géologie, traduit en arabe par Ahmed Qaïd-effendi. Un vol. imprimé en 1257 (1842).

211. الكغراوى *Elkegrâvoui*, Traité de syntaxe arabe, par le cheïkh Kegravoui. Un vol. imprimé en 1257 (1842). Prix : 10 piastres.

212. جملة الصرف *Djumlet ussarf*, Cours complet de grammaire arabe. Un volume imprimé en 1257 (1842). Prix : 6 piastres. (Ouvrage déjà imprimé à Constantinople en 1234 (1819).

213. قانون الزراعة *Qânoun uzzirâ'at*, Traité des règles de l'agriculture, ou Code agricole appliqué à l'Égypte. Un volume en arabe, imprimé en 1257 (1842). Prix : 4 piastres 30 paras.

214. الشيخ خالد فى علم النحو *Echcheïkh Khâled fi'ylm unnahv*, Traité de syntaxe arabe, par le cheïkh Khâled. Un volume imprimé en 1257 (1842). Prix : 4 piastres 30 paras.

215. داخليّه *Dâkhylïiè*, Règlement et instruction pour l'infanterie à l'intérieur. Un volume en arabe, imprimé en 1257 (1842). Prix : 4 piastres 20 paras.

216. تعليم الاى عربى *Ta'lîmi alâï 'arabi*, École du régiment pour l'infanterie arabe. Un volume en arabe, imprimé en 1257 (1842). Prix : 4 piastres 20 paras.

217. پند عطّار *Pendi 'atthâr*, troisième édition du Livre des Conseils par 'Atthar. Un volume imprimé en persan, en 1257 (1842). Prix : 4 piastres. C'est le *Pend nâmèh* dont M. de Sacy a publié, en 1819, le texte et la traduction en français. Voir les numéros 47 et 149 de ce catalogue.

218. سياست نامه يعنى قانون للمملكة المصريه *Siâcet nâmà*

Digitized by Google

i'ani qânoun lilmemleket il-mysrïiè, Règlement des administrations en Égypte. Un volume imprimé en 1257 (1842). Prix : 1 piastre 8 paras.

219. علم النباتات *'Ylm unnebâtât*, Traité de botanique, traduit du français en arabe, par Hanna Anhouri. Un vol. imp. en 1257 (1842). Prix : 20 piastres 20 paras.

220. قانون الطوبجية الجديد *Qânoun etthoptehïet el-djedîd*, Règlement pour la nouvelle artillerie à cheval. Un vol. en turc, imprimé en 1257 (1842).

221. كتاب نظم اللالئ فى السلوك فيمن حكم فرانسا من الملوك *Kitâb nazm ul-le'âli fissoulouk fimen hukm França min el-mulouk*, le Collier des perles de la chronologie, ou correspondance des ères, Histoire des rois de France, et Synchronisme de l'histoire mahométane. Un volume en arabe, imprimé en 1257 (1842), traduit et arrangé par Esse'oud, professeur d'arabe et de français à l'école égyptienne pour l'enseignement des langues.

222. مطالع شموس السير فى وقايع كرلوس الثانى عشر *Methâly' choumous esseïr fi veqâï 'karlous essâni 'achar*, le Lever ou l'aurore des soleils errants, histoire de Charles XII, traduite par Mehemmed Moustafa, sous-officier attaché à l'école égyptienne des langues. Un volume en arabe, imprimé en 1257, 1842).

223. كتاب اتحاف الملوك الالبّا بتقدّم الجمعيات فى بلاد اوروبا *Kitâb ithâf elmoulouk el-elibbâ beteqaddum el-djemïât fi bilâd ourobâ*, Offrande ou hommage aux monarques prudents et sages ; de la formation et des progrès de l'ordre social et politique en Europe : traduit et extrait des ouvrages européens, par le cheïkh Refâ'a, directeur de l'école égyptienne des langues et chef du bureau des traductions. Un volume en arabe, imprimé au mois de sefer de l'année 1258 (mars 1842).

Digitized by

LISTE

DES OUVRAGES SUR LES SCIENCES EXACTES LITHOGRAPHIÉS, PENDANT L'ANNÉE 1257 (1841-1842), À L'ÉCOLE ÉGYPTIENNE DU GÉNIE (مهندسخانه *MUHENDISKHÂNÈ*), POUR L'USAGE DES COURS ORDINAIRES DE CET ÉTABLISSEMENT.

224. ايدروليك اى علم حركت وموازنت المياه *Idrolîk aï 'ylmi hareket u muvâzenet ul-miâh*, Traité de l'Hydraulique, traduit par Ahmed Dougla. Un vol. petit in-fol. en arabe.

225. مثلثات مستويه وكرويه *Muçelleçât mustevouïè ouа kurouvïiè*, Trigonométrie rectiligne et sphérique, traduite du français par Ahmed Dougla. Un vol. in-4°, en arabe.

226. ژيوديزيه اى فنّ اعمال الخرط العظيمه *Giodîsiè aïfenni 'ymâl el-khart el'azîmè*[1], Traité de Géodésie, par Ibrahim Ramazan-effendi. Un vol. en arabe.

227. مكانيقه اى علم جر الاثقال *Mekiânîqa aï 'ylm djerr ul-esqâl*, Traité de la Mécanique. Un vol. traduit du français en arabe par Mehemmed Bioumi et Ahmed Thavouil-effendi.

228. تركيب آلات *Terkîbi-âlât*, Construction des Machines, par Ahmed Thavouil-effendi. Un vol. en arabe.

229. حساب التمام والتفاضل *Hyçâb uttamâm vettefâzil*, Calcul intégral et différentiel. Un vol. en arabe, traduit du français par Mahmoud Ahmed-effendi.

230. كتاب علم الحساب *Kitâb 'ylmul-hiçâb*, Traité d'Arithmétique. Un vol. en arabe, par Ali Bedevoui-effendi.

[1] Ce mot, qui signifie l'art de mesurer et de diviser les terres, serait mieux défini, je pense, de la manière suivante : فنّ سياحت وتوزيع الاراضى.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT

AUX OUVRAGES IMPRIMÉS DEPUIS 1830, MAIS DONT L'IMPRESSION EST D'UNE DATE INCERTAINE.

231. متن اللامع *Metn ullâmi'*, Traité d'Arithmétique. Un vol. en arabe. Prix : 6 piastres 20 paras. (Voir le n° 29 de ce catalogue).

232. مرأت الكاينات *Mirât ul-kiâïnât*, le Miroir des êtres ou des choses créées. Histoire universelle. Un vol. en turc. Prix : 285 piastres.

233. حكايات ابن على سينا *Hikiâïât ibn 'aly sinâ*, Contes feeries d'Avicenne. Un vol. en turc. Prix : 30 piastres.

234. ديوان نشاءت *Dîvâni Nech'at*, Divan ou Recueil des poésies de Nech'at. Un vol. en turc. Prix : 36 piastres.

235. ديوان سرورى *Dîvâni Serveri*, Divan ou Recueil des poésies de Serveri. Un vol. en turc. Prix : 100 piastres.

236. ديوان فطمه خانم *Dîvâni Fatma hânum*, Divan ou Recueil des poésies de Fatma (OEuvres poétiques d'une femme). Un vol. en turc. Prix : 12 piastres.

237. ديوان عاصم *Dîvâni Acym*, Divan d'Acym. Un vol. en turc. Prix : 40 piastres.

238. ديوان نفعى *Dîvâni Nef'i*, Divan de Nef'y. Un vol. en turc. Prix : 40 piastres.

239. ترتيب اوردو *Tertîbi ordou*, Organisation et disposition des camps. Un vol. en turc. Prix : 12 piastres 20 paras.

240. خمبره جدولى *Khoumbara djedveli*, Table du jet des bombes. 2° édition de l'ouvrage indiqué au n° 3 de ce catalogue. Un vol. en turc. Prix : 16 piastres.

241. فى تعمير الاسلحه *Fi ta'mîr ul-esliha*, de la Réparation et de l'entretien des armes. Un vol. en turc. Prix : 18 piast.

Digitized by Google

242. تعليم عساكر خفيفه *Ta'lîmi'açâkiri khafîfè*, Instruction pour l'infanterie légère. Un volume en turc. Prix : 9 piastres.

243. رسالة الملاحة *Reçâlet ul melâhat*, Instruction pour la Marine. Un vol. en turc, trad. de Truguet. Prix : 9 piastres. Ouvrage déjà imprimé à Constantinople en 1828.

T. X. Bianchi.

LETTRES DE M. BOTTA

Sur ses découverts à Ninive [1].

A M. J. MOHL, A PARIS.

I.

Mossul, 5 avril 1843.

Monsieur,

Vous savez que depuis quelque temps je fais faire des fouilles aux environs de Ninive, dans l'espoir d'y découvrir des restes de monuments, ou

[1] M. Botta m'avait envoyé, il y a quelque temps, les résultats des fouilles qu'il avait entreprises dans l'enceinte même de Ninive, et qui lui avaient fourni des inscriptions cunéiformes sur brique et sur pierre; j'allais les publier avec des extraits de ses lettres, lorsque je reçus la nouvelle de sa belle découverte à Khorsabad. Je n'ai pas hésité un instant à la publier avant tout, en me réservant de

Digitized by Google

des inscriptions qui, en multipliant les moyens de comparaison, puissent aider à déchiffrer celles des écritures cunéiformes que l'on ne peut encore lire. J'ai fait travailler longtemps dans le grand monticule placé près de celui sur lequel est bâti le village de Niniouah; mais, fatigué de n'y trouver que des briques et des fragments insignifiants, j'ai envoyé mes ouvriers à un village voisin, celui de Khorsabad خرسباد, d'où l'on m'avait apporté des briques à inscriptions cunéiformes. J'ai été plus heureux dans cet endroit, et mes ouvriers y ont trouvé les restes d'un monument fort remarquable par le nombre et le caractère des sculptures qui le décorent. Je vous envoie aujourd'hui une description sommaire de ce que l'on a pu déterrer jusqu'à présent,

faire connaître plus tard les inscriptions trouvées à Niniouah. J'ai fait reproduire les dessins de M. Botta sans me permettre d'y rien faire corriger, et je ne doute pas que tous les lecteurs ne soient de mon avis, que c'était le meilleur parti à prendre. Ce sont à peu près les seules sculptures assyriennes que l'on connaisse jusqu'à présent, et les conséquences que l'on peut en tirer, surtout en les comparant à celles de Persépolis, sont extrêmement importantes. M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, et M. Villemain, ministre de l'instruction publique, ont bien voulu prendre des mesures qui mettront M. Botta en état de continuer ses fouilles et d'envoyer en France toutes les parties de ces sculptures que leur état de conservation permettra de transporter; et je prie, à cette occasion, MM. Cavé, Vitet, Lenormant et Letronne, de me permettre de les remercier, au nom de M. Botta, pour l'intérêt qu'ils ont montré pour la conservation de ces antiquités. Au moment de mettre sous presse, je reçois une seconde lettre de M. Botta, datée du 2 mai, accompagnée de dessins plus curieux encore et de nouvelles inscriptions. J'aurais désiré la joindre à celle-ci; mais le temps m'a manqué pour l'exécution des planches : je la publierai sans retard. — J. Mohl.

Digitized by Google

car le tout est enseveli dans l'intérieur d'un monticule. J'y joins quelques dessins faits à la hâte, aussi bien que peut les faire un homme qui ne sait pas dessiner, et la copie de quelques inscriptions. Rappelé à Mossul par des affaires, je n'ai pu rester qu'un jour à Khorsabad, et il en faudrait beaucoup plus pour copier tout ce qu'en huit jours les ouvriers y ont découvert. J'y retournerai lorsque les travaux, plus avancés, permettront de mieux comprendre l'ensemble du monument et j'y resterai le temps nécessaire pour en faire une description complète.

Le village de Khorsabad ou *Khortabad*, ou *Khorstabad* (car on prononce de ces diverses manières ce nom qui n'est certainement pas arabe), est à cinq heures de caravane dans le nord-est de Mossul, sur la rive gauche de la petite rivière nommée le *Khauser*. Il est bâti sur un monticule allongé de l'est à l'ouest; l'extrémité orientale se relève en un cône que l'on m'a dit être artificiel et moderne; mais cela me paraît douteux, parce que celui qui m'a donné ce renseignement a bâti une maison sur le sommet. Il craint, probablement, qu'en y portant mes ateliers de recherches, je n'en ruine les fondements. L'extrémité occidentale se bifurque, et c'est sur la pointe septentrionale de la bifurcation que mes ouvriers ont trouvé les restes bien mutilés dont je vais parler en y joignant un plan approximatif [1].

[1] Voyez le plan (pl. I). J'ai à remarquer que ce plan est le troi-

Digitized by Google

En attaquant le monticule par son sommet, les ouvriers ont découvert immédiatement la partie inférieure de deux murailles parallèles[1] séparées par une plate-forme de 6^{m} de large; l'extrémité des deux murailles affleure la pente du monticule, et, par conséquent, le monument est certainement incomplet de ce côté. Ce qui reste de ces murailles a environ 2^{m} et demi de long de l'ouest à l'est, puis elles tournent à angle droit pour se rapprocher, ne laissant entre elles qu'un intervalle de 2^{m} 20^{c}, par lequel commence un passage d'environ 3^{m} de long, à l'extrémité duquel les murailles s'écartent de nouveau à angle droit, l'une au nord, l'autre au sud. Au nord on n'a pas encore continué le déblai; mais au sud il a été fait et a permis de voir qu'après avoir marché 3^{m} 32^{c} dans cette direction, la muraille tourne à l'ouest et se continue jusqu'à l'extrémité même d'où elle était partie. Cela forme un massif dont le plan fera concevoir la figure.

Comme le monticule va en s'élevant à l'est, la muraille et le massif, détruits d'abord jusqu'à la base, acquièrent de la hauteur en marchant dans cette direction, et j'ai eu le plaisir de voir que toute la surface était couverte de bas-reliefs d'autant plus curieux que quelques-uns sont évidemment la représentation de quelque fait historique important.

sième de ceux que m'a envoyés M. Botta, et qu'il comprend l'état des fouilles jusqu'au 2 juin. La présente lettre ne se rapporte qu'aux excavations marquées *I-VIII* et au mur marqué *XVII*. — J. M.

[1] Ce sont les murailles marquées *V* et *VI*.

Digitized by Google

Pour les décrire, je commencerai par la muraille qui fait le côté nord de la plate-forme. En partant de l'extrémité de la muraille, au point où les sculptures deviennent distinctes (*VI*), on voit un guerrier vêtu d'une cotte de mailles et coiffé d'un casque, tombant en arrière, percé d'une lance; derrière lui sont deux archers habillés de même et lançant des flèches dans la direction opposée à la lance [1]. Lorsque la muraille revient à angle droit au sud, elle est occupée par un bas-relief (*VII*) dont j'envoie un dessin aussi exact que j'ai pu le faire [2]. Au coin est une forteresse formée de deux tours crénelées sur lesquelles sont deux personnages (fort disproportionnés); l'un lève les bras au ciel en signe de désespoir, et l'autre lance un dard; plus au sud, sont deux archers, le genou en terre, coiffés d'un casque pointu et revêtus de cottes de mailles. L'un décoche un trait dans la direction de la forteresse; l'autre a un bras levé et de sa main droite tient un instrument que j'ai dessiné aussi bien que j'ai pu le distinguer, mais dont je ne puis deviner l'usage. Derrière eux sont deux autres archers, debout, tirant vers la forteresse.

[1] Voyez pl. II. On voit sur le bord de la planche le casque du guerrier renversé. M. Botta remarque, dans une note, que la figure est trop indistincte pour être dessinée en entier. J. M.

[2] J'ai reçu le dessin dont parle l'auteur; mais je ne pourrai publier le bas-relief que plus tard, M. Botta ayant indiqué, dans une lettre postérieure, quelques corrections à y faire, parce que des bas-reliefs semblables l'avaient mis en état de mieux distinguer quelques détails. Je l'ai prié d'en faire un nouveau dessin. J. M.

Digitized by Google

Ces personnages ont environ 3 pieds de haut; ils sont dessinés d'une manière naïve, mais qui ne manque ni de naturel, ni de vivacité. Cette scène est surmontée d'une inscription cunéiforme, malheureusement tellement dégradée, que je désespère de pouvoir en tirer parti; il doit d'ailleurs en manquer la plus grande partie, la muraille devant avoir eu une assez grande hauteur si j'en juge par les personnages dont je vais parler (b). Je copierai tout ce que je pourrai de cette inscription, parce qu'un seul nom historique peut donner l'explication du bas-relief.

Dans le passage, la muraille du nord présente d'abord un personnage (*VIII*) de 3 pieds de haut, dont j'envoie le dessin[1]; puis, plus à l'est, on y voit la partie inférieure d'un colosse qui devait avoir au moins huit pieds de haut; les jambes sont fort bien dessinées et paraissent revêtues antérieurement d'une armure défensive[2]. Après cette figure, la muraille tourne au nord, et de ce côté on n'a pas poussé plus loin l'excavation.

Au côté sud de la plate-forme, la muraille présente d'abord (*V*) la partie inférieure de cinq personnages simplement vêtus et tournés vers l'est. Derrière eux marche un personnage dont il manque la tête, mais qui semble avoir eu des ailes[3]. Lorsque la muraille tourne au nord (*IV*), elle offre un

[1] Voyez pl. III.
[2] Voyez pl. IV.
[3] Voyez pl. V.

Digitized by Google

bas-relief que j'ai dessiné [1]. Il représente d'abord un homme ayant une épée à la ceinture, et tenant à la main un long bâton; il semble pousser devant lui une femme tenant, je crois, une bourse à la main; devant celle-ci est une autre femme tenant par le bras son enfant nu; elle est précédée par une troisième femme qui paraît porter une outre ou un sac sur ses épaules. Il me semble que tout ce côté de la plate-forme représente les prisonniers faits dans l'expédition sculptée de l'autre côté. Tous ces personnages ont trois pieds de haut, et sont, comme les autres, surmontés d'une inscription cunéiforme très-mutilée.

En tournant à l'est pour former l'autre paroi du passage (*III*), la muraille présente, comme l'opposée, deux personnages [2], mais vêtus différemment; l'un de trois pieds et complet, l'autre colossal, mais mutilé.

Tournant au sud au sortir du passage (*II*), la muraille présente la partie inférieure de quatre colosses vêtus de longues robes à franges délicatement sculptées [3]. On en voit encore quatre autres plus richement vêtus, sur la partie extérieure du massif (*I*).

La plate-forme entre les deux branches de murailles est pavée de dalles, et de chaque côté il y a, dans le pavé, un enfoncement oblong, profond

[1] Voyez pl. VI.
[2] Voyez pl. VII.
[3] Voyez pl. VIII.

Digitized by Google

de quatre pouces et demi, circulaire à l'est, carré à l'ouest. Je ne puis deviner à quoi ils étaient destinés.

Le passage entre les deux massifs est pavé d'une large pierre qui en occupe toute la largeur et la longueur; elle est couverte d'une inscription cunéiforme dont j'envoie une copie aussi exacte que ses nombreuses cassures permettent de le faire[1]; j'y ai mis beaucoup de soin, et je crois qu'on peut la considérer comme fidèle dans tout ce que je n'ai pas marqué comme douteux. Je tâcherai d'en conserver tous les fragments pour les réunir d'une manière solide. Je dois faire remarquer que les caractères paraissent avoir été incrustés de cuivre, si j'en juge par le résidu qui s'y trouve encore.

Le monument n'étant évidemment pas complet tel que je viens de le décrire, j'ai fait, en arrivant sur les lieux, creuser un puits dans la direction et à quelques pas en avant de la muraille du nord. Mon idée était juste, car les ouvriers ont trouvé immédiatement une muraille portant deux très-remarquables colosses (*XVII*) de huit pieds et demi de haut, et tout à fait complets, sauf les cassures. Le premier est un personnage barbu, marchant à l'est et portant à la main un coffret ou une cage. Devant lui marche une femme à chevelure ramassée en touffe derrière la tête; sa robe à des manches étroites terminées au coude; serrée à la taille, elle est plus large au-dessous, et finement plissée comme la saya des dames espagnoles. Ses poignets portent des bra-

[1] Voyez pl. IX.

Digitized by Google

celets fermés par deux têtes d'aspic qui semblent se mordre. D'une main elle tient un long bâton ou sceptre, et, ce qui est remarquable, elle porte à la ceinture une longue et large épée à riche poignée.

Ces deux figures sont en bon état, et je les aurais dessinées si leur position au fond d'un puits étroit eût permis de le faire; mais j'en prendrai le soin quand l'excavation sera complète[1]. La figure de femme, surtout, n'a que trois cassures, et comme rien ne manque, si ce n'est l'oreille, il serait possible et, je crois, désirable de la conserver; c'est, à ma connaissance, un monument unique.

Il faut remarquer que ces figures portent à leurs robes et à leurs chevelures des traces de couleurs encore évidentes, malgré leur long séjour sous terre.

Cette figure de femme paraissant porter des caractères de royauté, je croyais qu'elle serait la dernière dans cette direction; mais immédiatement devant elle, la muraille tourne à angle droit, ce qui indique peut-être la fin du monument, et là, elle offre encore les pieds et le bas de la robe d'une femme vêtue de la même manière que la précédente. Malheureusement tout le haut manque.

Le style de ces sculptures, le genre des vêtements ressemblent beaucoup à ceux de Persépolis;

[1] J'ai reçu plus tard un dessin de ces deux figures; voyez pl. x. M. Botta écrit dans une lettre du 2 mai : « Je dois seulement rectifier ce que j'ai dit au sujet de la robe de la femme; elle est large, et non point serrée à la taille, comme j'avais pu le croire lorsque la partie postérieure seule était découverte. » J. M.

Digitized by Google

seulement il me semble qu'il y a plus de mouvement dans les figures et plus de science anatomique dans le dessin. Les muscles des bras et des jambes sont très-bien indiqués, et, au total, ces bas-reliefs témoignent en faveur du goût et de l'habileté de ceux qui les ont sculptés.

Cette description, monsieur, est bien incomplète; mais plus tard je vous en enverrai une autre plus détaillée. Je continue à faire déblayer, et je le fais avec d'autant plus d'intérêt, que je crois être le premier qui ait découvert des sculptures que l'on puisse, avec quelque apparence, rapporter à l'époque où Ninive était florissante.

J'ai soin de faire rassembler tous les morceaux qui se rencontrent, espérant pouvoir les réunir et en tirer parti pour la science historique. J'ai déjà réuni, de cette manière, une partie des débris d'un colosse de femme richement vêtue, ayant des pendants d'oreilles et des anneaux ou kholkhal aux jambes. J'ai trouvé encore de nombreux débris de sculptures en calcaire siliceux noir, et d'un travail délicat; mais, dans ce genre-là, rien ne s'est présenté encore d'un peu complet.

Enfin, à cent pas du village, j'ai trouvé une espèce d'autel (si toutefois c'en est un)[1] à corps triangulaire et surmonté d'une plate-forme ronde. Les angles présentent des pattes de lion très-bien sculptées,

[1] Voyez pl. XI. Note de M. Botta : « Circonférence de la table, 2^{m} 20^{c}; hauteur totale, 0^{m} 79^{c}; largeur des faces à la base, 0^{m} 74^{c}; *idem* en haut, 0^{m} 55^{c}. »

Digitized by Google

et le tout a un air tellement grec, que j'aurais douté de l'origine si le pourtour de la plate-forme ne m'avait offert une inscription cunéiforme que j'ai copiée [1]. Il n'y a, du reste, aucune concavité à la partie supérieure, et rien qui puisse indiquer que ç'ait été un autel du feu. C'est peut-être une base de colonne. On m'a dit qu'à peu de distance il y a un autre bout semblable, mais très-mutilé; je ne l'ai pas vu, mais je le visiterai à mon premier voyage, espérant qu'il m'aidera à compléter ce qui me manque de l'inscription.

Il est temps, monsieur, que je vous dise quel est le genre de construction de ce monument, et ce n'est pas là ce qu'il offre de moins remarquable, car je ne connais rien de pareil. Il est bâti sur un plancher formé d'un seul rang de briques cuites, et portant des inscriptions. Au-dessous de ce plancher il y a une couche de sable fin de six pouces d'épaisseur, qui est étendue sur un autre plancher de briques, sur plusieurs rangs superposés, et fortement cimentées avec du bitume. Ce sable a évidemment été placé là avec intention, car il a dû être apporté du Tigre; mais je ne puis comprendre dans quel but, si ce n'a été pour faire mentir notre proverbe. Ce n'est pas tout; les murailles sont formées de grandes et minces plaques de gypse marmori-

[1] Voyez pl. XII. L'inscription ne forme dans l'original qu'une seule ligne; j'ai été obligé de la placer sur deux lignes. La lacune que l'on remarque au milieu a environ cinq pouces de longueur, et celle qui se trouve à la fin occupe un cinquième de la circonférence de la table. J. M.

Digitized by Google

forme, tel que celui que l'on trouve auprès de Mossul. Entre ces plaques il n'y a que de la terre; c'est ainsi que tout le massif est revêtu extérieurement de plaques sculptées, tandis que tout son intérieur est rempli uniquement de terre argileuse. Il n'y a pas apparence que cela soit dû à la décomposition de briques non cuites, car on n'en voit pas trace; mais mes ouvriers me disent que cette terre a été mêlée de chaux, ce qui la durcit, et que c'est un mode de construction encore en usage aujourd'hui à Mossul: il paraît cependant peu durable et contraste singulièrement avec tout ce que l'on connaît des monuments primitifs. Cela est si vrai, que la poussée de cette terre, avant que les vides des passages ne fussent remplis, a brisé en mille fragments les bas-reliefs; et depuis que je les ai fait déblayer, rien ne les soutenant plus, ils tomberaient si on n'avait soin de les étayer à mesure. Comme ces soutiens ne dureront que le temps des travaux que je fais exécuter, ce monument va nécessairement périr tout entier, si la munificence éclairée du gouvernement français ne me fournit les moyens d'en sauver les parties les plus intéressantes.

Tels sont, monsieur, les détails que je puis vous donner aujourd'hui. Je continuerai à vous tenir au courant de tout ce que mes recherches me feront découvrir, espérant qu'elles ne seront pas sans intérêt pour vous et pour le monde savant.

Digitized by Google

PL. I.

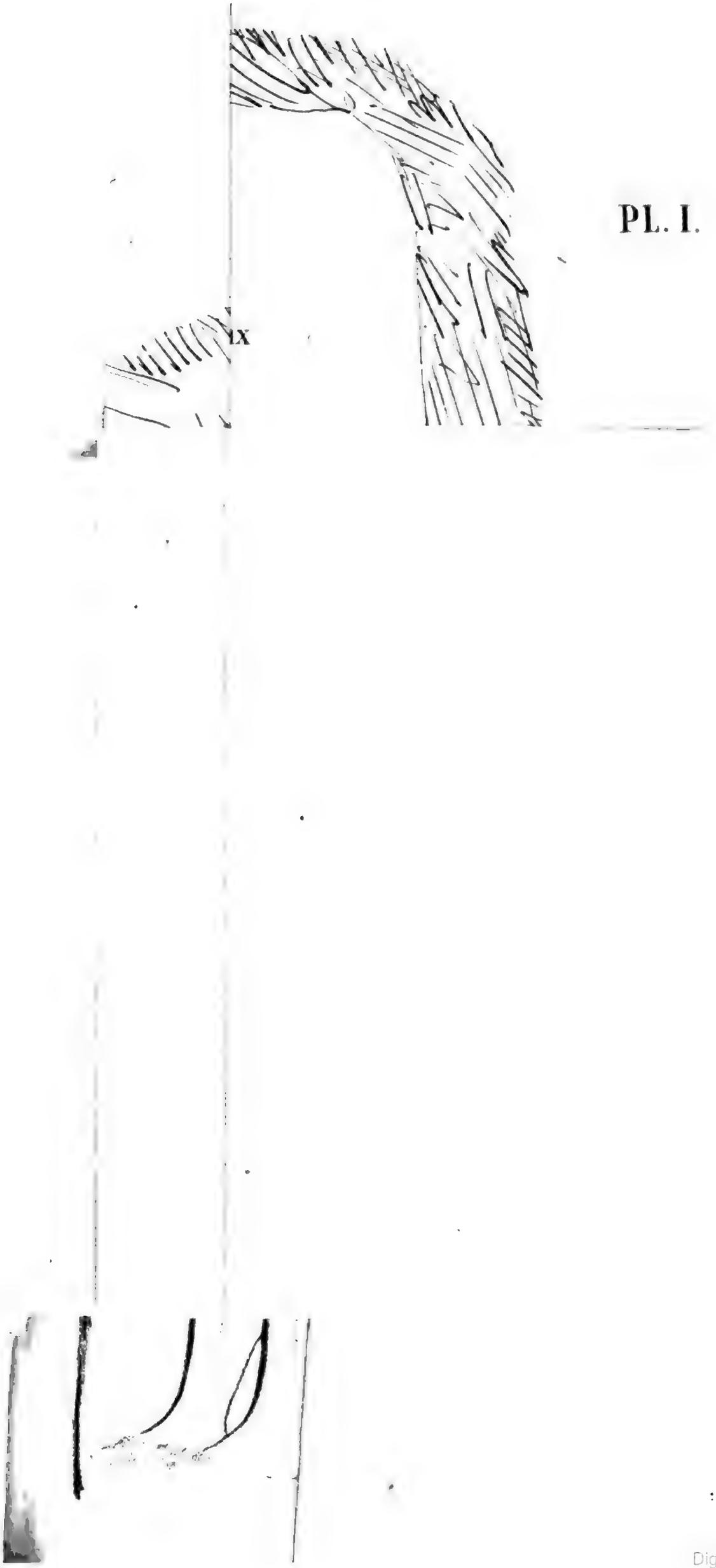

Digitized by Google

Digitized by Google

P

Digitized by Google

Digitized by Google

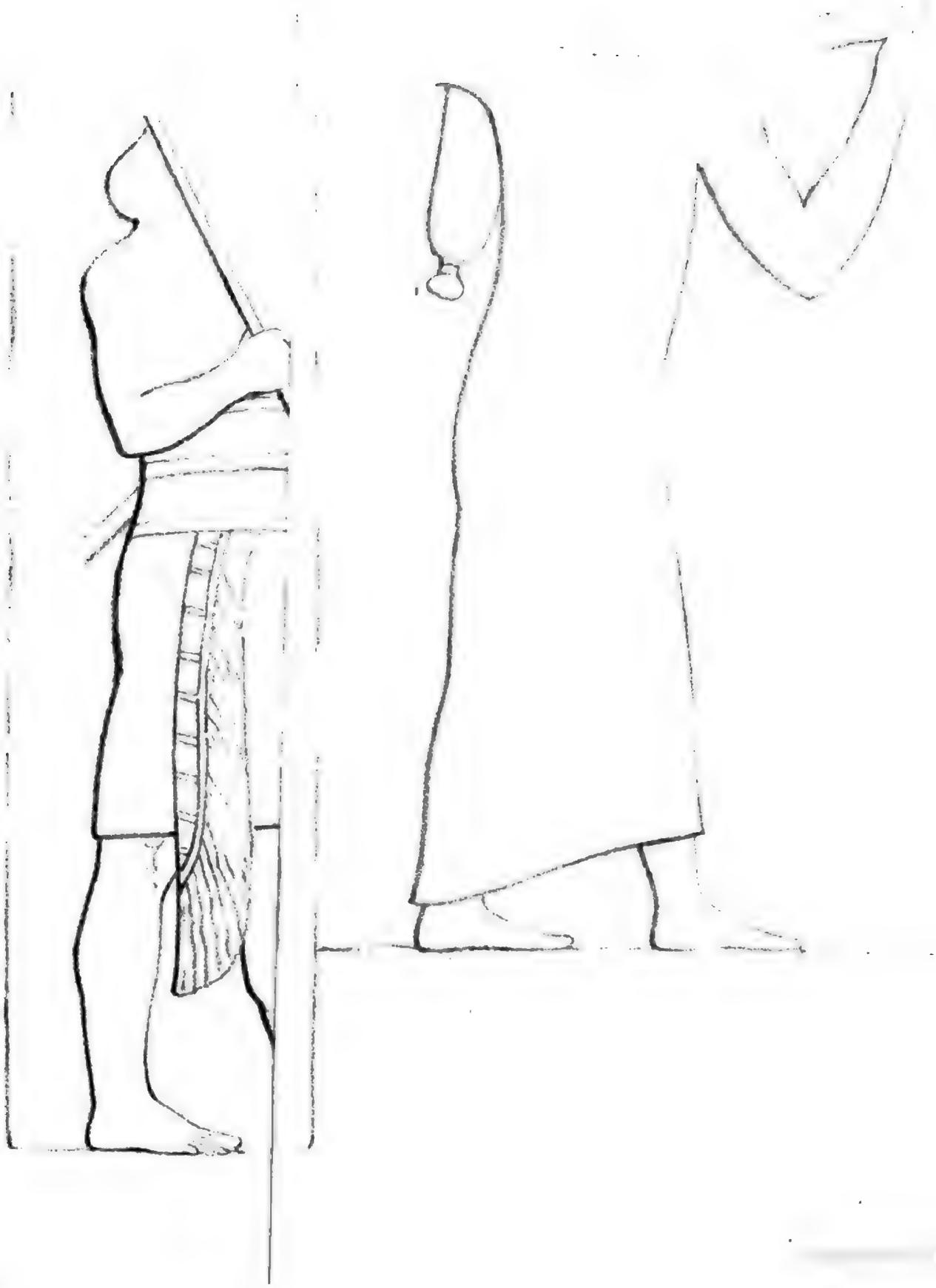

Digitized by Google

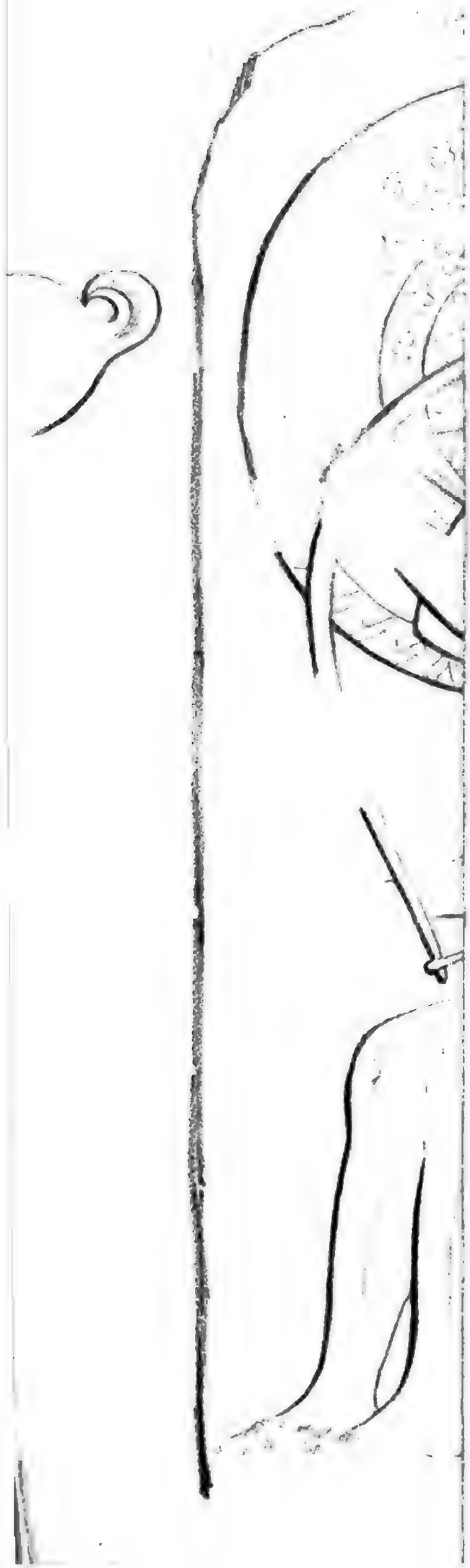

II.

Digitized by Google

Digitized

PL. III.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PL. V.

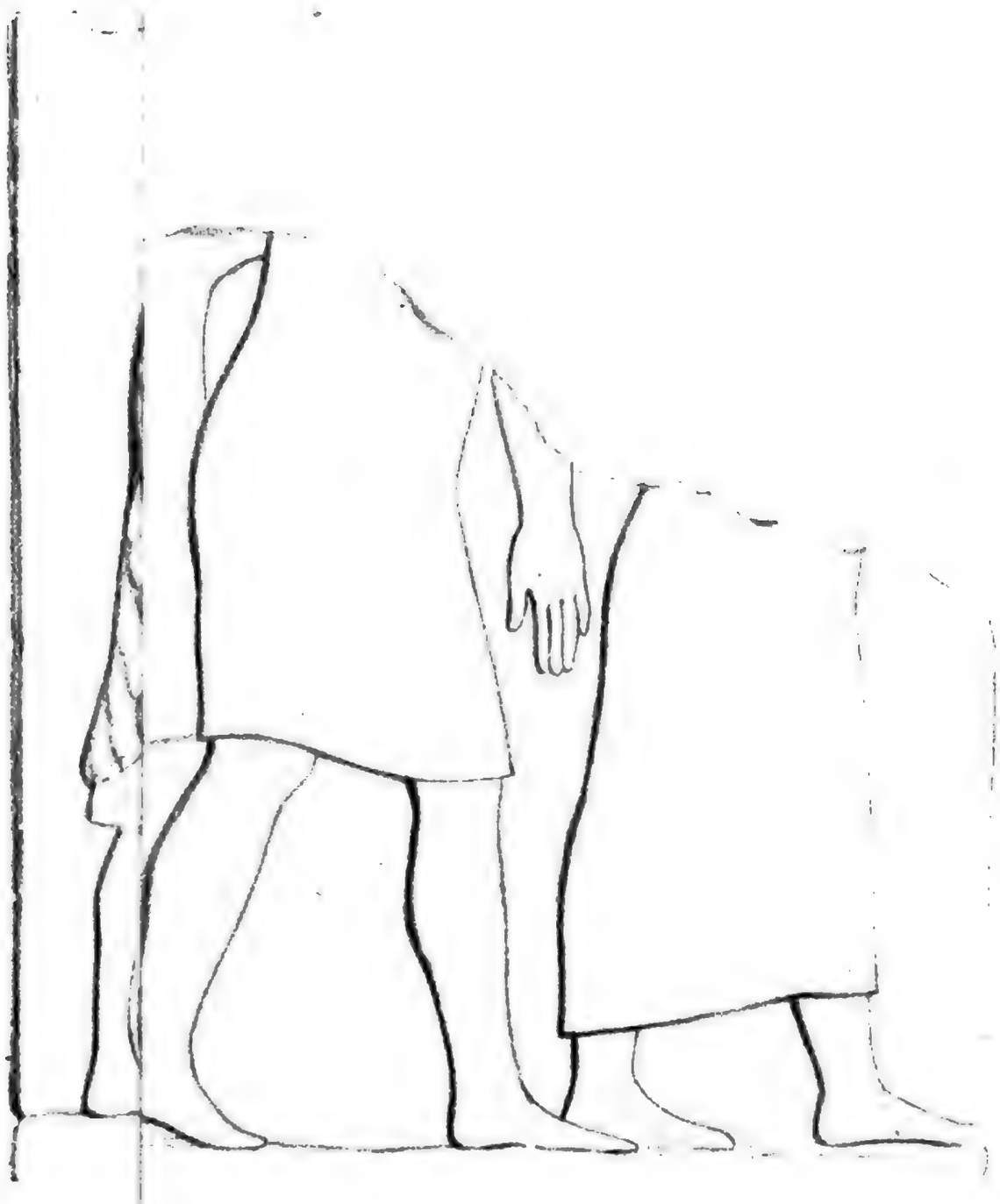

Digitized by Google

Digitized by Google

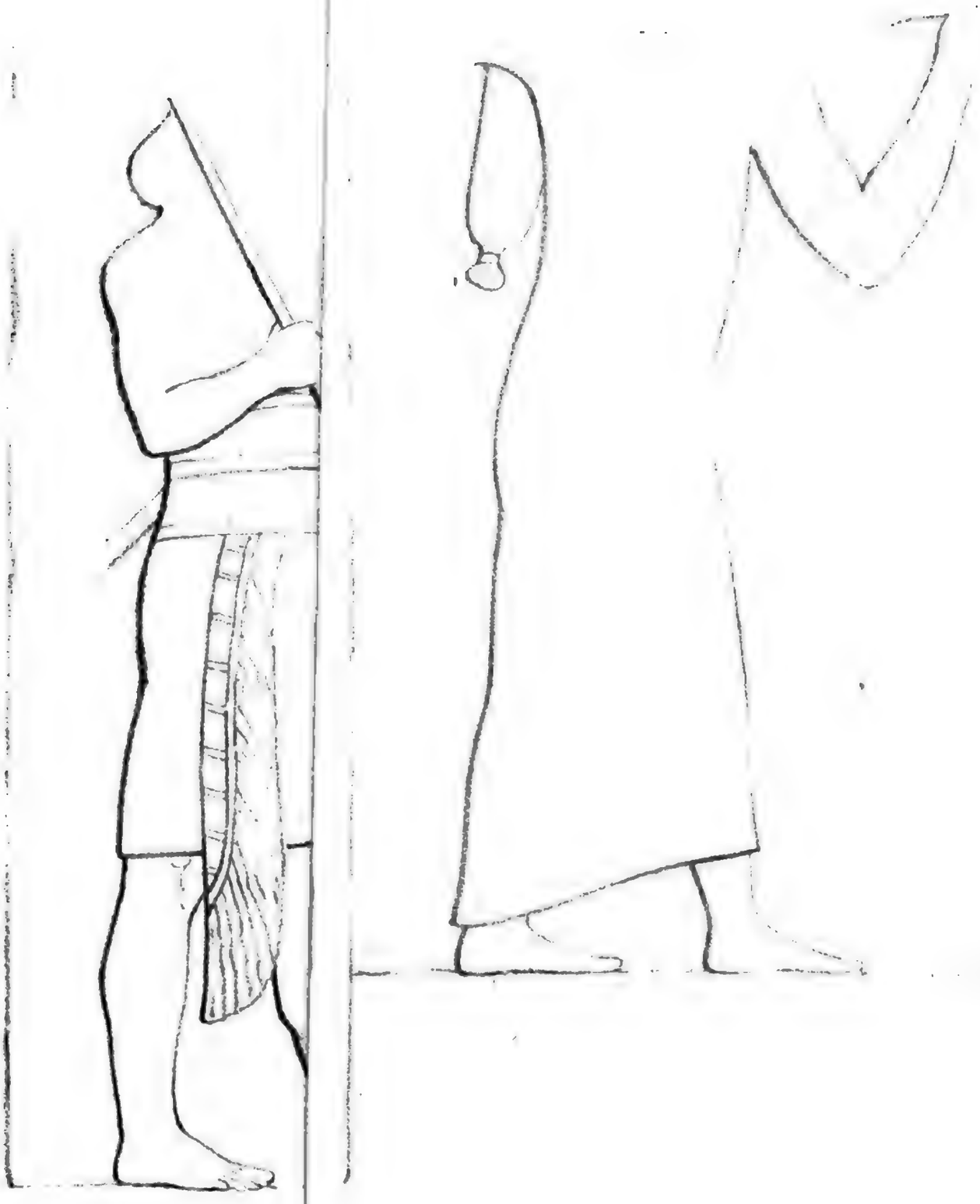

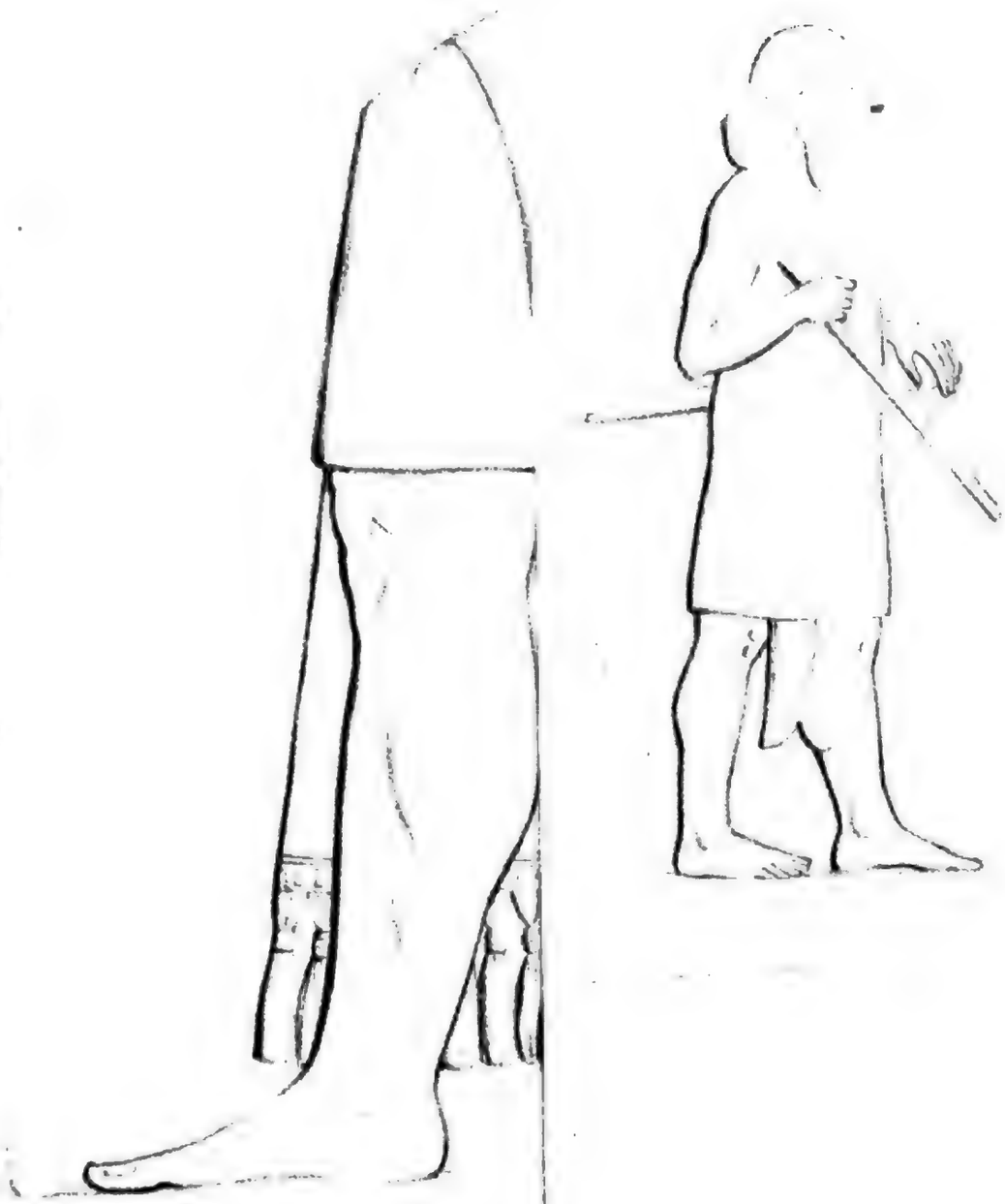

Digitized by Google

Digitized by Google

PL. VIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

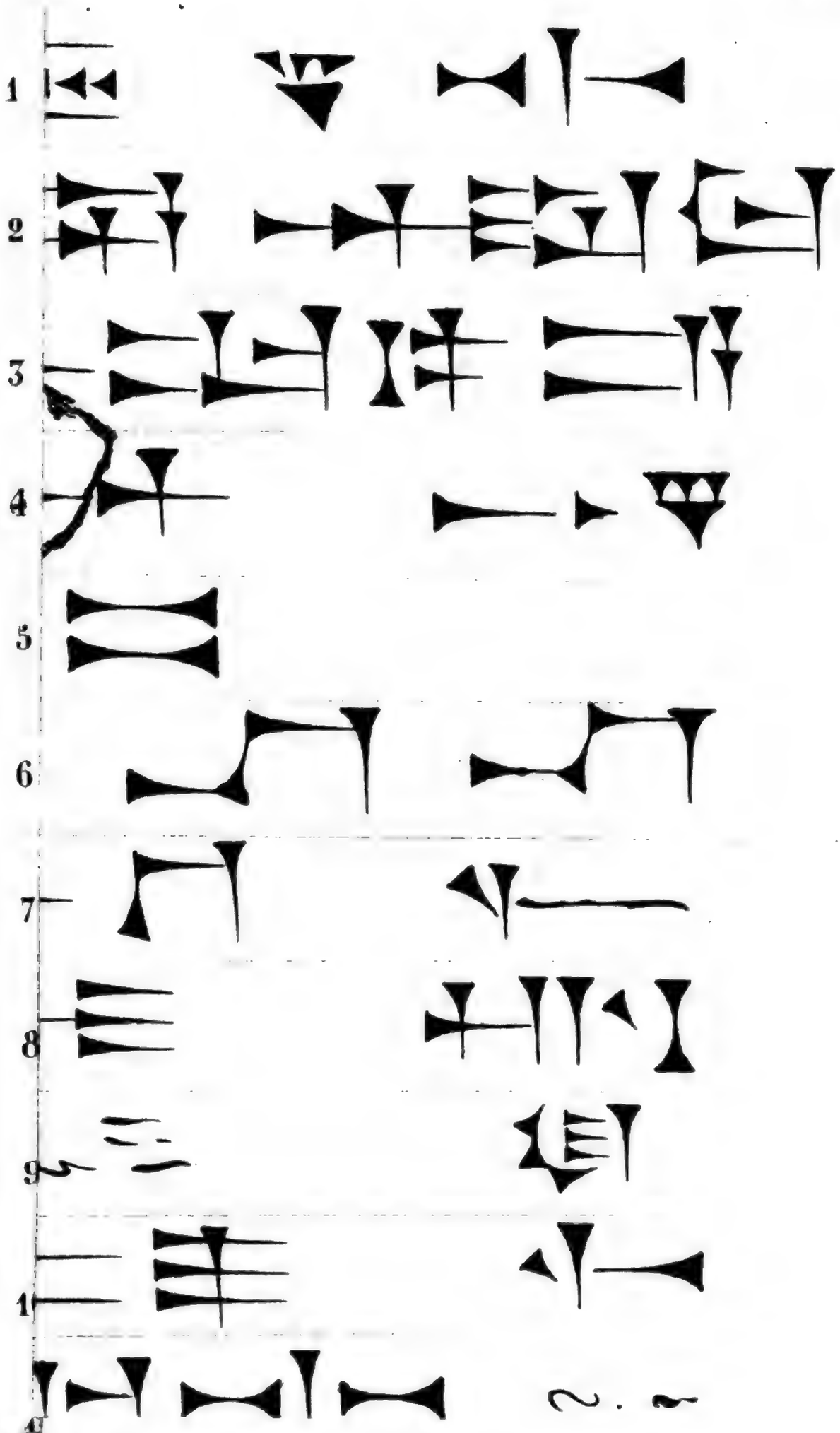

Digitized by Google

Digitized

PL. X.

Digitized by Google

Digitized by Google

PL. XI.

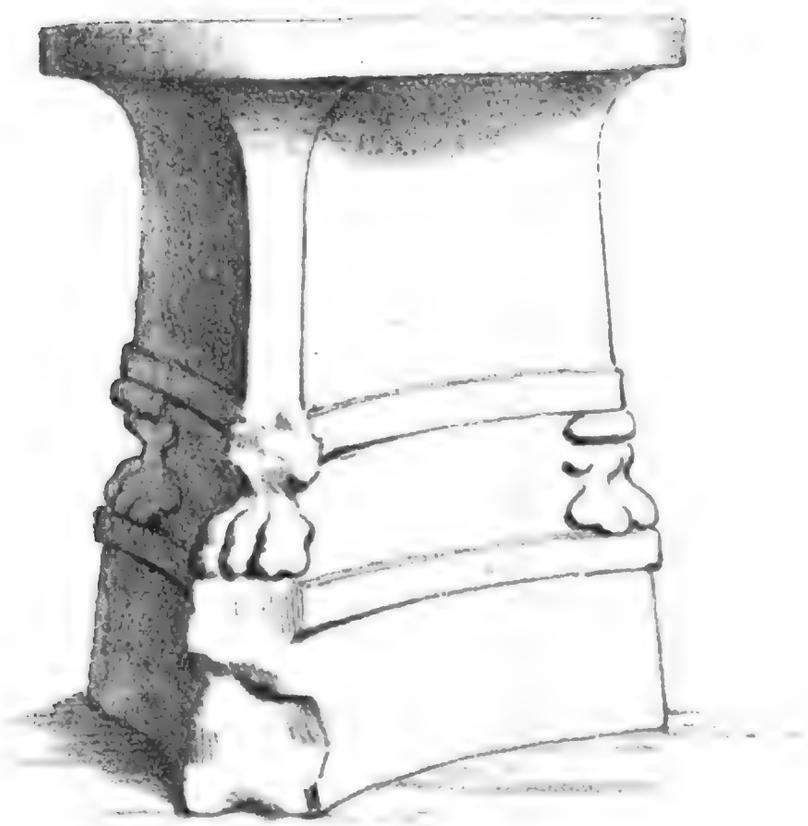

Digitized by Google

Imp. chez Kaeppelin, Quai Voltaire 15

Digitized by Google

Digitized by Google

TRADITION MUSULMANE

Sur les magiciens de Pharaon, extraite du Livre des charmes de la société, ou Histoire de l'Égypte et du Caire, par Djelal-eddin Abd el-Rahman el-Soyouthii [1].

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'histoire écrite par les Orientaux offre d'abord à l'esprit du lecteur sensé tant de fables et de contes, le vrai y est tellement mêlé au faux, le vraisemblable à l'absurde; les faits y sont accompagnés souvent de circonstances si prodigieuses et quelquefois si ridicules, que l'on est tenté de révoquer en doute ceux mêmes de ces faits qui sont le plus connus et le plus authentiques, et que, dans le jugement que l'on doit porter sur leur réalité, l'on est tout disposé à les confondre avec le merveilleux qui les embellit, ou, si l'on veut, qui les défigure.

Néanmoins, quand on vient à réfléchir, l'on reconnaît que l'existence de ces récits extraordinaires n'est pas une chose tout à fait à dédaigner, et qu'avec le secours d'une critique sage et éclairée, il est possible d'en tirer un bon parti pour la connaissance du passé.

En effet, quoique pour la plupart ils soient le fruit d'une imagination sans frein, plusieurs ont été construits avec les débris de faits trop reculés et trop obscurs pour entrer dans le domaine positif de l'histoire; quelques-uns sont des allégories dont l'interprétation secrète s'est perdue avec le temps;

[1] Manuscrit de M. J. Varsy, de Marseille, pag. 32.

Digitiz

d'autres enfin, fortement empreints du cachet du merveilleux, furent destinés, dans l'origine, à montrer dans la marche de certains événements la main invisible et providentielle qui dispose comme bon lui semble des empires et des cœurs des mortels. Rejeter, sans distinction ni examen, des récits de cette nature, ce serait, à notre avis, faire preuve de peu de discernement; ce serait se priver sans raison du jour que ces récits peuvent jeter dans l'obscurité des temps anciens et encourir le reproche que l'on a fait aux auteurs du siècle dernier, d'avoir réprouvé avec trop de légèreté et d'insouciance tout ce qui en histoire ne porte pas des marques évidentes et incontestables d'authenticité. Il est vrai qu'il existe un vice contraire et que doit fuir avec soin un ami sincère de la vérité : il consiste à trouver des explications à tous les rêves, à donner des commentaires à toutes les absurdités, et du sens à toutes les fables que l'antiquité nous a transmises. Ce travers, si ordinaire aux esprits systématiques et inquiets, mais dangereux par les écarts et les erreurs dans lesquelles il peut jeter, tend naturellement à élargir la science des faits par les découvertes qu'amènent les conjectures et les inductions. Il a sa source dans ce mouvement irrésistible qui, de nos jours, porte les esprits vers les recherches scientifiques, dans cette impatience et cette ardeur de tout savoir, dans ce désir insatiable qui se manifeste partout, de vouloir tout approfondir, tout s'expliquer depuis le phénomène de la nature le plus imperceptible jusqu'aux allusions historiques les plus inaperçues : preuve manifeste que l'esprit travaille et s'étend, car la pensée est l'aliment nécessaire de sa vie, et la science ne marche que par la pensée.

Mais il existe un moyen d'éviter les deux vices que nous venons de signaler, et il est permis d'entrer dans le champ des conjectures, sans courir le danger de s'égarer, ou du moins sans trop dévier de la vérité historique : ce moyen consiste à ne prendre, des récits en question, que ce qui vient à l'appui des faits déjà prouvés et d'une autorité in-

Digitiz

contestable, et à n'adopter de conjectures que celles qui sont fondées sur la vraisemblance.

Guidé par ce principe sage et sûr, l'orientaliste pourra étudier dans les auteurs originaux l'histoire des temps passés, avec l'espoir de faire d'heureuses découvertes, de nous donner des explications plausibles de la plupart des traditions que l'on a dédaignées jusqu'ici, parce que l'on en a ignoré le sens et la portée; il commentera avec avantage les fables qui recèlent l'origine des peuples primitifs, et il tirera de l'oubli ou de l'obscurité une foule d'événements qui vivent cachés sous l'écorce du conte ou de la légende, et qui doivent, en grande partie, leur conservation, soit à la forme originale et piquante dont ils sont revêtus, soit au merveilleux dont ils portent l'empreinte et pour lequel l'homme a toujours eu du penchant. C'est dans cet esprit que nous avons essayé d'expliquer la tradition suivante. Elle est tirée d'un ouvrage fort estimé dans l'Orient et sorti de la plume féconde de l'un des plus célèbres compilateurs arabes : nous voulons parler du *Traité des charmes de la société*, ou *Histoire de l'Égypte et du Caire*, par le cadi Djelal-el-din Abd-el-Rahman el Ossoyouthii كتاب حسن المحاضرة في اخبار مصر والقاهرة, lequel florissait en Égypte, comme il nous l'apprend lui-même dans sa propre biographie, vers le milieu du IXe siècle de l'hégire. La voici.

On lit dans El-Kendi[1] : Les traditionnaires s'accordent à dire que jamais on n'a vu se convertir tant de personnes à la fois, que lorsque les magiciens de l'Égypte crurent à la mission de Moïse.

[1] Abou Omar el-Kendi Mohammed, fils d'Youssof, fils d'Yacoub, florissait en Égypte vers le milieu du IVe siècle de l'hégire, sous le règne du sultan Cafour. Il est auteur de deux ouvrages, dont l'un est intitulé كتاب فضايل مصر *des Prérogatives de l'Égypte;* et l'autre كتاب قضاة مصر *des Cadhis de l'Égypte.* (Voyez El-Soyouthii, article des historiens originaires de l'Égypte.)

Digitized by Google

Ibn Abd-el-Hocm [1] rapporte d'après Yézid-ben-Abi-Habib qu'un contemporain des compagnons du Prophète disait : Jamais il ne s'est converti à la même heure plus de monde que lorsque les Égyptiens crurent à Moïse.

Le même auteur rapporte d'après Abd-allah Hobéirah el-Sebbanii, d'après Becr-ben-Amrou el-Haulanii et Yézid-ben-Abi-Habib : « L'on comptait en Égypte, du temps de Pharaon, douze magiciens qui étaient les chefs de tous les autres [2]; chacun d'eux était à la tête de vingt devins, et chaque devin commandait mille sorciers; devins, magiciens et sorciers, ils faisaient en tout deux cent quarante mille deux cent cinquante-deux personnes versées dans la pratique des arts occultes [3].

[1] Ibn Abd el-Hocm, auteur d'une histoire qui porte le titre de فتوح مصر *Conquête de l'Égypte*, mourut dans cette contrée, en 237 de l'hégire. (Voy. El-Soyouthii, art. des histor. origin. de l'Égypte.)

[2] L'apôtre saint Paul (II. Timoth. c. III, v. 8) nous apprend que les chefs des magiciens de Pharaon étaient deux personnages dont l'un s'appelait *Yannes* et l'autre *Mambres*. Dans le texte grec, le nom de ce dernier est écrit Ἰαμβρῆς *Yambhris*. Numenius, philosophe pythagoricien, cité par Origène (*Contre Celse*, liv. IV, ch. LI) et par Eusèbe (*Prépar. évangél.* liv. IX, ch. VIII), fait également mention d'Yannès et de Mambrès; il dit que ces magiciens furent choisis par les Égyptiens pour s'opposer à *Musée*, chef des juifs, dont les prières étaient très-puissantes auprès de Dieu, pour faire cesser les fléaux dont il affligeait l'Égypte. Il est également parlé de ces deux fameux magiciens dans le *Sépher dibré haiamim schel mosché rabbinou*, ou *Vie de Moïse*; Paris, 1628, pag. 17. Suivant l'auteur de ce livre, qui passe pour très-ancien, ils étaient fils de Balaam ben-Beor, le même qui, dans la suite, fit prévariquer les Israélites par le funeste conseil qu'il donna à Balac, roi de Moab.

[3] Si les traditionnaires cités dans le texte ont prétendu nous

Digitized by Google

Lorsqu'ils eurent été témoins des prodiges opérés par Moïse, ils furent convaincus que le ciel s'était déclaré en sa faveur, et leurs douze chefs, jugeant qu'ils ne devaient pas résister davantage à l'ordre de Dieu, se prosternèrent en signe d'adoration, et leur exemple fut suivi par les devins, qui, à leur tour, furent imités par les autres sorciers; tous, ils s'écrièrent : « Nous croyons au Maître de l'univers, au Dieu de Moïse et d'Aaron[1]. »

donner la somme des nombres 12 × 20 + 12 + 1000 × 20, il faut avouer qu'ils sont tombés dans une singulière erreur, car cette somme n'est réellement que de 20,252.

[1] Ces dernières paroles se lisent mot pour mot dans le Coran. (Voyez *Coran*, surate xxv, 46, 47.) Mahomet est le premier, à notre connaissance, qui ait parlé de cette conversion des magiciens; il tenait sans doute cette tradition des rabbins, qui ont singulièrement ajouté au récit de la Bible. Au reste, il prête aux nouveaux convertis un langage digne des premiers martyrs du christianisme : « Je vous ferai couper les mains et les pieds alternativement et je vous ferai crucifier tous, leur dit Pharaon. Eh bien! répondent les magiciens, nous n'y verrons aucun mal, car nous retournerons à notre Seigneur. Seulement, nous désirons que Dieu nous pardonne nos péchés, parce que nous avons cru des premiers. »

لاقطعن ايديكم وارجلكم من خلاف واصلبنكم اجمعين
قالوا لا ضير انا الى ربنا منقلبون * انا نطمع ان يغفر لنا
ربنا خطايانا ان كنا اول المومنين

(Voyez *Coran*, surate XXVI, v. 49, 50 et 51; surate XX, v. 75, surate VII, v. 117 et suiv.) Si nous en croyons les Talmudistes, ces subtils inventeurs de tant d'extravagances, le roi d'Égypte, victime de son opiniâtre incrédulité, reconnut enfin ses torts et fut forcé de rétracter les blasphèmes qu'il avait proférés contre le Dieu d'Israël. Voici ce qu'on lit dans l'un de leurs *Médraschim* ou *Commentaires sur l'Exode*: « Au moment où les Hébreux allaient être investis par

Digitized by Google

Ibn Abd el-Hocm rapporte encore, d'après Yézid-ben-Abi-Habib, qu'un contemporain du Prophète a dit : Les magiciens furent du nombre des compagnons de Moïse, sur qui soit le salut! et aucun d'eux ne prit part à la prévarication des enfants

l'armée égyptienne, la mer s'ouvrit tout à coup devant eux et elle se divisa en douze sentiers, suivant le nombre des tribus d'Israël. Les eaux s'élevèrent à la hauteur de six cents coudées au-dessus de leurs têtes, et elles devinrent aussi dures que la glace au-dessous de leurs pieds. Elles perdirent, dans cette circonstance, l'amertume qui leur est naturelle, et elles rivalisèrent de douceur avec le beurre. Les murs liquides qui séparaient les sentiers se trouvèrent percés de distance en distance, et, par le moyen de ces ouvertures, les Hébreux pouvaient voir leurs voisins et se féliciter les uns les autres, tandis qu'ils chantaient des cantiques en l'honneur du Saint (soit-il béni!) et qu'ils marchaient au milieu des abîmes de la mer, comme l'on marche dans sa propre maison. Il est vrai que la division ne tarda pas à éclater dans leurs rangs. Il s'y était formé, on ne sait comment, trois grands partis. Les uns disaient : « Plongeons « dans les eaux, qu'il ne soit plus parlé de nous. » Les autres, plus sages, ou plutôt regrettant les oignons de l'Égypte : « Retournons, « s'écriaient-ils, dans cette contrée délicieuse, dans ce paradis d'Éden. » Ceux du troisième parti, animés d'une ardeur toute martiale, demandaient à grands cris à se mesurer avec l'ennemi. Dans cette terrible conjoncture, Moïse se trouvait fort embarrassé. Dieu vint à son secours, et fit éclater en faveur de son peuple la puissance de son bras. « Faites halte, mes frères, dit le prophète aux Hébreux : vos « yeux seront témoins aujourd'hui du salut de l'Éternel. Gardez-« vous bien de vous précipiter dans les eaux. Vos ennemis, vous ne « les verrez jamais plus. Pourquoi voudriez-vous retourner en Égypte, « cette terre maudite ? le Seigneur va combattre lui-même pour vous ; « vous n'aurez qu'à rester tranquilles. »

« Alors le Saint (soit-il béni!) ayant vu les Égyptiens obstinés à poursuivre son peuple, envoya contre eux un ange sous la forme d'une magnifique jument ; à son aspect le désordre se mit dans les rangs de leur cavalerie ; les chevaux, impatients, n'obéirent plus au frein qui les guidait ; ils entraînèrent leurs cavaliers du côté où la jument dirigeait sa course, et comme elle s'élança dans les flots,

Digitized by Google

d'Israël, lorsque ceux-ci offrirent de l'encens au veau d'or.

Le même a dit : Nous tenons la tradition suivante de Hâni-ben-el-Motawakkel, qui la tenait d'Ibn-el-Lohaiâh[1], qui la tenait d'Yézid-ben-Abi-Habib, qui

ils s'y précipitèrent aussi pour la suivre. Aussitôt le Saint (soit-il béni!) dit à Moïse : « Étends la main sur la mer; » et les Égyptiens furent tous engloutis dans les eaux.

« Cependant les Israélites ayant atteint l'autre bord, entonnèrent le cantique de Moïse en présence du Saint (soit-il béni!). Pharaon, qui se trouvait au fond de la mer avec six cents coudées d'eau sur la tête, entendant la voix de leurs chants, leva les doigts vers le ciel et dit : « Seigneur, je crois en toi; tu es vraiment un Dieu saint, un « Dieu juste : j'ai péché avec mon peuple. Je reconnais qu'il n'est pas « dans l'univers d'autre Dieu que toi. » Il n'eut pas plutôt prononcé ces mots, qu'il vit venir à lui l'ange Gabriel armé d'une longue chaîne de fer; il la passa au cou de Pharaon, en lui disant : « Méchant « que tu es, hier, ne t'écriais-tu pas : « Et quel est donc ce Dieu dont « on me parle, pour que je m'abaisse à entendre sa voix? » Et main- « tenant tu appelles ce même Dieu juste et saint! » Après ces mots, il traîna Pharaon dans le gouffre le plus profond de la mer et l'y retint l'espace de cinquante jours, lui faisant endurer divers tourments, en punition de ce qu'il n'avait pas voulu reconnaître les prodiges de l'Éternel (soit-il béni!).

« Au reste, Pharaon vit encore et il se tient debout à la porte de l'enfer. Lorsque les Gentils y entrent, il leur met devant les yeux la puissance du Saint (soit-il béni!), en leur disant : « Pourquoi n'avez- « vous pas profité de mon exemple? ne saviez-vous pas que le Saint, « pour me convertir, m'a d'abord envoyé dix plaies; qu'il m'a ensuite « submergé dans la mer Rouge, au fond de laquelle j'ai été retenu cin- « quante jours, et qu'enfin j'ai cru en lui? » On peut voir le texte de cette tradition rabbinique dans la *Bible hébraïque* publiée à Bâle en 1546, par Sébastien Munster, pag. 141.

[1] Ibn-el-Lohaiâh, auteur d'un livre de *hadith* ou traditions, était cadhi et jurisconsulte; ses noms et prénoms étaient *Abd Allah*, *fils d'Ocbah*, *fils de Lohaiâh el-Hadramii* ou originaire du Hadramaut, province de l'Arabie méridionale. Il mourut en Égypte au commencement de l'année 164 de l'hégire.

Digitized by Google

la tenait d'un contemporain des compagnons du Prophète : Les magiciens qui avaient cru ayant demandé à Moïse, sur qui soit le salut! la permission de retourner dans leurs biens et auprès de leurs familles, en Égypte, ce prophète la leur accorda et leur donna en même temps sa bénédiction. Alors ils se retirèrent sur le sommet des montagnes et ils furent les premiers qui embrassèrent la vie solitaire. On leur donna le nom de *séparés*. Néanmoins, ils ne quittèrent pas tous le camp d'Israël; une partie d'entre eux restèrent auprès de Moïse et s'attachèrent à ce saint homme, jusqu'au moment où Dieu l'appela à lui. Dans la suite, le goût de la vie monastique s'étant perdu, l'on ne vit plus de solitaires en Égypte, et cela dura jusqu'à l'apparition des compagnons du Messie, qui peuplèrent de nouveau les déserts de l'Égypte d'hommes dévoués à la vie ascétique[1]. »

Texte arabe.

ذِكْرُ السحرة الذين امنوا بموسَى

قال الكندى اجتمعت الروات على انه لا يعلم جماعة

اسلموا فى ساعة واحدة اكثر من جماعة القبط وهم

[1] L'auteur de cette tradition ignorait sans doute ce que Philon (Περὶ βίου θεωρητικοῦ ἢ ἱκετῶν ἀρητῶν) raconte des *Thérapeutes* d'Égypte, qui vivaient dans la solitude et se livraient entièrement aux exercices de la prière, de la contemplation et de la présence de Dieu. Quoique les savants ne soient pas d'accord sur l'époque précise où cette secte a commencé, ils conviennent cependant qu'elle est antérieure au christianisme et qu'elle était déjà ancienne lorsque l'Évangile fut prêché dans le monde. (Voyez Brucker, *Histoire critique de la philosophie*, tom. II, pag. 763 et suiv.)

Digitized by Google

السحرة الذين امنوا بموسى واخرج ابن عبد الحكم عن
يزيد بن ابى حبيب ان تبيعًا كان يقول ما امن جماعة
قط فى ساعة واحدة مثل جماعة القبط واخرج ابن
عبد الحكم عن عبد الله هبيرة السبانى وبكر بن عمرو
الحولانى ويزيد بن ابى حبيب قال كان السحرة اثنى عشر
ساحر روسا تحت يد كل ساحر منهم عشرون عريفًا
تحت يد كل عريف منهم الف من السحرة فكان
جميع السحرة مايتى الف واربعين الفًا ومايتين واثنين
وخمسين انسانًا بالروسا والعرفا فلما عاينوا ما عاينوا
ايقنوا ان ذلك من السمآء وان السحر لا يقوم لامر الله
فخرّ الروسا الاثنى عشر عند ذلك سجدًا فاتبعهم العرفا
واتباع العرفا من بقى وقالوا امنا برب العالمين برب موسى
وهارون واخرج عن يزيد بن ابى حبيب ان تبيعًا قال
كان السحرة من اصحاب موسى عليه السلام ولم يفتتن
منهم احد مع من افتتن من بنى اسرائيل فى عبادة
العجل وقال ابن عبد الحكم حدثنا هانى بن المتوكل عن
ابن الهيعة عن يزيد بن ابى حبيب عن تبيع قال استاذن
الذين كانوا امنوا من السحرة موسى فى الرجوع الى اهله
وماله بمصر فاذن لهم ودعا لهم فترهبوا فى روس الجبال
فكانوا اول من ترهب وكان يقال لهم الشيعة وبقيت

طايفة منهم مع موسى حتى توفاه الله تعالى ثم انقطعت
الرهبانية بعدهم حتى ابتدعها بعد ذلك اصحاب
المسيح ، تم

OBSERVATIONS.

L'Écriture sainte nous apprend que les Hébreux furent suivis au désert par une foule innombrable d'Égyptiens de tout âge, et de tout sexe[1]; nulle part elle ne donne à entendre que les magiciens qui résistèrent à Moïse aient été de ce nombre. Il est vrai qu'après la troisième plaie ils s'écrièrent : « Le doigt de Dieu est ici[2] ; » mais ils ne continuèrent pas moins à calomnier le prophète auprès du roi et à entretenir celui-ci dans son endurcissement; aussi furent-ils bientôt après frappés, comme tous les autres, du sixième fléau, contre lequel toutes les ressources de leur art devinrent inutiles, et leurs corps furent-ils entièrement couverts d'ulcères et de tumeurs[3].

Cependant, rien ne nous empêche d'admettre que quelques-uns de ces magiciens se soient à la fin convertis et

[1] Dans le texte hébreu, cette foule est appelée ערב *êreb*, « mélange, ramassis de gens de toute espèce. » (Voy. Exode, chap. XII, vers. 38.)

[2] וַיֹּאמְרוּ הַחַרְטֻמִּם אֶל־פַּרְעֹה אֶצְבַּע אֱלֹהִים הוּא׃, littéral. « Dixerunt ergo magi ad Pharaonem : Digitus Dei hic. » (Exode, chap. VIII, v. 15.)

[3] וְלֹא־יָכְלוּ הַחַרְטֻמִּים לַעֲמֹד לִפְנֵי־מֹשֶׁה מִפְּנֵי הַשְּׁחִין כִּי־הָיָה הַשְּׁחִין בַּחַרְטֻמִּם, littéral. « Nec poterant magi stare coram Mose « propter ulcera, quia fuerunt ulcera in ipsis magis. » (Exode, chap. IX, vers. 11.)

Digitized by Google

qu'ils aient même demandé à Moïse de les conduire avec son peuple dans le désert pour y sacrifier à Jéhovah. La tradition que nous avons citée, ainsi entendue, n'a rien que de vraisemblable et peut même servir à expliquer les murmures incessants des Israëlites contre Dieu et son envoyé, leurs plaintes et leurs larmes au souvenir des délices qu'ils avaient goûtées sur la terre de Misraïm, et l'extrême facilité avec laquelle nous voyons qu'ils se livrèrent à l'idolâtrie, au pied du mont Sinaï, retentissant encore de la voix de l'Éternel. L'on conçoit alors comment les Hébreux, se trouvant placés, d'un côté, sous l'influence des maux et des privations qu'ils enduraient dans la solitude, ébranlés, d'un autre, par les discours impies et séditieux des Égyptiens, qui les avaient suivis, bien plus pour échapper aux fléaux dont leur patrie était frappée, que parce qu'ils avaient été convaincus de la divinité de la mission de Moïse, séduits enfin par les promesses et les prestiges des prêtres de cette nation qui, revenus à leurs premiers sentiments et fâchés de s'être imprudemment aventurés dans le désert, à la suite d'un imposteur ambitieux, profitèrent de son absence pour les désabuser et reprendre sur eux l'empire qu'ils avaient perdu et les engager à retourner en Égypte, où il n'y avait plus ni tyran, ni fléau; l'on conçoit, disons-nous, comment les Hébreux, nés d'ailleurs au milieu des païens et accoutumés au spectacle séducteur des pompeuses cérémonies d'un culte idolâtre, se soient prosternés devant le veau d'or qu'ils avaient déjà peut-être adoré en Égypte, et aient oublié, aux jours de l'épreuve, les prodiges éclatants opérés en leur faveur par la main du fils d'Amran.

Nous laissons aux théologiens et aux commentateurs des saintes lettres à expliquer, à la faveur de cette donnée, d'autres faits rapportés par Moïse, faits dont la difficulté a jusqu'ici beaucoup exercé la sagacité des interprètes, mais qui ne peuvent manquer d'acquérir de la clarté et de la vraisemblance, dès que l'on admettra, avec l'auteur sacré, qu'il y avait dans le camp d'Israël une foule innombrable d'Égyp-

Digitized by Google

tiens, et que l'on croira avec les musulmans, ces grands *collecteurs* des traditions antiques, que dans cette foule se trouvaient aussi des prêtres, des philosophes, des magiciens de la même nation. Pour nous, qu'il nous suffise ici d'avoir mis les autres sur la voie.

L'abbé Bargès.

MÉMOIRE

Sur les changements du cours inférieur du fleuve Jaune, par M. Édouard Biot.

(Suite.)

La carte n° 30 représente le cours du grand fleuve au temps de la dynastie Kin.

Il n'y a que deux notes pour cette période, qui embrasse environ 90 années. On lit dans la première: « Depuis l'année Kia-yn (1194), période Ming-tchang de l'empereur Kin, Tchang-thsoung, le fleuve, à partir du mont Liang, se divisait au sud et au nord du lac Po (lac à l'ouest de Toung-ping) et se rendait par deux directions dans la mer. Le lit compris entre Khi et Tsou (département de Weï-hoeï-fou) se changea en un terre unie. Les vestiges des travaux d'Yu sur ce point disparurent entièrement. »

On lit dans la seconde note: « La cinquième année de la période Ming-tchang, sous les Kin (1194),

Digitized by

le fleuve inonda les territoires de Yang-wou, Kou-tchi, Kouan, Foung-khieou (département de Khaï-foung-fou). Il coula à l'est vers le mont Liang et le lac Lo, situé à l'ouest de Toung-p'îng, et se divisa en deux bras. Celui du nord se rendit à la mer en suivant la direction du Thsing-ho du nord; celui du midi suivit le Thsing-ho du midi et rejoignit le Hoaï. A cette époque, le cours qui passait à Khi et à Thsou (le premier lit du fleuve dans le territoire de Weï-hoeï-fou) se trouva séparé. Pendant la période Tchi-youen (1264-1295), le fleuve déborda à Sin-hiang (lat. 35° 22', département de Weï-hoeï-fou). Il sortit de son lit au sud de Yang-wou. »

D'après la carte, le Thsing-ho du nord est ici le Ta-thsing actuel. Le Thsing-ho du midi est la rivière Sse, qui forme maintenant la branche sud-est du grand canal impérial. Alors, à partir de Yang-wou et de Sin-hiang, le fleuve Jaune coulait vers Siun, il se dirigeait vers Thsao-tcheou et Toung-p'îng, du département de Toung-tchang-fou, en suivant à peu près l'ancien cours de la rivière Thsi, du chapitre Yu-koung. Il se rendait au lac Lo, situé à l'ouest de Toung-p'îng, et, de ce point de partage, il se séparait en deux branches sud-est et nord-est.

La hauteur de ce point de partage au-dessus du niveau de la mer n'est que d'une cinquantaine de mètres au plus. Ce chiffre résulte des observations barométriques faites par M. Abel, en 1817, et des nombres mêmes trouvés par les Chinois pour les

Digitized by Google

différences de niveau entre ce point de partage et les deux extrémités du Grand-Canal, d'une part, à Lin-tsin, où il se joint à la rivière Weï de Weï-hoeï-fou, et, d'autre part, à Kou-teou, district de Peï-tcheou, où il suit parallèlement le cours actuel du fleuve Jaune [1].

La dernière carte n° 31 représente le cours du fleuve Jaune sous les Youen et les Ming, et le cours est à peu-près identique avec celui de la carte des missionnaires.

On lit dans la première note explicative : « Depuis le changement de l'année Kia-yn, période Ming-tchang des Kin (1194), une grande moitié des eaux du fleuve Jaune se rendit au Hoaï; mais le cours de Thsing-ho du nord n'était pas encore interrompu (séparé du grand bras du fleuve Jaune). Cet état de choses dura jusqu'à la 26e année, période Tchi-youen (1289) de l'empereur Chi-tsou (Koblaï-khan) année où fut achevée la rivière Hoeï-yun-ho (le Grand-Canal) et où le bras du nord fut très-diminué. Ceci comprend un total de quatre-vingt-seize années. Dans la période Houng-chi (1488-1506) de la dynastie Ming, le fleuve déborda et attaqua Tchang-thsieou (arrondissement de Toung-p'îng). Lieou-ta-hia construisit la digue Thaï-hing (du nom de la grande chaîne Thaï-hing) pour le contenir, et alors le cours du nord fut interrompu.

[1] Voyez mon mémoire intitulé *Recherches sur la hauteur de quelques points du territoire chinois*, Journal asiatique, 1840.

Digitized

« Depuis l'année où l'on ouvrit le grand canal Hoeï-yun-ho, jusqu'à cette époque, il s'est écoulé environ deux cents années. »

Une note suivante explique que la digue Thaï-hing s'étendait de Tso-tching, lat. 35° 22′ au nord de Khaï-foung-fou, jusqu'à Siu-tcheou, lat. 33° 10′ sur une longueur de 400 li, environ 40 lieues. Cette digue fut construite pour défendre le Grand-Canal.

Une autre note contient des détails analogues; on y lit : « Sous les Youen, pendant la période Tchi-youen (1264-1295), le fleuve Jaune changea; il s'écarta de son lit, au sud de Yang-wou, et se fraya un passage jusqu'au Hoaï. Aussitôt le chenal de Sin-hiang (lat. 35° 20′ au nord de Yang-wou) fut interrompu. A la première année de la période Thaï-ting (1324), le fleuve changea encore; il suivit la direction du canal de Pien (Pien-khiu), qui passait à Khao-tching; il arriva au nord-est de la ville de Siu (Siu-tching, chef-lieu du Siu-tcheou), où il rejoignit la rivière Sse et se jeta avec elle dans le Hoaï. C'est le cours actuel du fleuve Jaune. »

Cette même carte présente encore d'autres notes destinées à expliquer les changements survenus dans les cours d'eau voisins du Grand-Canal.

Voici les principaux renseignements qu'on y trouve :

« La rivière Tchao de l'est (Toung-tchao-chouï), prend sa source dans les montagnes au nord-ouest

Digitized

de Y-tcheou (latitude 35° 8′). La rivière Tchao de l'ouest prend sa source dans une montagne au nord-est de *Y* 嶧 (lat. 34° 53′). Elles se réunissent et se jettent dans la rivière Sse. On appelle leur confluent dans le Sse, Tchao-Keou, embouchure du Tchao.

« La rivière Tchao (*Tchao-ho*) est 90 li au nord-ouest de Peï-tcheou. Elle fut ouverte par Li-hoa-loung, dans la période Wan-li (1573-1607), pour remédier aux désastres de deux inondations.

« La rivière Y (*Y-chouï*) passait autrefois un li à l'ouest de Peï-tcheou. Elle rejoignait la rivière Sse au midi. Actuellement, depuis que l'on a fait la digue de fermeture du fleuve Jaune, elle a changé de cours. A partir de Than-tching, elle est comprise dans le Yun-ho.

« Le lac Nan-yang est situé 50 li au sud de Theng (lat. 35° 10′ dans le Chan-toung). A la fin de la période Kia-tsing (vers 1565), Tchu-heng commença à faire ouvrir le lit actuel du Yun-ho sur une longueur de 240 li, depuis le lac Nan-yang et le bourg Ki-hia jusqu'à Lieou-tching.

« Sous les Ming, dans la période Young-lo, 9e année (1411), on construisit la digue du village de Taï (à l'est de Toung-p'îng), pour contenir le Wen-ho. On dirigea cette rivière au sud-ouest, et elle entra au sud dans le lac Nan-wang (situé au sud-ouest de Toung-p'îng et de Toung-tchang-fou). »

Enfin, une dernière note rappelle l'interruption

Digitized by

définitive de l'ancien cours du fleuve Jaune et dit : « Autrefois le fleuve Jaune coulait 60 li au sud de Cheou-kia, au nord-ouest de Khaï-foung-fou. Sous les Ming, la sixième année de la période Thien-chun (1462), de l'est de Wou-tchi, il alla à Youen-wou, et le cours de Cheou-kia fut aussitôt abandonné par les eaux. »

L'ouvrage intitulé *Khiun-chou-pi-khao* (Examen de différents livres, Fourmont, 355) contient un tableau abrégé des changements du cours inférieur du fleuve Jaune, et je crois utile d'en donner ici la traduction, pour résumer les détails que je viens de présenter, d'après les cartes du Yu-koung-tchou-tchi. On lit dans le Khiun-chou-pi-khao, kiv. II, page 65 :

« La source du fleuve Jaune est sur la frontière occidentale qui touche au Tubet; elle se compose de la réunion d'une centaine de petites sources, brillantes comme les étoiles du ciel. De là, cette réunion de sources est appelée *Sing-siu-haï*, mer des constellations célestes. A partir de ce point, le fleuve se dirige à l'est sur une distance de 3000 li environ, jusqu'au Kouen-lun [1]; puis il parcourt encore 3000 li jusqu'aux monts Tsi-chi, où Yu commença ses travaux pour diriger le fleuve. Après Yu, 1770 ans environ se passèrent sans débordement.

[1] Le lac Sing-siu-haï est à l'est du Tubet et au sud du Kouen-lun. Le fleuve fait ensuite deux grands coudes, qui ne furent bien connus qu'au XVIIIe siècle, sous les règnes de Khang-hi et de Khien-loung. Le Khien-chou-pi-khao fut écrit sous les Ming.

Digitized by Google

La 5e année de Ting-wang des Tcheou (602 avant J. C.), le fleuve, ayant déplacé des amas de pierres et de graviers, ne suivit plus l'ancien cours établi par Yu. Au temps de Wen-ti des Han, le fleuve déborda à Souen-Tsao (actuellement Yentsin, département de Khaï-foung-fou). Après le règne de Wou-ti, il dévia vers la chaussée Hou-tseu, située 25 li au sud de la ville de Khaï-tcheou, département de Thaï-ming-fou. Ce fut le plus considérable des débordements anciens et modernes du fleuve Jaune. On l'endigua la vingtième année du règne de Wou-ti. De Hou-tseu, le fleuve alla inonder le district de Kouan-thao (actuellement encore Kouan-thao, département de Toung-tchang-fou). Sous le règne de Siouen-ti, on l'endigua et l'on creusa deux bras nouveaux. Le fleuve fut dirigé vers le nord et reprit l'ancien cours d'Yu. A une époque suivante (toujours sous les Han occidentaux), on le divisa et on fit les bras dits *Thun-chi-ho* (l'un d'eux était le Weï-ho actuel de Khaï-tcheou). Alors le fleuve fut de nouveau séparé en huit bras, et, pendant quatre-vingts ans, il n'y eut pas de débordements. Sous Tchoung-ti, le lit des Thun-chi-ho se combla; il y eut un débordement vers Kouan-thao et le Toung-kiun (district de l'Orient, actuellement district de Toung-tchang-fou). Les eaux se divisèrent et coulèrent vers le district de Po-tcheou (aujourd'hui Liao-tching). Ensuite le fleuve déborda vers Ping-youen (aujourd'hui Te-tcheou), vers le district de Po-haï (district ancien qui com-

Digitized by Google

prenait les districts actuels de King-tcheou, Thsang-tcheou, Ting-tcheou); vers le district de Thsing-ho (qui comprenait les districts actuels de Thsing-ho, Tchin-ting et autres du département de Kouang-ping-fou); vers Sin-tou (districts actuels de Ting, de Ki, de Chin-tcheou). Tous ces bras se dirigèrent, au nord par le district de Ki-tcheou, à l'est, par le district de Thsing-tcheou, pour entrer dans la mer. Sous les Han orientaux et les dynasties suivantes, Weï, Tsin, Souï, Thang, jusqu'au commencement de la dynastie Soung, il y eut peu de débordements. Dans la période Tchi-ho de l'empereur Jin-thsoung (1054-1056), le fleuve commença à déborder à Thaï-Ming. Sous Chin-thsoung, au commencement de la période Hi-ming (1068), il commença à déborder vers Thsao-lin, du département de Tchen-tcheou (aujourd'hui Khaï-tcheou). Le cours du nord fut tout à fait interrompu et se combla. Le cours du fleuve se dirigea au midi; il forma un amas d'eau à l'est vers le mont Liang et le lac Lo (situé à l'ouest de Toung-ping-tcheou). Il se divisa en deux bras : l'un entra dans le Thsing-ho du midi et de là coula au Hoaï. (Le Thsing-ho est la partie inférieure du Sse-chouï, qui passe à Thsing-ho, département de Hoaï-ngan-fou. Cette rivière prend sa source dans le district de Thaï-ngan, traverse ceux de Siu, de Peï; coule au midi, et se jette dans le Hoaï.) L'autre bras se réunit au Thsing-ho du nord et se jeta avec lui dans la mer. (Ceci est l'ancien cours de la rivière Thsi, laquelle, à

partir du département de Yen-tcheou-fou, se dirigeait au nord-est, traversait les arrondissements de Thsi-nan-fou, Tchang-thsing, Thsi-ho, Thsi-yang, Wou-ting, Pin, Pou-thaï, Li-tsin, et se rendait à la mer.) A cette époque des Soung, le Hoaï recevait à peine une faible moitié des eaux du fleuve Jaune. Sous les Kin, le fleuve commença à dévier au nord de Khaï-foung-fou, dans le département de Weï (Weï-hoeï-fou); il entra dans la rivière Ko [1] et la suivit jusqu'à sa réunion avec le Hoaï : l'ancien fleuve se voit encore 40 li au nord de Khaï-foung-fou. Il allait à l'est, jusqu'au-dessus de Yen-tching, et passait sur la limite du district de Thsi-ning-tcheou. Sous la dynastie actuelle (celle des Ming), la 24e année de la période Houng-wou (1391), le fleuve déborda à l'est du mont He-yang de l'arrondissement de Youen-wou. Il passa 5 li au nord de la ville de Khaï-foung-fou; puis il coula au sud vers Hiang-tching, et passa dans l'arrondissement de Yng-chang, département de Yng-tcheou (lat. 32° 45′). Il alla à l'est vers le bourg de Tching-yang, département de Cheou-tcheou (lat. 32° 20′), et entra tout entier dans le Hoaï. Alors l'ancien lit du fleuve se ferma immédiatement. La 9e année de la période Young-lo (1411), le fleuve rentra dans son ancien lit. (On suit les traces de cet ancien lit dans l'arrondissement de Tsiang-fou, partie nord de l'arrondissement de Khaï-foung-fou, depuis Yu-wang-keou, jusqu'à Tchoung-wen, sur une

[1] Ko, Bas. 5082. (Voyez la prononciation de ce caractère dans le dictionnaire de Khang-hi.)

Digitized by Google

longueur d'environ 25 li.) La 13ᵉ année Tching-toung (1448), le fleuve eut un nouveau débordement à Young-yang. Il coula vers l'est, en passant au sud-ouest de Khaï-foung-fou. Alors la ville de Pien-tching (partie sud de Khaï-foung-fou) se trouva au nord du fleuve. Lors du premier établissement du grand canal impérial (*Yun-ho*), on ne fit pas usage des eaux du fleuve Jaune; on se servit seulement des eaux des rivières Kouang (weï), Wen, Y, Sse, qui suffirent avec celles de la rivière Thsi. Alors on désignait le Grand-Canal par le nom de Thsing-ho (la rivière claire), parce que toutes ces eaux, prises à l'ouest du Hoaï, sont claires, *thsing*. A l'époque dont nous parlons maintenant (1448), la fleuve Jaune entra dans la grand canal, inonda les sables de Tchang-thsieou (arrondissement de Toung-p'îng, près du point de partage), et les eaux du Wen, du Thsi et autres se rendirent avec lui à la mer. Alors le canal navigable qu'elles formaient par leur réunion se trouva obstrué. L'an 1453 (4ᵉ année King-thaï), il fut ordonné à l'historien impérial d'endiguer l'inondation. Alors on divisa les cours d'eaux depuis Lan-yang à l'est jusqu'à Siu. On en fit entrer une partie dans le grand canal, pour diminuer leur volume total, et les eaux du fleuve Jaune commencèrent aussi à y entrer. La 2ᵉ année Houng-chi (1489), le fleuve déborda à Kin-loung-keou, et de nouveau se répandit à Tchang-thsieou. Chi-lang-pe-kioung l'endigua. La 5ᵉ année de la même période (1492), un nouveau débordement eut lieu. L'histo-

Digitized by Google

rien impérial, Lieou-ta-hia, et Tchin-tchoung, gouverneur de Ping-kiang, furent chargés de construire une digue pour le contenir. (C'est celle qui est représentée dans la 31e carte de l'atlas du Yu-koung-tchou-tchi.) L'année *Ki-sse* de la période Tching-te (1509), le fleuve inonda à l'est Peï-hien, au pont de Feï-yun, et entra dans le canal impérial. L'année *Wou-tseu* de la période Kia-tsing (1528), ceux qui dirigeaient les eaux proposèrent de diviser le fleuve à partir de Khaï-foung-fou, pour le conduire au Hoaï par différents bras, traversant les districts de Po, de Sse, de Koueï-te, de So. Ils voulaient ainsi diminuer le volume du cours de l'est. Entre les années *Ki-tcheou* (1529), et *Keng-yn* (1530), le cours du pont du Feï-yun se divisa au nord vers Ko-ting du territoire d'Yu-thaï; les eaux s'étendirent même jusqu'à Thsi-ning-tcheou du Chan-toung. Enfin, la 16e année de cette même période (1537), en hiver, à la 10e lune, les eaux des bras de Po, de Sse, de Koueï, de So, se portèrent en grande quantité vers l'est. Le bras de Ko-ting fut détruit, et du sud de Thsi-ning jusqu'aux arrondissements de Siu et de Peï, sur une étendue d'une centaine de li (dizaine de lieues), le Yun-ho (canal impérial) fut interrompu. » Les citations du *Khioun-chou-pi-khao* s'arrêtent à cette année. L'auteur finit ce chapitre par des réflexions fort tristes sur les débordements qui se sont succédé, depuis que le fleuve Jaune a été dirigé vers le Hoaï, et sur le peu de succès des travaux entrepris pour y remédier.

Digitized by Google

Nous n'avons pas le récit officiel des débordements du fleuve Jaune sous la dynastie actuelle des Mantchous, dont les annales ne sont pas encore publiées ; mais les récits des missionnaires catholiques qui ont résidé en Chine pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, attestent l'irrégularité du cours du grand fleuve, et font mention des désastres qu'il occasionne.

En 1642, une inondation terrible eut lieu lorsque le général tartare Li-tseu-tching rompit les digues qui protégeaient la ville de Khaï-foung-fou, restée fidèle au parti des Ming. Cette ville, située dans une plaine plus basse que le Hoang-ho, et seulement à une lieue de son cours principal, fut envahie par les eaux. Elles s'y élevèrent à une hauteur de vingt pieds, et plus de deux cent mille personnes furent noyées.

En 1698, le Hoang-ho et le Hoaï-ho débordèrent : le Hoang-ho se jeta dans le grand lac Houng-tse, que traverse le Hoaï. L'empereur Khang-hi ordonna des travaux considérables pour détourner les eaux. Il dit, dans ses instructions, que la conservation des digues du Hoang-ho et du Hoaï-ho a exigé, sous son règne, la dépense de milliers d'onces d'or et de millions d'onces d'argent [1].

En 1779, sous Khien-loung, de grands travaux furent exécutés par le général Akouï, pour diminuer le volume des eaux du cours principal. On ouvrit à Y-foung, près de Khaï-foung-fou, un canal

[1] *Mémoires des missionnaires*, tom. IX, pag. 192.

Digitized by Google

de décharge qui alla rejoindre la rivière de Souï, appelée Içi-thsing-ho dans les Mémoires des missionnaires, et déversa une partie des eaux au sud, vers le Hoaï supérieur. L'empereur accorda à cet effet un crédit de 3,600,000 onces d'argent et l'augmenta ensuite de 2,000,000 d'onces, ce qui forme un total de 42,000,000 de francs, en prenant l'once d'argent au taux de 7 fr. 50 cent.[1] Ce canal suivit à peu près la direction de l'ancien canal des Han, mentionné par le Sse-ki, et indiqué sur les cartes modernes par le nom de vieux Hoang-ho.

Des documents récents, publiés par le *Chinese Repository* et le *Canton Register*, d'après la gazette officielle de Pe-king, présentent des sommes considérables dépensées pour l'entretien des digues du fleuve Jaune. En 1820, après une grande inondation, et sur le rapport du Tsoung-tou, directeur du fleuve Jaune, l'empereur Kia-king soumit toutes les personnes riches de l'empire à une taxe extraordinaire pour réparer les digues rompues. En 1828, une enquête fut faite sur les travaux exécutés à l'aide du produit de cette taxe. Elle démontra que ces travaux avaient été mal conduits, et que plusieurs millions d'onces d'argent avaient été dépensés inutilement. D'ailleurs, la passe d'entrée du fleuve s'envase de jour en jour. On lit dans la grande géographie des Thsing, 1re édition, à l'article Hoaï-ngan-fou, que l'entrée navigable du fleuve Jaune était d'abord de 1600 pou, mesure chinoise de 6 pieds,

[1] *Mémoires des missionnaires*, tom. IX, pag. 25.

environ 3,200 mètres, et qu'elle s'est réduite à 600 pou, c'est-à-dire presque au tiers. La première édition de cette géographie parut vers 1780. L'édit impérial qui ordonne sa publication est de 1764.

En 1839, la gazette de Pe-king contient un décret impérial sur la difficulté de l'entrée du fleuve Jaune. Les navires sont obligés d'attendre une crue pour remonter jusqu'au point où le Grand-Canal débouche dans le fleuve.

Il est constant par les citations des textes originaux et par les observations des voyageurs européens, que le lit actuel du fleuve Jaune, depuis Hoaï-khing-fou jusqu'à la mer, sur 200 lieues de long, est plus élevé que la majeure partie de l'immense plaine qui forme sa vallée. Il est constant que ce lit continue progressivement de s'exhausser par l'énorme quantité de vase que le fleuve charrie. Barrow affirme que, d'après des expériences exactes, cette quantité, mesurée près de l'embouchure, équivaut à 2 millions de pieds cubes anglais ou 75,000 mètres cubes, versés par heure dans la mer[1]. Avec une telle masse de vase, des dépôts, des atterrissements se forment dans tout le cours inférieur du fleuve et s'opposent à l'écoulement des eaux, qui cherchent un autre passage dans les grandes crues. Ces dépôts ont ainsi successivement fermé l'entrée des lits du nord et du nord-est, autour de Hoa, de Siun et de Hoaï-khing-fou, et amené les divers changements que j'ai dé-

[1] *Voyage de Barrow*, tom. II, pag. 340 de la traduction française.

Digitized by Google

crits. Le grand débordement de 1391, qui rejeta les eaux vers la vallée supérieure du Hoaï, l'inondation de Khaï-foung-fou en 1642, et surtout l'ouverture du canal d'Y-foung en 1779, indiquent la tendance actuelle du fleuve à se porter vers le sud-est. On peut donc présager dans un avenir peu éloigné, probablement avant un siècle, une catastrophe certaine, qui rejettera la plus grande partie du fleuve ou le fleuve tout entier dans la vallée supérieure du Hoaï, suivant la direction du canal des Han, ouvert de nouveau sous Khien-loung, et l'époque de cette catastrophe, qui désolera une partie des provinces de Kiang-sou et de Ho-nan, peut être très-accélérée, si la guerre et la désorganisation du gouvernement chinois détournent les fonds nécessaires à l'entretien annuel des digues.

La topographie du cours inférieur du fleuve Jaune changera donc encore et ce cours s'éloignera de plus en plus du cours au nord, représenté par le chapitre Yu-koung, et des autres directions autour du massif granitique du Chan-toung. Des changements analogues ont pu avoir lieu dans l'ancien cours de plusieurs des grands fleuves qui sillonnent notre globe; mais le souvenir de ces modifications importantes de la surface terrestre s'est perdu dans la nuit des temps, faute d'annales historiques, et, comme exemple, je puis rappeler quel ensemble de recherches il a fallu pour retrouver l'ancien cours de l'Oxus et rétablir par présomption la jonction ancienne de la mer Caspienne et du lac Aral. L'his-

Digitized by Google

toire complète des changements du fleuve Jaune nous a été, au contraire, parfaitement conservée par les annales régulières de la Chine; et si l'aridité des détails que j'ai réunis n'a pas trop fatigué l'attention des lecteurs, mon travail contribuera, je l'espère du moins, à montrer l'utilité que peut avoir l'étude de la langue chinoise pour la géographie ancienne de l'Asie orientale.

Digitized by

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 14 juillet 1843.

M. de Kisseleff, chargé d'affaires de Russie, écrit que le département asiatique du ministère des affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg, a formé une nombreuse collection d'imprimés et de manuscrits en langues chinoise, mandchoue, mongole, tibétaine et sanscrite, ainsi que de cartes géographiques publiées en Chine, et qu'à l'effet de faire connaître aux savants de l'Europe qui s'occupent de recherches sur l'Asie, les ressources que renferme cette collection, le gouvernement russe en a fait dresser le catalogue, dont il adresse un exemplaire à la Société. Ce catalogue étant imprimé en russe, M. le président charge M. Kasimirski, bibliothécaire, d'en rédiger une analyse pour le Journal asiatique.

M. Henri Baxter écrit de Londres pour remercier la Société de son admission dans son sein.

La Société philosophique américaine de Philadelphie accuse réception de divers cahiers du Journal asiatique, qui lui sont envoyés en échange de ses publications.

Le Comité de traduction orientale de Londres adresse une circulaire sur ses travaux et un exemplaire du catalogue des ouvrages qu'il a publiés.

M. Bianchi adresse des observations au sujet de la conservation des journaux turcs que la Société échange depuis plusieurs années, et il demande qu'une commission soit nommée pour constater l'état de ses collections, et pour avi-

Digitized by Google

ser aux moyens de les compléter et de les tenir, à l'avenir, au courant. Le conseil, après diverses observations, charge M. le bibliothécaire de la Société de faire un rapport sur les mesures à prendre à cet égard.

M. Mohl donne lecture de la seconde lettre que M. Botta, consul de France à Mossul, lui adresse sur les fouilles qu'il fait exécuter à Ninive, et met sous les yeux du conseil les dessins des bas-reliefs découverts par M. Botta, ainsi que le plan des fouilles opérées jusqu'au 2 mai.

M. de Saulcy propose que des remercîments soient adressés à M. Botta pour la communication de ses belles découvertes qu'il a bien voulu faire à la Société asiatique. Cette proposition est adoptée.

Le conseil procède au renouvellement de la commission du Journal asiatique pour une année. MM. Grangeret de Lagrange, Burnouf, Reinaud, Mohl et Landresse sont réélus.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 juillet 1843.

Par l'auteur : *Voyage dans l'Inde, notes recueillies en 1838, 1839 et 1840*, par M. Saint-Hubert Théroulde ; in-12, 1843.

Par l'auteur : *The Dabistan, or School of manners*, translated from the original Persian, by David Shea and Antony Troyer. Vol. II, in-8°, 1843.

Par M. de Kisseleff : *Catalogue des livres, manuscrits et cartes chinois, mandchous, mongols, etc. qui se trouvent dans la bibliothèque du département asiatique à Saint-Pétersbourg*. Saint-Pétersbourg, 1843 ; in-8°.

Par l'auteur : *Essai d'une nouvelle traduction du cantique de Déborah*, par M. S. Frank ; in-8°.

Digitized by

Par l'auteur : *Note sur une inscription punique découverte au cap Carthage*, par M. DE SAULCY; in-8°. (Extr. du Journal asiatique.)

Par la Société : *Séance publique de la Société d'agriculture de la Marne*, in-8°, 1842.

Par la Société : *Bulletin de la Société de géographie*, n° de juin.

LETTRES DE M. D'ABBADIE

A M. JULES MOHL.

I.

SUR LES LANGUES ÉTHIOPIENNES.

Mokoullou, près Mouszawwa' (مصوّع), ce 21 décembre 1841.

Monsieur,

Ce n'est que depuis mon arrivée à Mouszawwa' que j'ai appris par la table des matières du Journal asiatique qu'on m'avait fait l'honneur d'imprimer la lettre que je vous écrivis du Caire sur la langue hamtōnga. Je ne crains donc plus que la Société asiatique, qui dévoue avec tant de justice ses principaux soins aux langues ayant une littérature, ne mette dans l'ombre des travaux plus modestes sur des langues dont l'Europe savante connaît à peine les noms. En vous remerciant, ainsi que vos savants collègues, pour l'indulgence avec laquelle vous avez accueilli mes idiomes barbares, je me sens encouragé à reprendre le récit de mes études philologiques. Mais comme on aime à résumer ses idées avant d'entrer dans le détail, je me bornerai aujourd'hui à un tableau

Digitized by Google

général des langues éthiopiennes; par là, vous saurez ce qui est fait et ce qui reste encore à faire.

Comme plusieurs langues non abyssines ont des rapports très-évidents avec celles du plateau abyssin proprement dit, j'ai dû recourir au terme plus général d'Éthiopie. Je définirai les Éthiopiens de cette façon : Africains dont la patrie est au nord de l'équateur, et qui portent comme vêtement habituel une toge ou drap de coton blanc drapé autour du corps. Je passe au tableau des langues éthiopiennes selon l'état actuel de mes connaissances.

A. *Langues sémitiques.*

1. Langue gōōz ou éthiopienne, bien connue des philologues, et mentionnée ici parce que des Abyssins instruits m'ont assuré qu'on la parle encore dans quelques villages du Sarawe.

B. *Langues présumées sémitiques.*

2. Langue tōgr-yaña, parlée dans le Tōgrăy proprement dit, l'Agame, l'Akala Gouzay, le Sarawe, le Hamasen, le Dimbijan, et à l'ouest du Tekaze, dans le Walk'ayt, le Waldoubba, le Sawana et les environs de Dōbōbahr. On doit y distinguer les dialectes suivants : α de l'Agame, β d'Abba Garima, γ du Walk'ayt, et peut-être δ du Hamasen.

3. Langue tōgrăy parlée à Mouszawwa', etc. et, en général, sur tout le rivage de la mer Rouge depuis Zoulla inclusivement jusqu'à A'ckyck (عَقيق) ou Badour. C'est aussi la langue des chrétiens de Mausah et on la comprend dans le Barka supérieur et chez les Bilen. Je ne crois pas que la langue tōgrăy (que j'ai appelée par erreur habay en écrivant à M. d'Avezac) ait plus de deux dialectes : α celui de Harckycko, et β celui des Ḥabab.

Digitized by Google

C. *Langues sous-sémitiques*[1].

4. Langue amharña, parlée dans le Dambia, le Bage-Mödr, une partie du Gojam et du Damot, l'Amhara proprement dit, le Lasta, le Chawa, le Sömen et quelques autres provinces de moindre importance. On y compte au moins trois dialectes : α, de Gondar; β, celui du Gojam; γ, celui du Chawa; et peut-être δ, celui du Lasta.

5. A côté de l'amharña, on doit mettre la langue du Gourage qui en est très-voisine.

6. La langue ada'ri, parlée dans la ville de Harar, et sur le plateau environnant. Cette langue n'est peut-être qu'un dialecte de la précédente, car mes vocabulaires ada'ri et gourage sont encore fort minces.

7. La langue des Gafat, parlée dans une portion du Damot et Gojam, vers le sud, doit être, m'a-t-on dit, assez voisine de l'amharña.

8. L'ilmorma, langue parlée par les Gallas. Nous en connaissons deux dialectes qu'on peut appeler : α, dialecte du Limmon; β, dialecte du Wollo. L'ilmorma est parlé dans au moins vingt-neuf pays ou provinces.

9. Langue a'far (عَفَرْ) parlée par le peuple qui se donne ce nom depuis Toudjourrah jusqu'à Zoulla et vers l'intérieur jusqu'aux Gallas Azabo, et jusqu'aux limites du plateau abyssin. Cette langue a deux dialectes bien avoués : α, celui de Bourre, parlé aux environs de Hanfalah; β, l'ada'li parlé aux environs de Toudjourrah. Nous avons quelque lieu de croire que les habitants du *wady* d'Awsa et la tribu des Balöswa ou Boubayto parlent aussi des dialectes différents.

10. Langue saho, étroitement alliée à la précédente; on y distingue les dialectes α des Assorta; β des Toroua'.

[1] C'est-à-dire qui, ayant des allures particulières, présentent néanmoins des rapports trop évidents avec l'éthiopien ou l'arabe pour qu'on puisse les séparer entièrement de la famille sémitique.

Digitized by Google

Nous ignorons si l'idiome des Hazo doit être rapporté à la langue afar ou à celle des Saho.

11. Langue szomaliad, parlée par les Szomal (صومال). Les enfants de Dōr et ceux de Darod parlent deux dialectes différents; nous avons lieu de croire qu'on peut encore distinguer le dialecte d'Ougadeyn de celui d'Eysa.

D. *Famille ḥamtōnga.*

12. Langue des Tchōratcha Agaw, dite hamtōnga par ceux qui la parlent, et sur laquelle nous avons fait quelques recherches.

13. Langue des Bilen, très-voisine de la précédente; elle est parlée dans le Sauheyt, Beyt-Tawkey, Halhal et quelques villages indépendants.

14. Langue des Agaw du Damos, sur laquelle nous n'avons aucune donnée.

E. *Langues dont les affinités nous sont inconnues.*

15. La langue du Dambia, presque éteinte aujourd'hui.

16. La langue kvaraña, parlée dans le Kvara et l'Alafa, près le lac Tana.

17. Langue des Wayto, peuplade de chasseurs qui existent aussi bien chez les Gallas du Limmou que sur les bords du lac Tana.

18. Langue des K'ōmant, peuple demi-païen, qui habite aux environs de Gondar et dans le Djanwara.

19. Langue des Falacha.

20. Langue parlée dans le Koufal, près le Kivara et l'Alafa.

21. Langue chōñachōña, parlée par un peuple non nègre dans l'Amourou près des Gallas.

22. Langue des Barea, qui vivent entre Barka, le pays de Tach et le Takaze.

23. Langue bōdja, langue parlée par les Halanga, Hadendwa, Sogoulab, Melhitkena, Beni-Aa'mer, Harteyga, et autres

Digitized by Google

tribus qui vivent dans le pays de Gach, et depuis A'ckyck jusqu'au delà de Sawakin.

24. Langue du Djandjörou, pays près des Gallas de Limmou.

25. Langue du Warata, dont nous avons une trentaine de mots.

26. Langue du Gomara, pays chrétien, dit Kafa par les Gallas, et Sidama par les Abyssins. Nous en possédons une cinquantaine de mots seulement.

27. Langue des nègres à l'ouest de Gondar, qu'ils appellent eux-mêmes higa-baga, c'est-à-dire langue des hommes; nous avons quatre-vingts mots de cette langue.

28. Langue du Tambaro, pays en deçà du Warata, mais situé, comme ce dernier, dans le bassin du Webi.

Nous ne croyons pas pouvoir compter comme langues, ainsi que l'ont fait plusieurs Abyssins: 1° l'idiome des Talfen ou habitants du bourg A'far Talfenta, situé entre l'Agame et la plaine du sel; 2° l'idiome du Raya, qui, selon les A'far, est identique avec leur langue.

Voilà donc l'énumération des vingt-huit langues parlées dans les bassins de l'Abay, du Webi, de l'Awach, du Takaze, du Marab et de l'A'nsaba. S'il s'agit d'établir leurs filiations et affinités, nous n'en connaissons pas la moitié, et nous regrettons qu'il ne soit pas au pouvoir d'un seul voyageur de porter la lumière dans tout ce chaos; mais nous avons tenté de défricher ce vaste champ. Notre souci était de recueillir de nouveaux documents pour les philologues qui, embrassant à la fois un grand nombre de langues, s'efforcent de retracer l'origine de tant d'idiomes, et de les amener vers l'unité, ce grand but final de toutes nos recherches, de toutes nos sciences.

P. S. Je viens de lire avec grand intérêt vos réflexions sur la transcription des noms étrangers en caractères latins. Personne plus que moi ne désire que la Société asiatique propose un système quelconque à cet égard; si je publie

Digitized by Google

jamais mes voyages, j'aurai une immense quantité de noms propres à transcrire, et j'ai grand'peur d'être complétement isolé en proposant mon système, que j'ai adopté provisoirement et faute de guide. J'emploie beaucoup le système des lettres combinées (kh, ch, tch, ck, etc.) parce que les imprimeurs n'ont pas mes points diacritiques; mais je n'en condamne pas moins ce système, et je voudrais écrire Moŭsawwa, au lieu de Mouszawwa'. Si la Société asiatique veut comprendre dans son système les alphabets arabes, persans, sanskrits et éthiopiens, car j'ai besoin de prendre dans tous pour mes langues sous-sémitiques, je prends d'avance l'engagement de ne pas y changer un *iota*. Je souhaiterais que tous mes confrères de la Société asiatique voulussent prendre un engagement analogue, car alors nous ferions bientôt la loi. Au milieu des questions irritantes qui se raviveront lorsque vous discuterez un système, je vous prierai de ne pas oublier la suivante : faut-il représenter par le même signe le ق arabe et le ፀ éthiopien dont les sons, quoique voisins, sont certainement très-différents? Ensuite je demanderais qu'on traduisît le ፀ éthiopien par le *q*, car j'espère prouver (philologiquement s'entend, et non mécaniquement) que le dernier dérive du premier. Enfin doit-on représenter par des *t* et *c* enchevêtrés de points diacritiques les sons simples du ش et du ጸ et du ጭ qu'on a, de temps immémorial, écrits en français par *ch* et *tch*? Mais si je suggère quelques difficultés, ce n'est pas pour arrêter, mais, si j'ose le dire, pour encourager cette grande tâche qui simplifierait infiniment notre correspondance.

Dès que vous m'aurez appris qu'il existe un type éthiopico-amharña à Paris, je vous enverrai, si cela vous séduit, autant de petits textes éthiopiens que vous pourrez désirer.

Je viens d'ajouter trois cents mots à mon vocabulaire il-morma.

Antoine d'Abbadie.

Digitized by Google

II.

SUR LA LANGUE SAHO.

Adwa, 15 avril 1842.

Monsieur,

Notre séjour forcé à Toudjourrah (تجورّه) avait naturellement appelé notre attention sur la langue des tribus afar (عفر), dont les institutions curieusement compliquées, et que nous avons expliquées dans une autre publication, nous firent espérer qu'on pourrait, soit par des traditions locales, soit par des études philologiques, rattacher l'origine de cette nation à celle des peuples les plus civilisés de l'Europe. Malheureusement, les ridicules défiances des agents anglais, en jetant des précautions absurdes au-devant de toutes nos recherches, nous forcèrent de borner notre vocabulaire à près de neuf cents mots seulement, et de renoncer entièrement à l'espoir de recueillir des proverbes, chansons et récits traditionnels, qui pouvaient nous éclairer sur la structure de la langue afar. Le regret d'avoir laissé nos études imparfaites nous avait poursuivi jusqu'à Mouszawwa', et nous résolûmes, faute de pouvoir mieux faire, d'écrire la langue saho, qui nous avait paru se rattacher par d'étroites affinités à la souche afar. Ici, loin de nous fuir, les habitants allaient au-devant de nous; mais comme les Saho ne sortent presque jamais de leur pays, nous ne pûmes trouver, comme à Toudjourrah, de maître sachant écrire l'arabe, et qui pût ainsi nous éclairer sur les finesses de l'orthographe saho. A Toudjourrah, la plupart des habitants parlent arabe, amharña et ilmorna, les trois langues qui nous avaient servi jusqu'ici à toutes nos recherches en Éthiopie, et qui ne sont bien parlées par aucun Saho. Il fallut donc suivre l'exemple de Ludolf et parler la langue que

Digitized by Google

nous voulions étudier. Pour la traduction littérale des contes et proverbes, nous dûmes user d'un interprète parlant amharña et tōgrăy, cette dernière langue étant connue de tous les Saho. On conçoit néanmoins ce qu'a de pénible cet usage d'une troisième langue intermédiaire entre les deux interlocuteurs, et l'on ne s'étonnera pas si nous affirmons que l'étude de la langue saho nous a donné plus de dégoût qu'aucune autre.

Notre spécimen de cet idiome se compose de quelques chansons, d'une conversation ordinaire, d'une fable et de plus de cent proverbes qui servent à la fois à montrer le génie de la langue et les mœurs du peuple qui la parle. Nous avons enfin rassemblé un vocabulaire de plus de treize cents mots où nous avons presque toujours désigné le genre, le pluriel, et, quand cela a été possible, l'état construit de chaque nom. Le travail entier a été écrit d'abord en caractères éthiopiens, ensuite en caractères français, afin d'échapper aux incertitudes qui résultent souvent d'une lettre mal formée et semblable à une autre, comme en français *c* et *e*, *n* et *u*, et en Éthiopien ሰ et ሳ, ኀ et ኃ, etc. C'est d'après ces bases que nous allons présenter quelques remarques sur cette langue; mais avant tout il convient de présenter quelques notions sur les tribus saho.

Le nom sous lequel on les désigne paraît être d'origine tōgrăy (تگرای) : les gens de ce pays disent Chahay, et au pluriel Chohou, mot qui selon quelques-uns correspond à *nomade*. Les habitants du rivage de la mer qui parlent la langue tōgrăy (تگرَیْ) disent Saho, et au pluriel Seho, mais cette distinction n'est pas suivie par les Saho eux-mêmes, qui n'emploient le nom collectif de leur nation qu'en parlant à des étrangers. Nous n'avons pu découvrir aucune tradition qui les rattachât à leurs voisins Afar, avec lesquels ils sont en état d'hostilité permanente. Les vieillards *aa'saorta* (أَعَسَوْرَتَ), disent que leur ancêtre est descendu des pays hauts d'Abyssinie, où l'on trouve encore les petites

Digitized by Google

tribus comprises sous le nom d'Amhari Saho, et comptent treize générations jusqu'à Aa'saor, fils d'une lionne. Selon cette tradition, l'établissement des Saho dans leur territoire actuel aurait eu lieu au commencement du xve siècle, si l'on compte trente-trois ans par génération; mais les gens du Samhar datent l'irruption des Saho de l'invasion de Grañ (Imam Ahmed de Harar), ce qui donnerait moins de vingt-cinq ans à une génération. Quoi qu'il en soit, les Saho étaient doués jadis d'une énergie qui leur manque aujourd'hui, puisqu'une de leurs colonies est établie sous le nom de Bedjabebrou, sur la rive droite de l'Ansaba, près de Tsabab, là où ce fleuve ne coule plus en été. Un autre indice que les Saho seraient descendus d'une race plus blanche et par conséquent plus puissante, est le titre *aa'sa* (rouge) préfixé aux noms de plusieurs de leurs patriarches. Un petit nombre de tribus est resté dans la foi chrétienne parmi les Balan, nom saho des habitants du haut plateau abyssin; mais la grande majorité a abjuré, depuis plus de deux siècles, la religion de N. S., et s'est établie dans les hautes vallées et les plateaux bas qui séparent l'Abyssinie de la mer Rouge. Les limites de leurs migrations au N. et au S. sont les parallèles de 14° 55' et de 15° 34. Excepté dans le Diat, où ils cultivent l'orge, ces tribus sont continuellement en mouvement avec leurs vastes troupeaux.

Un fils d'Aa'salesan, qui a parcouru toutes les tribus, m'a donné l'estimation suivante du nombre de leurs guerriers :

AASAORTA.

	Guerriers.
Aa'salesan	1,100
Aa'sakari	1,200
Lelich a'ri	2,200
Fok'orat a'ri	500

TOROUA'.

Mouche	1,000
Sara a'ri	500

Digitized

AUTRES TRIBUS.

	Guerriers.
Bigidda.....	1,000
Ouda ejlo, etc.....	500
Gersa'ta.....	500
Anchari Saho.....	500
TOTAL des guerriers...	9,000

Si l'on adopte 9000 pour nombre total de guerriers Saho, et le coefficient 4.4, qui résulte de la statistique d'un village du Sarawe, on aura environ 40,000 âmes pour la population saho. Nous observons à cet égard qu'un Balan, qui de l'aveu même de ses voisins musulmans les connaît fort bien, ne porte qu'à 600 le nombre de boucliers aà'salesan, et fait une réduction notable dans le nombre des lances des autres tribus, ce qui abaisserait le chiffre total à moins de 30,000 âmes, c'est-à-dire environ le treizième de la population d'un département français.

Si l'on ajoutait trois points nouveaux pour exprimer les voyelles éthiopiennes *e*, *ë* et *o*, on pourrait écrire le saho avec les caractères arabes. Il faut néanmoins quelques observations à cet égard. La lettre ث est employée dans la transcription des noms propres par ceux qui écrivent des charmes ou talismans sans que notre oreille puisse en distinguer le son, *chez les Saho*, d'un *s* ou س. Il en est de même du ض et du ص, qui existe en afar et n'est probablement pas étranger au saho. Le خ est inconnu aux saho comme à tous les habitants du pays de Khas; le *ch* ou ش n'existe que dans un petit nombre de mots : le غ est inconnu, et les Saho qui lisent le Ckoran lui donnent le son du փ éthiopien; ils distinguent très-bien entre le ذ et le ظ, comme dans les mots ذبو *zöbo*, bouillie claire, et ظبو *zöbo*, terrain de vaine pâture. Avant d'entamer le vocabulaire saho, il faut encore se pourvoir du و (گ persan), du *ts* (ϑ éthiopien), du *u* français et enfin d'un caractère nouveau pour exprimer le *d* cérébral (ड du sanscrit), qui existe aussi en bodja, afar

Digitized by Google

somali et ilmorma. L'accent, généralement très-senti, sert parfois à distinguer des mots d'ailleurs identiques, comme *badā*, jeune garçon, et *badā*, jeune fille. Plusieurs mots sont communs aux langues gōōz et saho, mais comme cette dernière fait des emprunts à sa voisine du Tōgrăy, on ne doit pas toujours arguer de là pour établir une communauté d'origine. Nous nous bornerons à quelques citations :

ከርቤ : myrrhe.
ቱፅ : présage.
ሕዩዉ : vivant, signifie « hommes » en saho.
ሐጋይ : été (*æstas*).

Un petit nombre de mots offre des ressemblances frappantes avec des langues européennes, mais ce sujet est trop vaste et peut-être trop neuf pour que nous n'y consacrions pas une autre lettre. Quant aux langues tōgrăy, afar et ilmorma, les affinités entre des mots isolés sont fort nombreuses, quand on les compare avec la langue saho.

Le pluriel des noms saho, quelquefois identique avec le singulier, est en général fort irrégulier. Ex.

SINGULIER.		PLURIEL.
Darōb,	empreinte du pied.	*Dariba*.
Dayla,	veau qui vient de naître.	*Dayl*.
Chala,	sœur.	*Saul* (aïn affecté d'un *u* franç.).
Layna,	chaud.	*Laynane*,
Mamfio,	tamis.	*Manafi*.

Le seule règle générale qu'on puisse poser pour la formation du pluriel, s'applique aux noms terminés en *to*, comme *hyawto*, homme, où le pluriel se forme en supprimant la finale *to* : *hyaw*, hommes.

Les adjectifs n'ont pas de genre, et l'on dit indifféremment *meé*, bon, pour les deux sexes : *meé hyanto*, homme bon ; *meé nouma*, bonne femme. Il n'en est pas de même des noms, car ils exigent des formes différentes lorsqu'ils

régissent un adverbe. Ainsi, on dit : *nouma tane, lay tane, baska tane*, il y a une femme, de l'eau, du lait, du miel ; et *hyawta yane, bate yane, han yane*, il y a un homme, de l'eau miellée, du lait. Un petit nombre de noms change de genre en changeant de nombre, comme *manōcha*, brochette, masculin au singulier, qui fait au pluriel *manōch*, du genre féminin. Plusieurs noms ont les deux genres, ce qui est une analogie de plus avec la langue éthiopienne.

Le vocatif saho se forme en ajoutant un *o* final, comme dans un petit nombre de noms éthiopiens, comme *ō maro*, يا عمر ; mais on trouve aussi la forme éthiopienne et latine où cet *o* précède le nom ; ainsi on dit *o Mousa*, *o Aba Ahmed*. J'ai même entendu dire : *o Hammado* يا حمّد, ce qui est néanmoins rare, et semble être un pléonasme.

Mais la particularité la plus frappante du nom saho, celle qui offre l'analogie la plus étroite avec l'éthiopien, est ce que Ludolf appelle l'état construit, *status constructus*, et qui supplée assez bien au manque de cas dans la déclinaison. Pour la plupart, les noms terminés en *a*, l'état construit se forme en changeant cette voyelle en *i*, et c'est l'une des formes les plus communes de l'état construit ; elle s'applique aussi aux noms terminés en *to* ; ex. : *Yariko youe hyawti* يَعركَو يوع حِياوْتِى, « l'homme est sorti de ma maison. » *Yalla*, Dieu ; *yeli ialige*, Dieu sait. Dans plusieurs cas, l'état construit se forme en ajoutant un *t*, ce qui ressemble beaucoup à la méthode employée dans la syntaxe arabe, où l'article ال remplace l'état construit et forme le génitif. L'article saho est en effet un ت affecté d'une voyelle très-brève ; on l'emploie d'ailleurs rarement comme synonyme du *le, la, les* français, mais comme signe du génitif il est très-fréquent : ex. : *ako-t-a'ri*, l'araignée de la maison ; *hazo-t-garena*, voleur de chair ; *kakala-t-gare'na*, voleur de paroles. On voit trois exemples de l'état construit dans le proverbe suivant :

Ali saratti tsoo't male. — Rezanti kakala elet male.

« L'agazen (sorte d'antilope) des pays hauts (n'a) pas la blessure

Digitized by Google

« produite par le joug. — La parole d'un chef ne connaît pas de « délai. »

Les mots *ala* علا, pays haut, *sarato*, antilope, et *rezanto*, chef, sont ici à l'état construit.

Un usage très-remarquable de l'état construit, qui paraît avoir échappé à Ludolf, car il doit être le même en éthiopien, est son emploi pour interroger. Ainsi on dit *kafa*, aujourd'hui, et *kafi*, aujourd'hui? car toute interrogation exprimée par un seul mot est une phrase incomplète où le nom saillant est seul exprimé : il est donc censé enlevé à la phrase où il était à l'état construit.

On a dit que l'*aïn* (ع) est une des caractéristiques des langues sémitiques : celle-ci se trouve dans la langue saho. Il n'en est pas toujours de même d'une autre bien plus importante, nous voulons parler de la forme trilittérale des racines. En saho, le nom est souvent le mot radical, ce qui nous rejette vers les langues indo-germaniques : ainsi on a : *bol*, précipice, et *bolite*, il tomba dans le précipice; *rob*, pluie, et *robite*, il plut. D'un autre côté, une foule de verbes ont moins de trois lettres, comme *do*, suça; *bete*, mangea; *yade*, alla; *youe*, sortit; *gahe*, revint, etc. Les verbes trilittéraux ne manquent pas non plus, mais probablement ils n'abondent pas assez pour constituer la règle.

Nous allons maintenant conjuguer notre paradigme favori *manger*, qui se dit en saho *bete*.

PRÉSENT.			PRÉTÉRIT.	
Anou	*betoliou*,	je mange.	*Bete*,	je mangerai.
Atou	*bettolitou*,	tu...	*Bette*,	tu... et elle...
Ousouk	*betole*,	il...	*Bete*,	il...
Iche	*bettole*,	elle...	*Benne*,	nous...
Nanou	*bennolinou*,	nous...	*Betten*,	vous...
Atin	*bettona litin*,	vous...	*Beten*,	ils...
Ousoun	*betona lon*,	ils...		

Digitized by Google

FUTUR.

Beta,	je mangerai.
Betta,	tu... elle...
Beta,	il.
Benna,	nous.
Bettan,	vous.
Betan,	ils... elles...

IMPÉRATIF.

Bet,	mange.
Beta,	mangez.
Beto,	qu'il mange.
Betto,	qu'elle mange.
Benno,	mangeons.
Betona,	qu'ils mangent.

PRÉSENT ACTUEL.

Betak ane,	je suis mangeant.
Bettak tane,	tu...
Beta yane,	il...
Beta tane,	elle...
Bennak nane,	nous...
Bettan tanōn,	vous...
Beta yanōn,	ils...

VERBE À L'ÉTAT CONSTRUIT.

Betam,	je...
Bettam,	tu... elle...
Betam,	il...
Bennam,	nous...
Bettanam,	vous...
Betonam,	ils...

La dernière forme que nous avons pris la liberté d'appeler *verbe à l'état construit,* sert quand le verbe est le régime d'un autre. Ex. : Ils veulent manger, *ousoun betonam fadan.* Je veux manger, *anou betam fada.* On sait que l'amharña emploie une forme particulière pour dire par une sorte d'*ablatif absolu :* « ayant mangé, viens, » በልተህ ፡ ነዴ ፡ Les Saho rendent le በልተህ de l'amharña par le prétérit et disent, dans ce cas, *habaza bette amo.* On dirait à peu près littéralement en latin : *comeso pane, veni;* et ces formes de langage nous éloignent de plus en plus de la souche sémitique, de même que l'existence séparée d'un futur et d'un présent dans le verbe.

Comme toutes les langues, le saho a des verbes irréguliers; nous n'en parlerons pas ici, pour nous borner à la conjugaison du verbe irrégulier par excellence, le verbe *être.*

PRÉSENT.

Kio,	je suis.
Kito,	tu es.
Keni,	il est, elle est.
Kino,	nous sommes.
Kitin,	vous êtes.
Kinoun,	ils sont.

PRÉTÉRIT.

Ekke,	je fus.
Tekke,	tu fus, elle fut.
Yekke,	il fut.
Nekke,	nous fûmes.
Tekkin,	vous fûtes.
Yekkin,	ils furent.

Digitized by Google

FUTUR.		IMPARFAIT.	
Akke,	je serai.	*Ambale*,	j'étais.
Takke,	tu seras.	*Ambalte*,	tu... elle...
Yakke,	il sera.	*Ambale*,	il...
Nakke,	nous serons.	*Ambalne*,	nous...
Takkin,	vous serez.	*Ambalten*,	vous...
Yakkin,	ils seront.	*Ambalen*,	ils...

Cet imparfait est emprunté au verbe *ambale*, attendre, absolument de même qu'en ilmorma, le verbe *toure*, attendre, est employé comme imparfait du verbe être.

Le régime précède le verbe saho, ainsi on dit *habaza bette*, tu as mangé du pain. *Tia*, postposé au nom, signifie *un*, dans le sens indéfini du *a*, *an* anglais. Ainsi on dit : *aa'salesan ke aa'sakari, lamma, fokoros-a'ri, tia. Aa'salesan* et *aa'sakari*, deux (portions dans un partage de droits), *Fokoro-t-ari*, une. Un autre usage du *tia* suffixe est d'exprimer le qui relatif comme dans la phrase : *Ta hyawti fōlo betatia maken rabole*, « L'homme qui ne mange pas de nourriture, meurt. » Quelquefois *tia* doit se rendre par « celui qui est pour, » comme le *akoa* final en eskuara. Ainsi, nous avons entendu dire : *gōra bah*, porte de feu ; puis on a ajouté : *toumbakhtia*, celui qui sert pour le tabac.

Le verbe causal se rend, en saho comme en hamtōñga, par un *ōch* ajouté au verbe primitif, comme : *obe*, je suis descendu ; *abōche*, je suis descendu ; *orobe*, je suis entré ; *orobōche*, j'ai fait entrer, etc.

Les proverbes suivants, que nous avons dû traduire en latin afin de conserver exactement l'ordre, et par là, d'indiquer le sens de chaque mot saho, donneront une idée suffisante de plusieurs particularités grammaticales.

1. *Kota akoue', kezudo akaou' mirdea'*. « Te feram, tuam linguam ferre nequeo. »

2. *Onda mari hin dōg asal male*. « Parvus puer sine pago non subridet. »

3. *Barti da ke nouma wagian gedda oma.* « Noctu petram et mulierem quærens, malum. »

4. *Chila yoko tadabanka yabahi sōdōma yoko madabito.* « Ejus vaccis a me reductis, patris mei arva a me non reduxerunt » (proverbe d'un pasteur qui perd sa place).

5. *Dabiri e'datiako, gaba tati adde meê.* « Quam ille qui hastam jaculatur, iste qui manu (hastam) suscipit, melior. »

6. *Kaa'ti yamangedo dagoud mifaka.* « Muscæ si abundent, vas lactis non aperiunt. »

6. *Edob ko komaadahe; edobtato komikalita.* « Ne descendes non dico; si descenderis, (ego) non abnuens. »

8. *Doytak naba saga angou do.* « Qui (vaccas) sugit, magnæ vaccæ mammam sugit. »

9. *Orobo arke sodak, gound ya'koue'.* « Quo intret nescius truncos portat (torrens). »

10. *Bagla lahute gedda, zanan rean.* « Cum mulus ægrotat, asinum comburunt. »

11. *Oudoudōti zerōna, kazudo miyabeni.* « Homunculus clamat, ejus sermonem non audiunt. »

12. *Saout af zudimam miwa ala-t-af betam miwa.* « Mulierum ore loquela non egreditur (semper inest), caprarum ore esus non egreditur. »

13. *Latō baha liounka labhat baha mago.* « Vaccis pauper eo quod sim viris pauper non (sum). »

14. *Goula hinnōm bous male; gōra hinnōm dōk male.* « Sine panno mulier non (prodest); sine foco pagus non (prodest). »

15. *Ikahantia bali galile ihayta inabtia bali garba yoktaouke.* « Sicut (ille) qui me amat, gremio me ponit; sicut (ille) qui me aversatur, ventrem mihi pulsat. »

Ce dernier proverbe est appliqué à un petit tambour qu'on pose sur les genoux pour le frapper.

Nous aurions voulu ajouter ici plusieurs autres dictons sâho qui feraient voir aux philologues, mieux que par de sèches règles, quel est l'esprit de la grammaire saho; mais

Digitized by Google

l'explication de ces proverbes résultant de mœurs et d'usages peu connus en Europe, exigerait de trop longs développements pour trouver place ici.

Dans ma prochaine lettre, je vous parlerai encore une fois de la langue hamtōñga, dont j'ai réuni près de quatorze cents mots.

Antoine D'ABBADIE.

BIBLIOGRAPHIE.

An inquiry into the system of education most likely to be generally popular and beneficial in Behar and the upper provinces; by F. Boutros, principal of the Dehli college. Serampore press, 1842 ; in-8° de 32 pag.

Cet essai sur l'instruction à procurer aux natifs de l'Inde, spécialement à ceux des provinces du nord, est dû au savant et zélé principal du collége de Dehli, que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner dans ce Journal[1]. Il y examine trois choses : 1° l'objet de l'éducation ; 2° les effets du système actuel ; 3° les modifications qu'il semble nécessaire d'apporter à ce système dans le Bahar et les autres provinces du Nord.

Pour ce qui concerne la première question, il pense que dans les contrées dont il s'agit on doit renoncer, pour la généralité des élèves, à l'enseignement des langues mortes ; parce que l'hindoustani, qui est l'idiome usuel, étant fondé sur trois de ces langues[2], il faudrait s'occuper de ces trois différentes langues, dont deux sont fort difficiles et exigent plusieurs années d'étude. Il semble plus simple et plus naturel à M. Boutros de s'occuper de la langue usuelle, et d'étudier les sciences par son moyen. Il rappelle que les

[1] Nous avons publié une lettre de M. Boutros sur le collége de Dehli. (Voyez t. XIII, pag. 207, 3e série.)

[2] C'est-à-dire le sanscrit, le persan et l'arabe. Ces deux dernières, quoique vivantes, sont considérées dans l'Inde comme mortes, puisque la dernière n'y a jamais été parlée, et que l'autre, qui ne l'était, comme autrefois le latin chez nous, que dans certaines circonstances et entre certaines personnes, a aujourd'hui presque entièrement cessé d'y être usitée.

Digitized by Google

Arabes agirent ainsi. Ils ne voulurent pas que la connaissance du grec entrât dans leur éducation générale ; mais ils se contentèrent de mettre à profit les ouvrages utiles des auteurs grecs en traduisant en arabe leurs traités de géométrie, d'astronomie, de médecine, de dialectique, de métaphysique.

Quant à la seconde question, M. Boutros se plaint de ce que le gouvernement anglais de l'Inde ait passé d'un extrême à un autre, et qu'après avoir encouragé exclusivement l'éducation des Indiens au moyen des langues orientales, il ait voulu le faire uniquement par l'anglais. Cette dernière méthode a pu être bonne à Calcutta, où les Anglais sont en très-grand nombre et en rapports habituels avec les habitants ; mais ce n'est certes pas le cas à Dehli et dans les autres villes du Nord, où il n'y a presque pas d'Européens. Aussi, dans ces localités, les natifs veulent-ils bien être instruits dans les sciences européennes, mais au moyen de leur propre idiome, et non d'une langue qui leur est tout à fait étrangère. Le gouvernement a senti en effet qu'il avait été trop exclusif, et il n'a pas tardé de décider que le langage usuel des natifs serait inclus dans le nouveau système d'éducation. Mais ce n'est pas assez, il faut qu'on cesse tout à fait de se servir de l'anglais comme moyen de communication avec les élèves pour l'enseignement des sciences ; autrement on rendrait impopulaire l'instruction européenne dans les localités dont nous parlons. D'ailleurs, en fait de langues, il est bien plus avantageux pour les natifs de connaître les langues orientales que de savoir l'anglais. En effet, pour eux, l'instruction linguistique de leur propre pays, c'est ce qu'ils estiment le plus, et ils ne font aucun cas de ceux qui n'en sont pas pourvus. Et même, sous le rapport des intérêts matériels, il vaut mieux qu'ils aient cette connaissance, qui leur permet d'être employés dans les bureaux pour rédiger des actes et des rapports en persan et en urdû, au lieu que, lorsqu'ils ne savent que l'anglais, on ne peut les occuper qu'en qualité de copistes, parce qu'ils n'ont presque jamais une

Digitized by Google

connaissance assez parfaite de cette langue pour être bons à autre chose.

Après ces prémisses, M. Boutros arrive à la troisième partie de son intéressant opuscule, et voici les modifications qu'il voudrait qu'on fît subir au système actuel d'éducation pour les natifs.

D'abord il ne veut pas, ainsi que l'avait proposé M. Wilkinson, qu'on se contente de répandre dans les dialectes vulgaires les éléments des sciences d'après les traités qui existent dans les langues savantes de l'Orient. En second lieu, il ne veut pas non plus, ainsi qu'on l'a fait ridiculement pendant quelque temps, qu'on donne des traductions d'ouvrages scientifiques européens dans des langues orientales mortes pour l'Inde. Il adopte le plan de M. Adam et de M. Hodgson, qui consiste à faire exécuter, dans les langues usuelles, des traductions des ouvrages anglais qui paraîtront les plus propres à l'étude des différentes branches des connaissances utiles, telles que les sciences proprement dites, l'histoire, la philosophie, etc. et à en fournir abondamment les chefs des écoles destinées aux natifs, pour enseigner ces sciences au moyen de ces livres. De cette façon, M. Boutros pense que ces écoles, aujourd'hui presque désertes, seraient de plus en plus fréquentées, et qu'on pourrait espérer de voir la civilisation européenne s'infiltrer peu à peu chez le peuple; l'instruction qu'on donnerait aux élèves dans ces écoles étant désormais d'un plus facile accès, puisqu'ils ne seraient pas obligés d'apprendre auparavant des langues difficiles, et qui ne peuvent jamais que rendre imparfaitement pour eux les exposés didactiques de l'Europe. Pour cela, on n'aurait pas besoin de proscrire l'enseignement de l'anglais, ni même des langues savantes de l'Inde pour les élèves qui voudraient les apprendre et qui se distingueraient des autres par plus d'aptitude et plus d'application. Seulement, ces langues ne serviraient plus à l'enseignement des sciences européennes. On ferait dans l'Inde ce qu'on fait dans nos colléges où on apprend l'his-

Digitized by Google

toire, la géographie, les mathémathiques et les sciences naturelles, non pas dans des traités allemands, latins ou grecs, mais dans des ouvrages rédigés en français, développés par une instruction orale en la même langue.

Dans les colléges orientaux où on étudie la loi musulmane ou hindoue, quel inconvénient y aurait-il aussi, pour faciliter cette étude, de se servir de traductions en langue usuelle? Cette marche serait plus simple et surtout beaucoup plus expéditive. L'étude des lois est dans l'Inde la plus importante et la plus compliquée. M. Boutros veut surtout qu'on s'en occupe spécialement.

En résumé, M. Boutros propose de faire traduire en hindoustani (dialecte urdû) les principaux ouvrages arabes, persans, sanscrits et anglais utiles pour l'éducation des natifs, et il réclame, à cet effet, les encouragements du gouvernement de l'Inde anglaise. Déjà, avec le zèle qui le distingue, il a mis la main à l'œuvre, et l'auteur de cet article a reçu lui-même plusieurs traductions exécutées sous les auspices de ce laborieux savant avec l'exactitude et l'élégance désirables. Il est à désirer que le gouvernement de l'Inde accueille avec faveur ce que M. Boutros lui propose de faire à ce sujet, qu'il lui fournisse les moyens de conduire à fin cette belle entreprise.

Jusqu'ici, les traductions hindoustani de l'anglais qui ont été publiées se réduisent à un petit nombre, à l'exception cependant des publications religieuses des missionnaires et des brochures tout à fait élémentaires. Les principales sont l'*Histoire générale* de Tytler, traduite par Dacosta; l'*Arithmétique* et la *Chimie* de Brown, la *Géographie* de miss Bird; un *Abrégé d'histoire ancienne*, publié par les Baptistes, et une *Histoire d'Angleterre*. Il faut ajouter à cette liste les ouvrages suivants que M. Boutros a fait traduire avec l'intention de les mettre sous presse : une *Introduction à la philosophie naturelle*, d'après un traité publié par la société de propagation des connaissances utiles; un *Traité de géométrie et de trigonométrie*, une *Histoire de l'empire Britannique dans l'Inde*; des

Digitized by Google

Principes de la loi hindoue et de la loi musulmane; sans compter une douzaine d'ouvrages que M. Boutros s'occupait à faire traduire à l'époque de la rédaction de sa brochure, et qui, sans doute, sont achevés à cette heure. Outre ces traductions, auxquelles nous ne nous intéressons que par rapport aux Indiens, M. Boutros en a fait exécuter d'autres que les orientalistes apprécieront davantage. Il mentionne, entre autres, dans sa brochure, *les Mille et une Nuits,* dont on a aussi commencé à publier une traduction hindoustani à Madras; le *Gulistan,* dont nous avons à la vérité déjà une traduction hindoustani imprimée et plusieurs manuscrits urdû et en dakhni; et, ce qui est plus important, une traduction abrégée du *Râmâyana* de Valmicki et du *Mahâbharata.* Nous possédons, il est vrai, une traduction hindi, imprimée, de ce dernier ouvrage; mais une traduction, même abrégée, en bon hindoustani, du dialecte musulman du nord (urdû), dans le genre des traductions persanes qui existent de cet immense poëme, serait certainement une acquisition précieuse pour les études asiatiques.

M. Boutros termine sa brochure par des considérations très-sages sur la manière dont devraient être tenues et dirigées les écoles pour les natifs, afin qu'elles ne fussent pas fréquentées, comme jusqu'à présent, par les enfants des classes inférieures. Il voudrait surtout que, pour augmenter l'importance de ces établissements, le gouvernement donnât, de préférence, des emplois à ceux qui y auraient reçu leur éducation, ou qui du moins posséderaient les connaissances qu'on y enseignerait.

En terminant la revue de la brochure de M. Boutros, nous nous faisons un devoir de déclarer que nous nous associons pleinement à ses vues. Elles nous paraissent en effet justes et raisonnables, et nous faisons des vœux pour que le gouvernement anglais de l'Inde y accède. M. Boutros porte un véritable intérêt aux natifs; il souhaite avec ardeur qu'ils entrent dans la voie de la civilisation. Il veut qu'ils nous empruntent nos connaissances, qu'ils lisent nos bons ou-

Digitized by Google

vrages; mais il ne croit pas qu'il soit pour cela nécessaire de leur faire répudier leur propre langue, de leur imposer, par une sorte de violence morale, une langue étrangère, barbare pour eux.

GARCIN DE TASSY.

Extracts from some of the Persian Poets, edited from manuscripts in the library of the East-India Company, by FORBES FALCONER. (Extracted from the Asiatic Journal.) London, 1843, in-8°.

Si au milieu d'une société aussi confusément mélangée que la nôtre, et aussi indifférente à tout ce qui n'est pas commerce, industrie ou politique, un homme se présentait, annonçant l'intention de prouver qu'au delà de la Turquie, de l'Asie Mineure, de l'Arménie, existe un peuple ingénieux, spirituel, et dont la riche littérature peut le disputer, sans trop d'infériorité, à la plupart de celles de l'Europe moderne, il provoquerait sans doute les sourires de pitié, ou du moins d'incrédulité de la foule; mais, au besoin, les sympathies de quelques hommes éclairés ne lui manqueraient pas, et lui viendraient en aide.

Telles ne sont pas les prétentions de M. Falconer: beaucoup plus modestes, trop modestes même, elles se bornent à vouloir défricher un seul des côtés du vaste champ de la littérature persane; et cependant M. Falconer pourrait prétendre à un but plus élevé; il pourrait répéter, en faisant allusion au projet dont je parlais tout à l'heure :

Je suis ce téméraire, ou plutôt ce vaillant.

Déjà connu par des extraits, en général fort corrects, du Boustân de Sâdi [1], et par une intéressante analyse de l'ou-

[1] *Selections from the Bostan of Sâdi*, 1838, in-16; voyez aussi l'*Asiatic Journal*, mars, avril, décembre, 1839; février, mars, septembre 1840, etc.

Digitized by Google

vrage intitulé *Sindibad nameh* [1], M. Falconer vient de donner un nouveau gage de son goût pour la poésie persane. En présence d'une prédilection aussi marquée, il nous est permis d'espérer que cette brochure n'est que l'annonce ou la première livraison d'un travail plus considérable, et que nous verrons enfin paraître une anthologie persane vraiment digne de ce nom. Un des meilleurs ouvrages que nous possédions sur la littérature orientale, l'*Anthologie arabe* de M. Grangeret de Lagrange, n'a pas autrement commencé, ainsi que les lecteurs des *Mines de l'Orient* et de l'ancien *Journal asiatique* doivent se le rappeler.

La brochure què nous annonçons comprend deux *cacidehs* ou élégies, une pièce de vers, par Djemal eddin Abderrezzak, d'Ispahan; une anecdote en vers, par Livaï, trois autres, tirées du *Hadikah*, par Hakim Senaï; de courts extraits du *Mathla' el Anvar*, d'Émir-Khosrou; du *Nigaristân*, de Mouin Djoueini et d'Anvéri; une fable de Nacir, un conte du *Mesnévi*, de Djelal-eddin Roumi; une anecdote de Djâmi, une fable de Djannati, et quelques autres pièces de moindre importance.

Ces morceaux sont choisis, pour la plupart, avec goût et intelligence. J'excepterai, cependant, le conte tiré du Mesnévi, qui m'a paru assez insignifiant. En revanche, d'autres pièces présentent une lecture aussi attachante qu'instructive. Je citerai, comme exemple, le conte de Livaï, dont je donne ici la traduction.

HISTORIETTE.

« Entre la Mekke et la Syrie, un Arabe s'occupait sans relâche à se procurer des moyens d'existence. Renonçant au repos, il se prépara à faire un voyage, dans la vue de gagner des richesses et d'acquérir du mérite. Il marcha pendant un

[1] *Analytical account of the Sindibad Namah*, 1841, in-8°. On peut consulter sur ce dernier ouvrage un article que j'ai inséré dans ce journal (janvier 1842, pag. 105 et suiv.).

Digitized by Google

certain temps, et ne trouva rien. Il revint en hâte vers sa demeure, et suivit durant quelque temps le chemin du désert, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à une journée de distance de son habitation. Alors il tira de sa ceinture un sac de cuir où se trouvaient de la viande bouillie et un pain. Lorsque cet homme pur se fut assis pour manger, un Arabe survint, qui parcourait le désert. Dès que le Bédouin sentit l'odeur des mets, il s'avança, et, se tenant debout, il salua le voyageur. Celui-ci lui répondit en disant : « Qui es-tu ? Pourquoi es-tu debout devant moi ? » — « Je suis un serviteur de ta demeure, je parcours le désert à ton intention. » — « As-tu des nouvelles de ma famille ? » Le Bédouin répondit : « Certainement. » — « Comment se porte mon fils Ahmed, ce fils dont l'éloignement a consumé mon cœur? » — « Grâce à la bonté et à la miséricorde de Dieu, c'est un jardin verdoyant, agréable et riant. » — « Comment se porte la mère d'Ahmed ? » — « Aussi bien que celui-ci. » — « En quel état se trouvent mon palais et ma salle de réception, dont le souci a fait monter mes lamentations jusqu'au ciel ? » — « Ce palais ravissant et cette salle sont *comme* une marque de jalousie, imprimée avec un fer chaud sur le cœur de la planète Saturne. » — « Comment se porte ce chameau accoutumé à traîner les fardeaux; par l'inquiétude qu'il m'inspire, le pan de ma robe est comme le Djeîhoun (c'est-à-dire, aussi agité que le Djeîhoun). » — « Il est tellement gras, que son dos égale les montagnes *en hauteur*. » — « Comment va ce chien de ma porte, qui est, à mes yeux, meilleur qu'un lion? » — « Il est la poussière du seuil de ta porte; il est, jour et nuit, la sentinelle de ta maison. » Lorsque l'Arabe eut entendu toute l'histoire, il se disposa, le cœur tranquille, à prendre de la nourriture. Il mangea de ses provisions tellement qu'il fut rassasié. Il n'en donna point au Bédouin et ferma le sac. Lorsque le Bédouin vit sa parcimonie, il se roula sur lui-même, à cause des angoisses de la faim. Tout à coup, il s'aperçut qu'une gazelle était arrivée de la lisière du désert, et avait passé avec rapidité. Lorsqu'il vit cet animal, un soupir

sortit de son cœur malade. Quand l'Arabe entendit ce soupir douloureux, il lui en demanda la cause. Le Bédouin répondit : « C'est parce que si ce chien de ta porte n'était point devenu la rançon de ta tête (c'est-à-dire, n'était pas mort), il n'aurait point permis, tout à l'heure, à cette faible gazelle de se retirer saine et sauve de ce désert. » — « Oh! oh! comment ce pauvre petit chien est-il mort? » — A cause de la grande quantité de sang de chameau qu'il a bue. » — Dis-moi qui a répandu le sang du chameau; dis-moi qui a passé au crible de la poussière sur mon front. » — « On a tué ton chameau pur, afin de donner de l'eau et de la nourriture à ta compagne. » — « Quels événements sont arrivés à ma femme, pour qu'elle soit sortie du séjour de l'existence? »— « C'est à cause des nombreuses reprises auxquelles elle a frappé sa tête sur la terre, par le chagrin de la mort du malheureux Ahmed. » — Oh! oh! comment est mort Ahmed? » — « Son palais s'est écroulé sur lui. » Lorsque l'Arabe eut entendu le récit des événements arrivés en son absence, il répandit de la poussière sur sa tête et déchira ses vêtements; puis il prit le chemin de sa tribu, et le Bédouin s'empara du pain et de la viande.—O Livaï (nom, ou plutôt تخلص ou surnom poétique de l'auteur), tu n'arrangeras avec art, pour un pain, la louange de personne, comme le Bédouin; car si tes prétentions ne se réalisaient point, les hommes n'obtiendraient aucun repos de ta mauvaise langue. »

Les deux anecdotes qui suivent, toutes deux tirées du *Hadikah* de Hakim Sénaï, peuvent donner un exemple des bévues et des anachronismes dans lesquels tombent souvent les poëtes moralistes de la Perse. Dans la première, l'auteur attribue à Mamoun l'extermination des Barmekides, qui, ainsi que chacun sait, est le fait de son père Haroun-errachid. Dans la seconde, il rapporte à Nouchirévan un trait que d'autres auteurs persans ont mis, avec quelques circonstances différentes, sur le compte d'Houcein, fils

Digitized by Google

d'Ali [1]. De pareilles inadvertances ne sont pas rares chez les plus célèbres écrivains persans. Sans rappeler ici les anachronismes du *Chah-nameh*, je me bornerai à en relever un qui se trouve dans le *Gulistan* de Sâdi, et qui, si je ne me trompe, n'a été signalé par aucun des traducteurs de cet ouvrage. On lit dans le Ier chapitre (XIe historiette), qu'un derviche, exaucé de Dieu dans ses prières, se montra à Bagdad, et que l'on en donna nouvelle à Hedjdjadj, fils de Joucef [2]. Par ce détail, Sâdi avance d'environ cinquante ans la date de la fondation de Bagdad, qui ne commença qu'en 145 de l'hégire (762 de J. C.) [3]. Au reste, il ne faudrait pas trop s'étonner de ces fautes : elles sont d'autant plus excusables chez les poëtes, que, malheureusement, les savants leur en ont donné plus d'une fois l'exemple, depuis cet historien, ignorant en géographie, dont parle Lucien, et qui prenant Samosate, la transporta, avec sa citadelle et ses murailles, en Mésopotamie.

Après ces pièces, en vient une autre, moins étendue, qui présente un rapport frappant avec une fable de notre Lafontaine (l'*Oiseau blessé d'une flèche*, l. II, 6). Mais je ne crains pas de l'assurer, la fable de l'auteur persan (Nacir Khosrev Alévii) est, tout à la fois, et plus dramatique et plus philosophique. Comme dans Lafontaine, c'est un oiseau percé d'une flèche qui déplore son triste sort; mais, en outre, dans Nacir, l'aigle, comme le *Cerf se voyant dans l'eau*, périt par l'objet même qui causait son orgueil, peu d'instants auparavant; et ces plumes, dont il était si fier, conduisent le trait mortel qui va le frapper.

M. Falconer n'a pas été moins heureux dans le choix des

[1] Voyez M. Garcin de Tassy, *Extrait de l'Akhlaki Mouhcini* (*Journal asiatique*, IIIe série, t. IV, pag. 79).

[2] Édition de Sémelet, pag. 27. Dans sa traduction, M. Sémelet, qui, d'après Gentius, fait du célèbre général des Omaiyades *un roi musulman* appelé *Houdjadj, fils de Joseph*, s'est bien gardé de relever la bévue commise par son auteur.

[3] *Abulfedæ Annales*, II, 14.

Digitized by Google

petites pièces, assez nombreuses, qui parsèment son recueil Que l'on nous permette de donner ici le texte et la traduction de deux d'entre elles.

منتهای امید مرد آنست
که بود در جهان امیر وغنی
هر که رنجی کشید وعلم آموخت
گشت ازین هر دو شغل مستغنی

Le but de l'espérance de l'homme est de devenir puissant et riche dans ce monde. Quiconque a supporté une peine et acquis de la science, peut se passer de ces deux occupations.

مرد خردمند هنرپیشه را
عمر دو بایست درین روزگار
تا زیکی تجربه آموختی
با دگری تجربه بردی بکار

Il faudrait à l'homme sage et pratiquant la vertu deux existences dans ce monde, afin qu'il acquît l'expérience dans l'une et la mît à profit dans l'autre.

La pièce d'Anvéri sur la tempérance في القناعت, se recommande par l'élévation des sentiments et la force de l'expression; mais elle est encore remarquable sous un autre rapport, purement grammatical, je veux dire les *imaleh* اماله, ou changements de l'élif en *yai medjhoul* یای مجهول, que l'on y rencontre. Ils sont au nombre de trois : عتیب pour عتاب, حسیب pour حساب, کتیب pour کتاب : à ces exemples on pourrait en ajouter plusieurs autres, tels que رکیب pour رکاب, dans le *Boustan* [1], et مزیج pour مزاج, dans le *Sekender nameh* de Nizâmi.

[1] *Works of Sâdee*, I, 115 v°.

Digitized by Google

Après avoir fait la part de l'éloge, il nous resterait à déterminer celle de la critique; mais ce n'est pas chose facile avec un savant aussi habile et aussi consciencieux que M. Falconer : *Hoc opus, hic labor est.* Cependant, pour ne pas faillir à la tâche de critique, nous hasarderons une ou deux observations, dût-on les trouver un peu minutieuses. Dans la seconde *cacideh* d'Abd-errezzak, l'anecdote de Livaï et la dernière d'Hakim Senaï, il faut lire بَرَد et non بُرَد, et بَرَم au lieu de بُرَم; car ces deux personnes du verbe بُردَن, « porter », dérivent de l'impératif بَر *ber* (et non بُر *bur*, qui serait l'impératif de بُریدَن *buriden*, couper) et doivent en conserver la voyelle. Dans cet hémistiche de Hakim Senaï :

باد از پیش من رباید گاه

on doit substituer کاه *kah* à گاه *gah*, ainsi que le prouve le nom de کاه رُبا *cah-rouba*, « qui enlève la paille, » donné au succin à cause de sa vertu attractive [1], et dont nous avons fait *carabé*. Enfin, je signalerai encore deux ou trois erreurs, uniquement typographiques, telles que خشرو pour خسرو, سلوَة pour صلوه, et غُشر pour عشر.

C. Defrémery.

[1] Voyez M. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, pag. 396.

Digitized by Google

OUVRAGES ORIENTAUX PUBLIÉS RÉCEMMENT.

Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote et sur des commentaires grecs ou arabes employés par les docteurs scolastiques, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; par Amable JOURDAIN; nouvelle édition, revue et augmentée par Charles JOURDAIN, son fils, professeur agrégé de philosophie au collége Stanislas. Paris, Joubert; 1843, in-8°.

Ali Ispahanensis liber cantilenarum magnus, ex codicibus manu scriptis arabice editus; par M. KOSEGARTEN. Leipsick, in-4°, tom. Ier, 4e livraison.

De poeseos hebraicæ atque arabicæ origine, indole, mutuoque consensu atque discrimine commentatio; ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; par M. WEARICK. Leipsick, 1843, in-8°.

Gregorii Bar Hebræi, qui et Abulpharag, Grammatica linguæ syriacæ in metro ephræmeo; texte syriaque, version latine et notes, par Ernest BERTHEAU; in-8°. Goettingue, 1843.

Annales regum Mauritaniæ à condito Idrisidarum imperio ad annum fugæ 726, ab Abul-Hassan Ali ben-Abd-allah ibn-abi-Zer Jesano, vel ut alii malunt, Abu-Muhammed Salih ibn-Abd-elhalim Granatensi conscripti, texte arabe, version latine et notes, par M. TORNBERG; première livraison du texte. Upsal, 1843, in-4°.

On lit, sur la couverture, l'avertissement suivant : « Il n'est pas besoin de faire connaître l'importance de cet ouvrage. Depuis longtemps, les orientalistes de l'Europe l'ont

Digitized by Google

apprécié sous le nom de *Kartas*, et les historiens s'en sont servis au moyen de deux traductions imprimées, l'une en allemand et l'autre en portugais; il en existe même une française, en manuscrit, à la Bibliothèque royale de Paris, par Pétis de la Croix. L'éditeur a pu consulter deux manuscrits qui se trouvent en Suède, et ceux de Leyde, d'Oxford et de Paris, et il espère ainsi d'être en état de donner un texte aussi correct que possible. L'ouvrage se composera de deux volumes grand in-4°. Le premier, d'environ quarante-cinq feuilles, renfermant le texte arabe et les variantes, paraîtra pendant l'année 1843. L'autre, de cinquante-cinq feuilles à peu près, contiendra la traduction latine et les notes, et sera publié en 1845. On peut souscrire chez M. Bonnier, à Stockholm. »

ERRATUM POUR LE CAHIER DE JUIN.

Page 552, ligne 6, *au lieu de :* Rochet d'Héricourt, voyageur en Abyssinie, *lisez :* Rochet (Louis), statuaire.

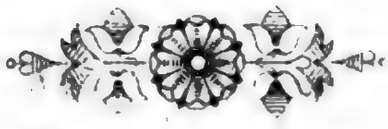

Digitized by Google

JOURNAL ASIATIQUE.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1843.

LETTRE

Sur les origines de quelques noms de l'éléphant, par M. Ad. Pictet, professeur à l'académie de Genève.

A M. E. BURNOUF,

Membre de l'Institut royal de France.

Vous m'avez engagé, mon cher et illustre ami, à vous adresser, pour le Journal asiatique, quelques fragments de mes recherches sur les origines des noms d'animaux dans la famille des langues indo-européennes. Je réponds d'autant plus volontiers à cet encouragement de votre part, que, dans le désir de rendre ce travail aussi complet que possible, j'ai vu s'accumuler peu à peu entre mes mains une masse de matériaux qui dépassent déjà les limites d'une publication raisonnable et possible. Le temps des in-folios est passé; Bochart lui-

Digitized by Google

même aurait bien de la peine aujourd'hui à trouver un éditeur pour son *Hierozoicon*, et je ne suis pas Bochart.

En attendant que je puisse au moins extraire de ces matériaux amoncelés ce qui pourra présenter quelque intérêt pour la linguistique, permettez-moi de vous entretenir de quelques conjectures sur plusieurs noms de l'éléphant qui sont encore des pierres d'achoppement pour la philologie comparée. Je ne saurais mieux débuter, dans l'exposition de ma ménagerie, que par ce roi du monde animal, qui joue un si grand rôle dans les vieilles traditions de l'Inde.

Pour entrer tout de suite dans le vif de la question, je commence par le nom même d'*éléphant*, lequel, du grec ἐλέφας, a passé dans toutes les langues européennes, mais qui, chose singulière, ne se retrouve, ostensiblement du moins, dans aucun des idiomes de l'Orient. Comme l'attention des linguistes s'est portée naturellement sur ce nom avant tous les autres, les efforts tentés pour le rattacher, soit aux langues sémitiques, soit au sanscrit, ont été très-nombreux, mais suivis, il faut le dire, de bien peu de succès. Et cependant, puisque ce mot n'est pas grec, puisqu'il est sûrement venu de l'Orient avec l'ivoire, auquel il s'appliquait déjà du temps d'Homère, il me semble impossible qu'en cherchant bien, on ne retrouve pas les traces de son origine. Il y aurait certes quelque chose d'un peu humiliant pour nos études linguistiques, si nous

étions forcés de laisser là ce problème comme insoluble.

Permettez-moi d'abord de rappeler brièvement les étymologies diverses proposées jusqu'à ce jour par les autorités les plus graves. Vous jugerez ensuite si l'explication nouvelle que je tente a plus de droits à être acceptée comme valable, ou si elle doit aller rejoindre ses devancières dans le monde des hypothèses.

Le savant Bochart, dans son *Hierozoicon* (t. I, p. 250), cite, comme déjà proposée de son temps, l'étymologie qui rattache ἐλέφας au nom sémitique de l'animal, فيل, *fil*, sur lequel je reviendrai plus tard. En le faisant précéder de l'article arabe, *alfil*, on lui donne en effet une analogie lointaine avec ἐλέφ; mais, outre que la ressemblance est bien imparfaite, elle laisse de côté la moitié du mot, le αντο des cas obliques, qui cependant ne peut pas avoir été ajouté gratuitement par les Grecs. Pourquoi ceux-ci n'auraient-ils pas dit ἀλφίλος, ou ἐλφίλος, nom harmonieux, et dans lequel on aurait pu chercher un sens indigène, ce qui décide bien souvent de l'adoption d'un mot étranger?

Cette première étymologie, que, du reste, personne ne défend plus, n'est pas même acceptée par Bochart, qui en propose une autre plus spécieuse. C'est le nom hébreu du bœuf אֶלֶף, *eleph*, qui lui semble avoir passé à l'éléphant. Nous avons ici, il est vrai, identité de son pour les deux premières syllabes, mais la terminaison αντο reste également

inexpliquée. Bien que le bœuf ne ressemble guère à l'éléphant, l'exemple des Romains, qui donnèrent à ce dernier le nom de *Luca bos*, parce qu'ils l'avaient vu, pour la première fois, dans la Lucanie avec l'armée de Pyrrhus, prouve la possibilité de cette substitution chez les peuples sémitiques. Mais alors ne pourrait-on pas s'étonner de n'en trouver aucune trace dans les langues de ces peuples? Or, non-seulement elles n'offrent rien de semblable, mais le mot *eleph*, comme nom du bœuf, est même isolé dans l'hébreu, bien que sa racine אָלַף, *âlaph*, *assuevit*, *assuetus fuit*, se retrouve dans l'arabe الف *âlifa*, dont les dérivés toutefois, *âlif*, *ilf*, *ulfat*, ne signifient que : compagnon, associé, amitié, etc.

Ces objections, qui ne me semblent pas sans force, n'ont pas empêché le savant et ingénieux linguiste Pott de reprendre, pour son compte, l'explication de Bochart, en cherchant à la compléter en ce qui concerne la terminaison. Dans ses *Etymol. Forsch.* (p. LXXXI) d'abord, et tout récemment dans le Journal de Lassen (*Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenl.* t. IV, p. 12 et suiv.), il a cherché à rendre compte du αντο final, par l'adjonction au mot *eleph* de هندى, *hindî*, indien. Il obtient ainsi *elêph-hindî*, *bos indicus*. Le changement un peu anomal de *hindî* en αντο, ne l'arrête pas, parce qu'il l'appuie de l'exemple d'un nom d'arbre, le tamarin, en arabe تمر هندى, *tamar hindî*, datier indien, devenu ταμαρέντι dans le bas grec. Toutefois, de εντι à αντο

la distance est encore grande, parce qu'il faut la franchir en dépit de la loi bien connue de l'altération des voyelles de fortes en faibles, mais non de faibles en fortes. Une forme ταμαρας-αντος, se serait, je crois, bien difficilement développée de *tamar hindî*.

Une étymologie toute différente a été proposée d'abord par A. Benary (*Jahrbücher für wissensch. Kritik*. 1831, n° 96). Suivant lui, ἐλέφας serait un composé de l'article arabe *al* avec un nom sanscrit de l'éléphant, *ibha*. Cette explication, contestée par Pott (*Zeitschrift*, etc. loc. cit.), a été acceptée un peu légèrement par Benfey (*Griech. Wuzzellexic.* p. 46), qui n'y trouve rien à redire. On peut y faire cependant toutes les objections que soulèvent les étymologies précédentes, et, en particulier, celle de ne point rendre compte de la terminaison αντο. Cette difficulté resterait entière lors même que l'on trouverait dans les langues sémitiques un nom de l'éléphant dérivé du sanscrit *ibha*. Mais cela même est fort douteux; car je crois pouvoir démontrer que le *habbim* du nom hébreu de l'ivoire, שֵׁנְהַבִּים *schenhabbim*, où l'on a cru l'y reconnaître, a une tout autre origine. Cette ressemblance lointaine de *ibha* avec *habbim* a cependant entraîné l'illustre Gesenius à l'adoption de l'étymologie insoutenable de Benary, et à l'abandon d'une conjecture antérieure bien plus rapprochée de la vérité, pour l'explication du mot *schenhabbim* [1].

[1] *Lexic. hebr.* 4e éd. voce *schenhabbim*. — «Compos. ex שֵׁן *s'en*, «dens, et (ut primus ostendit A. Benary) חאבים *háibbim*, contract.

Digitized by Google

Je me permets d'aborder ici cette question incidente qui a bien son importance pour l'histoire lingusitique de l'éléphant.

Il est dit au premier livre des Rois (X, 22), et au second livre des Chroniques (IX, 21), que les vaisseaux de Salomon partaient avec ceux d'Hiram, et rapportaient, une fois tous les trois ans, de l'or, de l'argent, des *schenhabbim*, des singes et des paons. Quel est le vrai sens de ce mot, qui a tant occupé les orientalistes? Dès les temps les plus anciens il y a eu divergence. Les Alexandrins le rendent par : *ὀδόντες ἐλεφάντινοι*, *dents d'éléphant*, d'accord avec la paraphrase chaldéenne et les juifs modernes; tandis que les versions syriaque et arabe le traduisent par : *éléphants*. (Bochart, *Hieroz.* l. II, 23). Bochart se rallie à cette dernière opinion; mais les raisons qu'il donne me semblent peu décisives. Ainsi, il trouve que, dans l'énumération des objets apportés, les éléphants se lient, mieux que l'ivoire, avec ce qui suit, les singes et les paons; mais on peut dire, avec tout autant de raison, que l'ivoire se rattache mieux à ce qui précède, l'or et l'argent. Bochart observe encore que partout ailleurs, et même quelques versets plus haut, l'ivoire est appelé שֵׁן *schen*, tout court, c'est-à-dire *dent;* et qu'il au-

« הַבִּים *habbim*, a sanscrito *ibha-s;* unde addito articulo arabico, « græc. *ἐλ-έφας*, quod Hebræi non poterant non אִבָּה *ibbâh* (plur. « אִבִּים *ibbim*) efferre. Magis hoc placet quam quod olim suspi- « cabar, שֶׁנְהַבִּים *schenhabbim*, corruptum esse ex שֶׁנְהַפִּיל *schen- « haphil*, a פִּיל *phil*, elephas. »

Digitized by Google

rait fallu un singulier et non un pluriel. Mais ces objections tombent dès qu'on admet que l'auteur hébreu n'a pas entendu parler d'ivoire en général, mais de dents d'éléphants apportées tout entières.

Il me paraît, je l'avoue, très-peu probable que les vaisseaux de Salomon se soient chargés, pour une longue navigation, d'une cargaison aussi volumineuse et d'un entretien aussi difficile que des éléphants (au pluriel). Et comment, d'ailleurs, ces grands quadrupèdes, une fois arrivés en Judée, n'auraient-ils pas produit assez de sensation pour qu'il en fût reparlé dans l'énumération détaillée des richesses de Salomon? Or nulle part il n'en est fait dès lors la plus petite mention.

Il me paraît donc à peu près certain que, par *schenhabbim*, le Livre des Rois a voulu désigner des dents d'éléphant, et non pas l'animal lui-même. Vous verrez tout à l'heure que cette circonstance n'est pas indifférente pour la question de l'origine véritable du mot hébreu.

On ne saurait, en effet, en conclure que ce mot signifiait réellement *ivoire*, et non pas *éléphant*, puisque nous avons plus d'un exemple de confusion entre ces deux significations. Ainsi, dans Homère, ἐλέφας ne désigne encore que l'ivoire; ainsi un des noms arabes de cette substance عاج, ع*âdj* [1], n'est évidemment que le sanscrit गज, *gadja*, éléphant;

[1] Dans l'impossibilité de rendre le *a'in* arabe par un caractère qui en exprime la prononciation, je conserve la lettre arabe dans la transcription du mot.

Digitized

ainsi, par une substitution inverse, on trouve en vieux français le mot *yvoire* appliqué à l'animal même.

> Peresce était bien montée
> Desus un *yvoire* restif.
>
> Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, v. c.

Le sens intentionnel de l'écrivain sacré ne préjuge donc rien sur la signification primitive du mot, laquelle, je crois, était celle d'éléphant.

Il me paraît impossible, en effet, de séparer *schenhabbim* de quelques formes très-analogues qui se rencontrent dans les autres langues sémitiques, et qui nous conduisent, à ce qu'il me semble, à la véritable origine de ce mot énigmatique. La version chaldéenne d'abord, à la place de *schenhabbim*, emploie l'expression de שֶׁן־דְּפִיל, *schen-dphil*, qui n'a plus rien d'obscur, et qui signifie littéralement : *dent de l'éléphant;* mais est-ce bien là la forme primitive de ce mot? Cela devient déjà douteux par les noms arabes زندفيل, *zindafîl*, et زنديل, *zandabil*, qui désignent, non point l'ivoire, mais une *espèce* d'éléphants [1]. D'après l'observation de Bochart citée en note, ces noms s'appliquaient à une espèce plus grande et plus forte que l'éléphant ordinaire,

[1] Richardson, *Dict. pers. arab.* p. 84 (édit. de 1829); Bochart, *Hieroz.* p. 249. — Ce dernier rapporte un passage du Damir où il est dit : « Duæ sunt elephantis species, quarum una *fil* simpliciter « dicitur, altera *zindafil*. Hæ tantum inter se differunt quantum in « camelis *bechetti* et *arabici*, aut bubali et boves, equus et man- « nus, etc. »

fîl; et la première partie du nom, *zinda*, *zanda*, devait sûrement exprimer cette différence. Il n'est donc plus question ici de *dent*, puisqu'il faudrait alors سنّ, *sinn*, et non pas *zin*, ou *zan*. D'un autre côté, l'arabe n'offre aucune explication de *zinda*, si bien que Bochart a cru y retrouver le nom de l'Inde, lequel toutefois prend en arabe la forme de هند, *hind*.

C'est le persan qui nous donnera, et la forme primitive de ce nom de l'éléphant, et, je pense aussi, l'origine véritable de toutes ces dénominations sémitiques. En persan زنده پیل, *zandah-pîl*, signifie, en effet, un éléphant mâle, un grand et terrible éléphant; et le mot *zandah* ou *zindah* a, par lui-même, le sens de grand, immense, terrible, horrible, etc. C'est, je crois, le sanscrit चण्ड. *tchaṇḍa*, passionné, violent, furieux (rac. चड्, *tchaḍ*, irasci); et il se pourrait fort bien que le persan *zandah-pîl* eût été précédé d'un composé sanscrit चण्डपीलु, *tchaṇḍapîlu*, synonyme de *mattavâraṇa*, *ativikaṭa*, *tungabhadra*, et autres dénominations du même genre, appliquées à l'éléphant mâle, furieux et indomptable au temps du rut.

Pour mettre dans tout son jour l'origine arienne des formes sémitiques, il faut expliquer maintenant comment et pourquoi elles ont dû se modifier en passant d'une famille de langues à une autre. Les Arabes ont adopté le nom de *zandah-pîl*, presque sans changement, et sans se mettre en peine de lui

Digitized by Google

donner une signification. Les Chaldéens, au contraire, ont vu très-naturellement dans la première syllabe, le mot שֵׁן, *schen*, dent; et dès-lors le *dah* final de *zandah*, intercalé entre *schen* et *phil*, n'a pu être pour eux autre chose que l'article démonstratif דֵּן, *dan*, דָּא, *dâ*, employé relativement. Ils ont donc divisé faussement le nom primitif, en *schen-d-phil*, *dens τοῦ elephantis*, et ils y ont vu un nom de l'ivoire.

Mais comment du chaldéen *schendphil* arriverons-nous à l'hébreu *schenhabbim*? Cette transition un peu forte se justifie, ce me semble, assez naturellement, si l'on réfléchit que l'hébreu a dû substituer à l'article chaldéen le relatif ordinaire הַא, *ha*, lequel a entraîné, selon la règle, la réduplication de la consonne suivante. Quant au changement de *phil* en *bim* , on peut se l'expliquer par la circonstance que le mot *phil*, éléphant, a dû être inconnu aux Hébreux aussi bien que l'animal lui-même, et qu'ainsi il a pu s'altérer facilement à la fin d'une forme composée. Sous le rapport phonique, la paraphrase hierosolymitaine présente une forme שֶׁנדְפִין, *schendphin*, ivoire (Bochart, *Hieroz.* p. 249), qui déjà transforme la liquide en nasale. Une analogie plus complète encore est celle du portugais *marfim*, pour l'espagnol *marfil*, ivoire; analogie d'autant plus remarquable qu'elle porte aussi sur le nom de l'éléphant *fil*, évidemment introduit en Espagne par les Arabes.

D'après tout ce qui précède, il me paraît donc peu douteux que l'hébreu *schenhabbim*, ivoire, est

Digitized by Google

un terme primitivement arien et indien, mais plus immédiatement corrompu d'un mot chaldéen déjà modifié dans le sens d'une étymologie indigène. La signification première de ce nom était celle *d'éléphant furieux*, puis, en général, d'éléphant grand et redoutable. Or, c'est là un fait qui n'est pas sans importance historique, que celui d'un nom ario-indien de l'éléphant appliqué à l'ivoire, chez les Hébreux, au temps de Salomon; tout comme, à la même époque à peu près, Homère appelait l'ivoire ἐλέφας.

Sans insister ici sur les inductions diverses que l'on pourrait tirer de ce fait remarquable, j'observe qu'il me paraît décisif contre l'existence du nom sanscrit de l'éléphant, *ibha*, dans les langues sémitiques; et qu'ainsi il porte un dernier coup à l'étymologie qui explique ἐλέφας par *al-ibhas*. Je reviens maintenant à la recherche de l'origine véritable de ce nom grec de l'animal.

Si l'on a mal réussi jusqu'à présent à l'expliquer, c'est qu'on s'est attaché à en chercher la source, soit dans les langues sémitiques qui ne le possèdent pas, soit parmi les noms sanscrits ordinaires de l'animal, où il ne se trouve pas davantage. Mais on doit s'étonner que personne n'ait encore songé à l'une des dénominations mythologiques de l'éléphant, qui joue un si grand rôle dans les traditions indiennes, et qui me paraît fournir un rapprochement de tous points satisfaisant. Le roi des éléphants, celui qui a l'honneur de porter le dieu Indra,

Digitized by Google

est appelé ऐरावत, *âirâvata*, et ऐरावण, *âirâvaṇa*. Ce sont là des termes patronymiques, dérivés de इरावत्, *irâvat*, l'Océan; et qui signifient: *le fils de l'Océan*, par allusion à l'origine mythique de l'éléphant d'Indra, sorti de la mer lors de son barattement par les *Dêvas* et les *Asouras*, pour obtenir le breuvage d'immortalité (*Mahâbhâr*. tom. I, pag. 40 et suiv. *Amrĭtamanthana*). Examinons comment, de cet *âirâvata*, a pu se former le grec ἐλέφαντο.

Le changement de *r* en *l* ne fait pas difficulté, puisqu'il est très-fréquent en sanscrit même, et qu'en particulier le mot इरा, *irâ*, avec le sens de *terre*, et de *parole*, s'écrit aussi इला, *ilâ*. On n'objectera rien non plus à l'affaiblissement du vriddhi *âi*, ainsi que de l'*â* long, en ε, si l'on se rappelle qu'il ne s'agit pas ici d'un mot dont l'affinité soit primitive dans les deux langues, mais d'une forme importée dans l'Occident à une époque probablement très-postérieure au fractionnement de la grande race indo-européenne. Nous aurons ainsi le vrai noyau significatif du nom *âirâ* ou *âilâ*, représenté par le grec ἐλέ.

Reste le double suffixe *vata*, composé de *vat* qui forme des possessifs, et de *a* qui donne naissance à des dérivés patronymiques. Le nom de l'Océan, *irâvat*, signifie : qui a de l'eau (*irâ*), et se prend aussi dans le sens de *nuage*. Le φ grec correspond dans la règle au *bh* sanscrit, mais aussi, par exception, au *v*, comme on le voit dans le pronom dorique σφό-ς, pour le sanscrit *sva-s* (Bopp. *Vergl. Gramm.* p. 487). D'ailleurs, ainsi que je l'ai observé, il s'agit ici du

Digitized by Google

terme importé, et soustrait par cela même aux lois strictes du système phonique radical.

Quant à la nasale de φαντο, qui manque dans *vata*, il ne faut pas oublier que le thème fort de *vat*, et sans doute aussi sa forme primitive, est *vant*. Le retranchement de la nasale dans plusieurs cas de la déclinaison, ainsi que l'addition d'un second suffixe, tient à une loi générale de l'histoire des langues, lesquelles, une fois formées, ont une tendance constante à alléger la portion en quelque sorte matérielle des mots dérivés, et à contracter les éléments, devenus trop nombreux, de la composition primitive. La forme *âirâvaṇa* a modifié le nom originel, en vertu du même principe, en retranchant le *t* final de *vat*, tout comme le nominatif des noms en *vat* devient *vân* pour *vant*. Le thème affaibli *vata* (au nominatif *vatas*) se retrouve bien dans le grec φας, pour φατ-ς; mais, dans tous les autres cas, le grec conserve le thème fort, φαντο, tandis que le sanscrit y renonce tout à fait par suite de l'influence du second suffixe patronymique. Il me paraît probable, toutefois, qu'il n'en a pas toujours été ainsi, et que le thème complet *âirâvanta* a existé anciennement dans la déclinaison du nom, d'abord pour tous les cas, et plus tard pour quelques-uns seulement.

Nous aurions donc ainsi, comme corrélatif du grec ἐλέφαντο, une ancienne forme *âirâvanta* ou *âilâvanta*, affaiblie plus tard en *âirâvata* et *âirâvaṇa*. Si l'on considère que ce long mot de quatre syllabes est une forme réelle et non pas inventée en vue de l'étymo-

Digitized by Google

logie, que son sens est également positif, et qu'il s'applique au roi des éléphants, on admettra difficilement la possibilité d'une rencontre fortuite entre le sanscrit et le grec. Cette origine du nom de l'éléphant pourra donc être regardée comme à peu près certaine.

Je n'ai pas besoin de vous faire observer toute l'importance d'un nom mythologique indien de l'éléphant, transporté en Grèce, avec l'ivoire, à une époque aussi ancienne que celle d'Homère. Il y aurait là une preuve nouvelle et frappante de la haute antiquité des mythes religieux de l'Inde. Cette antiquité, que bien d'autres faits concourent à établir, a été plus d'une fois mise en doute, et tout récemment encore, un savant distingué, Théod. Benfey (dans l'article *Indien*, de la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et de Gruber), a montré une tendance prononcée, et, selon moi, peu justifiée, à moderniser outre mesure tout ce qui tient à l'histoire primitive de l'Inde. Il n'y a donc pas de mal à signaler les faits nouveaux qui se trouvent en opposition avec cette manière de voir.

Je ne me dissimule point cependant que le nom d'*âirâvata*, auquel la tradition attribue le sens de *fils de l'Océan*, et qui, à dater du moins des épopées, se trouve exclusivement appliqué à l'éléphant d'Indra, a fort bien pu primitivement n'être qu'un nom ordinaire de l'animal. Cette possibilité résulte de ce que le mot *irâvat*, signifiant simplement: *qui a de l'eau*, a dû avoir aussi le sens de *fleuve;* et nous trouvons, en effet, dans l'Inde, deux rivières appelées

Irâvatî, l'une dans le Pendjâb, l'Hydraotes des anciens, l'autre au delà du Gange, chez les Birmans, encore aujourd'hui l'Irawadi. Il n'y a, dans ces noms, aucune allusion à l'éléphant *âirâvata*, comme le suppose le savant géographe Ritter (*Erdkunde*, t. V. pag. 161), lequel en infère une ancienne et grande extension des traditions brahmaniques au delà du Gange. On connaît la prédilection de l'éléphant pour le voisinage des fleuves et son amour pour l'eau, dont l'abondance est nécessaire à son bien-être. Aristote déjà signale ce penchant de l'animal quand il dit au livre IX de son Histoire naturelle : ἔστι δὲ τὸ ζῶον παραποτάμιον οὐ ποτάμιον, « C'est un animal du bord des fleuves, mais non des fleuves mêmes. »

Bien avant Aristote, la langue sanscrite avait consigné ce fait dans les noms de जलकाङ्क्ष, *djalakânkcha*, désireux de l'eau, et de सारङ्ग, *sâranga*, qui va vers l'eau, appliqués à l'éléphant. Il est donc très-possible que les dérivés de *irâvat* aient signifié primitivement *l'animal des fleuves*, et que le mythe qui fait sortir l'éléphant de l'Océan ait tiré son origine de ces noms mêmes, fait dont on trouve plus d'un exemple dans l'histoire des mythologies. Peut-être que les Vêdas, si le nom et le mythe s'y rencontrent, viendront jeter sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, une lumière nouvelle.

Ce serait se livrer à de vaines hypothèses que de vouloir conjecturer par quelle voie et à quelle époque ce nom de l'éléphant est arrivé de l'Inde dans la Grèce avec l'ivoire; et cela d'autant mieux,

Digitized by Google

qu'on ne retrouve aucune trace de son passage dans les langues intermédiaires. La probabilité la plus grande est toujours en faveur des Phéniciens, qui, déjà du temps de Salomon, allaient chercher l'ivoire dans l'Inde; et si nous connaissions de leur langue autre chose que des débris d'inscriptions obscures, nous y retrouverions peut-être aussi le nom de l'éléphant d'Indra. Nous ne connaissons malheureusement pas non plus les anciennes dénominations égyptiennes; car le ΕΛΦΙΝΟΣ, ou ΔΕΛΦΙΝΟΣ, indiqué, par le P. Kircher et par Bochart, comme un nom cophte de l'ivoire, n'est sûrement qu'une corruption du grec [1].

De la langue des Hellènes, le nom de l'éléphant a passé dans le latin, *elephas*, et de là dans les idiomes néolatins et germaniques, espagnol et portugais, *elephante;* italien, *liofante;* vieux-français, *olifant, oriflant;* ancien haut allemand, *helfant, elafant;* anglo-saxon, *elpend, ylpend, elp, ylp,* etc. (d'où *ylpenban*, ivoire, c'est-à-dire os d'éléphant, allemand, *elfenbein*). Les Scandinaves ont importé, de leur côté, le nom arabe, probablement par suite de leur

[1] Peyron n'a point admis ces mots dans son Dictionnaire cophte, et le *d*, manquant complétement à cette langue, tranche la question en ce qui concerne la forme *δελφινος*. Peyron ne donne aucun nom cophte de l'éléphant ni de l'ivoire. Si le mot EBOY, que cite Champollion, avec ce double sens, dans sa Grammaire égyptienne (p. 51 et 80), était bien authentique, on pourrait, comme l'observe Pott (*Zeitschrift, etc.* l. cit.), y rattacher le latin *ebur*. Une connexion avec le sanscrit *ibha* est rendue fort douteuse par l'existence du cophte ⲟⲃⲉ, *obé*, qui signifie *dent* en général.

Digitized by Google

expédition dans la Méditerranée. Ainsi on trouve en scandinave *fîll*, éléphant, *fila-bein*, ivoire; danois *fils-ben*, sans rapport par conséquent, sauf pour le nom de l'*os*, avec l'allemand *elfenbein*.

Faut-il rattacher ici, avec Grimm, Schlegel, et d'autres philologues de premier ordre, le nom gothique du chameau, *ulbandus;* ancien haut allemand, *olpenta;* ancien saxon, *olvund;* anglo-saxon, *olfend;* scandinave, *ûlfalldi?* Faut-il considérer les noms slaves du chameau, ancien slave, **вельбедъ**, *veljbedĕ*, et **велблуд**, *velblud*[1]; russe, *verbliodĕ;* polonais, *wielbled;* bohémien, *welbland;* et le lithuanien, *werbladas*, comme des formes empruntées au germanique et corrompues, ou bien comme des noms dérivés de part et d'autre d'une source commune? Ce sont là des questions encore bien obscures, mais qu'il n'est peut-être pas impossible de résoudre.

J'avoue que je conserve beaucoup de doutes sur l'identité du gothique *ulbandus* et du grec ἐλέφαντος (au génitif). Schlegel, tout en admettant la transmission du nom de l'éléphant au chameau, observe, avec raison, que *ulbandus* ne paraît pas emprunté directement au grec, parce que, dans ce cas-là, Ulphilas aurait écrit *ailaifanths*, ou se serait tenu du moins beaucoup plus près de l'original. Le nom gothique lui semble être un vieux souvenir de l'O-

[1] V. Kopitar, *Vocab. ling. slav. sacr.* annexé au *Glagolita Clozianus*, Vienne, 1836; et Dobrowski, *Institutiones ling. slav.* p. 113. — Par *ĕ*, je figure la voyelle *aphone*, appelée *jerr fort*, laquelle répond exactement à notre *e* muet; par *j*, j'exprime le *jer doux*.

rient (*Indische Biblioth.* t. I, p. 242). Toutefois, il ne pousse pas plus loin la recherche de son origine première. D'ailleurs, les formes semblables, mais non identiques, qui désignent, chez les peuples germains, l'éléphant et le chameau, restent toujours parfaitement distinctes quant à leur signification. Bien plus, les langues slaves ont pour l'éléphant un nom particulier, *slon*, qui ne se lie en aucune manière à celui du chameau. On peut douter, d'après cela, de cette confusion de noms entre deux quadrupèdes qui ne se ressemblent guère, confusion dont on n'a d'ailleurs aucun exemple en ce qui les concerne. On peut admettre tout aussi bien que les noms germanico-slaves du chameau appartiennent primitivement à cet animal, et que leur ressemblance avec celui de l'éléphant n'est qu'apparente. Est-il possible encore d'en retrouver l'origine asiatique? Je le crois; je vais du moins le tenter.

Le sanscrit, il est vrai, ne semble d'abord présenter aucun nom de chameau qui puisse nous fournir une solution; mais il faut observer que ce n'est pas dans le sanscrit, mais bien plutôt dans les langues ariennes, que l'on peut espérer de trouver l'origine cherchée. Le chameau, en effet, est étranger à l'Inde, bien qu'il y ait été introduit fort anciennement, puisqu'on le voit déjà jouer un rôle dans les vieilles épopées nationales; mais il est indigène dans une bonne partie de l'Asie centrale. La Bactriane en particulier paraît avoir été la patrie

première du chameau à deux bosses, qu'Aristote déjà distingue du chameau arabe, qui n'en a qu'une. De là il s'est répandu et multiplié principalement au nord de l'Himalaya, dans les vastes steppes de la Tartarie. Il est impossible que les Goths, quand ils habitaient encore sur les rives du Pont-Euxin, et antérieurement à cette époque; il est impossible que les Slaves, qui sont restés toujours plus ou moins en contact avec les races de l'Asie centrale et occidentale, n'aient pas connu de tout temps le chameau bactrien. Or c'est là déjà une forte présomption en faveur d'une origine arienne de leurs noms de cet animal.

Or, cette origine, je crois la trouver dans le zend [illegible], *aurvat*, rapide, qui est devenu plus spécialement le nom du cheval, mais qui, ainsi que j'espère le montrer, a très-probablement aussi été appliqué au chameau. Ce mot que, le premier, vous avez mis en lumière dans votre beau Commentaire sur le Yaçna (p. 250), et dont vous avez su tirer si bon parti pour quelques noms de fleuves ainsi nommés à cause de leur rapidité, me paraît offrir, en effet, une explication très-satisfaisante des formes germanico-slaves. Je vais chercher à justifier ce rapprochement.

Vous avez démontré l'identité du zend *aurvat* avec le nom vêdique du cheval, अर्वन् *arvan* ou *arban*, nominatif irrégulier d'un nom qui tire ses autres cas d'un thème *arvat*, ou plutôt *arvant* (Bopp. *Sanscr. Gramm.* § 229). Vous avez ramené ces deux

Digitized by Google

formes au radical *arb*, aller, avec le suffixe krit *at*, *ant*. La convenance de cette épithète pour le chameau ne saurait être contestée en principe, puisque cet animal, en sanscrit, porte, entre autres noms, celui de जविन्, *djavin*, le rapide, qu'il partage précisément aussi avec le cheval. Mais un indice que cette application a été réellement faite, me semble se trouver dans le persan اروانه, *arwânah*, que Richardson (*Dict.* p. 63) traduit par *a kind of camel*. Ce peut être là une formation directe du radical *arb* avec le suffixe indo-arien *ana*, ou bien une corruption du thème fort *arvant*, dont le *t* final aurait disparu. En faveur de la première supposition, on pourrait rapprocher du persan *arwânah* un nom sanscrit du chameau, रवण, *ravaṇa*, dérivé du radical *rav*, aller. Cette racine, qui s'écrit aussi *rab*, est sans doute la même que *arb*, et on pourrait les rapporter toutes deux à une forme plus primitive, रिब्, *rĭb*, développée de deux manières différentes. Nous aurions ainsi une seconde analogie pour l'application au chameau d'un nom emprunté à la même source que ceux du cheval en zend et en sanscrit.

Armé de ces deux faits, j'arrive maintenant, sans rien de forcé, au gothique *albandus*, en rappelant avec quelle facilité de *arb*, *rab*, et surtout de *rĭb*, a dû se développer une forme *alb*. Déjà le zend اورورت *aurvat* la prépare en quelque sorte par l'*u* qui précède l'*r*. Le pazend *urvant* et *urvanda*, qui est devenu un nom de fleuve, mais que vous n'hésitez pas à rapporter aussi à *aurvat* (*Comment. sur le Yaçna*,

p. 250, et notes p. clxxxj), se rapproche encore plus du mot gothique. Cette forme pazend *urvanda* nous présente d'ailleurs un suffixe *anda* parfaitement identique à l'*andus* gothique, ou à l'*enta* de l'ancien haut allemand *olp-enta*. C'est le suffixe krit अन्त, *anta*, qui forme des appellatifs, et qui n'est sûrement qu'un développement secondaire de *at*, *ant*. Ainsi, par exemple, les formes sanscrites *djayat*, victorieux, et *djayanta*, héros (rac. *dji*, vaincre), sont entre elles dans le même rapport que le zend *aurvat*, le pazend *urvanda* et le gothique *ulbandus*, tandis que *djayana*, synonyme de *djayat*, correspond, en ce qui concerne le suffixe, au sanscrit *ravaṇa*, et au persan *arwânah*. Ainsi nous voyons tous ces dérivés graviter en quelque sorte autour de leur centre commun.

Cet ensemble d'analogies me paraît devoir laisser peu de doutes sur l'origine première du gothique *ulbandus*. Il est difficile de décider s'il faut y voir un nom arien du chameau importé chez les peuples germains, ou une dénomination primitive antérieure à la séparation des races indo-européennes. Ce qui est certain, c'est qu'*ulbandus* n'a été emprunté ni au persan *arwânah*, ni au sanscrit *ravaṇa*, quoiqu'il dérive sans doute de la même source.

Il résulte également de tout ce qui précède, que le gothique *ulbandus* présente une forme plus pure et plus primitive que les noms slaves du chameau. On ne peut en conclure, cependant, que ces derniers ne proviennent pas directement de la source commune. Ce que leur premier aspect a d'un peu

étrange, s'explique par des modifications phoniques très-justifiables, et que l'on peut appuyer d'analogies suffisantes. Ainsi l'ancien slave *veljbedĕ*, qu'il faut prendre comme point de départ, nous offre, dans le *edĕ* final, le suffixe *at* augmenté en *ata*, comme *ant* en *anta*. Le *v* initial, préfixé au nom, est sans doute une addition inorganique, mais dont on connaît déjà plus d'un exemple. Je me borne à citer ici le latin *vulpes*, dont vous avez rattaché si heureusement le thème *vulpi* au mot zend *urupi*, qui désigne une espèce de chien, et qui signifie *ravisseur* (*Journ. asiat.* IIIe série, tom. X, p. 31). Quant au *jer* doux, ь, intercalé entre *l* et *b*, il ne faut y voir qu'une modification phonique de *l*, analogue à *l* mouillée, et non pas, comme à la fin des mots, un reste de voyelle primitive. La forme *velblud* ne présente aucune trace de cette modification; mais, en commun avec les autres noms slaves du chameau, cette forme intercale une *l* entre la racine et le suffixe. Ce n'est là qu'une légère aberration phonique occasionnée par l'influence de la liquide qui précède la labiale, et qui tend naturellement à se redoubler pour l'envelopper en quelque sorte. Le même fait exactement se produit dans l'ancien français *oriflant* pour *olifant*. Le maintien de cette superfétation dans le lithuanien *werbladas* et le scandinave *ûlfalldi*, indique que ces formes ont été empruntées aux langues slaves; mais le mot scandinave est curieux, en ce qu'il est revenu au radical primitif *ûlf*, par la contraction du slave *velb*.

Digitized

Il me paraît difficile, d'après l'ensemble de ces faits, de se refuser à reconnaître qu'il faut décidément séparer du nom de l'éléphant les formes analogues qui désignent le chameau dans les langues germaniques et slaves, et rapporter ces dernières directement à une origine asiatique, et sans doute arienne.

Permettez-moi maintenant de jeter encore un coup d'œil sur quelques autres dénominations de l'éléphant importées dans notre Occident, ou spécialement propres à quelques langues européennes.

J'ai cité, en passant, le scandinave *fill*, qui se retrouve aussi dans *fila-bein*, ivoire (Biörn. *Lexic. island-lat.* t. I, p. 212), et dans le danois *fils-ben*. J'ai observé que l'existence de ce nom, dans le nord de l'Europe exclusivement, est due sans doute à une importation relativement moderne, et qu'expliquent les communications maritimes des Scandinaves avec la Méditerranée. L'arabe فيل, *fil*, en effet, conservé dans l'espagnol *marfil*, portugais *marfim*, ivoire [1], aura été introduit par la conquête musulmane en Espagne, en Sicile et sur d'autres points méditerranéens, d'où les Scandinaves l'auront apporté chez eux. On a longtemps considéré ce nom comme propre aux langues sémitiques, parce qu'on le retrouvait dans leurs principales branches, arabe *fil*, chaldéen *phil*, syriaque *philô*, et malgré la dif-

[1] La première partie *mar* de l'espagnol *marfil*, qui doit signifier *dent*, ou *os*, n'a pas encore été expliquée d'une manière satisfaisante.

Digitized by Google

ficulté d'en indiquer l'origine. Bochart, qui se trouve bien rarement à court d'étymologies sémitiques, y renonce pour cette fois, et tente même de rattacher *fil* au nom de l'ancienne ville égyptienne *Philæ*, qu'il identifie avec l'Éléphantine d'Hérodote. Il fait partir de là le nom de l'éléphant, pour le faire voyager jusque dans l'Inde! *usque ad extremos Indos* (*Hieroz.* I, p. 248). C'est là vraiment faire remonter violemment le courant du fleuve vers sa source. D'autres, au contraire, ont expliqué le nom de *Philæ* par celui de l'éléphant. Ces deux conjectures se sont trouvées réfutées, la première par la connaissance, acquise depuis, du mot sanscrit *pîlu*, la seconde par une étymologie cophte du nom de *Philæ*, ou, plus exactement, de ΠΙΛΑΚ, qui lui donne un tout autre sens. (Conf. Pott, *Zeitschrift*, *etc.* t. IV, p. 13.)

Je m'abstiens de rapporter en détail toutes les discussions qu'a provoquées ce nom de l'éléphant. Ce que je veux seulement, c'est revendiquer son origine indienne, de nouveau mise en doute par Pott (*loc. cit.*), et qui me paraît difficilement contestable.

L'objection porte sur ce que पीलु, *pîlu*, ne serait pas un mot vraiment sanscrit, mais une *vox barbara*. Ce nom cependant, comme l'a montré Schlegel, se rencontre déjà dans les dictionnaires sanscrits les plus anciens et les plus authentiques. Je n'entends pas contester la valeur des témoignages rapportés par Lassen dans sa *Pentopotamia*; mais il n'en résulte

Digitized by

pas, à ce qu'il me semble, que le nom soit étranger au sanscrit. Ce mot peut fort bien, comme beaucoup d'autres, n'avoir pas été en usage dans la langue classique, et cependant être né sur quelque point de l'immense domaine occupé déjà fort anciennement par le sanscrit. L'éléphant d'Asie étant un animal presque exclusivement indien, il y a, *a priori*, une grande probabilité que tous ses noms sanscrits sont également indigènes. En présence d'une synonymie riche de plus de cent cinquante dénominations, supposer encore des importations du dehors, c'est vraiment, comme le dit Schlegel, *porter du bois dans la forêt.*

Le mot *pîlu* trouve-t-il, en sanscrit, une étymologie satisfaisante? C'est là, ce me semble, toute la question, et je crois qu'elle peut se trancher en sa faveur.

Wilson, d'après les étymologistes indigènes, rapporte *pîlu* à la racine *pîl*, laquelle a un sens actif, *arcere*, *prohibere*, et un sens intransitif, *cessare*, *stupere*. Je ne m'arrête pas à l'objection que cette racine n'est pas encore constatée par les textes, parce que je pense, avec Lassen, Gildemeister et d'autres indianistes, que nous sommes fort mal placés, avec notre connaissance imparfaite de l'ancienne littérature indienne et surtout vêdique, pour contester la réalité des radicaux sanscrits consignés, avec un soin tout religieux, par les grammairiens indigènes. Cette racine se légitimera d'ailleurs bientôt par plus d'un rapprochement avec les langues sœurs du sanscrit.

Digitized

Ce qui est certain, c'est que le double sens de *pîl* fournit deux explications de *pîlu*, justifiables toutes deux, et qui, au fond, se rattachent à la même idée.

Si l'on se rappelle d'abord que la racine वृ, *vrĭ*, qui a aussi, entre autres sens, celui d'*arcere*, donne naissance à deux noms de l'éléphant, वारु, *vâru*, et वारण, *vâraṇa* (substantif qui signifie encore *défense*, *protection*), on pourra considérer *pîlu* comme se rapportant au rôle que joue l'éléphant dans l'art militaire de l'Inde, et qui paraît remonter à la plus haute antiquité. On sait, en effet, que, dans l'ancien ordre de bataille adopté pour les armées et prescrit par les lois militaires, les éléphants sont toujours employés comme des boulevards vivants, comme de solides points d'appui pour le déploiement des armes plus mobiles, des chars de guerre, de la cavalerie et de l'infanterie. Dans l'orde de marche en colonne, les éléphants, éclairés par de l'infanterie, couvraient les flancs. Dans l'ordre de bataille, en rase campagne, ils appuyaient les ailes, ou bien, placés sur le front, de distance en distance, ils formaient comme une ligne de redoutes, donnant passage aux armes mobiles, pour manœuvrer librement, soit en avant, soit en retraite. Les noms de *vâru*, *vâraṇa* et *pîlu*, avec le sens de *protecteur*, de *défenseur*, convenaient donc fort bien à l'éléphant dans ce point de vue.

En donnant à la racine *pîl* son autre sens de *cesser*, de *s'arrêter* (Wils. *to stop*, *to cease to do*), on

Digitized by Google

pourrait voir dans *pîla* l'animal immobile, stable, ferme au poste; et cela nous conduirait à cette même idée d'appui solide, de boulevard inébranlable, qui résulte si bien du rôle de l'éléphant de guerre. On pourrait cependant encore rattacher ce mot à ces habitudes d'immobilité dans le repos, à ce calme nonchalant qui caractérisent l'animal colossal, et qui lui ont fait donner aussi le nom de कफिन्, *kaphin*, le flegmatique. L'analogie de quelques autres dérivés de la racine *pîl* me porterait à préférer cette dernière explication.

Je veux parler surtout des noms de la fourmi, पिपीलक, *pipîlaka*, la grosse fourmi noire; पिपीलिका, *pipîlikâ*, la petite fourmi rouge, lesquels noms, chose singulière, sortent de la même souche que celui de l'éléphant.

La réduplication de la racine donne à ces formes un sens fréquentatif, et *pipîlaka* ne peut signifier que l'insecte *qui s'arrête souvent*, épithète qui peint parfaitement la course saccadée de la fourmi. La même liaison d'idées me porte à rattacher ici le latin *papilio*, à cause de son vol inégal; et peut-être le grec ἠπίολος (pour ἠπιλος, πηπιλος?). La forme non redoublée se trouve aussi appliquée au papillon dans le cymrique *pila*, *pilai*, et dans l'irlandais *feileacan* [1].

Je crois reconnaître également la racine *pîl* re-

[1] En dehors de la famille indo-européenne, bien que dans son voisinage, ce nom du papillon se retrouve dans le géorgien *pepeli*, le hongrois *pillangó*, et le basque *pimpirina*.

Digitized

doublée, dans l'ancien haut allemand, *wibil, wipil;* anglo-saxon, *wifel, wibil;* anglais, *weevil*, insecte, scarabée. Le sanscrit *pîlu* signifie aussi insecte en général. En persan, le ver à soie et sa chrysalide sont appelés پیله, *pîlah*, probablement de *pîl* avec le sens de *stupere*, à cause de l'état de torpeur de l'insecte en cocon; et ceci pourraît conduire à y rattacher encore l'ancien haut allemand, *bilîh*, le loir[1], en sa qualité d'animal dormeur.

Ces analogies étendues, qu'il serait facile de multiplier, doivent, ce me semble, constater la réalité de la racine *pîl*[2], et autoriser pleinement à y rattacher le nom de l'éléphant, *pîlu*, dont l'origine indienne serait ainsi démontrée. Il faut donc admettre que, de l'Inde, ce nom aura passé dans la Perse et les pays voisins. En persan پیل, *pîl*, et فیل, *fîl;* en brahuiky (du Caboul), *pîl*[3], en kourde *fil*, en ossète *pil*, en arménien փիղ, *pigh* (avec le changement ordinaire de *l* en *gh*); en géorgien სპილო, *spilo*, etc. Il est très-probable que c'est le persan qui l'a transmis aux langues sémitiques.

J'arrive maintenant à un nom de l'éléphant dont il

[1] Graff, *Sprachschatz*, t. III, p. 97.

[2] Cette réalité serait prouvée déjà par le latin *pila*, pilier, colonne, dérivé de *pîl*, exactement comme le sanscrit *stambha*, pilier, de *stabh*, arrêter, fixer (*to stop*). — L'ancien haut allemand *pilari*, allemand *pfeiler*, etc. est peut-être emprunté au latin, mais non le cymrique *pill*, base, tronc, pivot, support, forteresse, etc. dont les divers sens débordent celui du mot latin, tout en se liant parfaitement bien à la racine *pîl*.

[3] *Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal*, n° 78, p. 545.

Digitized by Google

est plus difficile de rendre compte, et qui se trouve exclusivement dans les langues slaves; ancien slave СЛОН, *slon* (Dobrowski, *Instit.* p. 153), russe *slónĕ*, polonais, *slon*, bohémien et illyrien, *slon*, *etc.* En l'absence de toute analogie manifeste avec les dénominations connues en Asie et en Europe, il était naturel d'en chercher la source dans le slave même. C'est ce qu'a fait Kopitar, qui le rapporte au verbe *slonjo*, *inclinio*, parce que, dit-il, on croit que l'éléphant dort en s'appuyant contre un arbre. (*Glagolita*, vocab. cit.) Mais il est fort improbable que les anciens Slaves, qui ne connaissaient point l'éléphant à l'état de liberté, aient pu lui donner un nom tiré d'une habitude, laquelle d'ailleurs n'a point de réalité; car ce n'est là qu'une vieille fable de Ctésias, déjà contredite par Aristote. Tout porte à croire que ce nom, comme presque tous ceux qui se rencontrent dans les langues européennes, est une importation orientale; mais il n'est pas aisé d'en indiquer l'origine. On trouve bien en sanscrit une racine *çlôn*, *çrôn*, accumuler, amonceler, d'où aurait pu se former un nom de l'éléphant, comme du radical *ibh*, avec le même sens, s'est formé *ibha*, le corpulent, le massif. Mais comment ce nom aurait-il disparu si complétement, et du sanscrit et de toutes les langues de la famille, pour ne se conserver que chez les Slaves? D'ailleurs, les étymologies de ce genre, malgré leur apparence spécieuse, sont toujours fort incertaines, quand elles ne se lient pas à des dérivés réellement existants. Je

préfère donc, même en supposant une plus grande divergence de forme, rattacher *slon* à quelqu'un des termes de la nombreuse synonymie sanscrite.

Or, parmi tous ces termes, il n'y en a qu'un seul qui puisse nous venir en aide; c'est le mot सारङ्ग, *sâranga*, dont le sens est *celui qui va vers l'eau*, habitude bien connue de l'animal. L'absorption par la nasale du *ga* final, dans *slonĕ* pour *slongĕ*, n'a rien d'insolite, et encore moins le changement de *r* en *l*. La disparition de l'*â* long serait moins explicable, si l'on ne pouvait admettre, comme très-probable, une forme *saranga*, puisque l'eau s'appelle indifféremment *sara* et *sâra*. Nous avons d'ailleurs un exemple de contraction toute semblable dans le nom slave du soleil, ancien slave слнце, *slntche*, солнце, *solntche*; polonais *slonce*, *slonie*; bohémien *slunce*, etc. que l'on ne peut rapporter, avec le latin *sol*, qu'au sanscrit सूर, *sûra* et सूर्य, *sûrya*, augmenté d'un nouveau suffixe. Sous le rapport phonique, cette descendance peut donc se défendre; mais il reste toujours à expliquer comment ce nom aurait pu passer de l'Inde chez les Slaves sans laisser aucune trace dans les langues intermédiaires. On aurait dû s'attendre plûtot à un nom persan, puisque nous savons que les rois de Perse ont envoyé plus d'une fois des éléphants en cadeau aux czars de la Russie. (Ritter. *Géogr.* t. V, p. 913.)

Un mot plus obscur encore, c'est le lithuanien *szlapis*, dont la connexion, généralement admise, avec *slon* peut être mise en doute. Parmi les noms

Digitized

sanscrits, on ne pourrait comparer que *çarabha*, jeune éléphant; et cela d'autant mieux que le *sz* lithuanien correspond dans la règle au श् *ç*. Mais la difficulté de rendre compte de la migration de ce mot serait plus grande encore que pour le nom slave. Si le verbe lituanien *szlampti*, devenir humide, d'où *szlapus*, *szlapjas*, humide, mouillé, donnait une explication plus satisfaisante, on aurait pu penser à une étymologie indigène [1]; mais il serait bien difficile d'y voir une allusion aux habitudes aquatiques de l'éléphant, et encore moins à l'écoulement de l'humeur des tempes au moment du rut, faits qui ont dû rester parfaitement inconnus aux Lithuaniens.

Il me reste à dire quelques mots du latin *barrus*, qui ne me semble pas avoir été ramené encore à sa véritable origine. Bohlen a cru y voir le sanscrit *bhâra*, porteur, ou *bhârgava*, éléphant, nom patronymique qui signifie *descendant de Bhrĭgu*, l'un des Pradjâpatis; mais Wilford (*Asiat. Res.* t. X, p. 106) et, d'après lui, Pott (*Etymol. Forsch.* I, LXXX. *Zeitschr. f. d. K. d. M.* t. IV, p. 14), sont plus près du vrai en

[1] Rien de plus fréquent que des noms indigènes appliqués à des animaux qui ne le sont pas. Plus l'animal étranger est frappant par son apparence extérieure, et plus la langue est prompte à le baptiser d'une épithète descriptive. C'est ainsi que les Cymris appellent l'éléphant *cawrvil*, animal géant. On sait suffisamment que beaucoup d'animaux asiatiques et africains ont reçu des Grecs des dénominations purement helléniques; ainsi le rhinocéros, l'hippopotame, le crocodile, etc. etc. Les exemples de ce genre abondent dans toutes les langues.

Digitiz

rattachant *barras* à *vâraṇa*. Cette forme répond exactement à *baro*, *baronis*, donné, par Isidore, comme synonyme de *barras*. Quant à ce dernier mot, il se lie plus directement encore à वारु, *vâru*, éléphant de guerre; et il est surprenant que ce nom, presque identique au latin, ait été oublié jusqu'à présent. J'ai indiqué déjà plus haut l'étymologie de *vâru* et de *vâraṇa*. Le verbe *barrire*, et *barritus*, le cri de l'éléphant, viennent, sans aucun doute, du substantif *barrus*, comme l'observe déjà Isidore, lequel d'ailleurs affirme positivement que c'est là un nom indien[1]. Cette assertion aurait peu de valeur si nous ne retrouvions pas le mot presque intact en sanscrit; mais, en présence de cette parfaite coïncidence et de ce témoignage d'Isidore, il est difficile de comprendre comment Schlegel a pu poser comme un fait indubitable l'origine africaine de *barrus*[2].

On a rattaché très-naturellement à *barrus* l'irlandais *boir*, que les lexiques donnent comme un nom de l'éléphant. (O'Reilly, *Dict. voc. cit.* Conf. Pott, *Etym. F.* t. II, p. 327, et Diefenbach, *Celtica*, I, 223). Dans l'absence complète de renseignements sur l'ancienneté de ce mot et sur les textes où il se rencontre, il est impossible de savoir à quoi s'en tenir à cet égard. Ce qui paraît certain, c'est que

[1] « Apud Indos voce *barro* vocatur, unde et vox ejus *barritus* dicitur. » (*Origin.* lib. XII, cap. II.)

[2] « Der Lateinische Name *barrus* ist *unstreitig* Afrikanischer Herkunft. » (*Ind. Bibl.* tom. I, pag. 211.)

Digitized

ce n'est pas une expression de la langue usuelle; car, dans la version irlandaise de la Bible, on ne trouve que le terme de *elephant*[1]. Peut-être *boir* ne vient-il pas même du latin *barrus*, mais plutôt de *ebur*, ou du vieux français *yvoire*, employé, comme nous l'avons vu, dans les poëmes chevaleresques du moyen âge, avec le sens d'éléphant. Quoi qu'il en soit, il me semble impossible d'y chercher, avec Diefenbach (*loc. cit.*), un indice de l'origine orientale des Gaëls; car en supposant même que ceux-ci aient jamais connu l'éléphant antérieurement à leur arrivée en Europe, il est bien évident que le nom avait dû se perdre avec le souvenir de l'animal lui-même.

Ce qui peut faire croire cependant à une liaison directe de *boir* avec *barrus*, c'est un autre nom irlandais que ne citent ni Pott ni Diefenbach, et qui indiquerait une connaissance de l'emploi de l'éléphant à la guerre. O'Reilly, en effet, dans son Dictionnaire, donne, comme désignant l'éléphant, le mot *trod*, lequel, rapproché de *troidim*, je combats; *trodaire*, un guerrier; *troideach*, un cheval de bataille, offre le sens de *combattant*. Il y a d'ailleurs, pour *trod* comme pour *boir*, absence complète de toute justification par les textes, et incertitude sur l'âge et l'emploi de cette expression.

Je termine ici, mon illustre ami, cette missive déjà bien longue, quoique le sujet soit loin d'être

[1] Le *schenhabbim* du Livre des Rois est rendu par *fhéacal elephant*, dent d'éléphant.

Digitized by Google

épuisé. Que serait-ce si j'avais tenté d'aborder l'immense nomenclature indienne de l'éléphant, qui forme à elle seule toute une histoire naturelle, mythologique, militaire, civile et morale de cet animal si remarquable? Ainsi se trouvera justifié, par un *argumentum ad hominem* adressé aux lecteurs du Journal asiatique, ce que je vous ai dit, au début, sur l'impossibilité de publier et de faire lire un travail dont cette longue lettre ne serait qu'un fragment de chapitre. Si toutefois cet essai trouvait un peu d'écho dans le monde savant, je pourrais continuer à vous faire, de temps à autre, quelque nouvelle exhibition de ma nombreuse ménagerie.

Agréez, etc.

Ad. Pictet.

HISTOIRE

DES SULTANS GHOURIDES,

Extraite de l'Histoire universelle de Mirkhond, traduite et accompagnée de notes, par M. Ch. Defrémery.

INTRODUCTION.

Parmi les différentes époques des annales musulmanes, il en est peu qui soient moins connues que l'histoire de la Perse orientale, pendant les VIe, VIIe et VIIIe siècles de l'hégire, alors que cette vaste contrée semblait avoir recouvré une certaine importance politique sous la domination des sultans ghourides et des princes curts de Hérat. Rien de plus vague, de plus fautif et de plus incohérent que la plupart des détails consacrés à ces deux puissantes familles par d'Herbelot et de Guignes. Et le fait n'a rien qui doive nous étonner. L'auteur de la Bibliothèque orientale paraît avoir consulté, pour cette partie de l'histoire musulmane, trois ou quatre écrivains seulement, et, réduit qu'il était aux maigres ouvrages de Khondémir, d'Abd el-Gaffar Cazouini et de Yahia-ben Abd Allathif, il a dû omettre bien des faits, des renseignements importants. Quant à de Guignes, privé du plus indispensable instrument pour l'étude des chroniques persanes, la connaissance de la langue dans laquelle elles sont écrites, il n'a pu que s'en rapporter, sur ce point, à son illustre devancier, en joignant seulement aux détails que lui fournissait ce dernier ceux qu'il puisait dans un nombre très-borné d'auteurs arabes. Je ne crains donc point d'être démenti en assuarnt que les Ghourides et les princes curts

Digitized

attendent encore un historien. Ce travail de réhabilitation, je l'ai entrepris avec courage, trop heureux, si je puis, en retour de mes veilles, rendre à ces *dieux inconnus* un hommage digne d'eux. Le morceau suivant, de Mirkhond, est extrait d'un ouvrage beaucoup plus considérable, dont le texte de cet auteur, traduit et annoté, formera, il est vrai, la base, mais qui comprendra, en outre, de longs passages du *Tabacati Naciri*, du Tarikhi Guzidéh, et de plusieurs autres ouvrages persans encore inédits.

Je me suis servi, pour donner ce fragment, de trois manuscrits, dont deux appartiennent à la Bibliothèque royale (n° 21 et n° 21 *bis* du supplément persan), et le troisième, le meilleur de tous, à celle de l'Arsenal. Je dois la communication de ce dernier à la complaisance tout obligeante de M. Grangeret de Lagrange, qui voudra bien me permettre de consigner ici l'expression de ma gratitude.

گفتار در نسب ملوك غور وشرح بعضی قضایائی ایشان

ارباب تواریخ گفته اند که در آن وقت که فریدون
بر ضحّاك تازی غالب آمد طایفهٔ از اولاد ضحّاك گریخته
مامنی می طلبیدند که ایشانرا نیابند واگر یابند (1)
بر ایشان دست نیابند بعد از تك وپوی وجست وجوی
بکوهستان بامیان که در میان بلخ وکابل است در آمدند

[1] Ms. 21 : بیابند. Cette phrase, depuis واگر jusqu'à نیابند, est omise dans le manuscrit de l'Arsenal.

Digitized by Google

واز آنجا بجبال غور رفته در آن موضع قلاع حصین رصین
مرتب ساختند وچون فریدون بر حال انجماعت آگاهی
یافت لشکری گران برای قلع وقمع آن طبقه نامزد فرمود
وسپاه فریدون بموجب فرموده متوجه غور شدند
ومیان هردو گروه مدتها (1) منازعت قایم بود وچون
اولاد ضحاك اماکن مستحکم داشتند لشکر فریدون
بمصالحه راضی شدند وایشان نیز چون از مقاسات حرب
بستوه آمده بودند باج وخراج قبول کردند مشروط
بانکه بغور قناعت کرده متعرض دیگر ولایات نشوند
وحکومت غور بر فرزندان ضحاك قرار یافته بطناً بعد
بطن بضبط آن اشتغال می نمودند وچون سلطنت
خراسان وغزنین بر محمود سبکتکین انار الله برهانه
قرار یافت محمد سوری حاکم غوررا بگرفت وپسرش‌را
نیز بدست آورده محمد سوری ولد خود حسن‌را گفت
که عمر من بنهایت انجامیده آرزوی من آنست که تو
خودرا بغور افکنی تا خاندان ما بالکل مستاصل نشوند
وبالاخانهٔ که ایشان در انجا محبوس بودند غرفهٔ بجانب
صحرا داشت واز غرفه تا زمین سی گز مسافت بود ومحمد
سوری بهر حیله که توانست بند پسر بشکست وکلیمی

[1] Le n° 21 *bis* ajoute : حرب و.

Digitized by Google

که در زیر خود افکنده بودند ببریدند واز آن رسنی ساختند ومحمد پسر خودرا بدان رسن از دریچه فرو گذاشت وحسن در زی اختفا بغور رفتهٔ بار دیگر متصدی امر حکومت گشت وچون سلطان از فرار حسن آگاهی یافت محمد بن سوری‌را بکشت وحسن بن محمد سوری بایالت غور قیام نموده اورا پسری شد حسین نام کرد وحق عز وعلا هفت پسر بحسین ارزانی داشت وچون سلطنت غزنین بر بهرام شاه که از اولاد محمود سبکتگین بود وباصناف هنر آراسته انتقال یافت ومیان او وسلطان سنجر وحشتی واقع شد بهرام شاه با پسران حسین بنیاد مصالحه نهاده بزرگتر ایشانرا طلب داشت وگفت می خواهم که او ملازم من (۱) باشد تا قواعد محبت استحکامی یابد وملك قطب الدّین محمد که اسن اولاد حسین بود بغزنین رفت ومدتی بهرام شاه بنظر اعزاز واحترام در وی می نگریست اما عاقبت بسببی از اسباب بقتل او فرمان داد وبدین سبب میان حکام غور وبهرام شاه غزنوی مهم بوحشت انجامیده قصد ولایت یکدیگر می کردند وچند نوبت میان ایشان محاربه روی نمود راقم حروف گوید که هرکس که

[1] A : پیش من ملازم .

Digitized by Google

داند که از مبدائ سلطنت محمود تا زمان بهرامشاه
چند سال بود یقین شناسد که این روایت که بعضی
مورخان در مصنفات خویش آورده اند ومستحسن
وپسندیده داشته خالی از بعدی نیست وقولی دیگر
درین باب آنکه چون سلطان محمود سبکتگین سوری‌را که
حاکم غور بود از میان برداشت نبیرهٔ سوری از بیم
سلطان بهندوستان گریخت و در بتخانهٔ پسر می برد
سام نام وآخر مسلمان شد وبدهلی رفت وتجارت
شعار خویش ساخت واز آنجا بغور قماش هندوستان می
آورد وسوداهائ با نفع کرده باز می گشت وسام پسری
داشت موسوم بحسین وسام درآخر عمر با اموال واولاد
براه دریا متوجه غور شد وباد مخالف در جنبش آمده
کشتی غرق شد وحسین بن سام دست در تخته پارهٔ
زده باقی مردم در گرداب فنا فرو رفتند وببری که در آن
کشتی بود هم دست درآن چوب پاره زده حسین با
چنین رفیقی سه شبانروز بسر برده باد تخته پاره‌را
بساحل رسانید ببر روی در صحرا نهاد وحسین بشهری
رسیده شب بر دکانچهٔ بخفت عسس بسروقت او رسید
واورا گرفته بزندان برد وهفت سال درآنجا محبوس
ماند حاکم آن شهر بیمار شده زندانیانرا آزاد کردند

وحسین خلاصی یافته متوجه غزنین شد وچون بدان
حدود رسید جمعی قطاع الطّریق بحسین باز خورده اورا
جوان وخوب صورت وتوانا یافتند اسپ وسلاح ولباس
داده بموافقت خود ترغیب نمودند (1) وبحسب اتفاق
درآن شب طایفه از لشکریان سلطان ابراهیم
غزنوی که مدتی بود که (2) در طلب آنجماعت
بودند بر ایشان ظفر یافتند وهمه‌را گرفته پیش
سلطان بردند سلطان بقتل دزدان فرمان داد چشم
حسین‌را جلاد ببست حسین گفت آلهی می دانم
که بر تو غلط روا نیست چونست که مرا بیگناه می
کشند جلاد از حال او پرسید حسین شمهٔ از
سرگذشت خویش باز گفت وحدیث او بسمع سلطان
رسیده از نسبش استفسار نمود حسین حالات ابا
واجداد خویش معروض داشته ابراهیم را بروی رقت
آمد واورا بنوازش پادشاهانه اختصاص داد ودر مرتبهٔ
حجاب منتظم کردانید ویکی از اولاد خودرا بزنی بوی
داد وچون سلطنت بمسعود بن ابراهیم رسید حسین‌را
بحکومت غور سر افراز کرده درجهٔ اش ارتفاع یافت و

[1] Ms. 21 *bis* : ومصاحبت.
[2] A, 21 *bis* suppriment بود که.

الجمله بعد از فوت حسین میان بهرام شاه غزنوی
واولاد او چند نوبت صلح وجنك روی نمود عاقبت
بنابر آنکه بهرام شاه بر نقض پیمان اقدام نمود فرزندان
حسین لشکر انبوه جمع آورده متوجه غزنین شدند
وبهرام شاه نیز با سپاه فراوان در مقابل ایشان آمد
واز طرفین خلقی کثیر بقتل آمده بهرام شاه منهزم
شد وعلاء الدّین جهانسوز که ارشد اولاد حسین
بود برادر خود سوری‌را بحکومت غزنین تعین کرد وخود
بفیروزکوه مراجعت نمود ودر راه برادر دیگرش سام
بعلت سرسام نماند ودر فصل زمستان که از کثرت
ثلوج غوریان از جای خویش حرکت نمی توانستند کرد
بهرام شاه با لشکر بسیار وافیال (1) بیشمار از هندوستان
روی بغزنین نهاد وملك سوری با سیصد کس از مردم
غور ویکهزار نفر از سواران غز وسپاه غزنین از شهر
بیرون آمدند ودر روز معرکه غزنویان ببهرام شاه
پیوستند وبهرام شاه بغزان پیغام داد که مارا با
شما خصومتی نیست شما دشمن مارا بما گذارید (2)
غزان دست از جنك باز داشته بلشکر بهرام شاه

[1] A, 21 *bis* : اقبال.

[2] 21 *bis* supprime بما, et porte بگذارید.

پیوستند (1) ولشکر بهرام شاه سوری‌را در میان گرفتند وسوری کوششهائ مردانه نموده وچند زخم خورده دستگیر شد و بهرام شاه بار دیگر بر غزنین استیلا یافته با ملك سوری که مردی با شجاعت وسخاوت بود وشمایل بسیار داشت استخفاف بسیار کرد فرمود تا اورا بر گاوی نشانده گرد شهر بر آوردند وبعد از خواری هرچه تمامتر ویرا بکشت

ذکر علاء الدّین حسین جهانسوز

بعضی گفته اند که نام او حسن است ونام جدش نیز حسن بوده نه سام وجماعتی که نام اورا حسین گویند این بیت اورا باستشهاد (1) می آورند که بیت

گر غزنین‌را زبیخ وبن بر نکنم
من خود نه حسین بن حسین حسنم

وزمرهٔ در نسب او چنین گفته اند وهو حسن بن حسین بن سام بن حسن بن سوری ومصراع آخر بیت چنین خوانده اند مصراع

[1] A porte داشتند, et omet les quatre mots suivants. — 21 lit : غزان دست از جنگ کشیدند وبجانب بهرامشاه آمدند

[2] A: استشهادی.

Digitized by

من خود نه حسن ابن حسین حسنم

بجهت تقویت سخن خویش گفته اند که سلطان علاء الدّین نام سامرا بنابر ضرورت شعر طی کرده (1) وطایفهٔ از ارباب تواریخ را عقیدت آنکه علا الدّین بعد از برادر خود سوری پادشاه شد وعلی ای النقادیر (2) چون علاء الدّین حسین خبر واقعهٔ سوری بشنید لشکری عظیم فراهم آورده بانتقام برادر خود متوجه غزنین شد وبعضی از مورخان گفته اند که پیش از وصول او بغزنین بهرام شاه مرده بود وپسرش قایم مقام او شده وفرقهٔ از متاخرین این قولرا ضعیف شمرده در تصانیف خویش آورده اند که چون خبر توجه علاء الدین مسموع بهرام شاه شد از اطراف ممالك خویش باظهار لشکرها ومتجنده فرمان داد واز غزنین بیرون آمده رسولی پیش علاء الدّین حسین فرستاده پیغام داد که صلاح تو در آنست که باز گردی که چندین هزار مرد وچندین سر فیل بجنك تو می آورم علاء الدّین در جواب گفت که اگر تو فیل می آوری من خرفیل می آوردم ودر سپاه او دو کس از پردلان غور بودند که خرفیل نام داشتند

[1] 21 : شعری درج کرده.

[2] 21 *bis* supprime ای et porte النقادیرین.

و این دو شخص در شجاعت عدیل ونظیر نداشتند
سلطان با ایشان گفت که بهرام شاهرا چنین جواب
دادم باید که شما جهد کنید تا در معرکه فیلان اورا
هلاك سازید ایشان زمین خدمت بوسیده عرضه
داشتند که تا جان در بدن ماست از خود بتقصیر
راضی نخواهیم شد وچون هر دو لشکر بیکدیگر
رسیدند آن دو پهلوان پیاده شده خنجر کشیدند
ودر زیر برگستوان فیلان در رفتند وشکم فیلان
دریده یکی از آن دو هلاك شد ودیگری بسلامت بیرون
آمد گویند که در آن روز سلطان علاء الدّین قبائ
اطلس سرخ بر زیر جوشن پوشیده بود یکی از مقربان
پرسید که حکمت درین چیست گفت اگر تیری بمن
رسد وخون ظاهر شود لشکریان بر آن اطلاع نیابند
که اگر دانند دل شکسته شوند ودر آن مصاف
دولتشاه پسر بهرام شاه که مبارزی سر آمد بود با فوج
از بهادران ویك سر (1) فیل بر قلب لشکر سلطان علاء
الدّین حمله کرد وعلاء الدّین پیادگانرا که چیرها
گرفته در پیش صف ایستاده بودند فرمود که راه او

1 Man. 21 : ویك سلسلهٔ فیل بر قلب لشکر سلطان علاء الدّین زد

باز دهید و چون دولتشاه بقلب رسیده دید که راه
کشاده است بی تحاشی در راند (1) و پیادگان راه بیرون
شد مسدود کردانیده غوریان غزنویه‌را در میان
گرفتند و دولتشاهرا با اتباع کشته فیل‌را از پای در
آوردند و بهرام شاه از صعوبت این واقعه عنان تمالك
از دست داده روی بفرار نهاد و غوریان غزنویان‌را تعاقب
نمودند و بهرامشاه قریب به تکناباد (2) رسیده توقف
کرد و با آن مقدار مردم که مانده بودند صفها
برآراست و سلطان علاء الدّین نیز صف کشیده بار
دیگر حرب کردند و بهرام شاه شکسته شده علاء
الدّین همچنان از عقب او می رفت تا بظاهر غزنین رسید
و درآنجا جمعی از حشم و رجالهٔ شهر در ظل رایت او
مجتمع گشتند نوبت سیوم مصاف داده روی بگریز آورد
وعلاء الدّین قهرًا قسرًا غزنین‌را بگرفت و بقتل و تاراج
وکندن وسوختن فرمان داد وخود بر بالائی قصر
سلاطین آن دیار برآمده بشراب خوردن مشغول شد

[1] Au lieu de تحاشی, il faut sans doute lire تخاشی. Tout ce passage, depuis و علاء الدّین, manque dans les mss. 21 et 21 *bis*.

[2] 21 *bis* : بکناباد. — Ce passage, depuis و غوریان, jusqu'à و علاء الدّین بعد ازین بغزنین در آمد و بقتل الخ, est omis dans le man. 21.

Digitized by Google

ومدت هفت روز که وقت کشتن و سوختن بود هوا
از کثرت دود چنان متظلم شد که بشب می مانست
و از شعلات آتش هفت شب مانند روز روشن می نمود
اکثر مردمان غزنین‌را کشته عیال واطفال ایشانرا اسیر
گرفتند وقبور آل سبکتکین‌را بموجب فرموده بغیر از
قبر یمین الدوله محمود بشکافتند وهرجا استخوانی یافتند
بسوختند وبعد از هفت شبانروز علاء الدّین جهانسوز
از مجلس برخاسته فرمود تا قبر برادرانش ملك الجبال
قطب الدّین محمد وملك سوری‌را پیدا ساخته صندوقها
ترتیب دادند و استخوانهائ ایشانرا بغور روانه کردانید
وخود برسمت بلاد او روان گشت و در راه هرجا عمارتی
که منسوب باولاد سبکتگین بود برکند و بسوخت
لا جرم بعد از آن قضیه ملقب بجهانسوز گشت و بانتقام
سید مجد الدّین که نایب سوری بود و در وقت
صلب سوری سید مشار الیه‌را نیز بر دار کرده بودند
علاء الدّین فرمود تا سادات غزنین‌را توبرهائ خاك
برگردن نهاده بفیروز کوه غور بردند وبجموع ایشانر
گردن زده فرمود تا آن خاك‌را بخون آن عزیزان گل
کردند ودر برج قلعهٔ فیروز کوه بکار بردند وچون
از شرایط انتقام نکتهٔ مهمل نکذاشت بعشرت و نشاط

Digitized by Google

مشغول گشت ومطربان وندیمانرا جمع آورده مجلس بزم
بوجود ایشان مزین داشت وچون بر سریر سلطنت
متمکن گشت برادر زادگان خود غیاث الدّین محمد سام
ومعز الدّین محمد سام را که بسلطان شهاب الدّین
اشتهار یافته در قلعهٔ از قلاع محبوس کردانید وبا سلطان
سنجر عصیان مسلوك داشته در ارسال تحف وهدایائی
معهود اهمال واغفال ورزید ومهم بدان منجر شد
که سنجر لشکری جمع آورده بجانب غور نهضت فرمود
وعلاء الدّین جهانسوز نیز با سپاهی آراسته از ولایت
غور بیرون آمده به استقبال در حرکت آمد ودر
صحرائی هرات رود هر دو لشکر بهم رسیده جنك
کردند وسلطان سنجر غالب آمده علاء الدین
دستگیر شد سلطان فرمود تا بند گران بر پای
او نهادند واو بسلطان پیغام داد که متوقع آنست
که پادشاه با من همان عمل کند که من نسبت به
او اندیشیده بودم سلطان سنجر از کیفیت آن
پرسیده علاء الدّین گفت که من بجهت عزت
سلطنت بندی از نقره ساخته باخود قرار داده بودم
که اگر سلطان سنجر بدست من افتد آن بندرا بر
پای او نهم سلطان سنجر فرمود تا آن بندرا پیدا

Digitized by Google

ساخته بر کعبش (1) نهادند چون لطف طبع وشعر
حزل (2) علاء الدّین اشتهار تمام داشت سلطان سنجر
بعد از چند روز حکم باطلاق او کرده خدمتش‌را
حریف بزم وندیم مجلس خاص کردانید روزی پیش
سلطان طبقی مروارید آبدار نهاده بود آنرا بعلاء الدّین
بخشید واو بر بدیهه این رباعی گفت رباعی

بگرفت ونکشت شه مرا در صف کین
با آنکه بُدم (3) کشتنی از روی یقین
اکنون (4) بطبق می دهدم در ثمین
بخشایش وبخششم چنان کرد وچنین (5)

گویند که سلطان سنجر نوبتی موزه کشیده پای
خودرا پاك می ساخت وبر کف پای سلطان خالی بود
علاء الدّین‌را نظر بر آن افتاد وبعد از رخصت بوسهٔ
بر کف پای سلطان سنجر زد واین رباعی گفت رباعی

ای خاك سم مرکب تو افسر من

1 21 *bis* : بر پای او.

2 Lisez جزل. Ce mot et le précédent ne se trouvent que dans le man. de l'Arsenal.

3 A omet بدم.

4 21 : وآنکه.

5 Ces vers ont été déjà rapportés par Mirkhond, à l'article des Seldjoukides. (Voy. Mirkhondi *Historia Seldschukidarum*, p. 182-183.)

وی حلقهٔ بندگی تو زیور من
تا خال کف پای ترا بوسه زدم
اقبال همی بوسه زند بر سر من

بعد از آن سلطان سنجر علاء الدین جهانسوزرا تربیت فرموده غور باو ارزانی داشت ووی بدانجانب رفته بحکومت اشتغال نمود تا باندك فرصتی متقاضی اجل رسیده مخزن بدن او از نقد حیات خالی ماند

DÉTAILS SUR L'ORIGINE DES ROIS DU GHOUR,

ET RÉCIT DE QUELQUES-UNES DE LEURS ACTIONS.

Les chroniqueurs rapportent que, à l'époque où Féridoun vainquit Zahhac l'Arabe, un certain nombre des enfants de ce dernier, ayant pris la fuite, cherchaient un lieu sûr où l'on ne pût les trouver, ou dans lequel on ne pût les vaincre, si l'on parvenait à les trouver. Après bien des courses et des recherches, ils entrèrent dans la région montagneuse de Bamian, qui est située entre Balkh et Caboul; puis ils passèrent de cet endroit dans les montagnes du Ghour, et disposèrent dans ce lieu des châteaux bien fortifiés. Lorsque Féridoun fut informé de ce qui regardait ces hommes, il chargea un détachement considérable de les détruire et de les exter-

Digitized by Google

miner. L'armée de Féridoun, conformément aux ordres qu'elle avait reçus, se dirigea vers le pays de Ghour, et la querelle se prolongea entre les deux troupes; enfin, comme les enfants de Zahhak habitaient des endroits inexpugnables, l'armée de Féridoun consentit à la paix; et comme les premiers, de leur côté, étaient affaiblis par les maux de la guerre [1], ils promirent un tribut. Il fut stipulé qu'ils se contenteraient du Ghour et n'entreprendraient rien contre les autres pays. L'autorité sur le Ghour s'étant perpétuée parmi les descendants de Zahhak, ils s'occupaient, de père en fils, à gouverner cette

[1] L'expression بستوه آمدن signifie littéralement « être fatigué, réduit à la détresse. » On lit dans Mirkhond : وقراختای که در نواحی سمرقند یورت داشتند واز تحکمات امرای سنجری بستوه آمده بودند « Les Carakhitans, qui habitaient dans les environs de Samarcand, et avaient été réduits à la détresse par les exactions des émirs de Sindjar » (*Hist. Seldschukid.* pag. 177); et ailleurs : وچندان مرده در آن هامون افتاد که زمین از بار گران بستوه آمده ناله وفغان بآسمان رسانید « Un si grand nombre de morts tombèrent dans cette plaine, que la terre, fatiguée de ce fardeau pesant, fit parvenir jusqu'au ciel ses gémissements et ses lamentations » (*Histoire des sulthans du Kharezm*, pag. 116); et dans Firdousi :

سپاهی که دریا وصحرا وکوه
شد از نعل اسپان ایشان ستوه

C'était une armée telle que la mer, les plaines et les montagnes étaient fatiguées par les fers de ses chevaux. (*Livre des Rois*, tom. II, pag. 8.)

Le traducteur de cet ouvrage a rendu ستوه شد par « tremblaient; » mais les deux exemples de Mirkhond cités plus haut

Digitized by Google

province. Lorsque l'empire du Khoraçan et de Ghiznin passa à Mahmoud, fils de Sébuctéguin, le sultan fit prisonnier Mohammed, fils de Soury, prince du pays de Ghour, et s'empara également de la personne de son fils. Mohammed, fils de Soury, dit à son fils Haçan : « Ma vie est arrivée à son terme; mon désir est que tu te jettes dans le Ghour, afin que notre famille ne soit pas entièrement détruite. » La chambre haute où ils étaient emprisonnés avait une fenêtre qui donnait sur le désert, et depuis la fenêtre jusqu'à la terre il y avait trente *guez* [1] de distance. Mohammed ben Soury parvint à briser les liens de son fils, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir; puis ils coupèrent un tapis grossier que l'on avait jeté sous eux, et en firent une corde, à l'aide de laquelle Mohammed descendit son fils par la fenêtre. Haçan retourna dans le Ghour, en se cachant avec soin, et se chargea une seconde fois du fardeau de l'autorité. Lorsque le sultan fut informé

me paraissent condamner entièrement cette version. La même observation s'applique aux deux passages suivants :

زمین آمد از نعل اسپان ستوه

(*Livre des Rois*, tom. II, pag, 30); et

ززخم سمش گاو ماهی ستوه

(*ibidem*. pag. 88), dans la traduction desquels il faut substituer les mots « était fatigué, réduit à la détresse, » à « tremblait. »

[1] « L'aune est de deux sortes : l'aune royale, qui est de trois pieds moins un pouce, et l'aune raccourcie, ou *gueze moukesser*, comme ils l'appellent, qui n'est que les deux tiers de l'autre. » (*Voyages de Chardin en Perse*, édition de 1723, t. IV, p. 276.)

Digitized by Google

de la fuite de Haçan, il tua Mohammed ben Soury. Quant à Haçan, fils de Mohammed, fils de Soury, il s'occupa de gouverner le Ghour. Il eut un fils, qu'il nomma Houceïn. Dieu daigna accorder sept fils à ce dernier. Lorsque la souveraineté de Ghiznin passa entre les mains de Behram-chah, qui était un des descendants de Mahmoud ben Sébuctéguin, et orné de toute sorte de bonnes qualités, et que la dissension commença entre ce prince et le sultan Sindjar, Behram-chah, ayant établi les bases de la paix avec les enfants d'Houceïn, manda le plus âgé d'entre eux; il leur dit : « Je veux qu'il reste attaché à ma personne, afin que les fondements de l'amitié soient affermis. » Mélic Coutb-eddin Mohammed, qui était l'aîné des enfants d'Houceïn, se rendit à Ghiznin[1]. Behram-chah le regarda pendant un temps avec l'œil de l'estime et de la considération; mais enfin, pour un motif quelconque, il donna l'ordre de le tuer. Pour cette raison, l'affaire se termina par l'inimitié entre les princes du Ghour et Behram-chah le Ghaznévide. Ils firent des entreprises contre leurs pays respectifs, et la guerre apparut plusieurs fois parmi eux. L'auteur de ces lignes dit ce qui suit : « Toute personne qui sait combien il s'est écoulé d'années depuis le commencement du règne de Mahmoud jusqu'au temps de Behram-chah, connaît avec certitude que ce récit, rapporté par plusieurs chroniqueurs dans leurs ouvrages, et regardé par eux comme digne d'éloges et

[1] Voy. Abulfedæ *Annales muslemici*, tom. III, pag. 520.

Digitized by Google

d'approbation, n'est point exempt du soupçon d'être éloigné de la » vérité. Une autre version est celle-ci : Lorsque le sultan Mahmoud, fils de Sébuctéguin, eut fait disparaître du milieu des hommes Soury, qui était prince du Ghoûr, le petit-fils de Soury s'enfuit dans l'Hindoustan, par crainte du sultan; il y passait sa vie dans un temple d'idoles. Son nom était Sam. A la fin, il devint musulman, se rendit à Dehli, et fit sa profession du commerce [1]. Il trans-

[1] Littéralement : « fit du commerce son vêtement de dessous, » شعار. On rencontre très-souvent chez les écrivains persans ce mot arabe, soit isolé, soit mis en regard du mot دثار *diçar*, qui signifie « vêtement de dessus. » On lit dans l'*Historia Seldschukidarum* de Mirkhond (pag. 203) : وعبّاس در غيبت آنحضرت بر عادت لئيمان كفران نعمت شعار خود ساخت « Pendant l'absence de ce prince, Abbas, selon la coutume des hommes vils, fit de l'ingratitude son vêtement de dessous, c'est-à-dire sa marque distinctive; » et dans la Vie de Djenguiz, par le même auteur (pag. 7) : وانزوا وعزلت شعار خود ساخته « Il fit de la retraite et de l'abdication ses vêtements de dessous; » plus loin (pag. 38) : والتان پادشاهى زيرك وداهى بود تحمل ووقار شعار خود ساخته « Altan était un roi adroit et subtil, qui avait fait de la patience et de la gravité ses vêtements de dessous; » ailleurs (p. 8) : خاقانى حميت دثار وسلطانى شجاعت شعار بود « Alandjah-khan était un khacan dont le zèle était le vêtement de dessus, et un sulthan dont la bravoure était le vêtement de dessous; » plus bas (p. 10) : شهريارى معدلت شعار ووالى سطوت دثار « Un monarque qui avait l'équité pour vêtement de dessous, et un prince dont la majesté était le vêtement de dessus; » et enfin (pag. 57) : با سپاهى جلادت شعار شجاعت دثار. Dans les trois derniers exemples, j'ai substitué le mot دثار à la leçon آثار, que l'éditeur a reçue

Digitized by Google

portait, de cet endroit dans le pays de Ghour, des étoffes de l'Hindoustan, et revenait après avoir fait des marchés avantageux. Sam avait un fils nommé Houceïn. A la fin de sa vie, il se dirigea, par mer, vers le pays de Ghour, avec ses richesses et ses enfants. Un vent contraire s'étant mis à souffler, le vaisseau fut submergé. Houceïn ben Sam saisit une planche, et le reste des passagers s'enfonça dans le tournant d'eau de la mort. Un tigre, qui se trouvait sur ce vaisseau, ayant également saisi ce morceau de bois, après qu'Houceïn eut passé trois jours et trois nuits avec un tel compagnon, le vent fit parvenir la planche au rivage. Le tigre s'avança dans la

dans son texte. On m'objectera sans doute que les mss. donnent آثار; qu'importe, si l'évidence les condamne? D'ailleurs, je ne prétends pas dire que le mot آثار ne peut se rencontrer avec un autre substantif, pour former une expression composée semblable à celles que nous avons citées plus haut; mais je crois pouvoir établir que, toutes les fois que شعار se trouve déjà dans la phrase, il faut lire دثار au lieu de آثار, ainsi qu'on le voit dans l'exemple suivant, tiré de l'*Anwari Soheïli* (éd. de 1816, pag. 210) : وهركه از ميامن عقل بهره‌مند شده استماع سخن معتمدانرا شعار ودثار خود سازد «Quiconque participe aux heureux effets de la sagesse, fait, de l'attention aux paroles des personnes sûres, ses vêtements de dessous et de dessus.» D'autres fois, le mot دثار se trouve seul, comme dans le passage ci-dessous : آنحضرت شنغار بر دست مكرمت دثار بآئين سلطنت گرفته «Ce prince prit le *chongar* sur sa main généreuse, ainsi que c'est la coutume des rois.» (Abd-errazzac, ap. Charmoy, *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, VIe série, tom. III, pag. 247.—Voyez encore Mirkhond, IIe partie, ms. d'Other, f. 262, v. et VIe partie, ms. Bruix, f. 59, v.)

Digitized by Google

plaine. Houceïn, étant arrivé dans une ville, s'endormit, le soir, sur un banc placé devant une boutique. Le guet survint auprès du lieu où il était couché, et, l'ayant saisi, le conduisit en prison. Il resta sept ans captif dans ce lieu; puis, le prince de la ville étant tombé malade, on mit en liberté tous les prisonniers. Houceïn, après avoir reçu sa délivrance, se dirigea vers Ghiznin. Lorsqu'il arriva dans ces parages, une troupe de voleurs le rencontra. Ils trouvèrent que c'était un homme plein de jeunesse et de force, et doué d'un extérieur agréable; ils lui donnèrent des armes, des vêtements et un cheval, et l'excitèrent à les accompagner. Par hasard, cette nuit même, un détachement des soldats du sultan Ibrahim le Ghaznévide, qui était depuis un certain temps à la recherche de ces brigands, obtint sur eux l'avantage, et les ayant fait prisonniers en totalité, les conduisit devant le sultan. Le prince donna l'ordre de tuer les voleurs. En conséquence, le bourreau banda les yeux à Houceïn. Celui-ci dit : « O mon Dieu! je sais bien que l'erreur est chose impossible pour toi; comment se fait-il donc que l'on va me tuer, moi, pauvre innocent? » Le bourreau s'informa de son histoire. Houceïn lui exposa une partie de ses aventures. Son récit étant parvenu aux oreilles du sultan, Ibrahim s'enquit de l'origine d'Houceïn. Celui-ci ayant exposé les événements arrivés à ses ancêtres, Ibrahim fut saisi de compassion pour lui; il le distingua d'une manière particulière par sa bienveillance royale, l'éleva au

Digitized by Google

rang de ses chambellans, et lui donna en mariage une de ses filles. » Lorsque la dignité de sultan passa à Maç'oud ben Ibrahim, il honora Houceïn du gouvernement du Ghour, et le rang de ce prince fut encore élevé. En somme, après la mort d'Houceïn, la paix et la guerre eurent lieu, à plusieurs reprises, entre les enfants de celui-ci et Behram-chah le Ghaznévide [1]. A la fin, comme Behram-chah osa rompre

[1] Le récit d'Ibn-Alathir différant sensiblement de celui de Mirkhond, je crois devoir le transcrire ici, malgré son étendue :

ذكر ملك الغوريّة غزنة وعودهم عنها فى هذه السّنة قصد
سورى بن الحسين ملك الغور مدينة غزنة وملكها وسبب
ذلك ان اخاه ملك الغوريّة قبله محمد بن الحسين كان قد
صاهر بهرام شاه مسعود ابن ابراهيم صاحب غزنة وهو من بيت
سبكتكين فعظم شانه بالمصاهرة وعلت همته فجمع جموعا
كثيرة وسار الى غزنة ليملكها وقيل انما سار اليها مظهرًا
الخدمة والزيارة وهو يريد المكر والغدر فعلم بهرامشاه
فاخذه وسجنه ثم قتله فعظم قتله على الغورية ولم يمكنهم الاخذ
بثاره ولما قتل ملك بعده اخوه سام بن الحسين فمات بالجدرى
وملك بعده اخوه الملك سورى ابن الحسين بلاد الغور وقوى
امره فتمكن فى ملكه فجمع العساكر من الفارس والراجل
وسار الى غزنة طالبا بثار المقتول اخيه وقاصدا ملك غزنة
فلما وصل اليها ملكها فى جمادى الاولى سنة ثلث واربعين
وخمسماية وفارقها بهرامشاه الى بلاد الهند وجمع جموعا كثيرة
وعاد الى غزنة وعلى مقدمته السالار الحسين ابن ابراهيم

le traité, les enfants d'Houceïn, ayant rassemblé une armée nombreuse, se dirigèrent vers Ghiznin. Behram-chah vint à leur rencontre avec des troupes considérables. Après qu'une multitude de

العلوى امير هندوستان وكان عسكر غزنة الذين اقاموا مع سورى بن الحسين الغورى وخدموه قلوبهم مع بهرامرشاه وانما هم بظواهرهم مع سورى فلما التقا سورى بهرام شاه رجع عسكر غزنة الى بهرام شاه وصاروا معه وسلموا اليه سورى ملك الغورية وملك بهرامرشاه غزنة فى المحرم سنة اربع واربعين وصلب الملك سورى مع السّيد الماهيانى فى المحرم ايضا من السّنة وكان سورى احد الاجواد له الكرم العزيز والمروة العظيمة حتى انه كان يرمى الدراهم فى المقاليع الى الفقرا لتقع بيد من يتفق له ثم عادوا الغورية وملكوها وخربوها وقد ذكرناه سنة سبع واربعين وذكرنا هناك ابتدا دولة الغورية لانهم فى ذلك الوقت عظم محلهم وفارقوا الجبال وقصدوا خراسان وعلا شانهم وفيه بعض الخلف كما ذكرناه ،

RÉCIT DE LA CONQUÊTE DE GAZNAH PAR LES GHOURIENS, ET DE LEUR RETOUR DANS CETTE VILLE.

Dans cette année (543), Soury, fils d'Houceïn, roi du pays de Ghour, marcha contre la ville de Gaznah et s'en rendit maître. Le motif de cette action était que son père, Mohammed ben Houceïn, roi des Ghouriens avant lui, s'était allié à Behram-chah, fils de Maç'oud, fils d'Ibrahim, prince de Gaznah, de la famille de Sébuctéguin. La dignité de Mohammed fut élevée par cette alliance, et son ambition s'en accrut. Il rassembla une armée nombreuse, et marcha vers Gaznah afin de s'en emparer. On dit qu'il ne marcha vers cette ville qu'en affichant le dessein de visiter le sultan

Digitized by Google

soldats eurent péri des deux côtés, Behram-chah fut mis en déroute. Ala-eddin Djihansouz, qui était l'aîné des enfants de Houceïn, désigna son frère Soury pour gouverner Ghiznin, et revint lui-même à Firouz-Couh. Sur la route, son autre frère, Sam, mourut d'une tumeur au cerveau. Pendant l'hiver, tandis que, à cause de la grande quantité des neiges,

et de lui rendre ses hommages, tandis qu'en réalité il méditait la ruse et la perfidie. Behram-chah en fut informé; il le prit, le mit en prison et ensuite le tua. Le meurtre de ce prince fut une chose pénible pour les Ghouriens, d'autant plus qu'il n'avaient pas le pouvoir de le venger par le talion. Lorsqu'il eut été tué, son frère Sam, fils d'Houceïn, monta sur le trône. Il mourut de la petite vérole, et son frère, Mélic-Soury, gouverna après lui le pays de Ghour. Sa puissance devint considérable, et il fut affermi dans son royaume. Il rassembla des troupes, tant de cavaliers que de fantassins, et marcha vers Gaznah pour s'emparer de cette ville et venger, par le talion, son frère massacré. Lorsqu'il fut arrivé à Gaznah, il s'en rendit maître, dans le mois de djoumadi premier de cette année. Behram-chah abandonna sa capitale pour se retirer dans l'Inde. Puis, il rassembla une armée nombreuse, et revint vers Gaznah, précédé du général (*as-salar*) Houceïn-ibn-Ibrahim, l'Alide, prince de l'Hindoustan. Les soldats de Gaznah étaient restés auprès de Soury-ben-Houceïn, le Ghourien, et avaient embrassé le service de ce prince; mais ils ne tenaient pour lui qu'en apparence, et leurs cœurs étaient entièrement à Behram-chah. Lorsque Soury et Behram-chah en vinrent aux mains, l'armée de Gaznah retourna auprès de ce dernier, se joignit à lui et lui livra Soury. Behram-chah s'empara de Gaznah au mois de moharrem de l'année 544, et fit mettre en croix Mélik-Soury avec le seïd al-Mahiani. Soury était un homme généreux, d'une libéralité rare et d'une grande humanité, au point qu'il jetait, avec des frondes, des pièces d'argent aux pauvres, afin qu'elles tombassent entre les mains de ceux avec lesquels il se rencontrait. Les Ghourides revinrent ensuite à la charge, s'emparèrent de Ghaznah et la ruinèrent, ainsi que nous le rapporterons à l'année 547. Nous avons raconté, en cet endroit, le commencement de la dynastie des Ghouriens, parce que, à cette époque, ils abandonnèrent leurs montagnes et se dirigèrent vers le Khoraçan, et que leur rang fut élevé et devint considérable. Au reste, il y a, touchant ce sujet, quelques versions différentes, ainsi que nous l'exposerons plus bas. (Ibn-Alathir, *Camil ettévarikh*, ms. arabe de la Bibliothèque royale, tome V, pag. 88, 89.)

Le passage auquel Ibn-Alathir fait allusion en dernier lieu se

Digitized by Google

les Ghourides ne pouvaient partir de leur demeure, Behram-chah, avec une armée considérable et des éléphants sans nombre, se dirigea de l'Hindoustan vers Ghiznin. Mélic Soury sortit de la ville avec trois cents hommes du pays de Ghour, mille autres d'entre les cavaliers Ghouz, et l'armée de Ghiznin. Au jour du combat, les Ghizniniens se joignirent à

trouve à la date 547 (*ibid.* pag. 106 *sqq.*); je vais en donner un court extrait :

ثم انه قصد غزنة وملكها حينئذ بهرام شاه بن مسعود ابن محمود بن سبكتكين فلم يثبت بها بين يدى علاء الدّين بل فارقها الى مدينة كرمان وهى مدينة بين غزنة والهند وسكانها قوم يقال لهم انعان (افغان ؟) وليست هذه بالولاية المعروفة بكرمان فلما فارق بهرامشاه غزنة ملكها علاء الدّين الغورى واحسن السّيرة فى اهلها واستعمل عليهم اخاه سيف الدّين بعده ثم عاد علاء الدّين الى بلد الغور

Ensuite Ala-eddin Houceïn se dirigea vers Gaznah. Le prince de cette ville était alors Behram-chah ben Maçoud.... Il n'attendit point Ala-eddin dans Ghaznah, mais il abandonna cette place pour se retirer à Kerman, qui est une ville, entre Ghaznah et l'Inde, dont les habitants forment un peuple appelé انعان (peut-être *Afghan* افغان). Cette cité n'est point située dans le pays connu sous le nom de Kerman. Lorsque Behram-chah eut abandonné Ghaznah, Ala-eddin Ghouri s'en rendit maître, agit avec bonté envers ses habitants, et leur laissa, en qualité de gouverneur, son frère Seïf-eddin. Ensuite, Ala-eddin retourna dans le pays de Ghour.

Après cela, Ibn-Alathir raconte la captivité et la mort de Seïf-eddin presque de la même manière que Mirkhond. Abou'lféda a rapporté à peu près les mêmes faits qu'Ibn-Alathir a racontés en premier lieu, en ajoutant à ces détails ceux que l'on vient de lire sur Seïf-eddin, auquel il donne en outre le nom de Sam. D'après lui, la mort de ce prince arriva en 550. (*Annales muslemici*, tom. III, p. 520. Beïdhawi, *Nizam ettéwarikh*, ms. pers. de la Bibl. roy. n° 92.)

Digitized by Google

Behram-chah. Celui-ci envoya aux Ghouz un message contenant ce qui suit : « Nous ne sommes point en hostilité avec vous ; abandonnez-nous donc nos ennemis. » Les Ghouz, ayant retiré leurs mains du combat, se joignirent à l'armée de Behram-chah, laquelle entoura Soury. Ce prince, après avoir fait des efforts dignes d'un homme de cœur, et reçu plusieurs blessures, fut fait prisonnier. Behram-chah, s'étant de nouveau emparé de Ghiznin, traita avec le plus grand mépris Mélic-Soury, qui cependant était un homme brave et généreux, et se distinguait par de nombreuses qualités. Il donna des ordres, en conséquence desquels on le promena, assis sur un bœuf, autour de la ville ; puis il le mit à mort après les traitements les plus indignes.

MENTION D'ALA-EDDIN HOUCEÏN DJIHANSOUZ.

Quelques auteurs prétendent que son nom est Haçan et que le nom de son aïeul était aussi Haçan, et non Sam. Ceux qui rapportent que son nom était Houceïn allèguent, en témoignage de leur opinion, ce vers de sa composition :

Vers. — Si je n'arrache point Ghiznin de sa base et de ses fondements, je ne suis point Houceïn, fils d'Houceïn fils d'Haçan [1].

D'autres s'expriment ainsi au sujet de sa généa-

[1] Ibn-Alathir fait allusion à ce vers dans les paroles suivantes : فلما بلغ الخبر الى اخيه علاء الدّين الحسين قال شعرًا معناه

Digitized by Google

logie : « Il est le même que Haçan, fils d'Houceïn, fils de Sam, fils d'Haçan, fils de Soury ; » et ils citent de la manière suivante le dernier hémistiche du vers :

Hémistiche. — Je ne suis point Haçan, fils d'Houceïn, fils d'Haçan.

Ils ajoutent, pour corroborer leur version, que le sultan Ala-eddin a supprimé le nom de Sam, à cause des exigences de la poésie. Un certain nombre de chroniqueurs croient qu'Ala-eddin régna après son frère Soury. Quoi qu'il en soit, lorsqu'Ala-eddin Houceïn reçut la nouvelle du malheur de Soury, après avoir rassemblé une armée considérable, il se dirigea vers Ghiznin pour venger son frère. Quelques chroniqueurs ont dit que Behram-chah était mort avant l'arrivée d'Ala-eddin à Ghiznin, et que son fils lui avait succédé [1]. Mais plusieurs historiens

ان لم أقلع غزنة فى مرة واحدة فلست الحسين بن الحسين

« Lorsque la nouvelle du supplice de Seïf-eddin parvint à son frère Ala-eddin Houceïn, il composa une pièce de vers dont le sens était : Si je n'arrache point Ghaznah de ses fondements, en une seule fois, je ne suis point Houceïn, fils d'Houceïn. » (*Camil ettéwarikh*, tom. V, man. arabe, n° 49 supp. f. 107.) Le même auteur avait déjà appelé (pag. 106) Ala-eddin, Houceïn, fils d'Houceïn, fils d'Haçan. D'Herbelot lui donne, d'après le *Lubb ettéwarikh* (ms. persan de la Bibliothèque royale, n° 93, fol. 80 r.), les noms de Ala-eddin Hassan, fils d'Houssaïn, fils de Sam Souri (*Bibl. orient.* édition in-fol. de 1776, pag. 336 et 404). Deguignes écrit, dans la même page, Ala-eddin el-Houssein et Ala-eddin Hassan, fils d'Houssaïn (*Hist. des Huns*, tom. I, pag. 413); enfin, M. Audiffret lui donne l'un et l'autre nom. (*Biogr. univ.* LVI, 121.)

[1] Telle est la version adoptée par Ibn-Alathir (*Camil ettéwarikh*,

Digitized by Google

plus récents, ayant regardé cette version comme très-faible, ont rapporté dans leurs écrits que, lorsque la nouvelle de la marche d'Houceïn parvint à Behram-chah, il donna des ordres pour faire venir les troupes et les milices des différentes provinces de son empire. Puis, étant sorti de Ghiznin et ayant envoyé un député devant Ala-eddin Houceïn, il lui fit tenir ce message : « Ton intérêt est dans la retraite, car je conduis contre toi tant de milliers d'hommes et tant d'éléphants. » Ala-eddin répondit : « Si tu amènes des éléphants (*fil*), de mon côté j'amène Kharfil. » Or, il y avait dans son armée deux hommes, du nombre des vaillants guerriers du Ghour, que l'on appelait Kharfil. Ces deux héros n'avaient point de pareils ni d'égaux en bravoure. Le sultan leur dit : « J'ai rendu une telle réponse à Behram-chah; il faut que vous fassiez tous vos efforts afin de détruire ses éléphants sur le champ de bataille. » Ces deux hommes, ayant baisé la terre en signe d'hommage, exposèrent ce qui suit : « Tant que nos âmes seront dans notre corps, nous ne consentirons point à commettre la moindre faute. » Lorsque les deux armées en vinrent aux mains, ces deux héros, ayant mis pied à terre, tirèrent leur *khandjar*, se glissèrent sous le caparaçon des éléphants, et déchirèrent le ventre de ces animaux [1]. Un de ces braves périt; l'autre

loc. laud.), Abou'lféda (*Annales Muslemici*, t. III, p. 520, 522), et Beïdhawi (*Nizam ettéwarikh*, man. pers. n° 92).

[1] Il est à peine besoin de faire remarquer la ressemblance de

Digitized by Google

revint sain et sauf. On dit que, dans ce jour, le sultan Ala-eddin avait revêtu une tunique de satin rouge sous sa cuirasse. Un de ses familiers lui demanda : « Quelle est la raison de cela? » Il répondit : « Si une flèche m'atteint et si mon sang vient à couler, les soldats n'en auront point connaissance; mais, s'ils le savaient, ils seraient tout à fait découragés. » Dans cette bataille, Daulet-chah, fils de Behram-chah, qui était un guerrier accompli, fondit avec une troupe de braves et un éléphant sur le centre de l'armée du sultan Ala-eddin. Celui-ci dit aux fantassins, qui, après s'être munis de claies [1], s'étaient placés en avant des rangs : « Laissez-le passer librement. » Lorsque Daulet-chah, arrivé au centre, vit que le chemin était ouvert, il poussa en avant sans rien craindre. Les fantassins ayant intercepté le chemin de la retraite, les Ghourides entourèrent les Ghizniniens; ils tuèrent Daulet-chah avec ses compagnons, et renversèrent l'éléphant. Behram-chah, laissant échapper de sa main, à cause de l'affliction que lui causait ce triste événement, les rênes de la puissance qu'il avait sur lui-même, prit la fuite, et les Ghourides poursuivirent les Ghizniniens. Behram-chah, étant arrivé auprès de Tècnabad, s'y arrêta, et se prépara au

cette histoire avec celle du juif Éléazar. (Voy. *Lib. I Machabæorum*, cap. VI, vers. 43 *sqq.*)

[1] Le mot چپر *tcheper* désigne, ainsi que M. Quatremère l'a fait remarquer dans une savante note, « une claie que les soldats portent devant eux, afin de se mettre à couvert des pierres et des flèches. » (Voyez *Histoire des Mongols*, pag. 335.)

Digitized by Google

combat avec cette poignée d'hommes qui avaient survécu. Le sultan Ala-eddin, de son côté, disposa ses troupes en ordre de bataille, et tous deux combattirent une seconde fois. Behram-chah ayant été mis en déroute, Ala-eddin marcha, de rechef, à sa poursuite, jusqu'à ce qu'il fût arrivé auprès de Ghiznin. Dans ce lieu, une troupe d'entre les serviteurs de Behram-chah, et les habitants de la ville, se rassemblèrent à l'ombre du drapeau de ce prince. Behram-chah, ayant livré bataille une troisième fois, prit encore la fuite. Ala-eddin s'empara de vive force de Ghiznin, et donna l'ordre de tuer, de piller, de renverser les maisons et de les brûler. Quant à lui, étant monté sur le sommet du palais des sultans de cette contrée, il s'occupa à boire du vin. Pendant les sept jours[1] que durèrent le meurtre et l'incendie, l'air fut tellement obscurci par la quantité de la fumée, qu'il ressemblait à la nuit; d'autre part, à cause des étincelles, ces sept nuits paraissaient telles que le jour brillant. Après avoir tué la plus grande partie des habitants de Ghiznin, on fit prisonniers leurs enfants. On ouvrit, d'après l'ordre d'Ala-eddin, les tombeaux des descendants de Sébuctéguin, excepté celui de Iémin-eddaulah Mahmoud, et, partout où l'on trouva des os, on les brûla. Au bout de sept jours et de sept nuits, Ala-eddin Djihansouz, s'étant levé du *medjlis* (salle d'une conférence, d'une conversation), donna des

[1] Pendant trois jours seulement, d'après Abou'lféda et Ibn-Alathir.

Digitized by Google

ordres, en conséquence desquels, après avoir découvert les tombeaux de ses frères, le roi des montagnes [1], Coutb-eddin Mohammed et Mélic-Soury, on disposa des boîtes, dans lesquelles il fit partir leurs os pour le Ghour. Lui-même se mit en route vers son pays. Sur le chemin, en tout lieu, il renversait et brûlait les constructions qui étaient attribuées aux enfants de Sébuctéguin. C'est pourquoi, depuis lors, il fut surnommé *Djihansouz* (l'incendiaire du monde). Pour venger le seïd Medjd-eddin, qui avait été *naïb* (lieutenant) de Soury, et que l'on avait aussi mis en croix lors du crucifiement de ce prince, Ala-eddin donna des ordres, d'après lesquels on conduisit les seïds de Ghiznin à Firouz-couh, après avoir placé sur leurs épaules des sacs remplis de terre. Il les fit tous décapiter; puis il ordonna de détremper cette terre dans le sang de ces hommes illustres, et de l'employer à la construction des tours de la citadelle de Firouz-couh.

Lorsqu'il eut accompli les moindres conditions de la vengeance, il se livra à la joie et aux plaisirs, et, ayant rassemblé des musiciens et des commensaux, il orna de leurs personnes la salle des festins. Lorsqu'il fut établi fermement sur le trône du sultanat, il emprisonna dans un château ses neveux, Ghaïat-eddin Mohammed, fils de Sam, et Moïzz-eddin Mohammed, fils de Sam, qui est connu

[1] ملك الجبال *melic el-djibal*, « le roi des montagnes, » c'est-à-dire de la région montagneuse du Ghour.

Digitized by Google

sous le nom de Sultan-Chéhab-eddin [1]. Ayant embrassé le parti de la révolte contre le sultan Sindjar, il négligea d'envoyer les dons et les présents accoutumés. L'affaire en vint au point que Sindjar, ayant rassemblé une armée, se dirigea du côté du Ghour. Ala-eddin Djihansouz, étant également sorti du pays de Ghour avec des troupes bien équipées, se mit en mouvement pour aller au devant de Sindjar. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Hérat-roud, et engagèrent le combat. Le sultan Sindjar fut vainqueur, et Ala-eddin, fait prisonnier. Le sultan donna des ordres, et l'on plaça des liens pesants aux pieds d'Ala-eddin. Celui-ci fit dire au sultan : « J'espère que le padichah tiendra envers moi la même conduite que j'avais résolu de tenir envers lui. » Sindjar s'étant informé de cela, Ala-eddin répondit : « Après avoir préparé une chaîne d'ar-

[1] Sur ce point Ibn-Alathir et Abou'lféda sont complétement en désaccord avec Mirkhond. Le dernier de ces deux auteurs s'exprime ainsi : « Houceïn nomma gouverneur de Ghaznah ses deux neveux, Ghaïat-eddin Mohammed et Chéhab-eddin Mohammed, fils de Sam. Ensuite, une guerre s'engagea entre ces deux princes et leur oncle Ala-eddin. Ils furent vainqueurs dans le combat, et firent leur oncle prisonnier. Puis ils le relâchèrent, le firent asseoir sur le trône, et se tinrent debout devant lui, en signe d'hommage. Ala-eddin resta maître de la dignité de sultan, maria Ghaïat-eddin à sa fille et le fit son héritier présomptif. Les choses demeurèrent en cet état, jusqu'à ce qu'Ala-eddin mourût, dans l'année 556. » (*Annales Maslemici*, tom. IV, pag. 522.) L'auteur du *Lubb ettewarikh* (man. persan n° 93, fol. 80 *r.*) place la mort d'Ala-eddin dans l'année 551, et d'Herbelot semble avoir adopté son opinion en ne donnant à ce prince que six ans de règne. (*Bibliothèque orientale*, édition déjà citée, pag. 336.)

Digitized by Google

gent, à cause du respect dû au sultanat, j'avais fermement résolu en moi-même que, si le sultan Sindjar tombait entre mes mains, je placerais ce lien à ses pieds. » Le sultan Sindjar commanda de trouver la chaîne en question, et de la placer aux talons d'Ala-eddin. Comme la gaieté du caractère d'Ala-eddin et son talent pour la poésie étaient fort célèbres, le sultan Sindjar, après quelques jours, ayant donné l'ordre de le relâcher, le fit compagnon de ses festins et commensal de son *medjlis*. Un jour, on avait placé devant le sultan un plateau rempli de perles d'une belle eau; Sindjar en fit présent à Ala-eddin, et celui-ci improvisa le *roubaï*[1] suivant :

Roubaï. — Le roi m'a fait prisonnier dans les rangs du combat, et ne m'a point tué, quoique je fusse bien certainement digne d'être mis à mort. Maintenant il me donne des perles précieuses sur un plateau. Il m'a, de la sorte, pardonné et comblé de présents.

On dit que le sultan Sindjar, ayant un jour tiré sa chaussure, nettoyait son pied. Or, il y avait une lentille sur le pied du sultan. Les regards d'Ala-eddin tombèrent sur cet objet. Après en avoir obtenu la

[1] « On appelle رباعى *roubaï* (distique ou réunion de quatre hémistiches) deux vers correspondant sous le rapport de la cadence, et dont le mètre est particulier à ce genre de poésies; mais il n'est pas nécessaire que le troisième hémistiche rime avec le quatrième, quoiqu'il n'existe proprement aucune règle qui s'y oppose. » (Gladwin, cité par M. Charmoy, *Expédition d'Alexandre le Grand contre les Russes*, pag. 135.)

permission, il imprima un baiser sur la plante du pied du sultan Sindjar, et prononça ce *roubaï* :

O prince! la poussière du sabot de ton coursier me sert de diadème; ô prince! l'anneau de ton service [1] est mon ornement. Puisque j'ai imprimé un baiser sur la lentille de la plante de ton pied, la prospérité imprime un baiser sur ma tête.

Après cela, le sultan Sindjar, ayant traité Ala-eddin avec faveur, lui concéda le pays de Ghour. Ala-eddin partit pour cet endroit, et s'occupa des soins du gouvernement, jusqu'à ce que, peu de temps après, le créancier importun de la mort étant survenu, le trésor de son corps restât vide de l'argent de la vie.

[1] Le mot حلقه *halcah* désigne ici « le pendant d'oreille, » regardé chez les Orientaux comme une marque d'esclavage. On peut consulter à ce sujet une savante note de M. Quatremère. (*Histoire des sultans mamlouks*, tom. I, pag. 7, 8). Je me permettrai seulement de faire, à propos d'un des nombreux passages cités dans cette note, une observation que je soumets sans restriction à l'érudition si supérieure de l'illustre professeur. On lit dans le *Boustan* de Sâdi l'hémistiche suivant :

..... ای حلقه در گوش حکمت جهان

que M. Quatremère a traduit ainsi :

O toi, l'esclave de la sagesse du monde.

Mais ne vaudrait-il pas mieux le rendre par ces mots, en lisant حُکمت pour حُکم تو?

O toi, aux ordres de qui le monde est soumis, comme un esclave qui porte à ses oreilles l'anneau de la servitude.

(La suite à un prochain numéro.)

Digitized by Google

LETTRES DE M. BOTTA

Sur ses découvertes à Ninive.

A M. J. MOHL, A PARIS.

II.

Mossul, 2 mai 1843.

Monsieur,

Dans une lettre précédente, jai eu l'honneur de vous annoncer ma découverte archéologique dans le village de Khorsabad; je vous envoie aujourd'hui des détails sur ce qui a pu être déterré depuis lors; je joins aussi à ma description un plan approximatif plus approchant de la réalité que le premier[1]. Ce plan est nécessaire pour qu'on puisse comprendre la description, parce que rien encore ne peut faire concevoir ce qu'étaient les différentes parties du monument.

Vous vous rappelez sans doute que les fouilles s'étaient arrêtées à l'extrémité de la muraille for-

[1] Je ne publie pas ce plan, celui qui accompagne la première lettre (voyez pl. I) étant postérieur et plus complet que celui dont parle M. Botta. On y trouvera l'état des fouilles tel qu'il était lorsque M. Botta écrivit sa troisième lettre, qui paraîtra dans le cahier prochain du Journal asiatique. — J. M.

Digitized by Google

mant le côté nord d'un passage pavé d'une inscription. J'avais laissé aux ouvriers l'ordre de partir de ce point et de suivre la muraille, pour voir si elle se continuait avec celle qui porte les deux figures colossales découvertes plus à l'est; il n'en est pas ainsi. Avant de les atteindre, cette muraille s'ouvre en un passage courant vers le nord et semblable à celui que j'ai découvert d'abord, mais un peu plus large; je l'appellerai passage n° II. La paroi orientale (*XVI*) a été suivie jusqu'à un point où elle tourne à angle droit à l'est; la paroi occidentale (*X*,) vis-à-vis de ce même point, tourne à l'ouest, puis revient au nord pour former, avec une muraille opposée, le passage n° III. Cette dernière muraille vient du nord, et, en la faisant suivre jusqu'à la tête (*XXII* et *XXI*), je me suis assuré qu'à cinq mètres de distance elle tournait à l'est.

Il résulte de tout cela quelque chose dont le plan montrera la forme sans pouvoir encore en faire deviner l'ensemble. D'après cela, il est évident que ce n'est qu'une très-petite partie d'un monument considérable; la suite des travaux en pourra peut-être faire connaître le plan général. Je passe à la description des sculptures et des inscriptions.

Le second et le troisième passage sont, comme le premier, pavés d'une large pierre portant une inscription cunéiforme dont j'envoie les copies faites avec tout le soin dont je suis capable. La plus grande, celle du passage n° II[1], m'a coûté une journée de tra-

[1] Voyez pl. XIII et XIV. La grande dimension de cette ins-

Digitized by Google

vail. Elle a quarante-six lignes, et, quoique cassée, elle est complète; il n'y manque que quelques caractères effacés, surtout vers l'extrémité sud.

L'inscription du troisième passage[1] est un peu incomplète, mais, à en juger par les proportions, il doit y manquer peu de chose, d'autant plus que les caractères sont fortement espacés. Dans ces deux nouvelles inscriptions, comme dans la première, les caractères étaient incrustés de cuivre, ou d'un ciment cuivreux, actuellement très-dur, et qui a coloré d'une teinte verte la surface même de la pierre.

Pour décrire les figures, je désignerai les murailles par les chiffres qui les marquent sur le plan.

Au sortir du passage n° I, la muraille (*ix*) porte la partie inférieure d'un personnage colossal vêtu d'une longue robe à franges, comme ceux qui décorent les parois I et II du massif opposé. Il y en avait probablement deux; mais, dans une certaine étendue, la muraille est actuellement détruite jusqu'à la base.

La paroi occidentale du passage n° II porte (*x*)

cription m'a forcé de la publier en deux feuilles. M. Botta dit dans une note : « Il ne manque de caractères que là où l'on voit des traits irréguliers, qui occupent dans ma copie la place des caractères que je n'ai pas pu copier à cause de leur état de dégradation. Les blancs indiquent des blancs correspondants sur la pierre. Celle-ci est brisée, mais tous les fragments sont en place, et je suis sûr que l'inscription est complète dans toute son étendue. » — J. M.

[1] Voyez pl. XV. — « La pierre n'est tout à fait complète qu'aux lignes 29-31; mais, comme la copie l'indique, il doit manquer peu de chose des autres. Les caractères sont très-espacés et disposés dans ma copie comme sur la pierre. » — *Note de M. Botta.*

Digitized by Google

deux figures colossales, de près de 9 pieds de haut, tournées vers le sud[1]. L'une est un personnage ailé, tenant à la main une corbeille ou un panier (très-distinct de l'autre côté). Il est vêtu d'une courte tunique, et sa ceinture, comme le montre le dessin, est très-riche. Il paraît avoir eu une tête d'animal[2], mais l'état de dégradation de la partie supérieure m'empêche de l'assurer. L'autre personnage, qui marche derrière celui-ci, est un homme barbu, richement vêtu d'une redingote (pardonnez-moi le terme) ornée de riches franges, et dont la partie supérieure semble avoir été faite de fourrure. Il tient à la main une espèce de trident, à branches ondulées, terminées par trois boules, et peint en rouge. J'ignore ce que c'est.

A son élargissement, la face occidentale du passage montre (*XI*), à sa partie inférieure, un petit bas-relief représentant un cavalier au galop; il a trois pieds de proportion environ. Son état de dégradation m'a empêché de le dessiner; mais, comme la tête du cavalier est encore assez bien conservée, j'ai pu voir que ses yeux étaient teints en noir avec le *kohl*, selon l'antique usage de l'Orient. Ce petit bas-relief était surmonté d'une bande d'inscription cunéiforme, trop endommagée pour être copiée. Au-

[1] Pl. XVI.

[2] Lorsque j'ai montré ce dessin à M. Lajard, il m'a fait voir des cylindres qui prouvent que la figure ailée devait avoir une tête d'oiseau, et cette conjecture s'est parfaitement vérifiée, car M. Botta m'écrit, dans une lettre postérieure, qu'il a découvert une figure semblable et entière qui porte une tête d'oiseau. — J. M.

Digitized by Google

dessus il y avait un autre bas-relief représentant plusieurs personnages dont on ne voit plus que les jambes. Je dois faire observer, une fois pour toutes, que cette disposition est la même partout où les figures ne sont pas colossales; il y a toujours deux bas-reliefs superposés, séparés par une bande d'inscription d'environ $0^{m}50^{c}$ de large.

Tournant à l'ouest, cette même muraille offre (*XII*) deux cavaliers de front, courant au galop; puis (*XIII*) un autre cavalier au pas, sculpté sur la portion qui revient au nord pour former l'angle du troisième passage. Là, elle cesse, parce qu'elle est entièrement détruite. Il est à remarquer que ces diverses sinuosités de la muraille forment un massif fort différent, par sa forme et ses dimensions, de celui que j'ai décrit dans ma première lettre et qui est séparé de celui-ci par le passage n° I.

La muraille qui forme le côté opposé du passage n° III présente à son extrémité occidentale (*XXIV*) les traces d'un petit personnage de trois pieds de haut, actuellement à peine visible, marchant à l'ouest. Plus à l'est (*XXIII*) on voit deux cavaliers, armés de lances, se suivant au galop. Au-dessus d'eux est une bande d'inscription, mais le bas-relief supérieur est totalement détruit. Je regrette de n'avoir pas eu le temps de dessiner ces deux cavaliers, comme leur état de préservation permettait de le faire. Leur pose est parfaite et le mouvement des chevaux très-animé. Hommes et chevaux offrent partout des traces évidentes de couleur.

Digitized by Google

En tournant au nord, la muraille du troisième passage fait voir (*XXII*) un curieux bas-relief, dont j'envoie un dessin exact[1], mais très-loin de valoir l'original. Ce bas-relief représente un char traîné par deux chevaux, dans lequel se trouvent trois personnages. Le principal paraît être un homme barbu, relevant le bras droit et tenant un arc de la main gauche. Il est coiffé d'une tiare peinte en rouge. Derrière lui est un serviteur imberbe, portant un parasol à franges, et à son côté gauche est le cocher tenant les guides et le fouet. Les poses du serviteur et du cocher sont dessinées avec une perfection de mouvement et une naïveté qu'à mon grand regret mon ignorance du dessein ne m'a pas permis de bien reproduire. Le principal personnage et le cocher ont des boucles d'oreille. Celui-ci, dans mon petit dessin, est assez ressemblant.

Les roues du char sont à huit rayons minces; il était sculpté de divers ornements actuellement indiscernables. Ce qu'il offre de particulier est une barre qui semble s'attacher au char par une double bande et vient descendre sur le timon. Je suppose que c'est une tige métallique destinée à assurer la solidité du tout.

Les chevaux sont beaucoup mieux dessinés que je n'ai pu le faire, et ont tout le caractère du pur sang arabe. Le harnais est très-riche et présente des traces de couleur encore évidentes, que j'ai rétablies dans mon dessin. On n'en distingue plus avec

[1] Pl. XVII.

Digitized

certitude que le rouge et le bleu, mais il devait y en avoir d'autres, devenues actuellement noires. Le bleu est extrêmement vif[1].

Sur la tête des chevaux est un panache pointu formé de trois houppes; leur front est couvert d'un épais bandeau, sous leur cou est un gland peint en bleu, et suspendu à une large bande rouge qui descend de derrière la tête. Le cou semble entouré aussi d'une large bande rouge divisée en avant en plusieurs lanières et nouée sur le côté par une large rosette. Sur la poitrine est un ornement formé de quatre rangées de glands alternativement rouges et bleus suspendus à une courroie rouge relevée elle-même de plusieurs ornements. Quant aux guides, attachées au mors par une seule courroie, elles semblent ensuite divisées en trois lanières rouges, dont l'une revient s'attacher au char, probablement comme sûreté dans le cas où elles échapperaient des mains du cocher. Du point de jonction pend un riche ornement que j'ai exactement dessiné et peint. Je dois remarquer que ces chevaux, non plus qu'aucun de ceux qui sont représentés sur les autres bas-

[1] Je regrette de n'avoir pas pu faire reproduire les couleurs sur les planches. Par un malentendu, les parties colorées ont été ombrées sur la pierre, parce que le dessinateur, qui ne savait pas que je voulais les faire colorier, désirait reproduire autant qu'il le pouvait avec le crayon, l'effet des couleurs. Au reste il sera facile de se rendre compte de l'effet de la peinture en lisant la description de M. Botta, et j'aurai soin, dans les livraisons suivantes, de faire colorier les planches. M. Botta m'a envoyé une petite boîte remplie de couleur bleue, je la déposerai dans la collection céramique de Sèvres et j'en publierai l'analyse chimique. — J. M.

Digitized by Google

reliefs actuellement visibles, ne laissent voir leurs oreilles.

Derrière ce char marche un guerrier à cheval tenant une lance, ayant une épée à la ceinture et le carquois à l'épaule. Son cheval est, comme les précédents, richement enharnaché. Le bandeau du front est bleu, pointillé rouge; le gland sous le cou, rouge et bleu, est très-gros; l'ornement de tête est une espèce de corne recourbée en avant.

Ce bas-relief ayant environ trois pieds de proportion, est, comme ailleurs, surmonté d'une inscription; mais le bas-relief qui devait se trouver au-dessus est complétement effacé. J'ai pu copier quelques caractères d'une inscription[1] précisément au-dessus du char. Je dois faire observer ici que ces bandes d'inscriptions et les bas-reliefs présentent deux genres d'altérations qui, je crois, prouvent que le monument n'a été enfoui que successivement, et que certaines parties sont restées fort longtemps exposées à l'action de l'air. Les parties inférieures en effet, celles qui nécessairement ont dû être d'abord enterrées, sont généralement complètes, mais leur surface est encroûtée d'une couche de granulations calcaires qui remplissent les caractères et les rendent indiscernables. Les bas-reliefs supérieurs, au contraire, et certaines portions des inscriptions

[1] Pl. XVIII. — « Le parasol qu'on porte au-dessus de la tête du personnage principal s'avance un peu dans le bas de l'inscription. Je n'ai pu copier qu'une partie de celle-ci, mais je l'envoie parce qu'il pourrait s'y trouver un nom propre. » — *Note de M. Botta.*

Digitized by Google

ne présentent pas ces incrustations, mais leur surface est usée par le temps et l'action des éléments, de sorte que la pierre, fortement amincie, laisse voir à peine quelque trace des sculptures et des parties les plus profondes des caractères qui y étaient gravés.

Mais revenons à ma description. Au-devant du char il y a encore un autre bas-relief, mais la proximité d'une maison m'a empêché de faire déblayer; j'ai pu seulement m'assurer qu'immédiatement au-devant marchait un animal qui n'était pas un cheval, mais, autant que l'état de dégradation permet d'en juger, un éléphant.

Il me reste à décrire le côté est du passage n° II. On y voit d'abord (*xv*) deux cavaliers marchant au pas et de front. Le seul visible a une épée, un carquois et son arc passé à l'épaule; ses jambes paraissent revêtues d'un bas à larges mailles, probablement une armure défensive[1]. Le cheval est richement enharnaché, et ses ornements étaient peints comme ceux des autres. Je l'ai dessiné. Au-dessus de ce bas relief est, comme d'usage, une bande d'inscriptions surmontée de diverses figures dont il ne reste que les jambes.

Le passage n° II présente (*xvi*)[2], sur sa paroi orientale, un personnage tenant un trident, et devant lui une figure ailée tenant une corbeille; puis la muraille tourne à l'est, et là offre les deux figures colossales

[1] Pl. XIX.
[2] Pl. XX.

Digitized by Google

dont j'ai parlé dans ma précédente lettre, et dont j'envoie aujourd'hui un dessin exact[1]. Je dois seulement rectifier ce que j'ai dit au sujet de la robe de la femme[2] : elle est large et non point serrée à la taille, comme j'avais pu le croire lorsque la partie postérieure seule était découverte.

Telle est, monsieur, la description des bas-reliefs découverts jusqu'à présent. Quant à la construction, elle est toujours la même : les parois sont formées d'immenses plaques de gypse marmoriforme derrière lesquelles il n'y a que de la terre. Ces plaques sont, dans mon plan, représentées beaucoup trop épaisses, car elles n'ont pas plus d'un décimètre d'épaisseur. Je suis porté à croire actuellement que l'intérieur des massifs était primitivement vide, et que, de même que leurs intervalles, ils ont été remplis par le temps. Le toit, s'il y en a eu un, a dû reposer sur ces plaques reliées entre elles par des clous et des bandes de cuivre, dont on trouve de très-nombreux fragments. En effet, la terre qui remplit les massifs ne diffère en rien de celle qui a comblé les passages.

Je dois encore dire qu'outre les clous de cuivre on trouve dans la terre de nombreux fragments d'un épais enduit d'un beau bleu d'azur, semblable

[1] Ce dessin a paru avec la première lettre et forme la planche X. — J. M.

[2] M. Botta énonce dans une lettre postérieure l'opinion très-vraisemblable que cette figure, et d'autres pareilles qu'il a découvertes plus tard, ne représentent pas des femmes, mais des eunuques. — J. M.

Digitized by Google

à celui qui décore les bas-reliefs ; de plus, comme on y trouve aussi beaucoup de charbon, je suppose que le toit en bois a été incendié et a calciné les parois de gypse de manière à les convertir en plâtre. C'est, je crois, la cause de l'état de dégradation des sculptures, dégradation telle qu'il sera, je pense, impossible d'en rien sauver : tout tombe par morceaux, et, sans les étais qui actuellement soutiennent les parois, tout serait déjà tombé. J'espère cependant pouvoir conserver la grande figure de femme et les trois pierres à inscriptions du passage.

En fait de petits objets, on n'a trouvé qu'un morceau de terre glaise non cuite, portant l'empreinte fort nette d'un large cachet mythologique. Il représente l'emblème si fréquent d'un personnage perçant d'une épée un lion debout qu'il tient par la tête. Je ne sais ce qu'a pu être ce morceau de terre, qui semble être une boule grossièrement roulée dans la main, et aplatie par l'empreinte [1].

Enfin, monsieur, j'ai été visiter le second autel dont on m'avait parlé, et qui, comme le premier, se trouve jeté à peu de distance du village. Il est

[1] J'ai reçu plus tard, de M. de Cadalvène, directeur des postes françaises à Constantinople (que je prie, à cette occasion, d'accepter mes remercîments pour l'inépuisable complaisance qu'il met à faciliter les communications de M. Botta avec Paris), l'avis que M. Botta m'avait envoyé cet objet en argile, mais que les Tartares de la Porte l'avaient apporté réduit en poudre. Depuis ce temps, M. Botta a trouvé encore quelques boules semblables d'argile, dont il m'a expédié trois que je me propose de déposer au cabinet des Antiques, à la Bibliothèque royale, si je les reçois en bon état. — J. M.

Digitized by Google

exactement semblable à l'autre, mais très-dégradé ; il porte également une inscription cunéiforme autour de la plate-forme; mais, comme il n'en reste que quelques caractères, elle n'a pu m'être d'aucun secours pour compléter la précédente,

Telle est, monsieur, la description de ce qu'on a déterré jusqu'à présent. J'avoue ne rien comprendre à la destination et au plan général de ce monument. Pour éclaircir les doutes je voudrais étendre les recherches, mais malheureusement nous touchons aux maisons, et à moins d'en détruire quelques-unes, il sera impossible d'aller plus avant. Je désire les acheter, mais les préjugés des habitants mettent à cela des obstacles que je ne pourrai peut-être pas surmonter. Je n'abandonnerai pas Khorsabad pour cela, car il est évident que le monticule sur lequel ce village est bâti, est entièrement rempli de constructions semblables. Pour m'en assurer, j'ai fait donner quelques coups de pioche fort loin de mes excavations, et jusqu'à l'autre extrémité de la colline; les ouvriers y ont immédiatement trouvé une muraille portant des personnages semblables aux autres, avec cette différence qu'au lieu de reposer sur un plancher de briques, elle est bâtie sur un plancher formé d'épaisses plaques de plâtre. Si je ne puis décider les habitants à me vendre quelques-unes de leurs maisons, j'exploiterai cette nouvelle mine qui, étant plus loin du village, donnera plus de latitude aux recherches; peut-être aussi réussirai-je à découvrir d'où viennent les nombreux fragments de

Digitized by Google

sculptures, en pierre siliceuse, qu'on trouve épars. Les habitants le savent, mais ils n'ont pas voulu me le dire; peu à peu, je l'espère, ils s'habitueront à mes recherches, et deviendront plus communicatifs.

J'oubliais de vous dire que le monticule de Khorsabad semble avoir été autrefois entouré d'une épaisse muraille formée de grandes pierres calcaires grossièrement taillées. Cette muraille perce le terrain en plusieurs endroits.

P. Botta.

J'ai reçu de M. Botta un fragment des sculptures de Khorsabad. C'est la tête de l'enfant que l'on voit représenté sur la planche VI. Je l'ai fait lithographier, et le lecteur le trouvera, sur la planche XXI, dans les dimensions de l'original. Quant à la pierre elle-même, j'en ai fait hommage au cabinet des Antiques de la Bibliothèque royale. Les lecteurs seront sans doute frappés de la beauté de cette sculpture, et ils apprendront avec plaisir que M. Villemain, ministre de l'instruction publique, et M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, ont, sur l'avis de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, alloué à M. Botta de nouveaux fonds pour la continuation de ses fouilles, et lui ont envoyé un dessinateur habile, M. Flandin, qui, dans son voyage en Perse, a fait preuve de la fidélité avec laquelle il sait représenter les monuments sculptés. On peut donc

Digitized

être assuré que ceux mêmes des bas-reliefs qu'il sera impossible de sauver seront conservés dans des représentations fidèles, et que tout ce qui pourra être transporté sera envoyé en France et y formera un musée assyrien unique dans le monde. L'Europe savante rendra des grâces aux deux ministres qui ont bien voulu faire tout ce qu'il fallait pour tirer le plus grand parti possible, dans l'intérêt de la science, d'une découverte destinée à jeter un si grand jour sur une des parties les plus obscures et les plus intéressantes de l'histoire ancienne. Qu'il me soit permis, en terminant cette note, de remercier, au nom de M. Botta, le vice-président de l'Académie des inscriptions, M. Guigniaut, du zèle avec lequel il s'est rendu l'organe de l'intérêt que cette compagnie savante a montré, depuis le commencement, pour les fouilles de M. Botta.

J. Mohl.

Digitized by G

ACTES NOTARIÉS

Traduits de l'arabe par M. l'abbé Bargès.

LETTRE A M. LE RÉDACTEUR DU JOURNAL ASIATIQUE.

Monsieur,

Un jour que je parcourais les rues tortueuses, obscures et étroites de la ville d'Alger, dans le double but et de me promener, et de découvrir quelque monument digne de mes études, une maison basse et de chétive apparence s'offrit à mes regards. Elle n'avait ni péristyle, ni fronton, ni auvent; l'on n'y remarquait ni sculptures, ni arabesques; les parois intérieures n'étaient pas même revêtues de carreaux de porcelaine ou de faïence imitant la mosaïque; seulement une vieille natte recouvrait le plancher et en arrêtait l'humidité. Ce qui avait fixé mon attention et réveillé ma curiosité, c'était un vieillard vénérable, autant par la gravité de son maintien que par la blancheur de sa longue barbe. Assis sur un divan, devant une table chargée de manuscrits, de papiers et de calams, il était immobile, silencieux, plongé dans la méditation la plus profonde. Je l'eusse pris volontiers pour l'un de ces vieux philosophes chinois que l'on nous représente accroupis

Digitized by Google

sur leurs jambes, la tête tournée vers le ciel et la bouche béante. A droite et à gauche de ce mystérieux personnage siégeaient deux ou trois hommes dont les yeux pétillaient de vivacité; ils étaient là comme pour le garder, et ils semblaient veiller à sa défense. La maison se trouvait dans un quartier solitaire, du côté du fort de la Marine; le silence et le calme régnaient dans tous les environs. L'on venait de faire la prière du milieu du jour الصلوة الوسطى, *essalatou' l' ousta.* L'Arabe, retiré à l'ombre de son toit, attendait nonchalamment la chute de la chaleur de la journée. Il est vrai que nos oreilles étaient de temps à autre frappées par certains cris étranges et sauvages[1]: c'étaient des Berbères qui pressaient, de la voix et du bâton, les pas tardifs d'une file interminable de bourriques chargées de terre ou de décombres.

Cependant je m'approche de la salle où j'avais aperçu le vieillard et ses acolytes; elle se trouvait au rez-de-chaussée. Je demande poliment l'explication de ce que mes yeux contemplent. Jugez de mon étonnement, quand on me dit que j'étais au milieu d'un *mehkamah*, ou tribunal musulman; que le vieillard était le cadhi, et les hommes que j'avais pris pour ses gardiens, ses assesseurs et ses conseillers.

Cependant le cid Mostafa (c'était le nom du cadhi) ordonne que l'on m'apporte le café et le *sabsi*,

[1] Les muletiers africains répètent le mot *errih* quand ils veulent précipiter la marche de leurs bêtes.

Digitized by Google

ou pipe mauresque. Pendant que je savourais le moka, assis sur un tapis, plusieurs questions de grammaire me furent posées par l'un des assesseurs. L'on sait, qu'après la jurisprudence, la grammaire est la science que les Arabes de nos jours étudient avec le plus de soin. Comme ces questions me furent adressées avec une urbanité et une douceur dignes des chevaliers sarrasins du moyen âge, j'y répondis de mon mieux, m'efforçant de prouver à mon aimable interrogateur, qu'en Europe l'on n'était pas aussi étranger à la littérature orientale que les Algériens pourraient le croire. Mon examen fini, je pris, à mon tour, la liberté de questionner mon Africain, non sur la grammaire, qu'il savait par cœur, mais sur les lois, us et coutumes des musulmans. Ce que je désirais surtout de connaître, c'était leur pratique judiciaire, la formule de leurs actes et de leurs divers contrats. J'obtins sur tous ces objets des renseignements qui me parurent très-curieux, et le cadhi poussa l'obligeance jusqu'à m'accorder l'autorisation de faire copier sur les registres du tribunal autant d'actes que je voudrais.

Comme ce genre d'écrits est fort peu connu en Europe, il m'a semblé que ce serait faire une chose agréable aux philologues et aux orientalistes, que de leur mettre sous les yeux quelques-uns de ces actes, accompagnés d'une traduction littérale. Si mon opinion obtient votre assentiment, je vous prie, M. le rédacteur, de vouloir bien les insérer dans votre estimable journal. Vous rencontrerez dans ces pièces

Digitized by Google

plusieurs fautes de langage; je les ai laissées subsister pour une raison que sans doute vous approuverez : j'ai voulu mettre le lecteur à même de juger des connaissances grammaticales de ceux qui passent, aux yeux de leurs coreligionnaires, pour être les plus doctes et les plus habiles du pays.

Veuillez agréer les sentiments, etc.

L. Bargès.

TEXTE DES ACTES NOTARIÉS.

الحجة الاولى ، توكيل

الواثق بالله
محمد بن مصطفى
عبده
١٢٥١
سنة

الحمد لله حضر لدى شهيديه وبالمحكمة الحنفية من بلد الجزاير المحمية بالله تعالى المكرم السيد الحاج حميده السفاق ابن السيد حسن رايس واشهدها على نفسه انه وكّل المكرم السيد الحاج محمد ابن السيد ابراهيم لينوب عنه في جميع اموره كلها وكافة اسبابه وشؤنه على العموم والاطلاق والشمول والاستغراق وعلى بيع ما يباع وكراء ما يكرا على الدايم وغيره وعلى القبض

Digitized by Google

والابراء من بعده وعلى ما يعرض له في ذلك من محكمة ومخاصمة وساير فصول الخصام توكيلاً تامًا مفوضًا مطلقًا شاملاً عامًا اقامه في ذلك مقام نفسه وبدلاً من شخصه قبل منه ذلك كله ورضى به الرضى التام والزام نفسه القيام به جهده وطاقته شهد عليهما بذلك وهما بالحالة الجايزة شرعًا وعرفه بتاريخ اوايل ربيع الثانى عام ثلاثة وخمسين ومايتين والف

مصطفى	واحمد
الله يمنه وفقه	الله يمنه وفقه

الحجة الثانية ، كراء

الواثق
بالمنان
عبده
عبد العزيز
سنة ١٢٥١

الحمد لله بين يدى السيد الشيخ الامام العالم العلامة وهو عبد العزيز ابن محمد وفقه الله تعالى وسدده اشهد المكرم قدور ابن قايد العيد البلدى مسكنًا الجعدى نسبًا شهيديه على نفسه انه اكرا فى حق شقيقة سليمان بحكم الوكالة برسم بيده بعدالة قرية البليدة مؤرخ

Digitized by Google

باواسط شهر التاريخ وقف عليه شهيداه من اليهودى
يعقوب بن خميس جميع الدار الكاينة بحومة جامع
العيشى داخل قرية البليدة وبزنقة دنّق المعروفة بدار
التارزى المشتملة على اربعة بيوت مع مطبخة مع مخزن
بسقيفها مع شجرتين تنتين احدها چينة والاخرى
كرم تين مع عشرة عرايش عنب مسانات موبدة فى كل
عامٍ أتٍ مبدوة عيد الاضحى الاتى من التاريخ ما قدره
خمسون ريالاً كلها باعيانها صحاحًا بوجه قبض المكرى
المذكور فى حق من ذكر بحكم ما سطر من المكترى
المسطور كراء سنتين تنتين معجلتين باعترافه بذلك
القبض التام ويودّى له كراء كل سنة اتية بعد ما ذكر
معجلةً عند افتتاحها والتزم له باقامة الدار المذكورة
من بناء وترقيع وغير ذلك قلّ او جلّ من ماله الخاص به
على ان لا يقتزعها من يده الا برضاه توافقًا على ذلك
وتراضيًا به مرافقة ورضاء تامّين مشهدًا مع ذلك
المكترى المذكوران اكتراه بجميع ما ذكر انما هو
النصرانى جوان سمصون المركانطى الفرانساوى ومن ماله
الخاص به دفع عنه جميع العدد المذكور ولا حق له معه
ويده فى تناول ذلك نايبة عنه وعارية فقط وشهد على
من ذكر على نحو بين فيه وسطر فى احواله الجايزة شرعًا

Digitized by Google

وعرفه بتاريخ اليوم السادس عشر من شوال المبارك عام تسعة واربعين ومايتين والف

محمد وعبيد الله سبحانه

وفقه الله بمنه محمد الله بمنه وفقه

الحجة الثالثة ، قبض

قبض السيد يوسف القوقجى ابن السيد مبارك فى حق الولية عائشة بنت محمد بحكم الوكالة برسم بيده وقف عليه شهيداه من النصرانى فليس الفرانساوى ما قدره اثنان وسبعون فرانك بتاريخ اليوم الخامس وعشرون يوما من ذى القعدة عام اربعة وخمسين ومايتين والف سنة ١٢٥٤

عمران بن محمد وعبد الرحمان ابن احمد

لطف الله به وفقه الله بمنه

الحجة الرابعة ، بيع

الواثق بالصمد
عبده عبد القدر
سنة ١٢٤٨

الحمد لله وحده الذى شهد به العالمان المرضيان

Digitized by Google

وهما المكرم الاكمل بن شتولى البليدى الافضل الاشمل
محمد بفتح الميم السعودى نسبًا الحدّاد حرفة الملقب
الجفانى ايضًا نصر شهادتهما وانما يعلمان ويتحفظان ان
الولية طومة بنت الحاج بن عيسى بن شلبى البليدى
ايضًا باعت فى الفارط عن التاريخ بحدة مديدة وسنين
عديدة جميع الجنة التى على ملكها الكاينة خارج بلد
البليدة وبخص التراب الاحمر المحاذية لجنة الاكحل
بن العباس من الابر الناسك الحاج بلقاسم ابن الحاج عبد
الله الوزرى بجميع حدودها وحقوقها ومنافعها الداخلة
فيها والخارجة عنها مع العين الكاينة براس الجنة بيع
بت صحت عقدته لا شنيا يفسده ولا ثنيا ولا خيار بثمن
قدره فيها وكافة حقوقها خمساية ريال وخمسون ريالاً
الجميع دراهم صغار من سكة التاريخ قبضت البايعة
المذكورة من الجميع بل من المبتاع المذكور جميع الثمن
المزبور نجمًا بعد نجم فبسبب ما ذكر ومن اجله خاصت
الجنة المذكورة لمبتاعها المذكور الخلوص التام فى الفارط
عن التاريخ وبقيت الجنة المذكورة بيد مبتاعها
المذكور الى الان وحتى الان ولم تخرج من يده بوجه
من وجوه الفوت وشهد على من ذكر بما سطر وعرفه
بتاريخ تقدم فيه البيع وقبض الثمن يبخو الخمسة عشرة

Digitized by Google

سنة وتاخر الكتب واداء الشهادة لا اواسط شعبان المبارك
الذى هو من سنة تسعة واربعين ومايتين والف

عبده ابراهيم — وعبده بن يوسف
الله بمنه وفقه — الله بمنه وفقه

الحجة الخامسة ، بيع

الواثق
بالصمد
عبده عبد القادر
سنة ١٢٤٨

الحمد لله بعد ان استقر على ملك ابو القاسم المذكور بالرسم المحوف به هذا جميع الجنة المذكورة معه في المشار اليه التى تملكها بالشراء الصحيح والثمن المقبوض ممن ذكر بما سطر التقرير التام وحكمه حضر اذ ذاك الحاج بالقاسم المذكور المالك بما سطر بحضر شاهديه والشيخ القاضى ايده الله واشهدها على نفسه انه باع جميع الجنة المذكورة من الشاب الاقبل علىّ الملقب قباج بجميع حدودها وحقوقها الداخلة فيها والخارجة عنه وما عدّ منها وعرف بها ونسب قديمًا وحديثًا اليها بيع بت صحت عقدته لا شنيا يفسده ولا ثنيا ولا خيار بثمن قدره ومنتهاه عشرون دينارا قبض البايع المذكور من

Digitized by Google

المبتاع المسطور جميع العدد المزبور باعترافه بذلك
الاعتراف التام وابراه منه الابراءة التامة وسلم له تملكها
التسليم التام فتسلمها منه وملك دونه وحل فيها محله
ونزل منزلته محل الملاك في املاكهم وذوى الاموال في
اموالهم بعد المعرفة التامة النافية للخطر والجهالة وعلى
واجب السنة في ذلك والمرجع بالدرك حيث يجب وشهد
على من ذكر بما سطر وكلها بالحالة الجايزة شرعا وعرفه
بتاريخ اوايل شهر الله المعظم قعدة الحرام الذى هو من
سنة تسعة واربعين ومايتين والف

عبده ابراهيم واحد
الله بمنه وفقه وفقه الله بمنه
تم ، بعون الله الوهاب

TRADUCTION DES ACTES PRÉCÉDENTS.

I. — PROCURATION.

(Sceau du cadhi.)

Celui qui met sa confiance en Dieu, Mohammed ben Moustafa, son serviteur. 1251.

Louange à Dieu! A comparu au tribunal hanéfi[1] de la ville d'Alger, protégée par le Très-Haut, l'honorable cid, le

[1] Les Algériens et tous les Barbaresques sont divisés en deux grandes

Digitized by Google

hadji Hamidah el-Sefedjji, fils de Hassan Réis, avec les deux témoins du présent acte, lesquels il a appelés en témoignage sur son âme, déclarant constituer pour son mandataire l'honorable cid, le hadji Mohammed-ben-Ibrahim, afin que celui-ci le représente dans toutes ses affaires, droits et intérêts, avec pouvoirs généraux, absolus, pleins et entiers, sans restriction aucune pour cela, ensorte qu'il puisse vendre ce qu'il y aura à vendre, louer ce qu'il y aura à louer, recevoir des sommes et en donner quittance; comme aussi afin qu'il le représente dans les procès, les contestations qui pourraient s'élever à ce sujet, et dans toute sorte de procédure en matière contentieuse; et cela, entièrement, sans restriction, d'une manière générale, absolue et illimitée. A cet effet, il l'a subrogé en son lieu et place et il l'a constitué substitut de sa personne; lui, de son côté, a accepté le mandat dans son entier; il l'a pleinement agréé et il s'est engagé à user de ce mandat le mieux qu'il pourra.

Ont témoigné pour lesdites parties, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les deux soussignés, qui se sont trouvés dans l'état voulu par la loi, et ont pris connaissance de la chose, à la date du 1er tiers de rébiâ second de l'an 1253 :

Mostafa. Que Dieu le favorise par sa bonté!

Ahmed. Que Dieu le favorise par sa bonté!

II. — BAIL À RENTE.

(Sceau du cadhi.)

Celui qui se confie au bienfaisant, son serviteur Abdou'l-Aziz ben Mohammed. 1251.

Louange à Dieu! Par-devant le chéikh, l'imam, le docte, le très-savant Abdou'l-Aziz-ben-Mohammed (puisse le Très-

sectes orthodoxes, les Malékis et les Hanéfis. Les Arabes sont en général malékis, et les Algériens d'origine turque, hanéfis. Il y a par conséquent à Alger deux juridictions et deux tribunaux, ainsi que deux cadhis et deux muftis pour recevoir les actes et juger les affaires contentieuses.

Digitized by Google

Haut lui accorder sa faveur et le diriger!) l'honorable Cadour, fils de Caïd el-Âïd, habitant de Blidah et originaire de Djaadah, a appelé en témoignage sur son âme les deux témoins du présent acte, déclarant louer, pour le compte de son frère Soleïman, en vertu d'une procuration par acte passé en forme authentique à Blidah et portant la date du second tiers du mois courant, lequel acte est entre ses mains et a été communiqué aux deux témoins du présent acte,

Au juif Yacoub-ben-Khamis, toute la maison, sise en la ville de Blidah, rue Denneg, quartier Djami-el-Âïchi, connue sous le nom de *maison de Ben-el-Tarézi*, consistant en quatre chambres, une cuisine, un magasin placé dans le vestibule, et ayant dans ses appartenances deux arbres, dont l'un un oranger et l'autre un figuier; comme aussi dix ceps de vigne formant des treilles,

Pour une rente annuelle et perpétuelle, qui commencera à la fête prochaine du sacrifice[1], de cinquante réaux boudjous[2]. Ledit bailleur, agissant en vertu desdits pouvoirs, reconnaît avoir valablement reçu d'avance, dudit preneur, la rente de deux années, et celui-ci promet au bailleur de lui payer, après ces deux années, la rente convenue, et cela d'avance et au commencement de chaque nouvelle année. De plus, ce dernier s'est engagé à faire dans ladite maison les constructions, réparations et autres travaux qu'il jugera nécessaires, importants ou non, à ses propres frais et dépens, le bailleur lui promettant, de son côte, de ne jamais l'en évincer, à moins que ce ne soit de son propre gré. Les parties ont mutuellement consenti à cela et en sont bien contentes de part et d'autre; ledit preneur affirmant en même temps qu'il a pris toute ladite chose à rente pour le chrétien Jean Samson, négociant français, et qu'il a payé toute la susdite somme pour celui-ci et de ses fonds, n'ayant aucun droit

[1] Cette fête, appelée en arabe يوم الاضحى, «le jour des brebis,» ou يوم القربان, «le jour du sacrifice,» se rencontre le 10 de dhou'l-hidjjeh.

[2] Le réal boudjou vaut environ 1 fr. 80 c. de notre monnaie.

Digitized by Google

commun avec lui relativement à cette maison, mais en ayant fait l'acquisition comme mandataire seulement, n'y étant lui-même pour rien.

Ont témoigné pour lesdites parties, dans ladite affaire, suivant les conditions et termes ci-dessus écrits et expliqués, le tout dans les formes légales, et en ont pris connaissance, à la date du 16 chewal, 1249 :

Mohammed. Que Dieu le favorise par sa bonté!

Mohammed, l'humble serviteur du Dieu louable. Que Dieu le favorise par sa bonté!

III. — REÇU.

A reçu le cid Youcef el-Koukdji, fils du cid Mobarek, pour le compte de dame Aychah, fille de Mohammed, en vertu d'une procuration dont l'acte est entre ses mains et a été préalablement communiqué aux deux témoins du présent acte,

Du chrétien Félix, Français de nation,

La somme de soixante et douze francs, à la date du 25 de dhou'l-kaadeh 1254.

Abd'ou'lrahman-ben-Ahmed. Que Dieu le favorise par sa bonté!

Amran-ben-Mohammed. Que Dieu lui soit propice!

IV. — VENTE.

(Sceau du cadhi.)

Celui qui met sa confiance dans l'Éternel, son serviteur Abd el-Kâder. 1248.

Louange au Dieu unique! au nom duquel déposent les deux savants et officieux cids, savoir : l'honorable, le très-accompli Ben-Chétouli, de Blidah, et le très-pieux, le parfait

Digitized by Google

Mahmad (avec un *fethah* sur le *mim*), surnommé *Djenneni*, naturel de Saoudah et serrurier de profession. (Que leur témoignage soit béni!) Ils affirment donc avoir connaissance et se souvenir pleinement que la dame Toumah, fille du hadji Ben-Aïça-ben-Chélibi, natif de Blidah, vendit, à une époque antérieure de plusieurs années au jour présent, toute la grande campagne qui lui appartenait, sise hors la ville de Blidah, dans le quartier de Terab-el-Ahmar et voisine de celle du çid El-Akhal-ben-el-Abbas, au pieux et vertueux hadji Bel-Cassem[1], fils du hadji Abdou'lla el-Wazéri, avec toutes ses aisances et appartenances en dedans et au dehors, ainsi que tous les droits y attenants, ensemble une fontaine située sur les limites de la campagne; qu'elle en fit alors une vente définitive, libre de toute nullité et sans faculté pour les parties contractantes de revenir là-dessus, ni option à exercer, pour le prix de cinq cent cinquante *réaux dirhem*[2], monnaie courante à cette époque, applicable à ladite chose et à tous les droits y attenants; que ladite venderesse reçut tout ledit prix dudit acquéreur en payements successifs à terme, et que, par suite et à cause de cela, ladite campagne fut valablement libérée entre les mains dudit acquéreur et qu'elle n'en est sortie depuis par aucune espèce d'aliénation que ce soit.

Ont témoigné pour les susdits, relativement à ce qui vient d'être consigné dans le présent acte et ont connu l'affaire à l'époque où la vente eut lieu et où le prix fut touché, il y a environ quinze ans (l'acte n'a été rédigé et les dépositions des témoins n'ont été faites que vers le milieu de chaaban le béni, 1249):

Le serviteur de Dieu, Ibrahim. Que Dieu, par sa bonté, le favorise!

Le serviteur de Dieu, Ben-Youçef. Que Dieu le favorise par sa bonté!

[1] Bel-Cassem est pour Abou'l-Cassem.

[2] Le réal dirhem vaut environ 60 centimes de notre monnaie.

Digitized by Google

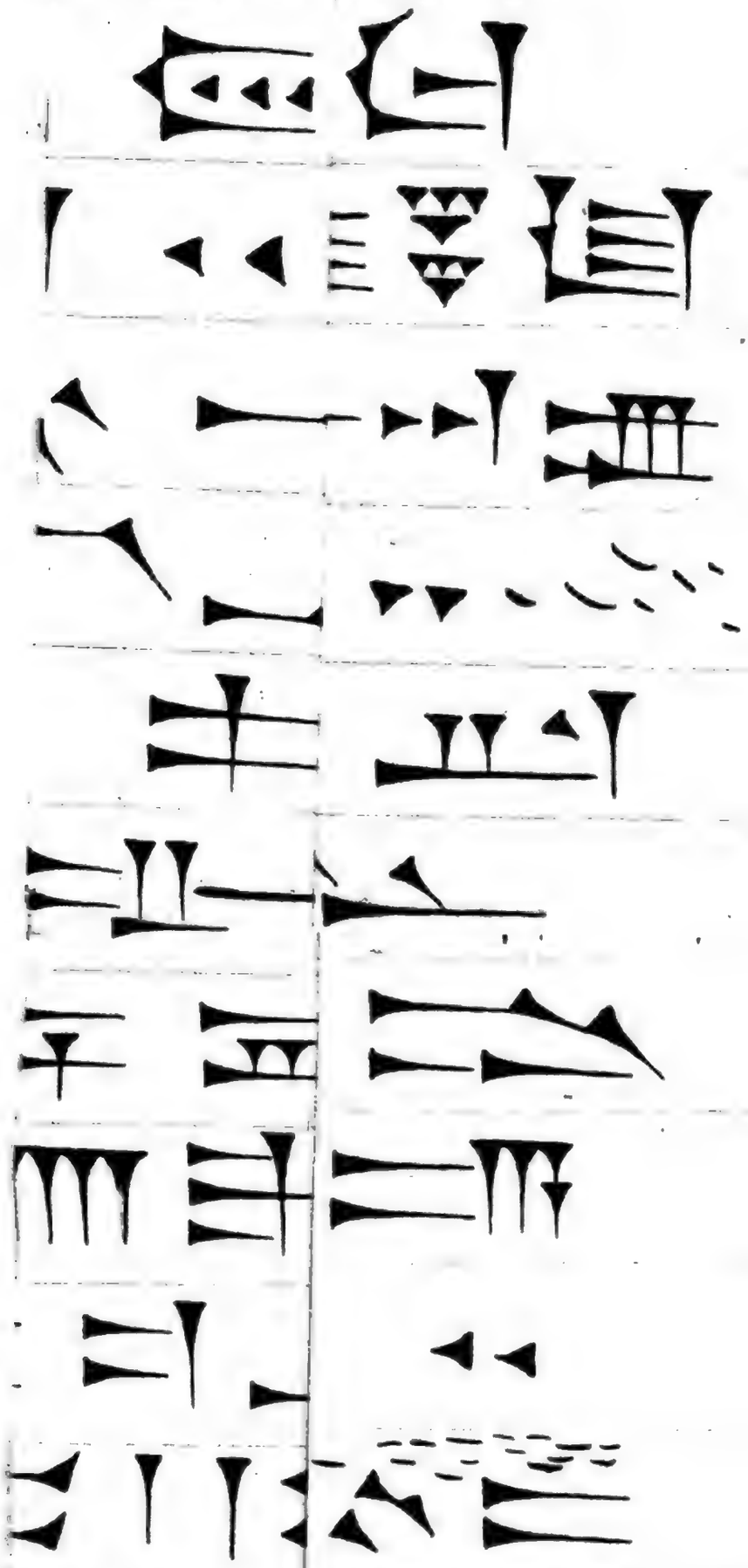

Imp. de Kaeppelin Quai Voltaire 15

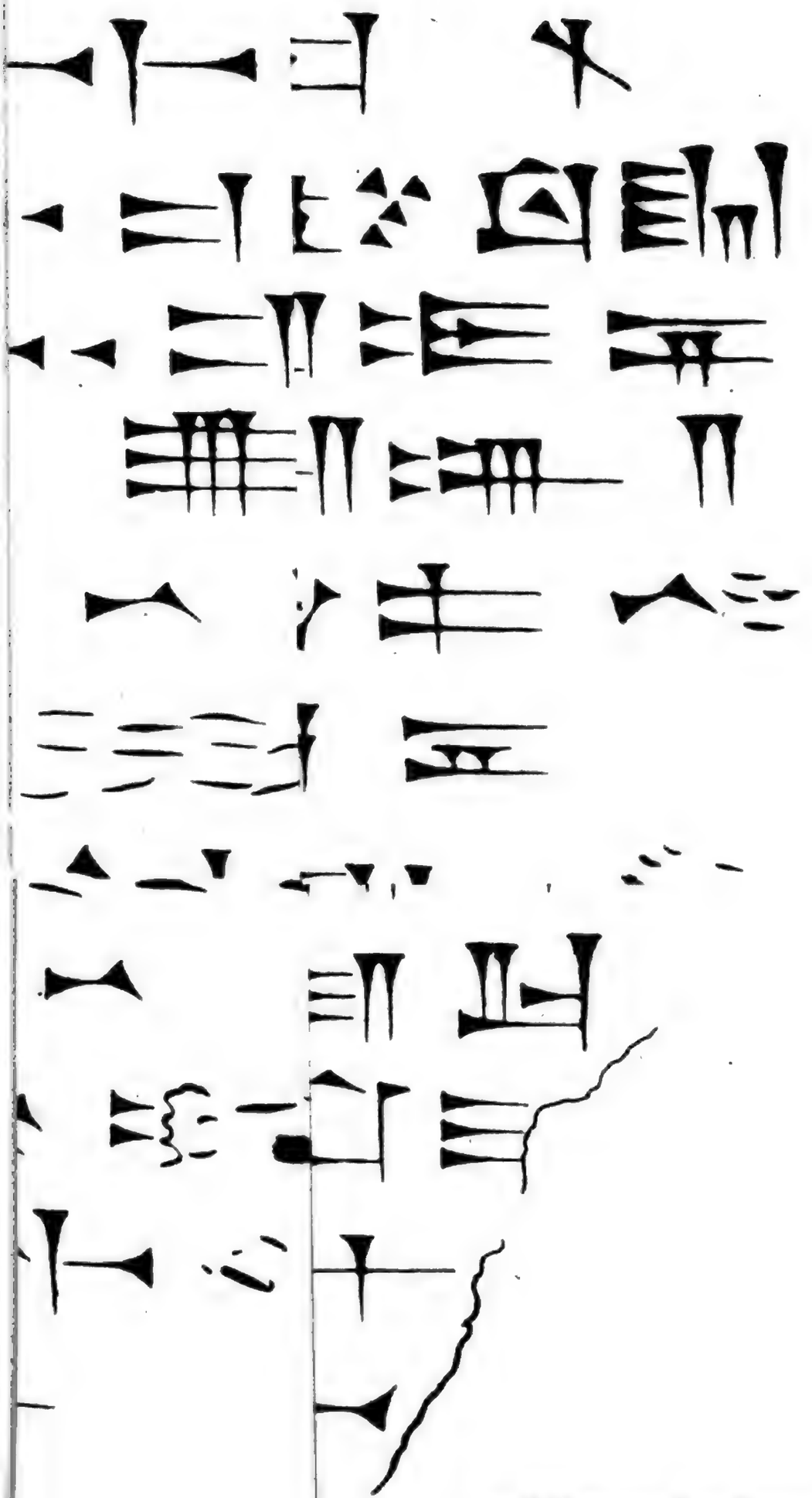

Imp de Kaeppelin Quai Voltaire 15

Digitized by Google

Digitized by Google

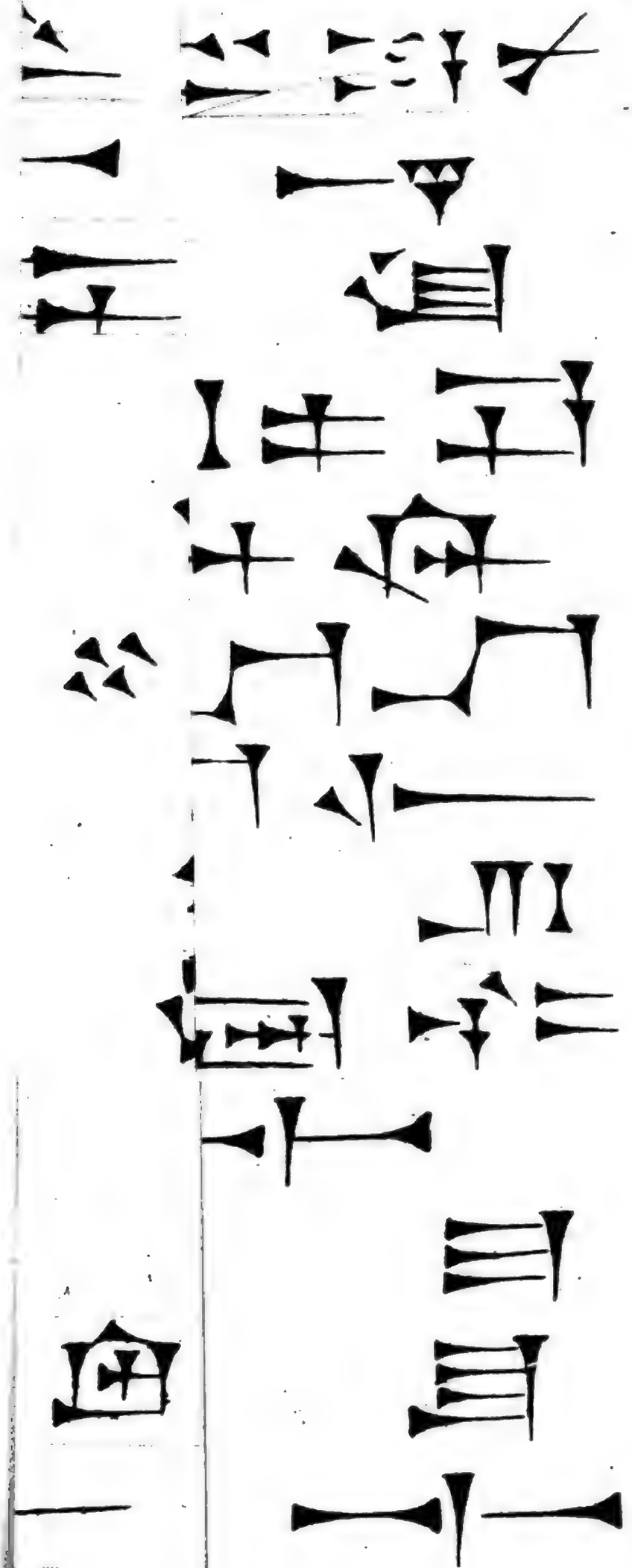

Imp. chez Kaeppelin, Quai Voltaire 15.

Digitized by Google

Pl. XVI.

Pl. XV

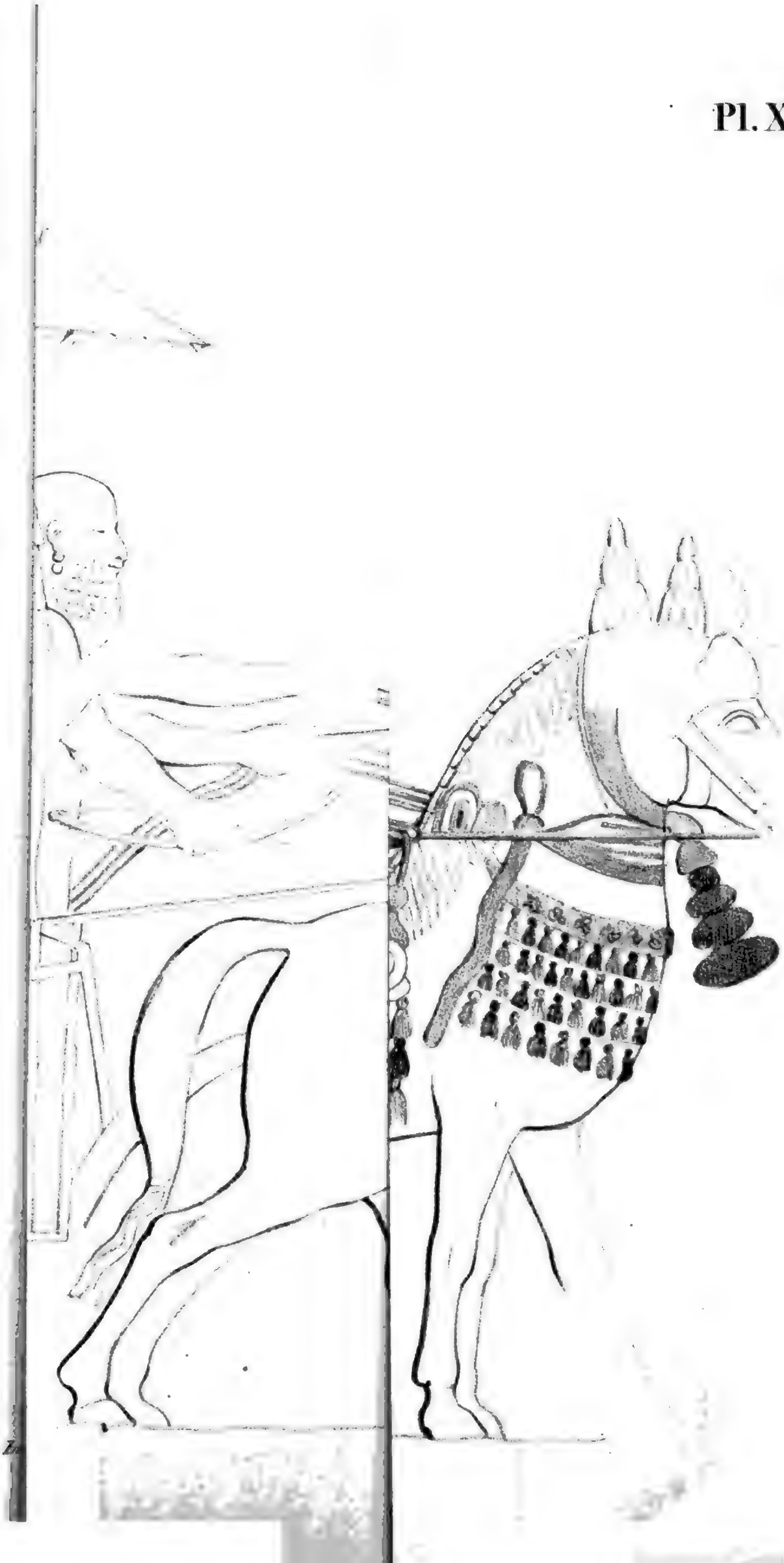

Digitized by Google

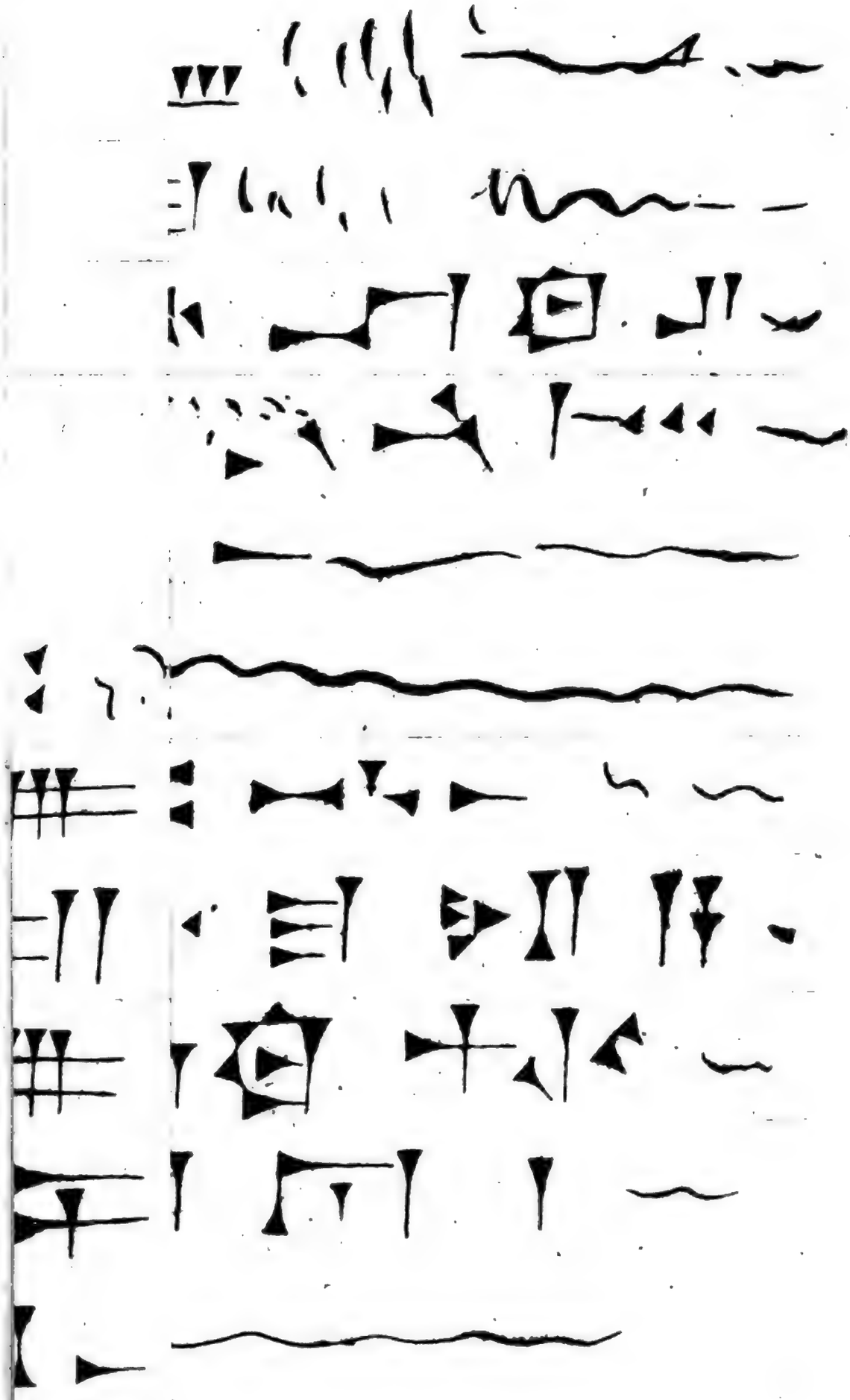

Digitized by Google

Digitized by Google

Imp chez Lorrain

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. XX.

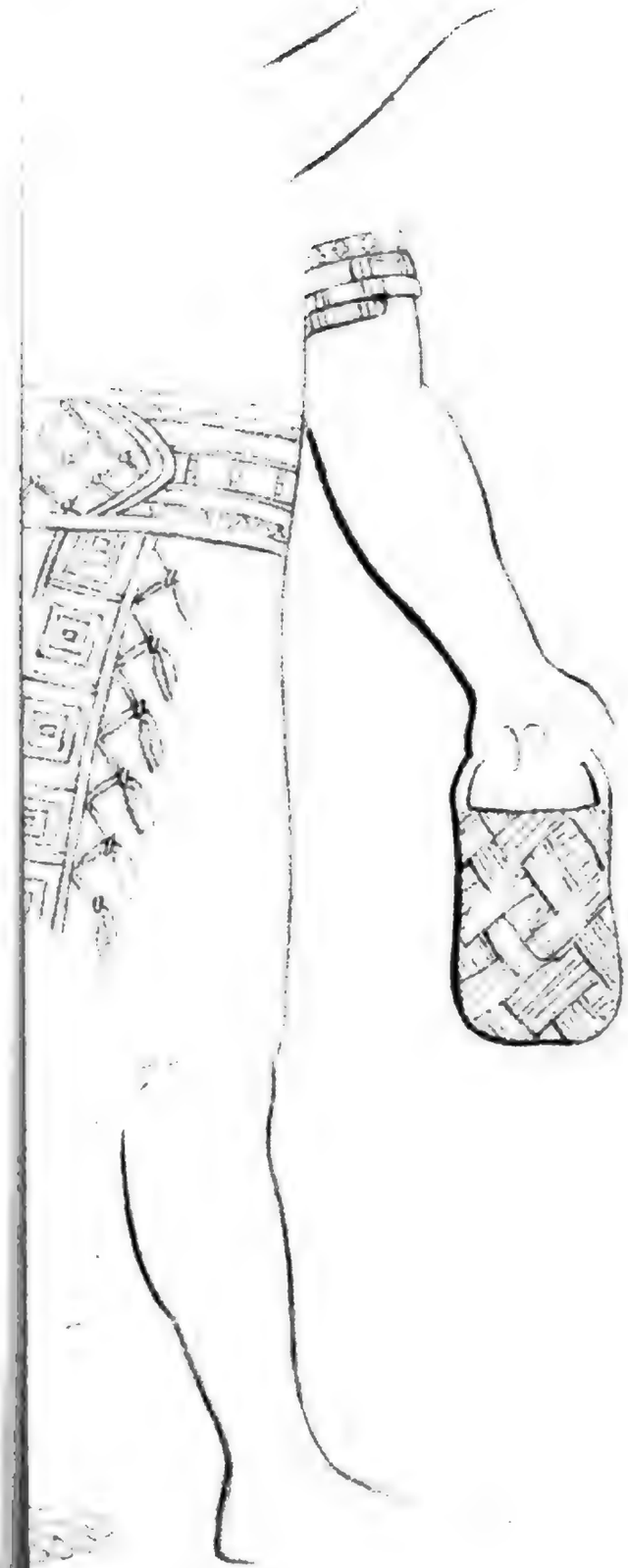

Imp. chez Kaeppelin

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

V. — VENTE.

(Sceau du cadhi.)

Celui qui met sa confiance dans l'Éternel, son serviteur Abd el-Kâder. 1248.

Louange à Dieu! Les droits du hadji Abou'l-Cassem, nommé dans l'acte ci-contre, ayant été dûment établis à la propriété de toute la campagne mentionnée aussi bien que lui dans l'acte en question, pour résulter, ces droits, d'un achat valablement fait et consommé par le payement du prix, ledit hadji Bel-Cassem, propriétaire en vertu de ce qui vient d'être consigné, a comparu devant les deux témoins du présent acte, ainsi que devant le cheikh, le cadhi (que Dieu lui accorde son aide!) et il a appelé les deux premiers en témoignage sur son âme, déclarant vendre toute ladite campagne

Au vertueux jeune homme Aly, surnommé *Kebbêdji*, avec toutes ses aisances, appartenances en dedans et au dehors, et tout ce qui en dépend ou est connu pour en faire partie, sans distinguer entre ce qui est dans son état primitif et ce qui est le résultat d'additions ou améliorations. De tout quoi il a fait une vente définitive, bonne et valable, libre de toute cause de nullité ou de rescision, sans faculté pour les parties de revenir là-dessus, ni option à exercer,

Pour le prix de vingt dinars[1].

Ledit vendeur reconnaît avoir reçu toute ladite somme dudit acquéreur et lui en consent bonne et valable quittance. Il lui a valablement abandonné la propriété de ladite chose vendue; celui-ci l'a reçue de lui et il la possède après lui, jouissant des mêmes droits qu'a tout propriétaire sur ses propres biens.

Le tout a été fait par les parties contractantes en pleine connaissance de cause et dans des conditions qui ôtent tout

[1] Le dinar est une petite pièce d'or à peu près de la valeur du نصف سلطاني *nousf soltani*, c'est-à-dire de 4 à 5 fr. de notre monnaie.

Digitized by Google

prétexte d'ignorance; elles ont suivi les lois et usages qui régissent ces sortes d'affaires, se réservant néanmoins le recours à ces mêmes lois et usages, le cas échéant.

Ont témoigné pour lesdites parties, dans ladite affaire, suivant les conditions et termes ci-dessus exprimés et expliqués, le tout dans les formes légales, et en ont pris connaissance, à la date du 1er tiers de dhou'l-caadeh de l'an 1249 :

Le serviteur de Dieu, Ibrahim. Que Dieu le favorise par sa bonté!

Ahmed. Que Dieu le favorise par sa bonté!

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Râmâyana, poema indiano di Valmici, testo sanscrito secondo i codici manoscritti della scuola Gaudana, pubblicato per Gasp. Gorresio, socio della reale Accademia delle scienze di Torino. Vol. I. Parigi, dalla Stamperia reale, 1843.

Les poëmes épiques ont toujours été placés au premier rang des productions poétiques, et les chefs-d'œuvre de ce genre ont été conservés chez toutes les nations, comme des monuments sacrés, avec une vénération particulière. En effet, ils ont tenu, pendant bien longtemps, lieu de toute histoire; ils retraçaient tout ce qui pouvait le plus intéresser une nation, ses institutions religieuses et politiques, ses connaissances, son génie et sa gloire. Nous savons qu'en Grèce les vers de l'Iliade et de l'Odyssée fournissaient des décisions dans les disputes de villes et de peuplades; l'Énéide rappelait aux Latins leur

Digitized by Google

origine; toute l'ancienne histoire de la Perse est dans le *Shah-nameh*. J'ai nommé des ouvrages dont le plus ancien ne remonte que jusqu'au IXe siècle, ou selon les plus libéraux de nos chronologues, jusqu'au XIIe siècle avant notre ère. Nous avons maintenant à nous occuper d'une épopée que les Hindus, une des plus anciennes nations du monde, révèrent comme une révélation *sacrée*, dans le sens propre de ce mot. La lire, ou même l'entendre réciter, est quelque chose qui délivre de tout péché ou d'une malédiction qui pèse sur un mortel. Eût-on été changé en serpent par le mot tout-puissant d'un brahmane courroucé, on reprend sa forme humaine après avoir écouté dans un seul jour l'entier Râmâyana[1].

C'est de ce poëme que M. Gorresio, membre de l'Académie royale des sciences de Turin, nous donne une excellente et magnifique édition. Il vient de publier le premier volume, qui contient le texte sanscrit du Ier livre, appelé *Adikanta*, en quatre-vingts *sargas* ou chapitres, et neuf sargas du IIe livre, ou de l'*Ayodhyakanta*, avec une introduction de cent quarante-trois pages, dont voici l'idée générale : 1° l'auteur s'attache d'abord à prouver, avec une critique admirable, l'authenticité et la supériorité contestées de l'école Gaudana, d'après laquelle il a établi son texte; 2° il explique comment ont pu naître deux rédactions différentes et également authentiques d'une même épopée; 3° il discute le problème

[1] *Radjatarangini*, lib. I, sl. 165, 166.

Digitized by Google

très-difficile de l'âge du poëme; 4° il examine le texte au point de vue de la critique philologique; 5° à toutes ces discussions, il mêle de très-belles idées sur l'épopée en général, et particulièrement sur l'épopée primitive. Pour faire connaître le mérite de cette publication, je n'aurai qu'à suivre le cours de la brillante introduction dont l'éditeur fait précéder le texte sanscrit.

Les Hindus, outre les légendes ou traditions populaires et poétiques qu'ils appellent *akhyana*, ont un grand corps de traditions réunies, comme leur *Mahabharat*, qu'ils distinguent par le nom d'*Itihasa*. Ce dernier peut se comparer au *Shah-nameh* des Perses. Tout poëme dans lequel prévaut l'art ou l'imitation est nommé *kavyam;* mais le Râmâyana est, dans leur terminologie, un *adikavyam*, « poëme primitif, principal, poëme par excellence. » M. Gorresio considère la nature d'une épopée en général, et en particulier celle d'Homère, qu'il compare au Râmâyana, et il promet sur ce sujet une discussion plus étendue, qui précédera sa traduction italienne.

Depuis que les Européens ont porté leur attention sur la littérature indienne, ils ont signalé le Râmâyana comme un des ouvrages les plus importants et les plus dignes d'être parfaitement connus. Quelques traits de ce poëme furent cités de bonne heure, et je dois faire remarquer ici qu'avant la fondation de la Société asiatique de Calcutta, ce fut premièrement par une traduction italienne qu'on

connut un des livres du Râmâyana, notamment le dernier, qui contient un dialogue extraordinaire entre la corneille *Buchunda* et *Garuda*, créature mythologique, ailée, composée de plus d'une forme animale et humaine, et monture de Vichnu [1]. J'ajouterai, sur l'autorité de mon révérend ami l'abbé Dubois, que le père Robert *a Nobilibus*, neveu du cardinal Bellarmin, jésuite italien, fit une traduction du Râmâyana, qui probablement se trouve dans la bibliothèque de la Propagande à Rome. Ce n'est qu'entre les années 1806 et 1810 que furent publiés à Serampour, par MM. Guillaume Carey et Josua Marshman, en quatre volumes, les deux premiers livres et le commencement du troisième du texte sanscrit, avec une traduction anglaise. C'était le premier travail sur le Râmâyana publié par des Européens; ce qui doit excuser les imperfections d'une entreprise nouvelle. Les éditeurs de Serampour, qui d'ailleurs ont bien mérité du sanscrit, n'employèrent pas les procédés réguliers d'une critique éclairée dans l'usage des différents manuscrits dont ils se servaient pour leur édition; ils confondirent les rédactions des deux écoles principales, dont je parlerai plus tard, et les gâtèrent l'une par l'autre. En attendant, les études sanscrites, qui jusque-là étaient confinées dans un petit cercle

[1] Le traducteur n'est pas nommé. (Voy. *the Works of sir W. Jones*, in-8°, vol. III, p. 363.) Un extrait du *Buchunda Ramayan* se trouve *ibid.* vol. XIII, p. 343-361. Je ne saurais dire s'il est pris de la traduction italienne ou du poëme original.

Digitized by Google

d'Européens habitant l'Inde, commençaient à se répandre parmi les savants de l'Europe entière. Vingt ans après l'époque indiquée, c'est-à-dire entre les années 1829 et 1838, M. Auguste-Guillaume de Schlegel publia le texte sanscrit des deux premiers livres du Râmâyana[1], avec la traduction latine du premier. Son travail fut digne de lui : c'est tout dire.

Nous devons indiquer en peu de mots les moyens dont il s'était servi pour donner à son édition une si grande perfection. Il consulta douze manuscrits, avec les commentaires des trois pandits *Kataka*, *Mahèçvara*, *Tirta* et *Raghunatha-Vatchaspati*[2]. Des manuscrits venant de parties de l'Inde très-éloignées l'une de l'autre sont d'autant plus précieux, que leur concordance prouverait la fidélité de la tradition d'un plus ancien original. M. de Schlegel n'a pas pu se réjouir de cet accord si désiré. Au lieu d'un Râmâyana qu'il croyait trouver partout, il dit en avoir rencontré deux ou trois qui, quoique s'accordant assez quant à l'argument général de la narration et à des sentences particulières, différaient considérablement dans le choix des mots, la structure, et quelquefois dans l'ordre et le nombre des vers. Entre les différences qui se présentaient, nous devons le meilleur choix possible au discernement exquis du savant éditeur. Deux rédactions, provenant de deux écoles principales,

[1] *Ramayana, id est carmen epicum de Ramæ rebus gestis*, poema antiquissimi Valmicis opus; Bonnæ ad Rhenum, in-8°.

[2] Præfatio, p. XXXI.

Digitized by Google

que les éditeurs de Serampur avaient déjà connues, partageaient son attention : l'une est du nord et l'autre du sud, la dernière, nommément, du Bengale ou de *Gauda*. M. de Schlegel s'est servi des deux, mais a donné une préférence décidée à la première, qu'il a distinguée par le nom de « celle des commentateurs », apparemment parce qu'il n'avait trouvé dans les bibliothèques de Paris et de Londres aucun manuscrit de la traduction du Bengale accompagné d'un commentaire. Mais M. Gorresio eut le bonheur de recevoir de la complaisance de M. Horace Wilson un manuscrit d'une admirable beauté, appartenant à l'école de Gauda, muni d'un commentaire perpétuel du pandit Lokanatha, qui s'est cru obligé de citer les opinions d'autres commentateurs de la même école, chaque fois qu'elles différaient de la sienne : c'est ainsi qu'il nous fait connaître les commentateurs *Narayana*, *Vimala-Bodha* et *Sarvagna*. Nous voyons déjà combien nous avons à gagner par la belle édition de M. Gorresio, qui suit la rédaction de Gauda, et qui consacre une grande partie de son introduction à justifier son choix.

Après avoir donné un précis du contenu des deux premiers livres du poëme indien, le savant académicien discute la valeur comparative des deux rédactions principales. Selon M. de Schlegel, la rédaction du nord de l'Inde a conservé l'aspect primitif et vrai du poëme plus fidèlement que celle du Midi, laquelle, abandonnant les vestiges de la vénérable antiquité, a changé beaucoup de choses arbitrairement,

Digitized by Google

dans l'intention de rajeunir les locutions déjà vieillies du poëte. Elle a voulu parfois ôter une certaine rudesse de langue, l'incohérence ou l'obscurité de quelques constructions, enfin quelques licences poétiques. L'illustre critique pense que les rédacteurs bengalis n'ont souvent été mus par d'autres motifs que ceux de la nouveauté et par une pédanterie de grammairiens et de demi-poëtes. Il déclare cependant que le texte de Gauda peut être utilement employé pour éclaircir les constructions difficiles. Le savant M. Lassen, non-seulement se joint à ce jugement, mais va plus loin, disant qu'il est disposé à croire que les rédacteurs de Gauda n'eurent sous les yeux que la rédaction du Nord, et qu'ils ne puisèrent rien dans des sources propres et originales, changeant seulement çà et là des mots dans des passages sans importance; il ajoute que les différences qui existent dans leur texte, si elles ne consistent qu'en quelques omissions ou abréviations, s'expliquent facilement d'elles-mêmes, et si elles proviennent de quelque augmentation ou extension, doivent être attribuées à l'intention manifeste de changer le texte du Nord d'après la manière du grammairien bengali *Vopadeva*, qui voulut faire adopter une nomenclature grammaticale toute nouvelle. Enfin, M. Lassen croit que la rédaction de Gauda est trop récente pour qu'une tradition originale et ancienne du poëme eût pu se conserver jusqu'à son temps et lui servir de base, tandis que la rédaction du Nord donne le texte antique du Râmâyana.

Digitized by Google

M. Gorresio entreprend de prouver au contraire que la rédaction de Gauda est aussi authentique que l'autre, tout en ayant sur celle-ci l'avantage d'une meilleure exécution et sans que l'aspect original du poëme ait été en rien altéré. Il croit qu'il ne s'agit pas de l'âge, qui n'est connu ni pour l'une ni pour l'autre, mais de l'authenticité des sources dont elles ont été tirées. La rédaction qu'il a suivie lui paraît porter dans le style, dans les idées, en tout enfin, les caractères qui se trouvent, et peuvent toujours être reconnus dans une composition très-ancienne. Il lui importe de montrer par les différences elles-mêmes dans les deux rédactions que celle de Gauda n'a pu aucunement tirer son origine de celle du Nord, mais provient d'une source traditionnelle, toute particulière à cette école. Il choisit pour cet effet quelques différences des plus notables dans les deux premiers livres publiés dans les éditions de Bonn et de Paris. Je ne parlerai que de quelques-unes qui me paraissent avoir un intérêt général.

Ainsi, dans le premier livre, MM. de Schlegel et Lassen conviennent que l'épisode de Risyaringa a été altéré dans la rédaction du Nord, et que la forme antique se trouve conservée dans celle de Gauda, qu'ils ont adoptée. J'ajouterai que les vers faisant mention des bouddhistes avec les athées, que M. de Schlegel a rejetés comme interpolés, manquent dans la rédaction de Gauda.

Dans le chapitre XIII, la rédaction du Nord donne des détails sur le sacrifice du cheval, qui ne se

Digitized by Google

trouvent pas dans celle de Gauda. M. Gorresio croit que ces rites mêmes pouvaient être susceptibles de variation, selon les circonstances et le choix des sacrificateurs.

Dans le chapitre XIX, intitulé la Naissance des Dasarathides, la rédaction de Gauda ne contient pas l'horoscope de Rama ni de ses frères, qui se trouve en détail dans celle du Nord avec la mention des signes du zodiaque. Je dois revenir sur ce point.

Dans le chapitre XXX, qui a pour titre la Demeure du parfait Ermite, sont énoncés des principes du panthéisme, qui ressemblent à ceux du *Bhagavatgita;* ils manquent dans la rédaction de Gauda. Celle-ci, de même, ne parle pas de *Maya* dans son XLVIe chapitre intitulé l'Origine de l'ambroisie, tandis que la rédaction du Nord en fait mention dans le chapitre XLV du même titre.

Les chapitres LXXVIII et LXXIX, intitulés Reproches à Bharata et Serments de Bharata dans la rédaction de Gauda, répondent au seul chapitre LXXV, sous le dernier titre, dans celle du Nord. M. Gorresio, après avoir indiqué les différences qui se trouvent dans ces chapitres, cite textuellement le sloka 30, qui se lit seulement dans la rédaction du Nord [1],

कपालपाणिः पृथिवीमटतां चीरसंवृतः ।
भिक्षमाणो यथोन्मत्तो यस्यार्यो ऽनुमते गतः ॥

et qu'il traduit :

Avvolto in veste di penitente con *un cranio in mano* erri

[1] L'introduction, p. LXVII.

mendicando per la terra, qual forsennato, colui, per istigazion del quale n' andò in esilio quel generoso (Rama) [1].

M. Gorresio croit trouver dans ce passage une allusion à la secte des *Sivaïtes*, appelés *Kapalikas*, dont le caractère se trouve représenté, avec les couleurs les plus vives, dans le drame de *Prabodhatchandrodaya*, ou le lever de la Lune de l'intelligence, et qui avaient coutume d'errer un crâne à la main; il ajoute que cette secte n'est pas ancienne dans l'Inde. Je me permettrai, à cette occasion, la réflexion suivante : quoique la secte mentionnée soit récente, il ne s'ensuit pas que la coutume dont il s'agit ne puisse être ancienne. Elle devait l'être suffisamment pour que, dans d'anciens dictionnaires, le mot *kapàla* fût détourné de sa première signification, et indiquât un vase rond ressemblant à un crâne, dont les yoguis (ascètes mendiants) se servent encore aujourd'hui pour quêter. D'autres mœurs et coutumes encore, rappellent dans l'Inde moderne l'ancienne barbarie [2], à laquelle, sans doute, se rattache l'usage des crânes humains en différentes occasions; mais, peut-on fixer l'époque de l'origine de ces coutumes? Le texte sanscrit cité ne fournit donc pas, je crois, une preuve positive d'interpolation récente.

[1] « Puisse-t-il, vêtu d'un habit de pénitent, tenant un crâne en main, errer mendiant par la terre, comme un furieux, celui par l'instigation de qui le Généreux (Rama) fut exilé. »

[2] Voyez sur ce sujet le *Dabistan*, ou l'École des mœurs, vol. II de la traduction anglaise, p. 153.

Digitized by Google

Dans la descente du Gange, dont M. de Schlegel a fait revivre la célébrité par un admirable poëme allemand, et qui est le sujet du chap. XLIV de la rédaction du Nord, et du ch. XLV de celle de Gauda, la première fait sortir sept fleuves des cheveux de Siva; mais, la dernière, le seul Gange. Celle-ci omet aussi la fiction de Djanu; mais elle donne quelques images descriptives du fleuve, images qui ne se trouvent pas dans l'autre rédaction.

M. Gorresio énumère d'autres chapitres des deux premiers livres du Râmâyana, dans lesquels on voit des omissions de vers, et des différences notables entre les deux rédactions. Je ne puis que renvoyer à son introduction même, qui ne laisse rien à désirer pour la clarté, la sagacité et les recherches dans la matière traitée.

L'impression qui me reste après la lecture de cette belle œuvre de haute critique, est que les deux rédactions peuvent provenir des deux écoles indépendantes l'une de l'autre qui se seraient établies, l'une au nord et l'autre au sud-est de l'Inde, et auraient recueilli deux traditions différentes du poëme. Outre les manuscrits d'où sont tirés ces deux textes, il en existe d'autres qui présentent des variantes du poëme. Toujours doit-on se féliciter du zèle des savants éditeurs, qui nous fournissent les principales formes sous lesquelles un des plus célèbres et des plus importants ouvrages des Indiens a paru. Que nous serions heureux si nous possédions quelques-unes des rédactions de l'Iliade et de l'Odyssée, connues

Digitized by Google

parmi les anciens Grecs! M. Gorresio n'a pu que faire quelques rapprochements généraux entre les ouvrages d'Homère et de Valmiki; mais, je le répète, nous aurons une discussion plus étendue sur ce sujet dans l'introduction à sa traduction italienne, que nous n'attendrons pas longtemps. Maintenant, nous le suivrons dans ce qu'il dit de l'âge, d'abord du héros, et ensuite de l'auteur du poëme.

Il est important de fixer ici nos idées sur ce que les poëmes épiques des Hindus peuvent nous donner de matière vraiment historique. Pour cela, il faut remonter à leur origine. Des traditions orales devinrent des narrations épiques dans la bouche des hommes distingués par le don de la parole, des *Kavis*, des poëtes. Elles furent récitées dans les ermitages en présence des ascètes qui les habitaient, ou devant les rois dans leur palais, ou dans les lieux sacrés des pèlerinages, et à l'occasion des grands sacrifices, devant le peuple assemblé. Lorsque dans le cours du temps une classe particulière s'était formée et avait réussi à se faire reconnaître comme directrice et dominatrice du reste du peuple, c'était elle qui conserva les épopées nationales et religieuses, parce qu'elle seule possédait, exerçait et perfectionnait l'art de les réciter ou chanter. Tant que la tradition n'était qu'orale, elle subissait des modifications selon l'imagination des narrateurs, qui en disposaient instinctivement et sans même s'en apercevoir; elle ne fut arrêtée que lorsqu'elle devint écrite. Alors, entre les mains des copistes, le poëme

Digitized by Google

était encore exposé aux changements, mais ceux-ci devenaient plus rares à mesure qu'un ouvrage célèbre se répandait et tombait sous l'inspection des écoles savantes. C'est dans ce dernier état de choses que le Râmâyana est parvenu jusqu'à nous, pour être à jamais fixé par la presse.

Ces épopées nationales ne doivent donc pas être considérées comme des fables inventées à plaisir. La réalité aurait-elle pu passer à travers des siècles sans laisser des traces ineffaçables dans la mémoire des nations? Mais elles ne sont pas non plus des récits sévèrement exacts pour le fait, le temps et le lieu; au contraire, tout y est souvent confondu; on dirait presque, comme de la vision d'un rêve, qui cependant se compose de traits d'une véritable réalité, tout désordonnés qu'ils soient. Ainsi, les transpositions d'un lieu à un autre et les anachronismes abondent; des événements séparés par de longs intervalles de temps s'y trouvent resserrés dans la même époque; les longs enfantements des états et des institutions sociales, et des séries entières de générations se réunissent dans une seule personne, et figurent selon la manière et les vues particulières des chantres primitifs. Dans les versions variées des traditions anciennes, prédomine la pensée de la classe qui s'est emparée de la domination des esprits; elle pénètre et colore tous les souvenirs des événements précédents; le monde passe par les âges que les chefs de l'école ont calculés; leur dieu paraît en forme humaine pour révéler leurs propres

Digitized by Google

doctrines; le ciel et la terre, le passé, le présent et le futur sont subordonnés à leur système.

Considérons, d'après ce que je viens d'exposer, l'histoire des trois Ramas, qui se suivirent. Le premier fut *Parasu-Rama*, ou « Rama avec la hache. » La tradition lui attribue la formation de la côte malabare. Debout sur le promontoire de Dilly, il décocha des flèches vers le sud, et jusqu'où elles tombèrent, la mer se retira du pays de *Kerala*, qu'il purgea des serpents, pour y établir des colons du Nord. Je parlerai plus tard de ses victoires. Le second Rama fut *Rama-Tchandra*, le héros du Râmâyana. Il s'allia avec les peuples sauvages du sud de l'Inde pour la conquête de l'île de Ceylan. Le troisième Rama, ou *Rama-Baladeva*, a un surnom qui exprime tout ce qu'il nous importe de savoir de son histoire : c'est *Langala-Dhwadja*, « celui qui a une charrue pour étendard. » Cela suffit pour reconnaître dans ce récit trois grands événements : 1° le défrichement et la population de la côte malabare; 2° l'extension d'une domination du nord au sud; 3° l'introduction de l'agriculture.

Voici maintenant la généalogie des Ramas. Tous les trois furent des incarnations (la sixième, septième et huitième) de Vichnu. Parasu-Rama est fils de *Djamadagni*, un des sept Richis[1] du septième *Manvantara*, et de *Renuka*, fille de *Renu*, de la famille

[1] Les Richis sont : *Vaçichta*, *Kaçyapa*, *Atri*, *Jamadagni*, *Gautama*, *Viçvamitra* et *Bharudwaja*. (Voy. *Vichnupurâna*, traduction de M. Wilson, p. 264.)

Digitized by Google

d'*Ikchvaku*, de la race solaire[1]. Instruit par Siva même dans l'art des armes, le premier Rama vainquit les *Haihayas*, branche de la famille de *Yayati* de la race lunaire, et au bout de 85,000 ans tua leur chef *Karttavirya*. Il est particulièrement distingué comme exterminateur des Kchatriyas, en faveur des Brahmanes qui, dans leurs efforts de se constituer en caste dominatrice, se l'approprièrent comme leur principal champion. C'est lui qui voua toute la terre à *Kaçyapa*, père du ciel et des dieux, et à ses prêtres, et se retira sur les monts de *Mahéndra*, dans la presqu'île de l'Inde [2]. Voilà l'indication d'un autre fait important : l'ancienne lutte pour la suprématie entre les Kchatriyas et les Brahmanes.

Remarquons bien que les deux races, la solaire ou orientale d'*Ikchvaku*, et la lunaire[3] ou occidentale de *Pururavas*, étaient mêlées anciennement, et que les Richis étaient indistinctement de l'une ou de l'autre race, Brahmanes et Kchatriyas. En effet, le Richi *Viçvamitra*, fils de *Gadhi*, qui descend de *Pururavas*, fut un Kchatriya et grand-oncle de Parasu-Rama [4], qui devint ennemi de sa propre race. Viçvamitra lui-même, après avoir en vain combattu le Richi *Vaçichta*, prêtre de famille de la ligne d'Ikchvaku, crut

[1] *Vichnupurâna*, trad. de M. Wilson, p. 400, 401.

[2] Ces monts s'étendent d'*Orissa* et des circars du nord jusqu'à *Gondwana*, et conservèrent près de *Ganjam*, jusqu'aujourd'hui, leur ancien nom de *Mahéndra*.

[3] Les dénominations de solaire et de lunaire ne se trouvent pas dans le Râmâyana, mais existent de fait et sont sous-entendues.

[4] Viçvamitra était frère de Satyavati, grand'mère de Parasu-Rama.

Digitized by Google

nécessaire d'obtenir, par la pratique d'austérités inouïes, le rang d'un Brahmane.

Ce Viçvamitra fut l'instructeur de Rama-Tchandra, fils de *Daçaratha*, Kchatriya de la famille d'Ikchwaku. Il y avait donc des Kchatriyas des deux lignes solaire et lunaire; il paraît que c'est principalement à ceux de la dernière race que Parasu-Rama fit une guerre d'extermination; mais Rama-Tchandra l'arrêta dans sa carrière. Passons sur les anachronismes [1], et disons que les deux Ramas se rencontrèrent, justement étonnés de se voir. J'omets les détails de cette entrevue, et je me borne à dire qu'il en résulta un fait remarquable : une convention passée entre les deux premières castes des Hindus [2].

Le troisième Rama, ou Bala-Deva, était, comme le premier, Kchatriya de la race de Yadu, dont descendait *Ugrasenas*. Ce roi de Mathura maria sa fille *Devaki* à *Vasudeva*, desquels naquirent Bala-Rama et son frère cadet *Krichna*, qui pourrait presque s'appeler le quatrième Rama, tellement son histoire se lie à celle de son frère aîné. On la connaît comme la neuvième incarnation de Vichnu [3].

[1] Les Hindus appellent *Parasu-Rama Tchiran-djiva*, « vivant longtemps. » (Voyez le Dabistan, trad. angl. vol. II, p. 23.)

[2] Le Dabistan (voy. trad. angl. vol. II, p. 27) rapporte que, à la rencontre citée, Rama-tchandra, tout en se prosternant devant Parasu-Rama, lui ôta toute force, et que ce dernier le priva de son intelligence. C'est pourquoi cet Avatar est appelé *Mugdha*, « stupide. » Cela veut bien dire que les Brahmanes renoncèrent au pouvoir, et les Kchatriyas à la science.

[3] L'adoration de ce dieu, sous la forme de Krichna, devint un culte particulier, mais ne causa jamais un schisme tranché dans

Digitized by Google

Sir William Jones dit[1] qu'on peut se demander si les trois Ramas ne sont pas trois représentations de la même personne, ou trois différentes manières de raconter la même histoire? Disons plutôt qu'ils ne sont que les représentants de trois grandes époques de l'histoire indienne, époques que j'ai indiquées. On ne peut que recourir toujours à la même supposition qui semble le seul moyen de donner un sens aux traditions légendaires d'un peuple rêveur et poétique qui a incarné tout son passé dans certaines personnes et dans leurs aventures.

Comment déterminer, même approximativement, l'époque de Rama-Tchandra, héros du Râmâyana? Nous ne pouvons pas accepter les énormes chiffres que les Hindus nous offrent pour leurs époques chronologiques; mais nous ne devons pas non plus rejeter l'idée fondamentale de ces données. Si nous voulons leur demander des renseignements qu'eux seuls peuvent fournir, nous ne devons pas faire *jeune* ce qu'ils font *très-vieux;* nous devons, si j'ose parler ainsi, *désenivrer* leur chronologie, mais non pas l'épuiser. En tous cas, écoutons-les.

Ils placent Rama-Tchandra à la fin de leur *Tréta-Yuga,* qui consiste en 1,296,000 années. Cet âge est suivi du *Dwapara-Yuga* de 564,000 ans, au bout

l'hinduisme général, comme celui qui eut lieu à l'égard de Buddha, quoique, dans l'ordre des incarnations, la dixième, postérieure à celle de Krichna cependant, *Buddha-Trivikrama*, fût vénérée avant Krichna.

[1] *The Works of sir W Jones*, vol. IV, p. 29.

Digitized by Google

duquel commence le Kaliyuga, dont 4,945 ans se sont écoulés jusqu'aujourd'hui, et qui dure encore.

Il est sans doute plus raisonnable de prendre les deux premières périodes pour un espace de temps, très-étendu à la vérité, mais indéterminable au delà des limites historiques. Mais quelles sont ces dernières?

Je ne dois pas entrer ici dans une discussion chronologique, mais je ne puis pas me dispenser de répéter ce que j'ai dit ailleurs[1], que, d'après ma ferme persuasion, l'époque du commencement du Kaliguya, 3,102 ans avant notre ère, est historique dans le sens général que j'y attache; c'est-à-dire, après avoir réduit à leur moindre valeur possible toutes les traditions historiques et les données chronologiques des Chinois, Hindus, Perses, Phéniciens, Égyptiens et autres peuples, et après avoir considéré et apprécié les monuments d'art, les sciences et les institutions politiques et religieuses dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous, je ne puis pas me refuser à l'évidence de ce fait, que de grands états, très-avancés en civilisation, ont existé au moins 3,000 ans avant notre ère. C'est au-delà de cette limite que je cherche Rama, le héros du Râmâyana.

Dans le Dwapara-Yuga, qui sépare Rama du commencement du Kali-Yuga, les Hindus, dans une de leurs listes généalogiques, placent trente princes qui, selon notre mode de calculer, auraient pu ré-

[1] Voyez *Râdjatarangini*, vol. II, p. 372.

Digitized by Google

gner 1,000 ans: Rama pourrait donc être mis 4,102 ans avant notre ère. Ce serait 2,882 ans après la plus ancienne époque de la création du monde que l'Europe chrétienne a énoncée, 1,770 ans après celle des Septante, et 1,407 ans après celle de l'église grecque [1]. On voit que l'âge de Rama, ainsi fixé, s'adapterait à un calcul commun parmi nous; il paraîtra timide à ceux qui sont accoutumés aux époques hardies des dieux et des rois égyptiens [2].

J'ai déjà fait mention d'un horoscope de Rama que contient le Râmâyana selon la rédaction du nord de l'Inde, mais qui manque dans celle de Gauda. Si M. de Schlegel l'a adopté dans son édition, ce n'était qu'avec la persuasion qu'il n'était qu'astrologique, et il l'explique avec cette raison lucide et

[1] Depuis Adam jusqu'à la naissance de J. C. il s'est écoulé:

D'après Alphonse X, roi de Castille, dans les tables de Jean Muller	6984 ans.
D'après les Septante, selon le père Pezron	5872.
D'après l'Église grecque	5509.

Il existe cent huit données sur l'époque de la création du monde, énumérées dans les Mémoires pour servir à l'histoire du globe terrestre, par M. le marquis de Fortia d'Urban, tom. I, p. 4-20.

[2] Si, à ces 4102 ans d'en haut, où finit le Tréta-yuga, on ajoute pour la durée de ce même yuga 2000 ans, pendant lesquels 55 générations ou familles princières, nommées par les Hindus, auraient pu très-naturellement régner, on obtient 6102 ans avant notre ère pour le règne d'Ikchvaku, premier roi de la ligne solaire, dont l'empire présuppose un bon nombre d'années précédentes. On se rappellera que les Indiens dirent à Mégasthènes qu'ils comptaient 6042 ans et 153 rois, depuis Dionyse (qu'il faut prendre pour un nom générique d'ancien législateur) jusqu'à Tchandragupta, 318 ans avant J. C. Pline donne 6457 ans et 154 rois. Ce Dionyse aurait donc vécu 6354 ou 6763 ans avant notre ère.

Digitized by Google

cette sagacité critique auxquelles on ne peut pas refuser son assentiment [1].

Toutefois, M. Seiffarth, après avoir calculé la position des astres donnée dans le poëme indien, a trouvé [2] que cette position a eu lieu 1,578 ans avant notre ère, le 17 avril, et ne peut revenir qu'une fois en 128,000 ans. D'après sir W. Jones, Rama vécut 2,029 ans; d'après Tod, 1,100 ans; d'après M. Gorresio, dans le XIIIe siècle avant notre ère.

Nous ne confondrons pas l'époque du héros avec celle de l'auteur du Râmâyana, quoique, selon les Hindus, Valmiki fût contemporain de Rama. Dans un autre poëme, intitulé *Adbhuta Râmâyana* [3], « le merveilleux Râmâyana, » le poëte est placé long-

[1] On trouve cette explication dans la première partie d'un mémoire dont nous désirons vivement la suite: Sur les constellations du zodiaque dans l'Inde ancienne. (Voy. *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, I Band, Seite 373, 374.)

[2] Voyez *Illgens Zeitschrift für historische Theologie*, III, 1841, cité par M. Kröger dans son ouvrage *Abriss einer veirgleichenden Darstellung der Indisch-Persisch und Chinesischen Religionssysteme*, seite 112. M. Seiffarth trouva dans le Zend-Avesta (III, 63), pour la nativité de Kayumers, une position d'astres tout à fait semblable à la précédente, qui eut lieu le 13 avril de l'an 1578 avant J. C. quatre jours plus tôt, parce que la lune seulement s'était avancée du Taureau à l'Écrevisse.

[3] On dit que ce poëme a consisté en 100 millions de slokas dont 25,000 ou 24,000 seulement sont parvenus jusqu'à nous, outre un millier de distiques que Valmiki prononça en l'honneur de Sita. Il existe un autre Râmâyana, appelé *Adyatma Râmâyana*, consistant en 4,200 slokas, que Siva est supposé avoir adressés à Parvati, son épouse. (Voyez la préface du *Maha-nataka, a dramatic History of King Rama*, by Hanumat, transl. into engl. from the orig. sanskr. by Maharadja Kali Krishna Behadur. Calcutta, 1840; pag. I, II.)

Digitized by Google

temps avant son héros, dont il a prédit l'histoire 60,000 ans avant sa naissance. D'après une autre légende, il consigna à la mémoire de *Cusa* et de *Lava*, fils de Rama, l'histoire de leur père, et ils devaient la lui raconter. Nous ne pouvons que nous joindre à MM. de Schlegel, Lassen et Gorresio, dans l'opinion déjà exposée plus haut, sous un point de vue général, que les parties principales de cette grande épopée, avant d'être écrites, ont été pendant bien longtemps récitées ou chantées par des rapsodes, dont il existait des écoles, et la principale peut-être à *Ayodhya*, ou l'Oude moderne. C'est bien d'une source pareille que Valmiki semble espérer son inspiration. Il aurait pu invoquer la déesse Sarasvati, ou Bani, déesse de l'éloquence, comme Homère invoque la Muse. Non, il invoque *Narada*, fils de Brahma, l'un des dix divins Munis ou Richis, et inventeur de la *vina* ou du luth. C'est ce même Muni, que *Magha*, l'auteur de *Çiçupala-Badha*, «la mort de Çiçupala,» fait descendre du ciel, comme un soleil tombant, pour visiter Krichna. Un grand nombre de traditions, répandues dans l'Inde et même hors de ce pays, se rattachent au Râmâyana; depuis l'invention du drame, des sujets de théâtre ont été fréquemment tirés de là comme d'une ancienne source[1]. M. de Schlegel est persuadé que ce poëme fut connu et récité avant le

[1] Voyez la note précédente. Le *Maha-nataka* est attribué à Hanuman même, à ce chef des singes qui fut l'allié de Rama pour la conquête de Ceylan. On croit cependant que ce drame fut retouché

Digitized by Google

XIe siècle avant J. C. C'est peu dire, car il s'en trouve déjà un résumé en 725 slokas dans le Mahabharat, auquel Wilkins, justement célèbre par son érudition sanscrite, attribue une antiquité de 5,000 ans. Il le croyait donc avoir été composé dans les premiers temps du Kaliyuga, et le Râmâyana, indubitablement avant cette période. Quoi qu'il en soit, on peut dire de Valmiki ce que M. Lassen dit [1] de Vyasa, le rédacteur du Mahabharat : ni l'un ni l'autre n'est une personne, mais une action, c'est-à-dire celle de la rédaction, et doit être attribuée, non pas à un individu, mais à toute une école ; non pas à un petit nombre d'années, mais à une suite de générations intellectuelles d'instituteurs et de disciples. Le Râmâyana et le Mahabharat forment la littérature des Kchatriyas.

M. Gorresio a examiné avec une très-grande perspicacité ce qui dans le poëme même pourrait servir à éloigner ou à rapprocher de nous l'époque de sa composition. Ce sont surtout les noms ou les traits historiques disséminés dans la narration qui pourraient nous indiquer la période avant ou après laquelle cet ouvrage a existé. Je citerai d'abord la mention importante faite des *Yavanas*, *Pahlavas*, *Sacas*, *Paradas* et d'autres nations, qui toutes participèrent à la lutte qui eut lieu entre Viçvamitra, le représentant des Kchatriyas et probablement aussi d'une doctrine par-

par K'alidasa sous les yeux d'Hanuman. Préface du *Maha-nataka*, pag. II, III.

[1] *Zeitschrift*, etc. vol. II, pag. 76.

Digitized by Google

ticulière, et Vaçichta, chef des Brahmanes, ou peut-être seulement *des prêtres de famille* de la race solaire.

Il s'agissait de posséder en Sabala (la vache aux couleurs bigarrées), non-seulement l'abondance de tous les biens, mais aussi les offrandes aux dieux et aux ancêtres, celles de la nouvelle et de la pleine lune, la nourriture du feu éternel, la durée de la vie, les paroles mystérieuses. Bref, il s'agissait, comme on le voit, du culte védique, sur lequel une dispute entre deux classes indiennes pouvait agiter plusieurs peuples de l'Asie. Souvenons-nous des Ariens et de tous ceux qui furent autrefois unis dans l'Asie centrale. Les *Yavanas* étaient les plus occidentaux de ceux qui professèrent une religion semblable à l'hinduisme; les *Pahlavas*, les Perses, de tout temps en relation avec les Indiens; les *Sacas*, nation du nord-ouest, indiquée dans leurs Puranas; enfin, les *Paradas*, les tribus qui habitent les montagnes du Paropamisus jusqu'au Kachmîr[1], comprises autrefois dans les limites de l'Inde : tout ce monde fut appelé, par Vaçichta, contre le parti de Viçvamitra. Les armes dont on se servait dans le combat n'étaient pas seulement matérielles, c'étaient encore les flèches de la raison et de la science : celles qui offensent, étourdissent, causent les bâillements, le sommeil, l'enivrement, le repentir, les lamentations. C'étaient les réseaux et les roues des différentes

[1] Dans l'histoire de ce pays (voy. *Râdjatarangini*), on remarque, vingt siècles avant notre ère, des troubles religieux; la religion védique est opposée à celle des Nagas et des Bouddhistes.

Digitized by Google

divinités; enfin, la verge toute-puissante de Brahma. Peut-on mieux caractériser la théologie et les disputes religieuses, mêlées à d'autres prétentions de possession et de prédominance? Le brahmanisme, dans le Râmâyana, obtint une victoire sur les Kchatriyas, mais il n'a pas encore prononcé sur les peuples nommés, qui sont même ses alliés, la dégradation du rang des Kchatriyas à celui des Sudras, comme nous le lisons dans les instituts de Manu[1]. Cet endroit du Râmâyana indique donc une époque antérieure à ce code, dont l'existence est placée au plus tard dans le xve siècle avant notre ère. Observons que dans le Râmâyana, comme dans le Mahabharat et dans les Puranas, des Kchatriyas deviennent souvent Brahmanes[2]; et, dans les derniers ouvrages comme dans l'histoire du Kachmîr, ce nom est encore donné aux individus distingués de différentes sectes. Considérons que, dans les temps postérieurs, quand la suprématie des Brahmanes était bien établie, un tel changement de caste devint presque impossible, et le titre de Brahmane fut réservé exclusivement aux membres de la classe supérieure.

Je ne quitterai pas ce sujet sans avoir rappelé l'histoire de *Triçanku*, qui remplit plusieurs cha-

[1] Liv. X, sl. 44, 45.

[2] Dans le *Vichnu-purâna* (liv. IV, sl. 19), il est dit expressément que les Gargyas de Kchatriyas devinrent Brahmanes, ainsi que les trois fils d'Urukchaya, et d'autres de la race lunaire de Puru, dans le *Treta-yug*. Vatsa et Bharga, les fils de Pratarddana, sont les fondateurs des deux races de *Kchatriyas-Brahmanes*. (*Ibid.* trad. de Wilson, p. 410, note.)

Digitized by Google

pitres du Ier livre du Râmâyana. Ce roi et Kchatriya, issu de la famille d'Ikchvacu, de la ligne solaire, ne voulut rien moins que monter corporellement au ciel, par le moyen d'un sacrifice particulier. Vaçichta, prêtre de famille, refusa de l'aider [1]. Le roi, allant vers le sud, s'adressa dans le même but aux fils ou disciples du Richi; mais ceux-ci, courroucés de ce qu'il persistait dans une demande rejetée par leur maître, joignirent au refus une malédiction qui le changea en un *tchandala* (homme de la plus basse classe). Dans cette humiliation, il eut recours à Viçvamitra, qui eut pitié de lui, et, par le pouvoir de ces cérémonies, l'éleva au ciel; mais là, le dieu Indra ne souffrit pas l'impur, et le précipita d'en haut, la tête la première. En tombant, il cria au secours. Viçvamitra l'entendit et l'arrêta dans sa chute. Ce Richi, offensé lui-même par le traitement qu'avait essuyé son protégé, créa dans le sud de nouvelles constellations, et menaça les dieux de faire prévaloir l'hémisphère austral sur le boréal. Ceux-ci, effrayés, demandèrent à se réconcilier avec lui, et, d'après une convention conclue entre les deux partis, Triçanku resta suspendu entre le ciel et la

[1] Vaçichta, comme d'autres munis, vécut pendant beaucoup de générations toujours prêtre de famille. Il est encore prêtre d'un descendant de Triçanku, appelé *Sagara*, qui est vainqueur des Sacas, Yavanas, Paradas, et d'autres peuples. Ceux-ci implorent la protection de Vaçichta, qui les sauve d'une destruction totale, mais les exclut de la communauté des classes brahmaniques. Leur vainqueur se contente de leur imposer des marques particulières. (Voy. *Vichnu-purana*, liv. IV, sect. III, trad. de Wilson, pag. 374, 375.)

Digitized by Google

terre, la tête en bas, lui-même un astérisme; et les constellations créées par Viçvamitra devaient aussi durer autant que les mondes, mais hors du chemin du soleil[1]. M. de Schlegel jette un trait de lumière dans cette légende : selon lui, les Indiens brahmaniques, en s'avançant du nord au sud, aperçurent de nouvelles constellations dans l'hémisphère austral; ils les joignirent à leur mythologie, et, par une fiction hardie, en attribuèrent la création à Viçvamitra. *Agastya*, pareillement, est en même temps le nom de l'étoile australe de Canopus et d'un Richi qui civilisa le sud de l'Inde. C'est ainsi que nous acquérons à la fois l'aperçu de deux faits historiques : la conquête du sud de l'Inde par des peuples venant du nord, et la connaissance que ceux-ci avaient des constellations dans des temps très-reculés.

Je reviens maintenant aux slokas relatifs aux Bouddhistes, que M. de Schlegel a rejetés de la rédaction du Nord, et qui ne se trouvent pas dans celle du Sud. Le silence sur cette secte, dans le Râmâyana, s'il était constaté, ne prouverait pas, mais favoriserait la supposition que ce poëme fut composé avant que le bouddhisme eût été répandu dans l'Inde. Mais quelle était cette époque? D'après l'antiquité que je crois déjà acquise à la composition

[1] M. de Schlegel l'interprète : « au delà du tropique austral; » M. Bopp l'entend : « hors de la route d'une constellation particulière de la nouvelle lune, et du sacrifice lunaire usité à cette occasion. » (Voy. *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, Ier Band, Seite 377. Voyez aussi *Wismamitra's Büssugen übersetzt* von Fr. Bopp, Seite 208.)

Digitized by Google

de Valmiki, ce serait peu que de la mettre avant 1027 ou 1029 ans avant J. C. date à laquelle naquit Sakyamuni, près d'Ayodhya, la capitale du royaume de Rama, si ce Sakyamuni était le seul et premier fondateur du bouddhisme, ce qui est très-contestable. J'ose rapporter l'origine de cette religion à un temps plus reculé [1]. Toutes les traditions des Hindus sont pleines des guerres auxquelles la religion avait certainement sa part. J'en ai déjà indiqué assez sans être remonté jusqu'à celle des *Suras* et des *Asuras*, des dieux et des démons. Au commencement du Kaliyuga, nous voyons les peuplades de l'Ouest soulevées contre celles de l'Inde centrale. Cette variété des croyances, dominante surtout dans le Pentchab, n'exclut pas du tout le bouddhisme [2], dont on reconnaît des traces dans les premiers temps de l'histoire du Kachmîr. Ces aperçus, que je ne puis pas étendre ici, suffisent peut-être pour montrer que le Ramayana pourrait être aussi ancien que je l'ai indiqué, sans qu'on eût besoin de rejeter les slokas qui font mention du bouddhisme.

Nous avons fait mention de l'île de Ceylan, et de Ravanna, qui la dominait. Ce roi, fils de Viçravas, fils de Pulastya dont le nom se trouve parmi les sept *Pratchapatis* ou ancêtres du monde [3], est aussi appelé chef des *Rakchasas*. Il fut une fois pris

[1] L'ancien Buddha de M. Charles Ritter (voyez *Die vorhalle Europœischer Völkergeschichten*) trouve un appui dans les légendes historiques des Hindus.

[2] Il semble avoir prévalu dans la race lunaire.

[3] *Manu*, liv. I, sl. 35.

Digitized by Google

par *Karttavirya*, nommé plus haut[1], et enfin tué par Ramatchandra. Ce personnage est plutôt mythologique qu'historique; toujours il se joint à la personnification de la longue inimitié qui existait entre les peuplades du vaste empire de l'Inde. Il se présente, dans le *Vichnu-purâna*[2], comme un dominateur audacieux qui se vante de pouvoir renverser les dieux, les Daityas, et les Gandharvas[3], et il fut porté, par les légendes populaires, dans toute l'Inde jusqu'au lac du petit Thibet. L'île méridionale de l'Inde est, dans le Râmâyana, toujours nommée *Lanka*, nom plus ancien que tous les autres sous lesquelles cette île a été connue; ce que M. Gorresio croit avec raison une preuve de l'antiquité du poëme. Je crois moins forte celle qu'il tire du silence sur le culte mystérieux et passionné appelé *bhakti*, et voué à des divinités particulières, lequel, appartenant à la superstition exagérée de quelques sociétés obscures et peu nombreuses, aurait pu exister de tout temps sans être mentionné dans un livre.

J'ai considéré jusqu'à présent quelques faits réels contenus dans les légendes des trois Ramas dont les deux premiers appartiennent aux âges antéhistoriques. Pour faire entrevoir une époque à laquelle le Râmâyana peut avoir existé, il fallait faire

[1] Voyez pag. 244.

[2] Liv. IV, chap. XI.

[3] Ces Gandharvas sont un peuple. C'est contre eux et en faveur des Nagas, nation supposée d'une origine indo-scythique, que Vichnu s'incarna dans Purukutsa, roi de la ligne solaire. (Voyez le *Vichnu-purâna*, liv. IV, chap. III, trad. de Wilson, pag. 370.)

Digitized by Google

remarquer son antériorité à l'ancien Mahabharat. J'ai relevé et apprécié d'après M. Gorresio, avec très-peu de développement, comme faits historiques, les premiers efforts faits par les Brahmanes pour leur suprématie, qui fut établie plus tard; la connaissance des cieux du nord et du sud réunis aux yeux des conquérants qui descendirent du haut de l'Inde; enfin, les conflits de croyances qui laissèrent des traces par leurs dogmes, rites et coutumes. Tout se réunit pour grossir et confirmer l'antiquité du Râmâyana.

M. Gorresio, avec cet esprit de pénétration qu'il met dans son analyse, n'a pas manqué d'examiner la construction et le style du poëme même, pour en tirer des indices relativement au temps de sa composition. Il a parlé de l'invention du sloka, attribuée à Valmiki, comme faite expressément pour le Râmâyana. Mais, comme ce mètre se trouve déjà dans les Vêdas, positivement plus anciens que ce poëme, la probabilité de cette invention valmikienne est réduite presque à rien.

Le savant philologue nous intéresse infiniment par les réflexions qu'il fait sur le langage épique, comme tel, par rapport aux symptômes d'antiquité que l'on y peut remarquer. On a plus d'une fois recherché dans le style d'Homère les variations que le temps a apportées dans la langue grecque. M. Gorresio croit que c'est à l'idiome des Védas que peut se comparer, en quelque sorte, le langage d'Homère, mais dans la seule partie qui concerne l'organisme grammatical. L'un et l'autre représente cet

Digitized by Google

état de vie d'une langue qui pourrait s'appeler *adolescence*. Il explique sa pensée par quelques exemples et rapprochements pour lesquels je dois renvoyer à son introduction même. Il trouve que le langage d'Homère est bien loin encore de posséder cette régularité, cette stabilité qu'ont ordinairement les langues parvenues à leur maturité; mais celle du Râmâyana est, à quelques déviations près, quant à son organisme grammatical, déjà déterminée et stable. Il ne croit pas cependant, que de là il faille tirer quelque conjecture contre l'antiquité de la dernière; c'est que l'adolescence d'une langue peut avoir lieu en différents temps chez différents peuples. Tout porte à croire que celle de la langue sanscrite parut dans les âges les plus éloignés, longtemps avant la fixation de l'idiome grec, dont l'adolescence se trouve représentée principalement dans les chants épiques, tandis que celle du sanscrit est dans l'hymnographie vêdique. Valmiki n'avait qu'à recueillir et employer l'idiome déjà adulte; mais la couleur et le souffle de la poésie sont pleins de jeunesse et de fraîcheur.

En comparant le style du Râmâyana à celui du Mahabharat, on trouvera que le premier est plus égal, et, en général, plus clair. Il ne doit cet avantage peut-être qu'à l'unité de son sujet, qui admettait moins d'épisodes, tandis que le second, qui a quatre fois l'étendue du premier, est une réunion de plusieurs épopées qui peuvent être assez souvent considérées comme indépendantes l'une de l'autre. Abstraction faite de cette circonstance, on peut,

Digitized by Google

pour le style, placer les deux poëmes au même rang. Ils paraissent être des ouvrages appartenant à une grande école, comprenant, comme nous l'avons dit, plusieurs générations de rapsodes et de rédacteurs. Ceci est probablement le véritable sens de la tradition, selon laquelle Vyasa, l'auteur du Mahabharat, est aussi le rédacteur ou l'arrangeur des Védas[1], qui se reconnaissent, par le style même, comme antérieurs aux deux poëmes épiques, et à qui, en outre, on attribue la composition des Puranas. C'est l'école qui vécut des âges et composa tant d'ouvrages. Les Hindus, d'après leur coutume, l'ont personnifiée dans Vyasa. Il fut le fils de *Parasara*[2]; celui-ci fut le disciple de *Bachkali*, rédacteur du Rig-véda, et enseigna une branche de ce Véda, ainsi que le Sama-Véda; il fut en outre le maître de *Maïtreya*, et récita le *Vichnu-purana*. Pourquoi Vyasa n'aurait-il pas été, comme on le dit, le contemporain de Valmiki, qu'il a même consulté sur la composition du Mahabharat[3]? D'après la grande idée des Indiens, la vie d'un législateur est, comme celle de Brahma (ou de l'humanité), universelle et continue, sans priorité ni postériorité, sans matin ni soir.

[1] Les Védas ont été arrangés vingt-huit fois par de grands Richis, dont les noms se trouvent dans les *Vichnu-purana*, *Kurma-purana* et *Vayu-purana*, et dont plusieurs sont nommés comme auteurs de différents hymnes dans les Védas. Le vingt-quatrième Vyasa est Rikcha, descendant de Bhrigu, connu aussi sous le nom de Valmiki. (Voyez *Vichnu-purana*, trad. de Wilson, pag. 272, 273.)

[2] Parasara est le vingt-sixième Vyasa, et le vingt-huitième et dernier est son fils Krichna Dvaïpayana, auteur du *Mahabharat*. *Ibid.*

[3] *The Works of sir W. Jones*, vol. IV, pag. 63.

Digitized by Google

L'éditeur, aussi savant que spirituel, que nous suivons avec plaisir, ne partage pas le doute vague qui s'est élevé sur la question de savoir si le dernier livre du Râmâyana, ou l'*Uttaracanda*, doit être attribué à Valmiki, et il en allègue des raisons satisfaisantes. Il ajoute quelques explications sur la disposition ou la répartition du Râmâyana, ainsi que sur quelques contradictions qui se trouvent entre le résumé des contenus et le texte même du poëme.

En terminant cet article, nous n'hésitons pas à déclarer que, d'après notre intime persuasion, M. Gorresio, pour approfondir et faire connaître le caractère de la littérature indienne, réunit toutes les qualités requises, le savoir étendu et varié, la critique historique et philologique, et surtout le sentiment vif du beau; il ouvre, le premier, à sa nation, les merveilles du Râmâyana,

Per quanto
Vasto immenso terren parte ed allaga
Quinci l'Indo, indi il Gange. . . . . .
. . . . . .
dall'oscura
Prima origine sua tutto traendo,
Gli aditi cupi e impenetrabil della
Caliginosa antichità[1].

Les Italiens, doués eux-mêmes au plus haut degré du génie poétique, sauront sans doute apprécier celui d'une grande nation orientale dont toute la

[1] Gian-Battista Spolverini. (Voyez *la Coltivazione del riso*, p. 295 et 396.)

Digitized by Google

religion et l'histoire sont de la poésie. En rendant un service particulier à ses compatriotes, M. Gorresio prépare à l'attention générale une nouvelle source de jouissance intellectuelle. Nous entendrons pour la première fois des vers de la langue la plus parfaite du monde, rendus dans l'idiome le plus harmonieux de l'Occident. En attendant, nous ne pouvons qu'applaudir à la fois au succès de la belle et noble entreprise de ce savant, et à l'hommage de reconnaissance qu'il offre, d'une manière aussi vive que sincère, à S. M. Charles-Albert, roi de Sardaigne, justement célèbre pour la protection qu'il accorde aux lettres, aux sciences et aux arts. C'est à la munificence de ce souverain que M. Gorresio doit de pouvoir faire imprimer à Paris ses pages sanscrites et italiennes,

> Queste sue carte.....
> Che quasi in voto a LUI sacrate porta[1].

C'est le thème d'une dédicace bien écrite.

L'excellent critique, à la fin de son introduction, en rendant compte de ses travaux, témoigne sa reconnaissance à M. Eugène Burnouf, qui, par son instruction publique et privée, lui ouvrit les routes à la science qu'il a cultivée et acquise. Il énumère tous les manuscrits auxquels il eut recours à Paris et à Londres pour perfectionner son édition. J'ai déjà parlé du précieux exemplaire bengali dont il doit l'usage à la complaisance du très-savant M. Horace

[1] Torquato Tasso, *la Gerusaleme liberata*, c. I, stanza 4.

Digitized by Google

Wilson, et qu'il suit de préférence sans négliger les autres. Il rend un témoignage de reconnaissance à toutes les personnes honorables de son pays qui, en secondant les généreuses intentions du roi de Sardaigne, ont contribué efficacement à la publication de cet ouvrage. Il reconnaît l'obligation qu'il a, pour tout le mérite de l'impression du texte, aux soins prévenants et à l'exquise intelligence de MM. les employés de l'Imprimerie royale de Paris, sous la direction distinguée de M. Lebrun, Pair de France, littérateur et écrivain éminent. Il finit par l'expression touchante d'une pensée d'amour filial adressée à sa mère au ciel.

A. Troyer.

LETTRE

A M. le rédacteur du Journal Asiatique, sur le sens donné par M. Quatremère aux mots *Talmud* et *Mischna*.

Monsieur le rédacteur,

M. Quatremère a inséré, dans le numéro d'août 1842 des Annales de philosophie chrétienne, un article où il paraît vouloir modifier le sens attaché jusqu'à présent aux deux expressions *Mischna* et *Talmud*. Je dois avouer qu'il m'a été impossible de découvrir les raisons qui ont décidé M. Quatremère à s'écarter de l'explication universellement

Digitized

reçue, et je regrette que ce savant ne les ait pas lui-même déduites. Mais peut-être suis-je dans l'erreur, peut-être ai-je attribué aux paroles de M. Quatremère un sens qu'elles n'ont pas. Je vais donc citer, car, si j'ai mal compris, il n'y a plus matière à discussion. Voici le passage :

« Il (l'auteur dont parle M. Quatremère) distingue la *Mischnah* des deux *Talmuds;* cette assertion n'est pas parfaitement exacte. Le Talmud se compose de deux parties. La première, qui est la plus ancienne, est désignée par le mot chaldéen *mischnah* ou au pluriel *mischnaïoth*, c'est-à-dire *instruction;* la seconde est appelée *ghémare*, c'est-à-dire *perfection*, et offre, comme son nom l'indique, le *complément*, le *supplément* de la *Mischnah*. Une ghémare est écrite dans le dialecte que l'on parlait à Jérusalem et dans la Palestine; l'autre, dans le langage qui était en usage à Babylone ou plutôt dans la Babylonie. De là viennent les dénominations *Talmud de Jérusalem*, *Talmud de Babylone*, qui désignent l'une ou l'autre la Ghémare réunie avec la Mischnah. Aussi la Mischnah, constituant le texte primitif du Talmud, peut être donnée seule; mais la ghémare, soit celle de Jérusalem, soit celle de Babylone, ne saurait être isolée et ne constitue pas par elle-même un Talmud[1]. »

Nous devons, avant tout, reconnaître que M. Quatremère a raison en disant que le Talmud se compose de deux parties, la Mischna et la Gé-

[1] Voyez *Annales de philosophie chrétienne*, août 1842, pag. 94.

Digitized by Google

mare, et que la Mischna fait partie du Talmud; mais l'auteur qui a vu dans la Mischna et les Talmuds des ouvrages différents, distincts et séparés, n'a pas tort non plus. M. Quatremère et la personne qu'il a critiquée soutiennent chacun une thèse également défendable, seulement ils ont parlé l'un et l'autre d'une manière trop générale, et n'ont envisagé la question que sous une seule de ses faces. Sans doute, on entend ordinairement par Talmud la réunion de la Mischna et d'une des deux Gémares; mais très-souvent aussi on donne à la Gémare seule le nom de *Talmud*. C'est, nous en sommes convaincu, pour ce motif que le savant dont parle M. Quatremère a dit la Mischna et les deux Talmuds, comme il aurait dit la Mischna et les deux Gémares. L'une et l'autre façon de s'exprimer seraient également irréprochables.

Il nous faut prouver maintenant que le nom de *Talmud* a été employé pour celui de *Gémare;* cette tâche ne sera pas difficile.

Jean Buxtorf, le père, nous apprend dans un opuscule intitulé : *Operis Talmudici brevis recensio*, imprimé à la suite de son traité *De abbreviaturis Hebraicis* [1], que par *Talmud* il faut entendre souvent la *Gémare*, et il cite, à l'appui de son opinion, ce texte bien connu :

לעולם ישלש אדם שנותיו שליש במקרא ושליש במשנה
ושליש בתלמוד

[1] Voyez pag. 230 de l'édition de Bâle, 1640, in-8°.

Digitized by Google

« Que l'homme fasse toujours trois parts de ses années ; qu'il consacre une de ces parts à la Bible, la seconde à la Mischna et la troisième au *Talmud*[1]. »

On lit, dans la paraphrase chaldaïque du Cantique des cantiques[2], les paroles suivantes :

אמר שלמה נביא בריך שמיה יי דיהב לן אוליתא על ידוהי
דמשה ספרא רבא כתיבא על תרין לוחי אבניא ושתא סדרי
משנה ותלמודא בגרסא

« Le prophète Salomon a dit : Béni soit le nom du Seigneur qui nous a donné par la main de Moïse, le grand scribe[3], la loi écrite sur deux tables de pierre, les six parties de la Mischna et le *Talmud* avec l'explication[4] ! »

On lit encore dans le *Pirke Avot*, chapitre v, cité

[1] Ces mêmes paroles, extraites du Talmud (quatrième partie, liv. IX [עבודה זרה], chap. 1), se trouvent encore citées dans le *Lexicon Chaldaicum, Talmudicum et Rabbinicum*, au mot תלמוד ; dans Bartolocci, *Bibliotheca magna Rabbinica* (trois. part. pag. 483, col. 2, et 484, col. 1) ; et dans Wolf, *Bibliotheca Hebræa* (tom. I, pag. 660).

[2] Voyez la *Polyglotte de Walton*, tom. III, pag. 428.

[3] J'ai traduit ספרא par « scribe, » quoique dans les targum ce mot ait souvent le même sens que l'hébreu נביא, « prophète » (v. Buxtorf, *Lexicon Chaldaicum, Talmudicum et Rabbinicum*) ; mais ici le paraphraste a voulu, je crois, établir une différence entre נביא, qu'il applique à Salomon, et ספרא, qu'il emploie en parlant de Moïse.

[4] C'est-à-dire, *avec le commentaire* (פירוש). Voyez sur le sens de גרסא dans ce passage, Bartolocci, *Bibliotheca magna Rabbinica* (troisième partie, pag. 349, col. 2).

Digitized by Google

par Wagenseil, dans la préface de l'ouvrage intitulé : *Tela ignea satanæ*, pages 56 et 57 :

בן חמש שנים למקרא בן עשר למשנה בן שלש עשרה
למצות בן חמש עשרה לתלמוד בן שמונה עשרה לחפה

« Celui qui est âgé de cinq ans doit lire la Bible; celui qui a dix ans, la Mischna; celui qui a treize ans est tenu à l'observation des préceptes; celui qui a quinze ans doit lire le *Talmud;* celui qui a dix-huit ans doit entrer dans le lit nuptial. »

Les passages qui précèdent, et dans lesquels les expressions *Mischna* et *Talmud* sont employées pour désigner deux parties différentes du code des juifs, prouvent jusqu'à l'évidence que par *Talmud* il faut entendre la *Gémare*. Voici un dernier exemple plus décisif encore, si c'est possible; nous l'empruntons au *Tsemach David*, de David Ganz, cité par Eisenmenger, dans son Judaïsme dévoilé [1] :

רב אשי נפטר בשנת תשלח לשטרות שהיא שנת קפו לאלף
החמשי והוא התחיל לכתוב פירוש המשנה הוא התלמוד
בשנת קבז

« Raf Aschè mourut l'an 738 de l'ère des contrats, c'est-à-dire l'an 186 [2] du cinquième millénaire. Or

[1] Voyez *Entdektes Judenthum*, première partie, pag. 296.

[2] Lisez 187, ici et dans le texte. Cette toute petite faute est le résultat de la confusion d'un ו *vav* et d'un ז *zaïn*. Le *Tsemach David*, texte (fol. 47 v°, édit. de Prague, 1592, in-4°), traduction de Vorstius (Leyde, 1644, pag. 118); Bartolocci, *Bibliotheca magna*

Digitized by Google

il avait commencé à écrire le commentaire de la Mischna, c'est-à-dire le *Talmud*, en l'année 127.»

Ici non-seulement le mot *Talmud* désigne la *Gémare;* mais l'auteur, voulant expliquer ce qu'il entend par le *commentaire de la Mischna* dont il parle, ne trouve pas de nom plus clair, plus précis, plus explicite que celui de *Talmud.*

Ainsi plus de doute possible; on rencontre souvent, dans les écrits des rabbins, le nom de *Talmud* signifiant la *Gémare.* Cette manière de s'exprimer n'est pas même particulière aux juifs, comme on pourrait le supposer. Un auteur arabe, dont M. Quatremère a fait une étude spéciale, Makrizi, l'emploie également. On lit, dans un extrait de cet historien, inséré par feu M. le baron Silvestre de Sacy, dans la seconde édition de sa Chrestomathie arabe, tome I, pag. 102 du texte et 296 de la traduction :

فلما كان بعد وضع هذا المشنا بنحو خمسين سنة
قام طائفة من اليهود يقال لهم السنهدرين ومعنى ذلك
الاكابر وتصرّفوا فى تفسير هذا المشنا برأيهم وعملوا عليه
كتابا اسمه التلمود

M. de Sacy traduit : « Environ cinquante ans après la rédaction de cette Mischna, il s'éleva une certaine classe d'hommes d'entre les juifs, qui fut nommée le *Sanhédrin*, ce qui signifie les *principaux:*

Rabbinica (première partie, pag. 490); Wolf, *Bibliotheca Hebræa* (tom. I, pag. 685), donnent uniformément le nombre 187.

Digitized by Google

ceux-ci s'occupèrent à composer une interprétation de la Mischna, conformément à leurs opinions particulières, et ils rédigèrent sur cet objet un livre qu'on nomme le *Talmud.* »

Un peu plus loin Makrizi ajoute :

وهذا التلمود نسختان مختلفتان فى الاحكام

« Il y a deux exemplaires de ce Talmud, qui diffèrent dans les ordonnances qu'ils contiennent. »

M. de Sacy, dans une note qu'il consacre à relever quelques erreurs commises dans le premier de ces passages par l'historien arabe, fait observer que *Talmud* veut dire ici la *Gémare* [1].

Si l'emploi du mot *Talmud*, dans le sens où le prend Makrizi, avait été contraire à l'usage, M. de Sacy en aurait fait la remarque. Il faut donc admettre que cette acception est commune aux Arabes aussi bien qu'aux Juifs.

La double signification du nom de *Talmud* existe aussi dans notre langue. On lit au mot *Gémare* du Dictionnaire de Trévoux : « . . . . . La Gémare se nomme aussi ordinairement Thalmud du nom commun de tout l'ouvrage. Il y a deux Gémares ou deux Thalmuds, celui de Jérusalem et celui de Babylone. »

Le même sens est encore exprimé au mot *Thalmud* de ce dictionnaire.

Les faits que nous venons de rapporter sont extrêmement connus, et nous ne supposons pas que

[1] Voyez ouvrage cité, tom. I, pag. 322, note 47.

Digitized by Google

M. Quatremère ait pu les ignorer; mais nous persistons à croire que ce savant ne s'est pas exprimé d'une manière assez exacte en disant que la *Gémare ne constitue pas par elle-même un Talmud.*

Maintenant passons au second point. M. Quatremère donne au mot *Mischna* le sens d'*instruction.* Ici encore il nous semble que l'habile professeur, sans être précisement dans le faux, n'est cependant pas non plus tout à fait dans le vrai. Assurément, parmi les différentes acceptions du mot *Mischna*, nous en trouvons une qui se rapproche de la signification adoptée par M. Quatremère. On lit dans le dictionnaire chaldaïque de Buxtorf, colonne 2475 : « Est et משנה *studium, discendi opera.* » Mais peu importe que le sens donné par M. Quatremère représente, d'une manière plus ou moins fidèle, une des différentes acceptions du mot *Mischna.* Il s'agit de savoir seulement si ce mot, employé pour désigner le recueil de traditions judaïques, compilé par Rabbi Iehouda, fils de Rabban Schimon, peut signifier *instruction.* A cette question, nous répondrons sans hésiter, non. Personne, nous l'espérons du moins, ne nous accusera d'être trop tranchant lorsque nous parlons ainsi, car ce n'est pas nous qui sommes en désaccord avec M. Quatremère, c'est M. Quatremère qui est en contradiction avec tous les auteurs juifs et chrétiens depuis Rabbi Iehouda jusqu'aux Buxtorf, à Castell et à Dom Guarin.

On dira, il est vrai, que si Mischna signifie en

Digitized by Google

hébreu *ordo secundus*, *locus secundus*, *secundarius*, *duplum*, *apographum libri*, *exemplar*[1], il veut dire de plus en chaldaïque, comme nous l'avons déjà remarqué, *studium*, *discendi opera*. On ajoutera encore que le nom de *Mischna* est remplacé quelquefois en chaldéen par le mot מתניתא, dont la racine réunit également la double acception de *tradere*, *docere*, *discere*, *legere*, et celle de *iterare; iterum*, *secundo facere*.

L'objection est juste, mais remarquons aussi que l'expression משנה תורה, empruntée à l'Ancien Testament (*Deut.* XVII, v. 18 et *Jos.* VIII, 32), a passé dans le chaldaïque et signifie *repetitio legis*, comme traduit Buxtorf[2].

Rabbi Nathan Aben Iechiel, chef de la synagogue de Rome au commencement du XIIe siècle, dit dans son dictionnaire chaldaïque intitulé *Arach* (ערוך)[3] :

למה נקראת משנה בשביל שהיא שנייה לתורה שהתורה
ששמעו כל ישראל בהר סיני היא תורה שבכתב ומשה רבינו
שמע המשנה מפי הגבורה פעם שנייה והיא תורה שבעל פה
ונתברר הדבר שהיא שנייה לראשונה

« Pourquoi la Mischna est-elle appelée ainsi? Parce qu'elle est la seconde loi. En effet, la loi que tout Israël entendit au mont Sinaï est la loi écrite. Et Moïse, notre maître, entendit la Mischna

[1] Voyez Gesenius, *Lexicon manuale Hebraicum et Chaldaicum*.
[2] *Lexicon Chaldaicum. Talmudicum et Rabbinicum*, col. 2474.
[3] Cité par Wolf, *Bibliotheca Hebræa*, tom. I, pag. 661.

Digitized by Google

de la bouche du Tout-Puissant, la seconde fois; or, la Mischna est la loi orale, et il est clair qu'elle est la seconde loi relativement à la première. »

Eisenmenger cite encore[1] un passage du commentaire de Rabbi Béchaï sur le Pentateuque où on lit une explication du mot *Mischna* tout à fait semblable à celle que nous venons de rapporter.

La signification de *seconde loi*, que nous revendiquons pour l'expression hébraïque et chaldaïque *Mischna*, nous est encore attestée par un grand nombre de passages d'auteurs grecs et latins qui traduisent ce mot par *δευτέρωσις*. Il nous importe de citer quelques exemples, car on pourrait peut-être supposer que cette *Deuterose* n'est pas la Mischna comme nous le pensons, mais le Deutéronome. On lit dans le traité de saint Augustin, *Contra adversarium legis et prophetarum* (lib. II, c. I, t. VIII, col. 893 A, de la dernière édition publiée à Paris par MM. Gaume) : « Nescit autem habere præter Scripturas legitimas et propheticas Judæos quasdam traditiones suas, quas non scriptas habent, sed memoriter tenent, et alter in alterum loquendo transfundit, quas deuterosin vocant : ubi etiam dicere audent et credere, deum primo homini duas creasse mulieres; ex quibus texunt genealogias, vere, sicut ait Apostolus, infinitas, parientes infructuosissimas quæstiones. »

La Novelle CXLVI de l'empereur Justinien contient ces paroles non moins décisives :

[1] Voyez *Entdecktes Judenthum*, première partie, pag. 294.

Digitized by Google

Τὴν δὲ παρ' αὐτοῖς λεγομένην δευτέρωσιν ἀπαγορεύομεν παντελῶς, ὡς ταῖς μὲν ἱεραῖς οὐ συνανειλημμένην βίβλοις, οὐδὲ ἄνωθεν παραδεδομένην ἐκ τῶν προφητῶν, ἐξεύρεσιν δὲ οὖσαν ἀνδρῶν ἐκ μόνης λαλούντων τῆς γῆς, καὶ θεῖον ἐν αὐτοῖς ἐχόντων οὐδ' ἕν.

« Quant à ce qu'ils (les Juifs) appellent entre eux *la deuterose*, nous l'interdisons tout à fait, car elle ne fait point partie des livres saints et ne nous a point été envoyée d'en haut par l'entremise des prophètes; mais c'est une invention d'hommes qui ne parlent que d'après des pensées terrestres et qui n'ont rien de divin en eux. »

Entre différents passages de saint Épiphane cités par Wolf[1] je choisis celui-ci :

Αἱ γὰρ παραδόσεις τῶν πρεσβυτέρων δευτερώσεις παρὰ τοῖς Ἰουδαίοις λέγονται.

« Les traditions des anciens sont appelées *deutéroses* parmi les juifs. »

Selon moi, ces exemples ne laissent rien à désirer, et cependant nous n'avons pas encore consulté l'auteur le plus important, saint Jérôme. Voici comment s'exprime ce docteur dans une lettre écrite à Algasie : « Quantæ traditiones Pharisæorum sint, quas hodie vocant δευτερώσεις et quam aniles fabulæ, evolvere nequeo : neque enim libri patitur magnitudo, et pleraque tam turpia sunt, ut erubescam dicere[2]. »

Saint Jérôme, si savant dans les lettres grecques et latines ainsi qu'en hébreu et en chaldaïque, con-

[1] Voyez *Bibliotheca Hebræa*, tom. I, pag. 666.

[2] Cité par Wolf (*Bibliotheca Hebræa*, tom. I, pag. 677).

Digitized by Google

naissait également bien le sens de משנה et celui de *δευτέρωσις* : si donc il a accepté cette traduction, c'est qu'il l'a reconnue exacte.

Un passage des scolies de saint Maxime sur la IXe lettre de l'auteur inconnu qui a pris le nom de saint Denys l'Aréopagite nous apprend que les Juifs avaient, indépendamment des écritures, une loi appelée *δευτερονόμιον* [1]. C'est là encore une nouvelle preuve à l'appui de l'opinion que nous avons soutenue.

Vous trouverez peut-être, monsieur le rédacteur, que ma lettre est bien longue, bien hérissée de notes et de citations, et que le sujet n'a pas toute l'importance que je parais y attacher. Mais si telle était votre opinion, vous en changeriez, à coup sûr, en pensant que l'érudition de M. Quatremère donne de la valeur à tout ce qu'imprime ce savant, et exige une démonstration rigoureuse de la part de quiconque veut combattre ses assertions.

Agréez, etc.

Louis Dubeux.

[1] Voici le texte : *ὅπερ ἡ μὲν γραφὴ οὐ λέγει, οἱ δὲ Ἑβραῖοι ἐν τῷ δευτερονομίῳ ἔχουσιν.*

Δευτερονόμιον est ici synonyme de *δευτέρωσις*, acception qui manque dans tous les dictionnaires grecs que j'ai consultés.

Wolf (*Bibliotheca Hebræa*, tom. I, pag. 664, note) invoque l'autorité de ce passage, qui se trouve dans l'ouvrage intitulé *Sancti Dionysii Areopagitæ opera cum S. Maximi scholiis*, tom. II, pag. 160. Anvers, 1634, in-fol.

Digitized by

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 11 août 1843.

Sont présentés et admis membres de la Société :

MM. DE LAGRENÉ, chargé d'affaires de France en Chine;

AVOGADRO DE VALDENGO, docteur en théologie et en droit, aumônier de S. M. le roi de Sardaigne, à Turin;

COLLI, docteur en théologie de la cathédrale de Novare.

M. le conseiller de Macedo, secrétaire de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, écrit pour transmettre le tome Ier, 2e série, des Mémoires de cette académie.

M. J. Mohl communique la troisième lettre de M. Botta, consul de France à Mossoul, accompagnée de nouveaux dessins de la suite des fouilles entreprises par ses soins à Korsabad, dans les environs de Ninive. Il annonce que cette lettre et les dessins paraîtront dans le numéro de novembre du Journal asiatique.

M. Kazimirski de Biberstein fait un rapport sur l'état des collections de journaux turcs de la bibliothèque de la Société, et signale de nombreuses lacunes dans ces collections et les doubles qui existent. Le conseil décide que M. le bibliothécaire s'entendra avec M. Bianchi pour aviser aux moyens de remplacer les numéros manquants de ces journaux.

M. Defrémery donne lecture d'une note historique sur la destruction de la dynastie des Mozaffériens.

Digitized by Google

M. l'abbé Bargès fait un rapport sur les Éléments de grammaire hébraïque rédigés par des élèves du séminaire de Nancy, sous la direction de l'abbé Rohrbacher; Paris, 1843.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 août 1843.

Par M. Éd. Biot. *Documents sur le commerce avec la Chine et l'Inde*, publiés par le ministre de l'agriculture et du commerce. In-8°.

Par M. G. Rosen. *Elementa persica.* Berlin, 1843. In-8°.

Par M. C. J. Tornburg. *Annales regum Mauritaniæ, ab Abul Hassan Ali ben Abd Allah*, tom. I, textum arabicum et scripturas varietatum continens. Upsal, 1843. In-4°.

Par M. S. Munk. *Commentaire de R. Tarchum, de Jérusalem, sur le livre de Habakkouk*, publié pour la première fois en arabe sur un manuscrit unique de la bibliothèque bodleïenne, avec traduction et notes. In-8°.

Par M. Éd. Dulaurier. *Fragments d'un traité de médecine copte*, trad. avec des notes. (Extrait du Journal asiatique.)

Par la Société. *Bulletin de la Société de géographie*, numéro de juillet.

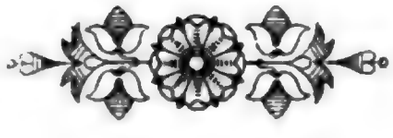

Digitized by Google

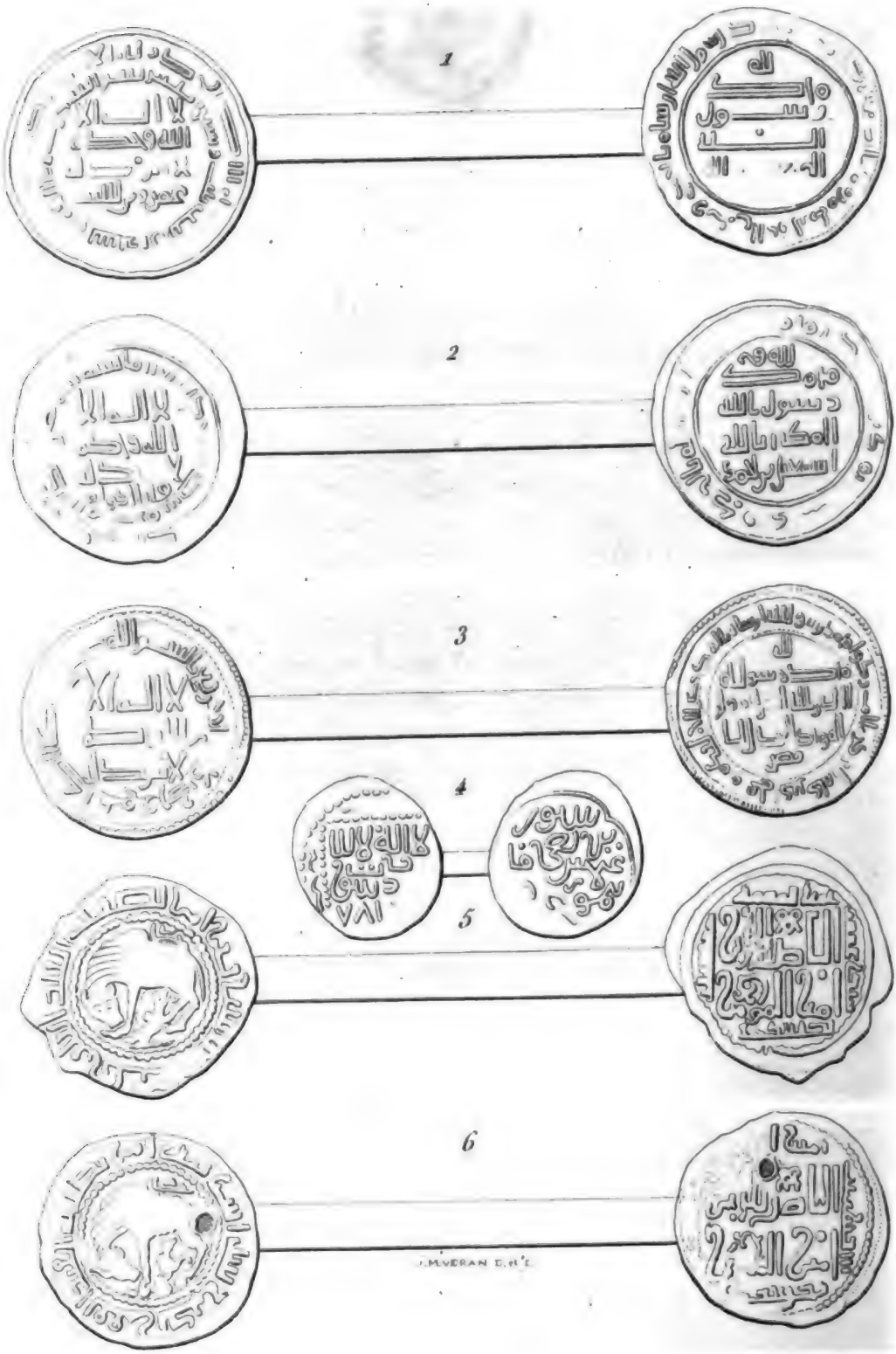

Digitized by Google

JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE 1843.

LETTRES

De M. François de Erdmann, à M. Reinaud, membre de l'Institut de France.

LETTRE PREMIÈRE.

Casan, ce 9 août 1841.

Monsieur,

J'ai lu avec un vrai plaisir votre letire obligeante du 16 juin, que je n'ai reçue qu'après mon retour de la campagne, où j'avais séjourné pendant les vacances. Je suis vraiment enchanté d'avoir dans mes mains ces nouvelles preuves de votre savoir en archéologie asiatique, et je ne saurais ajouter rien de plus que cette expresion d'Horace: *Omne talit punctum*[1].

[1] Voyez le Journal asiatique, octobre 1841, p. 385 et suiv. Voici une observation de M. de Longpérier au sujet des deux monnaies

Digitized by Google

J'ai fait, de ma campagne, un petit détour à Nishney-Nowgorod, ayant été nommé réviseur du gymnase et des autres écoles qui s'y trouvent, ainsi que sur la route de là jusqu'à Casan. Pour prendre bien mon temps, j'ai traversé, pendant les heures de loisir, la foire qui avait déjà commencé, et j'ai cherché soigneusement s'il n'y avait pas de médailles asiatiques qui pussent satisfaire ma curiosité. J'ai été assez heureux pour en acquérir plusieurs, et j'ai l'honneur de vous en communiquer quelques-unes qui, probablement, mériteront votre attention. Elles sont toutes en argent, mais pas assez bien conservées pour qu'on soit toujours sûr de la lecture et du sens; les voici[1] :

d'argent publiées dans ce même cahier, et figurées pag. 383, sous les numéros 1 et 2. Ces monnaies ne peuvent avoir été contemporaines des monnaies de cuivre du khalife Abd-Almalek publiées par M. de Saulcy. En admettant qu'elles aient été frappées par des Arabes, elles n'ont pu l'être que postérieurement aux monnaies des princes Comnènes de Trébizonde dont elles sont une copie. On y distingue encore assez facilement les restes de la légende O KOM (*ὁ Κομνηνος*), et au revers O ЄVΓЄNIO (*ὁ ἅγιος Εὐγενιος*), légendes qui se trouvent en entier sur les monnaies que M. de Saulcy croit fabriquées à Kherson dans le XIIe siècle de notre ère. Il n'est pas jusqu'au double triangle entrelacé ✡, que l'on voit au droit du numéro 1, qui ne se retrouve sur la pièce d'argent de J. Comnène, gravée dans l'ouvrage de M. de Saulcy sur les médailles byzantines, pl. XXVII, n° 5.

Ces deux pièces, trop barbares pour avoir été frappées par les Grecs eux-mêmes, paraissent être des imitations dues aux peuples voisins. Elles présentent le plus grand rapport avec les monnaies des Bulgares; mais elles peuvent appartenir à quelque peuplade tartare des environs de Kasan, où elles ont été trouvées. Elles ne portent certainement aucune légende arabe. (*Note de M. Reinaud.*)

[1] Voy. la planche ci-jointe.

Digitized by Google

N° I.

Monnaie soffaride inédite, battue à Chiraz, l'an 273 de l'hégire (886 ou 887 de J. C.).

A. I.	لااله الا	Il n'y a pas d'autre dieu que
	الله محمد	Dieu ; Mahomet
	رسول الله	est l'apôtre de Dieu.
	عمرو بن الليث	Amrou fils de Layts.

Légende intérieure : بسم الله ضرب هذا الدرهم بشيراز سنة ثلث وسبعين ومايتين « Au nom de Dieu ; ce dirhem a été frappé à Chiraz, l'an 273. »

Légende extérieure : etc. لله الامر من قبل

A. II.	لله	A Dieu.
	محمد	Mahomet
	رسول الله	est l'apôtre de Dieu.
	المعتمد (على الله)	*Motamed ala allah* (nom du khalife de Bagdad).

Légende : etc. محمد رسول الله ارسله

Cette médaille est donc la monnaie soffaride la plus ancienne que nous connaissions.

N° 2.

Monnaie samanide inédite, battue à Tounkat, l'an 291 (903 ou 904 de J. C.).

Digitized by Google

A. I.

لااله الا

الله وحده

لاشريك له

ولى الدولة

Légende intérieure : بسم الله ضرب هذا الدرهم بتنكت سنة احدى وتسعين وما.

Légende extérieure : on distingue les mots بعد ويومين, ce qui me fait croire que c'est ici le passage du Coran : etc. لله الامر من قبل.

A. II.

لله

محمد

رسول الله

المكتفى بالله

اسمعيل بن احمد

Légende : etc. محمد رسول الله ارسله.

Ce qui prouve que c'est ce passage du Coran, ce sont les mots ارسله بالهدى et يظهره على الدين كله qu'on reconnaît suffisamment.

Cette pièce est remarquable par les mots ولى الدولة qui se trouvent, du reste, sur des monnaies de ce même Ismael ben Ahmed, battues à Schasch, Samarkand et Balkh, l'an 291, mais avec les autres mots : ابو الحسين ولى الدولة الوزير[1]. Il faut aussi remarquer le nom de la ville de Tounkat, de laquelle

[1] Voy. Fraehn, *Recensio nummorum Muhammed. Academiæ Petropol.* p. 46; Marsden, *Numismata orientalia*, part. I, p. 148 et 149; Eichhorn, *Repertorium fur bibl. etc.* Leipzig, 1785, t. XVII, p. 275.

Digitized by Google

nous ne connaissons pas d'autres pièces de cette époque. Par suite de la négligence du graveur, on lit المدرم au lieu de الدرهم, et امد ou احد au lieu de احدى.

La légende de l'A. II. commence avec l'expression لله, de laquelle M. Fraehn a fait connaître les diverses interprétations jusqu'à l'an 1818[1]. J'en ai donné depuis une autre, dans un programme imprimé à Casan l'an 1821[2], en rapportant cette expression au passage du Coran, sourate XXII, verset 32, où il est dit : حنفاء لله غير مشركين به.

L'interprétation لله غير مشركين به me paraît s'accorder beaucoup mieux avec la profession de foi des sunnites, qu'avec ces mots, d'ailleurs familiers aux musulmans : الحمد لله وبه نستعين, qu'on a voulu y rattacher.

N° 3.

Monnaie des khans du Turkestan, inédite, battue à Ouzkend, l'an 401 (1010 ou 1011 de J. C.).

A. I.

لااله الا
الله وحده
لاشريك له

Légende : بسم الله ضرب هذا الدرهم باوزكند سنة احدى اربعماية.

[1] *Beitræge zur Muhammedanischen Münzkunde aus St-Petersburg.* Berlin, 1818, pag. 23 et suiv.

[2] *Prodromus ad novam lexici Willmetiani editionem adornandam.* Casan, 1821, pag. 4 et suiv.

A. II.

لله

محمد رسول الله

القادر بالله نصر الحقا خان

المويد العدل ايلك

نصر

Légende : etc. محمد رسول الله ارسله[1].

N° 4.

Monnaie de Timour, inédite, battue peut-être à Samarkand, l'an 781 (1379 de J. C.).

A. I.

لااله الا الله

..... رسو

..... ٧٨١

A. II.

سيور

يرلغى

غتمش...

تيمور ك (وركان)

[1] D'après une remarque de M. Defrémery, « il s'agit sans doute ici du khan des Turks Hoei-he, nommé par Abou'lféda (*Annales*, II, 580, 602 et *passim*; III, 18) et par Mirkhond (*Historia Samanidarum*, 128, 134 et *passim*) Ilek-khan. Il régna de l'année 383 à l'année 403, et se rendit maître de Bokhara, à la fin de l'année 389. MM. Frœhn (*Recensio*, pag. 122 et *sqq*. 590, 591) et Soret (*Lettre XI*, pag. 19 et 20) ont publié plusieurs monnaies sur lesquelles ce prince est nommé *Nasr ben Ali*. Au lieu de نصر الحقا, il faut sans doute lire ناصر الحق « le protecteur de la vérité, » comme sur plusieurs monnaies décrites par M. Frœhn. » (*Note de M. Reinaud.*)

Digitized by Google

Je ne sais pas si, sur la marge de l'*area* 1, il faut lire le nom de la ville de Samarkand, ou si ces caractères contiennent les noms des quatre premiers khalifes.

Au mois de mai, j'ai envoyé, par l'ambassade de France, à la Société asiatique, deux dissertations, l'une en langue russe, sous le titre de Продомъ заимствовалъ свое повѣствованіе о Древны Исторіи; l'autre en allemand, sous le titre de *Kritische Beurtheilung der vom Herrn Quatremère herausgegebenen,* Histoire des Mongols de la Perse. Dans la première j'ai cherché à démontrer qu'Hérodote a puisé ses notions sur l'histoire de Perse aux sources persanes, et qu'il a commis de graves erreurs, dont je donne des preuves frappantes, à cause de son ignorance de la langue du pays. Je prouve, en même temps, que Cyrus n'a jamais existé sous ce nom, non plus que Harpage ni la fameuse Tomyris. Ce n'est ici qu'une première partie, qui s'étend jusqu'à la mort du prétendu Cyrus. Dans une seconde et peut-être troisième partie, qui paraîtront dans le journal intitulé *Recherches savantes de l'Université impériale de Casan,* je continuerai mes investigations, qui ont été interrompues par une assez longue maladie. On pourrait me faire des reproches de ce que j'ai rédigé cette dissertation en langue russe, langue qui n'est guère répandue au delà des frontières de l'empire russe; je répondrai qu'il me fallait montrer à ma seconde patrie, à laquelle j'appartiens depuis à peu près vingt-cinq ans, combien je me suis familiarisé avec sa langue.

Digitized by Google

LETTRE DEUXIÈME.

Casan, le 6 janvier 1843.

Monsieur,

J'ai reçu, il n'y a pas long temps, votre lettre en date du 22 août 1842, et je m'empresse de vous dire que ce sera un grand plaisir pour moi de vous voir revenir sur le point douteux des monnaies dont il est question dans ma première lettre. Soyez persuadé que je ne suis pas un de ces savants qui se croient infaillibles, et que j'embrasse avec ardeur tout ce qui peut contribuer au succès des sciences et des lettres; mais permettez-moi, en même temps, de vous communiquer quelques nouvelles sur mes dernières recherches au sujet de la numismatique asiatique.

Les monnaies des Dchaghataïens, en argent, sont, comme vous le savez, très-rares. M. Fraehn nous a donné la description d'une monnaie de *Boujan Kuli Behader Khan* (regn. 748 ($\frac{1347}{1348}$) — 760 (1359), qui se trouvait dans la collection de M. Fuchs, et qui appartient à présent au cabinet de l'université impériale de Casan[1]. Il a fait graver aussi deux monnaies de ce même genre[2], qu'on trouve, d'après ses ex-

[1] Voyez *Die Munzen der Chane vom Ulus Dschutschi's von Ch. M. V. Fraehn.* Saint-Pétersb. 1832, pag. 60.

[2] Voyez *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de S-Pétersbourg.* T. Tab. XXI, N°s 1. 2.

Digitized by Google

pressions, dans la collection de feu M. Nejelow; l'une de celles-ci est battue à *Kech*, et on lit sur l'autre, comme il le dit, le titre de khan exprimé ainsi: السلطان العالم العادل الاعظم ناصر الدين. Si M. Fraehn prétend qu'on ne voit rien de plus à la marge de la première dont il donne la description, que: شهور (فى), je crois qu'il a tort; car on peut encore reconnaître l'an: ثلث وخمسين وسبعماية.

J'ai été assez heureux pour acquérir, il n'y a pas longtemps, pour le cabinet de l'université impériale de Casan, trois monnaies de ce même Boujan Kuli Behader khan, en gros caractères coufiques, dont voici la description:

I. Av. سكه / لا اله الا الله / محمّد / رسول الله / صلى الله عليه / سمرقند / ..... — Rev. الامام / الخاقان العاظم / العادل جلال الد / ين بويان قلى / .... — ٧٥٥

II. Av. ..... / لا اله الا الله / محمّد / سمرقند / رسول الله / عثمان — Rev. ..... / السلطان.... / بويان قلى... / خلد الله م... / سمر (قند)

III. Av. لا اله الا الله
محمّد
سمرقند
رسول الله
عثمان

Rev. الخاقان العاظم
العادل جلال الد
(ين) بوبان قلى

Cependant il me faut revenir sur les intéressantes recherches dont M. Fr. de Saulcy continue d'enrichir la numismatique asiatique; il décrit, entre autres, deux monnaies très-rares et inédites de l'Il-khan Kaikatou khan [1], après avoir donné auparavant les renseignements nécessaires sur le *tchao*, rapportés par Rachid-eddyn, Abou'lfaradj et Khond-émir. Je ne crois pas superflu d'y ajouter encore ce que nous trouvons à ce sujet dans les Annales de Mirkhond, d'autant plus que cet auteur est la source à laquelle son fils Khond-émir a puisé son histoire, et qu'il contient des additions considérables et utiles. Le voici [2] :

ذکر اسباب وضع جاو وابطال آن (1)

یکی از اسباب وضع (2) جاو آن بود که بواسطهٔ تقلب روزکار وگردش لیل ونهار خزانهٔ سلاطین رفیع مقدار روی به نقصان آورد وحدوث وبائی که در کلّه ورمه افتاد

[1] Voir le Journal asiatique, février 1842, pag. 129 sq.
[2] Voir les variantes à la page 292 ci-après.

Digitized by Google

که بلغت مغول آنرا یوت گویند ضمیمهٔ آن شد وکرم
ذاتی وسماحت جبلی صدر جهان واسترضای کافهٔ طوایف
واسعاف مآرب (3) وزیادتی ادرارات واضافت (4) انعامات
بدین دو مقدمه مضاف گشت واسراف واتلاف ایلخانی رابع
ثلاثه آمد غرض از تمهید این مقدمه آنکه در مدّت دو
سال که صدر جهان متقلّد قلادهٔ وزارت بود مبلغ
پانصد تومان بجهت اخراجات ضروری وغیر ضروری
قرض کرد وعوض از مال دیوانی نمی یافت ویومًا فیومًا
خرج پادشاه سمت ازدیاد می پذیرفت ودرین اثنا عز
الدین مظفر بن محمّد بن عمید که قبح صورت ورداءت
هیاتش نسخهٔ شمایل سیرت او بود ومشیر وزیر صائب
تدبیر گشته از سر خباثت نفس خواست که تاریخ بد
نامی او بر صفحات روزگار مخلد ومؤبد ماند والی یوم
القیام هدف سهام طعن ولعن کافهٔ انام گردد (5) ولاجرم
بر رای صاحب دیوان عرضداشت که اموال واجبی رعایا
وزیر دستان بخرج پادشاه تاج بخش گیتی ستان وتجهیز
اسباب ترفیه خواتین وشاهزادگان ولشکریان وفا نمی
کند وطریق استقراض نیز سمت تضایق پذیرفته ویاس
کلی ازآن حاصل شده اگر رعیت‌را بخارج مواخذه
کنند موجب تغییر خواطر وتخریب دیار وامصار گردد (6)

Digitized by Google

اگر نجاة باستعداد واسباب یورش احتیاج افتد وجه
تدبیر وتلافی متعذر ماند وجد وجهد صاحب را که درین
مدت مبذول افتاده اصحاب غرض در صورت تقصیر در
پایهٔ سریر سلطنت مصیر عرض دهند اکنون چنین بخاطر
می آید که بر مثال قاآن در بسیط ممالك ایلخان جاو (7)
درعوض زر روان گردانند تا ابواب معاملات بدان
مفتوح گردد ومال باسره بخزانه عاید گردد وهیچکس را
زیان وخسران واقع نشود رجا واثق که بدین واسطه
احوال ملك ودولت وسپاهی ورعیت انتظام یابد (8) وخزانه
معمور (9) ماند وکافهٔ برایا شاکر وخشنود گردند وزبان
بدعا وثنا بکشایند وبدین مقدمات وهی صاحب
دیوان باتفاق پولاد جنکسانك ایلچی قاآن سخن عز الدین
مظفررا معروض ایلخان کردانید وچون ظاهر آن تقریر
مستلزم فسحت عرصه ثروت وتخفیف مؤنات ارباب تجارت
وترفیه خواطر اصحاب فقر ومسکنت بود کیخاتو خان بر
سبیل جزم حکم کرد که در جمیع ممالك محروسه بهیچ
جنس از نقود مبایعه ومعامله نکنند ورقم نسخ بر نسج
ثیاب مذهب کشند مگر جهت خاصهٔ پادشاه یا اعیان
امرا واز صنعت امری که موجب ابطال زر ونقره باشد
اجتناب نمایند وزرگری وسیم پالائی برنك چهره واشك

دیدهٔ عاشقان بکذارند فی الجمله باغرا واغوای ان نسناس
حق ناشناس که ولی نعمت خودرا بچنین امری
ناپسندیده منسوب ساخت یعنی عز الدین مظفر
دارائی بحر وبر باطراف ممالك عراق (10) عرب وعجم ودیاربکر (11)
وربیعه ومیافارقین واذربایجان وخراسان وکرمان وشیراز
امرای بزرك نامورا به تمشیت این مهم پر خطر نامزد
فرمود ودر هر شهری جاوخانه بنیاد نهادند ومتصرفان
وبتکجیان وخزنه ودیکر عمله مقرر شدند ودر هر طرف
مبلغی مال در مؤنت جاو صرف شد واز (12) اشتهار این
حکایت طوایف امم در غرقاب تحیر وتردد (13) افتادند
وهیات جاو کاغذ پارهٔ مربع مستطیل بود وچند کلمه
بخط ختایی برآن نوشته وبر دو طرف آن کلمه لا اله الا الله
محمد رسول الله ثبت کرده فروتر ازآن لفظ ایرنجین دورج (14)
که قامان ختایی بآن کلمه پادشاه‌را ملقب کردانیده
بودند مثبت ساخته ودر میان کاغذ دایرهٔ کشیده بود
وخارج مرکز صواب از نیم درم تا ده درم بنابر اختلاف
جاو رقم زده وچند سطر در قلم آورده خلاصهٔ سطور
آنکه پادشاه جهان در تاریخ سنه ثلاث وتسعین وستمایه
اینجاو مبارك‌را در ممالك روان کردانید وتغییر وتبدیل
کننده‌را با زن وفرزند دیوان بیاسا رسانند (15) ومال اورا

Digitized by Google

بتصرف دیوان اعلی گیرند وچون جاو مبارك در عوض زر
مانند اشك مهجوران جاری شود فقر وفاقه از میان خلق
مرتفع گردد وحبوبات رخص پذیرد (16) فقیر وغنی درجهٔ
تساوی گیرند وشعرا وافاضل عصر در مدح آن بحسب
میلان خاطر پادشاه زمان وصاحب دیوان نتایج فکر خود
بظهور رسانیدند وجهت نمودار این یك بیت ثبت
افتاد بیت

جاو (17) اگر در جهان روان گردد
رونق ملك جاودان گردد

وچون حکم شده بود که جمعی که زر ونقره می گداختند
ترك حرفهٔ (18) خود کنند ایشان دست (19) از کار خود
باز داشتند وجهت وجه معیشت آن فرقه مقرر شد که
ایشان از جاو خانه مبلغی ممضی (20) وبجری دارند وهم
چنین قرار دادند که هرگاه که جاو روی در اندراس
نهد آنرا بجاو خانه آورده عوض گیرند وتجار فارس را
که از بلاد یاغی آمد شد می نمایند در وقت رفتن جاو
ایشان را گرفته در مقابل از خزانه زر دهند فی الجمله
در ماه ذی قعده (21) سنه ثلاث وتسعین وستمایه در
تبریز جاو روان (22) گشت وبحسب ضرورت دو سه روز
مردم به بیع وشری اشتغال نمودند جه فرمان شده بود

Digitized by Google

که هرکه از معاملهٔ جاو کردن (23) پیچد سرش بیندازند
واکثر مردم تبریز روی بسفر آوردند واقمشه واغذیه
ازروی بازار بر گرفتند وشهری که اورا مصر کوجك می
گفتند مانند صرهٔ صبر مشتاقان از خلق تهی کشت
فریاد وفغان صغیر وکبیر به فلك البروج پیوست عوام
النّاس در روز جمعه (24) تظلم واستعانت بنیاد آغاز نهادند
وعز الدین مظفر وطایفهٔرا که درین امر بااو اتفاق داشتند
لعنت کردند وزبان بکلمهٔ من سن سنة سئیّة فله وزرها
ووزر ما عمل بها الی یوم القیامة بکشادند آخر الامر بهیات
اجتماعی قاصد جان عز الدین شده اورا با موافقان بقولی
از میان برداشتند وسر خویش گرفتند وآمد شد کاروان
ازآن دیار منقطع کشت رنود واوباش (25) در شب بر سر
کوچهٔ باغها کمین می کردند واگر مسکینی پنج من (26)
غله یا سبدی (27) میوه بحیله بدست آورده بودی آنرا
ازوی باز می ستاندند واگر ممانعت می نمود می گفتند در
عوض جاو مبارك بستان وچون کار بجان وکارد باستخوان
رسید وابواب معاملات مسدود گشت وحاصل تمغا
مفقود شد امرا ونوئینان (28) باتفاق صاحب دیوان بعرض
پادشاه رسانیدند که وضع جاو مستلزم ومنتج خرابی
رعیت وعدم رواج مملکت شده اگر این حال چند

Digitized by Google

روز دیگر بر قرار ماند رونق ممالك نا پایدار گردد ودرین
دیار وسایر قلم رو دیار نماند وایلخان سخن ناصحان شنیده
بابطال جاو حکم فرمود

VARIANTES DU TEXTE PRÉCÉDENT.

(1) V. روضة الصّفا, ms. t. V, fol. ١٩٧ *r.* — (2) Ms. ووضع — (3) Au lieu de اضافت, il faut sans doute lire اضعاف (*Note de M. Defrémery.*) — (4) Ms. مارب — (5) Ms. كرد — (6) Ms. كرد — (7) Ms. جار — (8) Ms. بايد — (9) Ms. محمور — (10) Ms. اعراق — (11) Ms. ديارت — (12) Ms. داز — (13) Ms. وترداد — (14) Ms. اين چنين — تورجى — (15) Ms. رسانيدند — (16) Ms. نديرد — (17) Ms. جارا — (18) Ms. خرقه — (19) Ms. مست — (20) Ms. ممص — (21) Ms. قعد — (22) Ms. ران — (23) Ms. كردان — (24) Ms. جميعه — (25) Ms. ونوينيان — (26) Ms. يحمن — (27) Ms. سبيدى — (28) Ms. ريودار اوباش

MENTION DES MOTIFS QUI DÉTERMINÈRENT L'EMPLOI DU *TCHAO*, ET SON ABROGATION.

Un des motifs de l'emploi du *tchao* était que, par suite des changements de la fortune et des révolutions de la nuit et du jour, le trésor des sultans élevés en dignité diminua considérablement; l'arrivée d'une maladie contagieuse, que l'on appelle *iout* dans la langue des Mongols, et qui tomba sur les troupeaux et le bétail, se joignit à cela. La libéralité naturelle, la générosité innée de *Sadri-Djihan*, ainsi que le désir de contenter toutes les classes de la société; l'accomplissement des choses obligatoires, et l'augmentation des pensions et des grâces, vinrent s'ajouter aux deux motifs précédents; enfin les dépenses et la prodigalité de l'ilkhan formèrent le quatrième. Ces détails préliminaires ont pour but d'expliquer comment, dans l'espace des deux années pendant lesquelles Sadri-Djihan fut revêtu du visirat, ce

Digitized by Google

ministre emprunta la somme de 500 toumans, pour les dépenses indispensables ou autres. Il ne pouvait trouver l'équivalent de cette somme dans celles qui appartenaient au divan; et, de jour en jour, les dépenses du monarque allaient en augmentant. Sur ces entrefaites, Izz-eddin Modhaffer ben-Mohammed ben-Amid, chez lequel la laideur physique était un indice certain des difformités morales, et qui était devenu le conseiller de ce prudent visir, voulut, par suite de la méchanceté de son âme, que la date de sa mauvaise renommée restât éternellement sur la face du temps; et qu'il devînt lui-même, jusqu'au jour de la résurrection, le but des traits du blâme et de la malédiction de tous les hommes. En conséquence, il représenta au *sahib-divan* que les tributs dus par les sujets et les subordonnés ne suffisaient point pour acquitter les dépenses du monarque, dispensateur de couronnes, et pour assurer les moyens de la tranquillité des *khatouns*, des princes et des soldats; que le chemin de l'emprunt était intercepté, et qu'un désespoir général était provenu de cela. Si l'on commet ostensiblement, ajoutait-il, une exaction envers les sujets, ce sera le motif d'une altération dans les dispositions des esprits, et de la ruine des contrées et des provinces. Si le besoin d'équiper la milice et de préparer les munitions nécessaires pour une expédition survient à l'improviste, il deviendra impossible de prendre une résolution quelconque et de remédier à cela. Les malveillants représenteront au pied du trône, siége de la souveraineté, sous la forme d'imperfection et de faute, le zèle et les efforts que le sahib-divan aura déployés alors. Maintenant il me vient à l'esprit de donner cours au *tchao*, en échange de l'or, à l'exemple du caan, dans l'étendue des provinces de l'ilkhan; afin que les portes des transactions commerciales soient ouvertes par ce moyen, et que tout l'argent reflue au trésor, sans aucun dommage et aucune perte pour qui que ce soit. Ma ferme espérance est que, grâce à ce moyen, les affaires du royaume, de l'état, des soldats et des sujets seront arrangées, que le trésor restera

Digitized by Google

florissant, que tous les hommes seront reconnaissants, satisfaits, et ouvriront la bouche pour faire des vœux en faveur du monarque, et célébrer ses louanges. » Pour ces raisons imaginaires, le sahib-divan, d'accord, en cela, avec Poulad Djinksang, envoyé du caan, exposa à l'ilkhan le discours d'Izz-eddin Modhaffer. Comme le but extérieur de ce long exposé était l'allégement des charges des commerçants et la tranquillité des esprits des pauvres, Kaikhatou khan défendit, d'une manière absolue, de faire, dans la totalité des provinces bien gardées, des marchés et des transactions commerciales avec aucune espèce d'argent monnayé; de tisser des étoffes dorées, si ce n'est pour l'usage particulier du souverain et des principaux émirs; et de commettre aucune action qui devînt la cause de l'anéantissement de l'or et de l'argent..... En somme, par l'instigation et les suggestions de cet homme vil[1] et ingrat, qui fit commettre à son bienfaiteur une action si digne de désapprobation, c'est-à-dire d'Izz-eddin Modhaffer, le souverain de la mer et de la terre désigna dans les différentes parties des provinces d'Irac-Arabi, d'Irac-Adjémi, de Diar-becr, de Diar-rébiah, de Méïafarékin, d'Azer-baïdjan, de Khoraçan, de Kerman, de Chiraz, des émirs considérables et renommés, pour exécuter cette affaire pleine de dangers. Dans chaque ville, l'on jeta les fondements d'un hôtel du *tchao*, et l'on établit des receveurs, des écrivains[2], des trésoriers et autres employés. Enfin, l'on dépensa, dans chaque endroit, une somme considérable pour le *tchao*. La forme du tchao était celle d'un morceau de papier oblong, sur lequel étaient écrits

[1] D'après Maç'oudi (cité par M. Quatremère, *Proverbes arabes de Meïdani*, pag. 95 du tirage à part), le mot ناس désigne proprement « des hommes d'un rang inférieur, des hommes vils. »

[2] D'après le savant traducteur de Rachid-eddin, le mot بيتكچى, qui appartient à la langue mongole, signifie « un écrivain, un secrétaire ». (*Hist. des Mong. de la Perse*, p. 113.) M. d'Ohsson rend l'expression *ouloug biticoudji* par « grand maître des sceaux. » (III, 107.)

Digitized by Google

quelques mots en caractères chinois; sur les deux côtés était tracée cette formule : « Il n'y a de dieu que Dieu; Mohammed est l'apôtre de Dieu. » Plus bas, on lisait l'expression *irentchin Dourdjy*, par laquelle les devins khitaiens avaient surnommé l'empereur. On avait tiré au milieu du papier un cercle, au dehors duquel était inscrite la valeur, depuis un demi-dirhem jusqu'à dix dirhems, selon les différentes espèces de tchao. En outre, on avait tracé quelques lignes, dont la substance était ce qui suit : « L'empereur du monde a donné cours dans les provinces à ce tchao béni, dans l'année 693; on punira du dernier supplice celui qui en altérera ou changera la valeur, ainsi que sa femme et ses enfants, et l'on confisquera ses biens au profit du divan. Lorsque le tchao béni aura cours en échange de l'or, la pauvreté et la misère disparaîtront du milieu des hommes, et les légumes se vendront à bon marché; en un mot, le pauvre et le riche deviendront égaux entre eux. » Les poëtes et les hommes distingués de l'époque, à cause du penchant que le monarque et le sahib-divan affichaient pour le tchao[1], publièrent des pièces de vers à la louange du papier monnaie. Nous citerons le vers suivant, comme échantillon :

Si le tchao a cours dans le monde, la splendeur de l'état deviendra éternelle.

Comme l'on avait ordonné que ceux qui fondaient l'or et l'argent abandonnassent leur profession, ils renoncèrent à leur occupation habituelle, et on leur assigna, sur l'hôtel du tchao, une somme d'argent pour leur subsistance. On établit aussi que, toutes les fois que le papier monnaie commencerait à s'user, on pourrait le rapporter à l'hôtel du tchao, et en recevoir d'autre en échange. Quant aux marchands de la Perse, qui feraient des voyages dans les pays étrangers, on leur prendrait leur tchao, au moment du départ, et on leur donnerait, en retour, de l'argent du trésor. En somme, dans

[1] Peut-être vaut-il mieux lire : etc. بجهت استمالت خاطر, et traduire : « afin de se concilier les bonnes grâces du monarque, etc. »

Digitized by Google

le mois de dhou'lcadah de l'année 693, le tchao eut cours à Tébriz, et les hommes, forcés par la nécessité, s'occupèrent pendant deux ou trois jours à vendre et à acheter; car l'ordre avait été publié d'abattre la tête de quiconque refuserait d'employer ou de recevoir le tchao dans les transactions commerciales. La plupart des habitants de Tébriz se mirent à émigrer, et enlevèrent du bazar les comestibles et les étoffes. Cette ville, que l'on appelait le *Petit-Misr*, devint déserte..... Les cris et les lamentations des petits et des grands montèrent jusqu'au ciel, et les gens du peuple commencèrent à se plaindre et à implorer justice, le vendredi. Ils chargeaient de malédictions Izz-eddin Modhaffer et ses adhérents, et ils ouvraient la bouche pour dire cette parole: « Celui qui a suivi une coutume mauvaise en portera le poids jusqu'au jour de la résurrection. » Enfin, s'étant rassemblés et ayant formé de mauvais desseins contre la vie d'Izz-eddin, ils le tuèrent avec ses compagnons, suivant un récit, et prirent la fuite. La marche des caravanes fut interrompue dans cette contrée. Des vauriens et des vagabonds se plaçaient en embuscade, pendant la nuit, à l'extrémité du quartier des jardins. Si un malheureux s'était procuré, par son industrie, une corbeille de fruits ou cinq *men* de froment, ils les lui enlevaient. S'il faisait de la résistance, ils lui disaient: « Prends en échange le tchao béni. » Lorsque l'affaire arriva aux dernières extrémités, que les portes des transactions commerciales furent fermées, et que le produit de la douane fut perdu, les émirs et les noïns, d'accord avec le sahib-divan, exposèrent au souverain que l'emploi du tchao avait été la cause de la ruine des sujets et de l'anéantissement de la prospérité de l'empire; que, si un tel état de choses se prolongeait encore quelques jours, la splendeur des provinces disparaîtrait, et qu'il ne resterait plus personne dans ce pays ni dans les autres contrées du royaume. L'ilkhan, ayant écouté les paroles de ses conseillers, ordonna d'abolir le tchao [1].

[1] La traduction de ce curieux passage a été faite par M. Defré-

Digitized by Google

L'explication des monnaies donnée par M. de Saulcy n'est pas suffisante; elle est même incorrecte. Le mot *arebdchi*, qu'il croit avoir trouvé au revers, n'existe pas dans la langue monghole, et il faut lire sans doute *darougha*, dont les caractères sont presque les mêmes. Les mots tibétains *rintchen dordje* (car il faut lire ainsi, d'après les remarques de mes collègues, MM. Kowalewski et Popow), que M. de Saulcy explique par : « précieux diamant, » peuvent avoir cette signification; mais ils signifient aussi « précieux sceptre, » parce que le mot *dordje* signifie aussi « force, sceptre. » Il faut lire *deletkek-ghoulouk*, au lieu de *deledkekolok*, et le joindre aux lettres suivantes *sen*, qui ensemble forment le participe du temps passé du verbe causatif *deletkou*, ayant le sens de : « ce qui est battu, monnaie. » Enfin le mot *arin*, qui n'existe pas dans la langue monghole, peut être nommé une vraie *crux interpretum*. On pourrait lire نارين *narin*, ce qui veut dire : « 1° fin, malheureux; 2° secret; 3° solide, détaillé; 4° rusé, artificieux, prudent; » ou bien c'est peut-être le mot monghol raccourci ارغون *arighoun*, « pur, » et, dans un sens métaphorique, « véritable, légitime. » Mais alors il devrait être mis en avant, d'après les règles de la langue monghole. Le mot *arin*, pris dans le sens d'un adverbe, s'est formé

mery; M. de Erdmann avait oublié d'accompagner le texte d'une traduction, et l'on sait que le Journal asiatique a pour objet de rendre aussi accessibles que possible les textes qu'il doit contenir. M. Defrémery a de plus revu le texte sur les manuscrits de la Bibliothèque royale. (*Note de M. Reinaud.*)

Digitized

peut-être du mot persan آری, exprimant une forte affirmation : « en vérité, ainsi soit-il; » ou bien il correspond aux mots وان et طيّب, qui se trouvent sur les monnaies primitives des khalifes Oummaiyades, addition peut-être bien nécessaire à cause des changements subits du papier-monnaie en or et en argent. Le sens de l'inscription de la monnaie en question devrait donc être le suivant :

Khaghanou darougha	Du Khaghan du lieutenant
Erintchin Dourdji	Rintchen Dordche
deletkekghoulouk	monnaie.
sen. Arin.	Ainsi soit-il, *ou* Juste valeur.

Quant à la seconde monnaie, il faut lire :

Khaghanou	Du Khaghan
darougha	du lieutenant
Erintchin Dourdji	Rintchen Dordche
deledouksen,	monnaie;

car le mot *delebaksan* n'existe pas dans la langue monghole; mais on trouve *deledouksen*, participe du temps passé du verbe simple *deletkou*, et signifiant « monnaie [1]. »

Veuillez bien agréer, monsieur, etc.

[1] M. de Saulcy se propose de revenir, dans un des prochains cahiers du Journal, sur les observations de M. de Erdmann relatives aux légendes mongholes des monnaies ilkhaniennes. (*Note de M. Reinaud.*)

Digitized by Google

REMARQUES

Adressées à M. Mohl sur la Lettre VIII de M. de Saulcy à M. Reinaud.

Les Lettres sur quelques points de la numismatique orientale, par M. F. de Saulcy, offrent un intérêt si particulier pour tous ceux qui s'occupent de cette étude, que tout ce qui peut contribuer à l'éclaircissement des questions qui y sont traitées ne peut être accueilli qu'avec reconnaissance par les amis de la science. C'est là le motif qui m'engage à publier ici quelques faits nouveaux et des détails ultérieurs sur une monnaie, très-remarquable, qui fait l'objet de la lettre VIII de M. de Saulcy. Sans m'arrêter à la dynastie dont elle est un des monuments les plus intéressants, parce que je ne saurais rien ajouter de nouveau à la discussion si détaillée de M. de Saulcy, preuve parfaite de la grande érudition et des recherches immenses de l'auteur, je parlerai de la monnaie en question.

M. de Saulcy publie une monnaie de cuivre, qu'il nomme un des monuments numismatiques les plus curieux, et l'on ne peut s'empêcher de partager tout à fait son avis. Quant à la description de la pièce, je renverrai les lecteurs au cahier d'avril 1842 du Journal asiatique, où la lettre est insérée.

Le Cabinet impérial et royal des médailles de

Digitized by Google

Vienne possède, depuis plus d'un siècle, une monnaie de cuivre qui présente la plus grande ressemblance avec celle de M. de Saulcy, quoique quelques différences essentielles ne permettent pas de penser à l'identité du coin[1].

Voici la description de la pièce :

Au droit, on voit au milieu un animal quadrupède, debout, tourné à droite et courbant la tête vers un poulain ou un enfant couché entre ses pieds et tetant. La légende est: امر بضربه العبد الفقير بكتمر سنة اثنين ثمانين خمسماية. « Frappé par ordre du pauvre serviteur Begtimour, l'an 582. » Le dernier mot est rejeté à l'intérieur du grenetis, au-dessus du dos du quadrupède.

Le revers n'a point de représentation, mais bien l'inscription suivante, en deux lignes : الناصر الدين امير المومنين. « En-Nassir ed-din, prince des croyants[2]. » Cette inscription est entourée par quatre lignes rangées en cadre. Quoique assez distinctes, ces lignes sont encore pour moi indéchiffrables.

Confrontons à présent les deux monnaies, et nous verrons que la face du droit est à peu près la même. M. de Saulcy y reconnaît une cavale allaitant son poulain. La monnaie de Vienne[3] montre un animal dont la crinière, indiquée par des traits courbés très-

[1] La médaille décrite par M. de Saulcy est représentée sur la planche ci-jointe, n° 6. (*Note de M. Reinaud.*)

[2] On doit lire الناصر للدين *En-Nassir Liddin* ou le protecteur de la religion. (*Note de M. Reinaud.*)

[3] Voyez la planche ci-jointe, n° 5.

Digitized by Google

marqués, semble désigner un cheval; mais, la tête, au front très-large, surmonté même de deux cornes courbées en dedans, semble être celle d'une vache; la forme de la queue aussi n'est pas celle d'un cheval. Le petit, qui pend aux tetons, est si mal exprimé qu'on peut le prendre pour un être humain. La position du corps, principalement, me paraît tout à fait celle d'un homme, et nous verrons tout à l'heure que je ne suis pas le seul qui y ait vu un être humain. Il vaudrait bien la peine de résoudre cette question par une confrontation des deux monnaies; car M. de Saulcy ne paraît avoir aucun doute sur l'existence d'un poulain.

La légende de ce côté est la même que dans la pièce de M. de Saulcy, à l'exception du second mot, بضرب, qui n'a pas le pronom personnel affixe; les lettres sont trop distinctes pour laisser la moindre incertitude sur ce point, quoique le pronom affixe ajouté fût peut-être plus conforme aux règles de la diction [1]. Quant aux épithètes de Begtimour, qui sont une singularité tout à fait étonnante, je les ai maintenues, parce que toute autre leçon à laquelle ces lettres peuvent se prêter, comme الملك الكبير, ne serait pas moins singulière et ne me satisferait pas plus que celle de M. de Saulcy. Cependant, les raisons alléguées si ingénieusement par celui-ci, d'après l'histoire même de ce prince, ne sauraient me con-

[1] La médaille de M. de Saulcy est de l'an 582 de l'hégire (1186 de J. C.), tandis que sur celle-ci il me semble lire: سنة ست وثمنين وخمسماية, « l'an 586 (1190 de J. C.). » (*Note de M. Reinaud.*)

Digitized by Google

vaincre entièrement. Peut-on croire, en effet, que Begtimour se soit humilié à ce point, devant ses propres sujets, pour se faire le plus petit possible, et pour soustraire ses états à la convoitise de ses voisins puissants? N'est-ce pas, en outre, un moyen très-insuffisant pour tromper ou endormir ses ennemis? Il est vrai qu'on trouve les épithètes de عبد الله, « serviteur de Dieu, » sur les monnaies des califes, et celle de بندهٔ شاه ولايت, « serviteur du maître du Vilaïet (c'est-à-dire d'Aly); » et même celles de كلب امير المومنين, « chien du prince des croyants (d'Aly), » ou كلب استان علي, « chien du seuil (du tombeau) d'Aly, » et d'autres, sur les monnaies des schahs safeoui de la Perse; mais ce sont des exagérations d'une humilité pieuse, qui ne pouvaient qu'exalter ceux qui s'en servaient aux yeux des vrais croyants. J'admettrais plus volontiers l'interprétation de العبد الفقير, si l'on peut sous-entendre *de Dieu* ou *en Dieu;* mais je ne sais si cette formule en est susceptible; car, par là, elle perdra sa forme trop humiliante qui nous choque[1].

[1] Le lecteur, qui a maintenant sous les yeux un dessin de la médaille de M. de Saulcy, ne peut guère douter de la nature des mots que ce savant archéologue y a lus; mais il n'en est pas de même de la médaille de Vienne. Sur celle-ci, au lieu de العبد الفقير, on lit probablement الملك الناصر *Almalek-Alnasser* ou « le roi protecteur. » Le mot *Bektimur* est un nom turk. Ibn-Alatyr, dans sa chronique universelle intitulée *Kamel-Altavarykh*, année 589 de l'hégire, et Aboulféda, dans sa Chronique, même année, racontent que Bektimur avait pris de plus un nom arabe mieux en harmonie avec l'esprit de l'islamisme; c'est *Abd-Alazyz;* ce nom a été changé, mal à propos, dans l'édition imprimée de la Chronique d'Aboulféda, en *Almalek-*

L'inscription du revers est la même que chez M. de Saulcy, à l'exception que la partie première du nom du calife est écrite régulièrement الناصر, tandis qu'il y a la même faute, comme chez lui, dans la seconde, qui est الدين, au lieu de لدين, le nom entier du calife étant : الناصر لدين الله, « Le combattant pour la foi de Dieu[1]. » Les lettres de ces deux lignes sont d'une forme recherchée, très-allongées en haut et entrelacées d'ornements.

Quant aux quatre lignes qui entourent cette inscription, je dois avouer l'impossibilité dans laquelle je suis d'en donner une explication quelconque, quoiqu'elles soient très-distinctes, excepté une seule, celle à droite de l'inscription. Je dois même renoncer à tout essai de les transcrire exactement par les caractères usités. Tout ce que je puis faire, c'est d'ajouter ici une impression faite sur l'empreinte

Alazyz. Bektimur portait en outre le surnom de *Sayf-eddin* ou « épée de la religion, » qu'il changea, après la mort du grand Saladin, en celui de *Salah-eddin* ou « le bonheur de la religion. » Enfin, nous lisons dans l'ouvrage intitulé *Alraudhatayn* ou « les deux Jardins, » ms. arabe de la Bibliothèque royale, n° 707 A, fol. 282 *verso*, que Bektimur prit aussi le titre de *Almalek-Alnasser*, qui était également porté par Saladin. Seulement, il y a une difficulté. Il semblerait, d'après le récit de l'auteur arabe, que Bektimur adopta ce titre après la mort de Saladin, l'an 589 de l'hégire, et peu de temps avant sa propre mort. Or la médaille de Vienne semble frappée l'an 586, trois ans auparavant. Pourquoi ne pas croire que Bektimur avait, dès avant la mort de Saladin, adopté le titre de *malek* ou « roi » que portaient tous les rois de cette époque? (*Note de M. Reinaud.*)

[1] Voyez la note 2 de la page 296. La leçon que propose M. Alb. Krafft serait contraire aux règles de la grammaire. (*Note de M. Reinaud.*)

Digitized by Google

de la monnaie, en cire d'Espagne, avec de l'encre lithographique et tirée sur la pierre; méthode, pour représenter les monnaies, inventée par moi, la plus prompte, la plus facile, la plus exacte et la moins coûteuse en même temps. Les seuls résultats de mes efforts faits pour déchiffrer ces lignes, sont que celle d'en bas est bien lue par M. de Saulcy, بدر الدين; mais celle d'en haut ne peut être lue nullement امير الامرا, comme il croit le voir.

Il n'y a qu'à ajouter encore que la monnaie en question n'est pas inédite. Dans un journal allemand, publié à Leipzig : *Das Neueste aus der anmuthigen Gelehrsamkeit*, dans le cahier de juin 1752, l'on trouve une planche gravée avec six monnaies du Cabinet impérial et royal de Vienne, et une invitation, faite de Vienne, aux savants, à les déchiffrer. Sur cette planche, il y a notre monnaie, représentée assez bien sous le numéro 2. Le poulain tetant y est pourtant changé entièrement en enfant, et le revers est placé à l'envers ainsi que les côtés à écriture de toutes les autres pièces. Ces autres pièces sont : n° 1, la monnaie en cuivre connue aux deux bustes sur un côté, du prince ortokide de Maredin, Cothbeddin Il-Ghazi, de l'an 579 (1183); n° 3, la monnaie de cuivre à la tête couronnée en profil, au type des Sassanides, du prince ortokide de Caïfa, Cothbeddin Sokman, de l'an 581 (1185); n° 4, une pièce d'or du prince thoulounide Khimarouiiet ben Ahmed, de l'an 273 (886); n° 5, la monnaie en cuivre à la tête d'Antiochus en profil,

Digitized by Google

du prince ortokide de Maredin, Nedjmeddin Alpi; n° 6, la monnaie en cuivre à la figure assise tenant une demi-lune, du prince zenkide de Mossul, Nassireddin Mahmoud, de l'an 627 (1230).

Le cahier de mars de l'année suivante, 1753, contient : *Herrn George Körners, Pastors zu Bockau bei Schneeberg im Meissnischen, Versuch einer Erklärung einiger Münzen aus dem römisch-kaiserlichen Kabinet.* Cet essai est une preuve si curieuse de l'effronterie d'un charlatan, qu'il vaudrait bien la peine d'en donner aux lecteurs une traduction pour leur amusement. Mais, je me bornerai à faire remarquer qu'il nomme ces monnaies, indistinctement, des pièces kalmoukes, et les explique par le moyen de la langue hébraïque, en y lisant des noms de princes tout à fait imaginaires, avec une assurance remarquable.

Indépendamment de cela, J. J. Reiske a donné une description et une explication de cette monnaie, d'après une empreinte qu'il en avait sous les yeux, dans la douzième de ses lettres *Briefe über das arabische Münzwesen*, qui ont été publiées longtemps après, en 1781, par Eichhorn, dans son journal : *Repertorium für biblische und morgenländische Literatur.* Cette explication se trouve au t. IX, p. 16; elle est incorrecte et fautive, de manière qu'on a peine à reconnaître la pièce qu'il attribue au sultan Seldjoukide Azzeddin Keïcaous, parce qu'il lit la légende du droit : ضرب بقيسريه احدى عشر وستمايه « Frappé à Caïssariié, l'an 611 (1214). » Eichhorn, lui-même, répète cette description, dans ses addi-

Digitized by Google

tions aux lettres de Reiske, *Repertorium, etc.* tom. XVIII, p. 62, sans la corriger.

J'ai donné ici le récit abrégé d'une série d'essais faits pour déchiffrer ce monument intéressant. Ils ont été pourtant infructueux, et l'on ne peut qu'apprécier par là d'autant plus la profonde connaissance et l'heureuse sagacité qui se font apercevoir dans l'explication de M. de Saulcy. Certes, il a été le premier qui ait su désigner la place due à cette pièce dans la série des monnaies orientales, et développer les différents points qui se réunissent pour rendre cette monnaie une des plus remarquables. Je finis cette remarque avec l'espoir flatteur d'avoir apporté, dans ces lignes, un tant soit peu d'éclaircissement sur ce monument, dont l'explication parfaite pourra certainement être accélérée et préparée par des recherches et des examens réitérés et basés sur une confrontation des deux exemplaires, les seuls qui soient connus jusqu'à présent.

Albert Krafft.

Digitized by

RECHERCHES

Sur les mœurs des anciens Chinois, d'après le *Chi-king*, par M. Édouard Biot.

Le *Chi-king* est l'un des ouvrages les plus remarquables, comme tableau de mœurs, que nous ait transmis l'Asie orientale, et, en même temps, c'est un de ceux dont l'authenticité peut être le moins contestée. On sait que ce livre sacré de vers est un recueil dans lequel Confucius a rassemblé, sans beaucoup d'ordre, des odes ou chansons, toutes antérieures au VIe siècle avant notre ère, et qui se chantaient en Chine dans les cérémonies, dans les fêtes, et aussi dans l'habitude de la vie privée, comme les compositions des premiers poëtes de notre Europe se chantaient dans l'ancienne Grèce. Le style de ces odes est simple; le sujet en est varié, et elles nous représentent en réalité les chants nationaux du premier âge de la Chine.

Le Chi-king fut brûlé à l'époque de l'incendie général des livres anciens, attribué à Thsin-chi-hoang, au IIIe siècle avant nótre ère; mais les pièces chantées et rimées qui le composent durent se conserver dans la mémoire des lettrés et du peuple bien plus aisément que les diverses parties des autres ouvrages sacrés. Aussi, à la renaissance des lettres, sous les Han, au IIe siècle avant notre ère, le Chi-

Digitized by Google

king se retrouva presque complet, tandis que le Li-ki et d'autres ouvrages sacrés ont éprouvé de graves altérations. La découverte, récente à cette époque, de l'encre de Chine et du papier, permit de multiplier les copies, et le texte fut commenté par plusieurs savants lettrés. Ces commentaires nous sont parvenus, et, à défaut d'anciens manuscrits, dont la conservation est impossible avec la mauvaise qualité du papier chinois, ces mêmes commentaires, écrits dans un temps peu éloigné de l'époque de la première rédaction du Chi-king, nous sont des garants certains que le texte primitif n'a pas été altéré par les copistes, depuis l'antiquité jusqu'à nous.

Il est évident que ce recueil de pièces, toutes parfaitement authentiques et d'une forme généralement simple et naïve, représente les mœurs des anciens Chinois dans leur pure nature, et qu'il offre à celui qui veut faire une étude de ces mœurs, une mine plus facile à exploiter que les livres historiques, tels que le *Chou-king*, le *Tso-tchouen*, le *Koue-iu*, où les faits relatifs aux mœurs et à la constitution sociale des anciens Chinois sont comme noyés au milieu de longs discours moraux. Il existe, comme on le sait, deux recueils spéciaux des anciens usages, le *Li-ki*, ou recueil des rites proprement dit, qui a été classé parmi les livres sacrés, et le *Tcheou-li*, ou rites des Tcheou. Une traduction fidèle de ces deux ouvrages jetterait un grand jour sur les anciens usages des Chinois; mais leur étendue et la concision extrême du texte entourent ces traductions de grandes

Digitized by

difficultés. On ne peut établir d'une manière certaine le sens de chaque phrase, qu'en lisant et discutant les nombreux commentaires joints aux éditions impériales. M. Stan. Julien nous fait espérer la traduction du *Li-ki;* mais ce vaste travail lui demande une longue préparation, et exigera peut-être des années avant d'être complétement achevé. En attendant la publication si désirable de cette traduction, en attendant celle du *Tcheou-li*, que j'ai entreprise; celles du *Tso-tchouen* et du *Koue-iu*, qui seront peut-être tentées un jour par quelques patients sinologues, j'ai concentré dans ce mémoire mes investigations sur le Chi-king, dont la lecture est au moins grandement facilitée par la traduction latine de Lacharme. Cette traduction, effectuée en Chine par ce missionnaire, au XVIIIe siècle, a été publiée par les soins zélés de M. Mohl; et si l'on peut y relever des inexactitudes, parce que Lacharme paraît avoir travaillé en grande partie sur la version mantchoue du Chi-king, par compensation, on doit au savant missionnaire une suite de notes, extraites des commentaires, et très-utiles pour l'éclaircissement des allusions historiques, ainsi que pour l'identification probable des animaux et des végétaux cités dans le texte, avec ceux que nous connaissons.

J'ai exploré le Chi-king comme un voyageur, au VIe siècle avant notre ère, aurait pu explorer la Chine; et, pour mettre de l'ordre dans mes notes, j'ai classé les faits analogues que j'ai pu recueillir, sous divers titres qui divisent mon travail en autant de petits

Digitized by Google

chapitres séparés. J'ai indiqué pour chaque citation l'ode où elle était prise, et j'ai composé ainsi une sorte de table raisonnée du Chi-king. Cette forme permettra au lecteur d'envisager aisément les rapprochements que j'ai pu obtenir; il pourra les vérifier, s'il le désire, dans le texte, que j'ai soigneusement consulté, ou au moins dans la traduction de Lacharme. Il pourra de même vérifier, dans le texte ou les traductions publiées, les citations accidentelles que j'ai extraites du Chou-king, de l'Y-king, cet ancien ouvrage divinatoire, au moins aussi ancien que le Chou-king; enfin du curieux livre de Meng-tseu. Il assistera ainsi au premier âge de la Chine, et contemplera à son aise le spectacle des mœurs primitives de cette société si différente de celles qui se trouvaient alors en Europe et dans l'Asie occidentale, dans la partie du globe désignée sur nos cartes par le nom de *Monde connu des anciens*.

CONSTITUTION PHYSIQUE DES CHINOIS.

L'épithalame de la princesse de Thsi (partie Ire, chap. v, ode 3 [1]) nous donne le portrait d'une beauté chinoise de cette époque. Il y est dit : « Les mains de la mariée sont aussi délicates que les pousses

[1] Les Chinois désignent chaque ode du Chi-king par les caractères qui la commencent. Ainsi, l'ode que je cite ici se nomme *Tchou-kan*. J'ai préféré donner le numéro des odes d'après la traduction de Lacharme, afin que mes citations puissent être aisément vérifiées par les personnes qui ignorent le chinois.

Digitized by Google

nouvelles des plantes. La peau de son visage est comme de la graisse gelée. Son cou est comme un long ver blanc. Ses dents sont comme l'ivoire des graines de courge. Elle a une tête de cigale, et des sourcils minces comme les antennes d'un bombyx ailé. » La forme de la tête, comparée à celle d'une cigale ou d'une sauterelle, indique évidemment le bombement des tempes, trait caractéristique des portraits que nous avons des Chinois actuels. Les sourcils minces et longs étaient un signe de longue vie, comme cela est dit ode 3, ch. II, p. II. Dans l'ode 3 (p. I, ch. IV), la beauté d'une princesse de Weï est célébrée en des termes analogues. On vante la blancheur de ses tempes, l'éclat de ses cheveux noirs, semblables aux nuages. La couleur noire des cheveux est, comme on le sait, habituelle parmi les Chinois de nos jours. Trois odes appellent la nation chinoise « la nation aux cheveux noirs » (p. II, ch. I, ode 6, et p. III, ch. III, odes 3 et 4). Cette désignation, qui se retrouve dans les premiers chapitres du *Chou-king*, ainsi que dans le livre de Meng-tseu, le *Tso-tchouen* et autres anciens ouvrages, est encore usitée aujourd'hui dans les publications officielles. Les récits des missionnaires nous apprennent que tout individu dont les cheveux et les yeux ne sont pas noirs, est immédiatement reconnu en Chine pour étranger. Dans l'ode 9, chap. VII, part. I, le teint d'une belle femme est comparé à la couleur de la fleur d'un arbre analogue au prunier. On estimait, pour les hommes,

Digitized by Google

« le teint très-coloré, comme si le visage avait été frotté de rouge de plomb » (*minium*). (P. I, ch. II, ode 5.)

On ne trouve dans le Chi-king aucun renseignement sur la taille de l'homme; mais j'ajouterai ici une citation de Meng-tseu (liv. II, ch. VI, § 5), où il est dit que Wen-wang passait pour avoir eu 10 *tchi*, et Tching-thang 9 *tchi*. Celui qui parle se donne 9 *tchi* et 4 dixièmes. D'après les mesures d'Amyot, t. XIII des Mémoires des Missionnaires, le *tchi*, ou pied chinois, du temps des Tcheou, était de 20 centimètres environ. Les trois nombres précédents correspondent donc à 2 mètres, 1 mètre 80 centimètres et 1 mètre 88 centimètres. L'interrogateur de Meng-tseu cite ces grandeurs comme remarquables; et de là on peut présumer, avec vraisemblance, que la taille de l'homme n'a pas sensiblement varié en Chine depuis les anciens temps.

HABILLEMENTS.

Les officiers avaient six sortes d'habillements différents, pour les diverses saisons ou époques de l'année (p. I, ch. X, ode 9.). Les princes en avaient sept (p. I, ch. X, ode 9). A la cour de Wen-wang (Chen-si), les officiers portaient des habits de laine, brodés en soie de cinq manières différentes (p. I, ch. II, ode 7). Dans plusieurs cours, le vêtement qui se portait par-dessus était garni d'une fourrure en poil de léopard (p. I, ch. VII, ode 6; ch. X,

Digitized by Google

ode 7, et ch. XIII, ode 1.). Dans le Chen-si (p. I, ch, II, ode 5), le roi de Thsin portait un vêtement en poil de renard, avec un par-dessus en soie brodée. Des habillements semblables, en peau de renard, étaient portés par les officiers, à la cour de Pii (Ho-nan boréal) (p. I, ch. III, ode 12). Les habillements des princes étaient généralement en soie brodée (p. I, ch. XIV, ode 1; p. IV, ch. I, art. 3, ode 7). La couleur rouge était adoptée, par les Tcheou, pour les vêtements des princes et des officiers de la cour impériale (p. I, ch. 14, ode 2, et p. II, ch. III, ode 5). Les officiers de la cour des princes portaient un collet rouge à leur habit (p. I, ch. X, ode 3).

Le prince portait un bonnet de peau orné de pierres précieuses (p. I, ch. V, ode 1). Les officiers avaient, en été, un chapeau tressé avec la paille de la plante *tai*, et, en hiver, un chapeau de toile noire (p. I, ch. XIV, ode 3, et p. II, ch. VIII, ode 1). Les cultivateurs avaient, en été, des chapeaux de paille (p. IV, ch. I, art. 3, ode 6). Ces chapeaux s'attachaient avec des rubans (p. I, ch. VIII, ode 6), comme les chapeaux des Chinois actuels. Une princesse du royaume de Weï (p. I, ch. III, ode 2) a sa robe de dessus de couleur verte, et sa robe de dessous de couleur jaune. En temps de deuil, le chapeau et les vêtements devaient être de couleur blanche (p. I, ch. XIII, ode 2).

Hors de la cour, les vêtements étaient de couleur variée, sauf la couleur rouge. On portait des bon-

Digitized by Google

nets noirs en peau (p. I, ch. XIV, ode 3[1]). Les ceintures étaient en soie de couleur variée (p. I, ch. XIV, ode 3), fixées par une agrafe (p. I, ch. VII, ode 9); elles étaient très-longues. Les hommes et les femmes riches attachaient aux extrémités de ces ceintures des pierres précieuses (p. II, ch. II, ode 4, et p. I, ch. VI, ode 10; p. I, ch. V, ode 5). Lorsqu'un homme riche voulait bien recevoir ses amis qui le visitaient, il leur donnait des pierres précieuses pour garnir leur ceinture (p. I, ch. VII, ode 8, et ch. VI, ode 10).

Les princes du sang portaient des souliers rouges (p. I. ch. XV, ode 7, et p. III, ch. III, ode 7), brodés d'or (p. II, ch. III, ode 5). En général, on portait, en été, des souliers de toile de la plante *ko* (espèce de chanvre) (p. I, ch. VIII, ode 6, et p. II, ch. V, ode 9), et, en hiver, des souliers de cuir. Dans deux odes (p. I, ch. IX, ode 1, et p. II, ch. V, ode 9), des hommes des districts orientaux se plaignent d'être réduits par la misère à n'avoir que des souliers de toile en hiver. Les femmes de la classe ordinaire portaient des robes sans teint, et un voile ou coiffe de couleur grisâtre (p. I, ch. VII, ode 19).

Les princes et les dignitaires avaient habituellement des pendants d'oreille (p. I, ch. V, ode 1, et p. II, ch. VIII, ode 1). L'ode 3, ch. IV, p. Ire, critique la toilette recherchée d'une dame chinoise qui a des lames d'or dans les nattes de ses cheveux, et six pierres précieuses à chacun de ses pendants d'oreille.

[1] Voyez pour cette ode la note du Commentaire impérial.

Digitized by Google

Son peigne est d'ivoire, et sa robe, brodée en soie de diverses nuances. L'ode dit qu'elle n'a pas de faux cheveux; qu'elle n'a que ses cheveux noirs, épais comme les nuages. La toilette des dames chinoises se faisait devant un miroir, qui devait être métallique (p. I, ch. III, ode 1).

Les femmes des dignitaires repliaient leurs cheveux sur les côtés de la tête, ou elles les frisaient (p. II, ch. VIII, ode 1). En signe de tristesse, elles laissaient leurs cheveux épars (p. II, ch. VIII, ode 2). Les veuves devaient couper leurs cheveux (p. I, ch. IV, ode 1), en conservant seulement une mèche de chaque côté de la tête.

Les enfants des riches avaient, à leur ceinture, une aiguille d'ivoire qui servait à en défaire le nœud quand ils se déshabillaient (p. I, ch. V, ode 6). Ils portaient aussi un anneau d'ivoire (même ode). Jusqu'à la majorité, leurs cheveux étaient relevés, en deux faisceaux, sur le sommet de la tête (p. I, ch. VIII, ode 7). On sait que cette coiffure bifurquée est maintenant celle des servantes chinoises, désignées souvent, à cause de cette particularité, par un caractère qui a la forme de notre Y. A seize ans, les enfants prenaient le chapeau *pien* (même ode).

Les hommes et les femmes se pommadaient les cheveux (p. I, ch. V, ode 8), et portaient à leur côté un peigne d'ivoire (p. I, ch. IX, ode 1). On sait que l'usage d'avoir la tête rasée a été importé en Chine, par les Tartares mantchoux, au XVIIe siècle. Un voyageur récent, M. Tradescant Lay, a remarqué

Digitized by Google

la saleté habituelle des cheveux des enfants chinois, et il dit même que leurs cheveux sont de nature à se feutrer aisément, ce qui produit une maladie désagréable[1]. C'était probablement pour éviter ce feutrage que les gens aisés portaient sur eux un peigne, aux temps décrits par le Chi-king.

CONSTRUCTIONS ET HABITATIONS.

Les murs des maisons se bâtissaient habituellement en terre. Pour les fondations, on battait fortement le sol dans l'emplacement des murs projetés (p. II, ch. IV, ode 5). Sur cet emplacement, on posait des châssis de quatre planches, dont deux répondaient aux deux faces du mur, et que l'on dressait à l'aide du fil à plomb (p. III, ch. I, ode 3). L'intervalle de ces planches se remplissait de terre détrempée et apportée dans des corbeilles (même ode). On damait cette terre avec des masses en bois. On faisait ainsi une longueur de mur d'une certaine hauteur, et on raccordait les diverses parties en nivelant celles où il manquait de la terre, et retranchant ce qui était de trop (même ode. Voyez aussi l'ancien Diction. *Eul-ya*, ch. IV). Ensuite, on replaçait plus haut les châssis, pour faire la partie supérieure du mur. C'était précisément, comme on le voit, le genre de construction connu sous le nom de *pisé* dans le midi de la France. Fou-yu, ministre de l'empereur Wou-ting, de la dynastie

[1] *Chinese as they are*, by Tradescant Lay; 1840.

Digitized by Google

Chang, avait d'abord été maçon en pisé (*Chou-king*, ch. Yu-ming). Les travailleurs s'encourageaient par des cris. Pour la fondation d'une ville, pour la construction d'un édifice considérable, le son du tambour donnait le signal du commencement et de la fin du travail (p. III, ch. I, ode 3).

Les poutres étaient en bois de bambou, en bois de pin (p. II, ch. IV, ode 5), ou de cyprès (p. IV, ch. II, ode 4 *in fine*). On les coupait et on les aplanissait. Le châssis des portes se faisait également en bois (p. IV, ch. III, ode 5). Les pauvres se bâtissaient des cabanes en mauvaises planches (p. II, ch. IV, ode 4). Au XIVe siècle avant notre ère, les habitants de la Chine occidentale n'avaient pas de maisons; ils vivaient dans des cavernes ou grottes. Un conduit, percé dans le haut de la voûte, servait de cheminée pour le dégagement de la fumée. Telle était la première demeure de Tan-fou, appelé autrement Kou-koung, l'aïeul de Wen-wang, qui habitait le pays de Pin, district actuel de Foung-tsiang-fou, du Chen-si (p. III, ch. I, ode 3). « Tan-fou, dit cette ode, vivait dans une caverne semblable à un four à poterie; il n'y avait pas encore de maison. » Cependant une autre ode (p. III, ch. II, ode 6) attribue à un chef précédent du même pays, nommé Koung-lieou, des constructions assez étendues, telles que de grandes étables, de grandes bergeries. D'après le Chi-king (p. III, ch. I, ode 3) et Meng-tseu (liv. I, ch. II, art. 19), les premiers établissements des Chinois dans les pays occidentaux

Digitized by Google

furent détruits par les Tartares. Tan-fou, le descendant de Koung-lieou, fut obligé de se retirer, et de transporter sa tribu au sud de sa première résidence. Il fonda alors la nouvelle ville dont l'ode 3, chapitre I, partie III, donne la description, et reprit, avec son peuple, ses travaux agricoles interrompus par les ravages de l'ennemi.

Les portes des maisons faisaient face au midi ou au couchant (p. II, ch. IV, ode 5), en moyenne au sud-ouest. On les orientait en observant l'ombre du soleil à midi, ou par le passage d'une étoile connue au méridien (p. I, ch. IV, ode 6). En hiver, les cultivateurs bouchaient ordinairement leur porte avec de la boue (p. I, ch. XV, ode I), pour se garantir du froid.

Le sol de la maison était égalisé en le battant; on le recouvrait de grandes herbes sèches, sur lequelles on plaçait des nattes de bambou, qui servaient de lit pour dormir (p. II, ch. IV, ode 5). Les individus aisés plaçaient, à l'angle sud-ouest de leurs maisons, une salle particulière appelée *salle des ancêtres* (p. I, ch. II, ode 4). Elle était ornée de colonnes en bois, comme la salle d'entrée. Le souverain, les princes, les grands officiers, avaient seuls le droit d'élever un bâtiment particulier pour y faire les cérémonies en l'honneur de leurs ancêtres. (p. III, ch. I, ode 6; p. IV, ch. I, art. 2, ode 8; p. IV, ch. 2, ode 4, et p. IV, ch. 3, ode 5[1]). Un chemin conduisait à ce

[1] Voyez aussi la note de Lacharme sur l'ode 7, ch. XII, p. I, d'après le Li-ki.

Digitized by Google

bâtiment (p. I, ch. XII, ode 7), et ses abords devaient être soigneusement nettoyés d'épines (p. I, ch. XII, ode 6).

Les villes étaient entourées d'un mur en terre, et d'un fossé qui était d'abord creusé en avant, et fournissait la terre du mur (p. III, ch. III, ode 7, et ch. I, ode 10). On lit dans le *Y-king*, art. 11 : « Le mur retombe dans le fossé, s'il est mal fondé. »

CHASSE.

Dans ces temps de civilisation encore naissante, la chasse était un moyen important de subsistance pour les pionniers qui allaient défricher les forêts. L'arme habituelle de chasse était l'arc avec la flèche. Les arcs étaient en bois sculpté (p. III, ch. II, ode 2), et garnis de soie verte (p. IV, ch. IV, ode 4), probablement pour les préserver de l'humidité. On les renfermait dans un fourreau de cuir (p. I, ch. VII, ode 4. et p. II, ch. 8, ode 2). Ceux des princes du sang étaient peints en rouge, couleur des Tcheou. A certaines époques de l'année, on célébrait la cérémonie du tir de l'arc : chaque tireur avait quatre flèches à tirer au but (p. III, ch. II, ode 2). Pour tendre l'arc et tirer la flèche, le chasseur ou tireur d'arc passait un anneau de métal au pouce de sa main gauche, et rejetait son vêtement sur l'autre bras (p. II, ch. III, ode 5).

Les chasseurs isolés chassaient l'oie ou le canard sauvage (p. I, ch. VII, ode 8), le sanglier (p. I, ch. II, ode 14, et p. II, ch. III, ode 6), le loup (p. I, ch. VIII,

Digitized by Google

ode 2), le renard (p. I, ch. xv, ode 1), à la première lune, autrement au commencement de notre année; le lièvre (p. II, ch. v, odes 3, 4 et 5). Ils se servaient de chiens (p. I, ch. viii, ode 8, et p. II, ch. v, ode 4).

Les grandes chasses des chefs se faisaient en battue. On entourait les bois avec de grands filets à sacs, fixés à terre par des piquets, et destinés spécialement à prendre les lièvres que les rabatteurs forçaient de s'y jeter (p. I, ch. i, ode 7). On mettait aussi le feu aux herbes d'une grande plaine pour réunir le gibier sur un point déterminé, où on le tuait aisément à coups de flèche. On voit la description d'une chasse de ce genre, partie I, chapitre vii, odes 3 et 4. Le chef, monté sur un char à quatre chevaux, tue à son aise le gibier ainsi ramassé. L'ode 4 fait l'éloge de son courage, et dit qu'il lutte contre les tigres la poitrine nue.

Quand on avait un nombre considérable d'hommes, ou lorsque le terrain n'avait pas des herbes assez hautes pour faire un embrasement, on disposait ces hommes en cercle, et on les faisait tous marcher vers un seul point, en rabattant le gibier (p. I, ch. xi, ode 2, et ch. xv, ode 1, et p. II, ch. iii, odes 5 et 6). On faisait souvent deux ou trois enceintes successives de rabatteurs (*Y-king*, art. 8). Ces grandes chasses avaient lieu principalement à la deuxième lune, au mois de février (p. I, ch. xv, ode 1). On chassait ainsi les troupes de cerfs (p. II, ch. iii, ode 6), de sangliers (p. I, ch. xi, ode 2), de bœufs

Digitized by Google

sauvages (p. I, ch. II, ode 14, et p. II, ch. III, ode 6)[1]. Les chasseurs offraient au prince les sangliers de trois ans, et gardaient pour eux les plus petits, qui n'avaient qu'une année (p. I, ch. XV, ode 1). Pour conserver les corps des cerfs tués, on les enveloppait avec de la paille (p. I, ch. II, ode 12).

Ces grandes chasses en battue sont tout à fait semblables à celles que le missionnaire Gerbillon vit, au XVIIIe siècle, en accompagnant l'empereur Khang-hi en Tartarie (voyez Duhalde, t. IV, p. 293, édition in-folio). Aux temps décrits dans le Chi-king, elles s'exécutaient sur les deux côtés de la vallée du fleuve Jaune, autour du 35e parallèle, dans le Honan, dans le Chen-si oriental, où beaucoup de terres étaient encore sans culture.

PÊCHE.

La pêche formait aussi un moyen important de subsistance. On pêchait à la ligne (p. I, ch. V, ode 5; p. II, ch. VIII, ode 2); mais le mode habituel était la pêche avec des filets (p. I, ch. V, ode 3, et ch. VIII, ode 9). On établissait au bord des grandes rivières une estacade en bois, et on disposait les filets en avant de cette estacade (p. I, ch. VIII, ode 9; p. II, ch. V, ode 3, et ch. VIII, ode 5). Le voyageur

[1] Le caractère *si*, B. 5671, est traduit ordinairement par rhinocéros, et c'est, en effet, son sens actuel. Lacharme a traduit, tantôt *bos sylvestris*, tantôt rhinocéros. Il me semble que les grandes chasses devaient être dirigées surtout contre des troupeaux de bœufs sauvages ou buffles.

Digitized by Google

anglais Lay, que j'ai déjà cité, décrit, dans sa visite à Houng-koung, la pêche au filet, telle qu'elle se fait dans le voisinage de Canton. Il dit qu'on établit au bord des îles du golfe des estacades, avec des treuils pour baisser et lever les filets, qui restent à demeure sous l'eau. Tel semble avoir été l'usage des estacades du Chi-king. « N'allez pas à mon barrage, ne lâchez pas mes filets, » dit l'ode 3, ch. v, p. II. Les filets étaient en bambou mince (p. I, ch. VIII, ode 9, et p. II, ch. II, ode 12). Comme ceux qui servaient à prendre les lièvres, ils étaient garnis de sacs (p. I, ch. XV, ode 6), où le poisson entrait et se trouvait pris. L'ode 2, ch. II, p. I, nomme plusieurs espèces de poissons, parmi lesquels la carpe est mentionnée (voyez aussi p. I, ch. XXII, ode 3). On trouve aussi (p. IV, ch. I, art. 2, ode 6, et p. II, ch. IV, ode 8) un certain nombre de poissons cités comme poissons d'étang.

L'habitude de la pêche avait fait construire des barques que l'on dirigeait avec des rames (p. III, ch. v, ode 1). Les barques étaient en bois de cyprès (p. I, ch. III, ode 1; p. I, ch. IV, ode 1), en bois de peuplier (p. II, ch. III, ode 1). L'ode 2, ch. I, liv. III, cite un pont de bateaux, établi par Wou-wang, pour passer la rivière Weï du Chen-si.

CULTURE ET PACAGE.

D'après les données fournies par diverses odes, principalement du premier livre, la culture avec

Digitized by Google

irrigation était établie dans la vaste plaine qui forme la vallée inférieure du fleuve Jaune, depuis le défilé des Portes-du-Dragon (*Loung-men du Chan-si*) jusqu'au golfe du Pe-tchi-li, où se jetait alors ce grand fleuve (voy. p. I, ch. III, ode 18; p. II, ch. 8, ode 5, et ch. VI, ode 8; p. IV, ch. I, art. 3, odes 5 et 6). Chaque espace de terrain assigné à une famille de colons était entouré d'une rigole d'arrosage qui formait sa limite (p. II, ch. VI, ode 6), et ces rigoles communiquaient avec des canaux plus larges qui allaient rejoindre le fleuve. Le système complet adopté pour l'irrigation est exposé en détail dans le Tcheou-li, qui confirme les indications du Chi-king [1].

Hors de la grande vallée, spécialement à l'ouest dans le Chen-si, et à l'est vers les monts Thaï du Chan-toung, il existait de vastes forêts. Les premiers chefs des Tcheou, Koung-licou et Tan-fou, commencèrent le défrichement des forêts du Chen-si (p. III, ch. I, ode 3, et ch. II, ode 6). On voit dans l'ode 4, ch. II de la IVe partie, que les habitants du royaume de Lou tiraient des environs du mont Thaï leur bois de construction. L'ode 6, ch. IV, p. II, mentionne les grandes troupes de bœufs, de moutons, comme la principale richesse des familles puissantes, ce qui est naturel chez un peuple encore peu nombreux, réparti sur un vaste territoire. On attachait les pieds des chevaux avec des entraves

[1] Voyez le *Wen-hian-thoung-khao*, liv. Ier, premières pages, et le *Tcheou-li*, section Ti-kouan, art. Soui-jin.

Digitized by Google

pendant qu'ils paissaient (partie II, ch. IV, ode 2).

On peut faire le relevé des principales espèces de céréales citées dans le Chi-king, avec l'indication des localités où elles étaient cultivées. Ces espèces étaient le riz, le froment, l'orge, le blé noir ou sarrasin, les deux sortes de millet, appelées *chou* et *tsi*, qui se rapprochent, l'une du *milium globosum*, l'autre de l'*holcus sorgho*. Les travaux de la culture à chaque lune sont décrits (p. I, ch. 15, ode 1) pour le royaume de Pin (Chen-si, district de Si-ngan-fou, 34e parallèle) et (part. IV, ch. I, art. 3, odes 5 et 6) pour le territoire de l'ancien royaume de Chang (Ho-nan oriental, même latitude).

Les semailles du riz et du millet se faisaient au printemps; elles donnaient lieu à une cérémonie (p. IV, ch. I, art. 2, ode 1) : c'était la célèbre cérémonie du labourage, dont le rituel est décrit dans le Koue-iu, 4e discours, règne de Siouen-wang. L'ode 6, ch. VI, p. II du Chi-king, mentionne les sillons tracés par le grand Yu sur la pente du mont Nan-chan, territoire de Si-ngan-fou. L'automne avait aussi la cérémonie des récoltes (p. IV, ch. II, ode 4). La 1re ode, art. II, 1re section de la partie IV, mentionne au commencement de l'été des Tcheou, c'est-à-dire vers avril, la première récolte du millet et de l'orge d'hiver.

Les principaux instruments de la culture, la charrue avec son soc, la houe ou bêche, la faux ou faucille, sont cités dans diverses odes (p. II, ch. IV, ode 6; p. IV, ch. I, art. 1, ode 1; p. IV, ch. I, art.

Digitized by

3, odes 5 et 6). L'arrachage des mauvaises herbes, ou sarclage, est recommandé d'une manière spéciale (p. II, ch. VI, ode 8, et p. IV, ch. I, art. 3, odes 5 et 6). On mettait les herbes en tas, et on les brûlait en l'honneur des génies qui présidaient aux récoltes (p. II, ch. VI, ode 8). Leur cendre fécondait la terre. On prescrivait également de détruire les insectes ou les vers nuisibles. Le sarclage assidu des mauvaises herbes a toujours été recommandé aux cultivateurs par l'administration chinoise; il est noté comme une nécessité par Confucius, par Meng-tseu, et sa continuation pendant vingt siècles est, sans contredit, une cause essentielle de l'étonnante fécondité du sol chinois. Les herbes parasites en ont disparu.

En général, on laissait la terre un an en jachère, et on la cultivait pendant deux ans; si on y trouvait encore des herbes sauvages la deuxième année, on les arrachait soigneusement (p. II, ch. III, ode 4). Comme dans nos campagnes, la moisson était une époque de grand travail et de réjouissances simultanées (ode 8, ch. VI, p. II). Cette ode dit que les moissonneurs laissent des épis et même de petites bottes d'épis pour les pauvres veuves qui viennent glaner. L'officier préposé à la culture arrive et se réjouit avec les moissonneurs. On faisait alors le partage de ce qui revenait à l'État sur les produits de la moisson.

On voit dans le Chi-king plusieurs indices des règlements agraires établis par les Tcheou, et qui

Digitized by Google

sont expliqués en détail par Meng-tseu, liv. I, ch. v. La division des terres est indiquée (p. III, ch. II, ode 6) dans la tribu de leur ancêtre Koung-lieou. Un cultivateur (p. II, ch. VI, ode 8) dit que l'arrosage arrive au champ de l'État (Koung-thien), et de là aux champs particuliers : ce qui se rapporte à l'ancien système décrit par Meng-tseu, d'après lequel huit familles recevaient à cultiver un espace de terrain divisé en neuf parties, dont la partie centrale formait le champ de l'État. L'ode 2, art. II, ch. I, p. IV, montre Tching-wang, le deuxième empereur Tcheou, nommant des préposés à l'agriculture et ordonnant d'ensemencer les terres; elle cite la grande division territoriale de 30 li, ou 33 li $\frac{1}{3}$ plus exactement, ce qui fait 1111 li carrés environ. Elle y place 10,000 individus, labourant deux à deux, ce qui fait environ $\frac{1111}{10,000}$ de li carré par individu; et, comme le li était généralement de 300 pou, cela fait par individu 9999 pou carrés. En prenant la valeur ancienne du meou, 100 pou carrés, on trouve par individu environ 100 meou : c'est le nombre assigné, par plusieurs passages de Meng-tseu, à chaque chef de famille. Le Tcheou-li, article du *Tasse-tou*, donne aussi le même nombre dans les bons terrains.

Chaque habitation occupée par une famille de colons était située au milieu du territoire assigné à cette famille (p. II, ch. VI, ode 6); elle avait auprès d'elle son jardin, garni de concombres, de citrouilles, de melons, et autres plantes potagères.

Digitized by Google

Chacune de ces habitations était entourée de mûriers, de jujubiers, et avait sa chanvrière. L'ode 5, ch. IX, p. I, parle du champ de 10 meou où l'on soigne les mûriers : c'est la plantation près de la maison. Le chanvre et ses analogues, la plante *tchu*, la plante *kien*, la plante *ko*, se macéraient dans des fosses (p. I, ch. XII, ode 4). Les feuilles de mûriers servaient à élever des vers à soie (p. I, ch. XV, ode 1). Les femmes spécialement s'occupaient de cette éducation (p. III, ch. III, ode 10). Dans chaque habitation, les femmes filaient le chanvre et la plante *ko*, tissaient de la toile et des étoffes de soie (p. I, ch. III, ode 2). Le métier, la chaîne et la trame sont cités, ode 9, ch. V, liv. II.

On cultivait l'indigo (*lan-hoa*), ou des plantes analogues, dont on extrayait une teinture bleu-foncé (p. I, ch. XV, ode 1, et p. II, ch. VIII, ode 2). On cultivait aussi des plantes qui donnaient une couleur jaune et rouge (p. I, ch. XV, ode 1). La teinture des étoffes se faisait à la huitième lune, vers le mois de septembre, ainsi que le macérage du chanvre (p. I, ch. XV, ode 1). Les veillées d'hiver étaient occupées au filage, au tissage des étoffes, à la fabrication des cordes (p. I, ch. XV, ode 1). On se chauffait avec du bois de diverses espèces (p. I, ch. XV), et entre autres du bois de mûrier (p. II, ch. VIII, ode 5).

NOURRITURE HABITUELLE ET PRÉPARATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

Les grains de riz étaient broyés au pilon (p. III, ch. II. ode 1), pour les débarrasser de leur enveloppe. Le grain nettoyé était ventilé ou passé au crible (même ode, et p. II, ch. v, ode 9); on le lavait et on le cuisait à la vapeur de l'eau bouillante (p. III, ch. II, ode 1). Ainsi se préparaient les gâteaux que l'on mangeait dans les cérémonies. Le blé et les deux espèces de millet, *chou*, *tsi*, étaient traités de la même manière, et c'est encore ainsi que se fait actuellement le pain en Chine (voyez l'Encyclopédie japonaise, liv. CV, fol. 18 v. et les mémoires des missionnaires).

Les viandes étaient grillées sur les charbons, ou rôties à la broche (p. III, ch. II, odes 1 et 2), ou cuites dans des marmites, comme le poisson (p. I, ch. XIII, ode 4, et p. II, ch. v, ode 9). On puisait dans la marmite à l'aide de cuillers en bois de jujubier (p. II, ch. v, ode 9). L'ode 2, ch. III, p. IV, décrit la préparation d'une carpe. Le foie ou l'estomac et le palais des animaux étaient spécialement estimés (p. III, ch. II, ode 2). Cette préférence est encore habituelle, comme on le voit dans la description que Gerbillon nous a laissée d'une chasse de Khang-hi (Duhalde, IV. p. 293, édit. in-folio). Dans les habitations ordinaires, on élevait des porcs (p. III, ch. II, ode 6) et des chiens, pour être mangés. Le Chi-king mentionne seulement le chien de

garde (p. I, ch. II, ode 12) et les chiens de chasse (p. I, ch. VIII, ode 8, et p. II, ch. V, ode 4); mais l'habitude de manger du chien était dès lors générale en Chine, d'après le *Tcheou-li*, *passim*, et le *Li-ki*, ch. *You-ling*. Dans trois passages où Meng-tseu (liv. I, ch. I, art. 13 et 48; liv. II, ch. VII, art. 42) décrit ce qui est nécessaire pour une famille ordinaire de colons, il note les chiens et les truies élevés pour être mangés. Cet usage de la viande de chien se retrouve, comme on le sait, chez les Indiens de l'Amérique septentrionale, et il s'est conservé en Chine. Chaque maison avait aussi son poulailler garni de coqs et de poules (p. I, ch. VI, odes 2 et autres). Les odes du Chi-king et le livre de Meng-tseu ne parlent point d'oies ni de canards privés. On y trouve seulement la mention de ces oiseaux à l'état sauvage; et de là on peut présumer que ces espèces n'étaient pas encore généralement apprivoisées [1]. Cependant un auteur qui vivait sous les Han, 100 ans environ avant J. C. dit que les oiseaux domestiques cités dans le *Tcheou-li*, article *Tchang-hio*, sont des oies et des canards privés.

La viande de bœuf et de mouton n'était servie que sur la table des chefs et dignitaires qui possédaient de grands troupeaux (p. II, ch. I, ode 5, et p. III, ch. I, ode 3; *ibid.* p. I, ch. 6, ode 2). Dans les grands repas, on servait huit plats différents (p. II,

[1] M. Dureau de la Malle a fait une remarque semblable dans son mémoire sur l'agriculture romaine, inséré au tome XIII des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Digitized by Google

ch. I, ode 5). La tortue était regardée comme un mets délicat (p. III, ch. III, ode 7). Le potager de chaque colon lui fournissait des concombres, des citrouilles, des melons (p. I, ch. XV, ode I, et p. II, ch. VI, ode 6). On mangeait aussi des jujubes, que l'on abattait à la huitième lune, c'est-à-dire vers la fin de juillet (p. I, ch. I 5, ode I). A la même époque, on fendait les grosses citrouilles. Les concombres, les melons et les feuilles des mauves se mangeaient à la septième lune (p. I, ch. XV, ode I). On mangeait habituellement les pousses tendres des bambous (p. III, ch. III, ode 7).

Toutes les descriptions de repas solennels (p. I, ch. VII, ode 8; p. II, ch. II, ode 14; p. III, ch. III, ode 7, etc.) citent le vin *tsieou* 酒 comme boisson habituelle. Le goût du vin est reproché aux hommes qui se dérangent dans leur conduite (p. III, ch. III, ode 2). Comme aujourd'hui, ce vin était une boisson fermentée extraite du riz (p. I, ch. XV, ode I); sa préparation peut sembler indiquée en partie dans l'ode 7, ch. II, p. III. Cette ode s'exprime ainsi : « On puise de l'eau dans le ruisseau, et on la transvase; alors on peut arroser de cette eau le riz cuit à la vapeur. » Et à la deuxième strophe : « On puise de l'eau, on la transvase; on peut laver avec cette eau les vases à vin. » Lacharme a traduit la deuxième phrase de la première strophe par : « La vapeur de l'eau bouillante est employée pour faire le vin; » ce qui indique une véritable distillation.

Digitized by Google

Le texte me paraît moins précis, mais la confection du vin de riz est suffisamment indiquée par l'ode 1, ch. xv, p. I, où il est dit qu'à la dixième lune on moissonne le riz pour faire le vin du printemps. On laissait ainsi la fermentation agir pendant l'hiver, et le vin se buvait au printemps de l'année suivante; on le séparait de la lie en le versant dans des herbes ou dans un panier à fond serré (p. II, ch. I, ode 5). Alors il était bon à être servi dans les repas (p. II, ch. I, ode 5; p. III, ch. I, ode 5). On mêlait du poivre de Chine, *tsiao* (p. I, ch. XII, ode 2), aux vins, aux mets, pour les rendre odorants.

Le vin était conservé dans des vases où bouteilles en terre cuite (p. I, ch. XII, ode 7; p. III, ch. II, ode 7). Cette terre cuite ne peut être de la porcelaine; la porcelaine n'a été d'un usage habituel en Chine qu'à une époque bien postérieure.

Il est à remarquer que le lait n'est pas cité dans le Chi-king comme boisson. L'*Y-king*, ch. xxx, cite la vache laitière. On sait qu'en général les Chinois actuels ne boivent pas de lait.

Les gens du peuple buvaient dans des cornes creuses, ou brutes ou taillées (p. II, ch. VII, ode 1; p. I, ch. xv, ode 1). Koung-lieou, l'ancêtre des Tcheou, qui vivait au XVIIIe siècle avant notre ère, après le souverain Thaï-khang, ou, suivant d'autres, après Kie, dernier empereur de la première dynastie, Koung-lieou buvait dans une courge creuse (p. III, ch. II, ode 6). Du temps de la dynastie Tcheou, les princes se servaient de coupes formées d'une pierre

précieuse (p. III, ch. I, ode 5). Aux repas solennels, le vin était servi dans de grands vases appelés *teou*, *pien*, *ta-fang* (p. III, ch. II, ode 1; p. IV, ch. II, ode 4); on peut en voir la forme dans l'ouvrage appelé Tsi-king-tou, où le célèbre commentateur du temps des Soung, Tchou-hi, a représenté par des figures les vases, les armes, les habillements cités dans les livres sacrés King.

MÉTAUX EMPLOYÉS.

Les indications fournies par le Chi-king montrent que l'or, l'argent, le fer, le plomb, le cuivre étaient alors connus des Chinois. L'ode 3, ch. II, p. IV, cite le métal par excellence (l'or) qui s'extrait des mines du Midi, et est remis en tribut par les peuples encore barbares de la Chine centrale. L'ode 4, ch. I, p. III, parle d'ornements en or. On lit la mention de freins d'or, p. III, ch. II, ode 3; de lances argentées ou dorées sur la hampe, p. I, ch. XI, ode 3. Le poitrail des chevaux de guerre était recouvert d'acier (p. I, ch. XI, ode 3). L'or, le plomb, brillants et purifiés, sont mentionnés, p. I, ch. V, ode 1. L'ode 6, ch. II, p. III, parle des mines de fer exploitées dans le Chen-si, par Koung-lieou, dès le XVIIIe siècle avant notre ère. Les armes et instruments en fer sont cités *passim* dans le Chi-king.

MATIÈRES TRAVAILLÉES.

Plusieurs odes (p. I, ch. V, ode 1; p. III, ch. I, ode 4; ch. III, ode 2) mentionnent l'art de tailler

Digitized by Google

et de polir les pierres précieuses. J'ai cité l'anneau d'ivoire porté par les enfants des hommes riches (p. I, ch. v, ode 6). L'ode 3, ch. II, p. IV, cite l'ivoire (dents d'éléphant) remis comme l'or en tribut par les peuples de la Chine centrale. Les extrémités des arcs étaient souvent garnies d'ivoire travaillé (p. II, ch. I, ode 7).

ARMES. — GUERRE.

On a dit que la chasse était l'image de la guerre. Cette comparaison devient une réalité dans les déserts de l'Amérique du Nord et de l'Asie centrale. Lorsque les hommes d'une horde se réunissent et sortent de leur canton, leur attroupement a deux objets simultanés: la chasse dans de vastes steppes sans possesseur déterminé, et la guerre avec les autres hordes qui viennent chasser sur ce même terrain vague. Aux temps décrits par le Chi-king, la majeure partie du pays situé autour de la grande vallée cultivée du fleuve Jaune était à cet état de terrain de chasse indivis entre les Chinois et les hordes indigènes. Les armées chinoises, alors dirigées contre les barbares, chassaient et combattaient tour à tour; leurs guerriers se servaient des mêmes armes contre les ennemis et contre les animaux sauvages. Cependant diverses odes offrent la description d'armements réguliers dirigés par le souverain ou par un prince chinois contre un autre prince; plusieurs odes dépeignent les postes établis régulièrement sur les frontières. Quelques citations

Digitized by Google

extraites de ces odes donneront une idée de ce qu'était alors l'art de la guerre en Chine, et il ne semble pas que les Chinois y aient fait de grands progrès depuis cette première époque. Sauf les armes à feu, qu'ils ont maintenant adoptées, ils sont restés stationnaires en ceci comme en toute autre chose. L'art militaire des Chinois, traduit par Amyot au XVIIIe siècle, et publié dans le tome VII des Mémoires des missionnaires, a pour base un ancien ouvrage attribué à Sun-tse, général du pays de Thsi, qui vivait près de trois cents ans avant l'ère chrétienne.

Les postes des frontières entre les royaumes en guerre, ou aux abords du pays des barbares, étaient fournis par les colons cultivateurs, qui se relevaient d'année en année; le service de ces postes était une véritable corvée : de là les regrets des soldats qui les gardaient (p. I, ch. VI, ode 4; p. II, ch. I, ode 7). L'édit qui enjoignait le service régulier aux frontières était inscrit sur une planche de bambou placée au poste (p. II, ch. I, ode 8). Dans les armées chinoises de cette époque, comme dans les armées féodales de notre moyen âge, l'infanterie se composait de colons détournés de leurs travaux, et ces colons se plaignaient amèrement de leur sort (p. I, ch. III, ode 6, et ch. XV, odes 3 et 4; p. II, ch. IV, ode 1, et ch. VIII, ode 3), surtout quand ils faisaient partie d'une expédition dirigée contre les hordes barbares, dans les pays incultes du Nord et du Midi (p. II, ch. VIII, odes 8 et 10); ils avaient

Digitized by Google

la plus grande peur des Hien-yun du Nord, connus plus tard sous le nom d'Hioung-nou (p. II, ch. I, ode 7).

L'élément de l'armée chinoise était le char attelé de deux ou de quatre chevaux. Ce char portait trois guerriers cuirassés : celui du milieu était l'officier; il avait à sa droite son écuyer, qui lui passait les armes; à sa gauche, le conducteur (p. I, ch. VII, ode 5). Une troupe de fantassins suivaient le char, et devaient le protéger (p. II, ch. I, ode 7; p. IV, ch. II, ode 3). Le terme de char était donc un terme collectif, comme celui de lance dans notre moyen âge. Le Li-ki compte par chaque char trois guerriers cuirassés, vingt-cinq hommes à pied devant guider les chevaux et le char sur les côtés, et soixante et douze fantassins armés à la légère le suivant; mais cette escouade ou compagnie ne devait jamais être complète. L'ode 4, ch. II, p. IV, ne compte que trente mille fantassins pour mille chars : ce qui ne fait que trente hommes à pied par char. Une autre ode (p. II, ch. III, ode 4) parle d'une armée de trois mille chars, ce qui représenterait, d'après le Li-ki, trois cent mille hommes. Lacharme remarque, et je pense ainsi que lui, que le nombre du Li-ki doit être très-enflé, comme tous les nombres des armées donnés par les auteurs asiatiques. Le cadre officiel n'était jamais rempli.

Le souverain ne marchait qu'avec une garde de deux mille cinq cents hommes, appelés *chi*. Chaque dignitaire ou grand officier avait une escorte de

Digitized by Google

cinq cents hommes, appelée *liu* (p. II, ch. III, ode 4, et ch. VIII, ode 3). Pour employer nos termes militaires, *chi* était le régiment, et *liu* le bataillon. Six *chi*, ou quinze mille hommes, formaient une armée ordinaire (p. II, ch. VI, ode 9; p. III, ch. I, ode 4). On distinguait les soldats de l'aile gauche et de l'aile droite, suivant la division longtemps usitée dans les marches et campements des hordes tartares (p. III, ch. III, ode 9). Une armée se divisait en trois *tan* 單 (p. III, ch. II, ode 6). Les six *chi* paraissent aussi représenter, en général, six sections d'une armée quelconque (p. III, ch. III, ode 9). Dans l'ode 4, ch. I, p. III, le commentaire explique le caractère *chi* par le caractère *kiun*, qui désigne un corps de douze mille cinq cents hommes. Les six *chi* sont un terme collectif, comme les six *king* cités dans plusieurs chapitres du Chou-king (chapitre *Kan-chi*, ou proclamation du pays de Kan; chapitre *Mou-chi*, ou proclamation dans la plaine de Mou). Le chef de chaque corps se tenait au milieu (p. I, ch. VII, ode 5).

Le char du souverain ou du général en chef avait quatre ou six chevaux, attelés sur une même ligne. Lorsqu'il y avait quatre chevaux, comme c'était l'ordinaire (p. I, ch. II, ode 9; p. II, ch. III, ode 4; p. II, ch. VII, ode 8; p. III, ch. III, ode 7), deux chevaux étaient attelés au timon et deux autres étaient en volée (p. II, ch. VII, ode 8). Les chevaux des chars étaient cuirassés (p. II, ch. 3, odes 4 et 5).

Digitized by Google

ou protégés sur les côtés par des boucliers (p. I, ch. XI, ode 3); ceux des commandants avaient des freins en or (p. III, ch. II, ode 3), avec un grelot à chaque extrémité du frein (p. I, ch. XI, ode 2; p. II, ch. III, ode 4; p. III, ch. III, ode 7). Les rênes étaient richement ornées (p. IV, ch. II, ode 3) et portaient, par des anneaux de cuir, sur le dos des chevaux (p. I, ch. XI, ode 3; p. IV, ch. II, ode 4). Les chars étaient revêtus sur les côtés de planches, comme défense contre les traits de l'ennemi (p. I, ch. XI, ode 3); ils étaient garnis à l'intérieur de nattes en bambou (p. II, ch. III, ode 4), ou de tapis brodés (p. I, ch. XI, ode 3). Les essieux des chars des chefs étaient enveloppés de soie verte (p. IV, ch. III, ode 3), ou de cuir (p. II, ch. III, ode 4), probablement pour les consolider. Le timon était revêtu de cuir peint en cinq couleurs (p. I, ch. XI, ode 3).

Les princes et guerriers réguliers portaient des casques. Le casque des princes du sang était orné d'un panache rouge en soie (p. IV, ch. II, ode 4). Les guerriers réguliers avaient une épée (p. II, ch. VI, ode 9; p. I, ch. VII, ode 5), deux lances, deux arcs (p. I, ch. VII, ode 5; p. IV, ch. II, ode 4). Le fourreau de l'épée des chefs se garnissait de pierreries (p. III, ch. II, ode 6) ou d'ornements (p. II, ch. VI, ode 9). Les lances étaient de trois espèces : la lance *meou* avait 4 mètres (20 tchi des Tcheou) (p. I, ch. XI, ode 3); la lance *ki* (p. I, ch. XI, ode 8) avait 3,2 mètres (16 tchi) : elles étaient placées sur les chars de guerre (p. I, ch. XI, ode 8); le javelot *ko*

(même ode) avait 6 tchi (1,20 mètre) et servait aux fantassins. Ces longueurs sont extraites du Li-ki par le commentaire. Toutes les lances portaient des flammes ou banderoles (p. I, ch. VII, ode 5; p. IV, ch. II, ode 4); la couleur de ces flammes était rouge.

Comme les arcs de chasse, les arcs de guerre étaient en bois garni de soie verte (p. IV, ch. II, ode 4); les arcs des chefs portaient des ornements en ivoire (p. II, ch. I, ode 7). Il y avait aussi des arcs en corne, ou forts comme la corne (p. II, ch. VII, ode 9, et p. IV, ch. II, ode 3) : ceux-là lançaient plusieurs flèches à la fois. Pour conserver les arcs, on les enfermait dans des fourreaux de peau de tigre (p. I, ch. XI, ode 3) ou de cuir ordinaire (p. I, ch. VII, ode 4). Chaque fourreau en contenait deux, et ils y étaient serrés avec des bambous, pour les empêcher de se déformer par l'humidité (p. I, ch. XI, ode 3; p. II, ch. VIII, ode 2). Les enveloppes des arcs se faisaient encore, ainsi que les carquois, en peau d'une espèce d'animal marin appelé *yu* (p. II, ch. I, ode 7, et ch. III, ode 4), lequel peut être un phoque.

Les guerriers cuirassés avaient des boucliers (p. I, ch. I, ode 7; p. III, ch. II, ode 6) et des haches de bataille à manche en bois (p. I, ch. XV, ode 4, et p. III, ch. II, ode 6). Les fantassins n'étaient habituellement armés que de javelots et de lances (p. I, ch. XV, ode 4). L'ode 5, ch. III, p. II, décrit une armée en marche : les chevaux des chars hennissent, les drapeaux et flammes brillent, les fantassins

Digitized by Google

et les aides pour guider les chevaux marchent en silence.

Outre les chars de guerre, des chariots chargés de sacs de bagage, et traînés par des bœufs, suivaient l'armée (Chou-king, ch. Wou-mo; Chi-king, p. II, ch. VIII, ode 3); ces sacs étaient à une ou deux ouvertures, et contenaient les vivres (p. III, ch. II, ode 6). Les chars étaient déchargés et rangés autour de l'emplacement du camp (Y-king, art. 7). Alors les plus faibles veillaient à la garde des bagages, tandis que les plus robustes s'avançaient contre l'ennemi.

Les expéditions contre les peuplades indigènes, du Centre, de l'Ouest et du Nord, s'effectuaient à la sixième lune (p. II, ch. III, ode 3), époque de l'année qui correspond à la fin de mai et au commencement de juin. On faisait par jour trente li, environ onze kilomètres, si l'on évalue le li à dix-huit cents tchi de vingt centimètres chacun (p. II, ch. III, ode 3). Pour une grande armée de trois cents chars, dix chars formaient l'avant-garde (même ode).

Les drapeaux représentaient des figures d'oiseaux (même ode), de serpent (p. II, ch. I, ode 8). Ils portaient des grelots (p. II, ch. VII, ode 8) et des rubans (p. III, ch. III, ode 71). Sur l'étendard impérial, on voyait l'image du dragon sacré (p. IV, ch. I, art. 2, ode 8). Les princes du sang, chefs secondaires ou vice-rois, avaient des guidons ou drapeaux (p. IV, ch. III, ode 4). Un guidon, formé d'une perche avec une queue de bœuf, était placé

Digitized by Google

à l'arrière des chars des chefs d'escouade. On peut voir la représentation de ces drapeaux dans les planches jointes aux éditions impériales du Tchéou-li et du Li-ki.

Les guerriers portaient des cuissards de couleur, et s'enveloppaient les jambes de bandelettes (p. II, ch. VII, ode 8). Lacharme dit que cet usage existe encore en Chine pour les piétons. Dans l'ode 8, ch. XI, partie I, un homme du pays de Thsin en engage un autre à le suivre à la guerre, en lui promettant de lui fournir des habits, des souliers, des armes, s'il en manque. Cette communauté de l'équipement militaire m'a rappelé involontairement le mauvais équipement des soldats chinois actuels, qui, selon le récit de plusieurs voyageurs, se prêtent tour à tour leurs habits et leurs armes pour passer la revue.

Le commandant d'un corps d'armée avait le titre de *ki-fou* (p. II, ch. IV, ode 1) ou de *chang-fou* (p. III, ch. I, ode 2). Plusieurs odes (p. II, ch. I, ode 7 et autres) désignent le général par le nom de *l'homme illustre*. C'est le prince, le dignitaire.

Le tambour donnait le signal du départ (p. I, ch. III, ode 6), celui de l'attaque et de la retraite (p. II, ch. III, ode 4). Les grands tambours se couvraient avec la peau d'un poisson appelé *tho* (p. III, ch. I, ode 8), et qui paraît être un crocodile, d'après la description de l'Encyclopédie japonaise, kiv. 45, fol. 5, et l'explication du commentaire sur le chapitre *Youe-ling* du Li-ki. Avant le combat, les guerriers s'animaient entre eux en faisant la petite guerre. Ils

Digitized by Google

sautaient, couraient, se menaçaient de leurs armes (p. I, ch. III, ode 6). Turner, dans son Voyage au Tubet, nous décrit une semblable représentation de petite guerre.

Dans l'ode 7, chapitre I, partie III, Wen-wang fait donner l'assaut à une ville murée, et ses soldats montent avec des échelles à crochet. Il fait des prisonniers, et les punit comme des révoltés, en proportionnant leur châtiment à la gravité de leur faute. Il fait couper une oreille à ses captifs, et, en se bornant à cette punition, il passe pour humain et juste. Dans le royaume de Lou (Chan-toung méridional) (p. IV, ch. II, ode 3), l'armée, au retour d'une expédition, se réunit dans le champ d'exercice Pouân-koung. On offre au prince les oreilles coupées; on amène les chefs enchaînés devant le juge, et ils sont condamnés par sentence régulière. Comme les peuplades d'Amérique, les Chinois faisaient alors très-peu de prisonniers; ils mettaient les chefs vaincus à mort et relâchaient les simples guerriers en leur coupant l'oreille, comme marque déshonorante, ou pour les reconnaître s'ils revenaient sur eux [1].

Le champ d'exercice de la capitale de Lou était entouré d'un canal, et semé d'ache et d'autres plantes. On y tirait de l'arc, on y faisait le maniement des armes (p. IV, ch. II, ode 3). Près du palais de

[1] Ceci résulte de l'explication du commentaire impérial. Le caractère *koue*, B. 12454, veut dire à la fois couper la tête ou couper l'oreille.

Digitized by Google

Wen-wang, se trouvait un emplacement semblable, nommé *Pi-young* 辟雝 (l'étang de la Tablette ronde), et destiné aux exercices corporels (p. III, ch. I, ode 8). Ce même champ d'exercice se retrouve sous son fils Wou-wang, dans la ville capitale *Hao* (p. III, ch. I, ode 10). Le Li-ki, cité par le commentaire (p. III, ch. I, ode 8, et p. IV, ch. II, ode 3), affirme que l'on donnait aussi au peuple, dans ce lieu réservé, des leçons de morale (littéralement, qu'on lui enseignait les rites). Le Chi-king cite (p. III, ch. I, ode 6) des enfants qui ont été élevés convenablement d'après les institutions de Wen-wang.

ORGANISATION GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT. — DIGNITÉS.

Les chefs secondaires, feudataires du souverain, étaient désignés, en général, par le nom de *heou*, assistants (p. III, ch. V, ode 2, et p. IV, ch. II, ode 4). Ils étaient divisés en trois classes principales, dont les titres spéciaux se retrouvent dans plusieurs odes du Chi-king, et qui sont connus, d'après le *Chou-king* et le *Tcheou-li*. Voyez aussi ces noms dans la traduction de Meng-tseu, par M. Stanislas Julien, livre II. Parmi les premiers officiers attachés à l'empereur, le nom du *chi* 師, l'instructeur, se lit dans le Chi-king (p. II, chap. IV, ode 7, et p. III, ch. III, ode 6). Immédiatement au-dessous du *chi* étaient les ministres, désignés par le terme général

Digitized by Google

d'officiers de droite et de gauche (p. III, ch. I, ode 4), d'après la place qu'ils occupaient, dans les cérémonies, à côté de l'empereur. Le Chi-king nomme parmi eux le *sse-tou*, chargé de la direction de l'administration civile et de l'instruction du peuple (p. III, ch. I, ode 3); le *sse-koung*, chargé des constructions publiques (même ode), le *heou-tsi*, surveillant de la culture (p. III, ch. II, ode I). On trouve encore dans le Chi-king la citation des *ta-fou*, ou grands préfets, préposés aux divers arrondissements de chaque principauté (p. III, ch. III, ode 4, et p. I, ch. IV, ode 10), et celle des *sse*, lettrés ou commis supérieurs attachés à l'empereur (p. III, ch. I, ode 4). L'exposé complet de l'organisation administrative, à cette époque, ne peut bien se voir que dans le Tcheou-li. J'ai dit que j'avais entrepris la traduction de ce long ouvrage, et, conséquemment, je n'entrerai pas ici dans de plus grands développements.

Les chefs secondaires, placés à la tête des diverses principautés, recevaient, comme insigne de leur dignité, deux sortes de tablettes en pierre précieuse, dont l'une, le *koueï*, était oblongue, et l'autre, le *pi*, était ovale (p. I, ch. V, ode 1, et p. III, ch. III, ode 5). Quand ils venaient à la cour, ils les tenaient devant leur bouche, en parlant au souverain (*Y-king*, art. 40). Ces visites des chefs devaient se faire à deux époques de l'année, au printemps et à l'automne (p. II, ch. III, ode 9). Diverses odes des première et seconde parties font allusion aux grandes

tournées d'inspection que l'empereur faisait lui-même, à des époques semblables, dans les différentes principautés. Cet échange de visites et de tournées est une preuve du peu d'étendue de l'empire chinois aux premiers temps décrits par le Chi-king. L'ode 3, chapitre III, partie IV, qui se rapporte au temps des Chang (du XVIIIe au XIIe siècle de notre ère), donne, il est vrai, au royaume du souverain le chiffre rituel de 1000 li. Mais une autre ode de la première partie (ch. V, ode 7) dit que, du chef-lieu du royaume de Soung, on peut voir celui du royaume de Weï, et Meng-tseu cite (l. I, ch. III), le peu d'étendue du royaume de Wen-wang. « Le chant des coqs et les aboiements des chiens s'entendaient, dit-il, de la résidence royale aux quatre limites du royaume. »

CROYANCES RELIGIEUSES.

Plusieurs odes du Chi-king indiquent, d'une manière irrécusable, la croyance à un être suprême, le Chang-ti, le souverain Seigneur. L'ode 2, chapitre I, partie III, dit que Wen-wang honorait le Chang-ti par un culte respectueux, et que de là dériva la prospérité de ce prince et de sa race. Dans la même ode, les compagnons de Wou-wang lui disent, avant la célèbre bataille de Mou-ye : « Le Chang-ti t'est favorable ; ne laisse pas ton âme flotter entre la crainte et l'espérance ». La faveur du Chang-ti pour les armes de Wou-wang est célébrée

Digitized by Google

dans les mêmes termes, partie IV, chap. II, ode 4. L'ode 7, chapitre III, partie III, montre le Chang-ti fatigué des fautes des familles Hia et Chang, et appelant la famille Tcheou à les remplacer. C'est le Chang-ti qui dirige Tan-fou, ou Thaï-wang, l'ancien chef de cette famille, dans les pays occidentaux. Il protége ses travaux de défrichement, et l'élève à la dignité de chef. Il choisit, parmi ses trois fils, celui qui doit commander. Il encourage son petit-fils, le sage par excellence, Wen-wang [1].

De même, dans le chapitre III, partie IV, qui contient les chants de la dynastie Chang, l'ode 3 dit que le Chang-ti a choisi l'illustre et courageux Tching-thang pour régner sur les quatre parties de la terre. L'ode 4 célèbre le respect de Tching-thang pour le Chang-ti, qui en fut touché, et appela ce prince vertueux à la tête des neuf régions (tcheou).

Dans les odes du troisième livre Ta-ya, qui déplorent la décadence des Tcheou et la misère publique, les plaintes s'adressent au ciel, *thien*, ou *chang-thien*, haut ciel. Les prières de Siouen-wang contre la sécheresse (p. III, ch. III, ode 4) sont adressées à l'être suprême, désigné par le nom de *Chang-thien*, de *Thien*, et aussi de *Chang-ti*. Siouen-wang dit que le Chang-ti détourne ses regards de la terre et l'abandonne.

[1] Dans la dernière partie de cette ode, le Seigneur suprême est appelé simplement *Ti*, le souverain. Le sens me paraît indiquer nettement qu'il s'agit toujours du *Chang-ti*, et c'est ainsi que Lacharme l'a entendu.

Digitized by Google

Plusieurs missionnaires ont pensé, et il a été répété récemment encore, que les Chinois n'ont jamais eu qu'une croyance très-incertaine dans un être suprême. Cette opinion est fondée sur ce que l'expression *thien*, ciel, se trouve plus souvent employée par les moralistes chinois que celle de *Chang-ti*, le Seigneur suprême. Les citations que je viens de rapporter nous montrent les idées des anciens Chinois dans un jour plus favorable. Le Chang-ti est représenté par le Chi-king comme un être parfaitement juste, qui ne hait personne (p. II, ch. IV, ode 8).

L'empereur, le souverain terrestre, avait seul le droit de sacrifier au Chang-ti, le Seigneur suprême, et, d'après le Koue-iu, le Tso-tchouen, les princes perdirent tout respect envers leur souverain, lorsqu'ils s'arrogèrent ce droit. Dans l'ode 4, ch. II, p. IV, écrite pendant la décadence des Tcheou, le prince du royaume oriental de Lou célèbre les grandes solennités du printemps et de l'automne. Il adresse ses prières, d'abord au Chang-ti, le Seigneur suprême, qui règne par lui seul, et ensuite au célèbre Ki, autrement Heou-tsi, d'après le nom de la charge qu'il occupait sous Yao. La famille Tcheou prétendait descendre de cet illustre personnage et lui adressait ses prières comme à son protecteur auprès du Chang-ti. Tcheou-koung, dans la même ode; Tching-thang, dans l'ode 2, chapitre III, partie IV; Wen-wang, Wou-wang, dans les odes qui célèbrent leurs vertus, sont regardés comme autant de protecteurs célestes de l'empire chinois.

Digitized by Google

Les génies (*Chin*) composaient autour du Chang-ti une hiérarchie céleste, semblable à celle des dignitaires sous l'empereur. Ces génies habitaient l'air et surveillaient les actions des hommes. Chaque famille avait ses ancêtres pour génies tutélaires. Ainsi, Heou-tsi, Wen-wang, Wou-wang, étaient les génies tutélaires de la famille Tcheou (p. II, ch. VI, ode 5; p. III, ch. III, ode 4). Dans l'ode 8, chapitre II, p. III, faite en l'honneur de Tching-wang, on dit que les génies Chin le reconnaissent roi souverain. Dans l'ode 5, chapitre I, partie II, deux amis disent, en se donnant des témoignages d'affection : « Le génie qui entend nos paroles, les approuve et confirme la concorde de nos âmes. »

On lit dans l'ode 2, chapitre III, partie III : « Ne dis pas : Nul ne le verra, nul ne le saura. On ne peut pas savoir si les esprits supérieurs ne nous entendent pas. »

Outre les génies spéciaux à chaque famille, chaque montagne, chaque grande rivière avait son génie (p. III, ch. III, ode 5). Chaque canton même avait son génie protecteur, et l'esprit de la terre était invoqué dans les solennités qui ouvraient et terminaient les travaux de la culture annuelle.

Aux époques de grande prospérité, les génies apparaissaient sous la forme d'un quadrupède fabuleux, le *khi-lin*, ou d'un oiseau également fabuleux, le *foung-hoang*. L'ode XI, chapitre I, partie I, dit que les trois fils de Wen-wang représentent les pieds, la tête et la corne du khi-lin. L'ode 8, chapitre II,

Digitized by Google

partie III, célèbre l'oiseau foung-hoang, qui paraît et se promène sous le règne de Tching-wang. Le foung-hoang est le phénix chinois.

SORTS. — AUGURES.

Pour fonder une ville, et, en général, pour toute affaire importante à décider, on consultait les sorts (p. I, ch. 4, ode 6) : ce qui se faisait de deux manières, par une certaine plante appelée *chi*, ou par l'écaille de la tortue (p. I, ch. v, ode 4; p. II, ch. I, ode 9, et ch. v, ode 1). On ne sait pas bien comment se faisait autrefois la divination par la plante *chi*. Actuellement on pose à droite et à gauche un paquet de feuilles de cette plante; on récite des paroles mystérieuses, et, en prenant une poignée de feuilles dans chaque paquet, on augure d'après leur nombre. La divination par la tortue se faisait en posant du feu sur une écaille de tortue, et en augurant d'après la direction des stries que la chaleur y formait. Dans l'ode 3, chapitre I, partie III, l'ancien chef Tan-fou place le feu sur l'écaille de la tortue, avant de se fixer avec sa tribu au pied du mont *Khi*[1]. Des officiers âgés avaient la charge d'interpréter les songes de l'empereur (p. II, ch. IV, ode 8). Des devins interprétaient aussi les songes des hommes

[1] Rubruquis raconte, dans son § 45, édition de Bergeron, que Mang-kou-khan était entouré de devins qui auguraient le succès de ses expéditions, et qu'il retira, d'après leur conseil, ses troupes de la Hongrie.

Digitized by Google

puissants (p. II, chap. 4, ode 6)[1]. La vue d'une pie était de bon augure (p. I, ch. II, ode 1). Il était au contraire fâcheux de voir un corbeau noir ou un renard roux (p. I, ch. III, ode 16). On n'osait pas montrer l'arc-en-ciel avec le doigt (p. I, ch. IV, ode 7).

ASTRONOMIE PRIMITIVE.

Les premiers observateurs des astres ont cherché à y lire l'avenir, et ainsi, immédiatement après l'art d'augurer, je dois citer les premiers indices d'astronomie qui se trouvent dans le Chi-king. Sur les vingt-huit divisions stellaires du ciel chinois on en trouve huit mentionnées dans diverses odes[2]. Ce sont : *Tsan*, *Mao*, *Ting* ou *Yng-tchi*, *Ho-sing* ou *San-sing*, qui répond à la division *Sin*, *Nieou*, *Tien-pi*, *Teou* et *Ki*[3]. On y voit aussi la notion de la constellation *Tchi-niu*, qui répond à la Lyre, et la citation du fleuve Céleste, *Thien-han*, la Voie lactée (p. II, ch. V, ode 9). Enfin, dans la même ode, la planète Vénus est indiquée par deux noms différents, selon qu'elle paraît à l'orient ou au couchant. La Voie lactée est encore mentionnée dans plusieurs odes

[1] Le Tcheou-li, section du *Tchun-kouan*, donne l'énumération des charges de devins et astrologues dépendantes du ministère des rites.

[2] P. I, ch. II, ode 10; ch, IV, ode 6; ch. X, ode 5; ch. XV, ode 1; P. II, ch. V, odes 6 et 9.

[3] La mention des vingt-huit divisions stellaires est dans le Tcheou-li, article du *Fong-siang-chi*.

Digitized by Google

(p. III, ch. I, ode 4; ch. III, ode 4). L'ode 10, ch. IV, p. II, contient la mention de la célèbre éclipse solaire de l'an 776 avant J. C. qui forme le premier repère certain de la chronologie chinoise. L'importance attachée à l'observation des astres peut se déduire de la célébrité de l'observatoire de Wen-wang, appelé la tour de l'Esprit céleste (p. III, ch. I, ode 8). La population entière de la tribu avait concouru à sa construction. Avant Wen-wang, son ancêtre, Koung-lieou, reporté par la tradition au XVIIe ou au XVIIIe siècle avant notre ère, avait déjà déterminé la position de sa résidence par l'observation de l'ombre solaire (p. III, ch. II, ode 6).

CÉRÉMONIES ET SOLENNITÉS RELIGIEUSES. — CULTE.

Les cérémonies solennelles ou sacrifices en l'honneur du Chang-ti et des génies célestes avaient lieu aux deux solstices et aux deux équinoxes. La détermination précise de ces grandes époques de l'année faisait donc partie des rites, et c'est ainsi que l'observation de la longueur de l'ombre du gnomon au solstice d'été, dans la capitale, se trouve mentionnée comme un rite sacré dans le Tcheou-li, article du *Tasse-tou*. La cérémonie du printemps, qui commençait au solstice d'hiver, sous les Tcheou, s'appelait *Yo*. La cérémonie de l'été, à l'équinoxe vernal, s'appelait *Si*. Celle d'automne, au solstice d'été, s'appelait *Tching*, et celle de l'hiver, à l'équinoxe automnal, était nommée *Tchang* (p. II, ch. I, ode 6, et ch. VI,

Digitized by Google

ode 5). Près du palais impérial (p. III, ch. I, ode 3), un emplacement nommé *Che* était spécialement consacré au génie de la terre. Vers le commencement de l'année, un sacrifice était fait dans chaque canton au génie producteur de la terre et à l'esprit du lieu (p. II, ch. VI, ode 7; p. III, ch. 3, ode 4). Un sacrifice analogue se faisait en automne, après la récolte (p. IV, ch. I, art. 2, ode 4). On voit dans le Tcheou-li, section du Tchun-kouan, que le droit d'accomplir le sacrifice aux divers esprits célestes était gradué selon l'ordre des dignités et des offices. D'après cette graduation, le bas peuple des campagnes connaissait seulement le sacrifice à la terre et aux esprits secondaires. Ce règlement dut faciliter l'extension de la croyance aux esprits, déjà assez naturelle à tous les peuples peu éclairés.

Aux mêmes grandes époques de l'année, une cérémonie était faite, dans chaque famille, en l'honneur de ses ancêtres; elle était suivie d'un grand repas et de réjouissances. Dans cette cérémonie, l'ancêtre principal était représenté par un enfant désigné sous le nom de *Chi* (littéral. le défunt), ou de *Koung-chi*, le défunt illustre (p. II, chap. I, ode 6, et ch. VI, ode 6). Cet enfant se tenait immobile pendant qu'on lui présentait des viandes, des fruits, du vin (p. II, ch. VI, ode 6), et l'on augurait la prospérité future de la famille d'après les paroles qui pouvaient lui échapper (p. III, ch. II, odes 3 et 4). On pensait que c'était le mort qui parlait par sa bouche. Cet enfant venait ensuite prendre sa part

du festin (p. III, ch. II, ode 4), qui durait au moins deux jours[1].

On se préparait à la cérémonie en se lavant le corps et en s'abstenant, pendant plusieurs jours, de paroles et d'actions inconvenantes (p. II, ch. I, ode 6). Les prières se faisaient à la porte de la salle des ancêtres (p. II. ch. VI, ode 5), où se trouvait un tableau généalogique de la famille (p. IV, ch. I, art. 2, ode 8). Pendant ces prières, on apprêtait le repas solennel. Les uns ôtaient le poil des moutons, des bœufs, avec un couteau garni de grelots (p. II, ch. VI, ode 6); d'autres rôtissaient et grillaient les viandes. On extrayait le sang, la graisse des animaux tués; on assaisonnait les mets (p. II, ch. VI, odes 5 et 6). Les agneaux offerts par les princes à leurs ancêtres étaient teints en rouge, couleur des Tcheou (p. II, ch. VI, ode 6). Les princes offraient aussi en sacrifice des taureaux blancs, des taureaux rouges (p. II, ch. II, ode 4).

On invitait au festin les amis de la famille, et on leur donnait en cadeau des étoffes de soie dans des paniers (p. II, ch. I, ode 1). Pendant la fête, on s'exerçait à tirer de l'arc sur un but (p. III, ch. II, ode 2), et chacun de ceux qui l'atteignaient présentait une tasse pleine de vin à celui qui ne le touchait

[1] Cet usage de représenter l'ancêtre par un enfant de la famille a toujours été conservé en Chine. Il peut se lier à des idées de transmigration des âmes, et rappelle la coutume si connue du Tubet, où les officiers de la cour, à la mort de chaque lama, vont choisir un enfant au berceau pour lui succéder, et reconnaissent, à divers signes convenus, son caractère de dalay-lama.

Digitized by Google

pas (p. II, ch. VII, ode 6). A table, on plaçait les convives à droite et à gauche du chef (p. II, ch. VII, ode 6), selon leur rang et leur âge (voy. le Tchoung-young, ch. XIX). Les cloches, les tambours et de nombreux instruments de musique retentissaient en signe de réjouissance (p. II, ch. VI, ode 5).

Ces instruments étaient ceux qui composent encore aujourd'hui la musique chinoise. Le Chi-king cite le *kin*, espèce de guitare à cinq ou sept cordes; le *che*, autre guitare à vingt-cinq cordes (p. I, ch. I, ode 1; p. II, ch. 6, ode 4); des cymbales (p. I, ch. 5, ode 2); le *cheng*, flûte à plusieurs tuyaux, garnis à leur orifice d'une plaque mince qui vibrait (p. II, ch. I, ode 1; p. II, ch. VI, ode 4); le *kiun*, sorte de flûte à six trous (p. II, ch. V, ode 5); le *tchi*, espèce de cornet en terre cuite, percé de six trous sur le côté; le *king*, pierre taillée en équerre : on la frappait avec une baguette, comme notre triangle, et elle servait à accompagner la flûte *cheng* (p. II, ch. VI, ode 4, et p. IV, ch. III, ode 1). D'autres instruments sont appelés *tchou*, *yu* (p. IV, ch. I, art. 2, ode 5); ils paraissent être des flûtes à plusieurs tuyaux. Il y avait aussi plusieurs sortes de tambours (p. IV, ch. 3, ode 1). Le Tcheou-li donne beaucoup de détails sur les instruments de musique, dans la section *Tchun-kouan*. On peut consulter aussi le grand mémoire d'Amyot sur la musique chinoise, tome VI des Mémoires des missionnaires.

Les musiciens ordinaires étaient des aveugles (partie III, ch. 1, ode 8; p. IV, ch. 1, art. 2, ode 5).

Digitized by Google

L'aveugle arrive, dit cette dernière ode. On se rappellera aussi le passage où le Chou-king rapporte la fameuse éclipse de Tchoung-khang : « L'aveugle a frappé le tambour. » L'ode 4, chapitre VI, partie II, cite les chants rituels *ya* et *wan*. Suivant le commentaire, les *ya* sont les chants extraits des deux parties du Chi-king, intitulées *Ta* et *Siao-ya*. Les *wan* désignent des chants extraits des deux premiers chapitres de la première partie, et qui se rapportent aux deux anciens royaumes Tcheou-nan, Tchao-nan, gouvernés par les premiers princes de la famille Tcheou.

Au son de la musique, on exécutait diverses danses. La danse *wan* était grave (p. I, ch. 3, ode 13; p. IV, ch. II, ode 4, et ch. III, ode 1); dans la danse *yo*, on tenait des deux mains un instrument (p. II, ch. VI, ode 4). On variait les positions du corps en se penchant, en se redressant (p. II, ch. I, ode 5). On dansait aussi en tenant une plume de la main droite et une flûte de la main gauche (p. I, ch. VI, ode 3; p. I, ch. 8, ode 13). Le Tcheou-li énumère les diverses sortes de danses dans la section Tchun-kouan.

Les dignitaires, reçus à la cour, disaient au souverain (p. I, ch. I, ode 6) : « Que ta félicité soit comme une montagne considérable, comme une plaine élevée, comme une source perpétuelle; qu'elle s'accroisse comme la lune qui devient pleine, comme le soleil qui se lève; que ton corps se conserve comme les pins et les cyprès dont les feuilles sont toujours vertes. » Dans les repas par-

Digitized by Google

ticuliers, les convives souhaitaient au maître de la maison une vie de mille, dix mille années (p. II, ch. VI, ode 9). Ils lui souhaitaient d'avoir une vieillesse telle que son dos se ridât comme celui du marsouin (p. III, ch. II, ode 2); d'avoir, à quatre-vingts ans, la vigueur d'un homme de cinquante; enfin de conserver sa santé pendant onze mille ans (p. IV, ch. 2, ode 4).

(La suite à un prochain numéro.)

OBSERVATIONS
HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

Sur une inscription funéraire arabe publiée par Silvestre de Sacy, par M. Ch. Defrémery.

> C'est rendre une sorte d'hommage à la réputation d'un écrivain, que de relever les méprises qui lui sont échappées; c'est reconnaître que le poids de son autorité pourrait entraîner ses lecteurs dans les mêmes fautes.
>
> (Foncemagne, *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XVI, p. 187.)

Bien peu de portions des annales orientales présentent autant de difficultés que celle qui a rapport aux souverains de Grenade de la famille des Benou Nasr. La confusion qui règne dans leur histoire a pour cause principale la similitude des noms et des surnoms portés par plusieurs de ces princes. Dans ce dédale obscur, l'historien peut tirer de grandes

Digitized by Google

lumières des épitaphes des premiers de ces rois, publiées par Casiri. Il se servira utilement aussi d'une autre inscription funéraire, expliquée par l'illustre Silvestre de Sacy [1]. L'importance de ce monument pour la généalogie de la dynastie des Nasrides m'engage à en faire l'objet de plusieurs observations. Je m'abstiendrai d'en rapporter le texte et d'en donner la traduction : on trouvera l'un et l'autre dans le mémoire du célèbre orientaliste.

Ce monument funéraire nous fournit la filiation suivante :

1. Nasr, surnommé l'Ansari et le Khazradji [2] (الانصارى الخزرجى).

[1] *Mémoire sur une correspondance de l'empereur de Maroc Yakoub, fils d'Abd-elhakk, avec Philippe le Hardi, etc.*; dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. IX, pag. 503, 504. Au commencement de cet écrit, Silvestre de Sacy a donné des détails succincts sur les démêlés qui eurent lieu entre Alphonse X, roi de Castille et de Léon, et le roi de France Philippe le Hardi, au sujet des droits des fils de Don Ferdinand de Castille et de Blanche de France. S'il s'était rappelé une curieuse dissertation de Bréquigny sur le même sujet (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. XLI, p. 693 et suiv.), il aurait évité plusieurs erreurs de chronologie, et se serait épargné quelques conjectures mal fondées. Il y aurait vu que le mariage de Don Ferdinand et de Blanche fut célébré au mois de juillet 1269; que le premier testament par lequel Alphonse X confirma l'exhérédation de son fils Sanche était daté du 20 avril 1283, et le second, du 22 janvier 1284; et enfin, qu'il doit *paraître bien certain* que Sanche obtint de son père la révocation des actes par lesquels il avait été déshérité, puisque nous lisons dans Rymer la lettre par laquelle Alphonse notifia au pape cette révocation, le 20 mars 1284.

[2] Voyez sur ce dernier surnom la sixième inscription de l'Alhambra, dans l'Appendice de l'Essai sur l'Architecture des Arabes et des Maures en Espagne.

2. Faradj, qui avait épousé une sœur d'Abou'l Djoiouch Nasr, quatrième roi de Grenade.

3. Abou'l Vélid Ismaïl, qui détrôna Abou'l Djoiouch Nasr, son oncle maternel [1].

4. Abou'l Hadjdjadj Iouçouf Mouveiyed billah (Iouçouf Ier).

5. Abou Abd-allah Mohammed Mogtani billah (Mohammed V).

6. Abou'l Hadjdjadj [2] Iouçouf Mostaïn-billah (Iouçouf II).

7. Abou'l Haçan Ali.

8. Abou'l Nasr Saïd Mostaïn-billah.

9. Abou'l Hadjdjadj Iouçouf.

Silvestre de Sacy a fait sur cette inscription des remarques, que je dois rapporter en entier.

« Le septième prince de cette généalogie, Abou'l Hasan Ali, devait être père de Mohammed VI, et n'a point régné, puisqu'on ne lui donne pas les titres de prince des musulmans ni de khalife; il en est de même du neuvième, pour qui a été faite cette épitaphe : mais le huitième, Abou'l Nasr Saïd, fils d'Abou'l Hasan Ali, a dû occuper le trône puisqu'on lui donne les titres de prince des musulmans et de khalife, et qu'en outre il porte un surnom

[1] Silvestre de Sacy commet une légère erreur lorsqu'il appelle Ismaïl cousin maternel de Nasr. (*Journal des Savants*, 1826, p. 221.)

[2] Outre ce surnom, Iouçouf II a encore porté celui d'Abou-Abd-allah, qui lui est attribué par M. Audiffret (*Art de vérifier les dates*, IIIe partie, édition in-4°, tom. I, pag. 378), et qu'il devait à son fils Abd-allah Mohammed VI.

Digitized by Google

honorifique, celui de Mostaïn-billah. Il devait avoir au moins vingt ans en 854, époque de la naissance de son fils : il a donc dû vivre du même temps que Mohammed VIII et Mohammed IX. L'histoire ne fait aucune mention de lui; néanmoins, on ne peut pas douter, d'après ce monument, qu'il n'ait du moins manifesté des prétentions au trône, à une époque où l'histoire du royaume de Grenade n'offre qu'une suite de troubles et de révolutions. »

Ce passage renferme des erreurs et des contradictions qui nécessitent quelques observations.

1° Abou'l Haçan Ali n'est point le père de Mohammed VI. Nous voyons dans une lettre adressée, en 1402, à Martin, roi d'Aragon, par Mohammed VI[1], ce dernier prince s'intituler : « fils de notre seigneur, le prince des musulmans, Abou'l Hadjdjadj (ابن مولانا امير المسلمين ابى الحجّاج). » Silvestre de Sacy a lui-même admis cette filiation dans deux passages différents[2].

2° Il est évident que l'Abou'l Haçan Ali de l'épitaphe était fils d'Abou'l Hadjdjadj Iouçouf II, et frère cadet de Mohammed VI[3]. Par conséquent,

[1] Cette lettre a été publiée par Silvestre de Sacy, *Journal des Savants*, 1826, p. 500, 501.

[2] « Le fils et successeur d'Abou Abd-allah Mohammed V est nommé ici Abou'lhaddjadj; et la même épitaphe le nomme Abou'l-haddjadj Yousouf. Mohammed VI, *son fils*, lui succéda : il mourut en 811. » (*Ibid.* pag. 502.) « A Mohammed V...., succédèrent d'abord son fils Yousouf II, puis Mohammed VI, fils de Yousouf. » (*Journal des Savants*, 1826, pag. 223.)

[3] C'est sans doute cet Abou'l Haçan Ali qui, sous le seul nom

Digitized by Google

Abou'l Nasr Saïd devait être neveu et non frère de ce dernier.

3° Silvestre de Sacy n'a pas remarqué que si l'on admettait la filiation donnée par lui, et qui, comme on vient de le voir, est contredite à la fois par les monuments et par son auteur, il faudrait aussi augmenter considérablement le nombre d'années assigné par l'illustre orientaliste à Abou'l Nasr Saïd. Car si ce prince était frère de Mohammed VI, il devait avoir au moins cinquante-cinq ans en 854, puisque ce dernier régnait déjà en 799 (1396).

C'est surtout lorsqu'il s'agit de généalogies données par les monuments votifs ou funéraires, que les savants doivent appeler à leur aide toute l'attention, tout le soin dont ils sont capables. S'il fallait quelque nouvelle preuve à l'appui de cet axiome, je citerais l'exemple d'un des plus grands érudits du dernier siècle. L'abbé Belley, dans un mémoire sur l'histoire et les monuments de la ville de Césarée en Mauritanie[1], a rapporté une inscription gravée sur la base d'une statue érigée par les citoyens de la colonie de Carthage-la-Neuve, en Espagne, en l'honneur du roi Juba II, leur patron et officier hono-

d'Ali, occupe la troisième place parmi les quatre fils de Iouçouf II, cités dans l'ouvrage de M. Audiffret (*loc. laud.*). (Voyez aussi la page 380 A.) Abou'l Haçan Ali était peut-être père de ce Mohammed VIII, surnommé As-saghir, le Petit, qui usurpa le trône sur Mohammed VII al-Aaser, son cousin. (*Ibid.* pag. 381.)

[1] *Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, tom. XXXVIII, pag. 90 et suiv.

Digitized by

raire (*duumvir quinquennalis*) de la colonie. Cette inscription commence ainsi :

REGI JUBAE REGIS
JUBAE FILIO REGIS
IEMPSALIS N REGIS GAUD..
PRONEPOTI MASINISAE
PRONEPOTIS NEPOTI

« Voici donc, ajoute l'abbé Belley, d'après l'inscription et l'histoire, la filiation de Ptolémée :

« Gala.
« Masinissa.
« Gauda.
« Hiempsal.
« Juba Ier.
« Juba II.
« Ptolémée. »

Dans cette table, ainsi qu'on le voit par le titre de *Masinisæ pronepotis*, donné à Hiempsal dans l'inscription, l'abbé Belley a omis un degré; c'est Manastabales ou Mastanabales, fils de Masinissa et père de Gauda. L'erreur de l'abbé Belley est d'autant plus surprenante, que ce docte académicien connaissait l'existence de Manastabales, et qu'il a mentionné ce prince dans son précis de l'histoire de Numidie [1].

Les développements généalogiques dans lesquels je viens d'entrer pourront paraître extrêmement

[1] *Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, tom. XXXVIII, pag. 100.

Digitized by Google

minutieux à certaines personnes. S'il en était ainsi, j'alléguerais pour ma justification ce passage d'un illustre savant[1] : « Dans l'histoire l'enchaînement des faits est tel, que l'erreur ne peut s'y glisser sans en rompre ou en altérer la chaîne, sans y porter la confusion et le désordre, par des conséquences tirées de proche en proche, de sorte qu'en considérant sous cet aspect les erreurs historiques, il n'y en a peut-être point, quelque légères qu'elles paraissent, qui ne méritent d'être relevées. »

Thomas John Newbold

LETTRE

A M. GARCIN DE TASSY, MEMBRE DE L'INSTITUT,

Au sujet de sa notice intitulée : *Sâadi, auteur des premières poésies hindoustanies.*

Karnaul, présidence de Madras, 20 août 1843.

Monsieur,

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir en lisant dans le Journal asiatique de janvier dernier votre intéressant article sur Saadî, que vous avez découvert être auteur des premières poésies hindoustanies connues. C'est réellement un fait curieux que ce personnage extraordinaire, qui dans une vie d'une longueur

[1] De Bréquigny, *Recherches historiques sur la vie de Charles, fils aîné de Charlemagne*, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. XXXIX, pag. 641.

Digitized by Google

peu commune a exécuté quatorze pèlerinages à la Mecque, quatre voyages dans l'Inde, et a traversé la plus grande partie de la Perse, de l'Égypte, de l'Arabie, de la Syrie et de l'Asie Mineure; qui a été mis en captivité par les croisés; qui a travaillé dans les fossés de Tripoli; qui a habité comme ermite le désert de Jérusalem; c'est, dis-je, un fait curieux, que ce personnage, dont on conserve les paroles en lettres d'or sur du pourpre, ait été un des premiers, si ce n'est le premier même, à composer des vers dans le زبان ریختہ, devenu actuellement la *lingua franca* de toute l'Inde : et cela à l'ombre précisément de l'idole gigantesque de Somnath, et pour reprocher aux habitants de cette ville leurs usages barbares.

En vous offrant, monsieur, mes félicitations sur la découverte que vous avez faite d'un fait si important pour l'histoire de l'origine de la littérature hindoustanie, j'éprouve aussi un vif sentiment de satisfaction personnelle, parce que c'est moi qui ai porté en Europe le manuscrit qui contient le récit de Schâh Muhammed Kamâl au sujet des vers hindoustanis prononcés par Saadî, manuscrit dont vous vous êtes servi pour votre travail.

Il y a plus de dix ans que j'avais formé le projet de compiler une notice biographique des poëtes persans, hindoustanis, arabes, turcs et malais, avec des extraits de leurs compositions, choisis par les biographes natifs eux-mêmes, comme spécimens des différents styles de ces poëtes. Mais les devoirs pres-

Digitized by Google

sants de mes fonctions m'ont privé de rien livrer au public, à l'exception des notices des poëtes persans publiées dans le *Madras Journal of literature and science*, il y a six ou sept ans.

C'était dans l'intention de donner suite à mon projet, que je priai mon ami le général Fraser, résident actuel à la cour de Haïderabad, de se procurer pour moi, dans cette ville, les notions qu'il pourrait y trouver sur les vies et les ouvrages des poëtes hindoustanis. Tout juste avant de quitter l'Inde pour l'Angleterre, je reçus de lui le manuscrit in-fol. en question, c'est-à-dire le *Majma ulintikhâb* (مجمع الانتخاب) par Schâh Muhammed Kamâl.

Je n'étais pas resté plus d'un an en Angleterre. C'était au commencement de 1842, que je reçus l'ordre subit et inattendu de rejoindre mon régiment, à cause de la guerre contre les Afghans. Perdant ainsi l'espoir d'avoir le loisir d'accomplir ce que j'avais en vue, j'offris ce manuscrit, ainsi que plusieurs autres (notamment quelques spécimens curieux de *pantuns*[1] malais et une biographie des poëtes turcs que je m'étais procurée à Constantinople), à la Société asiatique de Londres, dans l'intérêt des amis de la littérature orientale qui, plus heureux que moi, auraient le loisir et la facilité nécessaires pour soutenir cette grande cause. Ce n'est pas, permettez-moi de vous l'assurer, monsieur, une petite source de satisfaction pour moi et de récom-

[1] Ou *sonnets proverbiaux*. (Voyez la Grammaire malaise de Marsden, pag. 208.) — G. T.

Digitized by Google

pense de mon abnégation personnelle, d'apprendre que ce manuscrit est tombé en d'aussi habiles mains que les vôtres, qui en tireront un meilleur parti que je n'ai jamais pu espérer de le faire moi-même dans les moments où j'avais le plus d'ardeur.

Un autre exemplaire de l'ouvrage de Kamâl, provenant de la bibliothèque du dernier nawâb de Karnaul (assassiné à Trichinopoly, il y a un ou deux ans), vient de m'être obligeamment communiqué par son fils Muhammed Alaf khân bahâdur, fort instruit lui-même et admirateur de la littérature persane et hindoustanie. Je trouve dans ce manuscrit l'anecdote sur Saadî. Seulement le texte diffère dans quelques mots du manuscrit qui a été entre vos mains, ainsi que vous allez le voir.

Il sera certainement satisfaisant pour vous et pour votre savant confrère M. Quatremère, d'apprendre que ce manuscrit confirme l'exactitude de votre leçon شیرازیست au lieu de سرا ریست, que porte fautivement le manuscrit de la Société royale asiatique, avec la seule différence que les deux mots sont écrits séparément, ainsi : شیرازی است. Les mots موحد ریان du manuscrit de la Société royale asiatique sont ici distinctement écrits موجد زبان comme vous les avez lus. Dans l'exemplaire du nawâb, le mot سمان de la copie de Londres, que vous avez supposé pouvoir être le nom de *Somnath*, est écrit شمان. Le mot پتری de la copie de Londres est écrit بُری (mauvais), et enfin le mot پردیسیا, qui

est évidemment une erreur, est correctement écrit پردیسان.

Voici au surplus le texte en entier d'après le manuscrit du nawâb :

میان محمد قایم صاحب در تذکرهٔ خود از روی تواریخ
احوال سعدی شیرازی نوشته شده در هنگام سیر
وسیاحت بطرف گجرات تشریف آوردند بسبب مجاورت
سومنات چنانکه در نسخهٔ بوستان خودش ایمای بر آن
فزوده اند (1) غرض بزبان این دیار وقوف یافته یك دو
بیت ریخته که بعد ازین مرقوم خواهد شد بر سبیل
تفنن بقید نظم در آورده موجد زبان ریخته سعدی
شیرازی است بعد از آن حضرت امیر خسرو برهمان
بنا طراح وتعمیرهای بسیار بکار بردند ازوست سعدی

ای مردمان شهر شُمان کیسی بری یهه ریت ھی
ھی ھی نمی پرسد کسی پردیسیان ماریت ھی
سعدی طرح انگیخته شهد وشکر امیخته
در ریخته در ریخته همر شعر وهم گیت ھی

Par une singulière coïncidence, j'étais arrivé à cet endroit de ma lettre, lorsque mon pion musulman m'annonça que l'auteur du *Majma ulintikhâb*,

[1] Je pense que فزوده est une faute de copiste, et qu'il faut lire comme je l'ai fait فرموده اند. — G. T.

Digitized by Google

Schâh Kamâl lui-même, désirait me faire une visite. Il fut, naturellement, introduit tout de suite, et il est assis à côté de moi pendant que je continue à vous écrire. Il me dit qu'il quitta Haïderâbâd, il y a trente-huit ans, pour se retirer en ce lieu, qui n'est qu'à cent trente-trois milles de distance, et qu'il a continué d'y résider depuis lors, sous la protection et le patronage du nawâb de Karnaul Alaf khân et de ses successeurs, Munawar khân et Gulâm Huçul khân. Munawar khân lui fixa pour *jâguîr* [1] un village dont le gouvernement britannique a continué à lui donner le revenu avec une pension quotidienne. Kamâl naquit à Dehli, de parents appartenant à la noblesse musulmane de l'Inde. Son père se nommait Nâdir Nawâz khân et était *jâguîr-dâr* [2]. Kamâl, après beaucoup de vicissitudes et de voyages dans lesquels il visita Calcutta, Faïzâbâd, Lakhnau, etc. alla demeurer à Haïderâbâd où, sous le patronage du Nizâm et de ses ministres, il termina son *tazkira* après vingt ans environ de recherches pour en réunir les matériaux, et deux ans pour les mettre en ordre. Cet énorme in-folio, comme vous le nommez avec raison, fut, à ce qu'il m'assure, copié dans l'espace incroyable de trois jours, tous les copistes (*kâtibs* et *khuschnawîz*) de Haïderâbâd étant à la fois employés à ce travail.

Schâh Kamâl a actuellement soixante et dix ans. Il est de petite taille, courbé par les années, mais

[1] Fief, terre féodale. — G. T.
[2] Possesseur de jâguîr. — G. T.

Digitized by Google

d'un aspect imposant et vénérable. Il a pris les habitudes et le costume des scheïkhs, et il porte le bonnet (*tâj* تاج) des derviches avec une inscription en caractères arabes[1]. Ses cheveux, d'un noir grisâtre, descendent en boucles le long de son cou et contrastent étonnamment avec la blancheur de sa barbe et de ses moustaches. Le temps a écrit sur son front la série de ses soucis en caractères lisibles et profondément tracés; mais son œil brille encore d'intelligence lorsqu'il récite des vers de ses auteurs favoris. Il a lui-même, comme improvisateur, une réputation peu commune; mais sa carrière est actuellement à peu près terminée. Ce vieillard respectable le sait bien : aussi s'est-il déjà fait bâtir son tombeau dans un lieu agréable, ombragé par des arbres et au bord d'un petit ruisseau, à environ un mille d'ici ; sa femme est enterrée au même endroit. Il a renoncé à l'idée de retourner dans son pays natal (Dehli), et il s'occupe presque exclusivement de contemplation religieuse. On le soupçonne d'être secrètement affilié à l'abstruse et mystérieuse doctrine des sofis.

Schâh Kamâl pense que dans les vers de Saadî le mot سمان du manuscrit de Londres et شمان de celui que j'ai sous les yeux, est pour le pronom personnel persan شُما, *vous*, et qu'il faut lire comme vous l'avez fait avec raison, à cause de la mesure,

[1] A ce sujet, voyez dans ce Journal (1838) mon mémoire sur des vêtements à inscriptions arabes, persanes et hindoustanies. — G. T.

Digitized by Google

شہر avec l'*izâfat*, et dire *schahr-i schumân* (votre ville). Il a écrit du reste, sur ma lettre, de sa propre main, en hindoustani, une traduction paraphrasée de ces vers, et il me prie de vous l'envoyer.

ای آدمیو شہر کی تمہاری کیسی حال خراب ہی
افسوس افسوس نہین پوچھیا ہی کوئ مسافرونکو
مارتی ہین
ای سعدی خوبی طرح یہہ غزل تونی کہی ہی گویا کہ
شہد و شکر اُسمین ملدیا ہی
ریختہ کی زبان مین موتی ایسا ڈالا کہ شعر بھی
ہی گیت بھی ہی

Ce qui signifie :

O hommes, quel mauvais usage n'y a-t-il pas dans votre ville? Hélas! hélas! on frappe les étrangers [1] et personne ne s'informe de leur sort.

O Saadî, tu as récité ce gazal selon une manière nouvelle, y mêlant le sucre et le miel (c'est-à-dire l'hindoustani et le persan). Tu as répandu des perles dans la langue rekhta, de manière à la rendre propre à la poésie et aux chansons.

J'espère avoir l'avantage de recevoir bientôt une copie de l'excellente biographie de Muhammed

[1] D'après le texte et la traduction ci-joints, il est évident que Kamâl lit en un seul mot ماریں pour مارتی, du verbe مارنا, *frapper*. Malgré l'autorité de notre biographe, j'hésite à admettre cette explication. — G. T.

Digitized by Google

Câïm, que vous dites ne pas exister en Europe, et de laquelle Kamâl a extrait l'anecdote sur Saadî et les vers qu'il en a cités.

J'ai l'honneur d'être, etc. etc.

T. J. Newbold,
F. R. S. etc. etc. etc.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 8 septembre 1843.

M. Naudet, directeur de la Bibliothèque royale, écrit pour accuser réception de cinq médailles des rois musulmans du Bengale, que la Société a offertes au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale.

M. Éd. Biot annonce l'envoi de trois mémoires sur différents points de l'astronomie chinoise.

M. de Hammer envoie un mémoire sur différentes inscriptions arabes au Caire. Renvoyé à la commission du journal.

M. le docteur Pinner, de Berlin, écrit pour rappeler une demande de souscription à son édition du Talmud, qu'il a faite en 1835 et sur laquelle il n'a pas été statué. Renvoyé à la commission des fonds pour faire un rapport.

Est présenté par MM. Reinaud et Julien, et reçu comme membre de la Société, M. Léon Vaïsse, professeur à l'Institut royal des sourds-muets.

Digitized by Google

Séance du 13 octobre 1842.

Sont présentés et admis comme membres de la Société :

MM. Ayrton, lieutenant d'artillerie au service de la Compagnie des Indes, à Aden ;

Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, au ministère de la guerre.

M. Elout écrit, du château de Blaakenburg, pour annoncer la perte que viennent de faire les lettres orientales dans la personne de son frère, M. le général Elout, secrétaire de la haute régence des Indes à Batavia, décédé le 3 septembre, près de Harlem.

M. Boniface Mosblech écrit pour offrir à la Société le Vocabulaire français-océanien et océanien-français, qu'il vient de publier en un volume in-12.

M. Piddington, un des secrétaires de la Société asiatique du Bengale, remercie la Société de l'avoir nommé son agent littéraire à Calcutta, et annonce qu'il s'efforcera de seconder de tous ses moyens la propagation de ses publications.

M. Ayrton transmet, de la part de la Société de géographie de Bombay, seize cahiers du Journal de cette société, en exprimant le regret des retards qu'a éprouvés jusqu'ici l'échange des communications des deux sociétés.

Le conseil, sur l'observation faite par l'un de ses membres, qu'une souscription avait été demandée, il y a plusieurs années, en faveur de la publication du Talmud par M. Pinner, renvoie l'examen de cette demande à sa commission des fonds.

M. Mohl donne lecture d'une quatrième lettre de M. Botta, datée de Mossul, 24 juillet 1843, au sujet de la suite de ses fouilles et de ses découvertes antiques. M. Mohl annonce au conseil que MM. les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur ont accordé des fonds pour continuer les fouilles, et ont envoyé auprès de M. Botta M. Flandin, en qualité de dessinateur.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 septembre 1843.

Par M. PIETRASZOWSKI, interprète à l'ambassade de Prusse à Constantinople. *Nami Mohammedani*, fasc. I. In-4°.

Par la Société asiatique de Bombay. *Journal of the Bombay Society*. N° III, janvier 1842. In-8°.

Par M. Éd. BIOT. *Catalogue des comètes observées en Chine depuis l'an 1230 jusqu'à 1640 de notre ère.*

Catalogue des étoiles extraordinaires observées en Chine jusqu'à l'an 1203 de notre ère.

Recherches dans la grande collection des historiens de la Chine sur les anciennes apparitions de la comète de Halley.

Par M. H. BROCKHAUS. *Die Märchen-Sammlung der Somadeva Bhatta.* 2 vol. in-12. 1843.

Par les rédacteurs. *Jahrbücher der Litteratur.* N°s 101, 102. In-8°.

Par M. TORRNS. *Journal of the Asiatic Society of Bengal.* N°s 45 et 46. Calcutta. In-8°.

Séance du 13 octobre 1843.

Par l'auteur. *Vocabulaire français-océanien et océanien-français.* In-12. 1843.

Par l'auteur. *Bibliotheca Geseniana, sive catalogus librorum et typis editorum et manuscriptorum.* In-12. Halle, 1833.

Par l'auteur. *Tables pour le calcul actuel des syzygies écliptiques et quelconques*, par M. L. LARGETEAU. In-8°.

Par l'auteur. *Analyse des tables abrégées composées par M. Largeteau pour faciliter le calcul des syzygies*, par M. BIOT. (Extrait du Journal des savants, juillet 1843.)

Par les éditeurs et rédacteurs :

Transactions of the American philosophical society. Part. III, vol. VIII. In-4°.

Proceedings of the American philosophical society, N° 25. In-8°.

Bulletin de la Société de géographie. N° 115, août 1843.

Journal des savants. N° de septembre.

Digitized by Google

Le goût des langues orientales semble prendre à Genève un nouveau développement. L'hébreu devient obligatoire pour les étudiants dans la faculté des lettres; le syriaque est enseigné, en théologie, par M. le professeur Munier; l'étude de la langue arabe, introduite par M. le professeur Humbert, porte des fruits, et déjà deux de ses élèves se font connaître avantageusement : l'un, M. Frédéric Soret, publie une suite de mémoires sur la numismatique orientale, et établit à ses propres frais une petite imprimerie arabe; l'autre, M. Charles Rieu, docteur en philosophie de l'université de Bonn, où il a suivi les cours de Schlegel et de Lassen, va ouvrir, dans les salles de l'Académie, un cours de langue sanscrite, cours entièrement nouveau à Genève, et pour lequel quelques auditeurs sont déjà inscrits. Ces faits sont de bon augure et peuvent réjouir ceux qui s'intéressent aux progrès de l'érudition et de la philologie.

ERRATA POUR LE CAHIER DE SEPTEMBRE-OCTOBRE.

Page 167, dernière ligne, *au lieu de* assuarnt, *lisez* assurant.
Page 186, dernière ligne, *pour* Other, *lisez* Otter.
Page 188, ligne 1re, *à la place de* ses chambellans, *lisez* son chambellan.
Ibid. note, ligne 11, يثاره, *lisez* بثاره
Page 189, note, ligne 9, *au lieu de* يتفق, *lisez* يُنفق
Page 190, ligne 23, suite de la note de la page 188, *aux mots :* de ceux avec lesquels il se rencontrait, *il faut substituer les suivants :* de gens qui les dépenseraient à son intention.
Ibid. ligne 18, *au lieu de* père, *lisez* frère.

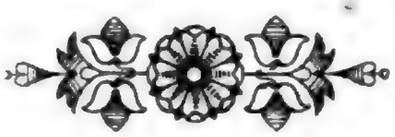

Digitized by Google

JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1843.

OBSERVATIONS

De Mirzâ Alexandre Kazem-Beg, professeur de langues orientales à l'université de Casan, sur le *Chapitre inconnu du Coran*, publié et traduit par M. Garcin de Tassy (Journal asiatique, mai 1842).

Casan, $\frac{30}{18}$ août 1843.

Le sujet que nous allons traiter est la source d'un des arguments du plus haut intérêt pour les chrétiens qui voudraient entrer en controverse avec les docteurs *imâmiens*, et convaincre ces derniers que la parole du Coran n'est pas un miracle, comme ils le prétendent. Il y a plusieurs années que j'eus occasion de m'occuper de cette matière dans ma réponse au traité de Hadji Mulla Riza sur la mission de Mahomet[1]. Je suis enfin assez heureux pour

[1] En 1822, j'écrivis en arabe un petit traité ayant pour titre : *Preuves convaincantes de la religion chrétienne, etc.* qui fut publié à Astrakan. L'année suivante, cet opuscule fut réfuté, en langue persane, par Mulla Riza, de Tibriz. L'auteur, entre autres preuves du vrai caractère prophétique de Mahomet, prétend que le Coran est

posséder dans ce moment, après dix-huit ans écoulés, tout le chapitre inconnu du Coran, dont je n'avais lu précédemment que quelques fragments, et de communiquer mes idées sur cette découverte.

M. Garcin de Tassy, auquel nous sommes redevables de la publication de ce chapitre, dit dans son introduction :

« On sait que le texte du Coran est toujours accompagné des motions ou points-voyelles nécessaires pour en assurer la lecture, et que, néanmoins, on ne peut souvent le comprendre qu'à l'aide d'un commentaire. Ici, il n'y a ni voyelles (à peu d'exceptions près), ni commentaire; il n'y a pas même une traduction persane à laquelle on puisse recourir pour l'éclaircissement des passages obscurs. »

Nous nous faisons donc un devoir d'offrir nos services au savant académicien, en donnant au chapitre en question le vrai caractère du Coran, par l'emploi des motions (حركات) ou points-voyelles, des subdivisions en versets (آيات), de la ponctuation (وقفات), enfin nous y ajouterons notre traduction, qui différera fort peu de celle de M. Garcin de Tassy.

Mais, avant d'entreprendre cette tâche, nous arrêterons pendant quelque temps l'attention du lecteur sur quelques remarques relatives à ce chapitre et à d'autres parties prétendues du Coran. Nos re-

un miracle permanent, qui suffit pour convaincre chaque individu que cette production est d'une origine divine. Ma réponse fut écrite en 1825, et envoyée en Perse.

Digitized by Google

marques se rapporteront à l'histoire de la conservation du Coran depuis son apparition; elles contiendront quelques recherches sur l'état de l'islamisme après la mort de Mahomet jusqu'à la première influence des schiites, et enfin les opinions des sunnites et des schiites par rapport au Coran.

I.

Mahomet recevait le Coran de la bouche, disait-il, de Gabriel par petits fragments ou versets, selon que les circonstances l'exigeaient. Il les livrait immédiatement à ses compagnons (اصحاب) et à un scribe, dont les fonctions étaient de les copier sur des feuilles de palmier ou sur des morceaux de soie ou de peau. Le tout était soigneusement conservé entre deux *planchettes* ou *couvertures* (الدّفتان). L'ordre des versets et des chapitres, dont quelques-uns seulement ont été révélés tout à la fois, était indiqué par le prophète lui-même; mais comme plusieurs de ses compagnons se servaient, de temps en temps, des pièces originales pour en faire des copies ou pour les apprendre par cœur[1], elles étaient jetées au hasard dans

[1] Dans plusieurs traditions, Mahomet recommande d'apprendre le Coran par cœur : il promet même, de la part de Dieu, des milliers de bénédictions pour chaque mot, et une double récompense à celui qui, ayant une mémoire faible, se donnera beaucoup de peine pour remplir cette tâche. Quant à celui qui, par négligence, oubliera quelque partie du Coran, il paraîtra, au jour de la résurrection, devant le trône de Dieu, avec les bras attachés au

Digitized by Google

cette sorte de cassette quand ils les rendaient. Ainsi, vers la fin de la vie de Mahomet, il existait plusieurs copies du Coran, dont quelques-unes étaient entières et d'autres incomplètes, et il y avait des compagnons qui avaient appris par cœur le Coran entier ou quelques fragments seulement.

Après la mort de Mahomet, le premier khalife, afin d'affermir l'autorité du Coran et de prévenir toute discorde entre les vrais croyants, dont quelques-uns prétendaient déjà que leurs copies étaient les seules correctes et que les autres étaient fausses, revisa le Coran qui était conservé entre les deux planchettes et le compara avec plusieurs autres copies qui étaient entre les mains des compagnons, excepté avec la copie d'Alî, qui, ainsi que l'affirment les meilleurs docteurs des schiites, ne fut pas admise. Il compara aussi le Coran avec les fragments qui avaient été appris par cœur; enfin, il réunit toutes les copies en un seul corps d'ouvrage, qu'il confia aux soins de Hafadzah, une des veuves du prophète. Néanmoins, les copies que possédaient plusieurs compagnons du prophète restèrent entre leurs mains, et diverses rédactions furent répandues

cou, et le même nombre de serpents noirs que de versets oubliés le tourmentera jusqu'à ce que le Seigneur ait pitié de lui.

Ces traditions, conservées jusqu'à ce jour parmi les mahométans, excitent en eux le plus grand désir d'apprendre par cœur autant de versets du Coran que leur mémoire peut en retenir, et aussi la plus grande crainte d'oublier ce qu'ils ont appris. Ceux qui savent tout le Coran par cœur sont appelés *hafiz*, c'est-à-dire « celui qui apprend, celui qui sait par cœur. »

Digitized by Google

dans les différentes provinces de l'Islamisme. La variété dans ces copies, selon le témoignage des sunnites, devait son origine aux différentes *lectures* (nous ignorons jusqu'à présent en quoi consistait cette différence); et les traditions, admises parmi les sunnites de nos jours, assurent que ces différentes lectures existaient même du temps de Mahomet.

Le *Djamî ul-Usoul* (جامع الأصول), un des ouvrages les plus authentiques sur la *sunnet*, rapporte, d'après *Sahihi-Bukhâri, Muslimeh, Abou-Davoud* et *Niçâi* (tous ouvrages qui font autorité pour les traditions), qu'Omar, fils d'Al-Kattâb (qui depuis fut le second khalife), avait dit : « Pendant la vie du prophète j'entendis Hischâm, fils de Hakam, lisant un chapitre du Coran. J'écoutai les leçons qu'il suivait, et comme elles étaient différentes (de celles que je connaissais), et que je ne les avais jamais entendues de la bouche du prophète, j'eus de la peine à ne pas rompre son *namaz* [1]. Toutefois j'attendis qu'il eût fini; alors, dans mon indignation, je me levai tout à coup, je lui entourai le cou avec son *rida* (manteau), et je lui demandai de qui il avait entendu ces leçons. Quand il m'eut appris qu'il les avait entendues de la bouche même du prophète, je lui dis qu'il en avait menti; car les leçons que j'avais entendues de

[1] *Namaz*, ou en arabe *salat* (صلوة), est un mot qui exprime les prières d'usage pour chaque jour; elles sont au nombre de cinq. Celui qui néglige le namaz sans motif est menacé de la colère de Dieu; ce n'est qu'à l'approche d'un grand danger qu'il est permis de le faire.

Digitized

la bouche du prophète différaient de celles que je venais d'entendre; c'est pourquoi je le conduisis en présence de sa Hautesse, à laquelle je racontai ce dont je venais d'être témoin; sa Hautesse ordonna à Hischâm de lire les versets, et celui-ci les lut tels que je les avais entendus pendant ses prières. Sa Hautesse dit : « Ils étaient ainsi révélés; » alors il se tourna de mon côté et dit : « Lis-les maintenant, ô Omar! » Je lus les versets comme je les avais appris. Sa Hautesse dit : « Ils étaient ainsi révélés; » et il ajouta : « En vé-« rité, le Coran est révélé en sept lectures, lisez-les « en autant de manières que vous pourrez. »

La tradition de Mahomet par rapport aux sept lectures nous a été transmise de trois différentes manières; la première se trouve dans le *Mesâbîh* en ces termes : أُنْزِلَ الْقُرْآنُ عَلَى سَبْعَةِ أَحْرُفٍ « le Coran est révélé en sept expressions (ou leçons); » la seconde est d'après le *Medjma ul-garâib* : انزل القرآنُ على سبع لُغَاتٍ « Le Coran est révélé en sept dialectes; » la troisième est dans le *Medjma oul-bihâr* (commentaire sur le *Sihah*) : نَزَلَ القرآنُ على سبعةِ احرف كلُّهَا كافٍ شافٍ « Le Coran est révélé en sept expressions dont toutes sont parfaites et sacrées. » Néanmoins, la question qui concerne la différence des lectures embarrasse les meilleurs docteurs de la foi orthodoxe, qui n'admettent aucune variation dans le Coran, et les force à expliquer, comme nous allons le dire, cette tradition, qu'ils ne peuvent dés-

Digitized by Google

avouer. Quelques-uns, fondant leur opinion sur la seconde version de la tradition que nous venons de mentionner, disent qu'on doit entendre par lecture les dialectes ou idiomes. L'auteur du *Medjma ul-garâib*, qui soutient cette opinion, affirme que les sept dialectes étaient ceux de Coraish, Hawazin, Taï, Havil, Himyar, Shakif et Yémen [1].

D'autres affirment que les différentes lectures provenaient de la différence dans les terminaisons des mots déclinables; enfin il y en a qui croient que les différentes lectures représentaient les sept éditions ou les anciennes copies du Coran qui sont appelées قران السّبع *Cor'ân-us-sab'*, et qui ne diffèrent entre elles que dans le nombre des versets; tandis que le nombre des mots et même des lettres-consonnes ne diffère point dans ces éditions [2]. Ces deux dernières opinions ne sont nullement fondées; 1° parce qu'il ne pouvait exister dans aucune partie

[1] Voici le texte: فكانّه قال على سبع لغات العرب كقريش وهوازن وطيّ وهزيل وحمير وشقيف ويمن الخ

[2] Ces anciennes copies étaient les suivantes : deux copies, en usage à Médine, contenant six mille versets; une copie à la Mecque, contenant six mille deux cent quatorze versets; une à Koufa, de six mille deux cent dix-neuf versets; une cinquième à Basra, de six mille deux cent quatorze versets; une sixième en Syrie, de six mille deux cent vingt-six versets; et une septième appelée l'*édition vulgaire*, la même qui est maintenant entre nos mains, contenant six mille deux cent vingt-cinq versets. La différence dans le nombre des versets ne provient que de la subdivision des chapitres : par exemple, un passage qui, dans un Coran, est distingué par un signe ou *al-âyet*, est dans un autre subdivisé en deux signes, ainsi de suite.

Digitized by Google

du Coran ces diverses terminaisons dans les mots déclinables, mais seulement dans ceux qu'on appelle *obscurs* (متشابهات), et ces derniers, une fois expliqués par Gabriel, et puis par Mahomet lui-même, la différence des terminaisons ne pouvait avoir lieu; car ce n'est que par ces terminaisons seules que le sens pouvait être clair; 2° parce que l'apparition des sept copies du Coran ne date que de quelques années après la mort de Mahomet, et qu'elles n'ont aucun rapport aux différentes lectures connues du temps du prophète.

La première hypothèse est, selon nous, la plus vraisemblable; elle est aussi la mieux fondée. Tous les auteurs musulmans admettent qu'il y avait quelques mots du Coran original dans les dialectes de Taï, de Himyar et dans d'autres idiomes arabes: c'est pourquoi, quand Othman conçut le projet de mettre au jour un nouveau Coran (ainsi qu'il sera expliqué ci-après), il ordonna à ceux qu'il avait chargés de la rédaction de ce Coran, de se conformer au pur dialecte coraisch, toutes les fois que l'interprétation d'un mot prêterait à la controverse. Indépendamment de la différence de ces mots, que nous ne connaissons pas, nous admettrons au moins qu'il y avait une différence idiomatique dans les parties du discours. L'article des Arabes, par exemple, d'après les meilleurs écrits connus sur l'histoire de la langue, était sujet à beaucoup d'accidents idiomatiques. Voici quelques détails là-dessus :

L'article est appelé par les grammairiens mo-

Digitized by Google

dernes لام التّعريف, c'est-à-dire *l* de définition, pour éviter un sens vague que pourrait donner la dénomination générale de حرف التعريف, c'est-à-dire la lettre ou syllabe de définition, puisque par cette expression on peut comprendre tous les signes ou syllabes de définition qui existaient dans tous les idiomes arabes. L'opinion des meilleurs grammairiens, tels que Sibewaih, Almuberrid, Alakhfasch, Alkhalil et Othman Ibn ul-Hadjib, avec son commentateur, Al-Djami, nous apprend que les changements idiomatiques de l'article des anciens Arabes étaient les suivants : 1° les Himyarides et les Taïdes exprimaient l'article par le son *m* (c'est-à-dire *um*, *am*, *em* et *im*, conformément au son de la voyelle précédente)[1]. 2° Les Témimides et quelques autres

[1] On trouve dans le *Wafieh* وافيه *Commentaire sur la grammaire de* عثمان بن الحاجب par عبدالرّحمن الجامى comme exemple de cet usage de l'article, cette tradition de Mahomet ليسَ مِنَ امْبِرِّ امْصِيامُ فِي امْسَفر *leisa minèm-birri-im-siamu fim safar*, au lieu de ليس مِنَ الْبِرِّ الصِّيامُ فى السّفر c'est-à-dire « Jeûner pendant le voyage n'est pas une action méritoire. » On dit que c'était une réponse à la question d'un hymiaride : أَمِنَ امْبِرِّ امْصِيامُ فِي امْسَفر « Est-ce que le jeûne pendant le voyage est une action méritoire? » D'après cette question, on suppose que Gabriel apporta le complément du verset concernant le jeûne, فمن كان منكم مريضا او على سفر فعدّة من ايام اُخَر « Celui d'entre vous qui aura été malade, ou qui aura entrepris un voyage, jeûnera dans un autre mois le même nombre de jours (que la durée de sa maladie ou de son voyage.) » Voyez la 2e sourate du Coran.

Digitized by Google

avaient d'abord exprimé l'article par un simple *a*; mais depuis la lettre *l* fut ajoutée pour distinguer cet *a* de la même syllabe qui servait à interroger[1]. 3° Quelques tribus, comme Khalil nous l'apprend, se servaient toujours de *al*, qui ne variait jamais. 4° D'autres faisaient usage de *l* ou *la*. 5° Les coreischs l'exprimaient par *l*, qui était toujours prononcé par quelques-uns *al*, *ul*, *el* et *il*, et par d'autres le son *l* se réunissait avec celui de la lettre solaire qui le suivait, ainsi qu'il est d'usage aujourd'hui. Sans pousser plus loin nos recherches, nous choisirons un verset du Coran dans lequel nous trouvons trois articles, même plus; et alors la lecture en sera tout à fait différente. Prenons pour exemple la phrase suivante de la seconde sourate :

ولكنَّ البِرَّ مَن آمن باللّهِ وباليومِ الأخِرِ والملائكةِ والكتابِ والنَّبيّينَ

Les différentes lectures, d'après les principes dont nous venons de parler, peuvent être ainsi rendues :

1. *Wa lâkinne-m-birre menn âméné billâhi wa bein-yawmim-akhiri wa-m-mélâikéti wam-kitâbi wam-Nabi-yiné.*

2. *Walâkinné á birré menn âméné billahi wa bi-a yawmi-á-akhiri wa-á-mélâikétî wa-á-kitahi wa-á nébi-yiné.*

3. *Walâkinné la birré menn âméné billahi wa bi-la*

[1] Dans ce cas, l'ancien rapport de *a* avec l'article des Hébreux, sera clair.

yawmi-la-âkhiri wa-la-mélâikéti wa-la-kitabi wa-la nébiyiné.

4. *Walâkinné-l-birré menn âméné billahi wa bil-yawmi-l-akhiri, wa-l-mélâikéti wa-l-kitabi wa-l-nébiyiné.*

5. *Walâkinné-al-birré ménn âméné billahi wa bi-al-yawmi-al-akhiri wa-al-mélâikéti wa-al-kitabi wa-al-nébiyiné.*

Une sixième manière de lire est celle qui est adoptée depuis plus de mille ans[1].

Que la signification de la tradition qui nous occupe soit ce qu'on voudra, nous savons cependant que c'est à ces différentes lectures que les sunnites attribuent la variété dans la version du Coran, au commencement du règne d'Aboubekr. Pendant le règne d'Aboubekr et d'Omar, différentes rédactions du Coran furent dispersées dans l'Arabie, dans la Syrie et en Irak, sous le patronage de quelques compagnons du prophète; et ces copies différaient plus ou moins, tant par l'arrangement des versets que par l'orthographe, ou peut-être par quelques omissions, ce que les sunnites nient entièrement. Nous savons aussi qu'Alî, le gendre du prophète, avait son propre Coran et sa lecture particulière, qui était suivie par ses disciples. Ibn ul-Mas'oud, Ma'adz ben Djabal, Ubbei ben Ka'ab, Sâlim, Selmân, Abouzer,

[1] Dans les mots الّتى - الّذى - اللّهمّ - الله etc. le ال n'est pas considéré comme article. Nous renvoyons le lecteur à وافيه par عبد الرّحمن الجامى sous le titre de خواص الاسم et الموصولات.

Digitized by Google

Micdâd, avaient aussi leur Coran, lequel, à ce que prétendent les schiites, était le même que celui d'Alî. Cependant Othman, Zeid ben Thâbit, Sa'ad ben al-'As, Ibni-Zubeir, Abdu-Rahman ben al-Harith et leurs disciples avaient aussi leur Coran, qui, assurément, devait différer de celui d'Alî et de ses disciples. C'est pourquoi, quand Othman fut élu khalife, un de ses plus ardents désirs, pour anéantir ce schisme, fut de réunir tous ces Corans en un seul corps d'ouvrage et d'établir une seule manière de le lire, afin de prévenir toute discorde religieuse qui pourrait arriver dans la suite parmi les musulmans. Mais il s'attira par là le blâme et la haine d'un grand nombre de ses contemporains. Sous la présidence de son ami et affidé Zeid ben-Thâbit, il établit un comité (si on peut s'exprimer ainsi) dont les fonctions étaient de revoir le Coran d'Aboubekr, et de le comparer avec toutes les autres copies; enfin, d'écrire une nouvelle édition qui serait exempte de toute équivoque idiomatique, c'est-à-dire de mettre en dialecte coraish tout mot qui serait dans un autre idiome. Plusieurs exemplaires de ces copies ainsi revues furent répandus dans l'Arabie, dans la Syrie, en Irak et dans d'autres provinces, tandis que les copies non revues furent recueillies ou par la force ou par la persuasion, et ensuite livrées aux flammes [1]. Parmi les copies qui furent obtenues par

[1] Ces copies, d'après une tradition authentique, étaient d'abord bouillies et ensuite brûlées. Cette insulte outrageante *à la parole de Dieu* est considérée par les schiites comme un des plus grands crimes

la force, on cite celle d'Ubbei, fils de Ka'ab, et celle de Ibni-Mas'oud, surnommé Ibni-Ummi-'Abd. Ce dernier est considéré comme un des compagnons les plus vénérés de Mahomet, et sa manière de lire le Coran plut tant au prophète, que ce dernier fit adopter cette lecture à ses compagnons [1]. Ibni-Mas'oud refusa de livrer sa copie au comité dont le président, quoique un des lecteurs de la parole de Dieu, avait mérité beaucoup moins de confiance et d'autorité que lui. Ce refus excita à un tel point l'indignation du khalife, qu'il fit fustiger publiquement « le saint vieillard. » On rapporte que le vieux compagnon du prophète eut deux côtes brisées par la violence des coups, et qu'il mourut au bout de trois jours. Cette cruauté, qui attira sur Othman la haine de ses contemporains, est aujourd'hui regardée par les schiites comme un crime atroce.

Malgré tous les moyens mis en usage pour supprimer les anciennes copies du Coran, on ne peut révoquer en doute que beaucoup n'aient échappé à la persécution d'un homme qui, par sa politique aveugle et son caractère emporté, avait jeté parmi ses sujets le germe de cette haine qui finit par lui

qui aient pu déshonorer un successeur de Mahomet. (Voyez *Hakk ul-yakin* حقّ اليقين par محمد باقر مجلسى sous le titre de مطاعن عثمان.)

[1] Dans استيعاب *Isti'âb*, un des livres authentiques et traditionnels, il est rapporté qu'il avait plu au prophète de dire : « Que celui qui désire lire le Coran correctement et avec élégance suive la lecture d'Ibn-Mas'oud. »

Digitized by Google

attirer une chute honteuse. Il est maintenant reconnu qu'Alî ne confia pas au comité sa copie du Coran *complet*. Les annales des schiites assurent qu'Alî, après la mort de Mahomet, avait lu aux compagnons le Coran complet qu'il avait recueilli comme étant la seule version autorisée [1]; mais qu'Aboubekr et ses disciples ne voulurent point la reconnaître. C'est pourquoi Alî dit positivement que son Coran devait être conservé dans sa famille, à la-

[1] Quelques docteurs des schiites disent que le Coran fut mis en ordre par Alî, immédiatement après la mort du prophète. D'autres disent qu'Alî, après avoir mis en ordre le Coran, le lut au prophète quelque temps avant la mort de ce dernier; mais les traditions rapportent généralement qu'Alî avait recueilli les morceaux de soie, de peau, de bois, etc. sur lesquels le Coran était écrit, et qu'il les lut au prophète. Voici une de ces traditions : قال رسول الله صلى الله عليه واله لعلىّ عليه السّلام يا على انّ القُران خُلِف فراشى فى الصحف والحرير والقراطيس فخذوه واجمعوه ولا تضيّعوه كما ضيّعت اليهود التّورية فانطلق على فجمعه فى ثوب اصفر ثم ختم عليه فى بيته وقال لا ارتدى حتى اجمعه قال كان الرّجل ليانيه فيخرج اليه بغير رداء حتى جمعه « Le prophète de Dieu dit à Alî, etc. « O Alî! en vérité, le Coran qui vous est trans« mis est écrit par fragments sur des pages, ou morceaux de soie ou « de peau; prenez-les et rassemblez-les; mais ne les perdez pas comme « les juifs qui ont perdu le Livre de la loi! » (Le Coran accuse les juifs d'avoir altéré les saintes Écritures; voyez la 2e sourate du Coran.) « Alî s'en alla; il recueillit le tout sous une enveloppe de drap jaune, et le lut au prophète dans sa maison. Alî dit aussi : « Je ne me cou« vrirai pas de mon manteau avant que je n'aie rassemblé (le tout). » L'auteur de la tradition rapporte que l'homme (Alî) alla en effet chez lui (Mahomet) sans manteau, jusqu'à ce qu'il eût rassemblé (le tout). »

Digitized by Google

quelle il avait été révélé; et quand il fut sollicité par Omar, pendant le règne de ce dernier, de communiquer ce même Coran pour le comparer avec les autres copies, Alî refusa en disant que le Coran qu'il possédait, étant le plus véridique et le plus parfait, ne pouvait recevoir aucun changement ni être soumis aux altérations auxquelles on assujettissait les autres copies, et qu'il devait rester en sa possession et être transmis à ses fils, à ses petits-fils et à ses arrière-neveux jusqu'à l'apparition d'Almahdi, le dernier imâm de sa postérité. Nous apprenons aussi qu'après la publication de la nouvelle édition du Coran par les disciples d'Othman, il se trouva quelques légères variations entre cette dernière édition et celle d'Aboubekr ou de Hafadza; car la tradition que nous avons déjà indiquée rapporte qu'Othman avait ordonné d'écrire dans le dialecte coraisch tous les mots du Coran d'Aboubekr qui pourraient donner lieu à quelque équivoque idiomatique.

Cependant le long règne d'Othman, les efforts qu'il fit pour anéantir toutes les copies du Coran qui n'étaient pas conformes à son édition, et le besoin de *la parole de Dieu* parmi ceux qui étaient privés de lire le Coran, contribuèrent, avec d'autres circonstances, à propager son édition dans tout l'empire théocratique; et il ne fut pas alors si difficile pour le khalife de soutenir sa cause et d'atteindre son but, puisque le changement prétendu dans la version ne consistait que dans quelques omissions et dans quelques changements peu importants, dont

nous parlerons plus tard, et jamais dans aucune addition. La version d'Othman fut donc reçue dans tout l'empire comme la vraie parole de Dieu, même par ses ennemis, et elle se répandit avec le temps, tandis que les autres copies furent anéanties par l'influence du khalife. Ainsi, dans la suite, toutes les nouvelles copies ne furent faites que d'après cette dernière version.

A peine Alî occupa-t-il le trône, que des calamités l'environnèrent de toute part. C'était un homme pacifique et d'une grande piété. Il s'efforça de signaler son règne par la plus sévère équité, et « de faire revivre cette piété et cette justice qui distinguaient l'époque du prophète. » Dès le commencement de son règne, il eut à lutter contre les intrigues des factions, favorisées par Ayscheh, une des femmes bien-aimées du prophète, laquelle, pendant la vie de son mari, mit tout en œuvre pour dérober à la connaissance des musulmans la préférence que Mahomet accordait toujours à Alî sur les autres compagnons. Alî, indépendamment de sa volonté et par la force des circonstances, était engagé dans des guerres continuelles contre le rusé et ambitieux Mo'avieh, soutenu d'Ayscheh; mais ses efforts tendaient toujours à un seul but : celui de mettre fin à l'effusion du sang et de rétablir la paix, même en renonçant à l'autorité à laquelle il avait été élevé par le consentement unanime du peuple. Toutefois, ses amis (la plupart parents du prophète), s'étant vus négligés par les trois premiers khalifes usurpateurs,

Digitized by

considéraient la prospérité d'Alî comme identifiée avec la leur; aussi, pour l'obliger à maintenir ses droits au khalifat, et à faire triompher la justice sur l'injustice, ils outre-passèrent ses intentions pacifiques et lui causèrent la fin déplorable de ses deux prédécesseurs.

Outre Mo'avieh, Ayscheh et le grand nombre de leurs partisans, Alî eut des ennemis dangereux dans les *khawaridj*, c'est-à-dire aventuriers, prétendants, errants, schismatiques, etc. [1] qui, pendant les débats entre Alî et Mo'avieh, avaient formé une communion à part. Ils refusèrent de reconnaître l'autorité légale des deux rivaux et imputèrent à l'islamisme des croyances qui provoquèrent le mécontentement de presque tous les musulmans. Quoique l'orgueil des khawaridj reçût un échec à la bataille de Nahrewan, et qu'ils ne se déclarassent pas ouvertement, ils ne cessaient de conspirer contre

[1] On les appelle autrement مارقه *marika*, مارقين *marikin*, et مراق *mirak*, c'est-à-dire les *errants de la vraie voie*. L'étymologie de ces mots est expliquée ainsi: un jour le saint prophète fut interrompu, pendant qu'il conversait avec ses compagnons en leur distribuant le butin qu'il avait reçu du Yémen, par l'insolence de حرقوس *Harcous* (ou, comme nous le trouvons dans plusieurs manuscrits, جرقوس *Djerkous*). Le prophète le regarda avec déplaisir, et dit : « En vérité, de la postérité de cet homme, il apparaîtra une nation qui lira le Coran et qui n'en suivra pas les préceptes : *ils erreront loin de l'islam comme des flèches qui s'écartent de la vraie direction*, ويمرقون من الاسلام كما يمرق السهم من الرمية. C'est d'après l'expression يمرقون que les historiens ont formé les noms propres مارقه ـ مارقين, etc.

Digitized by Google

le khalife et deux autres personnages marquants, Mo'avieh et Amr-Ibni-l-As[1], dans la mort desquels ils envisageaient le terme des calamités et le rétablissement de la paix dans l'empire mahométan. Mais le résultat de cette conspiration ne fut fatal qu'au gendre du prophète.

Dans ces temps orageux, Alî n'eut ni le loisir, ni l'occasion de convaincre la plupart des musulmans qui avaient soutenu la cause de ses rivaux pendant si longtemps, qu'il avait été la victime d'une constante injustice. Il lui fut donc impossible de propager son propre Coran, lequel n'aurait pu avoir cours qu'après que la version établie aurait été retirée; et s'il avait risqué cette entreprise hasardeuse, il est plus que probable qu'elle aurait contribué aux progrès des dissensions existantes, et qu'elle aurait détruit d'un coup son pouvoir chancelant.

[1] Nous répétons ce que nous avons déjà dit dans un autre ouvrage, par rapport à la prononciation de عمرو. Les orientalistes de l'Europe le rendent ordinairement par *amru* ou *amrou;* mais c'est tout à fait contraire à la vraie prononciation orientale. L'erreur provient de l'orthographe du nom : le mot عمر, quand il est nom propre, sans ses points-voyelles, peut être prononcé *'Omar* et *'Amr;* c'est pourquoi, afin de distinguer la dernière manière de prononcer, on a généralement adopté, pour ajouter à la fin du mot, la lettre و (*v, u, ou*), qui ne se prononce jamais, et qui se perd aussitôt que la figure عمر prend les points-voyelles qui lui sont propres : par exemple, رأيت عمروا ou رَأَيْتُ عَمْرًا, *je vis Emr.* Les Persans, qui ont l'habitude, dans leur manière de lire, de prononcer la conjonction و comme *ou,* tombent quelquefois dans la même erreur en prononçant عمرو ليث *Amru-leith,* tandis qu'ils devraient lire *Amr-leith.*

Digitized by Google

Après l'assassinat d'Alî, le pouvoir de Mo'avieh ayant triomphé, ce dernier vainquit tous les obstacles qui auraient pu mettre ses droits en doute, d'après la loi du Coran, et même d'après la loi des sunnets, et il usurpa le khalifat, auquel il aspirait depuis longtemps. Peu nombreux, en comparaison de la multitude de ceux qui avaient reconnu de gré ou de force l'autorité usurpée, les partisans d'Alî, sous la dénomination des « amis de la famille du prophète, » embrassèrent le parti d'Hassan, fils aîné d'Alî, et ils intriguèrent secrètement pour gagner l'assistance des musulmans en faveur de la cause du petit-fils du prophète, dont les droits, selon eux, ne pouvaient être contestés. Malgré le parti des « amis de la famille du prophète, » qui augmentait considérablement en Irak, la faiblesse d'Hassan et de son frère Hussein n'était pas une barrière assez forte contre le pouvoir croissant de Mo'avieh. Ces deux princes eurent même l'imprudence d'abdiquer en faveur de Mo'avieh et de le proclamer khalife légitime; ainsi les deux frères ajoutèrent en apparence foi au même Coran et à la même sunnet, en rendant hommage à l'usurpateur; et afin d'éviter tout malentendu qui pourrait avoir lieu parmi leurs prosélites, et qui pourrait attirer sur eux de nouvelles calamités, ils maintinrent le dogme adopté par Alî, que : « le Coran que le peuple possède est la vraie parole de Dieu, et qu'il doit le lire sans égard aux autres passages et fragments regardés, par quelques-uns, comme des parties dérobées du Coran. »

Digitized by Google

Ils assuraient à leurs partisans que le Coran complet devait rester secrètement en la possession des imâms, jusqu'à l'apparition d'Al-Câim ou dernier imâm de leur postérité, qui sera envoyé de la part de Dieu pour établir la paix et la justice sur toute la terre.

Mo'avieh, dans son traité avec Hassan, avait promis de ne pas désigner son successeur sans le consentement d'Hassan; et nous apprenons, par les recherches que nous avons faites dans l'histoire de cette époque, qu'Hassan avait conçu l'espoir de s'asseoir lui-même, sans opposition, sur le trône de Mo'avieh, après la mort de ce dernier. Mais Mo'avieh, ayant résolu de choisir son fils Yezid pour lui succéder, n'ignorait pas que ce projet entraînerait le mécontentement d'un grand nombre de musulmans, qui soutiendraient la cause du prince déchu; c'est pourquoi il avisa à tous les moyens pour lever ce grand obstacle, et le dénoûment des intrigues de Mo'avieh fut l'empoisonnement d'Hassan.

Le fanatisme n'est à craindre que quand le chef des fanatiques a une ambition active, et quand il est doué de cet ascendant qui s'empare des esprits par la terreur, sans leur donner le temps de la réflexion. Mais Alî et ses fils, à cause de leur amour pour la paix, ne purent mettre à profit l'enthousiasme qui animait des milliers de musulmans pour leur cause. La tyrannie, l'impiété et la turpitude étouffèrent les principes religieux. Les débauches sans bornes de Yezid étaient à la connaissance de tout le monde;

Digitized by Google

néanmoins ce Yezid fut reconnu comme le vrai successeur du prophète et le protecteur de la religion [1]. Dans cet état de choses, la conduite scandaleuse de ce chef de l'empire théocratique lui attira la haine et le mépris de la plupart des musulmans, et la presque totalité de la population en Irak était prête à protester, par la force des armes, contre l'illégitimité du tyran. La faiblesse d'Hossein d'un côté, et le pouvoir du prince régnant de l'autre, qui était secondé par ses ministres et ses gouverneurs, étouffèrent la révolte dont l'issue fut fatale au second fils d'Alî, qui périt avec ses parents et ses amis sur les bords mêmes de l'Euphrate [2].

Comme cinquante ans s'étaient écoulés depuis la mort de Mahomet, il ne restait plus qu'un petit

[1] Quoique la plupart des docteurs sunnites assurent positivement que la mort d'Alî et le commencement du règne de Mo'avieh terminèrent l'époque pendant laquelle le monde fut sujet à l'autorité légitime, et que tous les autres khalifes, après la mort des quatre premiers monarques légitimes, n'étaient souverains que de nom, ce n'est qu'après des siècles qu'on a émis cette opinion ; car, durant le règne de tous les khalifes des Beni-Uméi-yeh, des Beni-Abbâs, et même de ceux de quelques autres branches qui portaient le titre d'*amirul-muminin* (*chef des vrais croyants*), qui appartenait aux quatre premiers khalifes, ils étaient reconnus souverains *de fait*, élus de la même manière que les premiers successeurs du prophète.

[2] Pendant le règne de Yezid, Hossein vivait à Médine. Des invitations réitérées des musulmans de Koufa et de Basra, pour venir les gouverner comme successeur légitime de son frère et de son père, le forcèrent de quitter sa ville natale et d'émigrer en Irak. Sur les bords de l'Euphrate, à l'endroit appelé aujourd'hui *Kerbela*, il fut rencontré par les troupes de Yezid, et, après un combat de dix jours, il fut mis à mort avec ses amis et la plupart de ses parents.

Digitized by Google

nombre de ses compagnons (اصحاب) ; mais à la nouvelle de cet événement désastreux, qui imprima une tache si honteuse sur cette période de la nouvelle génération des musulmans, ces compagnons, vénérables par leur grand âge, et qui avaient été témoins de l'affection du prophète pour Hossein, lancèrent, des différentes parties de l'empire, des anathèmes contre le tyran et nièrent sa légitimité. Alors le fer et le sang frayèrent le chemin de la cité du prophète; des milliers d'innocents furent dépouillés de leurs biens et massacrés, et le saint reliquaire de la Mecque aurait été profané par des flots de sang, si la mort subite du cruel khalife n'eût prévenu ce sacrilége. La chute inattendue de ce tyran, arrivée dans un temps où le mécontentement général de ses sujets avait préparé une réaction dans presque toutes les provinces, fit éclore une nouvelle série de troubles et de calamités dans l'empire. Pendant que la cour de Damas était occupée à délibérer [1], dans chaque province apparurent de nouveaux prétendants à la souveraineté, dont quelques-uns furent même salués khalifes, quoique ce ne dût être que pour quelques jours.

Depuis la mort de Yezid jusqu'au rétablissement de la famille des Beni-Uméy-yeh, à laquelle nous

[1] Après la mort de Yezid, son fils Mo'avieh lui succéda; mais ce prince, plutôt vertueux que faible, qui avait été témoin avec horreur et dégoût de la conduite indigne de son père, assembla, le quarantième jour de son règne, tous les habitants de Damas dans la mosquée, et déclara solennellement la répugnance qu'il avait à se charger du fardeau des affaires de ce monde.

Digitized by Google

n'attribuons pas l'élévation de Merwan, mais à la chute et à la mort d'Abdallah, fils de Zubeir, en 73 = 692, une suite de désastres et de guerres civiles affaiblit l'esprit religieux, émoussa aussi l'activité des intrigants et épuisa la patience des partis peu influents. Au commencement de cette époque orageuse, lorsque le trône fut disputé entre le fils de Zubeir et la famille des Uméi-yeh, la famille infortunée de Hossein, peu soucieuse des événements de ce monde, se soumit à sa malheureuse destinée à Médine. Sans armes et sans sujets, elle avait, néanmoins, une grande influence sur ses nombreux partisans, qui déploraient ouvertement la mort de Hossein. En Irak, des milliers d'hommes prirent les armes pour venger l'assassinat de l'imâm, et environ cinquante mille de ses ennemis furent massacrés; mais ce premier succès fut amorti par la répugnance du fils d'Hossein à prendre part dans une lutte sanglante, où il prévoyait plus de mal que de bien, à cause des vues ambitieuses des chefs de ses partisans. Cependant les schias ou amis de la famille du prophète, malgré la persécution qui les opprimait, ne cessaient de maintenir leurs réclamations dans plusieurs provinces de l'empire.

La persécution étant toujours le principal moteur du succès des opprimés, le nombre des شيعه (*schias*) augmenta considérablement; car ils étaient toujours protégés par la loi de la dissimulation (*taquiy-yeh*) [1],

[1] تَقيّه veut dire *crainte*, *dissimulation*; c'est aujourd'hui une des règles fondamentales des imâmiy-yeh. Cette loi est fondée sur le

Digitized by Google

laquelle caractérise, jusqu'à ce jour, la croyance de la plupart des schiites; et ils formaient entre eux différentes sectes, dont chacune avait son imâm. Le nombre de ces sectes augmentait à chaque génération. Elles étaient subdivisées en plusieurs branches; et la plupart, influencées par les principes de la religion primitive de leur pays, s'écartèrent peu à peu des principaux dogmes de l'Islamisme. Dans l'espace de deux cent vingt ans, après la mort d'Alî, apparurent plus de soixante et dix branches des schiites, desquelles il n'est resté, dans ces derniers temps, que trois principales, savoir : les zeidiy-yeh, les ismâ'ilieh (autrement appelés ghalâliyieh) et les imamiy-yeh; ces trois sectes sont subdivisées en vingt-deux ramifications [1], dont toutes, à l'exception de quelques-

vingt-neuvième verset de la troisième sourate du Coran لا يتخذ المومنون الكافرين اولياء من دون المؤمنين ومن يفعل ذلك فليس من الله فى شىء الا ان تتقوا « Les vrais croyants ne doivent pas choisir les infidèles pour leurs protecteurs de préférence aux vrais croyants (*à moins qu'ils ne craignent*); car celui qui agit ainsi est nul aux yeux de Dieu. » Outre ce verset du Coran, les schiites mirent en circulation plusieurs traditions du sixième imâm (جعفر) *Assadik*, ou *le juste*, qui *recommandent la dissimulation* comme chose indispensable. Cette loi ordonne de cacher sa croyance, en cas de danger, et *de faire semblant* de professer la religion d'Islâm. Ce fut par cette loi que les schiites prospérèrent au milieu des dangers auxquels ils étaient exposés s'ils eussent été reconnus; et c'est sous la sauvegarde de cette loi qu'ils habitent et peuvent parcourir les pays des sunnites sans le moindre danger.

[1] Savoir : 1° sabâiy-yeh, 2° kamiliy-yeh, 3° béyâniy-yeh, 4° mughiziy-yeh, 5° ménsouriy-yeh, 6° khattâbiy-yeh, 7° gharâbiy-yeh, 8° shérîfiy-yeh, 9° hischâmiy-yeh, 10° younusiy-yeh, 11° mefdzaliy-yeh, 12° zérâriy-yeh, 13° ischakiy-yeh, 14° abul-hassaniy-yeh,

Digitized by

unes archi-hérétiques, telles que les melahides (qui ne reconnaissent pas même le Coran ni son auteur), admettent un Coran unique dont elles interprètent seulement quelques passages d'une manière particulière. Parmi ces sectes, la croyance des imâmiyyeh, qui est la plus pure, est aussi exempte de ces blasphèmes absurdes que les autres schiites proféraient en rendant hommage à leurs imâms, et elle rejette entièrement l'incarnation.

C'est faute d'une investigation minutieuse au sujet de cette secte, que quelques auteurs donnent à entendre que tous les schiites ont conservé quelques notions du *Bodhisatwa* de leurs imâms[1]. Il est vrai de dire que quelques enthousiastes imâmiens accordent aux imâms, surtout à Alî et à Mahdi, des qualités surnaturelles; mais les dogmes de la religion ne leur attribuent aucune autorité divine. Ceux qui croient Alî supérieur à Mahomet, ou doué d'une nature divine, sont, non-seulement étrangers à la secte des imâmiens, mais ils sont considérés, par ceux qui professent cette dernière religion, comme des infidèles.

Nous arrêterons pour un moment l'attention du lecteur sur la croyance des imamiy-yieh, par rapport au pouvoir surnaturel et aux qualités qu'ils

15° mufaw-widzeh, 16° kéiasiy-yeh, 17° abou-muslimiy-yeh, 18° kherdjiy-yeh, 19° bâtiniy-yeh, 20° djâroudiy-yeh, 21° abteriy-yeh, et 22° imâmiy-yeh.

[1] Voyez l'Histoire du Mahométisme et de ses sectes, par W. C. Taylor, etc. Londres, 1834, page 198.

accordent à leurs imâms, en lui donnant une citation de l'ouvrage intitulé عين الحيواة (*la Source de la vie*) par le célèbre mulla Mohammed Bâquir Madjlisî [1].

« 1° Chaque imâm est né circoncis. 2° Il n'est pas souillé de sang quand il naît. 3° Il voit les objets qui sont devant lui et derrière lui. 4° Il ne projette aucune ombre. 5° La terre cache ses excréments et son urine, pour les dérober à la vue des hommes. 6° Il n'a jamais de pollution nocturne. 7° Ses yeux dorment, mais son cœur veille toujours. 8° Il converse avec les anges de Dieu. 9° La cotte de mailles appartenant à Mahomet sied à sa taille. 10° En naissant, ses lèvres prononcent : « Allah est le seul Dieu, « et Mahomet est son prophète ! » 11° Son corps, par sa nature, répand une odeur douce et agréable. 12° Il aime tous les hommes beaucoup plus qu'un père n'aime ses propres enfants : c'est pourquoi l'amour qu'ils ont pour lui doit être beaucoup plus fort que l'amour qu'ils ont pour leur propre âme. 13° Sa crainte et sa vénération pour le Très-Haut surpassent de beaucoup la crainte et la vénération des autres serviteurs de Dieu. 14° Tout ce qu'il enseigne aux hommes à faire ou à éviter, il le fait et il l'évite

[1] Cet écrivain était très-érudit et un des imâmiy-yeh les plus fanatiques. Ses ouvrages sur la religion font autorité parmi les Persans de cette secte; il vivait au commencement du XVIIIe siècle après Jésus-Christ. Son surnom de مجلسى, qui veut dire *d'assemblée publique*, désigne l'éloquence et l'érudition qui lui ont valu une grande réputation dans les assemblées publiques et dans les thèses qu'il soutint contre les docteurs de la religion orthodoxe.

Digitized by Google

avec la plus parfaite exactitude. 15° Ses prières ont toujours accès au trône de Dieu. 16° Il possède le *dhulfacar* d'Alî [1]. 17° Il possède le Coran parfait qui sera révélé à tous les hommes à l'époque de l'apparition d'Alcâim ou Mahdi. 18° Il possède deux rouleaux mystérieux par lesquels il voit tout ce qui arrive et tout ce qui arrivera. 19° Il connaît tous les noms secrets de Dieu par lesquels il peut opérer des miracles et parler toutes les langues, etc. etc. 20° La dignité des imâms est la première après celle des prophètes de Dieu; mais dans le Paradis, les imâms seront placés dans de plus nobles palais que les prophètes, parce qu'ils sont de la famille de Mahomet. 21° Enfin, l'imâm doit être supérieur à tous ses contemporains, dans toutes les bonnes qualités et dans toutes les branches des connaissances humaines [2]. »

II.

Il y a un seul Coran qui contient, dans la lecture autorisée, 114 *souras* ou chapitres, sans la moindre variation, non-seulement à l'égard de quelques omissions ou additions de chapitres, d'expressions et de

[1] C'est le nom du fameux sabre à deux tranchants qui avait été donné à Alî par Mahomet.

[2] Par cette définition de l'imâm ou khalife, fondée sur plusieurs passages du Coran, les imâmiy-yehs veulent dire qu'ils nient la légitimité des trois premiers khalifes et celle des autres, qui avaient usurpé le khalifat; car aucun de ceux-ci ne surpassait ses contemporains *par ses bonnes qualités*.

Digitized by Google

mots, et même de lettres-consonnes[1], mais aussi à l'égard des points-voyelles[2]. C'est pourquoi ce qui est étranger à ce Coran ne doit jamais être reconnu comme faisant partie de la parole de Dieu, et même toute traduction de la version reçue, quelque correcte qu'elle puisse être, ne peut porter le nom de Coran et perd entièrement la dignité qui convient à la parole de Dieu[3].

[1] Nous disons lettres consonnes, parce que quelquefois les lettres voyelles ا et و, selon l'orthographe reçue dans quelques provinces, sont omises ou remplacées l'une par l'autre; comme, par exemple, nous trouvons dans des Corans اسمعيل et اسماعيل; السمٰوات et السماوات; الصّلاة et الصّلوة.

[2] Les caractères distinctifs des voyelles furent ajoutés au Coran peu de temps après la mort de Mahomet. Plusieurs docteurs qui ont commenté le Coran, attribuent l'invention de ces caractères à ابو اسود Abou-Aswad, le disciple d'Alî, qui est considéré comme le premier grammairien de la langue arabe. Après lui, quand la grammaire fut cultivée en Arabie, et que les recherches des docteurs des écoles de Basrah et de Koufa eurent établi cette branche de la littérature arabe, la tâche de compléter les motions du Coran tomba en partage à Ferrâ, Kisâî, Ibn-ul-Kethir, Hamzeh, Nâfi, Abou-'Amr et Hafas, qui sont appelés, dans l'histoire de la littérature des Arabes, معربون القران, c'est-à-dire ceux qui fixèrent les vraies motions du Coran. La lecture reçue est celle qui est admise par l'autorité ecclésiastique des principales sectes. Quelques anciennes copies du Coran, surtout les commentaires du Coran, contiennent les différentes lectures qui proviennent de la différence des motions, ce qui était le sujet de controverse parmi les auteurs déjà cités. Les Européens peuvent voir, sur les marges du Coran publié à Casan, la plupart de ces variantes.

[3] Le respect des mahométans pour le Coran est très-grand; aucun objet ne peut être placé dessus et aucun musulman ne peut le toucher, surtout les parties écrites, avant de se purifier, et, en

Digitized by Google

Ceci est la croyance des sunnites et des shiites de la secte des imâmiens. Afin de justifier notre assertion et de convaincre le lecteur que les imâmiy-yeh désavouent l'autorité des chapitres ou des parties supposées inconnues du Coran, nous allons leur soumettre la profession de foi de cette secte, par rapport au Coran, avec la traduction fidèle du texte, qui se trouve dans l'ouvrage approuvé ayant pour titre : *Le livre de la croyance des Imâmiy-yeh* كتاب اعتقادات الامامية الأثنى عشرية, par imâm scheikh Abou-Dj'afar, de Cum, امام شيخ ابو جعفر القمّى.

اعتقادنا فى مبلغ القران الّذى انزله الله تعالى على نبيّه محمد صلّى الله عليه وآله انّه هو ما بين الدّفتين فى ايد النّاس ليس باكثر من ذلك ومبلغ سوَرِه عند العامّة مأية واربعة عشر سورةً وعندنا والضّحى والم نشرح سورة واحدة والم تركيف ولأيلاف قريش سورة واحدة والأنفال والتوبة سورة واحدة ومن نسب الينا انّ القران اكثر من ذلك فهو كاذبٌ

« Notre croyance sur la *quantité* du Coran que Dieu le Très-Haut envoya à son prophète Mahomet (qu'il soit béni lui et sa famille!), est qu'il consiste dans ce qui est conservé entre les deux planchettes,

Perse, quand le Coran est apporté dans une assemblée, tout le monde se lève à la fois de sa place, en faisant un mouvement comme pour aller à sa rencontre.

Digitized by Google

maintenant à l'usage des hommes, et rien de plus. Le nombre des *souras* reconnus par la généralité des musulmans est de 114; mais, d'après nous, les souras intitulés l'*Éclat* et *N'avons-nous pas ouvert?* (93 et 94) forment une seule sourate; l'*Éléphant* et *Koreisch* (105 et 106) sont une sourate; et les *Dépouilles* avec le *Repentir* (autrement appelé la *Déclaration des priviléges*) sont une sourate[1]; et celui qui nous attribue la croyance que le Coran est plus que cela, est un menteur. »

Mais cette croyance générale est-elle une preuve contre la supposition que quelques portions de la parole de Dieu aient été dérobées ou altérées par les premiers usurpateurs de l'autorité des imâms? Les docteurs imâmiens affirment que non. Ils expliquent ainsi leur croyance : le Coran à l'usage des hommes (c'est-à-dire des mahométans), conservé entre deux planchettes, et composé d'un certain nombre de sourates, est la vraie parole de Dieu, qui fut envoyée par lui à son prophète; il n'y a pas un mot, une phrase et un chapitre, hors ce Coran, qui soient sanctionnés par l'autorité ecclésiastique, et qui soient reçus comme une portion de la parole de Dieu; les

[1] Par rapport à ces deux derniers chapitres (VIII et IX) du Coran, les sunnites mêmes sont dans le doute de savoir si ce sont deux chapitres distincts ou *un seul*. La principale cause qui donne lieu à ce doute est que le chapitre ou la partie du Coran intitulée *la Déclaration, etc.* nous est parvenue par l'autorité ecclésiastique sans la formule sacrée de : *Au nom de Dieu clément et miséricordieux!* Au sujet des différentes opinions des docteurs mahométans là-dessus, nous renvoyons le lecteur au Coran de Sale, chap. IX, note *a*.

Digitized by Google

parties dérobées ou altérées ne sont connues d'aucun mortel, excepté des imâms; et quand le dernier imâm, c'est-à-dire Mahdi-Alcâim, paraîtra, il établira le Coran complet parmi les musulmans, et alors toutes les sectes mahométanes ne devront former qu'une seule religion, et il y aura malheur et damnation pour les incrédules.

Dans la section précédente, en faisant l'historique de la conservation du Coran, nous avons mis sous les yeux du lecteur les bases sûr lesquelles est fondée la croyance des schiites sur le Coran complet, et nous avons développé les principales raisons qui empêchaient les imâms des schiites de promulguer ces portions du Coran, qu'ils prétendaient être changées ou dérobées. Les paroles d'Alî et de ses descendants, qui soutenaient l'autorité des imâms, étaient que : le Coran complet resterait parmi eux et parmi les imâms de leur postérité jusqu'à l'apparition d'Alcâim, et aussi qu'ils ne devaient prêter aucune attention aux additions ou changements dans le Coran, que quelques compagnons du prophète avaient maintenus, mais, au contraire, ajouter seulement foi à ce Coran établi par l'autorité d'Othman. Cette exhortation ne peut donner aucun prétexte aux docteurs imâmiens de réclamer une croyance autre que celle que nous venons de mentionner et d'expliquer. Cependant quelques fanatiques mullâs des imâmiy-yeh s'attachent, dans leurs ouvrages religieux, à des changements, à des fragments, même à des chapitres, que nous trouvons dans quelques

Digitized by Google

vieilles traditions, à propos de l'accusation contre Othman et Omar d'avoir altéré le Coran; et, quoiqu'ils accordent à ces passages et à ces portions une dignité égale à celle du Coran établi, qu'ils considèrent ces chapitres comme la parole de Dieu, et égaux, par l'éloquence et la pureté du langage, au Coran autorisé, ils conviennent cependant qu'ils ne sont pas encore sanctionnés par l'imâm légitime.

D'un autre côté, beaucoup de musulmans ne donnent aucune opinion positive sur ces passages et chapitres, et quelques-uns ne les considèrent que comme de pures inventions, et n'y ajoutent pas foi. Ce fut sur cette dernière opinion que je fondai ma réfutation d'une des réclamations d'Hadji Mulla Riza, à laquelle j'ai fait allusion au commencement de cet article [1].

[1] Comme le sujet peut intéresser quelques-uns des lecteurs, nous leur ferons connaître le sommaire de l'argument d'Hadji-Riza et notre réponse.

« Une des preuves les plus convaincantes de la vertu de la prophétie de Mahomet, dit le fanatique mulla, c'est le Coran. A l'époque où la littérature jouait un si grand rôle en Arabie, quand la rivalité des auteurs de ce siècle porta l'art de l'éloquence jusqu'à la perfection, quand les entretiens sur les belles-lettres alimentaient tous les esprits, alors parut Mahomet! Ce descendant illettré de Haschim lisait publiquement son Coran, en assurant que c'était la vraie et unique parole de Dieu. Il porta un défi à tous les savants de produire le plus petit chapitre, même une seule ligne qui pût être comparée au Coran. (Voyez le Coran, chap. II, v. 22; chap. XVII, vers la fin du chapitre. Lisez aussi Marracci, *De Alc.* page 43; le Coran de Sale, vol. I, page 80. Plusieurs auteurs mahométans sont de cette opinion.) En effet, personne ne put produire quelque chose

Digitized by Google

Nous allons faire connaître actuellement les opinions des savants auteurs qui font autorité chez les schiites, et qui, malgré la profession de foi sur la quantité du Coran dont nous venons de parler, s'attachent aux indications de leurs traditions relativement aux changements et aux omissions du Coran faits par le comité de rédaction, sous les auspices d'Othman.

Ces opinions sont particulièrement soutenues par Ali ben-Ibrâhim al-Cumî (علی بن ابراهیم القمّی), dans son commentaire sur le Coran, et par son disciple Mohammed ben-Ya'coub al-Kuleini (محمد بن یعقوب الکلینی), dans son ouvrage intitulé كافى, et en partie par le scheikh Ahmed ben-Alî Talib at-Tabrasi (شیخ احمد بن ابی طالب الطّبرسی),

de pareil, et l'ambition blessée des Arabes fit couler beaucoup de sang. » Le résumé de ma réponse fut ce qui suit : « . . . . . N'entrant pas dans des détails sur ce que le Coran n'est qu'une *création*, attendu* qu'il y a plusieurs siècles que ce sujet est le thème d'une grande controverse parmi les plus savants docteurs des musulmans, j'arrêterai l'attention de notre adversaire sur quelques parties prétendues du Coran qui, par certains docteurs, sont réclamées comme étant dérobées par Othman, et qui sont considérées comme étant *égales, par l'éloquence et par la perfection*, au Coran reçu. Cet argument une fois soutenu par un corps de célèbres littérateurs, nous ne pouvons attribuer qu'à la partialité le sentiment du parti opposé, d'admettre la supériorité du Coran dans l'art de l'éloquence. Nous conclurons donc que l'on peut créer quelque chose qui égale le Coran en éloquence, en méthode et en pureté de style, etc. etc. »

* Quelques orthodoxes croyaient que le Coran n'avait pas été créé, mais qu'il était éternel; qu'il subsistait dans l'essence même de Dieu. Voy. Pococke (*Specim.* p. 219, 220, 223). D'autres orthodoxes contredisent cette assertion. Voyez *ibid.* et Marracci (*Sur le Coran*, pag. 44).

Digitized by Google

dans son ouvrage intitulé كتاب الاحتجاج, et par le scheikh Abou-Alî at-Tabrasi (شيخ ابو على الطّبرسى), dans son grand commentaire sur le Coran intitulé مجمع البيان.

Tous ces ouvrages font autorité pour les imâmiens. Or, d'après les détails que nous avons puisés dans ces auteurs et dans d'autres sur ce sujet, il paraît que les prétendus défauts du Coran consistaient dans les changements suivants : 1° l'omission entière de quelques mots, de quelques expressions, et même de quelques parties du texte original; 2° l'altération de quelques mots ou de quelques expressions; et 3° le renversement de l'ordre dans quelques passages. Mais aucun auteur n'admet qu'il y eût des additions.

A la première division appartiennent, 1° beaucoup de noms ou bénis, ou maudits de Dieu, que le comité de l'édition du Coran, à ce que prétendent les schiites, avait passés, pour satisfaire aux vues politiques des trois premiers usurpateurs; 2° le nom d'Alî et de sa famille, si souvent répété dans plusieurs passages du Coran original; 3° les mots ائمة (c'est-à-dire les imâms de la postérité d'Alî) et آل محمّد (la postérité de Mahomet); et 4° quelques parties du texte original qui indiquent d'une manière précise les droits d'Alî et de sa postérité, etc. parmi lesquels nous devons énumérer le *chapitre inconnu* qui est le sujet principal de notre notice.

La seconde division comprend beaucoup de

Digitized by Google

mots et d'expressions, la plupart en faveur des imâms, qui sont cités dans les ouvrages de Kuleini et d'autres.

A la troisième division se rapportent quelques versets et passages dont quelques parties se trouvent dans un chapitre, et d'autres sont disséminées dans plusieurs chapitres, tandis que ces passages et ces versets devraient être dans l'ordre qui leur convient.

J'entreprendrai de satisfaire la curiosité du lecteur sur un certain nombre de mots ou de passages qu'on suppose être dans la catégorie de ceux dont nous venons de parler, et qui sont cités dans les ouvrages de Kuleini et d'Al-Cûmi.

1. VERSETS OU PASSAGES CORROMPUS PAR OMISSION.

1° Dans le chapitre IV, intitulé *Nisâ* ou *Les femmes*, verset 164, la lecture de la version reçue est لكنّ الله يشهد بما أنزل اليك انزله بعلمه والملائكة يشهدون c'est-à-dire : « Mais Dieu est témoin que cette *révélation* qu'il t'a envoyée, il te l'a envoyée en t'en donnant l'intelligence ; les anges aussi en sont témoins. » La lecture supposée du Coran *complet* ou *original* est : لكن الله يشهد بما انزل اليك فى علي انزله بعلمه الخ « Mais Dieu est témoin de cette révélation qu'il t'a envoyée *concernant Alî;* il te l'a envoyée, etc. etc. »

2° Dans le chapitre V, intitulé *La table* (mâideh),

verset 69, la lecture reçue est : يايّها الرسول بلّغ ما انزل اليك من ربّك فان لم تفعلْ فما بلّغْتَ رسالته c'est-à-dire, « O prophète! communique ce qui t'a été envoyé par ton Seigneur, car si tu ne le fais pas, en vérité, tu ne remplis pas son ordre. » La leçon supposée originale du Coran est : يا ايّها الرسول بلّغ ما انزل اليك من ربك في علي فان لم تفعل الخ « O prophète! communique ce qui t'a été envoyé par ton Seigneur *concernant Alî, etc. etc.* »

3° Dans le chapitre IV, verset 144, la version reçue est celle-ci : انّ الذين كفروا وظلموا لم يكن الله ليغفرَ لهم « En vérité, ceux qui ne croient pas et agissent injustement, Dieu ne leur pardonnera jamais. » La lecture réclamée est انّ الذين كفروا وظلموا ال محمد حقّهم الخ « En vérité, ceux qui ne croient pas et agissent injustement *l'égard des droits de la postérité de Mahomet, etc. etc.* »

4° Dans le chapitre XXVI, intitulé *Les poëtes* (scha'ra), verset 327, la lecture de la version reçue est : وسيعلم الّذين ظلمُوا اىَّ مُنْقَلَب يَنْقلِبون « Et ceux qui agissent injustement, ne tarderont pas à savoir quels traitements ils endureront. » La lecture réclamée est : وسيعلم الذين ظلموا آل محمّد حقّهم الخ « Et ceux qui agissent injustement *à l'égard des priviléges de la postérité de Mahomet, etc. etc.* »

Digitized by Google

2. VERSETS OU PASSAGES CORROMPUS PAR DES CHANGEMENTS.

1° Dans le chapitre III, intitulé *Alí-Imram* (ou la famille d'Imram), verset 3, la lecture reçue est : كنتم خير اُمّة اُخْرِجَتْ للنّاس تامرون بالمعروف وتنهون عن المنكر « Vous êtes la meilleure nation qui ait été élevée pour le genre humain ; vous commandez ce qui est ordonné, et vous défendez ce qui est interdit, etc. » La lecture prétendue est : كنتم خير ائمة اخرجت للناس الخ « Vous êtes les meilleurs *imâms* qui aient paru pour les hommes, etc. etc. » Quelques docteurs schiites soutiennent leur réclamation d'après l'interprétation de tout le verset, puisque, commander ce qui est commandé par Dieu, et défendre ce qui est interdit, c'est le devoir imposé aux *imâms*, et non à une *nation*.

2° Dans le chapitre XXV, intitulé *Al-Forcân*, verset 73, la lecture reçue est : والّذين يقولون رَبّ هَب لنا من ازواجنا وذرّياتنا قُرّة اَعْيُنٍ واجعلنا للمتقين امامًا « Ceux qui disent : O Seigneur ! accorde-nous par nos femmes une génération qui soit agréable à nos yeux, et fais que nous soyons les imâms à l'égard des dévots, etc. » La lecture prétendue, à la fin du verset, est : واجعل لنا من المتقين امامًا ..... « et élève *pour nous des imâms d'entre les dévots.* » Les sunnites prétendent que ce verset était en faveur des *khalifes*

Digitized by Google

qui étaient les chefs des dévots ; mais les schiites l'interprètent en faveur d'Alî et de ses descendants, lesquels, étant reconnus *dévots*, furent établis par Dieu *imâms des musulmans*. Ils donnent à entendre par là que les injustes, tels que les trois usurpateurs et Mo'avieh, ne pouvaient jamais être des imâms légitimes, puisque d'ailleurs plusieurs versets du Coran protestent contre eux [1].

3° Dans le chapitre XIII, intitulé *Le tonnerre* (ra'd), verset 12, la lecture reçue est : له معقّبات من بين يديه ومن خَلْفه يحفظونه من امْر الله « Il (c'est-à-dire l'homme) a des anges qui le suivent, devant lui et derrière lui, veillant sur lui par l'ordre de Dieu. » Comme la signification de ce verset est défectueuse par rapport au sens logique, les schiites prétendent que la lecture originale était : له معقبات من خلفه ورقيب من بين يديه الخ « Il a des anges qui le suivent derrière lui et des observateurs par devant lui qui le surveillent par l'ordre de Dieu. »

4° Dans le chapitre XI, intitulé *Hûd*, verset 16, la lecture reçue est : افمن كان على بيّنةٍ من ربّه ويَتلُوه شاهدٌ مِنْه ومن قبله كتاب موسى امامًا ورحْمَةً الخ « Donc *leur sera-t-il comparé* (c'est-à-dire à ceux qui préfèrent cette vie, etc. voyez verset 15) celui qui a acquis l'expérience des oracles de Dieu, qui est suivi par

[1] Les principaux versets sont : chap. II, v. 42 et 125 ; chap. X, v. 33 ; chap. XXXIX, v. 10.

Digitized by Google

le témoignage *de lui*, et qui est précédé du livre de Moïse comme un guide et une miséricorde ? » Ceci étant un des passages obscurs du Coran, qui a été le sujet de diverses interprétations, il y en a qui disent que le pronom مَنْ se rapporte à Mahomet; d'autres lui donnent le sens d'un pronom indéfini qui peut se rapporter à chaque croyant. Le mot شاهد, selon quelques-uns, signifie le Coran lui-même; selon d'autres, l'ange Gabriel; enfin, il y en a qui l'appliquent aux imâms. Cette dernière opinion est la croyance des schiites qui reconnaissent particulièrement, dans ce mot, *Alî;* prétendant que le pronom *de lui*, منه, voulait dire *Mahomet*, qui est sous-entendu dans افمن كان « leur sera-t-il, etc.? » et ils ajoutent que Alî était *réellement de Mahomet*, c'est-à-dire la personne qui était le plus près de lui, qui le suivait et qui était un vrai témoin de ses prophéties [1].

[1] Les schiites font beaucoup valoir ce verset du Coran, qu'ils disent avoir été révélé en faveur d'Alî. Le changement dans le passage auquel nous avons renvoyé le lecteur est un grand appui en faveur de leur opinion. Les docteurs des schiites ont aussi découvert une tradition, sanctionnée même par quelques célèbres docteurs des sunnites qui soutiennent la cause des schiites. Voici la tradition : Amir ul-mu'minin Alî, dit un jour, dans une grande mosquée, pendant qu'il prêchait : « Il n'existe pas un seul des anciens de Coreisch, mais deux ou trois versets qui en font mention ont été révélés. » Un des membres de la congrégation se leva et dit : « Quel est le verset du Coran qui a rapport à toi? » Alî répondit : « N'as-tu pas lu le verset : *Donc leur sera-t-il comparé celui qui a l'expérience de l'oracle de Dieu, qui est suivi par son témoignage, etc. etc.* Ne suis-je point le témoin de Mahomet? ne suis-je point de lui? » Imâm

Digitized by Google

La lecture prétendue de ce verset dans le Coran original est : افمن كان على بينة من ربّه ويتلوه شاهد منه امامًا ورحمة ومن قبله كتاب موسى الخ « Donc leur sera-t-il comparé celui qui a l'expérience de l'oracle de Dieu (c'est-à-dire de Mahomet, qui reçut la révélation de Dieu), qui est suivi par le témoignage de *lui* (c'est-à-dire d'Alî), qui est un imâm et une miséricorde de Dieu, et qui est précédé par le livre de Moïse (pour faire allusion à quelques prétendues prophéties sur Mahomet qui se trouvent dans l'Ancien Testament)?

5° Dans le chapitre XXIII, intitulé *Les croyants*, المؤمنون, verset 34, la lecture de la version reçue est : ان هي الّا حيوتنا الدّنيا نموت ونُحيى وما نحن بمبعوثين « Il n'y a pas d'autre vie (ce sont les paroles de ceux qui niaient la vie future) après notre vie dans ce monde ; nous mourons comme nous vivons, et nous ne ressuscitons pas. » La lecture reclamée, au lieu de نموت ونُحيى « nous mourons et nous vivons, » est نُحيى ونموت « nous vivons et nous mourons », parce que les schiites disent que, autrement, le sens de la suite des idées serait détruit.

Fakhr ud-din Arrâzi, un des fameux docteurs des sunnites, qui reconnaissait l'autorité de cette tradition, dit positivement : « Oui, Alî est de Mahomet, il est un morceau de sa chair. » (Voyez حق اليقين sect. v.)

Digitized by

3. VERSETS DÉFECTUEUX PAR RAPPORT À LEUR ORDRE.

Nous n'indiquerons que deux exemples de ces versets :

1° Dans le verset 59 du second chapitre de la version reçue, le passage suivant est supposé avoir formé, dans le Coran *original*, une partie d'un autre passage qui maintenant, dans la version reçue, est intercalé dans le verset 23 du chapitre v. Voici ce passage : قال اتستبدلون الّذى هو ادنى بالذى هو خير اهبطوا مصرًا فانّ لكم ما سألتم..... « Moïse répondit : Choisirez-vous ce qui est pire pour ce qui est meilleur? Allez en Égypte, car c'est là que vous trouverez ce que vous désirez. » Voici l'autre passage, ou la partie du verset 23, chapitre v, qui se rapporte au premier, فقالوا يا موسى انّ فيها قومًا جبّارين وانّا لن ندخلها حتّى يخرجوا منها فان يخرجوا منها فانّا داخلون « Ils répondirent : O Moïse, en vérité, il y a des hommes terribles dans cette terre (l'Égypte), et nous n'y entrerons pas jusqu'à ce qu'ils l'aient quittée ; mais s'ils la quittent, nous y entrerons. »

2° Dans le verset 6, chapitre xxv, le passage suivant est supposé faire partie d'un autre verset dans le Coran original, verset qui est le 49 du ch. xxxix, intitulé *L'araignée* (العنكبوت) ; voici ce passage : وقالوا أَساطيرُ ألاوّلينَ اكْتَتبها فهى تُمْلى عليه بُكْرةً واصيلًا « Ils disent : Ce (c'est-à-dire le contenu du Coran)

Digitized by Google

sont des fables des anciens qu'il a fait écrire, et elles lui sont dictées matin et soir. » Le second passage qui se rapporte au premier, est celui-ci du chapitre XXIX, verset 49 : وماكنتَ تَتْلوا من قبله من كتاب ولا تخُطّه بيمينك اذًا لَارْتاب المُبْطلون « Tu ne pouvais rien lire avant celui-ci en fait de livre, tu ne pouvais l'écrire avec ta main droite, autrement les incrédules auraient lieu d'en douter. »

III.

سُورَة ٱلنُّورَين أثنى واربعين آية (1)

بِسم ٱللّٰه ٱلرَّحْمٰن ٱلرَّحيم

يٰا أَيُّهَا ٱلَّذينَ اٰمَنُوا اٰمِنُو بِا ٱلنُّورَيْنِ أَنْزَلْنٰاهُمٰا
يَتْلُوانِ عَلَيْكُمْ اٰيٰاتِي وَيُحَذِّرٰانِكُمْ عَذٰابَ

[1] Le texte du chapitre inconnu du Coran est ici accompagné de l'indication des versets (آيات), des pauses (وقفات) et des motions (حركات) qui manquaient dans le texte reproduit par M. Garcin et qui accompagnent ordinairement les manuscrits du Coran. A ce sujet nous devons remarquer que l'invention des marques des pauses (وقفات ou اوقاف) est due aux sept célèbres lecteurs du Coran (قرّاء سبعه), dont j'ai mentionné les noms dans une note de mon travail (note 2 de la p. 400). Ces pauses sont indiquées par le signe ۝ ou par quelque autre signe analogue. Ce signe, appelé *elayat* الآية, était dans l'origine la marque spéciale de la fin d'un

Digitized by Google

يَوْمٍ عَظِيمٍ ج ۝ نُورَانِ بَعْضُهُمَا مِنْ بَعْضٍ وَأَنَّا
لَسَمِيعٌ عَلِيمٌ م ۝ إِنَّ الَّذِينَ يُوفُونَ بِعَهْدِ ٱللَّهِ
وَرَسُولِهِ فِي آيَاتٍ لَهُمْ جَنَّاتُ نَعِيمٍ ط ۝ وَالَّذِينَ
كَفَرُوا مِنْ بَعْدِ مَا آمَنُوا بِنَقْضِهِمْ مِيثَاقَهُمْ لا
وَمَا عَاهَدَهُمُ ٱلرَّسُولُ عَلَيْهِ يُقْذَفُونَ فِي
الْجَحِيمِ ج ۝ ظَلَمُوا أَنْفُسَهُمْ وَعَصَوْا لِوَصِيِّ ٱلرَّسُولِ ط
أُولَئِكَ يُسْقَوْنَ مِنْ حَمِيمٍ م ۝ إِنَّ ٱللَّهَ الَّذِي
نَوَّرَ ٱلسَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ بِمَا شَاءَ وَاصْطَفَى مِنْ

verset (آية) entier; mais ensuite on l'employa aussi pour indiquer la consonnance des mots, phrases et passages, ou pour séparer les portions rhythmiques du verset; ainsi, on n'emploie généralement ce signe qu'après des mots d'une terminaison harmonieuse, telle que *im* يم, *in* ين, *ûn* ون, *ân* آن, *am* ام, etc. Si le sens du passage finit avec un mot qui n'ait pas une de ces terminaisons, alors le signe de la pause est seulement exprimé par une des abréviations suivantes : 1° ج pour جايز «permis», pour indiquer que la pause est permise. 2° ط pour طيب «bon», c'est-à-dire : pause convenable. 3° م pour موكّد «recommandée» (pause). 4° لا, c'est-à-dire : «non»; ce qui signifie qu'il ne faut pas s'arrêter : c'est lorsque la terminaison d'un mot peut donner l'idée de la nécessité d'un repos. Ce signe est même quelquefois mis sur les *ayat* lorsqu'ils sont employés, comme il a été dit plus haut, pour indiquer seulement la division rhythmique du passage.

Digitized by Google

ٱلْمَلَائِكَةِ وَٱلرُّسُلِ ۚ وَجَعَلَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ ۝
أُولَٰئِكَ مِنْ خَلْقِهِ ۖ يَفْعَلُ ٱللَّهُ مَا يَشَاءُ لَا إِلَٰهَ
إِلَّا هُوَ ٱلرَّحْمَٰنُ ٱلرَّحِيمُ ۝ قَدْ مَكَرَ ٱلَّذِينَ
مِنْ قَبْلِهِمْ بِرُسُلِهِمْ ۚ فَأَخَذْتُهُمْ بِمَكْرِهِمْ إِنَّ
أَخْذِي شَدِيدٌ أَلِيمٌ ۖ ۝ إِنَّ ٱللَّهَ قَدْ أَهْلَكَ
عَادًا وَثَمُودَ بِمَا كَسَبُو وَجَعَلَهُمْ لَكُمْ تَذْكِرَةً ۚ
فَلَا تَتَّقُونَ ۖ ۝ وَفِرْعَوْنَ بِمَا طَغَىٰ عَلَىٰ مُوسَىٰ
وَأَخِيهِ هَرُونَ ۖ أَغْرَقْتُهُ وَمَنْ تَبِعَهُ أَجْمَعِينَ ۙ ۝
لِيَكُونَ لَكُمْ ايَةً ۖ وَإِنَّ أَكْثَرَكُمْ فَاسِقُونَ ۖ ۝
إِنَّ ٱللَّهَ يَجْمَعُهُمْ يَوْمَ ٱلْحَشْرِ ۚ فَلَا يَسْتَطِيعُونَ
ٱلْجَوَابَ حِينَ يُسْأَلُونَ ۚ ۝ إِنَّ ٱلْجَحِيمَ مَأْوَاهُمْ ۚ
وَإِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ۝ يَا أَيُّهَا ٱلرَّسُولُ
بَلِّغْ (1) إِنْذَارِي فَسَوْفَ يَعْمَلُونَ ۖ ۝ قَدْ

[1] M. Garcin de Tassy lit ce mot بلغ au passé indicatif; mais nous avons suivi la leçon du Coran, où il est souvent usité. On peut en voir un exemple pag. 408, lig. 1.

Digitized by Google

خَسِرَ ٱلَّذِينَ كَانُوا عَنْ اٰيَاتِى وَحُكْمِى
مُعْرِضُونَ ۝ مَثَلُ ٱلَّذِينَ يُوفُونَ بِعَهْدِكَ (1)
إِنِّى جَزَيْتُهُمْ جَنَّاتِ ٱلنَّعِيمِ ۝ إِنَّ ٱللَّهَ لَذُو
مَغْفِرَةٍ وَأَجْرٍ عَظِيمٍ ۝ وَإِنَّ عَلِيًّا لَمِنَ ٱلْمُتَّقِينَ ۝
وَإِنَّا لَنُوَفِّيهِ حَقَّهُ يَوْمَ ٱلدِّينِ ۝ وَمَا نَحْنُ
عَنْ ظُلْمِهِ بِغَافِلِينَ ۝ وَكَرَّمْنَاهُ عَلَى أَهْلِكَ
أَجْمَعِينَ ۝ وَأَنَّه وَذُرِّيَّتَهُ لَصَابِرُونَ ۝ وَإِنَّ
عَدُوَّهُمْ إِمَامُ ٱلْمُجْرِمِينَ ۝ قُلْ لِلَّذِينَ كَفَرُوا
بَعْدَ مَا اٰمَنُوا طَلَبْتُمْ زِينَةَ ٱلْحَيٰوةِ ٱلدُّنْيَا
وَٱسْتَعْجَلْتُمْ بِهَا وَنَسِيتُمْ مَا وَعَدَكُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُ

[1] Nous croyons qu'il y a quelque chose d'omis. Nous renvoyons le lecteur à quelques passages du Coran, dans lesquels il trouvera la même phrase; alors il verra plus facilement en quoi consiste l'erreur qui doit exister, 1° à la 2° sourate, vers. 13 : مثلهم كمثل الّذى استوقد نارًا الخ ; 2° à la même, vers. 258 : مثل الّذين ينفقون اموالهم فى سبيل الله كمثل حبّة انبتت الخ 3° la même expression existe dans le vers. 262 ; et 4° à la 24° sourate, vers. 37 : مثل الّذين اتّخذوا من دون الله اولياء كمثل العنكبوت الخ

وَنَقَضْتُمُ ٱلْعُهُودَ مِنْ بَعْدِ تَوْكِيدِهَا ۖ وَقَدْ
ضَرَبْنَا لَكُمُ ٱلْأَمْثَالَ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ۝
يَا أَيُّهَا ٱلرَّسُولُ قَدْ أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ آيَاتٍ بَيِّنَاتٍ ۙ
فِيهَا مَنْ يَتَوَفَّهُ مُؤْمِنًا ۖ وَمَنْ يَتَوَلَّهُ مِنْ بَعْدِكَ
يُظْهِرُونَ ۚ ۝ فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ ۚ إِنَّهُمْ مُعْرِضُونَ ۚ ۝
إِنَّا لَهُمْ مُحْضِرُونَ ۙ فِي يَوْمٍ لَا يُغْنِي عَنْهُمْ شَيْءٌ
وَلَا هُمْ يُرْحَمُونَ ۚ ۝ إِنَّ لَهُمْ فِي جَهَنَّمَ مَقَامًا ۙ
عَنْهُ لَا يَعْدِلُونَ ۚ ۝ فَسَبِّحْ بِاسْمِ رَبِّكَ وَكُنْ
مِنَ ٱلسَّاجِدِينَ ۝ وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا مُوسَى
وَهَارُونَ ۙ بِمَا اسْتُخْلِفَ ۚ فَبَغَوْا هَارُونَ فَصَبْرٌ
جَمِيلٌ ۖ فَجَعَلْنَا مِنْهُمُ ٱلْقِرَدَةَ وَٱلْخَنَازِيرَ وَلَعَنَّاهُمْ
إِلَى يَوْمٍ يُبْعَثُونَ ۚ ۝ فَاصْبِرْ فَسَوْفَ يُبْلُونَ ۚ ۝
وَلَقَدْ أَتَيْنَا بِكَ ٱلْحُكْمَ كَالَّذِينَ مِنْ قَبْلِكَ مِنَ
ٱلْمُرْسَلِينَ ۖ ۝ وَجَعَلْنَا لَكَ مِنْهُمْ وَصِيًّا لَعَلَّهُمْ
يَرْجِعُونَ ۖ ۝ وَمَنْ يَتَوَلَّ عَنْ أَمْرِي فَإِنِّي

مُرْجِعُهُ ج فَلْيَتَمَتَّعُوا بِكُفْرِهِمْ قَلِيلًا ج فَلَا تَسْأَلْ
عَنْ ٱلنَّاكِثِينَ ۝ يَا أَيُّهَا ٱلرَّسُولُ قَدْ
جَعَلْنَا لَكَ فِي أَعْنَاقِ ٱلَّذِينَ آمَنُوا عَهْدًا ط فَخُذْهُ
وَكُنْ مِنَ ٱلشَّاكِرِينَ ط ۝ إِنَّ عَلِيًّا قَانِتًا
بِاللَّيْلِ سَاجِدًا لا يَحْذَرُ ٱلْآخِرَةَ وَيَرْجُو ثَوَابَ
رَبِّهِ ط قُلْ هَلْ يَسْتَوِي ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا وَهُمْ بِعَذَابِي
يَعْلَمُونَ ط ۝ سَيُجْعَلُ ٱلْأَغْلَالُ فِي أَعْنَاقِهِمْ ج وَهُمْ
عَلَى أَعْمَالِهِمْ يَنْدَمُونَ ۝ إِنَّا بَشَّرْنَاكَ بِذُرِّيَّةِ
ٱلصَّالِحِينَ ج ۝ وَإِنَّهُمْ لِأَمْرِنَا لَا يَخْلُفُونَ ج ۝
فَعَلَيْهِمْ مِنِّي صَلَوٰةٌ وَرَحْمَةٌ أَحْيَاءً أَوْ أَمْوَاتًا
وَيَوْمَ يُبْعَثُونَ ۝ وَعَلَى ٱلَّذِينَ يَبْغَوْنَ
عَلَيْهِمْ مِنْ بَعْدِكَ غَضَبِي ط إِنَّهُمْ قَوْمُ سُوءٍ
خَاسِرِينَ ج ۝ وَعَلَى ٱلَّذِينَ سَلَكُوا مَسْلَكَهُمْ
مِنِّي رَحْمَةً ط وَهُمْ فِي ٱلْغُرُفَاتِ آمِنُونَ ط ۝ وَٱلْحَمْدُ
لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَالَمِينَ ۝ آمين ، تم

Digitized by Google

CHAPITRE INTITULÉ *LES DEUX LUMIÈRES*

(Contenant quarante-deux signes ou versets).

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX!

O vous qui avez la foi, croyez aux deux lumières que nous vous avons envoyées, lesquelles vous récitent nos signes et vous mettent en garde contre le châtiment du grand jour. Ces deux lumières (procèdent) l'une de l'autre [1]; et, en vérité, nous entendons tout et nous savons tout. Ceux qui accomplissent l'ordre de Dieu et de son prophète, (ordre récité) dans des signes, pour eux (sont préparés) des jardins de délices; mais ceux qui ont été infidèles, après avoir cru, en transgressant leur foi et ce que le prophète avait stipulé pour eux, ils seront jetés dans l'enfer : ceux-ci se sont nui et se sont révoltés contre le successeur du prophète [2]; c'est pourquoi ils seront condamnés à boire de l'eau bouillante. En vérité, Dieu est celui qui a éclairé les cieux et la terre comme il l'a voulu, qui a choisi (quelques-uns) parmi les anges et (quelques-uns) parmi les prophètes; et qui a créé de vrais croyants : tous ceux-ci sont son ouvrage. Dieu fait ce qu'il veut; il n'y a de Dieu que lui, le clément, le miséricordieux. Ceux qui les ont précédés [3] ont agi d'une manière rusée contre leurs prophètes; et moi je les ai punis pour leur ruse : en vérité, ma punition est très-sévère et violente. En vérité, Dieu a fait

[1] C'est fondé sur la croyance qu'Alî *procède* de Mahomet, qu'il est un morceau de sa chair, etc. (Voyez la note ci-dessus p. 411)

[2] C'est-à-dire Alî; car il porte le titre de وصيّ رسول الله, « le successeur du prophète de Dieu. »

[3] Le pronom dans قبلهم se rapporte à « ceux qui se détournent de la vraie voie après avoir cru, etc. »

Digitized by Google

périr Ad et Thamûd[1] à cause de leurs méfaits; il a fait d'eux pour vous comme un mémorial; mais vous ne craignez pas[2]. Et (il a fait de même à l'égard de) Pharaon à cause de sa révolte contre Moïse et son frère Aaron : il le noya et tous ceux qui le suivirent, afin que ce soit un exemple éclatant pour vous, et malgré cela vous êtes pour la plupart pervers. En vérité, Dieu les réunira (ô Mahomet) au jour de la résurrection; et ils ne pourront répondre quand ils seront interrogés, car Dieu est toute science et toute sagesse, et leur séjour est certes dans l'enfer.

O prophète, communique-leur mes exhortations[3], que peut-être ils suivront. En vérité, ils ont péri ceux qui se sont détournés de mes signes et de mon ordre. La similitude de ceux qui suivent ta convention.....[4]. Je leur donnerai en récompense les jardins de délices. En vérité, Dieu est une source de miséricorde et de récompense; en vérité, Alî est un des dévots; nous lui restituerons tous ses droits au jour du jugement : nous n'ignorons pas l'injustice qui lui a été faite. Nous l'avons élevé au-dessus de toute ta famille; car lui et sa postérité sont au nombre des patients, et son ennemi est le guide du pécheur. Dis à ceux qui ont abandonné

[1] Les noms des deux plus anciennes tribus en Arabie, qui existaient longtemps avant Abraham. Le prophète des Adites était Hoûd, et celui des Thamûdites était Salets. (Sur Salets, voyez d'Herbelot, *Bibl. orient.* page 740.) Ces tribus furent entièrement détruites, à l'exception de quelques croyants. Aux Adites Dieu envoya un vent chaud pendant une semaine, et ce vent, dit Beizawi, entrait dans leurs narines et traversait leur corps. Les Thamûdites furent détruits par un tremblement de terre subit. Ces noms *Ad* et *Thamûd*, et leur histoire, sont souvent répétés dans le Coran.

[2] La traduction de M. Garcin de Tassy (en interrogeant) conviendrait mieux; mais alors nous aurions ajouté un همزه (أ) avant فلا

[3] Voyez la note sur le mot بلغ du texte.

[4] Voyez la note sur l'omission dont nous avons parlé dans cet endroit du texte.

Digitized by Google

leur foi après avoir cru : Vous avez recherché les pompes de ce monde, et vous vous êtes pressés d'en jouir, et vous avez oublié ce que Dieu et son prophète vous ont promis; et vous n'avez pas tenu vos vœux après les avoir faits, d'une manière formelle; nous vous avons cité des exemples, afin que vous puissiez être dirigés dans la vraie voie. O prophète, en vérité nous t'avons envoyé des signes manifestes (par rapport à Alî)[1]; dans ceux ci sont indiqués tous ceux qui le suivent avec fidélité; mais ceux qui se détourneront de *lui* seront reconnus après *toi*. Fuyez ces derniers, car ils fuient eux-mêmes (la vérité). En vérité, nous leur ferons un jour une sommation; et, dans ce jour, rien ne pourra leur être utile, et on n'aura aucune pitié d'eux. Il y a une place préparée pour eux dans l'enfer, d'où ils ne reviendront jamais. Célèbre le nom de ton créateur et sois du nombre de ses adorateurs.

En vérité, nous avons envoyé à Moïse et à Aaron (c'est-à-dire, aux fils d'Israël) ce qui a été promis, et ils se sont révoltés contre Aaron : la patience est la plus belle des choses : c'est pourquoi d'entre eux nous en avons changé en singes et en pourceaux[2], et nous les avons maudits jusqu'au jour où ils ressusciteront. Prends patience; certes, ils seront pu-

[1] Nous avons ajouté Alî entre une parenthèse pour donner plus de clarté au texte. Le pronom, dans يتوفّه et dans يتولّه, ne peut se rapporter à ايات, qui est féminin; autrement, on lirait فيه au lieu de فيها. A quoi se rapporterait le pronom, dans عنهم du verset suivant, si ce n'est à « ceux qui se détourneront de lui? »

[2] Comparez la version reçue chap. v, v. 62. Les docteurs mahométans disent que ceux qui furent changés en singes étaient les juifs d'*Ailah*, qui avaient rompu le sabbat (voyez chap. II, v. 62); et ceux qui furent changés en pourceaux étaient ceux qui n'avaient pas cru au miracle *de la table* qui fut envoyée du ciel à Jésus-Christ. (Voyez chap. v, v. 130.) Pas un de ces changements n'a rapport à Moïse et à Aaron (puisque ces juifs d'Ailah vivaient du temps de David). C'est pourquoi les docteurs de la foi orthodoxe peuvent protester contre le caractère sacré de ce passage et du chapitre entier.

Digitized by Google

nis. Nous t'avons envoyé notre ordre comme nous l'avons envoyé aux prophètes qui t'ont précédé. J'ai choisi pour toi un successeur d'entre le peuple[1]; peut-être ils reviendront à la vérité. Celui qui se détournera de mon ordre, je l'appellerai (pour être jugé) : que ceux-ci jouissent donc pendant quelque temps dans cette vie de leur infidélité. Ne t'informe pas du sort de ceux qui transgressent ma loi. O prophète, nous avons mis sur le cou des vrais croyants un pacte (qui les lie à toi). Jouis-en, et sois du nombre des reconnaissants. En vérité Alî, se livrant à la prière pendant toute la nuit, et se prosternant, se met (ainsi) en garde relativement à l'autre vie, et il espère dans son Seigneur. Dis donc, peut-il être comparé aux oppresseurs qui seront distingués par mon châtiment? On mettra des chaînes à leur cou, et ils se repentiront de leurs œuvres. Nous t'avons annoncé une progéniture de justes qui ne s'opposeront pas à nos ordres. Ma bonté et ma miséricorde sont sur eux, vivants ou morts, (et) au jour où ils ressusciteront. Ma colère est contre ceux qui agiront tyranniquement envers eux, après toi : c'est une génération perverse et périssable. Quant à ceux qui ont marché dans leur voie, ma miséricorde leur est acquise et ils seront en sûreté dans les kiosques (du paradis). Gloire à Dieu, roi des créatures!

Nous allons accomplir notre tâche par un résumé succint où nous émettrons notre opinion personnelle sur le chapitre inconnu du Coran. Nous sommes convaincus que ce chapitre n'est autre chose qu'une faible imitation du Coran, inventée par un fanatique imâmien ou schiite, à la suite des querelles religieuses qui absorbèrent l'attention des *ulemas* des

[1] Nous avons fait rapporter le pronom au mot *peuple*, qui doit être ici sous-entendu. Par ce mot وصى, l'auteur a voulu dire Alî.

deux principales sectes, pendant ou après la dynastie des safis en Perse. 1° Il n'y a aucun ouvrage authentique sur la tradition des imâmiens qui parle de ce chapitre, et aucun des auteurs vivants avant le XVIe siècle ne fait mention du nom de *nourein*, comme du titre du chapitre inconnu du Coran. Nous apprenons que ce n'est qu'au VIIe siècle de l'hégire que le nom de نورين parut pour la première fois, quand les schiites, enhardis par خواجه نصير الدّين الطوسى, osèrent déclarer ouvertement leur haine envers les trois premiers khalifes; et on prétendait alors que نورين n'était qu'une simple expression qui avait été dérobée du Coran par Othman, et que cette expression avait été réclamée comme étant suivie des noms de Mahomet et d'Alî. Il est probable que, dans la suite, l'omission d'une expression passa, par suite des machinations de quelques ennemis fanatiques d'Othman, pour être un chapitre entier.

2° Quoiqu'il nous soit permis de croire que des changements peu importants de quelques mots ou expressions aient pu avoir lieu dans les premiers âges de l'islamisme, d'après les principes que nous avons émis dans la première partie de notre essai, néanmoins, après des recherches profondes et impartiales sur l'histoire de la conservation du Coran, nous ne pouvons admettre la probabilité de l'omission d'un chapitre entier. Il y a pourtant des ulémas schiites qui étendent leurs prétentions jusqu'à dire que plusieurs chapitres entiers manquent; mais, si nous ad-

Digitized by

mettons même qu'Othman et ses prosélytes, par un motif d'intérêt, aient omis des mots, des expressions ou des phrases entières de quelques parties d'un ouvrage tel que le Coran, qu'on croyait fermement être la vraie parole de Dieu, leur imposture ne pouvait aller au point d'omettre des chapitres entiers, tandis qu'ils pouvaient facilement satisfaire leurs vues ambitieuses en omettant ou en changeant des mots ou des phrases. Par exemple, en supposant que le chapitre inconnu ait été réellement une partie du Coran original, Othman et ses prosélytes ne pouvaient-ils pas atteindre leur but par l'omission des mots ou des phrases en faveur d'Alî et de sa postérité, au lieu d'omettre le chapitre entier, ce qui aurait pu occasionner une révolte parmi les musulmans?

3° Le chapitre entier, à l'exception des mots et des expressions en faveur d'Alî et de sa postérité, n'est qu'une compilation de quelques passages dérobés au Coran authentique, dont quelques-uns sont altérés, d'autres littéralement copiés, de manière qu'il ne reste que fort peu d'expressions qui appartiennent à leur auteur; encore ces dernières forment-elles un contraste choquant par leur mélange avec les versets du Coran reçu, dont le style est si élégant et si harmonieux.

Nous renverrons le lecteur à quelques-unes des phrases ou fragments de phrases du Coran, ainsi qu'à beaucoup de mots et d'expressions.

1° يايّها الّذين امنوا امنوا, voyez le Coran, cha-

pitre IV (intitulé *Les Femmes*), verset 136; 2° يتلوان عليكم آياتى ويحذّرانكم, dans le Coran, chapitre XXXIX (*Les Troupes* الزمر), vers. 51; 3° عذاب يوم عظيم, dans le Coran, ch. XXXIX, v. 15; 4° جنّات النّعيم, dans plusieurs passages du Coran; voy. par exemple, ch. XXI (intitulé *Locman*), verset 8; 5° ظلموا انفسهم, voy. le Coran, IV, verset 63; 6° يفعل الله ما يشآء لا اله الّا هو الرّحمن الرّحيم, voyez le Coran, chapitre III, verset 40, et chapitre II, verset 157; 7° قد مكر الذين من قبلهم dans le Coran, chapitre VI (intitulé *L'Abeille*, النّحل), verset 26; 8° انّ اخذى شديد اليم, voyez le Coran, chapitre XXII (intitulé *Hûd* هود), verset 105; 9° وانّ اكثركم فاسقون, voyez le Coran, chapitre V, verset 59; 10 يا ايّها الرّسول بلّغ الخ, voy. le Coran, chapitre V, verset 97; 11° قل للّذين كفروا, voyez le Coran, chapitre III, verset 12; 12° ونقضتم العهود بعد توكيدها, voy. le Coran, chapitre XVI, verset 81; 13° لا يغنى عنهم شئ, voy. dans le Coran, chapitre XXXVI (intitulé *Yâsin* يس), la phrase لا تغن عنّى شفاعتهم شيئا; 14° فسبّح باسم ربّك وكن من الشّاكرين, voyez le Coran, chapitre XIV (intitulé *Abraham*, ابراهيم), verset 51; 15° فصبر جميل, voyez le Coran, chapitre XII (intitulé *Joseph* يوسف), verset 18; 16° وجعلنا منهم القردة والخنازير, voyez chapitre V, verset 62; 17° فليتمتّعوا بكفرهم قليلا. Dans

Digitized by Google

le Coran, chapitre XXXIX, verset 10, on lit: قل تمتّع بكفرك قليلًا الخ . 18° قانتا بالليل ساجدًا يحذّر الأخرة ويرجو ثواب ربه قل هل يستوى الذين ظلموا الخ, dans le Coran, chapitre XXXIX, verset 11, on lit: امّن هو قانت آناء الليل ساجدًا او قائمًا يحذّر الأخرة ويرجوا رحمة ربه قل هل يستوى الذين الخ . 19° سيجعل الاغلال فى اعناقهم. Dans le Coran, chapitre XXXVI, verset 37, on trouve وهم 20° . انّا جعلنا فى اعناقهم اغلالًا فى الغرفات آمنون, voy. chapitre XXXIV (intitulé *Saba* سبا), verset 37; 21° والحمد لله ربّ العالمين, comme à la fin des chapitres XXXVII et XXXVIII du Coran.

NOTE DE M. GARCIN DE TASSY.

Je suis charmé d'avoir appelé l'attention des orientalistes sur le *chapitre du Coran inconnu* jusqu'à l'époque où je le publiai, l'an passé, pour la première fois. Nous possédons actuellement, grâce à Mirza Alexandre Kazem-Beg, le texte correct de cette surate, non-seulement avec les points-voyelles, mais encore avec tous les autres signes orthographiques particuliers au Coran; car c'est ainsi que ce chapitre est transcrit dans les deux copies que le savant Mirza a eu l'aimable attention de m'envoyer, une pour la bibliothèque de la Société asiatique et l'autre pour ma collection particulière. Ma publication a aussi valu au monde savant l'intéressante dissertation qui précède, et où se trouvent, entre autres, développées, avec beaucoup d'érudition, les idées que j'avais

Digitized by Google

sommairement émises dans l'introduction qui précède ma publication et ma traduction du chapitre dont il s'agit.

Ainsi le Mirza nous dit (p. 380) qu'Osmân rédigea l'édition du Coran telle qu'elle est admise aujourd'hui par les musulmans, et que les copies qui en différaient furent recueillies par la persuasion ou par la force et livrées aux flammes (p. 384). Qu'auparavant diverses rédactions du Coran avaient été répandues dans l'Arabie, la Syrie et l'Irac, et que ces copies contenaient peut-être quelques passages omis par Osmân, ce que cependant les sunnites désavouent. Qu'Alî avait son propre Coran, comme s'exprime le Mirza, c'est-à-dire, son texte particulier qui était suivi par ses disciples (p. 383). On est donc conduit à supposer que des versets, et même un chapitre entier du Coran (de la copie d'Alî, si l'on veut), aient pu n'être pas admis par Osmân ; d'autant plus que le Mirza nous dit (p. 386) qu'Alî, sollicité de laisser comparer son Coran aux autres copies, le refusa en disant que, sa copie étant la plus véridique, elle ne pouvait subir les altérations ni les changements auxquels on voulait assujettir les autres copies. Tous les schiites sont même convaincus que le Coran actuel n'est pas tel qu'il a été révélé. Ils enseignent que des parties en ont été dérobées ou altérées (p. 403) ; à la vérité ils ajoutent que cela n'est connu que des imâms seuls, et que, lorsque Mahdî, le dernier imâm, reviendra, il rétablira le Coran dans toute sa pureté. C'est précisément cette doctrine qui fait que le chapitre que j'ai publié est si peu répandu dans le monde musulman, que ce n'est qu'après dix-huit ans de recherches que le savant professeur de Kazan a pu s'en procurer une copie exacte ; et c'est aussi ce qui atténue la principale raison qu'on peut apporter contre son authenticité : celle du silence des écrivains musulmans des premiers siècles de l'islamisme.

En résumé, que le chapitre dont il s'agit ait été récité par Mahomet comme descendu du ciel et ait fait partie de la copie d'Alî, cela n'a rien d'improbable ; toutefois, je suis loin de soutenir l'authenticité de ce chapitre, et je n'ai pas

dit un mot dans mon introduction qui ait pu faire penser que j'y croyais; mais, d'un autre côté, je ne vois pas qu'il y ait des motifs suffisants pour le déclarer positivement et expressément *apocryphe*, comme le fait le savant Mirza, fondé, 1° sur l'argument dont je viens de parler dans le dernier alinéa, et 2° parce que cette surate paraît formée de centons du Coran joints à quelques pâles expressions qui ne sont pas en harmonie avec le style général du livre, ce qui ne serait pas non plus une cause suffisante de rejet, parce que les répétitions sont sans nombre dans le Coran; qu'ainsi il n'y a rien d'étonnant d'en trouver ici. Et, quant à la pâleur de quelques expressions, ce défaut tout seul, s'il existe, ne suffirait pas, il me semble, pour faire rejeter le morceau controversé.

Au surplus, en se bornant même à considérer ce chapitre comme une simple curiosité littéraire (*curiosity of literature*), je m'applaudirais encore de l'avoir tiré de l'oubli.

RECHERCHES

Sur les mœurs des anciens Chinois, d'après le *Chi-king*, par M. Édouard Biot.

(Suite et fin.)

FORMALITÉS DU MARIAGE.

Des réjouissances analogues avaient lieu pour les mariages. Lorsque deux familles voulaient s'allier, la négociation était conduite par un homme et une femme qui allaient faire la proposition dans les deux maisons (p. I, ch. VIII, ode 6 ; p. I, ch. XV, ode 5). Cet usage existe encore en Chine, en Tartarie, et même dans la Russie centrale. L'entremetteur et l'entremetteuse étaient les représentants des futurs, comme le dit l'ode 5, chapitre XV, partie I : « Sans cognée, comment couper le bois qui sert à faire le manche de la hache ? Sans entremetteuse, comment obtenir une épouse ? » Dans le Pi-pa-ki, drame du IXe siècle, l'entremetteuse se présente avec une cognée, comme emblème de sa mission, et cite à ce sujet le passage du Chi-king. Le commentaire n'indique point si cet usage de porter une cognée comme emblème est ancien. L'entremetteuse du Pi-pa-ki fait même parade de son érudi-

Digitized by Google

tion, en expliquant, au père de la fille qu'elle vient demander[1], pourquoi elle porte une cognée.

Les mariages se préparaient au commencement de l'année, avant que la glace fût fondue par le retour de la chaleur (p. I, ch. III, ode 9); et la cérémonie avait lieu à la floraison des pêchers (p. I, ch. I, ode 6). La mention de ces époques se retrouve dans le Hia siao-tching[2]. Les chants de réjouissance comparent la mariée aux fleurs du pêcher et de l'abricotier (p. I, ch. II, ode 13).

Lorsque la mariée était d'une famille noble, elle était conduite à son époux (p. I, ch. V, ode 3), sur un char orné des plumes de l'oiseau *ti* (espèce de pélican, d'après la description du commentaire). Des musiciens et une nombreuse suite l'accompagnaient (p. I, ch. II, ode 1, et Y-king, art. 54). L'époux attendait sa future à la porte de la maison (p. I, ch. VIII, ode 3). L'arrivée du cortége était le commencement des réjouissances (voy. p. I, ch. I, ode 1, l'épithalame de Wen-wang).

Wou-wang et son frère Tchao-koung consacrèrent par des règlements spéciaux la sainteté du mariage (p. I, ch. II, ode 6). Cette ode 6 parle du rite des fiançailles et de l'intervention du magistrat. Toute union qui n'avait pas été ainsi consacrée était déclarée illégitime, et les contrevenants étaient punis. L'ode 9, ch. VI, p. I, fait allusion à ces règle-

[1] Le Pi-pa-ki, traduction de M. Bazin aîné, pag. 94, tableau VII.

[2] Voyez ma traduction de cet ancien calendrier, *Journal asiat.* 3e série; 1840, tom. X.

Digitized by Google

ments en nous montrant une jeune fille qui refuse de prendre un époux sans remplir les formalités.

Généralement, on préférait se marier dans son canton. Une princesse du royaume de Weï (Ho-nan) se plaint (p. I, ch. III, ode 14) d'être mariée hors de son pays. L'ode 9, ch. I, p. I, recommande aux jeunes Chinois de ne pas aller chercher des femmes sur l'autre rive du Han et du Kiang, dans le pays des barbares. Après avoir séjourné quelque temps dans la maison de son mari, la nouvelle mariée retournait passer deux ou trois mois chez ses parents. On voit un exemple de cet usage pour l'épouse de Wen-wang (p. I, ch. I, odes 2 et 3). Il existe encore aujourd'hui en Chine.

La femme légitime ne pouvait être répudiée que pour une cause très-grave; elle était alors presque déshonorée. Ainsi, dans l'ode 10, ch. III, p. I, une femme répudiée se lamente amèrement, pendant que son mari en épouse une autre. Sous aucun prétexte, la femme n'avait le droit de se séparer de son mari. Une princesse, délaissée par son époux qui a pris une maîtresse, parle de celle-ci comme de son amie (p. I, ch. III, ode 3). Dans la Chine de ce temps, comme dans la Chine actuelle, la femme était généralement vouée à un état de soumission inférieure qui tarissait en elle tout sentiment élevé: elle ne devait que servir son mari. L'habitude d'avoir des concubines ou femmes de second rang, outre la femme légitime, était fréquente parmi les chefs. Les concubines sont citées aux art. 33, 37 de l'Y-king.

Digitized by Google

Chaque femme légitime désirait être enterrée près de son mari (p. I, ch. x, ode 11). On estimait les veuves qui refusaient de se remarier (p. I, ch. IV, ode 1). Une femme mariée ne pouvait, pendant le temps du deuil, entrer dans la maison de ses parents morts (p. I, ch. IV, ode 10); elle ne paraissait pas assez pure pour se présenter dans ce lieu, devenu momentanément sacré.

Les anciens Chinois, comme ceux de nos jours, témoignaient une grande indifférence pour la conservation des enfants femelles : une fille qui naissait était regardée comme une charge pour sa famille, tandis que l'on se réjouissait de la naissance du fils, qui devait être le soutien futur de son père (p. III, ch. II, ode 2). L'ode 5, ch. IV, p. II, établit parfaitement ce contraste en nous représentant la manière dont on accueillait, dans la famille impériale, la naissance d'un garçon ou d'une fille.

« Il naît un fils : il est posé sur un lit et enveloppé d'étoffes brillantes; on lui donne un demi-sceptre. Ses cris sont fréquents. On revêt d'étoffe rouge la partie inférieure de son corps. Le maître, le chef souverain est né, et on lui doit l'empire. — Il naît une fille : on la pose à terre; on l'enveloppe de langes communs; on met auprès d'elle une tuile. Il n'y a en elle ni bien ni mal. Qu'elle apprenne comment se prépare le vin, comment se cuisent les aliments; voilà ce qu'elle doit savoir; surtout elle doit s'efforcer de n'être pas à charge à ses parents. »

Digitized by Google

Les Chinois actuels ont encore cet usage de poser une tuile sur les langes de la fille qui vient de naître. Ils l'expliquent en disant qu'autrefois les femmes se servaient d'une tuile pour presser la toile qu'elles tissaient, et ainsi la tuile qu'on apporte près de l'enfant est un emblème qui indique que le tissage de la toile sera sa principale occupation.

MŒURS INTÉRIEURES.

Plusieurs odes de la première partie du Chi-king (Chants des royaumes) expriment les regrets des femmes tandis que leurs maris sont absents pour le service du prince (p. I, ch. II, odes 3 et 8; ch. III, ode 5; ch. XI, ode 7; ch. XII, ode 10), et leur satisfaction lorsque ceux-ci reviennent (p. II, ch. VIII, ode 4). D'autres odes, composées plus tard, pendant la décadence des Tcheou, déplorent, au contraire, le relâchement des mœurs. Les hommes sont ivrognes et débauchés, les femmes sont impudiques (p. I, ch. III, odes 7 et 9; ch. IV, odes 2, 3 jusqu'à 8; ch. XII, ode 9).

On ne voit dans le Chi-king aucun indice qui se rapporte nettement à l'esclavage proprement dit, et ce silence s'accorde avec l'usage de faire peu de prisonniers, que j'ai noté plus haut. Comme les deux termes *Nou, peï* 奴 婢 (esclave mâle, esclave femelle), ne se trouvent pas dans les classes de la population mentionnées par le Tcheou-li, que les

Digitized by Google

domestiques y sont désignés par le nom de *tchin* 臣 (serviteur), 妾 *tsi* (femme du second rang), les auteurs chinois affirment généralement qu'il n'y avait pas d'esclaves sous les Tcheou[1]. Mais cette assertion est contredite par un passage du chapitre *Pi-tchi* du Chou-king, où Pe-king, fils de Tcheou-koung, déclare que les valets et les femmes du deuxième rang qui se seront enfuis doivent être rendus à leurs maîtres, et par un passage du Tcheou-li lui-même, article *Tchi-jin*, où le vérificateur du marché est chargé de contrôler la vente des hommes, bœufs, chevaux, armes, ustensiles, etc.

PUNITIONS.

Le supplice de la mutilation est mentionné par le Chi-king. Dans l'ode 6, ch. v, p. II, un coupable est condamné à devenir eunuque, et se lamente; il devient *sse-jin* 寺人. Ce nom, qui signifie homme du palais, et qui se lit encore p. I, ch. II, ode 1, désigne depuis longtemps les eunuques attachés à la cour. Le commentaire du Chi-king l'explique ainsi, et les plaintes du condamné de l'ode 6, ch. v, p. II, prouvent qu'il doit subir un supplice grave[2]. La mutilation est mentionnée dans le

[1] Voyez l'appendice au chapitre de la population, dans le *Wen-hian-thoung-khao*.

[2] Dans le *Tcheou-li*, section Ti-kouan, on voit l'article du *Sse-yin* 寺人

Chou-king, chapitre *Li-hing*, parmi les punitions ordonnées par l'empereur Mou-wang.

PROVERBES ET PRÉJUGÉS.

On lit dans les odes du Chi-king la citation de quelques anciens proverbes chinois; ils sont tous d'une très-grande simplicité et se rapportent aux habitudes de la vie de campagne. En voici quelques-uns : « Il ne faut pas ajouter de la boue à un chemin boueux. (P. II, ch. VII, ode 9.) — Il n'est pas besoin d'apprendre à un singe à grimper sur les arbres. (Même ode.) — Le sage lui-même peut déraisonner. (P. III, ch. III, ode 2.) — Celui qui prend un fer chaud s'empresse de plonger sa main dans l'eau. — Celui qui veut remédier au malheur public est comme un homme qui veut marcher contre un vent violent. (P. III, ch. III, ode 3.) — La vertu est semblable à un cheveu; elle est aussi flexible que lui. » (P. III, ch. III, ode 6.)

Il y a encore dans le Chi-king d'autres proverbes aussi simples, que je ne citerai pas; mais je rapporterai deux locutions singulières qui se trouvent dans ces anciens chants. L'une se lit. p. II, ch. V, ode 3 : « Le sage ne parle pas imprudemment, car il y a des oreilles auprès des murs de la chambre; » ce qui correspond à une locution habituelle dans notre langage. L'autre me semble également assez curieuse. Un homme, joyeux de revoir un de ses amis, dit (ode 2, ch. III, p. II) : « Je suis aussi content que si

Digitized by Google

l'on m'avait donné quinze cents coquilles[1] ou *cauris.* » Je ferai remarquer ici à la fois la mention de l'ancien usage des coquilles comme monnaie, et la singularité de cette appréciation de la joie en numéraire. Aujourd'hui encore les Chinois disent, en parlant d'un événement heureux : « C'est une joie de mille ou dix mille (sous-entendu *pièces de monnaie*). » Les romans Chinois présentent de fréquents exemples de cette locution, qui semblerait devoir appartenir exclusivement au langage des financiers; elle se retrouve généralement aussi chez les Anglo-Américains, et caractérise assez bien le développement du pur intérêt matériel chez eux, comme chez les Chinois.

Tels sont les principaux traits caractéristiques que l'on peut recueillir dans le Chi-king pour former une esquisse générale des mœurs anciennes des Chinois. Je crois utile d'y joindre un aperçu des faits historiques que ce recueil contient; ces faits, joints à ceux qui sont exposés plus méthodiquement dans le Chou-king, ont été les premiers jalons dont s'est servi le célèbre Sse-ma-thsien au Ier siècle avant J. C. pour rétablir dans son Sse-ki l'histoire de la Chine ancienne.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Plusieurs odes citent les noms de quelques-uns des chefs souverains des premières dynasties : les

[1] *Pei* 貝

travaux du grand Yu sont mentionnés, p. II, ch. VI, ode 6; p. III, ch. III, ode 7. L'ode 10, ch. I, p. III, dit que le cours de la rivière Foung du Chen-si a été établi par le grand Yu; l'ode 4, ch. III, p. IV, dit positivement qu'Yu délivra le monde de l'inondation. La division de l'empire en principautés par ce prince est citée dans l'ode 5, même chapitre. Kie, le dernier souverain de la dynastie Hia, est nommé dans l'ode 4, ch. III, p. IV. Le chapitre où se trouve cette ode est tout entier composé de chants en l'honneur de la seconde dynastie, celle des Chang, et ces chants sont ainsi les plus anciens de tous. On y trouve (odes 3 et 4) le récit de la naissance miraculeuse de *Sie*, le ministre de *Chun*, auquel les Chang faisaient remonter leur généalogie; la citation de *Siang-tou*, petit-fils de *Sie* (ode 4); l'éloge de Tching-thang, le premier empereur Chang (même ode); enfin, dans les odes 3 et 5, celui de Wou-ting, qui régna environ quatre cents ans après Tching-thang. L'ode 3 dit : « Le Seigneur suprême a voulu que Tching-thang eût sous ses ordres les neuf provinces ou régions (tcheou). » Ce sont les neuf régions du chapitre Yu-koung, dans le Chou-king; elles comprenaient le dessous du ciel, *thien-hia*, ou autrement le monde alors connu des Chinois. « Le dessous du ciel, dit cette même ode, est limité par les quatre mers. » Pour la plupart des Chinois, toute la géographie se réduit encore à ces notions grossières.

L'ode 4, même chapitre, dépeint avec une éner-

Digitized by Google

gie peu ordinaire l'exaltation de Tching-thang, s'armant, par l'ordre du ciel, contre le tyran Kie : « Sa résolution est prise; il saisit une hache, il s'élance comme un feu dévorant; il s'écrie : Qui osera me résister? Il défait les chefs de Weï, de Ko; il attaque le chef de Kouen-ou, et enfin Kie lui-même, le chef souverain des Hia. » Tching-thang coupe d'abord les trois bourgeons qui dépendent de la pousse nouvelle. Kie est la plante, et les autres chefs qui étaient de son parti sont représentés par les trois bourgeons. Cette comparaison est assez singulière.

L'expédition de Wou-ting contre les peuplades étrangères du Hou-kouang, les King-tchou, est mentionnée dans l'ode 5, même chapitre, et Kouo-hing, ministre principal de Tching-thang, est cité dans l'ode 4.

Les odes des premier et second chapitres de la troisième partie Ta-ya célèbrent l'origine de la famille Tcheou et la grande victoire de Wou-wang sur le dernier chef souverain de la famille Chang. L'ode 1, ch. II, rappelle la naissance miraculeuse de Ki, le grand ancêtre de la famille et le premier ministre de l'agriculture sous Chun : de là son nom d'Heou-tsi, surveillant des grains, sous lequel il est invoqué. Koung-lieou, son descendant, qui alla s'établir à l'ouest du fleuve Jaune, dans le Chen-si, est célébré dans l'ode 6, même chapitre, qui est attribuée à Tchao-koung, deuxième frère de Wou-wang. D'après cette ode, Koung-lieou fonda une ville, dé-

Digitized

termina sa position ou son alignement par l'ombre solaire, fit construire des maisons pour les voyageurs, et sut traverser les rivières avec des barques ou sur des ponts. En outre, il fit extraire du fer des mines, des pierres des carrières, et régla la taxe territoriale. Le texte n'indique pas le taux de cette taxe. L'ode 3, chapitre 1, même partie, ne remonte qu'à Tan-fou, autrement Kou-koung, l'aïeul de Wen-wang, et raconte que ce chef transporta sa tribu au pied du mont Khi. J'ai déjà cité cette ode, qui dit que Tan-fou et les siens habitaient d'abord dans des cavernes; j'ai expliqué, par les dévastations des hordes tartares, la destruction rapide des premiers établissements créés par Koung-lieou. Tan-fou est aussi appelé Thaï-wang, le grand roi ou le grand souverain (ode 7, ch. 1, p. III). Cette ode nomme ses deux fils, Wang-khi ou Khi-li, et Thaï-pe, entre lesquels Wang-khi, le cadet, est choisi pour succéder au commandement.

L'ode 6 du même chapitre fait l'éloge de Tcheou-kiang, femme de Tan-fou, et de Thaï-jin, sa belle-fille, la mère de Wen-wang. Ce prince et son fils Wou-wang sont célébrés dans un trop grand nombre d'odes pour que j'en fasse ici le relevé détaillé. Les deux frères de Wou-wang, Tcheou-koung et Tchao-koung, ainsi appelés du nom de leurs principautés Tcheou et Tchao, passent tous deux pour avoir composé un grand nombre des chants rituels du Chi-king; tous deux sont aussi célébrés et nommés dans plusieurs odes. Je citerai, pour Tcheou-koung,

Digitized by

l'ode 4, ch. xv, p. I; l'ode 4, ch. II, p. IV; pour Tchao-koung, l'ode 5, ch. II, p. I, et les odes 11, ch. IV, et 6, ch. II, de la IIIe partie.

Weï-tseu, le frère du tyran Cheou, devint prince de Soung en se soumettant à Wou-wang. Ses descendants, ainsi que les princes de Ki, lesquels descendaient des Hia, conservèrent toujours le privilége de faire, conjointement avec l'empereur de la famille Tcheou, la cérémonie des ancêtres (p. IV, ch. I, art. 2, ode 3). On trouve la citation de ce passage dans le Tchoung-young, ch. XXVIII.

Le fils de Wou-wang, Tching-wang, le roi juste, est célébré dans les odes 7 et 8, ch. II de la IIIe partie. Dans cette même partie du Chi-king, l'ode 1 ch. III, est dirigée contre l'empereur Li-wang, auquel elle rappelle le sort du dernier Chang. L'ode 3, même chapitre, dit que le monde est rempli de brigands, et fait ainsi allusion aux désordres qui augmentaient par l'incurie de Li-wang. L'ode 4 contient les prières de son fils et successeur, Siouen-wang, pour demander au ciel la fin d'une grande sécheresse. Sous ce même prince, l'ode 5 célèbre Chin-pe, oncle de Siouen-wang, et l'ode 6, Tchoung-chang-fou, dignitaire Chi ou instructeur général, au nom du souverain. L'ode 7 décrit la visite du roi de Han à la cour impériale, et vante la richesse de ce pays de Han, précédemment occupé par les barbares Mân. Dans l'ode 8, Chao-hou, général de Siouen-wang, marche contre les barbares du Midi, sur le Kiang et le Han, et contre les barbares Y, qui occu-

Digitized by Google

pent la vallée du Hoaï. L'ode dit qu'après cette expédition tout est pacifié jusqu'à la mer du Midi; et ici, comme dans le Sse-ki, trente-septième année de Thsin-chi-hoang, cette expression, la mer du Midi, désigne simplement la mer qui borde le Tche-kiang, le pays des Youe d'alors, et s'étend jusqu'à l'embouchure du Kiang.

L'ode 9 célèbre une autre expédition dirigée par Siouen-wang en personne contre les barbares du Hoaï, dans les pays de Po, de Siu, dont les noms désignent encore aujourd'hui des districts de la rive gauche du Hoaï. Siouen-wang soumet tout devant lui. Le style de cette ode est très-emphatique. Une telle ardeur guerrière ne se voit que dans trois ou quatre odes du Chi-king, et ce sont des odes *officielles*. Les expéditions que je viens de mentionner eurent lieu vers l'an 826 avant notre ère.

Les troubles du règne d'Yeou-wang sont annoncés dans l'ode 9, ch. IV, p. II, par la mention de la célèbre éclipse solaire de l'an 776, qui commence la chronologie certaine de la Chine. Les odes 7, 8, 9 du même chapitre déplorent les folies de la belle Pao-sse, qui perdit Yeou-wang, et le désordre général de l'empire. Les odes 8, ch. IV, et 3, ch. V, partie II; les odes 9 et 10 du chapitre III, partie III, ont rapport au même sujet. « Jamais les malheurs ne cesseront, dit l'ode 10, tant qu'il y aura à la cour la femme et les officiers-eunuques. » Ceux-ci sont désignés par le caractère *sse* 寺, littéralement,

Digitized by Google

officiers du palais; et l'interprétation des commentateurs est vérifiée par l'ode 6, ch. v, p. II, où un homme se désespère d'être condamné à être *sse* 寺 dans le palais, en punition d'une faute grave. Après la réintégration dans la capitale du fils d'Yeou-wang, le faible Ping-wang, on voit des *sse* ou eunuques attachés au palais de Siang-koung, prince de Thsin (p. I, ch. XI, ode 1).

Dans ce même chapitre XI, partie I, qui contient les chants du royaume de Thsin, l'ode 6 déplore la mort de trois frères tués sur la tombe de Mou-koung, l'an 621 avant Jésus-Christ. Le Tso-tchouen compte cent soixante et dix-sept individus tués ou enterrés vivants aux funérailles sanglantes de ce prince. L'ode s'étonne de ce sacrifice barbare, dont la coutume avait été récemment prise des Tartares.

J'ai cité les noms de plusieurs peuplades étrangères qui se lisent dans le Chi-king. On y voit, au nord et au nord-ouest, les Hien-yun et les Joung, qui occupèrent le plateau de Thaï-youen sous Siouen-wang (p. II, ch. III, ode 3); au midi, les Mân et les King, fixés dans les vallées du Kiang et du Han (p. III, ch. III, ode 6); et à l'ouest, les peuples incivilisés de Hoaï et de Siu. Ces sauvages voisins venaient piller les colons jusque dans la vallée inférieure du fleuve Jaune, et l'on reconnaît ainsi parfaitement les limites de l'empire chinois de ce temps. Les premières principautés ou divisions feudataires établies par Wou-wang étaient, en général,

Digitized by Google

de peu d'étendue. Dans l'ode 7, ch. v, p. I, une princesse de Weï regrette de ne pouvoir aller auprès de son fils, devenu prince de Soung; et « cependant, dit-elle, de notre canton ou bourg de Weï, on peut voir celui de Soung en se tenant debout. La petite rivière qui sépare les deux pays peut se traverser en y jetant quelques joncs. »

Les guerres de petit royaume à petit royaume, qui se multiplièrent pendant la décadence des Tcheou, désolèrent les campagnes et ruinèrent les petits cultivateurs, comme on le voit par différentes odes. Dans l'ode 16, ch. III, p. I, des familles du pays de Weï fuient pour éviter les malheurs de la guerre. Dans l'ode 6, ch. IV, p. I, un prince de Weï recule, l'an 660, devant les barbares du Nord, et passe de l'autre côté du fleuve Jaune, pour se fixer sur le territoire de Koueï-te-fou. Les odes 6 et 7, ch. VI, p. I, déplorent les guerres intestines au temps de P'ing-wang. Dans l'ode 5, même chapitre, une femme est abandonnée par son mari, qui ne peut plus la nourrir. Des colons émigrent des environs de P'ing-yang-fou (p. I, ch. IX, ode 7). D'autres émigrants se plaignent dans les odes 7, ch. III, et 4, ch. IV, p. II. Un orphelin déplore son isolement, p. I, ch. X, ode 6. Un pauvre se lamente, p. II, ch. VIII, ode 6. Un homme s'écrie, même chapitre, ode 9 : « Si mes parents avaient su que je serais si misérable, ils ne m'auraient pas mis au monde! » Le même regret de vivre se voit ode 8, ch. IV, p. II. L'ode 10, chap. II, p. III, accuse la mollesse des

Digitized by Google

hommes honnêtes qui se tiennent tranquilles comme l'enfant *Chi*, le simulacre du mort dans les cérémonies; elle leur recommande d'écouter les plaintes des pauvres cultivateurs, qui portent sur leurs épaules les herbes coupées (c'est-à-dire qui exécutent les travaux pénibles). L'ode 1 du même chapitre regrette l'ancienne majesté de la cour impériale.

Telles sont à peu près les données que fournit le Chi-king pour l'histoire des guerres et révolutions de la Chine ancienne. On a vu les données bien plus nombreuses qu'il nous présente pour l'histoire des mœurs de ce premier âge, et qui servent de pièces justificatives aux développements du Li-ki, comme les autres sont devenues la base des mémoires de Sse-ma-thsien.

J'avais dressé, pour compléter mon travail, une table des quadrupèdes, oiseaux, poissons, reptiles et végétaux cités dans le Chi-king; Toutes les odes de ce recueil se rapportant à des pays compris entre les 33e et 38e degrés de latitude, il m'avait paru curieux d'étudier ainsi les espèces du règne animal et du règne végétal qui existaient autrefois sur cette zone de l'Asie orientale, et je dois dire que cette même pensée est venue avant moi à un auteur chinois, qui a écrit un traité spécial précisément sur ce sujet. M. Julien a bien voulu extraire pour moi de sa bibliothèque cet ouvrage, orné de figures, et mentionné dans la chrestomathie de M. Bridgman; j'ai pu consulter, d'ailleurs, les identifications données par M. Rémusat dans sa table

Digitized by Google

générale de l'Encyclopédie japonaise, t. XI des Notices des manuscrits. Malheureusement, ces secours étaient encore insuffisants pour obtenir une identification certaine de tous les noms cités dans le Chi-king, avec les espèces que nous connaissons. Les animaux peuvent se reconnaître, en général, parce que leurs noms n'ont pas varié; les figures de l'Encyclopédie japonaise et du traité que j'ai cité se joignent utilement aux descriptions, et cet examen montre que diverses espèces, telles que le tigre, le léopard, le rhinocéros, le chacal, ont été successivement chassées de la Chine septentrionale et centrale par les progrès des défrichements. On trouve la mention certaine du singe, et l'éléphant paraîtrait aussi avoir existé dans la Chine orientale, du 25e au 28e degré de latitude. Mais il y a encore des incertitudes pour quelques espèces, dont la description est mêlée de fables. Quant aux végétaux, les figures du Pen-Tsao, de l'Encyclopédie japonaise et du traité chinois, sont d'une incorrection excessive, et les descriptions sont très-vagues. L'auteur du traité prouve même que souvent un seul et même nom désigne des espèces végétales différentes dans les diverses parties de la Chine, et les commentateurs varient eux-mêmes souvent sur l'identification du nom du Chi-king avec les plantes qu'ils connaissent d'après leur Pen-tsao.

Avec des éléments si incertains, je crois plus prudent de ne pas publier la table que j'avais préparée; je renverrai aux notes jointes par Lacharme à sa

Digitized by Google

traduction du Chi-king, et je terminerai ici mes recherches sur ce monument si curieux et si authentique de l'ancienne civilisation chinoise.

EXTRAITS

DE QUELQUES LETTRES

Adressées par M. Brosset, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, à M. Reinaud, membre de l'Institut royal de France.

13 décembre 1842.

« Je dois vous remercier pour le zèle que vous avez bien voulu mettre à me faire obtenir communication du manuscrit arabe de la Bibliothèque royale, ancien fonds, n° 849 (vie du sultan Kharizmin, Djelal-eddin). Nos orientalistes d'ici, M. Frœhn, M. Dorn, ont été enchantés de l'ouvrage, et m'ont dit que M. Saint-Martin, en vantant l'importance de ce livre pour l'histoire de la Géorgie, n'avait rien avancé que d'exact. L'Académie a su apprécier le mérite de cette communication, puisqu'il s'agit d'un exemplaire unique en Europe. Un jeune orientaliste prussien, au service de la Russie, M. Gottwald, mon collègue à la Bibliothèque impériale, veut bien se charger de la traduction des passages qui m'intéressent, et peut-être même du

Digitized by Google

tout. M. Gottwald fait imprimer en ce moment un ouvrage de Mir Hamza Isfahâny ; nos messieurs en augurent bien ; vous en jugerez plus tard par vous-même.

« Je m'étais proposé, comme vous le savez, de réimprimer l'histoire des Orbélians. J'avais déjà préparé le texte, la traduction et une bonne quantité de notes, et j'espérais pouvoir commencer cette année ; mais de nouvelles occupations me laissent trop peu de temps, pour suivre de petits travaux de détail. La Bibliothèque m'enlève chaque jour six heures. Ce n'est pas comme dans certains pays, où le bibliothécaire trouve la besogne faite avant lui, et n'a qu'à se mettre à son bureau pour profiter des trésors dont il est le gardien. Ici il faut mettre en ordre et cataloguer ; ce sont donc six heures entièrement absorbées par le service.

« Aussi je concentre pour le moment toutes mes forces sur un ouvrage de longue halaine, important par lui-même, et qui a pour moi un attrait indicible : la traduction et la critique du texte des annales géorgiennes, dont on ne connaît encore que des fragments. Je les complète par de nombreux extraits de tous les auteurs qui ont parlé de la Géorgie, et je vous assure qu'après moi il y aura encore une ample moisson à faire.

« Il se prépare ici une très-belle publication de numismatique géorgienne, qui comprendra toutes les monnaies, tant géorgiennes qu'arabes et bilingues, des rois de Géorgie, et celles de tous les souverains

Digitized by Google

musulmans, arabes, persans, mongols et turks, qui ont fait frapper des monnaies à Tiflis; le tout accompagné de belles planches parfaitement lithographiées, dont j'ai déjà vu un échantillon. Le prince Barathaïef, d'origine géorgienne, et dont la famille e t depuis longtemps fixée en Géorgie, est l'habile et fervent auteur de ce cette entreprise. Passionné pour la numismatique, possesseur d'une superbe collection, dessinateur et graveur plein de goût, il veut faire revivre et conserver à la postérité, dans un livre spécial, les monuments les plus importants pour l'histoire de sa patrie. Il a, entre autres choses, imaginé un procédé admirable dans sa simplicité et dans ses résultats, pour prendre les empreintes des vieilles monnaies, en leur conservant, outre la fidélité rigoureuse des traits, toute la physionomie et les accidents extérieurs, la couleur du métal, tout enfin. Je n'ose pas vous dire ce que j'en sais, parce que le prince veut lui-même publier son procédé. »

---

14 avril 1843.

« Je dois achever bientôt la traduction de la grande histoire de Géorgie, dite de Wakhtang. J'y ai ajouté tous les passages tirés d'auteurs arméniens, inconnus jusqu'à présent ou inédits, au nombre de treize; tout ce que peuvent fournir les historiens arabes; enfin, le plus de renseignements nouveaux que j'ai pu recueillir. Si la vie ne me manque pas,

quand j'aurai achevé cette histoire ancienne jusqu'au xve siècle, j'en ferai autant pour les siècles postérieurs, jusqu'à nos jours; car ma série d'annales ne se termine qu'en 1824.

« M. Gottwald publie en ce moment l'ouvrage d'Émir Hamza Isfahânî, texte, traduction et notes. C'est lui qui veut bien faire pour moi les extraits de la vie du sultan Djelal-eddin, et me les traduire. Nous vous renverrons le manuscrit dans le courant de l'été.

« La monographie des monnaies géorgiennes, c'est-à-dire frappées à Tiflis, par les khalifes, par les rois géorgiens, par les Mongols, par les Turks, les Persans et les Russes, un bel ouvrage avec vingt ou vingt-cinq planches, avance rapidement, par les soins du prince Barathaïef. Les planches sont presque finies, et le texte sera bientôt livré à l'impression. »

---

18 juillet 1843.

« Il a été imprimé ici un ouvrage sur la numismatique chinoise, par M. le baron Chaudoir, qui me paraît n'être pas destiné à être mis en vente, ou dont, au moins, il a été tiré peu d'exemplaires. J'ai réussi à me procurer les nombreuses planches dont il se compose, et, de plus, l'un de nos interprètes, M. Leontiefski, m'a remis un certain nombre de monnaies chinoises, dont je ne connais pas la valeur. Je vous prie de vouloir bien offrir, de ma

Digitized by Google

part, au cabinet des médailles les planches et les monnaies ci-jointes; ce sera un petit souvenir d'un exilé.

« L'ouvrage de numismatique géorgienne dont je vous ai parlé plusieurs fois avance rapidement. Les planches sont prêtes, et le texte va s'imprimer en russe, en français et peut-être en géorgien. C'est la plus belle collection de ce genre qui existe, et qui aura vu le jour. Le prince Barathaïef, qui fait les frais de cette publication, n'omet rien pour qu'elle fasse honneur à la science et à son ancienne patrie. »

Digitized

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 11 novembre 1843.

M. Davezac, secrétaire de la Société de géographie, transmet au Conseil un mémoire de M. W. B. Hodgson de Savamahi, intitulé : *The foulalis of central Africa and the African Slave Trad. 8.* M. Davezac reçoit les remercîments du Conseil pour cette communication.

M. Davezac annonce, en outre, qu'une Société orientale, dont le secrétaire est M. Gremough, vient de se former à Boston.

M. Garcin de Tassy communique au Conseil une lettre de M. Robert, qui voyage en ce moment dans l'Inde aux frais du gouvernement.

M. Garcin de Tassy offre au Conseil, de la part de Mirza Alexandre Kazem-Beg, professeur de langues orientales à l'université de Casan, le texte arabe, avec les points diacritiques, du chapitre de l'Alcoran découvert par M. Garcin de Tassy et intitulé par lui le *Chapitre inconnu.* M. Garcin de Tassy reçoit les remercîments du Conseil pour cette communication.

Le même membre fait, en même temps, connaître qu'il a reçu de Kazem-Beg un mémoire sur ce chapitre, qu'il a remis à la commission du Journal.

M. Vivien, géographe, est admis comme membre de la Société, sur la présentation de MM. Eyriès et Mohl.

M. Defrémery communique au Conseil des observations

Digitized by

historiques et généalogiques, sur une inscription funéraire arabe publié par M. de Sacy.

M. Judas lit une note sur un fragment d'inscription libyque, trouvé à Tiffech.

Séance du 8 décembre 1843.

Il est donné lecture d'une lettre du secrétaire de la Société asiatique de Bombay, par laquelle il annonce que la Société adresse au Conseil un des vingt-cinq exemplaires du *Vendidad Sadé*, en caractères guzaratis, avec un commentaire en cette langue. On informe que les volumes annoncés ne sont pas arrivés à la Société, et que des mesures ont été prises pour les faire venir de Londres. Les remercîments du Conseil seront adressés à la Société de Bombay.

On lit une note de M. d'Avezac sur la fondation de la Société orientale américaine de Boston.

M. Burnouf communique au Conseil des détails sur un ouvrage de M. Amiot, avocat à la cour royale, relatif à l'entomologie, et en particulier aux hémiptères. M. Amiot a voulu, dans ce traité, faire usage des langues orientales pour dénommer les genres et les divisions de cette famille d'insectes. Les langues dont M. Amiot a fait usage sont le chinois, le sanscrit, l'arabe et l'hébreu.

M. Defrémery communique au Conseil une note sur deux supplices usités en Orient.

M. Bazin communique une notice et des extraits du *Cheoutchouen*, roman en 16 volumes et 70 chapitres.

M. de Saulcy communique au Conseil des fragments d'une lettre de M. Boissonnet, chargé des affaires arabes en Algérie. M. de Saulcy est prié de vouloir bien faire des extraits de cette lettre pour le Journal asiatique.

M. Roth, docteur en philosophie, est présenté et admis comme membre de la Société.

On lit une note sur un fragment d'inscription libyque, trouvé à Tiffech, par M. Judas.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 novembre 1843.

Par l'auteur. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 2 vol. in-8°, 1842-1843.

Tradition musulmane sur les magiciens de Pharaon, par M. l'abbé Bargès. (Extrait du Journal Asiatique.)

Notice sur l'ouvrage intitulé : Extracts from Some of the persian poets, etc. by Falconer, par M. Ch. Defrémery. (Extrait du Journal Asiatique.)

Mémoire sur le Calendrier arabe avant l'islamisme, par M. Caussin de Perceval. (Extrait du Journal Asiatique.)

Mémoire sur les Changements du cours inférieur du fleuve Jaune, par M. Éd. Biot. (Extrait du Journal Asiatique.)

Par les éditeurs et rédacteurs :

Bulletin de la Société de géographie, n° d'août.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, n° 131, 1842.

Séance du 8 décembre 1843.

Par les éditeurs et rédacteurs :

Journal of the Asiatic Society of Bengal, n° 47.

Journal of the American oriental Society, vol. 1, n° 1.

Bulletin de la Société de Géographie, cahier d'août.

Journal des Savants, cahier de septembre.

Digitized by Google

EXPLICATION D'UNE ÉPITAPHE HÉBRAIQUE

QUI SE TROUVE DANS LE CABINET DE M. GARCIN DE TASSY, MEMBRE DE L'INSTITUT.

S'il est vrai que la plupart des inscriptions gravées sur les monuments publics et exposées aux yeux des générations qui se succèdent, perpétuent le souvenir de la gloire et de l'orgueil de l'homme, il en est aussi d'autres, à la vérité, plus obscures, mais en bien plus grand nombre, qui, en lui parlant d'une autre vie, lui rappellent son néant et l'avertissent de sa fin. Quoique dans le principe le même sentiment, le désir de faire revivre son nom dans la postérité, ait présidé à l'érection des unes et des autres, celles-ci ont néanmoins plus de durée, et se conservent plus longtemps au milieu des peuples, parce que les tombeaux qu'elles décorent ont quelque chose de sacré et de mystérieux aux yeux de tout le monde, et que les cendres qu'elles protégent inspirent naturellement du respect et éloignent les mains sacriléges. En général, l'homme ne cherche guère que ce qui le relève dans l'opinion de ses semblables; il regarde l'élévation d'autrui comme un préjudice porté à la sienne; il s'attaque à tout ce qui lui semble mettre obstacle à sa gloire, et il s'efforce de faire oublier les autres pour que l'on ne pense plus qu'à lui. La vue du malheur, au contraire, excite sa commisération; il aime à compâtir à la souffrance, il est fier de pouvoir soulager son semblable. C'est à ce dernier sentiment que nous devons en grande partie la conservation des nombreux monuments funèbres que l'on voit dans les collections particulières et dans les musées publics. En voyant ces emblèmes de tristesse et de deuil gravés sur les tombeaux, ces figures qui pleurent sur des cendres inanimées, ces urnes couvertes de crêpes et de larmes, ces sarcophages que le temps a vidés, en un mot tous ces appareils du néant de l'homme, l'homme que la fureur de détruire avait poussé,

Digitized by Google

s'arrête, et jetant là son marteau, instrument de ruine, il se dit à lui-même : « Ici reposent les victimes des arrêts éternels : respect au malheur ! paix aux cendres inoffensives des morts ! »

Les réflexions précédentes se sont plus d'une fois présentées à mon esprit, elles m'ont surtout frappé quand la curiosité a porté mes pas dans ces sanctuaires où la science a réuni les monuments antiques qu'elle a sauvés de la ruine, et où la mort semble encore triompher de ses anciennes victimes, en conservant les débris des tombeaux et des autres objets funèbres qui leur furent consacrés. Je crois que ces réflexions ne seront point trouvées ici déplacées, si l'on considère qu'il s'agit dans cet écrit d'une inscription sépulcrale, et qu'elles m'ont été dictées par la nature même de mon sujet.

Cette inscription se voit dans le cabinet de M. Garcin de Tassy, dont tout le monde connaît l'érudition orientale. Il m'a dit lui-même qu'il la tenait de M. Eusèbe de Salles, professeur d'arabe vulgaire à Marseille, et que celui-ci l'avait apporté d'Alger en 1832.

Elle est gravée sur un carreau hexagone de marbre blanc, dont la circonférence est de 84 centimètres, chaque côté étant de 14 centimètres. Nous la transcrivons ici.

מצבת ר״ע

אשת־חיל

מסעודה חברת

רבי דוד אוזלי

נפטרה כ״ו אב

ה״תקפ״ו תנצ״בה

C'est-à-dire :

Pierre sépulcrale de la femme forte (la paix repose sur elle!) Mass'oudah, épouse de Rabbi David Azoulaï. Elle est décédée le 26 du mois de Ab de l'an 5586. Puisse son âme être liée dans le faisceau des vivants!

Digitized by Google

C'est un usage très-antique chez les juifs d'ériger des pierres sur les lieux où ils ensevelissent leurs morts.

On lit dans la Genèse (xxxv, 20), que Jacob s'acquitta de ce devoir à l'égard de Rachel, qu'il venait de perdre : ויצב יעקב מצבה על קברתה dit le texte sacré, c'est-à-dire : *Jacob dressa une pierre monumentale sur son tombeau* (de Rachel) ; car c'est ainsi qu'il faut rendre le mot hébreu *massébah* מצבה, et non par un *monument de pierres*, comme on lit dans les versions françaises. Il dérive de la racine יצב ou נצב, qui répond au verbe *ponere*, placer, dresser. Il signifie proprement une pierre ou une statue d'une seule pièce, et ce que les Grecs appelaient στήλη *stèle*, et les Romains *cippus, cippe*. Ces pierres étaient ordinairement de forme cylindrique, et offraient une inscription.

Il est probable que celle dont il est parlé dans le passage de l'Écriture cité ci-dessus, contenait une épitaphe, monument des regrets qu'éprouva Israël à la perte de la plus chère de ses femmes.

Les juifs n'ont pas coutume de placer ces pierres sur le sépulcre même ; ils les mettent un peu à côté, soit au-dessus de la tête, soit au-dessous des pieds du mort, dans un endroit apparent, afin de fixer l'attention des passants, et de leur rappeler la pensée de Dieu et de l'éternité ; car, d'après le rituel judaïque, l'israélite qui passe devant le tombeau d'un de ses co-religionnaires, doit réciter cette prière : « Béni soit Dieu, roi de l'univers, qui vous a créés pour la loi, qui vous a fait vivre dans la loi, qui vous a fait mourir dans la loi, et qui doit un jour vous tirer du tombeau par la loi ! Sois béni, Seigneur, toi qui vivifies les morts ! » Mais s'il aperçoit le tombeau d'un chrétien ou de tout autre infidèle, il fera bien de dire les paroles du prophète Jérémie (L. 12) : בושה אמכם מאד חפרה יולדתכם הנה אחרית גוים מדבר ציה וערבה : « Honte à votre mère ! qu'elle soit couverte de confusion, celle qui vous a donné le jour ; car, à la fin des temps, la terre qui recouvre les corps des gentils sera déserte, stérile et désolée. » Ou bien celles-ci, tirées d'Isaïe

Digitized by Google

(26, 14) : : מתים בל־יחיו רפאים בל־יקמו « Que leurs morts ne revivent point, que leurs morts ne ressuscitent point [1] ! »

Les lettres ע׳ ה׳, qui terminent la première ligne, sont les initiales des deux mots השׁלוֹם עליה *que la paix soit sur elle!* Dans la traduction, j'ai transposé ces mots pour être plus clair.

Les israélites ne rappellent jamais le nom d'un mort sans ajouter aussitôt après עליו השלום ou השלום עליה *Que la paix repose sur lui!* S'il s'agit de quelques personnage distingué, par exemple d'un docteur ou d'un rabbin célèbre, ils disent : זכרונו לברכה *Que sa mémoire soit en bénédiction!* ou bien זכרונו לחיי העולם הבא *Que sa mémoire parvienne jusqu'à la vie du siècle à venir!* et autres formules semblables. Les musulmans, dont la religion est un mélange de judaïsme et de christianisme, disent aussi, après avoir nommé un saint ou un prophète : عليه السلام *La paix soit sur lui!* Pour une personne ordinaire, ils se contentent d'ajouter رحمه الله تعالى *Dieu très-haut lui fasse miséricorde!* En France, et surtout dans le Midi, beaucoup de chrétiens disent dans le même cas : Dieu ait reçu son âme!

La qualification de *femme forte* אשת־חיל, qui se lit à deuxième ligne de l'épitaphe, est tirée du livre des Proverbes (XXXI, 10), où il est dit : אשת־חיל מי ימצא ורחק מפנינים מכרה. « La femme forte, qui pourrait nous la trouver? Elle est plus précieuse que les perles. » On ne pouvait faire de la personne dont il est question dans l'épitaphe un éloge plus flatteur et à la fois plus concis; malheureusement il a beaucoup perdu de sa valeur, depuis que les Juifs le prodiguent à toutes les femmes qui viennent à trépasser, et qu'ils le gravent sur toutes les tombes.

מסעודה Mass'oudah, nom propre de la défunte, est un mot arabe qui signifie *heureuse, fortunée.* Quand même nous ignorerions le lieu d'où a été transportée l'épitaphe, ce mot seul nous indiquerait qu'elle a été faite pour une juive levantine ou africaine.

[1] Voyez *Synagogæ judaïcæ*, caput XLIX, pag. 715, édit. de Bâle, 1661.

Digitized by Google

Le nom אזולי *Azoulaï*, qui se trouve à la fin de la quatrième ligne, est commun à plusieurs familles juives établies dans l'Orient. Le plus célèbre personnage de ce nom est un juif, mort à Livourne en 1805; il s'appelait *Joseph-Haïm-David Azoulaï*, et avait vu le jour à Jérusalem. Il quitta sa patrie en 1803, et vint voyager en Europe; il passa même quelque temps à Paris pour consulter les livres et les manuscrits hébreux de la Bibliothèque du roi. Il se retira ensuite à Livourne, où il fut investi du titre de grand rabbin : il y mourut, quelques années après, avec la réputation d'un grand saint. Sa vie était en effet très-austère; il jeûnait presque tous les jours de la semaine; sa parole était grave et sententieuse, sa démarche lente et mesurée, son regard assuré, mais modeste; ajoutez à cela qu'il était scrupuleux observateur des lois de Moïse. Il poussait même la rigidité si loin, qu'il ne se serait pas permis de couper un seul poil de sa longue barbe. Il a laissé plusieurs ouvrages de piété écrits en hébreu rabbinique; il s'y donne le surnom de חידה *Hhidah*, lequel signifie *énigme*, et se compose des initiales de ses autres noms. Sa mémoire est encore en bénédiction à Livourne, et ses coreligionnaires lui ont érigé un tombeau de marbre, que les dévots ne manquent pas de visiter quand ils passent par cette ville. Je tiens tous ces détails d'un juif qui a vu lui-même le tombeau, et qui professe une grande vénération pour le nom du docteur Azoulaï.

Le rabbin dont il est question dans notre épitaphe ne jouit pas de la même renommée que son homonyme; car, malgré les recherches auxquelles je me suis livré et les informations que j'ai prises auprès des juifs, je n'ai pu obtenir aucun renseignement positif sur son compte. Seulement il m'a été assuré que Joseph Azoulaï a laissé un fils qui était rabbin à Ancône, il y a quelques années. Avant de s'établir dans cette dernière ville, ce dernier aurait-il habité Alger? Y aurait-il perdu sa femme? Serait-il ensuite venu rejoindre son père en Europe? Ou bien s'agirait-il dans l'inscription d'un autre personnage qui n'aurait jamais quitté l'Afrique, et qui

serait étranger à la famille du célèbre rabbin de Livourne? C'est ce que nous n'examinerons pas ici, et c'est ce qu'il nous est actuellement impossible de décider.

Les lettres כו sont numériques, et expriment le quantième du mois, c'est-à-dire le 26e jour. Le ל *lamed* qui vient après, est la première lettre du mot לחדש, lequel veut dire *au mois de*. Le mois de אב est le 5e de l'année judaïque; il répond en partie à juillet et en partie à août.

L'année 5586 de la création, désignée par les lettres numériques התקפו, revient à la 1826e de l'ère chrétienne.

Les abréviations תנצבה sont les initiales des mots de cette phrase hébraïque תהי נפשה צרורה בצרור החיים, c'est-à-dire: *Que son âme soit liée dans le faisceau des vivants!* Ces paroles sont tirées du premier livre des Rois (xxv, 29), où il est rapporté qu'Abigaïl, femme de Nabal, voulant détourner le malheur qui les menaçait, elle et son mari, alla au-devant de David pour l'apaiser, et lui dit entre autres choses : « S'il s'élève un jour quelqu'un qui vous persécute et qui cherche à vous ôter la vie, que votre âme, par un effet de la bonté du Seigneur votre Dieu, reste liée dans le faisceau des vivants ! » והיתה נפש אדני צרורה בצרור החיים את יהוה אלהיך Ce passage a été ainsi traduit par Lemaistre de Sacy : « Votre âme, précieuse au Seigneur votre Dieu, sera du nombre de celles des vivants qu'il tient comme en sa garde. » On ne pouvait défigurer davantage le véritable sens de l'Écriture.

Par *le faisceau des vivants*, il faut entendre ici le séjour du paradis, où seront réunis, comme dans un faisceau, ceux que l'Écriture appelle *vivants*, c'est-à-dire qui jouissent de la vie éternelle. C'est dans ce sens que le prophète-roi s'écriait : « Oui, j'ai la ferme confiance que je verrai un jour les biens du Seigneur dans la terre des vivants. » לולא האמנתי לראות בטוב־יהוה בארץ חיים (psaume xxvi, 13). Ou bien : « Je marcherai en présence de Jéhovah dans la région des vivants. » אתהלך לפני יהוה בארצות החיים (psaume cxvi, verset 9). C'est dans le même sens que les juifs appellent un

Digitized by Google

cimetière בית חיים *la demeure des vivants*, c'est-à-dire *des saints qui vivent dans le ciel.*

Pour bien comprendre toute la portée du vœu exprimé à la fin de notre épitaphe, il faut avoir une idée de la croyance des juifs sur l'état des âmes dans l'autre vie. Je vais donc exposer en peu de mots leurs dogmes sur cet article, et ce que l'on trouve consigné dans leurs livres de traditions. Si les angoisses de la mort ont quelque chose d'effrayant pour le reste des hommes, elles ne sont rien en comparaison des peines et des tourments qui attendent ordinairement les juifs après leur trépas; car, si nous les en croyons, il en est peu chez eux qui meurent de la mort des justes, vu la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité par eux d'observer toutes les minutieuses prescriptions d'invention pharisaïque.

Lors donc qu'un israélite a trépassé, et qu'il a été déposé dans le sein de la terre avec les cérémonies d'usage, l'ange de la mort, Satanas (tel est son nom), prenant son essor, vient s'abattre à tire d'ailes sur la tombe du nouveau mort. A son ordre, l'âme de ce dernier rentre dans le corps qu'elle avait quitté, et le fait se tenir sur ses pieds. Cela fait, l'ange prend une chaîne dont un bout est de fer et l'autre de feu, et il en applique successivement trois rudes coups sur le corps du défunt. Le premier coup sépare tous les membres; au second, tous les os se disloquent; au troisième, le corps entier est réduit en poussière. Après cette terrible opération, Satanas se retire, et des esprits d'une nature bienfaisante s'approchent, ramassent avec soin les débris du corps, et les rendent au tombeau.

Cette première épreuve est appelée חבוט חקבר *hibbout haqqeber*, c'est-à-dire *la secousse du tombeau* [1]. Ce n'est pas tout : si l'âme n'est pas trouvée pure dans cette épreuve; si, pendant qu'elle était unie au corps, elle a contracté des souillures aux yeux du Dieu de sainteté, elle est alors con-

[1] Voy. le *Tisbi* du célèbre grammairien Eliahou Hallevy Aschekenazi, à la racine חבט.

Digitized by Google

damnée à errer dans ce bas monde durant l'espace de douze mois [1], et à endurer des tourments inouïs pour l'expiation de ses péchés. Il est vrai que ce temps de souffrances peut être abrégé par les prières et les bonnes œuvres des vivants. Le Talmud rapporte à ce sujet la tradition suivante : « Rabbi Akiba, étant allé un jour se promener, rencontra sur son chemin un homme tellement chargé de bois, qu'un âne et même un cheval auraient eu de la peine à porter le faix. Akiba, reconnaissant dans ce qu'il voyait quelque chose d'extraordinaire, demanda à l'inconnu s'il était un homme ou un spectre. A cette question, le personnage répondit qu'il était, à la vérité, un homme, mais mort depuis quelque temps ; qu'il lui fallait tous les jours porter au purgatoire autant de bois qu'on lui en voyait, pour servir à le brûler et à lui faire expier les péchés qu'il avait commis durant sa vie. Alors le rabbi s'informa auprès de lui s'il n'avait point laissé de fils sur la terre, et, s'il en avait laissé un, quel était son nom, et dans quelle ville il demeurait. Comme il eut pris ces renseignements, il laissa là le revenant, et se transporta dans l'endroit où il avait appris que le fils séjournait. L'ayant trouvé, il lui enseigna la prière *qadish* קדיש, et lui enjoignit en même temps de la réciter chaque jour pour le repos de l'âme de son père. Il y avait déjà quelque temps que le fils s'acquittait de ce devoir de piété, lorsqu'un jour le mort apparut de nouveau au rabbi, et lui déclara que, grâce à la prière qu'il avait apprise à son fils, il venait de sortir du lieu de purification, et qu'il se trouvait déjà dans le jardin d'Éden [2].

Quant aux âmes qui ont de grands crimes à expier, après qu'elles ont passé douze mois entiers dans un lieu de tourments, leurs corps sont détruits par le feu, et elles-mêmes sont réduites en poussière. Cette poussière est portée par le vent jusque sous les pieds des justes, au paradis, et c'est

[1] Voy. *Thalmud*, traité *Taanith*, f. 23 ; et traité *Rosch asschanah*, f. 17
[2] Voyez *Ibid.* traité *Callah*.

Digitized by

ainsi que s'accomplissent ces paroles de Malachie : « Et vous marcherez sur les impies, car ils seront comme de la cendre sous la plante de vos pieds. » ועסותם רשעים כי יהיו אפר תחת כפות רגליכם. (Malachie, III, 21.) Mais rien n'est comparable au sort des hérétiques, des excommuniés, des traîtres, des apostats, des libertins et des incrédules de profession; ils demeureront éternellement dans la géhenne; leur ver ne mourra point, et leur feu ne s'éteindra jamais : כי תולעתם לא תמות ואשם לא תכבה. (Isaïe, LXVI, 24.)

La croyance des musulmans sur le sort des personnes qui viennent de rendre l'âme ne diffère pas essentiellement de celle des juifs; il paraît même qu'ils l'ont puisée auprès de ces derniers, et qu'en se l'appropriant, ils se sont contentés de la modifier sur quelques points, pour la faire concorder avec les autres dogmes de leur religion.

D'après cette croyance, lorsque le mort a reçu les derniers devoirs, deux anges noirs, dont l'un appelé *nakir*, et l'autre *monkir*[1], entrent dans le tombeau; l'âme du défunt, revêtue de son corps comme d'un habit, est interrogée sur sa foi et les actions de toute sa vie. Si elle dit vrai, et que sa conduite sur la terre ait été conforme aux lois du Coran, les anges noirs se retirent pour faire place à deux anges blancs qui s'installent, l'un à la tête et l'autre aux pieds du mort, et lui tiendront compagnie jusqu'au jour solennel de la résurrection. Si, au contraire, le mort a été impie, traître, apostat, l'un des deux anges noirs décharge sur sa tête un coup de massue, l'enfonce dans la terre à une profondeur de sept coudées; puis l'autre ange l'accroche avec un bec de fer, et le tire peu à peu vers les régions infernales. Les musulmans ont une peur terrible de ce châtiment, et ils disent dans leurs prières : « Seigneur, délivrez-nous de l'interrogatoire des deux anges, et de la peine du tombeau : اللهم نجنا من سوال الملاكين ومن عذاب القبر[2]

[1] Voyez *Catéchisme musulman*, traduit du turc, par M. Garcin de Tassy.
[2] Voyez *l'Apologia pro christiana religione* du R. P. Philippe Guadagnoli. Rome, 1631, ch. III, sect. 3, de *Alchorano*, pag. 206.

Digitized

Pour revenir maintenant à notre épitaphe, l'on comprendra la sollicitude des israélites pour leurs morts, et l'esprit qui a dicté le vœu qu'elle contient, si l'on se rappelle que, selon leur croyance, les âmes sont soumises, après cette vie, à divers genres de souffrances, et que ces souffrances peuvent être abrégées ou diminuées par les prières des vivants [1].

Telles sont les observations les plus importantes que m'a fournies l'examen de l'épitaphe hébraïque conservée par M. Garcin de Tassy; comme elles intéressent la science des mœurs et des usages des peuples, j'ai cru pouvoir les consigner par écrit, et les communiquer aux personnes qui s'occupent d'hébreu, ou qui font une étude approfondie de l'histoire des religions. Puisse mon faible travail leur être de quelque utilité, et les engager à publier, à leur tour, les inscriptions curieuses qu'ils sont dans le cas de posséder!

L'abbé Bargès.

[1] C'est pour cela qu'ils prient pour les défunts tous les jours de sabbat, et ils récitent dans cette intention une formule d'oraison appelée זכרון הנשמות *zikhhron hannischmot*, commémoration des âmes. C'est, comme l'on sait, une coutume fort ancienne dans la synagogue, et il en existe des traces dans le IIe livre des Machabées, où Judah est loué pour avoir fait offrir des sacrifices propitiatoires en faveur des israélites qui avaient glorieusement succombé sur le champ de bataille : «Sainte et pieuse sollicitude! s'écrie l'auteur sacré. Judah fit offrir des hosties propitiatoires pour les morts, afin qu'ils fussent délivrés de la peine du péché.» *Ὁσία καὶ εὐσεβὴς ἡ ἐπίνοια· ὅθεν περὶ τῶν τεθνηκότων τὸν ἐξιλασμὸν ἐποίησατο, τῆς ἁμαρτίας ἀπολυθῆναι.* (Machab. II, XII, 46.)

Digitized by Google

FORMATION D'UNE SOCIÉTÉ ORIENTALE

À BOSTON, DANS LES ÉTATS-UNIS.

Au mois d'août 1842, quelques amis de la littérature orientale s'étant réunis à Boston, chez M. John Pickering, l'un d'eux, pour conférer sur la possibilité et la convenance de former une Société orientale américaine, qui aurait pour objet l'etude des langues de l'Asie, de l'Afrique et de la Polynésie, ils convinrent d'en faire l'essai, et chargèrent une commission de préparer un règlement.

Le projet de ce règlement fut présenté dans une seconde réunion, qui eut lieu le 7 septembre, et diverses modifications y furent indiquées. On organisa provisoirement la Société par la désignation d'un bureau et la nomination de plusieurs membres.

Le 13 octobre suivant, dans une troisième réunion, chez le président élu, M. Pickering, le règlement fut adopté, de nouveaux membres admis, et le président invité à préparer un discours pour la première assemblée annuelle, que l'on tiendrait à quelques mois de là.

Un acte de la législature locale ayant été obtenu pour la constitution légale de la Société, elle eut sa première assemblée solennelle, le 7 avril 1843, chez M. Jean-Jacques Dixwell, de Boston, son trésorier: le règlement fut de nouveau adopté avec quelques modifications, et la Société organisée définitivement par la formation d'un bureau, ainsi composé :

Président : M. John Pickering ;

Vice-présidents : MM. William Jenkins, Moses Stuart, Edward Robinson ;

Secrétaire pour la correspondance : M. William W. Greenough ;

Secrétaire pour les procès-verbaux : M. Francis Gardner ;

Trésorier : M. John James Dixwell ;

Bibliothécaire : M. Francis GARDNER ;

Directeurs : MM. Rufus ANDERSON, Barnas SEARS, C. C. FELTON, Sidney WILLARD, BELA, B. EDWARDS.

La Société ainsi instituée vient de publier le premier cahier de son Journal. Il contient le discours d'ouverture, du président, revue pleine d'intérêt de l'état des connaissances qui font l'objet spécial des travaux auxquels se dévoue l'association. On y trouve de nombreux emprunts au dernier rapport du secrétaire-adjoint de la Société asiatique de Paris, et ces emprunts sont avoués avec le plus honorable scrupule. Plusieurs pages, extraites du rapport de M. Jules Mohl, sont même insérées textuellement dans l'appendice, à côté de curieux détails sur les travaux des missionnaires américains en Orient, et d'un relevé des ouvrages publiés aux États-Unis, qui se rattachent par leur sujet au but de la Société nouvelle. — A***

CORRECTIONS ET ADDITIONS

POUR LE CATALOGUE DES LIVRES IMPRIMÉS À BOULAC, CONTENU DANS LE CAHIER DE JUILLET-AOÛT.

Page 40, ligne 11, au lieu de زيل lisez ذيل.

45, ligne 25, au lieu de *kesravi*, lisez *kefèvi*.

55, ligne 26, au lieu de السلاكوتى lisez السلكوتى *ussilkiouti*.

60, ligne 13, au lieu de ديوان فطمه *divani fathma*, lisez ديوان فطنه *divani fythnè*..... Poésies de Fythnè.

ADDITIONS.

244. نوادر الاثار *nevâdir ulaçâr*. Recueil des poésies les plus remarquables de Raghyb, Nedim, Ahmed, sultan Murad, etc. Un vol. en turc, imprimé en 1256 (1841).

245. نهج السلوك فى سياسة الملوك *nehedj essoulouk-fi siacet ulmulouk*. Traité de politique, composé pour Salah Eddin, par Abdoullah ben Abdurrahman. Un vol. imprimé en 1256 (1841).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME II.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

Pages.

Lettre sur les écoles et sur l'imprimerie du pacha d'Égypte. (A. Perron.) 5

Catalogue général des livres arabes, persans et turks imprimés à Boulac, en Égypte, depuis l'introduction de l'imprimerie dans ce pays. (T. X. Bianchi.) 24

Lettres de M. Botta sur ses découvertes à Ninive. — Première lettre. 61

Seconde lettre. 201

Tradition musulmane sur les magiciens de Pharaon, extraite du Livre des charmes de la société, ou Histoire de l'Égypte et du Caire. (L'abbé Bargès.) 73

Mémoire sur les changements du cours inférieur du fleuve Jaune. (Éd. Biot.) — Suite et fin 84

Lettre sur les origines de quelques noms de l'éléphant. (A. Pictet.) 133

Histoire des sultans Ghourides, extraite de l'Histoire universelle de Mirkhond. (Ch. Defrémery.) 167

Actes notariés traduits de l'arabe. (L'abbé Bargès.) 215

Lettres à M. Reinaud, membre de l'Institut royal de France, sur la numismatique orientale. (F. de Erdmann.) — Première lettre. 277

Seconde lettre. 284

Remarques adressées à M. Jules Mohl sur la Lettre VIII de M. F. de Saulcy à M. Reinaud. (Alb. Krafft.) 299

Recherches sur les mœurs des anciens Chinois, d'après le *Chi-king*. (Éd. Biot.) 307

Suite et fin. 430

Digitized by Google

Pages.

Observations historiques et généalogiques sur une inscription funéraire arabe publiée par Silvestre de Sacy. (Ch. Defrémery.) 355

Lettre à M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut, au sujet de sa notice intitulée : *Sâadi, auteur des premières poésies hindoustanies.* (T. J. Newbold.) 361

Observations sur le *Chapitre inconnu du Coran*, publié et traduit par M. Garcin de Tassy. (Mirza Alexander Kazem-Beg.) 373

Extraits de quelques lettres de M. Brosset à M. Reinaud... 447

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Analyse de l'ouvrage intitulé : *An inquiring into the system of education most likely to be generally popular and beneficial in behar and the upper provinces*, by Fr. Boutros. (Garcin de Tassy.) 119

Analyse de l'ouvrage intitulé : *Extracts from some of the persian poets, etc.* by F. Falconer. (Ch. Defrémery.) 124

Analyse de l'ouvrage intitulé : *Râmayana, poema indiano di Valmici, etc.* pubblicato per G. Gorresio. (A. Troyer.) ... 230

Lettre à M. le rédacteur du Journal asiatique, sur le sens donné par M. Quatremère aux mots *Talmud* et *Mischna*. (L. Dubeux.) 263

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Lettres de M. d'Abbadie à M. Mohl. — 1. Sur les langues éthiopiennes 102

2. Sur la langue saho 108

Explication d'une épitaphe hébraïque qui se trouve dans le cabinet de M. Garcin de Tassy. (L'abbé Bargès.) 455

Formation d'une société orientale à Boston, dans les États-Unis. (A***) 465

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

FEB 1 '85 H

512.172

BOOK DUE

BOOK DUE

581 4418

AUG 11 '77 WID

CANCELLED AUG 27 '77

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 343 040

Digitized by Google